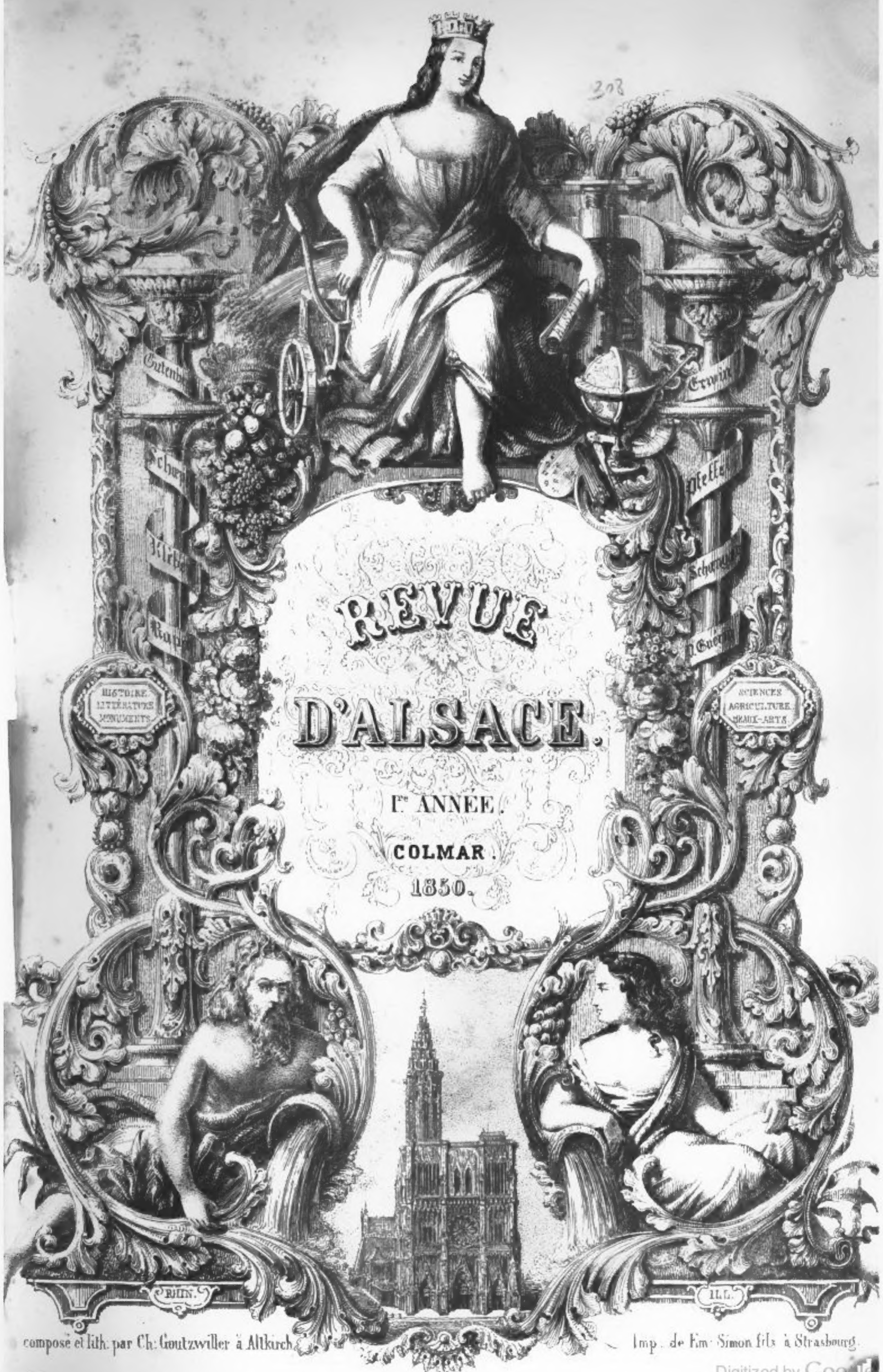



REVUE
D'ALSACE.
Ire ANNÉE.
COLMAR.
1850.
HISTOIRE. LITTÉRATURE. MONUMENTS.
SCIENCES. AGRICULTURE. BEAUX-ARTS.
Erwin
RHIN.
ILL.
composé et lith. par Ch. Goutzwiller à Altkirch.
Imp. de Em. Simon fils à Strasbourg.

REVUE D'ALSACE.

PUBLICATION MENSUELLE,

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, INDUSTRIELLE, AGRICOLE, ÉCONOMIQUE ET ADMINISTRATIVE.

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION D'UN COMITÉ,

ET

AVEC LA COLLABORATION D'UN GRAND NOMBRE DE PERSONNES, DONT LES NOMS SERONT INSCRITS EN TÊTE DE LA PROCHAINE LIVRAISON.

COLMAR 1850.

AU BUREAU, RUE DES CLÉS, N° 98.

A Paris: chez ALLOUARD & KÆPPELIN, Rue de Seine n° 10.

COLMAR, Imprimerie et Lithographie de Mme veuve DECKER.

INTRODUCTION.

Le moment semble mal choisi pour offrir au public l'œuvre que nous entreprenons. C'est à peine si la rapidité des événements qui ont suivi la Révolution de février, a laissé à l'homme attentif le temps d'en fixer la chronologie, d'en déterminer à la hâte la véritable signification ; et cependant ces événements sont d'une telle importance pour tout le monde, ils sont si intimément liés aux intérêts de tous et de chacun, qu'ils méritent certainement l'attention qu'ils inspirent. Ceux-là mêmes que la fatigue d'une confusion presque générale éloigne par moments de la politique, y reviennent comme malgré eux, attirés par cette espèce de charme que l'inconnu a de tout temps exercé sur l'esprit de l'homme.

Aussi nous n'avons pas la pensée de rester en dehors de ce mouvement général des esprits, et de ne soumettre à nos lecteurs que des matières propres à les en détourner. Un système pareil serait d'abord contraire à nos principes, puis à l'idée même du devoir que la situation où se trouve la France impose à tous les citoyens. Plus est grande l'incertitude des esprits, la confusion des idées, plus il devient nécessaire que les hommes sérieux, réfléchis travaillent à ramener l'accord, l'harmonie en élucidant les principes dont l'acceptation franche et loyale puisse réunir la grande majorité des habitants, et en créant un nouvel esprit public par la soumission libre, spontanée des volontés individuelles au vœu général. Convaincre d'abord, c'est-à-dire, avoir raison, discipliner ensuite, c'est-à-dire, unir les efforts, tel est plus que jamais le devoir de la science, de la réflexion. Non seulement nous ne faillirons pas à ce devoir, mais nous y apporterons le dévoûment le plus absolu et la plus infatigable

constance. Toutefois la part que nous prendrons au mouvement général, différera essentiellement de celle qui revient aux publications d'une périodicité plus fréquente; elle sera dégagée de toute allure militante; ce sera de la discussion et non de la polémique.

Le désordre d'idées dont nous parlions tout-à-l'heure, n'a-t-il pas d'ailleurs sa principale source dans l'absence d'études suffisantes? Qui de nous ne se souvient de l'effroyable débordement de systèmes, de conceptions de tout genre, qui a suivi le 24 février? Pourquoi n'est-il rien resté de tout cela que des débris? C'est que tout cela était hatif, irréfléchi; suivant la logique des partis on admettait comme prouvé ce qui avait besoin de l'être; on concevait, on abattait, on acceptait, on rejetait avec une égale précipitation. Le fer était chaud, chacun courait le frapper à la hâte pour le forger à son gré. Quelle image en est-il sortie? La leçon profitera-t-elle? Comprendra-t-on qu'une situation d'esprit pareille qui consiste à conclure avant de connaître, à courir aux conséquences avant d'avoir justifié le point de départ, n'est bonne, si elle se prolonge, qu'à continuer les mal-entendus et qu'à accroître la confusion?

Nous croyons, et tout le monde en sera persuadé avec nous, qu'il est temps de reconnaître que la passion, toute seule, est incapable de fonder; qu'il est temps de changer de route, de substituer au jugement précipité, l'étude sérieuse, la réflexion froide et désintéressée. Or, c'est là le rôle qui nous semble plus particulièrement réservé à une publication du genre de celle que nous entreprenons. Ce n'est pas l'instrument de la lutte, c'est plutôt l'instrument de la pensée. Elle renouvelle l'examen; elle soumet à l'analyse les idées que lance en avant la presse quotidienne: elle les met en face de l'expérience, de la pratique qui donne quelquefois de si accablants démentis.

Sans doute, nous n'avons pas besoin de le dire, nos prétentions ne vont pas à satisfaire complétement au rôle tel que nous le concevons ici. Les études que nous présenterons au public, ne seront le dernier mot en quoique ce soit. En province, loin du centre où toutes les observations, toutes les expériences se généralisent, où toutes les lumières se concentrent, il y a des difficultés, des impossibilités mêmes que tout le monde comprend, et dont tout le monde nous tiendra compte; mais ce que nous espérons, ce qui sera pour nous un suffisant mérite, ce sera de contribuer par nos travaux à faire prendre l'habitude, le goût d'une étude sérieuse, à faire pénétrer

dans les esprits le désir de connaître avant de juger, de se décider par la raison plus que par l'instinct ou par l'intérêt, et de donner un organe de plus à la discussion calme et réfléchie.

Et pour cela nous faisons appel à tous ceux qui par un sentiment éclairé du bien public, par la nature de leurs études et des observations qu'ils ont pu faire, ont quelque idée utile à faire connaître à leurs concitoyens, et peuvent leur faire accomplir quelque progrès dans une branche quelconque des connaissances humaines. Notre pays a une importance particulière que lui donne son double caractère de pays industriel et agricole. Sous ces deux rapports, son activité est étendue, remarquable, et cette activité y a fait naître des études, développé des connaissances qu'il serait de la plus haute utilité d'y répandre. Il ne manque d'ailleurs pas plus que les autres d'hommes distingués dans la spécialité à laquelle ils appartiennent. Il n'y a pas de jour que cette réflexion ne nous frappe, que si ce que de certains esprits dépensent de connaissances utiles, profondes même, dans des entretiens particuliers, était livré à la publicité au lieu d'être l'objet de conversations isolées, il en pourrait ressortir un bien général; l'esprit public y gagnerait, l'idée elle-même en profiterait; car l'écrire, la communiquer d'une manière définitive, force à la revoir, à la mieux analyser, à se l'approprier plus énergiquement. Et ainsi, quand ces hommes disparaitraient d'au milieu de nous, il resterait quelque chose d'eux, et leur science, leur supériorité ne serait pas à jamais perdue.

D'une autre part, qu'est-ce qui fait que l'on voit se maintenir si obstinément des abus dont on souffre si souvent en province, tels que ceux, par exemple, qui résultent d'une centralisation excessive de l'administration, de l'état de tutelle absolue où sont placées les communes, et bien d'autres encore, si ce n'est l'atonie de la vie publique, le défaut de connaissances plus généralement répandues non seulement sur les abus eux-mêmes, mais sur les moyens de les redresser? De temps en temps, quand telle ou telle localité en souffre, on entend s'élever quelques clameurs isolées qui restent sans écho, et qui s'éteignent bientôt dans l'indifférence générale. Ou bien l'esprit de parti s'en empare, s'en fait une arme contre le gouvernement, et alors tout ce qui appartient au parti contraire, s'en fait le défenseur tout aussi systématique, et le mal se continue indéfiniment jusqu'à ce qu'éclate la tempête que l'obstination de la résistance a préparée et

qu'eût prévenue si aisément une sage prévoyance de la part du pouvoir, ou l'attitude ferme et résolue d'une opinion publique éclairée et convaincue.

Et pourtant quel est l'esprit impartial qui ne se figure une situation différente? quel est l'esprit impartial qui ne comprenne que ces attaques comme ces défenses systématiques rendent tout progrès réel impossible, si elles ne produisent pas pis encore, la lutte partout et toujours. Nous sera-t-il donc éternellement interdit de progresser avec calme et réflexion sans ces secousses qui fatiguent la société, l'appauvrissent et finissent par lui ôter la foi même dans le progrès. Oh! que tout serait bien plus facile, si l'on pouvait créer jamais dans notre France, si sympathique pour tout ce qui est grand et généreux, une opinion puissante, formée à la connaissance des intérêts publics par des études consciencieuses; si l'on pouvait arracher les esprits à ces vieilles habitudes de haines de partis, les réunier sur le seul terrain où il soit digne d'hommes libres de s'entendre, le bien commun de la Patrie.

Ce sera là notre but dans la politique et dans toutes les questions qui s'y rattachent. Qu'on nous aide loyalement et nous contribuerons à l'atteindre.

Mais en dehors du mouvement politique, il est un ordre d'idées supérieur à ces débats du jour, et qui, malheureusement, dans les temps d'agitation, ne participe pas à la vivacité de l'intérêt qui s'attache aux questions politiques, nous voulons parler des sciences et des arts, non plus sous le point de vue de leur utilité matérielle, mais considérées en eux-mêmes, dans leur étude désintéressée. La science cultivée pour elle-même, l'art sous toutes ses faces ont besoin de la paix, de la sécurité; les troubles publics, les préoccupations matérielles, les arrètent, les font languir. C'est bien l'état où nous les voyons réduits aujourd'hui. Ce qui est immédiatement utile, semble avoir le droit exclusif d'absorber l'attention publique. Le matérialisme de cette tendance devient un danger sérieux. Que pourront devenir les arts dans une époque où l'on considère comme perdus les rares moments qu'on leur accorde, où l'on s'efforce de leur ôter tout caractère de grandeur, en les réduisant au rôle subalterne d'agréments? Que deviendra la science si ce n'est un moyen de spéculation, l'humble servante de l'esprit d'industrie. Eh! cependant c'est la gloire, c'est la supériorité d'un peuple que ce culte désintéressé

de ce qui est beau, de ce qui est grand et vrai. Seul il l'empêche de décheoir, lui conserve l'énergie morale et le rend capable de grandes choses.

Que l'on ne se figure pas que les idées politiques aient exclusivement le privilége de fixer les destinées d'une nation. Ces destinées dérivent de bien d'autres causes. Certes jamais l'existence politique de la France n'a été plus déplorable qu'au milieu du XVIIIe siècle, lorsque nous étions les vaincus de la guerre de sept ans, et pourtant dans ce moment-là même, nos idées, notre littérature dominaient le monde. Cet empire, comme tous les autres, a bien diminué depuis; craignons de le perdre entièrement, nous, qui avons toujours prétendu au beau titre d'initiateurs, si nous nous laissons uniquement absorber par les intérêts matériels.

Nous savons bien qu'une *Revue locale* a peu de ressources pour combattre cet abandon qui menace toute étude désintéressée. Cependant pour si peu qu'elle y contribue, n'aura-t-elle pas rendu quelque service? Et puis, il ne faut pas que l'on s'exagère son impuissance. Il y a en province aussi des hommes éminents qui ont voué leur existence à la science, aux arts, et qui sont parfaitement aptes à en ranimer le goût parmi les indifférents. Il faut pour cela leur fournir les moyens de se faire connaître, de se communiquer. Nous sommes à l'avance assuré de leur concours. D'autres se formeront après eux; car enfin c'est de la province que Paris se recrute, et ce ne serait peut-être pas le moindre avantage de publications du genre de celle que nous nous proposons, de retenir dans la province une partie du tribut de talents qu'elle paie à la capitale, et d'y réchauffer la vie artistique devenue si languissante. L'histoire de notre province fournit ensuite un vaste champ littéraire d'un intérêt d'autant plus général et plus vif que cette histoire se lie à celle des deux grandes nations de l'Europe occidentale, que l'Alsace a formé et forme encore le lien entre elles, et que le grand nombre des monuments qui nous restent encore du temps passé, éveille naturellement partout le désir de connaître les événements qui s'y rattachent.

Nous n'avons pas besoin de dire que tout ce qui se rapporte à l'instruction publique de tous les degrés sera pour nous l'objet d'une attention spéciale. Étudier les progrès déjà accomplis, les conditions nécessaires de progrès nouveaux, signaler les abus, les entraves de quelque nature qu'elles soient, sera notre devoir, et pour y satis-

faire, nous faisons appel à tous les hommes distingués qui par leur position dans l'Université ou dans l'instruction primaire, pourraient nous fournir à cet égard d'utiles travaux. Beaucoup de choses sont à faire à tous les degrés de l'enseignement public. Les questions les plus graves sont soulevées tant sur l'organisation que sur le principe même du droit de l'État. Nous espérons que la collaboration qui nous est promise déjà et celle qui sans doute s'y joindra encore, pourra contribuer à jeter quelque jour sur ces questions en les traitant avec le calme et l'impartialité qu'elles exigent, et qui leur ont souvent manqué.

Tel est l'ensemble du plan que nous nous sommes tracé. Le cadre en est vaste, trop vaste peut-être; mais du moment que les questions littéraires, les sciences, les arts ne peuvent guère alimenter seuls une *Revue* locale, il faut nécessairement y faire une place aux intérêts matériels, aux études politiques, dans un temps surtout où c'est la grande affaire, la préoccupation presqu'exclusive du public. Répondre à des besoins généranx, à des goûts variés, est d'ailleurs pour elle le moyen unique de trouver un nombre suffisant de lecteurs.

Il nous reste un mot à dire des espérances que nous pouvons avoir de réussir. Jusqu'ici plusieurs essais ont été faits du genre de celui que nous tentons, et tous ont échoué. C'est un précédent fâcheux, dont nous ne nous dissimulons nullement la gravité: rentrer dans une voie où d'autres ont été contraints de s'arrêter, de reculer, est peu encourageant. Si nous l'osons, malgré nos craintes, et quoique les auspices soient contraires, qu'on veuille bien ne pas y soupçonner de présomption. Ce qui nous y détermine, ce n'est pas la prétention de faire mieux que nos devanciers, c'est plutôt la conviction que les circonstances dans lesquelles de pareilles publications paraissent, ont une grande influence sur leur durée, et qu'à cet égard la nécessité de communications plus fréquentes entre les hommes qui savent et qui réfléchissent, d'un échange plus soutenu d'idées, d'études calmes et sérieuses, ne s'est peut-être jamais plus énergiquement fait sentir que dans le moment où nous sommes. Nos institutions nous ont donné les droits les plus étendus, la vie publique, et ni les mœurs, ni l'opinion ne sont à la hauteur de ces institutions; il n'est pas de jour où l'on n'entende dire que l'ignorance générale menace de tout perdre. D'une autre part, tant de choses ont été agitées, tant de questions posées, qu'il n'y a guère d'organisation,

d'idée reçue, qui n'ait été soumise à un nouvel examen, et qui ne soit tenue de fournir les titres en vertu desquels elle existe. Dans une situation pareille, tout ce qui peut jeter quelque lumière dans l'opinion publique, tout ce qui peut redresser une erreur légèrement admise, est éminemment utile et répond à un besoin vrai, urgent. Une *Revue* y peut-elle atteindre? Nous le croyons fermement. Oui, nous en sommes persuadé, si tous les hommes capables, dévoués à la cause du progrès, veulent nous seconder, l'avenir de la *Revue* est assuré et son avantage incontestable.

LE COMITÉ DE DIRECTION.

DU
PROLONGEMENT DU CHEMIN DE FER
D'ALSACE
A LA FRONTIÈRE BAVAROISE.

Les évolutions violentes d'une société dans la voie du progrès affectent toujours gravement ses intérêts matériels. A la suite de la révolution la plus légitime, entre un passé détruit et un avenir non encore constitué, se produit une ère de doute, d'indécision, de défiance, fatale à l'esprit d'entreprise, aux grands travaux et aux projets à longue échéance. Les nations traversent ces périodes critiques en vivant au jour le jour : le mouvement industriel se restreint aux consommations de stricte nécessité, les ateliers se ferment, les travaux languissent abandonnés, l'esprit public, sous l'obsession des préoccupations du moment, se détourne des intérêts locaux qui le passionnaient naguères. C'est en vain que, par des moyens factices, les gouvernements tentent de porter remède à de pareilles situations, funestes surtout au travailleur qui n'a de ressources que dans le salaire de son labeur journalier ; les secousses galvaniques qu'ils parviennent à imprimer à ce corps frappé d'atonie, s'éteignent quand se sont épuisés les sacrifices et les efforts au prix desquels on les a obtenues.

Cette redoutable crise du travail a pesé sur toute l'Europe centrale pendant l'année qui vient de s'écouler. La France dont la révolution en a donné le signal, semble plus près d'en voir la fin qu'aucun des autres peuples qui en souffrent. Elle parait toucher au terme de ses

douloureux efforts, sa révolution est consommée; son nouveau régime politique a été consacré, dans la Constitution, par l'assentiment unanime des mandataires de la nation; devant le suffrage universel, cet instrument de tous les progrès, ce vaste champ ouvert à la propagande pacifique et raisonnée, le pays comprend que la violence, la lutte armée, qui ont servi à renverser des gouvernements fondés sur le monopole de minorités privilégiées, seraient de sanglants anachronismes et des attentats à la souveraineté populaire. Malgré leurs profondes divisions, les partis désarment; les appels à la force, sont étouffés par les protestations du droit; une immense majorité accepte la Constitution républicaine, comme la forme définitive du gouvernement de la France; le peuple s'éloigne des théories irréalisables dont les mirages l'ont tenu en échec si longtemps; il reprend confiance dans ses destinées, et retourne à sa tâche interrompue d'activité et de travail, conditions nécessaires de son bien-être et de sa prospérité futurs.

Nous profiterons de cette période de calme, qui n'est peut-être que la veillée des armes de la suprême lutte de la liberté européenne, pour reporter l'attention de nos compatriotes sur un des intérêts d'avenir qui importent le plus à nos départements du Rhin. Le reliement du chemin de fer d'Alsace avec la frontière bavaroise, et son prolongement jusque vis-à-vis de Mannheim, d'où il ne devra pas tarder à rejoindre Mayence, vient de faire l'objet d'une convention internationale, soumise à la sanction de l'Assemblée par le ministre des travaux publics. Ce projet, éclos dès 1840, fut adopté alors avec cet entrainement qui jetait les esprits et les capitaux dans les entreprises de chemins de fer; il subit la réaction qu'amenèrent les espérances déçues. Repris par le gouvernement, peu de temps avant la révolution de février, il donna lieu, avec la Bavière, à un premier traité qui fixait l'exécution des travaux dans des délais rapprochés. La convention récente, soumise aujourd'hui à l'Assemblée nationale, a pour but de ratifier l'ensemble de ce traité dont elle ne modifie que quelques dispositions accessoires. Malheureusement la pénurie des finances des états contractants, l'incertitude des circonstances en ont fait effacer toutes les stipulations relatives aux délais d'exécution. C'est contre cet ajournement implicite et indéfini que nous venons réclamer. Il nous sera facile de démontrer qu'une réunion d'intérêts de tout genre, dont l'importance dépasse de beaucoup les dépenses

restreintes que nécessiterait la construction de cette voie, sollicite sa prompte confection.

Le chemin de fer de Strasbourg à Bâle, ce premier-né des grandes lignes de fer françaises, reste, vis-à-vis des autres entreprises du même genre, dans une déplorable infériorité, qu'attesterait, au besoin, la dépression constante de ses actions, invariablement revélée par les cotes de la bourse. Ce fâcheux état de choses n'est pas déterminé par des circonstances accidentelles, inhérentes à la construction et à la gestion de la voie : les fondateurs et les actionnaires du chemin ont, sans doute, payé un lourd tribut aux tâtonnements et à l'inexpérience dans la confection des travaux; mais depuis longtemps, une direction éclairée, intelligente, économe, donnant à la circulation, des garanties de sécurité que ne présente, au même point, aucune des entreprises de chemin de fer connue, aurait réparé cet échec, si le chemin d'Alsace se trouvait dans des conditions de progrès et de vie.

Bien qu'il traverse une contrée populeuse et riche, qu'il desserve des foyers actifs du mouvement commercial, qu'il présente, à l'immense consommation de la Suisse, la ligne de transit la plus courte et la plus facile, tous ces avantages sont annulés par l'isolement et le défaut d'aboutissants. Ainsi le chemin de fer n'a pu conquérir qu'une faible partie du transport des cotons en laine du Hâvre, et des houilles de Sarrebrück et du bassin de la Loire, marchandises donnant lieu à une importante circulation; le transit s'éloigne de lui de plus en plus, et le dernier colis étranger disparaîtra de ses waggons le jour où la ligne allemande atteindra Bâle. L'appauvrissement des sources du mouvement des transports lointains réagit fatalement sur la circulation locale dont les produits alimentent à grand peine l'entreprise. Il ne deviendrait possible de la surexciter que par l'abaissement des tarifs; mais cette mesure elle-même ne serait praticable qu'autant qu'un plus grand afflux de marchandises viendrait concourir à couvrir les frais généraux, à-peu-près invariables, quelle que soit l'importance des mouvements du chemin. L'administration, dans l'état actuel des choses, tourne donc dans un cercle vicieux, elle est condamnée à une ruineuse immobilité sous peine de compromettre les ressources indispensables à la continuation de l'exploitation.

Cette triste condition du chemin de fer d'Alsace a, indépendamment de la question de concurrence, ses causes dans sa position to-

pographique. Dans ses proportions actuelles, le chemin de fer de Strasbourg à Bâle n'est qu'une voie de communication d'une influence restreinte au pays qu'elle sillonne, qui ne peut porter jusqu'aux grands marchés les produits naturels et industriels de nos départements, qui n'atteint pas, directement, où par des intermédiaires faciles, aux sources des matières premières pour s'en approprier l'importation; qui ne dessert qu'un parcours limité, sur une ligne de transit dont les avantages sont annullés par les difficultés et les chômages de la navigation du Rhin de Mannheim à Strasbourg et les frais de transbordement des marchandises. Le grand courant des voyageurs étrangers qui, dans la belle saison, forme un va et vient si important du Bas-Rhin à la Suisse, abandonne une direction qu'elle ne peut prendre sans se détourner de la voie qu'elle doit suivre à son point de départ ou qui doit la conduire à son point d'arrivée. Notre chemin d'Alsace, auquel on promettait un si bel avenir, n'est malheureusement que la pierre d'attente d'un édifice inachevé, un tronçon isolé d'un réseau dont les parties les plus importantes ne sont encore qu'à l'état de confection d'avant-projet, où même de lointaine espérance.

Ses destinées changeront et il sortira de son rôle obscur et de sa position précaire, quand l'achèvement de la ligne de Paris à Strasbourg en aura fait la tête de la voie la plus courte de l'Océan au Rhin, le chemin nécessaire de toutes les relations transatlantiques de l'Allemagne, du midi et de la Suisse. Quand l'embranchement de Dijon, le mettant en rapport avec le chemin de Marseille à Paris, le placera sur le prolongemeut de la ligne de jonction de la Méditerranée avec toutes les contrées arrosées par le Rhin, à laquelle ses avantages naturels assureront la conquête du monopole du mouvement de l'Orient sur l'excentrique Trieste, plutôt italienne qu'allemande, et sur Gènes dont les relations n'auraient jamais du franchir le bassin des Alpes, si Marseille, même dans l'état encore imparfait des communications, avait su leur opposer une concurrence intelligente. Quand, enfin, allant toucher le point où le Bas-Rhin est sillonné par une navigation active et régulière, il deviendra une voie de transit, sérieuse et complète, pour les entrepôts de la Hollande et le mouvement commercial de la mer du Nord.

Le traité conclu avec la Bavière poursuit ce dernier résultat: c'est le plus modeste sans doute, mais aussi le plus immédiatement réalisable, le plus facile à obtenir sans dépenses trop considérables, le

plus intéressant peut-être pour la défense de notre frontière la plus menacée, et le maintien de nos relations fraternelles avec des peuples dans le cœur desquels une solidarité d'institutions de gloire et de malheurs a laissé profondément empreint le souvenir de la France, comme celui d'une seconde patrie.

La prospérité et le mouvement du chemin, parallèle au nôtre de la rive droite, sur le point d'atteindre Bâle d'un coté, aboutissant à Mannheim de l'autre, et juxta-posé à une voie qui, partant de Heidelberg, réjoint le Bas-Rhin au-delà de Mayence, à Biberich, nous fournit un point de comparaison, avec la stagnation et l'absence de vie de la ligne de la rive gauche, peu flatteur pour notre amour propre national. Sachons en rechercher les causes, et puiser un exemple et un enseignement dans une leçon que nous payons assez cher. Le chemin badois est sillonné d'immenses convois de marchandises, les voyageurs y affluent et lui restent fidèles jusqu'au bout, il conquiert, de jour en jour, sur la ligne de la rive gauche et son canal, toutes les relations de transit, et en aura incontestablement le monopole, le jour où il touchera à Bâle, parcequ'il va saisir les voyageurs et les marchandises au point précis où le Rhin cesse de devenir une voie facile et non interrompue de navigation, et, qu'une fois entrainés sur ses rails, hommes et choses ne s'en détournent pas facilement pour franchir péniblement un fleuve et une frontière et reprendre la ligne de la rive gauche. C'est là qu'est la cause de la prospérité croissante du chemin rival du nôtre: presque tout son mouvement lui vient du dehors. Les ressources locales de la contrée qu'il traverse sont bien moins importantes que celles de l'Alsace. Relie-t-il entr'eux des centres de population comparables à Strasbourg et à Mulhouse?

Qu'est-ce que le mouvement industriel du pays de Bade à côté de celui du Haut-Rhin? Les produits agricoles de la plaine étroite et souvent stérile, resserrée entre la chaine de montages et le fleuve, qui s'étend sur presque toute sa longueur, peuvent-ils donner lieu à un courant de circulation égal à ceux des larges et riches plaines de la rive gauche? Il est bien démontré que les relations nécessaires de commerce, d'intérêt et d'affaires peuvent seules faire la fortune d'un chemin de fer; et que les voyages qui ont pour but les établissements de bains du pays de Bade, ces rendez-vous temporaires des oisifs attirés par le désœuvrement, la mode, où des préoccupations de santé, n'influent pas sensiblement sur les produits de la voie.

Le prolongement du chemin de fer d'Alsace jusqu'à Ludwigshafen, ce port rival de Mannheim que la Bavière s'efforce de créer, vis-à-vis de cette place de commerce, sur la rive gauche du Rhin, et la jonction, par une voie de fer, de ce point avec Mayence qui en sera la conséquence immédiate et nécessaire, placeront la ligne de la rive gauche dans une position égale, sinon meilleure, que celle de la rive badoise, et combleront la solution de continuité qu'on ne pouvait franchir que sur des routes à essieux, ou par un trajet fluvial interrompu pendant une moitié de l'année et toujours difficile, qui rendait notre chemin de fer inabordable au transit. Les conditions d'une concurrence à chances égales seront retablies, et dans cette lutte pacifique, dont les résultats auront pour effet définitif de diminuer les frais de transport et de profiter à la masse de consommateurs, la prépondérance ou le triomphe appartiendront à la direction la plus active, la plus éclairée, la plus intelligente.

Le chemin français aura des alliés dans ce légitime effort de rivalité commerciale; la Bavière et la Hesse rhénanes dont les traités de 1815 n'ont pu détruire les étroites affinités avec la France que leur crée leur situation géographique sur la rive gauche du fleuve, ont tous leurs intérêts solidaires du nôtre dans le succès du nouveau chemin. La rive droite a absorbé, à leur préjudice, la vie commerciale et le mouvement de circulation. Le Palatinat du Rhin et ses vieilles cités impériales, Mayence, Spire, Worms, réduites à un commerce local, voient l'importance de leurs relations décroître de jour en jour. La création des chemins de fer laisse ces belles contrées en dehors du courant commercial de l'Allemagne et de celui de la France; leurs produits si abondants et si variés ne peuvent aborder ces voies de communication qu'en surmontant de nombreux obstacles et surchargés de frais de transport qui les placent dans une infériorité désastreuse vis-à-vis de ceux des pays traversés par des lignes de fer. Aussi, depuis longtemps, l'activité et la vie ont cessé sur la rive gauche allemande du Rhin, son agriculture seule rappelle son ancienne prospérité, et la difficulté des débouchés commerciaux occasionne, dans ses produits, un engorgement et un avilissement de prix fatals aux revenus de la terre. Ce n'est, qu'en allant porter son tribut à la prospérité du chemin de la rive droite qui lui a créé cette situation, que ce pays peut maintenir ses rares relations lointaines. Mayence, cette échelle d'un commerce autrefois si actif et si impor-

tant, voit ses vastes entrepôts vides de marchandises, ses immenses hôtels désertés par les voyageurs; les bateaux à vapeur passent sous ses remparts et les convois de chemin de fer longent la rive opposée du fleuve sur lequel elle est si heureusement située, sans que tout ce mouvement d'hommes et de choses lui profite désormais. Pourquoi entreposerait-on, dans ses magasins, les marchandises à destinations lointaines? Pourquoi consignerait-on à ses négociants des cargaisons qu'il faudrait recharger sur un chemin de fer que l'obstacle du Rhin sépare de cette place; rembarquer pour Mannheim, ou acheminer, sur chars, par les routes de la rive gauche, parallèles à une voie d'eau dont une communication plus parfaite pourrait, seule, balancer les avantages? La nouvelle cité de Ludwigshafen n'est encore qu'à l'état d'embryon, malgré les efforts d'un gouvernement intelligent pour lui créer des destinées commerciales, étroitement liées au prolongement du chemin de la rive gauche. Spire et Worms s'endorment aux bords du Rhin; bercées par les rêves de leurs splendeurs passées, l'herbe croit dans leurs rues, et l'importance de leurs relations se traduit par l'humble barque, détachée du bâteau à vapeur qui dépose dédaigneusement, sur leurs estacades, un voyageur ou un colis.

Les populations, si intelligentes, si actives de ce pays, l'un des plus avancés de l'Allemagne, séquestrées ainsi du grand mouvement européen, sont impatientes de se relever de cette déchéance: elles n'en voient le terme que dans le prolongement de la ligne française jusqu'à Mayence. Nous nous manquerions à nous-mêmes si nous ne secondions, de tous nos efforts, un mouvement d'opinion devenu assez puissant pour vaincre les défiances et les mauvais vouloirs des gouvernements germaniques, et les décider à une entreprise qui rattacherait à la France, par le lien puissant de la communauté d'intérêts, des provinces qui lui conservent toujours de vives sympathies.

Toutes les tentatives heureuses de nos voisins allemands de la rive gauche pour faire dériver, de leur côté, une partie du courant commercial qui aujourd'hui remonte ou descend le Rhin jusqu'à Mannheim, et alimente ensuite le chemin de la rive droite, profiteront au chemin d'Alsace prolongé jusqu'à eux. Ils deviendront nécessairement les courtiers et les associés de sa prospérité. Tout voyageur, tout tonneau de transit, toute expédition lointaine de marchandises ou de denrées, engagés une fois sur les rails de la rive gauche,

les suivront jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur destination. Le chemin badois n'aura plus pour rival seulement, une ligne incomplète, d'un abord difficile, située exclusivement dans un pays à l'endroit duquel l'Allemagne n'a pas dépouillé ses vieux préjugés : sur tous les points de son parcours, le chemin de la rive gauche viendra lui faire concurrence ; il offrira au commerce et aux voyageurs des avantages au moins égaux aux siens, et un ensemble complet de communications où les intérêts de deux grands peuples seront confondus, et vers la prospérité duquel convergeront leurs efforts, leur activité commerciale stimulée par le succès d'une cause commune, et l'importance que doivent acquérir les relations extérieures des contrées les plus fertiles de l'Europe centrale.

Ce résultat sera obtenu le jour où la section du chemin dont la Bavière s'est imposé la construction, débouchera vis-à-vis de Mannheim. Cette ville, assise sur la rive droite du Rhin, au point précis de son cours où cesse la navigation régulière, a hérité, à la suite de la construction du chemin badois, de l'importance commerciale que Mayence a perdue. Sa situation, au point de partage du Rhin supérieur et du Rhin inférieur, la rend, dans l'état actuel de la viabilité, l'échelle nécessaire où doit s'opérer le passage, sur le chemin de fer badois, du mouvement dont jusque-là le fleuve avait été le véhicule. Sur la rive opposée, Ludwigshafen, reliée à Mannheim par un pont de bâteaux, présentera absolument les mêmes avantages. Son port, ses établissements, le chemin de fer de la rive gauche, dont elle est déstinée à devenir la tête sur le Rhin, égaliseront les armes et les chances dans la lutte qui s'engagera entre les deux cités et les deux chemins rivaux.

Une circonstance géographique doit faire pencher la balance en faveur de la rive gauche. Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour reconnaître que le Rhin, s'échappant des montagnes qui resserrent étroitement son cours, décrit, à partir de Mayence jusqu'à Bâle, une courbe prolongée dont l'inflexion rapproche le fleuve des chaines de montagnes de la rive droite. Le chemin badois suit les contours de la plus grande partie de cette courbe ; le chemin de la rive gauche, au contraire, doit former une ligne, à-peu-près directe, représentant la corde qui en joindrait les deux points extrêmes. Il en résulte que la distance de Mayence et de Ludwigshafen à Bâle, sera moindre par la rive gauche, que celle des points correspondants de la rive

droite à la même ville. On a évalué l'avantage du chemin projeté de la rive gauche, à cinquante kilomètres, en prenant Mayence pour point de départ; à quarante kilomètres, en partant de Ludwigshafen. Une pareille différence, quand bien même elle serait inférieure à ces évaluations, est capitale dans une question de concurrence. Ce sont les distances qui servent de base et de mesure au prix des transports, elles représentent, en effet, la dépense de temps, de combustible et d'emploi de matériel qui concourent à former les éléments de sa fixation. Un avantage, d'un centime seulement, par quintal métrique de marchandises, est de nature à déterminer, au préjudice du chemin badois, un mouvement contraire à celui qui tend à lui assurer aujourd'hui le monopole des transports.

Le rayonnement et la puissance d'attraction du chemin de la rive gauche s'accroitra, dans une proportion incalculable, lorsque Mayence en formera la tête sur le Bas-Rhin. Cette vieille métropole commerciale, dépouillée de ses relations par le déplacement que les nouvelles voies de communication ont apporté dans le mouvement des affaires, est impatiente de sortir de l'impasse où elle se voit rejetée. Tous ses intérêts d'avenir sont dans le chemin de la rive gauche : quand il présentera une ligne de circulation, sans solution de continuité, de Bâle jusqu'à Mayence, Mayence aura reconquis plus qu'elle n'a jamais perdu. Son chemin de fer aura une avance de vingt-cinq à trente lieues sur la ligne badoise. La position de cette grande cité sur la partie moyenne du Rhin, au point central où les lignes de fer les plus importantes de l'Allemagne viennent le rejoindre; sa navigation, ses magnifiques établissements commerciaux, l'activité et l'esprit d'entreprise de son intelligente population, sont des éléments de succès qui hâteront l'accomplissement d'un phénomène économique qui s'est invariablement produit sur tous les points où une ligne de fer entre en concurrence avec une voie d'eau, et dont le chemin badois lui-même nous offre un exemple frappant. Le grand courant commercial abandonnera le Rhin, de Mayence à Mannheim, pour le chemin de fer; et c'est au profit de la rive gauche que se fera ce mouvement.

La rive opposée du Bas-Rhin a, sans doute, aussi son chemin de fer; mais une faute irréparable, commise dans son établissement, nuira toujours à son progrès et au développement de ses relations. La ligne de Nassau et de Hesse-Darmstadt prenant pour point de départ le

Rhin, à Biberich et à Castel, tête de pont de Mayence, séparée de la cité par le fleuve, touche à Francfort, traverse les forêts tourbeuses de la Hesse, et vient aboutir à Heidelberg, à une station distante de deux ou trois cents mètres seulement de celle du chemin badois, avec lequel la ligne hessoise ne se raccorde pas. Voilà pourquoi l'établissement de cette voie n'a eu qu'un effet insignifiant sur la navigation du trajet du Rhin de Mayence à Mannheim; elle n'a pu attirer que la moindre partie des voyageurs et presque rien des marchandises dont la destination excède son parcours. Des ombrages, des rivalités de suprématie, qui sont une preuve de plus que l'Allemagne est bien loin de tendre, en fait, à la réalisation de l'unité politique qu'elle poursuit, ont empêché de donner la même largeur aux voies des deux chemins. Celui de la Hesse paie chèrement cette lourde faute qui paralyse tous ses avantages : quand le chemin badois entrera en concurrence avec la ligne de la rive gauche, complétée et homogène dans toute son étendue, il en ressentira à son tour vivement les effets sur l'ensemble de sa circulation. Pour réparer ce vice de construction dans lequel, éclairés par l'exemple, les gouvernements français et bavarois se garderont de tomber, il faudrait que trois états, Nassau, la ville libre de Francfort et Hesse-Darmstadt s'entendissent pour remanier toute la voie et changer tout son matériel. Ce serait une dépense presque égale à celle de premier établissement, sans laquelle la ligne restera toujours à l'état de communication locale et n'étendra jamais son influence au-delà de ses rails. La nécessité, pour les marchandises, de rompre charge dans le trajet, une fois de plus, et pour les voyageurs, de changer de ligne et de voitures à Heidelberg, fera toujours préférer la voie du Rhin et, plus tard, le chemin non interrompu de la rive gauche, à cette ligne brisée par un obstacle qui en détourne déjà beaucoup de voyageurs et la presque totalité des colis.

Dans cette rapide appréciation nous croyons avoir démontré que la principale cause de l'état de marasme et d'infériorité du chemin de fer d'Alsace tient à ce qu'il n'est encore qu'un anneau isolé d'une chaîne de communication incomplète ; qu'il n'atteindra le rang que sa situation lui assigne qu'alors que sera terminée, sur la rive gauche, la grande ligne, tracée par la nature, destinée à concourir avec la navigation du fleuve ou à suppléer à son insuffisance, dans toute l'étendue de l'immense vallée qui s'élargit au défilé de Bingen pour aboutir aux premiers contreforts des Alpes suisses ; que, dans ces

conditions, le chemin d'Alsace, coalisé avec les intérêts germaniques de la rive gauche, luttera, à chances égales en tout état de cause, et probablement avec avantage, contre le chemin de la rive droite. Quand il ne parviendrait qu'à rendre moins inégale la répartition entre les deux lignes des voyageurs et des marchandises à destinations lointaines, ce serait un assez beau succès. En tout cas, il s'enrichirait d'une grande partie du mouvement auquel donnerait lieu son prolongement dans des contrées dont les ressources naturelles sont immenses; il verrait s'ouvrir pour lui des horizons nouveaux dans les relations multipliées que la voie nouvelle ferait naître entre la France et les provinces rhénanes.

En faisant abstraction même de l'immense impulsion que l'ouverture des sections, encore en projet, qui mettraient le chemin d'Alsace en rapport avec toute l'Allemagne, la Baltique et le Nord, doit imprimer à son avenir, leur construction rendrait le mouvement et la vie à une intéressante partie de notre province qui peut se plaindre, à bon droit, de l'injuste oubli où on l'a laissée. La moitié de l'arrondissement de Strasbourg et celui de Wissembourg tout entier sortiraient de l'isolement où ils languissent. Les houblons, les garances et les bois de Haguenau; le mouvement industriel de Bischwiller; les produits des usines de Lobsann et du Béchelbronn; les chanvres et les colzas de la plaine de Wissembourg formeraient les éléments d'une importante circulation locale aboutissant à Strasbourg.

Enfin, l'industrie alsacienne tout entière est intéressée à l'achèvement d'une ligne qui doit alléger, dans des proportions considérables, une des principales causes du malaise que lui crée la position de ses centres éloignés des ports d'importation et des grands gisements de houille. Ce combustible, moteur nécessaire de la plupart de ses établissements, n'y arrive, des mines de Sarrebruck, que sur essieux; et du bassin de la Loire, que par une navigation souvent interrompue, sur le canal du Rhône au Rhin, par les glaces et le manque d'eau. Ces voies de transport, intermittentes et difficiles, grèvent lourdement, sans en assurer toujours l'approvisionnement régulier, ce combustible qui est à la vie industrielle ce que le pain est à celle de l'homme. Une ligne de fer partant des houillères de Sarrebruck, d'où elle rejoint perpendiculairement le Rhin, vient déposer leurs produits sur les bords du fleuve à Ludwigshafen; elle doit s'embrancher avec le chemin de la rive gauche, qui conquerra ainsi un immense aliment de trans-

port, livrera les houilles à l'Alsace à un prix inférieur du tiers au taux actuel, et profitera, plus que personne, de cette réduction dans le prix de revient d'une matière qui entre en si forte proportion dans les frais généraux d'exploitation. L'hypothétique chemin de Sarrebruck venant rejoindre, par Metz, la ligne de Paris à Strasbourg, doit, sans doute, amener un résultat semblable; mais indépendamment de son parcours beaucoup plus long, qui chargerait la houille à destination d'Alsace, de prix de transport plus élevés, les mauvaises dispositions de la Prusse en ajournent indéfiniment la construction, et rejettent dans un lointain dont il est difficile d'apprécier le terme une solution qui devient une question d'existence pour la plupart des industries alsaciennes.

Le concours de la France à cette œuvre si féconde en résultats utiles, au point de vue de son commerce général, à celui de la prospérité de deux de ses plus beaux départements, et au succès d'une entreprise dans laquelle l'État a de graves intérêts, n'est évalué qu'à une somme de onze millions, dont quatre seulement resteraient à la charge du trésor dans le cas probable où l'exécution des travaux serait abandonnée à l'industrie privée. Qu'est-ce qu'une pareille avance pour replacer dans des conditions d'avenir et de progrès une grande création d'utilité publique, pour sauver d'une déperdition complète un capital énorme, et de la ruine, de nombreux intérêts : si le chemin d'Alsace doit rester dans sa situation précaire, non-seulement le prêt de douze millions six cent mille francs que l'État lui a fait est irrévocablement perdu; mais encore la compagnie, succombant, dans un avenir plus ou moins long, aux impossibilités topographiques que lui crée l'état de la ligne, à une concurrence acharnée contre laquelle elle restera désarmée, rejettera sur l'État le fardeau d'une exploitation ruineuse. Les principes économiques les plus élémentaires commandent une dépense qui, seule, peut empêcher la triste catastrophe d'une entreprise commencée sous de si brillants auspices, et la mettre à même, en lui ouvrant de nouvelles perspectives, en élargissant son cercle d'exploitation, en ramenant à elle le mouvement et la vie qui l'abandonnent, d'acquitter ses engagements envers le trésor.

En ébauchant ces considérations générales, mon but a été surtout de populariser en Alsace un de ses intérêts les plus actuels et les plus généraux : je m'estimerais heureux, si ma voix peut contribuer à déterminer un mouvement de l'opinion publique qui hâte l'exécution

d'un projet qui doit concourir à assurer à mon pays un rôle important dans le commerce du monde. Je ne saurais, sans témérité, aller au-delà et m'aventurer dans les appréciations techniques. Il appartient aux statisticiens et aux hommes spéciaux d'éclairer complétement la France sur les conséquences de cet utile projet, de préciser ses résultats matériels et les sacrifices qu'il lui imposera, de fixer enfin la direction la plus avantageuse à imprimer aux travaux.

Sans doute, le temps de l'exécution des vastes entreprises n'est pas encore venu, et nous paierons, peut-être, d'une abstinence longue et forcée par l'état de nos finances, les débauches des dernières années du gouvernement de Juillet en matière de travaux publics. Mais le prolongement du chemin d'Alsace n'est une œuvre ni de bien longue haleine, ni très-coûteuse pour une nation comme la France ; c'est le complément indispensable et trop longtemps attendu d'une ligne ancienne, frappée d'improductivité s'il ne se réalise en présence de l'événement imminent de l'extension du chemin badois jusqu'à Bâle : c'est une de ces dépenses forcées d'amélioration et d'entretien devant laquelle le bon père de famille ne peut reculer pour doubler la valeur de son héritage ou le sauver de la ruine, soit en y amenant la fertilité par des travaux intelligents, soit en applanissant les obstacles qui entravent son accès et son exploitation.

DILLEMANN,

Conseiller à la Cour d'appel.

ÉTUDES

SUR LES

LOIS ET LES PRINCIPES CONSTITUANTS DE L'UNIVERS.

Je ne m'étendrai pas ici sur les difficultés inhérentes à la rédaction de la partie scientifique d'une Revue de province : en acceptant d'y coopérer, j'ai déposé toute considération d'amour-propre, et j'ai cédé à une voix toute-puissante pour moi, l'espoir de contribuer, ne fût-ce que pour une faible part, à répandre la connaissance et surtout le goût des sciences naturelles.

Faire ressortir les liens philosophiques qui attachent toutes les sciences entre elles et aux autres sphères d'activité de l'intelligence humaine; présenter des vues d'ensemble et d'unité sur ces connaissances; vulgariser certaines parties sur lesquelles règnent encore des notions inexactes ou erronées; indiquer, enfin, à chacun comment, dans son cercle grand ou petit, il peut souvent, sans peine ni fatigue, contribuer au progrès d'une science, tel est le but général que je me propose : s'il est parfois au-dessus de mes forces, j'espère du moins qu'on me tiendra compte des efforts que j'aurai faits pour l'atteindre et surtout de l'intention qui m'aura guidé.

On voit que je n'entends nullement m'astreindre à ne faire que ce que l'on pourrait appeler de la *science locale :* ce serait étrangement se limiter et s'exposer, d'ailleurs, à lasser bientôt le lecteur. D'un autre côté cependant je ne négligerai rien pour mettre en relief les questions qui intéressent directement nos deux départements; notre biographie surtout me fournira matière à d'utiles travaux. Maintes fois

peut-être trouverai-je ainsi l'occasion de venger de l'oubli la mémoire de plusieurs de nos compatriotes qui ont passé presque inaperçus parmi nous : l'Alsace a été seule pendant longtemps à ignorer la gloire qui s'attache aux noms des Lambert, des Ramond!

Le sujet que je choisis pour début, et que je me propose de traîter dans quelques-uns de nos premiers numéros, touche, non à une science en particulier, mais, pour ainsi dire, à tout l'ensemble des sciences.

Je vais essayer de mettre en évidence quelques-uns des principes constituants, quelques-unes des lois qu'on est inévitablement amené à découvrir lorsque, déposant tout esprit de système et s'en tenant exclusivement aux faits, on vient à parcourir d'un œil attentif les phénomènes de l'univers sensible, tant dans l'ordre moral que dans l'ordre physique; je vais passer en revue l'ensemble des êtres, et chercher quel rôle, quel but il est possible de leur assigner; je vais examiner, enfin, ce que, dans la nature, on doit entendre par progrès. Je commencerai cette étude générale en procédant analytiquement depuis l'homme jusqu'à la matière inerte; une voie synthétique me ramènera, ensuite, de celle-ci à l'homme.

Ce n'est qu'après de mûres réflexions, et même une certaine hésitation, que je me hasarde d'aborder un pareil sujet; peut-être paraîtra-t-il par trop ambitieux à certaines personnes; je n'ennuierai pas néanmoins le lecteur en invoquant son indulgence pour mon œuvre, et je dirai simplement que je la développerai selon la mesure de mes moyens; l'étalage de sentiments de modestie, si vrais qu'ils soient, ne sauvera jamais de la critique un ouvrage imparfait : mieux vaut donc taire ces sentiments lorsqu'ils sont réels. Le travail par lequel je débute, est sans sontredit un des plus élevés et des plus difficiles que j'aurai à traiter dans cette Revue; si je l'ai choisi, c'est parce qu'il me paraît en harmonie parfaite avec l'ensemble de notre cadre; c'est parce que l'idée qu'il résumera sert, au fond, de point de départ à notre publication; c'est parce qu'il pourra servir de base à beaucoup d'autres travaux qui en découleront plus ou moins directement. Sans sortir de leurs limites, les sciences naturelles touchent, d'ailleurs, fort souvent à des questions d'un ordre très-différent; j'ai prévu que maintes fois je pourrai être amené sur un terrain où, faute de pouvoir donner à ma pensée toute son extension, je serai exposé à la voir mal ou défavorablement interprêtée : j'ai donc choisi de préférence de

suite un sujet qui m'obligera d'aborder de front ce genre de péril. Je déclare, une fois pour toutes, que je m'en tiendrai à la science seule et pure; mais je le ferai librement et sans nulle restriction. Les vues que je présenterai dans ce travail, reposeront sur l'observation rigoureuse des faits et seront dégagées de tout esprit systématique; elles ne sauraient donc blesser les convictions ou les croyances de personne; au surplus, si à cet égard je devais me tromper, je pense fermement aussi qu'une opinion quelconque, pour rester sensée, doit savoir se plier à la logique des faits. La science, dirigée avec un sens droit, ne mène ni au doute, ni à l'aveugle matérialisme; ainsi que la foi, dont elle est la sœur, une simple contemplation de la marche paisible et immuable de la nature est quelquefois le plus sûr refuge contre les orages de la vie et de nos passions. On l'a dit, avec raison, il n'y a de funeste que les demi-connaissances; la science ressemble à certains remèdes : pris en quantité suffisante, ils produisent une salutaire réaction; pris à petites doses, ils torturent le malade. Que celui qu'effraie l'amertume des premières gouttes et qui ne se sent le courage de vider la coupe, l'éloigne de ses lèvres!

Le premier regard que nous jettons sur les œuvres de la nature (1) fait naître en nous, comme très-faible, l'idée d'une classification des êtres et de leurs fonctions; leur but en général nous paraît même manifeste. Nous voyons d'abord la matière inerte affecter des formes variées, il est vrai, mais obéir aveuglément à des lois immuables dont nous pouvons soumettre la plupart des résultats au calcul, soit que nous l'étudiions autour de nous, soit que nous l'observions dans les profondeurs les plus reculées de l'espace. A la surface de notre terre, nous voyons des êtres naissant et se développant en vertu de lois que nous ne saisissons plus et à l'ensemble desquelles nous avons donné le nom de vie : ces êtres sont condamnés à rester fixés à la place où a été déposé leur premier germe; leur développement se fait par l'assimilation de molécules tirées directement de la matière inerte. Au-dessus de ces êtres, que nous appelons plantes ou végétaux, en apparaissent d'autres, mis aussi en action par la vie, mais se dévelop-

(1) Je n'entends nullement faire de la nature une espèce de puissance occulte, comme on l'a fait trop souvent; ce mot n'aura d'autre sens que d'exprimer l'ensemble des lois de l'univers. Je ne présente pas ici un système, mais une déduction de faits; je n'ai donc pas à chercher ce qui est créé ou incréé.

pant par l'assimilation de matériaux tirés d'autres êtres vivants; ces êtres ont la faculté de recevoir des impressions des objets extérieurs, au moyen d'un pouvoir appelé sensibilité. Ces êtres, que nous renfermons dans le terme générique de *règne animal*, nous semblent obéir à un ensemble de lois inévitables que nous nommons instinct. Enfin, au-dessus de ces trois divisions principales apparaît l'homme, possédant toutes les principales facultés des êtres précédents, mais ayant en outre celle d'agir par suite d'une impulsion libre, la réflexion ou la pensée.

Les principales conséquences de ce premier regard jeté autour de nous, sont de nous dire dans un mouvement d'admiration pour nous-mêmes : une délimitation brusque sépare l'homme de tout le reste de l'univers sensible; cet univers se compose de trois essences, la matière, la vie et la pensée; celle-ci nous est exclusivement dévolue. Et comme dernier corollaire de toutes ces affirmations, nous admettons que l'homme est le but final, le seul digne et le plus élevé des œuvres de la nature, qui lui doivent une passive obéissance.

Laissons se calmer cet enthousiasme pour notre propre valeur; examinons avec calme, et au lieu de passer, comme nous venons de le faire, d'un ordre de choses à un autre par sauts brusques, allons pas à pas; parcourons toute la série des êtres depuis l'homme jusqu'à la matière inerte, et revenons ensuite sur notre route. Devenus un peu plus modestes, sans pour cela nous rabaisser, peut-être élèverons-nous un peu plus haut les autres êtres qui nous entourent; en voyant une même justice suprême veiller sur tous, peut-être deviendrons-nous nous-mêmes plus justes et plus vrais. Si de conséquences en conséquences nous sommes obligés de reconnaître que l'homme, au lieu d'être un but final, n'est, lui-même, qu'un instrument mis en jeu par la nature pour atteindre un but; ce but, pour nous être inconnu, ne nous paraîtra pas moins noble et élevé; notre orgueil, qui seul est tranchant dans la nature, fera place à une obéissance digne, celle d'un être intelligent et ayant la conscience de sa force. Et, dans tous les cas, nous arriverons à cette conclusion importante, qu'aujourd'hui aucune doctrine, de quelqu'ordre qu'elle soit, ne saurait plus être acceptée si elle ne satisfait complétement à toutes les exigences des sciences exactes.

Voyons, en premier lieu, si entre l'homme et les animaux il y a une séparation tellement nette, tellement brusque, que le premier ait,

seul, le droit exclusif de se croire doué d'intelligence, de se croire capable de penser et d'agir par suite avec le plein sentiment de son action. En partant des points extrêmes, et sans avoir égard aux intermédiaires, cette question se résoudrait par l'affirmative: en sera-t-il encore ainsi lorsque nous suivrons une voie d'examen plus logique? Nous allons promptement reconnaître que non. Au lieu de considérer l'ensemble de l'espèce humaine comme elle devrait être, ou, pour parler beaucoup plus correctement, comme *nous voudrions* qu'elle fût, prenons-la telle qu'elle est. Au lieu de considérer le reste du règne organique comme un être collectif, analysons ses parties, suivons-le dans son développement.

Sous le point de vue de l'*organisation physique* extérieure, l'œil le moins observateur découvre bientôt qu'à partir de la race d'hommes la mieux constituée, il s'établit une marche descendante telle qu'en réalité les individus des échelons inférieurs deviennent tout-à-fait voisins des échelons supérieurs de l'espèce animale. Ainsi, il est bien démontré aujourd'hui que, quant aux formes du crâne et de toute la charpente osseuse, il y a autant d'analogies entre l'orang-outang, le pongo ou le chimpanzé et l'habitant indigène de la Nouvelle-Hollande, qu'il en existe entre celui-ci et l'Européen. Une foule *d'habitudes* physiques qu'il serait trop long d'énumérer, nous sont d'ailleurs communes, en général, avec ces animaux; vainement a-t-on objecté que l'homme seul marche debout : si cette position est en effet la seule possible à l'homme, il est certain, d'un autre côté, qu'à l'état de nature l'orang-outang marche tout aussi volontiers debout que dans la position horizontale. L'étude de l'organisation interne confirme pleinement ces premiers aperçus; mais elle nous apprend, en outre, à ne point juger exclusivement d'après les formes externes. Les parties qui, chez l'homme, servent de siége ou d'instruments à la pensée (la cervelle, le système nerveux) peuvent être plus parfaites chez tel animal que chez tel autre, quoique celui-ci, quant aux apparences, puisse avoir plus de communauté que l'autre avec l'homme. La famille des singes est, de toutes, celle qui présente le plus de ressemblance avec l'homme : eh bien, l'inspection interne nous démontrera qu'entre un individu inférieur de cette famille et le chimpanzé, qui en est le degré supérieur, il pourra y avoir en réalité plus de différence qu'entre ce chimpanzé et un autre animal très-différent de formes. Sans pousser plus avant nos recherches, nous pouvons accepter comme certain

que, quant à la conformation physique, il n'existe pas entre l'homme et beaucoup d'animaux plus de distinctions nettes qu'il n'y en a entre les différents animaux eux-mêmes, et nous voyons que le passage de l'homme à l'animal est rendu beaucoup moins brusque par les dégradations successives qui s'observent dans l'espèce humaine. Que conclurons-nous de ce qui précède? (1)

Soit que les fonctions que remplit un être vivant dépendent de son organisation physique, soit qu'à chaque ordre de fonctions la nature ait toujours accordé l'instrument le plus approprié, et il est impossible de ne pas admettre l'une ou l'autre de ces suppositions, l'analogie nous conduit inévitablement à l'une ou à l'autre des deux propositions suivantes : Ou bien certaines races d'hommes sont fort près d'être dépourvues de la puissance de penser et de raisonner; ou bien certaines races d'animaux possèdent aussi cette puissance, et cela à un assez haut degré. Sans m'étendre sur cet important sujet plus que l'espace ne me le permet, je vais cependant montrer que la question est aujourd'hui pleinement résolue dans le sens de la seconde de ces propositions.

Des hommes d'un grand génie se sont efforcés de prouver que les animaux, quels qu'ils soient, sont entièrement dénués de réflexion, de raisonnement, qu'ils n'obéissent qu'à un instinct aveugle n'ayant nulle conscience de lui-même; on a été, par suite, jusqu'à leur refuser tout sentiment. Descartes faisait de l'animal une machine organisée; Buffon emploie toute son éloquence à faire ressortir une idée presque semblable. On a cru tout expliquer en disant que les œuvres des animaux faisaient en quelque sorte suite à eux-mêmes; que, par exemple, la toile de l'araignée, la rûche de l'abeille ne sont que la continuation de ces insectes, comme le sont leurs membres. Ce qui, mieux que tout autre raisonnement, peut-être, décide la question dans un sens opposé, ce sont les belles pages de l'*Histoire naturelle* de Buffon même; et

---

(1) Au premier abord, on pourrait être tenté de croire que je veuille reproduire ici les idées du siècle dernier et de m'accuser de cette déplorable tendance à tout identifier dans l'univers. Je prie, à cet égard, le lecteur de suspendre son jugement : l'ensemble de mon travail lui prouvera que, fort loin de là, mon intention principale est, au contraire, de faire ressortir l'originalité de chaque ordre d'êtres, de chaque être même, tout en mettant en relief les points d'analogies qui les rendent comparables.

celles où il fait le plus d'efforts pour soutenir son opinion, sont précisément celles qui la refutent victorieusement. D'où peuvent donc naître des doutes, des dissidences fondamentales sur un sujet que nous pouvons juger chaque jour? N'y aurait-t-il pas quelque méprise étrange dans le point de départ de nos jugements? J'essaierai, en temps et lieu, de répondre à ces questions; mais examinons soigneusement d'abord les mœurs, les habitudes, les caractères de quelques animaux; voyons si leurs diverses qualités prouvent réellement l'absence de la pensée.

Le lecteur trouvera peut-être qu'avant de passer à une pareille étude, il serait nécessaire de s'entendre sur le fond même de la question, de définir, en un mot, la pensée. C'est précisément là, selon moi, un des premiers écueils contre lequel ont échoué tous ceux qui ont voulu résoudre le problème; la pensée est comme certains axiomes de géométrie : leur démonstration est plus difficile à saisir qu'eux-mêmes. Chaque homme, en rentrant en lui, est, en effet, plus ou moins apte à comprendre en quoi consiste sa pensée; mais si l'on tente de la lui définir, on lui paraît diffus.

Au lieu de donner une définition où je risquerais de paraître obscur, ou tout au moins de tomber dans une forme prétentieuse et scolastique, je préfère donc suivre dans ses principales phases le développement même de notre pensée, et faire ressortir de là les principaux caractères de l'instinct et de la pensée.

L'enfant qui vient de naître se jette sur le sein qui lui est offert; le besoin qui le pousse est inné et irrésistible; il est satisfait sans la moindre *conscience* de l'acte; il est enseigné par la nature; c'est un pur instinct. Au bout de peu de mois, le même acte, quoique accompli irrésistiblement de la même façon, l'est déjà avec *connaissance*; l'enfant distingue le sein de sa mère de tout autre; l'acte enseigné par la nature se combine avec la pensée. Plus tard, enfin, l'enfant n'est plus guidé que par le simple besoin de la nutrition; il accepte d'autres aliments, il les choisit même; la pensée se dégage de l'instinct. Dans ces rares moments où nous parvenons à concentrer notre mémoire sur nos premières sensations, beaucoup d'entre nous, sans doute, se rappellent cette époque de la vie où tous nos actes nous sont dictés par une puissance inconnue, où nous sommes mûs, pour ainsi dire, fatalement, et où cependant notre pensée et notre volonté agissent déjà avec vivacité sous les impressions du monde externe.

En général, si à l'âge mûr nous nous observions avec plus de sagacité, nour verrions encore qu'à chaque instant il est des actes qui s'accomplissent tantôt par pur instinct, tantôt par instinct et pensée, tantôt par pensée seule. J'appellerai *instinct-pensée* cette combinaison dont les résultats sont des actes que nous a enseignés la nature, mais qui sont accomplis *sciemment* : en me servant de cette expression, je n'entends nullement introduire dans le langage un terme nouveau; ce sera momentanément pour moi un auxiliaire qui m'évitera d'incessantes circonlocutions, et dont le sens, je pense, sera clair pour tout le monde. En partant de l'exemple que je viens de donner, il me sera facile de mettre en évidence l'instinct et la pensée de quelques espèces d'animaux.

Le castor est, pour les uns, un architecte supérieur à l'homme; pour les autres, il n'est qu'une machine organisée pour bâtir : cherchons ce qu'il y a de faux dans l'une et l'autre de ces manières de voir. Le castor, réduit à l'état d'isolement, cherche à construire; il entasse, pêle-mêle, des herbes, des branches d'arbre, etc. : il y a donc besoin irrésistible. Dans les solitudes de l'Amérique, ce besoin est satisfait par l'animal dans toute sa plénitude; il l'est *instinctivement quant aux formes générales*, car chaque société de castors les reproduit de la même manière et comme la nature le lui a enseigné organiquement. Mais cet acte instinctif est accompli avec pleine connaissance : chacun des membres de la société paraît apte aux mêmes fonctions variées, mais il ne les exerce que selon que les circonstances l'exigent; il les raisonne; l'ouvrier fatigué d'un travail passe à un autre et est immédiatement remplacé dans le premier par un ouvrier encore dispos. L'instinct-pensée se montre dans toute sa netteté; il est, de plus, accompagné de pensée pure. J'insiste sur ce fait : notre architecte sait, *quant aux détails*, se plier aux exigences de la localité qu'il a choisie; il peut donc modifier l'impulsion de son instinct. Mais l'instinct-pensée domine; ses résultats sont admirables comme tout ce qu'enseigne la nature.

Si dans le castor, dans l'abeille, dans la fourmi le besoin d'association se trouve à l'état d'instinct, proprement dit, il est, au contraire, d'autres animaux chez qui l'association résulte soit d'un besoin momentané, soit d'une simple propension de caractère. Chacun sait que le loup est un animal solitaire lorsqu'il trouve facilement ses aliments; pendant les hivers rigoureux, dans les steppes de la Russie, ou même

dans nos contrées, les loups se réunissent en bandes nombreuses pour attaquer leur proie avec moins de risques. Par suite d'un *raisonnement*, l'animal surmonte une antipathie naturelle pour acquérir une plus grande puissance par l'association.

L'éléphant nous offre un exemple d'une propension de caractère satisfaite par suite de réflexion, et non par la force d'un instinct. Par lui-même l'éléphant est assez puissant pour résister aux attaques du lion, du tigre; son mode d'alimentation étant purement végétal, il n'a besoin, pour se nourrir, ni de ruse, ni d'adresse; il peut parfaitement vivre isolé, et cela se voit, en effet, pour beaucoup d'individus. Cependant il aime à se réunir à ses semblables, et cette société est le type de l'accord le plus paisible; le plus fort y protège le plus faible, sans que celui-ci en ait en réalité un besoin indispensable, puisqu'en force il est au moins l'égal de tous les autres animaux. L'éléphant fait preuve, ainsi, à l'état de nature, d'intelligence; d'ailleurs, contrairement aux animaux chez qui l'association résulte d'un instinct, l'éléphant s'associe volontiers à l'homme et se plaît dans sa société.

On a dit que l'animal, à l'état libre, doit tout à l'instinct et rien à l'éducation qu'il reçoit de ses pareils, ou à l'expérience. Qui n'a assisté au jeu cruel par lequel la chatte *enseigne* à ses petits la ruse et l'adresse? Qui ne l'a vue leur porter des souris, des oiseaux encore vivants, mais estropiés par elle; les encourager par son exemple à torturer leur proie, puis, de loin, surveiller avec anxiété ce spectacle? Qui ne l'a vue châtier avec dépit ses nourrissons, lorsque leur victime parvient à s'échapper? Qui n'a observé avec intérêt l'oiseau lorsque, par ses battements d'ailes, par son vol saccadé, par de petits cris d'encouragement il invite sa jeune couvée à quitter pour la première fois son nid? Tout le monde sait, par des relations de voyages dans les pays équinoxiaux, que les panthères, les tigres, lorsqu'ils se voient couchés en joue par le chasseur, évitent par des bonds rapides la direction de l'arme à feu, tandis qu'ils n'ont nulle crainte de l'homme sans armes. Il n'est guère probable que chacun de ces animaux ait déjà éprouvé l'effet de nos armes; mais cette explication même impliquerait un raisonnement très-juste chez eux. En admettant que quelques-uns d'entre eux seulement aient été blessés, et que la crainte du danger et le moyen de l'éviter se soient transmis aux autres individus de la même race, nous n'avons que deux manières de nous rendre compte de ce fait : il a eu lieu par une éducation donnée par l'animal

à sa progéniture, ou bien il s'est créé un nouvel instinct qui a pénétré dans l'organisme et qui est devenu transmissible comme tout instinct. Je laisse à la sagacité du lecteur le choix entre ces deux solutions; je me bornerai à rappeler combien les instincts véritables sont tenaces; l'homme a pu en altérer quelques-uns à peine chez les animaux qu'il s'est soumis depuis des siècles.

Parce que l'animal n'a qu'un certain nombre de sons toujours identiques pour manifester ses besoins, parce que son langage lui est donné par la nature, on a dit que ce n'est là qu'un pur instinct indépendant de toute volonté et de conscience. Mais qui donc nous a enseigné la parole, à nous? Parce que nous sommes aptes à nous la transmettre en la modifiant, en sommes-nous donc les auteurs? Si l'oiseau ne chante que par instinct, pourquoi ne le fait-il point de la même manière par un temps brumeux que par un ciel serein? Nier cette joie, cette prière universelle par laquelle tous les êtres saluent les premiers rayons dorés d'un beau jour, c'est nier la lumière elle-même, c'est blasphémer!

Je me suis étendu plus volontiers sur le raisonnement, le sentiment qu'on rencontre chez l'animal à l'état libre, que sur les qualités qui paraissent développées par le contact de l'homme, parce que ces exemples sont beaucoup plus nets; je dois cependant montrer que, dans les actes mêmes qu'exécute l'animal par suite de ses relations avec nous, il est encore facile de distinguer l'instinct du raisonnement.

On sait que le singe possède, par excellence, le don de l'imitation. L'orang-outang qui se trouve enfermé dans une chambre sait se servir du loquet de sa porte pour l'ouvrir : ne l'eût-il vu faire qu'une fois par son maître, son instinct spécial lui aurait appris à l'imiter; ce n'est là qu'un acte exécuté avec pleine conscience de lui-même, mais, à la rigueur, dénué de raisonnement. Mais ce même orang-outang, s'il est trop petit pour atteindre la serrure, saura en approcher une chaise ou tout autre meuble : eût-il vu son maître recourir à ce moyen pour saisir un autre objet, il n'en serait pas moins vrai qu'ici il y a plus que simple imitation; il y a raisonnement.

Je me dispenserai de parler de ces animaux *savants*, en qui les uns voient nos rivaux en raison, et que d'autres ne regardent qu'avec mépris. Vouloir dans la nature transformer une originalité en une autre, c'est commettre un acte de coupable déraison, et si quelqu'un est

digne de pitié, c'est l'homme qui s'obstine à dévier un être de ses fonctions naturelles. Mais d'un autre côté, je me permettrai de poser une seule demande à ceux qui, dans les actions du chien, par exemple, ne veulent apercevoir qu'une question d'équilibre entre la crainte d'un châtiment et le désir de satisfaire un besoin : quel est donc le *théorème de statique* en vertu duquel ce fidèle compagnon de nos peines s'est parfois laissé mourir de faim sur la tombe de son maître?

En faisant bien attention à ce qui caractérise l'instinct et la pensée, on arrivera aisément à reconnaître que l'instinct est une qualité innée, tandis que la pensée est une qualité qui se développe par l'expérience; que toutes les pensées simples, celles, par exemple, qui concernent la conservation de l'être, commencent par un instinct; que l'instinct est le germe de la pensée, une *pensée aveugle* qui peut, selon les fonctions auxquelles est appelé un être, se desciller plus ou moins, pour devenir d'abord instinct-pensée, puis pensée pure et libre. Nous ne serons plus étonnés de voir les œuvres de l'instinct-pensée surpasser quelquefois celles de la pensée même; celle-ci étant le prix de l'observation ne peut commencer que par des résultats imparfaits; celle-là agit sous la dictée de la nature, et son action possède, par suite d'un coup, toute la perfection qu'elle doit avoir.

Et après un mûr examen, il sera, je pense, évident pour chacun que certaines espèces d'animaux pensent comme nous; que leurs pensées, quoique perfectibles, sont limitées dans un cercle plus ou moins étendu que l'expérience ni l'exemple de leurs semblables ne peuvent leur faire franchir; que, chez l'homme, ce cercle, bien que limité aussi et variant d'un individu à l'autre, est susceptible en général d'un développement bien supérieur; et qu'enfin ce qui est le caractère original de l'humanité, c'est que chaque individu peut léguer au suivant la somme de perfections qu'il a acquise, en sorte que le point de départ de chacun avance ainsi successivement. Mais il sera évident aussi qu'au fond *la nature du principe actif* est la même de part et d'autre.

Qu'il me soit permis de quitter un instant mon sujet général, pour faire une courte digression sur la cause des divergences si tranchées qui ont toujours régné sur l'intelligence des animaux.

Lorsque nous voulons juger des qualités morales des êtres qui nous entourent, c'est toujours, et avec raison, nous-mêmes que nous prenons pour point de départ; nous ne saurions, en effet, juger autre-

ment; mais au lieu de nous borner à être un point de départ, nous posons, en outre, comme type et mesure absolue. Dès-lors, nous ne pouvons plus qu'apprécier faussement.

Nous disons : l'animal exécute un grand nombre d'actes que la nature seule lui a enseignés; il en éprouve le besoin, la nécessité; par suite, il n'en est pas libre et il est inutile qu'il pense : donc il ne pense pas. Au lieu de comparer simplement la liberté de l'animal à celle de l'homme et de constater une différence, si grande qu'on voudra du reste, nous prenons celle-ci pour mesure absolue : l'une alors nous semble nulle et l'autre illimitée. Avec un peu plus d'attention, cependant, nous serions bientôt convaincus que l'animal n'est pas absolument esclave de lui-même et que, dans l'hypothèse entièrement fausse où il ne ferait que des actes enseignés par la nature, il est du moins encore plus ou moins libre de les exécuter à sa convenance; d'un autre côté aussi nous serions convaincus que nous ne possédons pas toute cette liberté absolue que nous nous adjugeons : à cet égard, je laisse aux physiologistes et aux médecins le soin de convaincre certaines personnes; je ne tiens à attaquer les illusions de qui que ce soit. Nous qui croyons tout faire et tout savoir par suite de raisonnement, nous ne concevons pas qu'un animal puisse penser, lorsque la nature seule l'instruit : en y regardant de près, il n'est cependant pas un seul de *nos actes physiques*, peut-être, qui ne soit instinctif et qui néanmoins ne soit accompagné de pensée. Ces myriades d'êtres vivants qui nous entourent sont-ils d'ailleurs coupables de déraison, parce qu'ils obéissent fidèlement à leurs lois? Sont-ils indignes de penser, parce qu'ils ne sont pas en rébellion continue avec notre mère commune? En affirmant, qu'il est inutile qu'un animal pense, parce que l'instinct nous semble lui suffire, nous nous posons en juges de la nature, au lieu de rester ses disciples : l'expérience nous prouve surabondamment qu'alors nous tombons toujours dans l'erreur.

Et lorsque nous découvrons un certain nombre d'actes qu'il nous est impossible d'attribuer au seul instinct, nous nous prenons encore une fois pour type, et nous disons : si l'animal raisonnait, sentait, il deviendrait semblable à nous. Mais pourquoi donc nous, qui nous croyons identiques, ne pensons-nous pas tous de même? Pourquoi l'un raisonne-t-il fort juste sur un sujet et entièrement faux sur un autre? Pourquoi, malgré tous ses efforts, un tel ne voit-il, ne retient-il que de vains signes dans ces symboles où un autre a su renfermer

l'harmonie des sphères? Chercherions-nous, sans cesse, à définir le beau, si nous le sentions tous? L'un ne voit-il pas une simple combinaison de sons dans cette langue où un autre exhale une sublime mélodie? Ce n'est point, dira-t-on, la faculté de penser qui varie, ce sont les aptitudes : soit. Que les psychologues dissertent comme ils l'entendent sur les qualités de l'âme et l'unité de la pensée; cette dissertation n'est plus de mon ressort. Dans ce monde, l'âme est intimement liée au corps; c'est par son intermédiaire qu'elle perçoit et qu'elle se manifeste; son action rentre ainsi pour nous dans le domaine des faits. Prise en ce sens, et c'est le seul où nous puissions la juger, la faculté de penser se manifeste par un nombre plus ou moins grand d'aptitudes dont l'essor est variable : c'est là ce qui constitue l'originalité de chacun de nous. Cela est tellement vrai, tellement senti par nous tous, que si, par hypothèse, nous privons un homme de toutes ses aptitudes, il n'est personne au monde qui soutiendra que cet être, ainsi spolié, soit encore un homme, que cet être ne soit inférieur à l'humble polype! Lorsque dans l'espèce humaine, dont l'ensemble des fonctions est identique, nous voyons une même faculté se montrer d'une manière aussi variée, pourquoi donc, à cause de quelques diversités de plus, à cause d'un nombre si grand qu'on voudra d'aptitudes de moins, pourquoi, dis-je, refuserions-nous cette faculté à des êtres qui sont appelés à d'autres fonctions? Je le répète, si au lieu de nous poser en juges, nous nous contentions d'user du plus noble privilége de l'homme, celui d'interpréter et d'admirer les œuvres de la nature, nous deviendrions plus justes en devenant plus vrais; dans le monde moral comme dans le monde physique, ne voyons-nous pas sans cesse cette variété infinie dans les effets d'une même cause? Le fluide qui fait gronder la foudre dans les cieux ne dirige-t-il pas aussi, en silence, la paisible boussole? Mais je m'aperçois que j'anticipe sur mon exposition.

Après avoir constaté l'analogie du mode de réflexion chez l'homme et les animaux supérieurs, après avoir reconnu qu'il n'y a, en réalité, de différence que *quant à l'intensité de la puissance*, continuons notre étude des êtres. Nous verrons que, de même qu'on l'observe chez l'homme de races en races, d'individus à individus, il y a, chez les animaux, d'espèces en espèces, des différences qui constituent une marche descendante. Cette marche est telle que, quoique chaque espèce se distingue d'une autre par un caractère d'originalité propre, il

n'est néanmoins pas possible de dire que l'une soit entièrement privée des facultés que possède sa voisine supérieure ou inférieure. A mesure que l'on descend, la pensée se confond de plus en plus avec l'instinct, et finit par y disparaître; l'instinct, lui-même, devient de plus en plus diffus et, à son tour, va se perdre dans cette puissance élémentaire qu'on a appelé la vie; le *moi* perd sa netteté et finit par devenir divisible. Cette marche est suivie par tout l'organisme; les parties qui, dans les degrés supérieurs, servaient de siége à la pensée diminuent de volume et se dispersent peu-à-peu dans l'individu; celui-ci perd les principaux caractères qui nous avaient servi à distinguer l'animal de la plante; il peut se subdiviser, et chacune des parties forme un nouvel être vivant semblable. Mais un caractère essentiel reste en relief: l'animal, de l'échelon le plus inférieur, ne peut se développer qu'en s'assimilant des parties ayant déjà appartenu à d'autres êtres vivants.

Pas-à-pas nous arrivons, enfin, à une grande famille d'êtres qui d'abord semblaient se retrancher complétement de tous les autres; ici encore nous sommes obligés de reconnaître que cette scission n'est point réelle. Quels sont, en effet, les caractères principaux qui nous avaient frappés chez l'animal? La faculté de se mouvoir, la sensibilité, l'indivisibilité de la vie, la nécessité du concours de deux individus pour la propagation de l'espèce, l'impossibilité de se développer sans matériaux provenant d'autres êtres vivants; à chacun de ces caractères physiques répondait un caractère moral : le plus saillant de tous, la condition *sine qua non* de l'être animal, c'était la conscience et l'indivisibilité du moi. Un examen approfondi nous a bientôt prouvé que tous ces caractères perdaient peu-à-peu leur netteté d'une espèce à l'autre; nous avons trouvé des animaux portant les deux sexes; nous avons vu, enfin, la vie devenir divisible. Et cette scission brusque qui nous semblait exister entre le règne animal et le règne végétal s'est évanouie pour nous; les caractères les plus saillants mêmes sont devenus communs aux deux règnes. Ainsi que l'animal, le végétal absorbe à la fois des molécules inorganiques et organiques : si celles-ci ne lui sont pas, comme au premier, rigoureusement indispensables, du moins aident-elles puissamment à son développement.

La marche descendante que nous avons observée dans tout le règne animal continue dans le règne végétal; elle y est seulement beaucoup

plus lente et, par suite, plus difficile à discerner d'une espèce à l'autre.

Enfin, de pas en pas nous arrivons aux confins de la vie organique. Arrêtons-nous à cette limite pour aujourd'hui, et cherchons à tirer de ce qui précède quelques déductions simples et claires.

En remontant, au lieu de descendre, l'immense échelle que nous venons d'esquisser rapidement, nous voyons une foule innombrable d'êtres se distinguant tous les uns des autres par une originalité de formes et de fonctions, mais ayant en même temps des caractères communs qui ne font que varier d'intensité de l'un à l'autre; nous voyons, d'espèces en espèces, une marche ascendante dans cette intensité; nous voyons l'organisation physique toujours en harmonie parfaite soit avec chaque caractère d'originalité propre, soit avec le plus ou moins de développement des caractères communs.

De cette première inspection ressort un axiôme évident : la nature observe, d'une espèce à une autre, une loi de gradation procédant par différences finies et en quelque sorte mesurables, mais très-petites. Cette loi suit, au bas de l'échelle, une marche très-lente, c'est-à-dire, que les différences d'un être à l'autre, dans les caractères communs, sont presque insensibles; cette marche devient de plus en plus rapide à mesure qu'on s'élève. Nous voyons, de plus, que *l'espace est le champ* où s'exerce cette loi; car la nature nous offre simultanément le tableau de toutes ces gradations partielles. A côté de cette loi, et pour ainsi dire parallèlement à elle, nous en remarquons une autre non moins essentielle : tous les êtres que nous venons d'étudier naissent d'un germe, se développent jusqu'à un certain degré, puis meurent. Je m'occuperai ailleurs du premier et du dernier terme de cette loi : pour le moment, je ne m'arrête qu'au terme moyen.

En s'en tenant exclusivement aux faits, on observe, dès le premier abord, qu'à partir de sa naissance, chaque être vivant est appelé à un degré de perfectionnement variable d'une espèce à une autre, et même d'un individu à l'autre; qu'il n'atteint ce degré qu'après avoir traversé tous les degrés intermédiaires imaginables; que les individus d'une espèce à une autre passent par toutes les phases où ont passé ceux de l'espèce inférieure et, de plus, par une phase qui constitue leur supériorité propre. Sans trop m'étendre sur des détails, je dois appuyer sur ce dernier énoncé; je prends, de suite, pour exemple le terme le plus élevé de l'échelle des êtres vivants. Ainsi que tout être

organisé, l'homme commence par un germe ; ce germe se développe d'abord d'une manière analogue au végétal ; à cette période très-courte succède, par degrés insensibles, le mode de développement propre à tout animal : on aperçoit déjà des mouvements musculaires qui ne sont pas même encore instinctifs, et le mode d'assimilation s'animalise peu-à-peu; après une période plus longue, les mouvements instinctifs se manifestent déjà. Au bout d'un certain temps, l'enfant est apte à fonctionner hors du sein de sa mère : à partir de ce moment, chacun sait les phases que traverse ce nouvel être, chacun sait qu'il y a constamment gradation insensible au physique et au moral ; chacun sait qu'il est rigoureusement impossible de dire quand l'instinct fait place à la pensée.

Ce second aperçu met à découvert un axiôme non moins évident que le premier : la nature observe sur un même être vivant une loi de gradation, procédant par différences infiniment petites ou inappréciables; en un mot, *une loi de continuité*. Cette loi, à partir du premier germe de l'être, suit d'abord une marche très-rapide, qui se ralentit ensuite peu-à-peu et semble enfin s'arrêter. Nous voyons que *le temps est le champ* où s'exerce cette loi ; car la nature ne nous montre ses résultats que successivement.

De l'ensemble de ces deux grandes lois, agissant dans l'espace et le temps, ressort avec évidence cette conclusion : les fonctions de la vie organique, de quelque ordre qu'elles soient, ne résultent que d'un développement plus ou moins grand *d'un même principe actif*, *modifié* d'un être à l'autre, de manière à constituer son individualité.

Je vais chercher maintenant quels sont les autres principes en jeu dans l'univers, quelles sont les lois qui y président, et enfin quels sont leurs points de contact.

G. A. Hirn,
Ingénieur civil.



DU SERVICE DES TRAVAUX COMMUNAUX

DANS LE HAUT-RHIN.

De toutes les branches de l'administration départementale, le service des travaux communaux est incontestablement au premier rang. Il nous a toujours paru digne de la plus grande attention, et justifier, à tous les titres, la sollicitude particulière dont il n'a cessé d'être l'objet de la part du conseil général et de l'autorité administrative.

Loin de méconnaitre les améliorations que les réglements, intervenus à différentes époques, ont cherché à introduire successivement dans le service qui nous occupe, nous pensons néanmoins qu'ils étaient impuissants à produire le bien dont la réalisation était poursuivie, impuissants surtout à porter remède au mal qui afflige, encore aujourd'hui, l'organisation réglementaire, et qui ne pourra disparaître qu'avec elle.

Quoique nos convictions, à cet égard, soient le résultat de mûres réflexions, d'une étude approfondie de la matière, et de connaissances expérimentales laborieusement acquises, peut-être eussions-nous reculé devant la tâche que nous nous sommes imposée, si nous avions voulu mesurer l'autorité de notre critique et de nos conseils, à l'importance du sujet en discussion. Mais notre hésitation à signaler les imperfections et les lacunes du service des travaux communaux a dû s'effacer devant l'occasion qui nous était offerte de faire une chose utile. Du reste, l'accueil fait au mémoire que nous avons présenté à l'administrateur du département, que de nombreuses sympathies ont accompagné récemment dans sa retraite, ne nous a pas fait re-

gretter notre détermination , et a été pour nous , de tous les suffrages , le plus encourageant et le plus flatteur.

Des considérations de même nature nous décident aujourd'hui à mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue* , la substance du mémoire en question , et cela dans le triple but de faire comprendre la raison d'être des défectuosités de l'organisation actuelle ; de soumettre au jugement des hommes compétents un ensemble de mesures organisatrices qui remplaceraient avantageusement l'état de choses présent ; et enfin , de provoquer sur un sujet important d'administration publique , d'autres aperçus , d'autres lumières.

L'organisation actuelle du service des travaux communaux dans le département est défectueuse. Ses vices de détail sont nombreux ; l'insuffisance des moyens dont elle dispose est manifeste ; enfin , elle ne peut conduire qu'à des résultats souvent négatifs , toujours imparfaits.

De grands intérêts se rattachent cependant à cette partie des services publics. Presque toujours les communes s'imposent de lourds sacrifices pour créer des établissements d'une utilité permanente , et beaucoup d'entr'elles se voient ordinairement dans la nécessité d'attaquer la source même de leurs revenus , pour satisfaire aux besoins légitimes d'une population progressive. Des sommes considérables sont dépensées annuellement pour la construction , l'appropriation ou la réparation des propriétés communales. Eh bien ! *aucun système rationnel de surveillance et de contrôle ne vient garantir d'une manière infaillible , la bonne exécution des travaux , et témoigner , au besoin , de l'exactitude ou de la sincerité des métrages et mémoires qui s'y rapportent.*

Tout en négligeant ici les considérations artistiques , qui ont aussi leur valeur , et en nous plaçant uniquement au point de vue matériel, nous demandons , s'il est besoin , d'insister beaucoup sur la gravité de ces objections , pour conclure à la défectuosité radicale de l'organisation qui les provoque ? On la condamnera certainement avec nous , dès que nous aurons démontré qu'on ne saurait faire produire d'autres effets au mécanisme du service dont il s'agit.

Avant de nous engager dans l'examen critique de l'institution , examen que nous ferons suivre d'un projet de réorganisation , disons

ici, à l'appui des arguments que nous pourrons invoquer, que nous les avons puisé, pour la plupart, dans l'étude comparative des services similaires du Haut- et du Bas-Rhin. Cette comparaison est tout à l'avantage du département du Bas-Rhin, quoique chez nos voisins il reste encore quelque chose à faire pour donner à une branche d'administration, très bien organisée et fonctionnant parfaitement depuis 1840, toute la perfection de moyens dont elle est susceptible.

Afin, d'être clair et intelligible, nous avons adopté l'ordre suivant pour l'exposition de la matière du présent travail :

I. Examen critique.

Cet examen porte plus particulièrement sur les points suivants :

1° La commission des travaux communaux est insuffisante pour examiner les projets de construction, pour vérifier et contrôler les métrages des travaux qui lui sont présentés.

2° La création d'un tableau d'architectes, agréés par l'administration, en vue de l'exécution des travaux dépassant 1500 francs, est une chose vicieuse en elle-même, autant qu'à raison de sa composition et du mode de son renouvellement éventuel.

3° La surveillance si nécessaire à la bonne exécution, à l'exacte appréciation des travaux mis en adjudication, est imparfaite ; par suite, les moyens de vérification et de contrôle des métrages sont illusoires.

4° Une partie très notable des travaux effectués annuellement : ceux de réparation et d'entretien au-dessous de 1500 francs, manquent d'une manière absolue de direction, de surveillance et de vérification.

5° Rien n'a pu être fait jusqu'ici, avec les moyens du service actuel, dans l'intérêt historique et archéologique des richesses monumentales du département.

II. Projet de réorganisation du service des travaux communaux.

I. — EXAMEN CRITIQUE.

—

1° *De la commission des travaux communaux.*

La commission départementale des travaux communaux, qui juge, au préalable, les avant-projets des architectes, et qui renvoie à un

rapporteur, pris dans son sein, l'examen du projet complet présenté à la suite : la commission n'est pas à l'abri de toute critique, quant à sa composition réglementaire et à ses attributions.

Il est superflu, sans doute, de faire l'éloge des hommes spéciaux, qui — avec un ou deux architectes du chef-lieu — constituent l'élément actif de la commission. Inutile de faire ressortir leur désintéressement, leurs profondes connaissances et leur compétence en matière constructive. On pourrait cependant leur contester le sentiment artistique, qui procède non seulement du goût individuel, mais encore, et plus particulièrement, de l'étude raisonnée du beau et de l'histoire de l'art, enfin, d'une éducation spéciale et complète.

En déférant à l'examen du conseil des bâtiments civils, siégeant à Paris, composé uniquement d'architectes du gouvernement, les rares projets de construction, dépassant 30,000 fr., on semblait admettre, que ceux, plus nombreux, et d'une importance moindre, n'étaient susceptibles d'aucun caractère particulier, d'aucune signification propre ; que dès-lors on pouvait se dispenser de les faire apprécier au point de vue de l'art, et qu'il suffisait, dans ces cas, de reproduire les édifices d'un genre déterminé, partout et toujours, sur le type de ceux existants déjà quelque part, et dont l'ordonnance et les formes avaient reçu antérieurement la consécration de la commission.

Cet état de choses a produit un grand nombre d'édifices communaux, dont tout le monde sait reconnaître la valeur négative. Il n'est malheureusement que trop vrai, et on le reconnaîtra avec nous, les nombreuses églises, maisons communes, maisons d'école et autres constructions communales, ont été faites, jusqu'ici, sans bénéfice pour l'art, souvent même en dehors des conditions artistiques ordinaires. A défaut d'une direction intelligente et uniforme, il n'en pouvait être autrement, et ce résultat n'a rien qui doive nous étonner.

Les attributions de la commission sont trop importantes, exigeraient pour cette raison trop de temps et de travail, pour que d'une manière générale, elles aient pû être prises au sérieux. Comme on a dû le voir, ces attributions consistent à examiner les projets de construction, à en proposer l'approbation ou la modification. Elles exigent encore le contrôle des métrages de reception et de toutes les pièces qui s'y rapportent naturellement. Ce contrôle, d'une impor-

tance extrême, s'il pouvait réellement s'effectuer, est illusoire, autant parce que les membres de la commission ne peuvent s'y livrer d'une manière active et efficace, que parce qu'une impossibilité matérielle de l'exercer, résulte forcément de l'absence de cahiers d'attachements réguliers et complets.

2° *Du tableau des architectes agréés.*

L'architecte étant à la désignation de la commune, n'ayant dès-lors aucun caractère officiel, ne saurait avoir, non plus, une autorité, une liberté d'action suffisantes pour opérer convenablement dans l'intérêt de la construction, et faire exécuter, toujours et en toute rigueur, les dispositions du projet approuvé par l'administration.

La faculté pour la commune de désigner les architectes, provoque entre ces derniers une rivalité et une concurrence permanentes. Elle met en jeu toute sorte d'intérêts; stimule toutes les ambitions et donne lieu à des sollicitations compromettantes pour la dignité des uns, préjudiciables pour l'homme de cœur et le véritable artiste. Elle donne, enfin, à un service important, les pitoyables proportions d'une exploitation commerciale, et rapetisse l'architecte au niveau d'industriels vulgaires.

Pour toutes ces raisons, quel peut être le sort des travaux, et que devient, dans bien des cas, l'autorité de l'architecte aux mains duquel ils sont confiés? Pourra-t-il toujours prendre et conserver vis-à-vis de la municipalité, l'attitude ferme et indépendante dont il n'aurait que trop souvent besoin? — Et dans l'hypothèse d'une connivence coupable entre l'entrepreneur et les magistrats communaux — cela se voit de temps en temps! — comment l'architecte conciliera-t-il ses intérêts et son devoir? Honorablement, sans doute, et dans tous les cas; mais l'écueil n'existe pas moins, et il est d'autant plus dangereux pour la bonne exécution des travaux, que la surveillance, indispensable d'une manière générale, mais qu'il faudrait d'abord organiser, est exigée impérieusement, et devrait redoubler d'activité dans les circonstances auxquelles nous faisons allusion.

Passons à d'autres considérations. S'il est convenable qu'une commune soit consultée pour la rédaction des projets de construction, qui l'intéressent; s'il est juste que ces travaux se fassent d'une manière conforme aux vœux de la population, il n'est pas moins nécessaire que la commune subisse, jusqu'à un certain point, l'influence

de l'administration supérieure, et celle des hommes de l'art qui jouissent de sa confiance. Autrement, on s'exposerait à ne rien fonder de durable, à travailler pour le lendemain, et à suivre des errements condamnés par le temps et l'expérience. Cela ne peut être contesté sérieusement, car longtemps encore, et en bien des choses, le véritable intérêt des communes doit être défendu contre elles-mêmes par l'autorité. Le passage aux affaires de la municipalité ne donne à personne le droit d'imposer une manière de voir mesquine et routinière. Quand il s'agit de la création d'édifices publics et de l'emploi des deniers communaux, les dépenses ne doivent, en aucune façon, procéder d'un caprice, ou donner satisfaction à une fantaisie.

Nous avons esquissé à grands traits une partie notable des inconvénients du système qui met l'architecte dans la dépendance des communes. Nous pensons, en conséquence, que le droit acquis à la désignation de l'architecte doit s'effacer, et peut être sacrifié, sans scrupule, à l'intérêt, bien entendu, des constructions communales.

Un autre vice du tableau des architectes agréés, résulte de l'insuffisance des moyens employés par la commission départementale pour s'éclairer d'une manière exacte et positive sur le mérite des personnes qui pourraient se présenter à l'admission. En pareil cas, la commission, sur l'invitation du préfet, arrête un programme qui fait la base du projet complet à fournir par le postulant, mais dont les données, très ordinaires, ne comportent presque jamais les développements indispensables à la recherche de son aptitude. (1)

Nous ajoutons, sans commentaire, que ce travail, en tout ou en partie, *ne se fait point sous les yeux de la commission.*

Franchement, nous ne pensons pas que ce soient là des moyens d'une suffisante efficacité, pour reconnaître et constater rigoureusement le savoir, la capacité et les connaissances multiples qu'on est en droit d'exiger d'un homme, destiné à être choisi par les commu-

---

(1) On voudra bien remarquer que notre critique, d'un bout à l'autre, ne s'adresse absolument qu'à l'organisme de l'institution tel que les règlements l'ont constitué. Ce sont les principes qui nous préoccupent; par raison et par tempérament, nous restons étranger aux questions de personnes. Aujourd'hui moins que jamais, rien de ce qui, de près ou de loin, pourrait avoir cette physionomie, ne saurait trouver place sous notre plume.

nes pour étudier leurs besoins, et effectuer dans les conditions d'art ou de convenance, de solidité et d'économie, les travaux de construction qui doivent donner satisfaction à ces besoins.

Les élèves de l'école des beaux-arts ou de l'école centrale, sont admis de plein-droit au tableau, sur présentation du diplôme. Il ne faut point méconnaître la convenance du procédé, dont on use à l'égard de jeunes gens, offrant généralement des garanties positives de savoir théorique. Cependant nous nous permettrons de faire remarquer qu'il y a peut-être quelque légèreté à livrer, ainsi, à leur sortie de l'école, des travaux publics à l'inexpérience de ces messieurs en matière de construction, et d'exposer les communes à faire les frais onéreux de leur instruction pratique.

3° *De l'exécution des travaux mis en adjudication, de la surveillance et du contrôle.*

Dans toute espèce de travaux exécutés par l'intermédiaire des entrepreneurs, deux intérêts opposés sont constamment en présence, il y a lutte incessante entre eux. L'un est des plus légitime et ne saurait être entouré d'assez de garanties : c'est celui de la construction même ; au-delà d'une certaine limite, l'autre ne l'est plus : c'est celui de l'entrepreneur. Le premier, peut et doit exiger le bénéfice entier des stipulations du projet ; le second, pour se donner une part de plus en plus large, s'ingénie naturellement à les éluder sans cesse. Ce dernier intérêt a eu beau jeu jusqu'à ce jour au grand préjudice des travaux, parce qu'à défaut d'une surveillance active, il avait ses coudées franches et pouvait évoluer à son aise ; parce que la dissémination des ateliers de construction sur la surface du département entier, opposait à l'architecte des impossibilités matérielles à l'exercice de cette surveillance ; enfin, parce que réglementairement parlant, l'architecte des communes n'est tenu *qu'à une visite par mois*.

Une surveillance largement organisée, active, intelligente, pourrait seule soustraire l'intérêt si légitime de la construction, aux empiétements incessants de l'entreprise, dont toute la tactique, bien connue, consiste à faire *le plus de travail avec le moins de dépense.* Elle seule peut recueillir les données nécessaires à la rédaction des comptes, qui permissent également leur contrôle. Elle seule, enfin, serait capable de réaliser le but essentiel, le but final de l'orga-

nisation du service des travaux communaux, qui consiste évidemment à assurer aux constructions, *la bonne exécution et la rigoureuse appréciation des travaux.*

L'administration des derniers temps de la monarchie, en nommant un architecte-vérificateur, paraissait comprendre la nécessité d'une vérification des travaux de construction et des métrages de réception. L'intention était bonne, la création de l'emploi parfaitement opportune, mais les résultats devaient être nuls. Ils l'étaient, en effet, et on s'est empressé de le reconnaître, en supprimant bien vîte un rouage, excellent en lui-même, mais qui, dans la machine défectueuse du service actuel, ne produisait autre chose qu'une aggravation de charges pour les communes.

Cependant il faut absolument se donner les moyens d'exercer cette vérification. On n'y parviendra qu'en réunissant, en cours de construction, et à tous les dégrés de l'avancement des travaux, des éléments exacts, positifs, irrécusables. La surveillance dans le sens étendu du mot, procure ces éléments. En son absence, l'intérêt de l'entrepreneur continuera à dominer au préjudice de la commune, et la vérification des comptes de l'entreprise reste dans le domaine de la fiction.

Nous n'exagérons ni la somme des maux ni les vertus du remède. Les uns existent, ils sont patents, on les saisit par l'esprit et par les sens. L'autre appartient aux choses expérimentales les mieux établies. Peu de mots suffiront pour faire partager nos convictions à cet égard.

Il est généralement reconnu que les constructions les mieux soignées, sous le rapport technique, chez nous et ailleurs, sont exécutées sous la direction et par les soins du génie civil et militaire. Cela doit être, cela est réellement; il faut en voir la raison dans les moyens de surveillance mis à la disposition des chefs de ces services. Cette surveillance est incessante et se reproduit sous diverses formes; elle s'exerce sur tout ce qui, à n'importe quel titre, peut intéresser les travaux; rien n'échappe à ses investigations, et toute l'attention se porte vers un but unique: celui de l'observation rigoureuse des prescriptions du projet, de la parfaite exécution, et de l'établissement exact des comptes de l'entrepreneur.

En présence des abus, qui, renaissant sans cesse, affectent toujours l'intérêt des communes et l'avenir des édifices, nous nous som-

mes souvent demandé, si les constructions communales avaient le privilége insaisissable de pouvoir se passer de la surveillance, et des soins intelligents que l'on prodigue ailleurs aux travaux. Nous nous demandons encore aujourd'hui, pourquoi les travaux communaux, si importants sous le double rapport des crédits annuels et des résultats poursuivis, ne disposeraient point des moyens auxquels d'autres services publics — d'une importance identique — sont redevables depuis longtemps de leur perfection traditionnelle ?

4° *Des travaux exécutés par économie.*

Comme les règlements en vigueur dispensent les communes de la présentation de projets pour les travaux au-dessous de 1500 francs, ces travaux se font par les soins de l'autorité locale, *sans direction*, *sans surveillance*, *partant*, *sans possibilité de contrôle des pièces justificatives de la dépense.* C'est-là, assurément, une lacune déplorable dont on comprendrait toute l'importance, en recherchant le chiffre des sommes annuellement dépensées pour travaux réglés sur mémoire. Nulle part, la fiction n'est plus hardie ni plus ingénieuse que dans cette partie des dépenses communales ; elle gouverne rarement d'une manière plus audacieuse, plus incroyable. Le gaspillage des crédits votés pour travaux d'entretien et de réparation, règne presque partout, et partout d'étranges abus détournent les sommes inscrites aux budgets, de la destination qui leur était donnée primitivement.

Tout ce que nous avons dit au n° 3, relativement aux travaux mis en adjudication ; toute la partie critique s'adresse également, et avec bien plus de raison et de force, au sujet traité dans le présent chapitre. Par ces motifs, nous croyons pouvoir nous dispenser de reproduire ici, les déductions que nous avons fait valoir précédemment.

5° *Considérations touchant l'intérêt historique et archéologique.*

Les conséquences de l'état de choses dont nous avons recherché les imperfections, d'ensemble et de détail, ont été désastreuses pour nos richesses monumentales, au point de vue historique et archéologique.

Le soin de lever, de dessiner et de faire connaître au moyen de descriptions figurées, le mérite des nombreux édifices du moyen âge et de la renaissance, n'était dévolu à personne. Ces sortes d'opérations ne pouvant offrir aucune espèce d'honoraires métalliques,

n'ont trouvé aucun architecte qui voulût s'en occuper, dans le sens de l'intérêt général. Il résulte de tout cela, que rien n'a pu être fait pour l'iconographie monumentale du département; que beaucoup d'édifices précieux pour l'art et pour l'histoire du pays, ont complétement disparu du sol et qu'on aurait de la peine à les reconstituer sur le papier; que d'autres ont été mutilés, parce que le monde artiste ignorait leur valeur, ou qu'il était impossible de justifier de leur mérite en temps et lieu.

La dénaturation ou la déperdition succesive de nos curiosités historiques et archéologiques, ainsi que l'impossibilité d'arriver jamais à réunir les matériaux d'une statistique monumentale du département, viennent s'ajouter, de la sorte, à toutes les imperfections dont nous avons esquissé le tableau.

L'ensemble de ces considérations est assez important, l'intérêt de l'art et des constructions communales, qui absorbent annuellement des sommes très élevées, s'y rattache d'une manière trop étroite, pour que nous ayons cru devoir les exposer avec certains dévéloppements. Elles doivent, d'ailleurs, faciliter l'intelligence des combinaisons organiques, dont l'exposition terminera notre travail, combinaisons qui auront pour condition première de s'adapter aux défectuosités que nous avons fait ressortir, et d'empêcher leur retour dans un ordre de choses nouveau.

II. — PROJET DE RÉORGANISATION DU SERVICE DES TRAVAUX COMMUNAUX.

—

Nous conseillons la suppression du tableau des architectes agréés, et la création, dans le département, *d'un architecte par chaque arrondissement, fonctionnaires départementaux, dirigés par celui du chef-lieu.* Tous les avant-projets et projets définitifs, *depuis l'importance de 300 fr. inclusivement*, seraient renvoyés à l'examen de ce dernier, qui, s'il y a lieu, fait ses observations à l'auteur du projet. Arrivé à ce dégré d'instruction, le travail passe sous les yeux de la commission des travaux communaux.

Il en sera de même des métrages et mémoires. L'architecte-directeur procède à la vérification de la comptabilité du bâtiment, au

moyen d'éléments positifs recueillis en cours de construction et qu'il rencontre au dossier, en vertu de dispositions dont il va être question. En cet état, les comptes parviennent à la commission.

Un personnel de conducteurs, deux par arrondissement, auxquels on adjoindrait comme architectes stagiaires et avec qualité d'inspecteur, les élèves des écoles, serait attaché à chaque arrondissement. Ce personnel, chargé de suivre l'exécution des travaux, sous les ordres des architectes d'arrondissement, s'occuperait exclusivement des constructions, et tiendrait attachement séparé pour chaque atelier. Ces attachements, signés par l'autorité locale, par l'entrepreneur et par l'agent de surveillance, contrôlés par l'inspecteur et par l'architecte lors de leurs visites, serviraient à rédiger les métrages de reception, seraient joints au dossier, et donneraient, ainsi, la possibilité des vérifications, dont nous avons parlé plus haut.

Examinons maintenant le jeu d'une institution fondée sur ces bases, et voyons si les effets probables sont réellement doués des propriétés que nous leur attribuons.

Nous conserverons l'ordre observé dans l'exposition de notre examen critique.

1° *De la commission des travaux communaux.*

L'examen de l'avant-projet et des projets définitifs par l'architecte-directeur, avant qu'ils ne soient soumis à la commission, leur donnera les conditions artistiques qu'ils ne pourraient toujours recevoir de ce côté, qu'ils y perdaient même quelque fois.

L'examen des métrages de réception, par l'architecte-directeur, deviendra possible; leur vérification sera sérieuse et efficace, non seulement parce qu'il aura mission à cet effet, mais encore parce que les cahiers d'attachement lui en donneront les moyens.

2° *Du tableau des architectes agréés.*

Tous les inconvénients signalés dans ce chapitre, qui ont leur source dans l'état de dépendance de l'architecte, et qui influent d'une manière fâcheuse sur les constructions, auront disparu par le fait même de son indépendance et de sa qualité de fonctionnaire public.

Les architectes d'arrondissement, nommés au concours, présenteront réellement toutes les garanties de savoir théorique et pratique.

Pendant le stage qui les familiarisera avec le détail des constructions et avec la partie matérielle du service, les jeunes gens des écoles, à leur entrée dans la carrière active, recevront avec la qualité d'inspecteur des travaux, une position en rapport avec les services qu'ils peuvent rendre. L'adoption de ces dispositions réglementaires présentera des avantages réels à l'administration et aux jeunes gens qui en font l'objet. Ces derniers seront très bien placés pour compléter leur instruction, et l'administration trouvera en eux les héritiers naturels des architectes en fonction. Enfin, elles mettraient un terme aux évolutions de l'intérêt particulier et feraient naître une honorable émulation, dont le service des travaux communaux retirerait tous les profits. Du reste, la voie du concours pourrait toujours être choisie pour la rédaction des projets de construction d'une importance majeure.

3° *De l'exécution des travaux mis en adjudication, de la surveillance et du contrôle.*

Au chapitre correspondant de notre examen critique, nous avons constamment placé le remède à côté du mal; nous ne reviendrons donc point là-dessus. Disons, néanmoins, que les moyens que nous recommandons, sont simples, pratiques, complets. Ils sont employés avec le plus grand succès dans d'autres administrations, et font toujours désirer leur extension en vue du bien du service. Les bons effets qui découleraient naturellement de la création d'un personnel de surveillance, ne sauraient donc faire pour personne l'objet du moindre doute.

4° *Des travaux exécutés par économie.*

En vertu de notre projet, les crédits annuels pour travaux d'entretien et de réparation, recevraient non seulement leur destination, mais la sincérité et la réalité des dépenses pourraient être constatées; mais les travaux et fournitures pourraient être rigoureusement appréciés, la direction et la conduite ne leur ferait pas plus longtemps défaut.

On a dû voir que nous limitons à 300 fr., l'importance des sommes qui pourraient être dépensées en dehors de l'intervention des architectes. Quoique cette disposition, combinée avec la visite des conducteurs, soit de nature à réfréner considérablement les écarts habituels

des municipalités, deux tournées annuelles de vérification seraient faites par l'architecte de l'arrondissement, dans le but de constater l'emploi des crédits.

5° *Considérations sécondaires touchant l'intérêt historique et archéologique.*

Dans l'intérêt du sujet que nous avons traité sous ce titre, l'administration supérieure pourra exiger des architectes d'arrondissements, de se livrer dans leur circonscription respective, et suivant une marche uniforme, aux travaux de description figurée des nombreux monuments de notre département qui ressortissent du domaine de l'histoire et de l'archéologie. Ces opérations pourraient se faire à loisir, et le résultat final, *la statistique monumentale du Haut-Rhin*, ne serait pas le moindre avantage que l'on retirerait de la réforme, dont il s'agit.

L'administration qui voudra réaliser la réforme, que nous conseillons, soit avec les moyens que nous avons proposés, soit avec d'autres équivalents dans leurs effets, aura beaucoup fait pour la chose publique dans le présent. Dès quelle le voudra bien, elle aura bon marché de quelques intérêts particuliers qui ont pris naissance, et se sont dévéloppés à l'ombre de l'état des choses actuel. Elle aura restitué au seul intérêt légitime, celui de la commune, les garanties et la sauve-garde qui lui reviennent en toute justice.

Pour l'avenir, l'administration, en formant successivement un personnel d'hommes spéciaux, dans le personnel secondaire, aura préparé les voies et moyens qui faciliteront aux associations d'ouvriers, l'exécution des travaux publics d'une certaine importance.

A nos yeux, ce dernier point est capital. La solution pratique de la question intéresse à un tel dégré l'avenir des classes ouvrières, et comporte des développements tellement étendus, que nous devons renoncer à les faire entrer dans le cadre assez restreint du présent travail. En nous réservant de traiter la question d'une manière spéciale, nous pouvons hardiment avancer, dès-aujourd'hui, que les difficultés d'application du principe d'association, entre les ouvriers des différentes professions, pour l'exécution des travaux du bâtiment, sont moins nombreuses qu'on ne le pense généralement. Nous espérons le démontrer dans un article consacré exclusivement à cette matière, en nous servant de préférence pour notre discussion,

des objections que le principe a rencontré dans ces derniers temps, et qui, loin de l'avoir entamé, auront, au contraire, servi à le mieux mettre en lumière.

En prenant la plume avec la volonté d'exposer succinctement la critique raisonnée du service des travaux communaux, nous nous sommes constamment et uniquement préoccupé de l'intérêt légitime et vrai ; nous avons recherché de quel côté il se trouvait, et quels étaient la nature et les effets des dispositions réglementaires destinées à le garantir dans l'organisation actuelle. Nous avons voulu signaler avec conscience et franchise, l'inefficacité ou l'insuffisance de ces garanties, et cela nous a conduit à indiquer un ensemble de moyens qui, dans notre pensée, étaient capables d'amener d'autres et de meilleurs résultats. Nous terminons, en appelant la discussion éclairée et compétente sur le terrain que nous avons choisi, bien persuadé que la question ne pourra que gagner considérablement à être ainsi étudiée et vulgarisée.

Quant aux vues qui nous ont dirigé, et aux inspirations auxquelles nous avons obéi dans cette circonstance, nous ne pensons pas avoir à les défendre contre qui que ce soit. Nous aimons à croire que personne ne méconnaîtra les intentions qui nous ont guidé, car nous avons pris soin de dégager la question de toute considération étrangère au but défini ci-dessus. Si nous sommes animé d'une passion profonde pour toutes les améliorations, nous sommes aussi des premiers à désirer la conciliation du plus grand nombre d'intérêts particuliers avec l'intérêt général, et nous nous sentons au cœur un éloignement considérable pour les spéculations intéressées, auxquelles le bien public ne sert que trop souvent d'enseigne et de prétexte.

Il nous a été facile d'éviter ces écueils, et quoique notre conscience nous donne, à cet égard, le témoignage le plus complet, nous en appelons encore à celui de tous les hommes consciencieux et désintéressés.

Ch. Geiger, architecte.

COUP-D'OEIL

SUR

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DE L'ALSACE,

AU XVIe SIÈCLE.

La nature et la politique avaient créé à l'Alsace une des plus heureuses situations pour le commerce méditerranéen. Longée dans toute son étendue par la magnifique route commerciale du Rhin, coupée par une rivière navigable, débouchant sur la Lorraine par de nombreux passages, ouverte au midi sur la Suisse et le comté de Montbéliard, et vers le nord sur l'Allemagne cis-rhénane, l'Alsace pouvait étendre ses entreprises dans un rayon riche, peuplé, et où la variété des besoins ne cessait d'ouvrir des débouchés à son commerce et à ses produits naturels.

Ceux-ci constituaient la principale richesse du pays, qui passait pour le plus fertile de l'Allemagne (1). On citait l'agriculture alsa-

(1) Dass es von den alten Scribenten ein dess obern Teuschland fruchtvoller Paradis-Garten und dessen reicher Speiss- und Zehr-Garten genennet worden.

URSENSON, *Beschreibung des Elsasses*, 1697, p. 28.

DOPPELMEYER dit que de tout temps l'Alsace avait été appelée : « die Speisskam- « mer, den Weinkeller, und die Kornscheuer vieler umliegenden Länder. »

Beschreibung, 1734, p. 4.

Le secrétaire du cardinal Mazarin comparait la beauté et la fertilité de l'Alsace à celles de la Touraine et de la Lombardie.

SILHON, *Éclaircissements de l'administration du card. Mazarin*, p. 63.

L'Alsace a de si grands avantages que ceux qui ont traité amplement de l'Allemagne l'ont mise d'ordinaire en teste des autres provinces... Il n'y a pas de contrée où il y ait ensemble tant de commodités pour la vie de l'homme.

DUVAL, *Géographie française*, p. 24.

cienne comme une des plus habiles et des plus avancées de l'Europe et l'on donnait des éloges particuliers aux jardiniers strasbourgeois (1). Un important commerce de céréales s'était établi dans la Haute- et dans la Basse-Alsace. Strasbourg en exportait par eau en Allemagne (2). Le Sundgau envoyait les siennes dans la Forêt-Noire, en Suisse (3), à Constance, en Lorraine, en Bourgogne, et quelquefois jusqu'à Coire et Milan (4), où Strasbourg en avait déjà envoyé en 1527 (5). Les chataigneraies d'Alsace livraient à l'exportation des produits recherchés; le territoire de Wissembourg fournissait des châtaignes si renommées, que la Saxe et la Thuringe y envoyaient leurs voituriers pour en disputer l'achat aux bateliers qui les enlevaient pour la Hollande et l'Angleterre (6). Dans toute l'Allemagne on ne trouvait pas de vergers comparables à ceux de l'Alsace (7). La culture des plantes potagères avait pris une telle extension dans la Basse-Alsace, surtout dans les environs de Strasbourg, qu'elle avait donné lieu à un commerce qui enrichissait les jardiniers (8). Ils tiraient particulièrement d'énormes profits de leurs oignonnières; la

---

(1) *Argentina civitas... ubi longè maxima hortulanorum tribus est; in eodem agro, anno uno, tria seminum genera semunt.*

GESNER, *Hortus germanicus*, 1540, p. 238.

(2) Voici quelques données statistiques à ce sujet. Il sortit de Strasbourg

en 1573 — 29872 résaux,
en 1574 — 15651 «
en 1580 — 10534 «

BUHELER, *Chr. mss. ad an. cit.*

en 1622 — 48576 résaux.

KUGLER, *Chr. mss.*

(3) La ville de Berne écrivait, lors des guerres de Bourgogne: « Délaisserons-« nous ce bon pays, qui jusqu'ici nous a donné tant de vin et de blé? «

DIEBOLD SCHILLING, *Schweitzer-Chronik*, p. 130.

(4) MUNSTER, *Cosmographie*, p. 804 et 807.

(5) WENCKER, *Chr. mss. ad ann.* 1527.

(6) MUNSTER, p. 845.

(7) URSENSON, p. 29. — MUNSTER, p. 807.

(8) Le naïf Séb. Munster a cru devoir rendre un hommage spécial à cette riche branche de l'agriculture alsacienne. Une des trois *illustrations* insérées dans le texte de sa description de Strasbourg représente un navet et trois oignons.

Cosmogr., p. 833.

semence d'oignons de Strasbourg jouissait d'une grande réputation; elle était expédiée à Francfort et de là en Angleterre (1). Les jardiniers de Colmar étendaient aussi le commerce de leurs denrées dans la Haute-Alsace. On les voit notamment fréquenter le marché de Guebwiller dès 1540 (2). Le safran, le pavot, le chanvre et le lin tenaient une place importante parmi les produits de l'industrie agricole alsacienne; on citait le canton appelé Hettgau, comme fournissant le plus beau lin (3). On exportait de la garance et d'autres plantes employées dans la teinture (4), ainsi qu'un grand nombre de plantes médicinales (5). La vente des bois de construction attirait dans la Basse-Alsace l'argent des Hollandais (6); ils avaient des chantiers considérables dans le Bienwald et dans la forêt de Haguenau, et se servaient de la Moder pour flotter les bois jusqu'au Rhin (7). Dans le Sundgau, depuis Soultz jusqu'à Belfort, la population était principalement adonnée à l'éducation du bétail (8); les mêmes soins occupaient l'habitant des vallées des Vosges; celle de Munster était renommée pour la beauté de ses bestiaux et les fromages qui portent son nom (9). C'est la Suisse alsacienne; elle a les châlets dans les montagnes, les paturages vastes et parfumés, les pâtres insoucieux qui passent en chantant l'été sur la montagne et qui ne redescendent

---

(1) Ruchen, *Chr. mss.*, p. 310. La valeur de cette denrée était centuple de celle du froment. Un résal de cette semence valait cent résaux de blé. La plantation en grand de l'oignon donnait des profits tellement considérables, que la tribu des jardiniers se vit obligée, pour faire jouir tous ses membres des avantages de cette culture, de fixer, par un réglement, le maximum de l'étendue de terre que chaque jardinier pourrait convertir en oignonnière. On assigna à chaque famille indistinctement la même portion à cultiver.

Bamberg était la seule ville qui partageait ce commerce avec Strasbourg. Graffenauer, *Topogr. de Strasbourg*, 1815, p. 38.

(2) *Chron. de Guebwiller*, p. 228.

(3) Mérian, *Alsatiæ topogr.*, 1663, p. 25.

(4) Rösslin, *Des Elsass und Wasgawischen Gebirgs Gelegenheit*, 1593, p. 17.

(5) Rösslin, *id.*, p. 26.

(6) *Mém. de l'intend.* de Lagrange, *mss.*, 1697, p. 298.
Ichtersheim, *Topogr. alsat.*, 1710, p. 2.

(7) *Mém. de* Lagrange, p. 7.

(8) Lagrange, *Mém. mss.*, p. 15, 301.

(9) Munster, p. 807, 827.

dans la vallée qu'avec l'hiver ; ses mœurs et ses usages sont presque ceux de la Suisse.

Mais de toutes les productions du sol, la vigne fut celle qui contribua le plus à la prospérité commerciale de l'Alsace. On sait qu'une des plus importantes considérations politiques qui firent décider l'adjonction de l'Alsace à l'empire germanique, lors du partage des Etats de Louis-le-Débonnaire, fut d'assurer à l'empereur d'Allemagne un pays où croissaient d'excellents vins (1). Les vignobles de la Basse-Alsace étaient peu étendus, et parmi les vins qui s'y récoltaient, quelques qualités des environs de Barr, ceux de Wolxheim, de Landau et du territoire de Wissembourg méritaient seuls d'être cités. Ces derniers étaient vendus pour la Souabe, la Bavière, le Brabant et les Pays-Bas. On voit par une lettre que le magistrat de Wissembourg adresse à Séb. Munster, que la récolte des vins forme presque tout le revenu des bourgeois de cette ville (2). Dans la Haute-Alsace, toute la côte, depuis St.-Hypolite jusqu'à Wintzenheim, produisait des vins renommés. Zimmerbach avait son *Geisbühel*, Guebwiller son *Kiderlin* (3), Thann son *Rang* (4), Turkheim son *Brand* et son *Etelsberg*.

---

(1) *Chronique de Saxe. Sigebert de Gemblours.*

Les vins d'Alsace avaient déjà acquis de la renommée au XIIIe siècle. On voit dans le fabliau de la *Bataille des vins*, par Henri d'Andelys, que les vins d'*Aussois* s'attribuaient la gloire de désaltérer les Allemands. Legrand d'Aussy pense qu'il s'agit des vins du pays d'Auxois en Bourgogne. Mais Roquefort observe que : « en « vieux français, la province d'Alsace était appelée Aussay, Aussois et même Auxois. « Je présume, continue-t-il, que Henri d'Andelys a voulu parler de cette contrée, « et non du pays de l'Auxois, près Monbard en Bourgogne. Ce qui m'y confirme, « c'est que le poète accole toujours le vin d'Aussay et de la Moselle :

« Vin d'Aussay et de la Moselle. »

Plus loin, vers 100 *et seq.*, il ajoute : « que ces deux vins partagent la gloire « d'étancher la soif des Allemands, et que ces peuples en retour donnaient de « belles et bonnes pièces sonnantes. Sous ces noms, il faut entendre le vin du « Rhin qui n'est pas nommé, et qui était connu sous la dénomination de vin d'Aussois. LEGRAND D'AUSSY, *Vie privée des Français*, II, p. 399 ; III, p. 4.

Voyez aussi FROISSART, liv. Ier, p. 1, ch. 33 ; édition de Buchon.

(2) MUNSTER, *Cosmogr.*, p. 845.

(3) Ce vin a l'insigne honneur d'être la terreur des buveurs. Son effet est énergiquement caractérisé par le sobriquet populaire que ses victimes lui ont infligé : *Wadenbrecher* (brise-mollets).

(4) La généreuse chaleur de ce vin avait donné lieu à un juron connu dans toute

La quantité de vin qui se récoltait dans la Haute-Alsace, et le prix élevé qu'on en retirait, en avaient fait depuis longtems (1) l'objet d'un des principaux commerces du pays avec l'étranger. Au XVI[e] siècle, l'exportation des vins d'Alsace avait atteint son plus grand développement. Colmar, entouré lui-même de vignobles considérables, était comme le marché naturel, où les localités environnantes, où toute la région vinifère venait livrer ce qu'elle destinait à l'exportation. Une partie servait à approvisonner la Suisse (2), la Souabe (3) et la Forêt-Noire (4); l'autre descendait l'Ill jusqu'à Strasbourg, qui, par sa situation et ses priviléges, était devenu l'entrepôt général (5) du commerce des vins d'Alsace, avec l'Allemagne et les pays du Nord. De Strasbourg, ces vins étaient transportés par le Rhin, en Hollande, en Angleterre (6), et jusqu'en Suède et en Danemarc (7).

---

l'Allemagne : Dass dich der Rang anstosst (*que le Rang te heurte*). MUNSTER, p. 805. Il faisait les délices des riches bourgeois de Bâle.

(1) Dès le IX[e] siècle, l'Alsace produisait assez de vin pour sa consommation et pour un commerce étendu.

(2) MUNSTER, p. 807. Par contre la Suisse livrait d'énormes quantités de beurre fondu à l'Alsace, ainsi qu'on le voit par plusieurs actes du magistrat de Strasbourg. *Protokoll des XXI*, année 1622. Arch. de Strasb.

(3) En retour, la Souabe fournissait de grands troupeaux de porcs à l'Alsace. La Souabe et la Lorraine faisaient cet important commerce avec l'Alsace depuis plusieurs siècles. On sait que la consommation du porc était immense au moyen-âge. — Les produits de la Souabe étaient plus estimés que ceux de la Lorraine. On lit dans la *Chron. de Guebwiller*, sous l'année 1508, que les Lorrains amenèrent de si innombrables troupeaux de porcs, que le peuple se dégouta de cette espèce de viande et n'en voulut plus manger.

(4) ICHTERSHEIM, II[e] partie, p. 6.

(5) Voici quelques chiffres :

Il sortit de Strasbourg, en 1574 — 1331 fuder de vin. (Le fuder avait 24 mesures.)

1576 — 1699 «
1577 — 2086 «
1578 — 2497 «
1579 — 3061 «
1580 — 1681 «
1581 — 4331 «
1582 — 3417. BUHELER, *Chr. mss.*

(6) MUNSTER, p. 807.

(7) LAGRANGE, p. 299.

La manière de traiter les vins en Alsace, dans les anciens temps, avait attiré l'attention des économistes, en même temps que leur bonne qualité leur avait mérité une juste renommée (1). On les boucanait (2), comme les Romains avaient boucané les leurs. Les moyens employés pour les entretenir dans un état de fraîcheur salutaire, ont été remarqués déjà par Olivier de Serre (3), ainsi que la coutume de les soufrer (4). On fabriquait dès lors aussi le délicieux vin de paille, connu sous le nom de *passum*.

La fabrication du vinaigre et la distillation des eaux-de-vie étaient une suite naturelle de ce grand commerce de vins. Ces deux industries étaient très-actives dans la Haute-Alsace (5), à Colmar surtout (6) où l'on compta jusqu'à trente-sept distilleries (7) *(Brenn-Hütten)*. Strasbourg transportait ces vinaigres et ces eaux-de-vie à Francfort et en Hollande ; ces produits étaient estimés à l'étranger qui les connaissait sous le nom *d'eaux-de-vie* et *de vinaigres de Strasbourg*, parce que, dit l'intendant de Lagrange « c'estoit l'essay et la vérification qui s'en « faisoient dans la dite ville qui les authorisoient, joint à la marque de « la ville, qui y estoit apposée (8). »

---

(1) Il faut toutefois excepter Erasme, qui fut leur plus illustre détracteur. Il attribua à nos vins les douleurs néphrétiques dont il fut longtemps tourmenté.

(2) L'opération du boucanage des vins était déjà pratiquée par les Romains, au rapport de Collumelle. — Nous ignorons à quelle époque cet usage a été introduit en Alsace, mais Baccius dans son livre : *De naturali vinorum historia*, 1596, en parle comme d'une chose ancienne. Il dit qu'en Alsace l'on gardait les vins exposés à la fumée dans des endroits chauds, où ils devenaient si épais en vieillissant, qu'ils n'étaient plus potables, à moins d'être battus avec des verges ou délayés dans de l'eau chaude. LEGRAND D'AUSSY, *Vie privée des français*, II, p. 391.

(3) OLIVIER DE SERRE, *Théâtre d'agriculture*, I, p. 264.

(4) *Idem*, I, p. 267.

(5) *Mém. de* LAGRANGE, p. 299.

(6) SCHŒPFLIN, *Alsat. ill.*, II, p. 375. — *Floruerat olim vini adusti acetique antique commercium.....*

(7) HUNCKLER, *Geschichte der Stadt Colmar*, p. 94. — Elles étaient situées sur un cours d'eau qui a pris de cette industrie le nom de *Brennbächlein*.

(8) LAGRANGE, p. 300. — Strasbourg livra aux bateliers du Rhin :

en 1580 — 4080 mes. d'eau-de-vie			— 3984 mes. de vinaigre.	
1581 — 6740	«	«	— 7848	«
1582 — 3700	«	«	— 6408	«

BUHELER. *Chr. mss.*

Au moyen-âge, toute l'activité industrielle était concentrée dans les grandes villes. Elles seules pouvaient, à la faveur des priviléges et des immunités dont elles jouissaient, couvrir d'une protection suffisante le travail des gens de métier. Dans un état de civilisation si peu avancé, c'est aussi dans les grandes villes seulement, qu'on trouvait les moyens d'exécution nécessaires pour entreprendre et pour soutenir la production industrielle; là où abondait l'argent, où le crédit était compris et prêtait au commerce ses forces vivifiantes, où s'était répandue et perfectionnée la connaissance des procédés techniques, là seulement, aussi, devait s'épanouir le génie actif des arts producteurs. Cet état de choses n'avait encore guères changé à l'époque qui nous occupe. Presque toutes les villes de l'Alsace étaient, comme les communes rurales, adonnées aux exploitations agricoles; les métiers ne pourvoyaient qu'aux besoins de la cité et des villages environnants (1). Cependant Massevaux faisait un commerce de fil

---

en 1622 — 4390 mes. d'eau-de-vie — 10080 mes. de vinaigre.

KUGLER, *Chr. mss.*

(1) Ce serait peut-être l'occasion de parler ici des tribus de métier *(Zünfte)*, qui existaient anciennement dans toutes les villes de quelque importance en Alsace. Mais cet intéressant sujet mérite d'être traité d'une manière spéciale, car les tribus n'étaient pas seulement des corporations de métier, mais elles se rattachaient encore au système d'organisation municipale des grandes communes alsaciennes. Ces institutions ont donc un caractère à la fois politique et professionnel.

Nous n'en dirons qu'un mot ici. La bourgeoisie des villes était, en général, divisée par tribus. Elles se distinguaient entr'elles par des dénominations de métiers. Tout bourgeois était inscrit dans le registre d'une des tribus. La désignation professionnelle des tribus n'entraîne point la conséquence que ces tribus ne recevaient dans leur sein que les artisans adonnés au même métier; ceux-ci toutefois y étaient en majorité, car, dans le principe, on désigna les tribus par les professions qui comptaient le plus grand nombre de *maîtres* dans la ville. Il y avait des tribus patriciennes dans quelques cités : Colmar en avait deux, Haguenau une. A Schlestadt, les nobles ne formaient qu'une association volontaire. Ailleurs, les patriciens étaient compris dans les tribus plébéiennes ou dispensés d'en faire partie. Ces tribus patriciennes étaient affectées aux nobles, aux officiers des seigneurs, aux magistrats de la ville, aux conseillers et aux grandes familles bourgeoises, dans lesquelles s'étaient perpétuées les charges municipales. Quant aux tribus plébéiennes, Strasbourg en avait vingt; Haguenau dix huit; Colmar dix; Schlestadt douze; Wissembourg sept; Landau treize; Obernai sept; Kaysersberg quatre;

blanchi, renommé au loin (1); Mulhouse paraît avoir eu, vers la fin du XVIe siècle, quelques fabriques de drap; les environs de Haguenau fournissaient de la poterie vernissée qui était estimée (2); à Hatten, aux deux foires de St.-Michel et de St.-Marc, il se faisait un grand commerce de toiles de lin et de chanvre qui étaient achetées et enlevées par les marchands de Worms, de Landau et de Spire (3). Sainte-Marie-aux-mines avait une petite industrie assez semblable à celle qui occupe aujourd'hui les habitants de la Forêt-Noire; plus tard ce bourg se livra à la fabrication de petites horloges et de montres de poche (4). Mais ce nom avait un autre lustre encore. Les mines d'argent de Ste.-Marie étaient célèbres dans toute l'Europe (5); le XVIe siècle est l'époque la plus florissante de leur exploitation. On en tira, du temps de Munster, des blocs d'argent natif de deux à trois quintaux; la seule mine de Fortelbach donnait un produit annuel de 7500 marcs, dit-on. Dix fonderies, jour et nuit actives, recevaient le précieux minérai extrait de trente galeries (6). A la faveur de cette prodigieuse activité, douze cents habitations s'étaient élevées (7) au pied de ces montagnes, dont les trésors semblaient inépuisables (8). La Saxe et l'Autriche ne cessaient d'y envoyer des colonies de leurs habiles mineurs. Alors déjà les montagnes de Ste.-Marie avaient la gloire unique de réceler dans leur sein toutes les variétés du règne minéral, rénommée confirmée par la science moderne (9).

Depuis Belfort jusqu'à Hochfelden on avait ouvert de nombreuses et abondantes carrières de pierre-à-chaux et de plâtre. Celles de

---

Türckheim deux; Guebwiller quatre; Munster, quoique ville impériale, n'en avait point. Mulhouse, entré dans la confédération suisse dès 1515, en comptait six.

(1) MÉRIAN, *Topogr.*, p. 33.

(2) On sait que l'art de vernisser la poterie a été inventé à Schlestadt au XIIIe siècle.

(3) HERZOG, *Elsäss. Chron.*, lib. III, ch. 18.

(4) ICHTERSHEIM, *Topogr.*, Ire part., p. 54. — Hat reiche Einwohner und Künstler, absonderlich Klein- und Sack-Uhrmacher....

(5) Elles étaient connues dès le Xe siècle. SCHŒPFLIN, *Alsat. illust.*, I, p. 11.

(6) MUNSTER, *Cosmog.*, p. 811 *et seq.*

(7) *Bürgerfreund de* 1777, p. 90.

(8) Les Suédois ruinèrent les travaux des mines de Sainte-Marie. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on reprit leur exploitation, qui ne fut pas heureuse. On y travaillait encore, il y a quinze ans. Elles sont aujourd'hui entièrement abandonnées.

(9) MONNET, *Exposition des mines.*

Turkheim étaient découvertes, dès 1295 (1). Les ardoisières de Munster étaient exploitées à la fin du xv[e] siècle (2). Les vallées de Giromagny, de St.-Amarin, de Thann, de Munster, de Villé et de Liepvre produisaient du cuivre, du plomb, de l'argent. Presque partout on rencontrait le fer; les gîtes du Jægerthal, du ban de la Roche et des environs de Belfort, étaient les plus riches. Selon la tradition, il y aurait eu une mine d'or, au val de St.-Amarin, une autre près d'Urbeis, au val de Villé (3); on dit la même chose de Fertrupt (4). Ces nombreuses exploitations métallurgiques répandaient la vie et le mouvement dans la région des montagnes (5); les campagnes étaient vivifiées par les travaux de l'agriculture, et les métiers industriels, nés des besoins de la vie sociale, occupaient l'activité des villes.

Comme cela devait être, Strasbourg seul était le siége d'industries variées et lucratives, dont les produits passaient à l'étranger. Les draps communs, les cuirs (6), la corderie, la sellerie, la ganterie, la préparation et la confection des pelleteries, les toiles, les treillis et canevas pour l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne; la librairie (7), la fabrication des armes (8), la préparation de beaucoup de pro-

---

(1) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, II, p. 409.

(2) *Id.*, *Id.*, p. 409.

(3) GRAFFENAUER, *Minéralogie alsat.*, p. 156.

(4) Les paillettes d'or que charriait le Rhin avaient donné lieu à une exploitation ancienne et assez importante.

Producitur ergo in Alsatia aurum, ex arenis Rheni elotum. SCHŒPF., *Alsat. illustr.*, I, p. 12 et 29 à 32.

Les ateliers les plus considérables paraissent avoir existé à Zuzenove, prés d'Eschau, et à l'embouchure de la Queich. LEVRAULT, *Essai sur la monnaie de Strasbourg*, p. 23.

(5) Voy. DIETRICH, *Description des espèces de minérai de l'Alsace*, 1789.
GRAFFENAUER, *Minéralog. alsat.*, 1806.
RÖSSLIN, *Des Elsass Gelegenheit*, 1593.

Il existe aux archives du Haut-Rhin deux volumes manuscr. in-fol., qui contiennent les actes, statuts, privilèges, diplômes, comptes, etc., relatifs aux mines de Sainte-Marie.

(6) Cette industrie était depuis longtemps considérable. La tribu des tanneurs fut instituée une des premières. HULLMANN, *Städewesen*, I, p. 320.

(7) Strasbourg comptait plus de 20 imprimeurs déjà au temps de la réformation.

(8) Au temps de la publication de la *Notitia imperti*, Argentorat était le principal arsenal de la Gaule. On y fabriquait toutes espèces d'armes — *Fabrica armo-*

duits naturels, destinés aux usages domestiques ou à l'industrie, tels que la terébenthine, le tartre, le suif (1), la poudre de chasse (très-estimée); la poterie d'étain, la passementerie, l'orfévrerie etc., telles étaient les principales branches de l'activité industrielle de Strasbourg. L'ébénisterie fine, et l'art de travailler la racine de buis, y avaient pris un développement notable (2). La situation géographique de Strasbourg, sa puissance, les mœurs marchandes de sa bourgeoisie, ses priviléges relativement à la navigation du Rhin, d'autres causes encore, avaient singulièrement favorisé son commerce d'entrepôt et de distribution. L'Allemagne n'avait pas de ville plus commerçante, et qui étendît plus loin ses relations; en 1418 déjà, l'empereur Sigismond l'engage à prévenir ses bourgeois, de ne hasarder, ni leurs personnes, ni leurs marchandises, sur les routes de la République de Venise, avec laquelle il était en guerre (3). Strasbourg offre aussi avec Gênes et Cologne, le plus ancien exemple de l'établissement des changeurs (4). On sait que cette dénomination avait une signification financière plus étendue au moyen-âge qu'aujourd'hui. Strasbourg a déjà des changeurs au x[e] siècle (5); mais en 1593, la ville s'empara

---

rum omnium. Les manufactures d'armes de Strasbourg étaient encore renommées, à l'époque carlovingienne. Voy. les *Capitul. de* 779, 805, 812 etc. L'excellence des armes de Strasbourg est attestée par ce dicton populaire :

Der Veneter Macht,
Der Augsburger Pracht,
Der Nürnberger Witz,
Der *Strassburger Geschütz*, cité par HULLMANN, I, p. 71.

(1) En 1622, la ville voulut s'en attribuer le monopole. Elle ordonna à tous les bouchers, de lui livrer leurs suifs, sous peine de 100 liv. d'amende.
Protocol. des XXI, p. 118, Arch. de Strasbourg.

(2) Ce n'est pas forcer les rapprochements que de rattacher à l'histoire de cette industrie ces deux passages d'OLIVIER DE SERRES :

« De laquelle racine (du buis) grande trafiq est faite en Vivaretz par les mar-« chans alemans, lesquels delà, preste à mettre en œuvre, la font transporter en « leurs pays....» *Théâtre d'agricult.*, II, p. 271.

« Employée en excellentes menuiseries de marqueterie, de manches de cous-« teau, de cueillers, de pignes et à autres diverses besongnes de l'Allemagne, « mère des ingénieux entendemens.» *Idem*, p. 272.

(3) *Alsat. diplom.*, II, p. 331.

(4) HULLMANN, I, p. 301.

(5) *Jura et leges civitat. Argentin.*, ch. 64.

du commerce du change, et le défendit aux bourgeois, sous de fortes peines (1). Colmar et Schlestadt avaient des banquiers juifs, qui prêtaient de l'argent aux princes; un duc de Wurtemberg leur avait emprunté de fortes sommes (2). Nous rencontrons encore l'institution des changeurs dans des localités moins importantes, à Saverne, par exemple. Dès 1466, l'évèque Robert avait fait don à cette ville, d'une maison pour y établir des bureaux de changeurs. Parmi les conditions imposées à ceux-ci, figurait celle de ne pas prélever au-delà d'un Pfenning d'agio par pièce d'or du Rhin (3). La police relative à la fidélité des poids et mesures était très-ancienne et très-rigoureuse à Strasbourg (4), et une législation d'une sévérité salutaire couvrait d'une protection utile, contre le désordre et le scandale des banqueroutes, la bonne foi commerciale et les intérêts du crédit (5). L'active sollicitude du magistrat s'était munie des moyens nécessaires pour étouffer toute concurrence trop voisine. Un privilége de 1582 prohibait (6) tout établissement d'entrepôt, dans un rayon d'un mille autour de Strasbourg, sans le consentement du gouvernement de la République.

Quand on parle du commerce de l'Alsace, dans les anciens temps, ce n'est guères que de la ville de Strasbourg qu'il s'agit. Elle seule s'était créé des relations importantes au dehors de la province. Elle cherchait les denrées de l'Orient à Venise (7) d'abord, plus tard à Anvers et en Hollande, quand la puissance de Venise et la grandeur passagère des Portugais se furent éclipsées. Ses marchands allaient aux foires de Lyon, de Reims, de Troyes, acheter des soieries, des serges et des laines; ils tiraient des draps de la Flandre, de la Lombardie et des villes du Rhin (8); des pelleteries de Ratisbonne,

(1) Buheler, II, p. 642. Édit imprimé.

(2) Hullmann, II, p. 77.

(3) Acte du jour de Saint-André, 1466; aux Archives de la ville de Saverne.

(4) *Jura et leges, etc.*, ch. 56.

(5) Buheler cite quelques procédures dirigées contre des banqueroutiers de son temps, et les punitions qui en furent la suite.

(6) Hermann, *Notices*, II, p. 114.

(7) Voy. la note 3, p. 66. Les Allemands étaient obligés de chercher ces denrées eux-mêmes à Venise. Depping, *Hist. du comm. entre le Levant et l'Europe*, 1830, I, p. 196.

(8) Dès le commencement du XV[e] siècle, on voyait déjà abonder aux foires de Strasbourg, des draps de Brabant, de Flandre et de Lombardie, et les draps gris et blancs de Mayence, de Trèves et de Cologne. Strobel, III, p. 103.

le grand marché où affluaient les Russes, et d'où partaient des caravanes pour la Tartarie. Enfin pour achever l'esquisse du commerce de Strasbourg, sans la surcharger de détails, nous citerons encore quelques unes des principales places avec lesquelles elle entretenait des relations actives et considérables; c'étaient Bâle, les autres villes de la Suisse, Nancy, Metz, Constance, Augsbourg, Nuremberg, Ulm, Spire, Francfort, Mayence, Trèves, Cologne, Aix-la-Chapelle etc.

Veut-on se faire une idée de la variété des marchandises qui voyagaient sur les routes d'Alsace au XVIe siècle? Voici un réglement de péage d'Ensisheim (1), de 1589, qui tarife les droits à percevoir sur le vin, le sel, les draps, les étoffes, le fer, le coutil, les faucilles, la chaudronnerie, la mercerie, le verre, le fromage et les œufs, le pain, les fruits, la poterie, les planches, la vaisselle d'étain, la corne de cerf, les cendres, le poisson, le bois de charonage, les douves, les grains, les eaux-de-vie, les peaux, la laine, le suif, le saindoux, le beurre fondu, la graisse, le cuivre, la crême de tartre, les bijoux, les harengs, l'huile, etc.

A cette époque, le commerce avait dans les foires ses plus énergiques moyens de vente et d'écoulement. La foire de Strasbourg qui se tenait à la St.-Jean d'été, et qui durait quinze jours, était célèbre dans toute l'Allemagne, la Suisse et la France. Son établissement date de 1336, ainsi que le fait voir un diplôme de l'empereur Louis-de-Bavière. Elle fut successivement confirmée par Wenceslas, en 1379, et par Sigismond, en 1413. Elle se tenait d'abord à la St-Martin, quinze jours avant, et quinze jours après. En 1414, Sigismond la transféra à la St.-Jean d'été, et en 1436 elle fut réduite à une durée de quinze jours. Cet état de choses fut confirmé par Frédéric III, par trois diplômes de 1441, 1442 et 1452 (2). Depuis 1588, elle s'ouvrait le jour de la St.-Jean (3). Strasbourg avait encore deux autres foires moins importantes, à la St.-Adolphe, et dans la semaine pascale (4).

Ces utiles institutions avaient aussi été accordées à d'autres villes

---

(1) MERKLEN, *Hist. d'Ensisheim*, I, p. 225.

(2) WENCKER, *De solennibus in Germanià nundinis*, 1754.

(3) RUCHEN, *Chr. mss.*, fol. 40. — OLRY SPACH, *Chr. mss.*, fol. 242.

(4) La foire de Noël n'a été établie qu'au commencement du XVIIe siècle. La première trace qu'on en trouve est un édit réglementaire émané du magistrat en 1611.

de l'Alsace, à Haguenau (1), à Colmar (2), à Wissembourg (3), à Obernai (4), à Landau (5), à Munster (6), à Kientzheim (7), à Ufholtz (8), à St.-Amarin (9), à Reichshoffen (10), à Watwiller (11), à Rosheim, à Kaysersberg, à Turkheim (12), à Epfig (13), à Rouffach (14), à Schlestadt (15), à Bergheim (16), à Dannemarie (17), à Ensisheim (18), à Andlau (19). Des marchés réguliers et périodiques, avaient été établis, dans toutes les localités un peu considérables. Nous ne dirons rien de ceux des grandes villes ; il nous paraît plus curieux de rappeler, avec les dates de leur établissement, ceux d'Obernai (1301), de Munster, de Kientzheim (xve siècle), d'Uffholtz (1480), d'Ingweiler (1345), de St.-Amarin (1495), de Kaysersberg (confirmé en 1424), de Châtenois (1495), de Werth (1330), d'Andlau (1442), de Reichshoffen (1286) (20), de Wattwiller (1464), de Ribeauvillé (xiiie siècle) (21), d'Ensisheim (1550) (22), d'Altkirch, de Belfort, de

---

(1) Deux foires de 14 jours. Privilége de 1310.

(2) Une foire de quatre jours à la Saint-Martin (1305); des foires de cinq jours à l'Ascension, aux Quatre-Temps et à la Fête-Dieu.

(3) Trois foires de 14 jours (1471); Maximilien II en ajouta d'autres en 1570.

(4) Deux foires (1440).

(5) Une grande foire de cinq jours (1274).

(6) Quatre foires réglées par Charles-Quint en 1521.

(7) Une foire à la Saint-Mathieu, confirmée en 1440.

(8) Foire de quinze jours à la Saint-Erasme (1480).

(9) Foire de quinze jours à la Saint-Marc.

(10) Une foire de sept jours (1286).

(11) Deux foires à la Saint-Jean et à la Saint-Nicolas (1464).

(12) Foire de Saint-Mathieu (1312), portée à la Saint-André en 1498.

(13) Foire de Saint-Gall. Il en est fait mention dans des documents de xve siècle.

(14) A l'Assomption. Maximilien lui en accorda encore trois autres en 1516.

(15) Charles-Quint porta le nombre de ses foires à trois.

(16) Bergheim avait deux foires au xvie siècle. *Mém. mss., dressé par ordre de Colbert* 1656 *et* 1657.

(17) La foire de Saint-Georges, la plus célèbre du Sundgau.

(18) Foires de la Saint-Barthélémy et de la Sainte-Catherine, instituées en 1466. Merklen, I, p. 232.

(19) Privilége de 1004. Grandidier, *Hist. d'Alsace*, cxcvii.

(20) *Als. diplom.*, II, p. 36.

(21) Il existe un réglement pour ce marché, de 1302. *Als. diplom.*, II, p. 78.

(22) Il s'y faisait un grand commerce de planches et de poisson.

Mulhouse (1), de Cernai (2), de Seltz et de Barr. Cette multiplicité d'institutions commerciales, révèle hautement la vie, le mouvement, des tendances d'ordre, et un commencement de sécurité publique.

Le plan de cette notice ne comporte point d'y traiter, même sommairement, toutes les matières qui se rattachent directement ou indirectement au commerce et à l'industrie de l'Alsace au XVIe siècle, telles que la fabrication des monnaies, l'histoire des variations de la valeur de l'argent, les péages, les voies de communication, les moyens de transport, les halles, la législation et les usages commerciaux. Mais pour compléter, dans une certaine mesure, la physionomie commerciale de l'Alsace avant sa réunion à la France, nous devons faire connaître l'existence exceptionnelle, la curieuse condition commerciale des juifs.

Ce qui les caractérise, à cette époque, c'est leur infériorité sociale, leur humiliation politique et civile. Cet état d'abaissement était moins le résultat de l'aversion religieuse ou du fanatisme des nations du moyen-âge chrétien que le fruit de la vengeance populaire soulevée par leurs exactions, leur génie ruineux, leur impitoyable usure.

Ils n'existaient, en Alsace, qu'en vertu d'une grâce spéciale et précaire, et les plus simples garanties ne leur étaient accordées que comme des faveurs. Après la grande proscription qui les frappa au milieu du XIVe siècle, et les massacres juridiques qui les avaient presque détruits, les Etats immédiats de l'Empire avaient, pour la plupart, insensiblement obtenu, soit à prix d'argent, soit en récompense de services rendus, le privilége d'accorder ou de refuser aux juifs, le droit d'habitation. Ce privilége était compté parmi les droits régaliens. L'évêque de Strasbourg, les comtes de Hanau, les dix villes libres impériales de la Landvogtey d'Haguenau, la ville de Stras-

---

(1) Dans les mémoires sur de Thou, on rapporte que le célèbre historien y vit une *foule prodigieuse*. GRAFF, *Geschichte der Stadt Mülhausen*, 2e part., p. 117.

(2) Les marchés de Belfort et de Cernay étaient les seuls marchés de bestiaux de la Haute-Alsace. Celui de Cernay était le plus considérable. Les bestiaux ne pouvaient être vendus que sur ces deux marchés. Une amende punissait les contrevenants. Le marché de Cernay attirait une foule de Lorrains, de Bourguignons et de Comtois, et souvent il a fait entrer jusqu'à 400 Reichsthaler dans la caisse de l'Umgeld de la ville, pour la quantité de vin qu'y consommaient les étrangers. *Mém. mss. sur l'Alsace, dressé par ordre de Colbert de Croissy, en* 1656 *et* 1657.

bourg, d'autres dominations encore, en jouissaient. Mais ce privilége ne s'exerçait pas partout dans des conditions uniformes ; il était tantôt général, tantôt limité, quelquefois assujéti à des restrictions spéciales. Ainsi, un édit de Maximilien I, renouvelé par Ferdinand I, lequel avait octroyé aux juifs le séjour passager de Colmar, leur prescrivait de porter un cercle jaune cousu ou brodé sur leur habit. (1). Charles-Quint, leur avait défendu de prêter de l'argent aux habitants. Ils pouvaient entrer dans Strasbourg, mais ils devaient se mettre sous la garde d'un valet de police et acquitter un péage personnel. Un édit du magistrat, de 1579, leur interdisait tout commerce ou marché avec les citoyens de la ville, sans une permission spéciale du magistrat (2). En 1628, lorsqu'on refondit le réglement de police de la ville, on conserva, dans toute leur rigueur, les statuts qui concernaient les juifs. (3). Rosheim avait admis des juifs au droit d'habitation, mais ils ne devaient point prêter sur gages. (4). Obernai, leur avait accordé l'entrée de la ville, dans les temps de marché, moyennant six deniers ; il leur était interdit d'y pratiquer l'usure et d'y prendre hypothèque (5), et ils devaient porter au doigt un anneau qui les fît connaître. Dans les terres de l'évêché et dans le comté de Hanau, le seigneur leur imposait arbitrairement ses conditions. (6).

Dès le commencement du XVI[e] siècle, les dix villes libres impériales avaient chassé tous les juifs de leurs murs. Leur but était de fonder sur l'autorité d'une action d'éclat un droit qu'elles aspiraient à exercer dans toute sa plénitude. En 1553, cet exemple fut suivi par les villages impériaux. (7). Cette expulsion systématique eut pour effet de rendre plus apparente la grâce de l'habitation que les villes pouvaient accorder aux juifs. Les empereurs luttèrent visiblement

(1) SCHOEPFLIN, *Als. illustr.*, II, p. 369.

(2) Recueil de Constitutions de la ville de Strasbourg, *ad ann.* 1579. Cette prohibition fut souvent renouvelée pendant le XVI[e] siècle. WENCKER, *Collectanea mss. passim.*

(3) *Polizey-Ordnung von* 1628, tit. X, p. 66.

(4) SCHOEPFLIN, *loc. cit.*, II, p. 408.

(5) *Idem, loc. cit.*, p. 406.

(6) Mémoire mss. de l'intendant d'Angevilliers ; à la Bibliothèque de Colmar, dans un Recueil portant pour titre : *Affaires d'Alsace.*

(7) Mém. mss. anonyme, dans le même Recueil.

contre l'autorité excessive que les villes s'étaient arrogée. Maximilien I, en 1516, Charles-Quint, en 1544 et 1548, accordèrent aux juifs la faveur de s'établir et de se maintenir, sans exception, trouble, ni défense, dans tous les lieux dépendants de l'empire, mais cette faveur n'eut son libre cours que dans les terres qui formaient le domaine personnel de la maison d'Autriche.

Pour s'établir dans le Landgraviat de la Haute-Alsace, ils devaient obtenir le consentement de la régence d'Ensisheim, se faire inscrire dans un régistre qui y était tenu à cet effet, déclarer le nombre de personnes de leur famille, spécifier la nature de leur commerce, désigner le lieu choisi pour leur résidence. Ces formalités accomplies, la régence les admettait à habiter dans les terres de sa juridiction, moyennant un impôt annuel de six florins et demi par famille, pour droit de protection. (1). Quelqu'humiliante que fût cette situation, elle parut encore trop favorisée. En 1574, il émana de la régence d'Ensisheim une ordonnance qui expulsa les juifs de la Haute-Alsace. Un très-petit nombre d'entre eux fut excepté de la proscription. Ils émigrèrent, mais ils rentrèrent plus tard dans le pays, à la faveur des désordres de la guerre de trente ans. (2).

Afin d'apaiser les exigences du préjugé populaire et pour mettre un frein aux déprédations commerciales de la race juive, on limita le nombre des familles qui pourraient résider dans la Haute-Alsace. Ce nombre fut fixé, et probablement dans une diète provinciale, à trois cents. (3).

Le droit de réception des juifs ne s'exerçait, pour ainsi dire, qu'avec la sanction du peuple. Un seigneur immédiat, qui jouissait légitimement de ce droit, voulait-il en user? Il se gardait bien de le faire sans une sorte de consentement des communes qui lui étaient soumises; et si la commue les chassait, le seigneur ne tentait point de les rétablir, tant il fallait craindre d'irriter, chez le peuple, la fibre que les juifs avaient si douloureusement meurtrie, pendant le moyen-âge.

Voici quelle était leur situation morale et légale dans la société du

(1) Mém. mss. anonyme, dans le Recueil cité.

(2) Mém. mss. de l'intend. d'Angevilliers.

(3) Mém. mss. anonyme, dans le Recueil cité.

XVIe siècle. Ils étaient considérés comme serfs de l'empire (1) ; pour eux point de condition politique, nulle capacité civile (2) ; les asiles consacrés ne les protégaient point ; le droit de bourgeoisie ne pouvait leur être conféré. Ils devaient se distinguer du reste du peuple par des signalements exceptionnels et apparents. Leurs contrats avec les chrétiens n'étaient valables qu'après l'homologation des magistrats du lieu où demeurait le chrétien. Leurs personnes étaient tenues pour viles, honteuses et infâmes (3). Ils ne pouvaient témoigner contre les chrétiens, dont ils étaient les esclaves (4). Ils étaient légalement exclus de leurs testaments. L'usure, le blasphème, le recel, les rapports de galanterie avec les femmes chrétiennes, les tentatives faites pour attirer des chrétiens à leur croyance, leur étaient défendus sous les peines les plus terribles (5). La haine ardente des lois les poursuivait jusqu'entre les mains du bourreau. En cas de crime, leur mort recevait un surcroit d'ignomonie ; le dirons-nous ?... on les suspendait par les pieds entre deux chiens....

Leur commerce était, en général, très-sévèrement limité. Il consistait dans le trafic des bestiaux, dans la vente des vêtements confectionnés, neufs ou vieux, et dans les prêts à intérêt (6). On leur avait interdit de tenir boutique ouverte, de vendre des marchandises neuves et d'amasser des denrées. Cependant ils pouvaient en recevoir en paiement, à charge de les revendre en détail (7). Du reste, ils étaient exemptés des charges publiques ordinaires. Les impôts qu'ils payaient avaient un caractère tout spécial dérivant de l'infériorité politique dont ils étaient frappés. Ainsi, ils acquittaient des droits

---

(1) Der Römisch-Kayserlichen Majestät Cammerknecht. KNIPSCHILD, *De privileg. civit. imper.*, p. 575.

Kayserliche fiscalische Knecht. SPEIDEL, *Specul. jur.*, p. 659.

(2) KNIPSCHILD, *loc. cit.*, p. 570 *et passim.*

(3) *Sunt enim infames, vilæ et turpes personæ.* KNIPSCHILD, *loc. cit.*, p. 573.

(4) *Ut quasi servi christianorum*, *idem*, p. 570.

(5) *Idem*, *passim.* SPEIDEL, *loc. cit.*, p. 655.

(6) Le taux de l'intérêt en Allemagne, au XVIe siècle, avait été généralement fixé à cinq pour cent. On lit dans la *Polizey-Ordnung* d'Augsbourg de 1577 : « Damit aber die Juden ihre Leibs-Nahrung haben mögen, so soll ihnen nicht mehr « dann fünff von Hundert zum Wucher zu nemmen erlaubt seyn. »

(7) Mém. mss. de l'intend. d'Angevilliers.

de protection et de résidence, des péages personnels à l'entrée des provinces et des cités; à l'avénement de l'empereur, ils devaient d'autres contributions connues sous le nom de *Cronen-Steuer* et d'*Opferpfenning* (1). L'exemption d'impôts est précisément le signe de la vileté de leur condition sociale; ils ne comptent pas dans la commune, ils sont exclus de l'Etat. Le seul sacrifice public qui leur fût commun avec les chrétiens était la contribution pour les guerres contre les Turcs (2). Mais dans les guerres ou dans d'autres nécessités publiques, on levait sur eux des contributions arbitraires qui ressemblaient à de véritables spoliations, et souvent les empereurs et les états de l'empire les ont contraints, dans des moments de pénurie, à devenir leurs courtiers de finance et leurs banquiers (3).

Enfin nous terminerons cette rapide notice sur le commerce ancien de l'Alsace, par quelques mots sur la navigation du Rhin.

Le Rhin était l'artère vitale du commerce extérieur. Des chartes impériales, des traités d'union avec les villes du Rhin, avaient assuré à la ville de Strasbourg, le monopole presque exclusif de la navigation sur ce fleuve (4). Bâle essaya de lutter contre la prépondérance de Strasbourg, mais des traités (1453, 1478) limitèrent ses droits à la navigation sur le Rhin supérieur. Dès le XIV[e] siècle, Strasbourg prétendait à la domination absolue du Rhin (5). Ses bateliers jouissaient de priviléges étendus (6); ils formaient une des plus puissantes

---

(1) KNIPSCHILD, *loc. cit.*, I, p. 575.

(2) GOLDAST, *Reichssatzung des heil. röm. Reichs*, p. 192.

(3) .... *Sed quia imperatori et statibus imperii Judæos tanquam publicos usurarios et servos in bellica expeditione, aliisque necessitatibus pecuniam ubivis colligere, et cameræ imperatoris et statuum imperii inferre oporteat.* KNIPSCHILD, *loc. cit.*, lib. II, ch. 30.

Des empereurs d'Allemagne devinrent, ainsi, débiteurs des juifs de Colmar et de Schlestadt. HULLMANN, *Städtewesen*, II, p. 78, 81.

(4) *Navigatio argentinensium... quae iisdem, quibus ipse Rhenus, terminis extendebatur.* Dissertation de Nicolay, p. 10.

(5) En 1349, l'empereur élève les droits de péage. Strasbourg refuse de se soumettre au nouveau tarif, et y répond par une mesure d'une violence inouïe. Le Rhin est barré; toute navigation cesse sur la partie du fleuve qui baigne l'Alsace. Le Rhin reste ainsi barré pendant trois ans. Strasbourg ne le rouvre qu'après le retrait du tarif. KŒNIGSHOVEN, ch. 2, § 213.

(6) Voy. *Artikel-Buch der Encker-Zunft.*

tribus de la ville (1); depuis 1417, elle est toujours nommée la première. L'exercice du droit barbare du *Gruntruhr* (2), est sévèrement interdit à l'égard des bateliers et marchands de Strasbourg (3). Toutes les marchandises du Nord, des Pays-Bas et d'une partie de l'Allemagne, destinées pour la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace et la Suisse, et celles qui de ces pays étaient dirigées sur les villes du Rhin et les Pays-Bas étaient transportées par les bateliers strasbourgeois (4) devenus les agents les plus actifs de la vie commerciale dans la vallée du Rhin, et les distributeurs privilégiés des produits que tant de pays riches, fertiles, industrieux, échangeaient entr'eux.

Charles Gérard,
Avocat à la Cour d'Appel de Colmar.

---

(1) Ses statuts furent rédigés en 1351.

(2) *Jus invadendi bona naufragorum terram tagentia*. SCHERZ, *Gloss. V° Gruntruhr*, droit d'épaves. Cette coutume subsistait encore au XVIe siècle.

(3) La première défense a été portée par Frédéric II, en 1231; elle fut renouvelée près de vingt fois jusqu'en 1582. SCHŒPFLIN, *Als. diplom.*, II, p. 91, 92, cite deux chartes sur cet objet.

(4) *Prœter alsatica vina et frumenta merces ferè omnes ex Helvetiâ, superiore Sueviâ Burgundiâque allatas, secundo amne, delapsi ad Rhenum sitis civitatibus distribuebant.* NICOLAY, p. 23.

ÉTUDE
SUR L'ORGANISATION DU CRÉDIT FONCIER,
AU POINT DE VUE DES INTÉRÊTS DE L'ALSACE.

Considérations générales.

La question du crédit foncier, qui est depuis plus de deux ans l'objet des études de nos économistes, n'a fait encore que bien peu de chemin dans la voie de sa réalisation. Est-ce un signe du mauvais vouloir de nos gouvernants? nous ne le pensons pas. Mais, après une crise financière aussi sérieuse que celle que nous venons de traverser, lorsque nos plaies sont encore saignantes, nos hommes d'état ne peuvent se résoudre à des expérimentations de nature à réagir aussi profondément sur le crédit public. On hésite, on recule devant une de ces grandes mesures destinées à embrasser la généralité du pays; peut-être la question eut-elle fait bien plus de progrès, si elle avait été étudiée sous un point de vue plus restreint, si quelque projet avait été conçu et appliqué sur une plus petite échelle. Que dans un département, par exemple, l'expérience vienne justifier l'espoir que place le peuple dans la solution du problème, et bientôt de proche en proche on verrait se propager l'idée féconde et répandre au loin ses bienfaits.

Devons-nous donc toujours tout attendre de la capitale; ne pouvons-nous parfois faire acte de virilité et prendre l'initiative sur des questions qui nous intéressent aussi vivement? Celle du crédit foncier ne pourra que gagner, au reste, à être étudiée sur les lieux même où il devra fonctionner, au milieu de ces campagnes auxquelles il importe si grandement qu'il fonctionne au plus tôt; trop souvent cer-

tains projets ne sont élaborés qu'au point de vue de la capitale et manquent de ce caractère pratique qui les rendront plus applicables dans les départements.

L'Alsace est peut-être la partie de la France la plus intéressée à la création définitive d'une institution destinée à assurer à l'agriculture les avantages d'une meilleure organisation du crédit territorial; il n'est point en effet de sol plus grevé d'hypothèques que le nôtre. Nous avons tous vu de près les souffrances qui rendent si précaire l'existence de beaucoup de petits propriétaires et qui souvent même atteignent la grande propriété; mais une partie de ces souffrances, on nous l'a redit bien souvent, est due précisément à la facilité avec laquelle le cultivateur trouvait, il y a quelques années, à se procurer de l'argent et à faire ainsi des acquisitions à des prix exagérés et peu en rapport avec ses ressources réelles; jamais, d'ailleurs, dans nos contrées le campagnard n'emprunte pour améliorer ses terres; il ne compte pour y parvenir que sur ses bras, sur ses propres revenus. Nous avons pu, dans bien des cas, constater la réalité de ces faits; aussi devons-nous l'avouer, nous nous préoccupons beaucoup plus des moyens d'atténuer, de détruire le mal existant, d'assurer au cultivateur obéré la possibilité de se libérer peu à peu, que nous ne songeons à faciliter des achats et surtout des achats intempestifs ou inconsidérés au propriétaire dont les biens sont francs d'hypothèques.

Quoiqu'il en soit, le problème est à l'ordre du jour et il n'est aucun de nous qui n'ait songé plus ou moins à une solution, qui n'ait discuté celles déjà proposées, ou n'en ait peut-être conçu quelqu'une lui-même. Les uns pensent qu'il suffira de quelques modifications au régime hypothécaire, les autres veulent mobiliser et pour ainsi dire dédoubler la propriété, en imposant au gouvernement la création, soit d'une espèce de monnaie territoriale en papier non remboursable et à cours forcé, dont le moindre défaut serait de ruiner le crédit par la dépréciation inévitable des valeurs en circulation, soit de lettres de gage dont nous avons fait ressortir dans une autre publication les principaux inconvénients. Nous devons le reconnaître toutefois, le projet de M. Wolowski nous paraît le mieux conçu parmi tous ceux qui nous ont passé sous les yeux; mais l'auteur ne s'est pas suffisamment préoccupé de la partie la plus importante de la question, celle de trouver des fonds au taux qu'il fixe arbitrairement à 3 fr. 65 c. En second lieu, il ne tient pas assez compte de l'excessive mobilité, qui

en France est un des caractères essentiels des valeurs côtées à la bourse. Le cultivateur qui a besoin d'argent se souciera peu de recevoir un papier, qu'il devra encore négocier avec perte peut-être ; de son côté, le capitaliste qui confie ses fonds à l'hypothèque, ne recherche aucun bénéfice, mais veut être sûr par contre de retrouver un jour une somme pareille à celle qu'il a déboursée. L'institution proposée par M. Wolowski manquerait donc son but, nous le craignons, par suite de la double répulsion que le prêteur et l'emprunteur éprouveraient à y recourir.

Frappé de la grandeur de la plaie qui ronge la petite culture, chacun s'écrie : il faut attirer les capitaux vers l'agriculture ; sans doute, c'est aussi là notre but, mais s'il est atteint, tout sera-t-il dit ? La propriété en France est grevée d'après les registres officiels de $12^1/_2$ millards d'hypothèques : cette somme, il est vrai, se réduit à 6 millards en en défalquant les non-valeurs ; il n'en est pas moins vrai de dire, que du chiffre énorme de la dette il résulte que les capitaux ne font pas absolument défaut aux emprunteurs. Nos cultivateurs sont, d'ailleurs, bien plus désireux de trouver les moyens de rembourser peu à peu ce qu'ils doivent aujourd'hui, que de contracter de nouveaux emprunts. Ce n'est donc pas le crédit qui a manqué à l'agriculture ; c'est la bonne organisation de ce crédit, c'est peut-être dans bien des cas son application intelligente, ce sont enfin et surtout de meilleurs conditions d'existence pour l'agriculture elle-même. On ferait créer par l'état des millards de bons hypothécaires que la propriété n'en serait pas grandement soulagée ; elle devrait au contraire subir sa part des souffrances que l'émission arbitraire d'une masse considérable de numéraire ferait fondre sur le pays. Au milieu de la perturbation générale, il est sans doute quelques propriétaires dont la position pourrait se modifier, mais les conditions d'existence de la propriété elle-même, tant au point de vue de la création des produits qu'à celui de leur écoulement, n'étant point changées, elle verrait bientôt renaître un à un tous ses embarras.

C'est à l'État, disent nos réformateurs, à dispenser le crédit et non à le recevoir ; il est vrai, l'État peut contribuer à le fonder, nous le croyons aussi ; mais pour cela il n'a qu'un moyen, à notre avis : c'est de donner au peuple une juste confiance dans la stabilité des institutions qui le régissent. Le crédit n'est que le résultat de la confiance qu'inspire au public la sagesse du gouvernement, et, d'autre part, de la

foi que le prêteur peut avoir en la réalité et la valeur du gage, en la solvabilité et la probité de l'emprunteur. Aussi nos hommes pratiques en matière de finances ne pourront-ils jamais se décider à adopter une de ces mesures héroïques, conseillées par la profondeur du mal, mais qui jetterait le pays tout entier dans une voie semée d'écueils. Que l'État favorise le développement de l'agriculture, qu'il améliore les conditions de la production par de bonnes lois, qu'il revise avec soin les tarifs, qu'il facilite l'exportation de nos vins et autres produits par des traités de commerce avantageux, qu'il étudie en un mot sous toutes ses faces et avec l'ardent désir de lui venir en aide, la position de l'agriculture; que d'un autre côté il réforme certaines dispositions vicieuses du régime hypothécaire; que par des priviléges spéciaux il aide à la formation de compagnies financières, qui, grâce à ces priviléges et à leur organisation particulière, pourront prêter à des conditions moins onéreuses, à des termes plus éloignés, et faciliter enfin par la voie de l'amortissement le remboursement du capital; rien de mieux! Mais qu'il se garde de vouloir d'autorité fonder le crédit, car le crédit est un auxiliaire, sur lequel le pouvoir n'a pas d'action directe et qui échappe à la main assez inexpérimentée pour oser le violenter.

Ne nous laissons donc point entraîner, redisons-le encore, par cette ardeur d'innovation qui tourmente notre siècle; les projets de réforme radicale tuent les questions; profitons de l'expérience acquise; si dans une loi, dans un système nous reconnaissons des défauts, cherchons à les corriger, mais conservons pour base ce qui existe, car souvent il est des dispositions dans une loi qui fonctionnent d'une manière inaperçue et de l'importance desquelles on ne s'aperçoit qu'après les avoir écartées.

Naguère nous avons publié une étude sur l'organisation d'un comptoir agricole, c'est-à-dire, sur l'extension des opérations des comptoirs d'escompte aux produits de la terre; aujourd'hui nous nous occuperons du crédit appliqué au sol lui-même et en général à tous les immeubles. Ces deux questions sont au reste intimement liées l'une à l'autre; combien de fois, en effet, de minimes emprunts contractés par l'agriculture ne se transforment-ils point en obligations hypothécaires, quoiqu'ils n'aient eu dans l'origine qu'un caractère tout temporaire?

grossis par des frais énormes, par des intérêts élevés, ne deviennent-ils pas la cause première de la ruine du malheureux débiteur? Mais avant d'aller plus loin, il convient de rappeler ici quelles sont les conditions générales auxquelles doit satisfaire tout projet d'organisation du crédit foncier.

Remarquons dès l'abord que les conditions d'existence des garanties offertes par l'emprunteur sur immeubles ne sont point de même nature que celles offertes par le commerçant ou par le détenteur des produits du sol, et qu'ainsi les modes d'emprunt doivent différer. La base du crédit commercial et du crédit agricole consiste non-seulement dans le paiement régulier des intérêts, mais encore et surtout dans le remboursement très-prochain du capital lui-même. Celui qui emprunte sur marchandises ne les conserve que pour attendre une occasion favorable de les vendre, soit sous la même forme, soit après en avoir augmenté la valeur par son industrie; dès que cette occasion se présente il la saisit avec empressement, réalise les produits qu'il a en magasin, et peut dès-lors, après un court délai, rendre au prêteur son capital augmenté des intérêts. Mais le propriétaire n'emprunte pas dans l'intention de rendre à court délai, il n'a nul désir de réaliser sa garantie, c'est-à-dire, son fonds, et cependant il ne peut le plus souvent disposer que des produits de ce fonds.

L'emprunteur, dans nos campagnes, est le plus souvent un cultivateur qui, soit pour devenir propriétaire, soit pour s'arrondir, achète quelque terrain ou quelque bâtiment à sa convenance, sur lequel il donne en à-compte une somme provenant d'économies antérieures, avec l'espoir de s'acquitter intégralement par ses économies futures. Ces économies sont représentées par l'excédant du revenu de son travail et des instruments de travail qu'il possède, sur la somme nécessaire à l'entretien de sa famille et de ses propriétés. Il faut que cet excédant soit assez considérable pour lui permettre de servir les intérêts du capital et, en outre, de mettre chaque année en réserve une certaine somme destinée à parfaire le montant du capital lui-même. Il doit donc bien établir son calcul sur cette base et, en outre, tenir compte de toutes les éventualités, des chances de mévente, des mauvaises récoltes, etc. S'il achète sans avoir bien étudié sa position, s'il compte pour le remboursement sur des ressources incertaines, sur des rentrées éven-

tuelles, il s'expose à de grands embarras et court même le risque de perdre le fruit de ses premières économies.

Disons de suite qu'il est bien rare que le petit propriétaire parvienne à faire la réserve nécessaire pour rembourser le capital. Il lui est en effet bien difficile d'atteindre ce résultat; lorsqu'il a pourvu aux besoins de sa famille, à l'entretien de son matériel, et payé ses intérêts, il lui reste en général peu de chose. Admettons cependant qu'il épargne cet excédant; au bout de quelques années il aura réuni une petite somme; mais avant d'avoir atteint le chiffre voulu, saura-t-il résister à la tentation, soit d'acheter quelque pièce de bétail, soit de saisir une bonne occasion pour acquérir une nouvelle parcelle? Il arrive parfois alors que l'accroissement de ses propriétés lui fait illusion à lui-même sur sa position, qu'il se relâche de ses principes d'économie et augmente ses dépenses sans songer que tant qu'il n'a point intégralement payé ses achats, sa fortune ne s'en trouve point accrue. Mais, à part cette considération, comme une plus grande exploitation exige un plus grand attirail, plus d'instruments, plus de bestiaux, ses épargnes se placeront forcément dans l'augmentation de son fonds de roulement.

Le cultivateur s'habitue ainsi peu-à-peu à ne plus payer que les intérêts; s'il les paye régulièrement il est probable que le prêteur se gardera bien de lui retirer le capital; mais vienne une mauvaise récolte, comme il n'a plus rien par devers lui, il sera forcé de demander des délais même pour le paiement de ces intérêts. Or, une fois en retard il aura bien de la peine, à moins de circonstances heureuses, à se remettre au courant; ses embarras se reproduiront chaque année, et comme le plus souvent le prêteur sur immeubles n'est qu'un petit capitaliste, qui lui-même a besoin de ses intérêts pour vivre, il dénoncera le capital pour le placer ailleurs. Que faire alors, rechercher un autre prêteur, trouver une somme qui lui permette de rembourser ce capital, les intérêts arriérés, les frais; mais dès-lors ses charges seront bien plus fortes encore, d'autant plus qu'il ne se bornera probablement point à emprunter ce qui lui est strictement nécessaire; sa position devenant ainsi de plus en plus difficile, il sera forcé, soit de vendre volontairement une portion de ses biens pour se libérer, soit de se laisser exproprier, ce qui achèvera sa ruine. Il arrivera en fin de compte que les frais d'achat, d'emprunt et de vente auront absorbé toute sa modeste fortune et si même il est assez heureux pour

qu'il lui reste quelque chose, du moins se trouvera-t-il dans ses vieux jours et après avoir mené une vie laborieuse, beaucoup plus pauvre que lorsqu'il commençait sa carrière.

Nous sommes entrés ici dans quelques détails afin de bien faire ressortir que le mal ne gît pas dans une première acquisition ; si elle est faite avec intelligence, elle devient au contraire pour le cultivateur un moyen fructueux de placer ses économies, une incitation continuelle au travail et à l'épargne ; mais ce mal provient le plus souvent de ce qu'il n'a pas su réunir la réserve nécessaire au remboursement du capital, ou de ce qu'avant d'avoir payé entièrement une première acquisition, il s'est laissé aller à en faire une seconde. En un mot, les souffrances de la petite culture sont bien plutôt, ainsi que l'a fort bien observé M. Cunin Gridaine, le résultat de la difficulté qu'elle éprouve à rembourser la somme empruntée, que de l'élévation du taux de l'intérêt. Faciliter à l'emprunteur ce remboursement, est donc une des conditions auxquelles devra satisfaire une bonne organisation du crédit foncier. Remarquons, du reste, qu'en lui facilitant le remboursement de son obligation, et lui donnant ainsi l'emploi forcé de ses économies successives, nous lui ôtons par cela même la tentation et la possibilité de faire des acquisitions inopportunes.

Les avantages d'une libération par annuités seront évidemment fort importants aussi pour le grand cultivateur, le fabricant, le constructeur de bâtiments ; ils le seront plus encore si la dette est contractée dans un simple but d'amélioration, car bien rarement la somme consacrée à un pareil usage augmente assez la valeur d'une propriété pour que l'accroissement de son revenu suffise à la fois à payer les intérêts et rembourser à court délai la somme empruntée.

De tout ce qui précède il résulte qu'un bon système de crédit foncier devra, avant tout, faciliter à l'emprunteur, par la voie d'un amortissement lent et régulier, le remboursement du capital et en second lieu lui assurer un taux d'intérêt plus modéré et une notable réduction dans les frais. D'un autre côté, les capitaux qui viennent se reposer sous la garantie de la propriété étant généralement petits et timides, cherchent une grande sécurité pour le fonds et une stricte régularité dans le service des intérêts. Ce sont presque toujours les accumulations modestes et sacrées du travail ; cependant les capitaux étrangers viennent quelquefois, et surtout en Alsace, s'offrir à la propriété, mais le plus souvent ils ne se placent que par fortes sommes

et sont ordinairement plus exigeants pour les garanties que les capitaux indigènes.

Les frais et de coûteuses formalités rendent le prêt sur hypothéque fort onéreux, souvent des intérêts usuraires sont sous main extorqués à l'emprunteur; mais il est juste de dire que le propriétaire, qui offre des garanties suffisantes, trouve toujours en temps normal de l'argent au taux de 5 pour cent; ajoutons même que le taux de l'intérêt avant la dernière crise était descendu à 4 pour cent; cela résultait à la fois de la solidité des garanties offertes, de l'importance de la somme empruntée et de l'abondance du numéraire sur la place. L'institution du crédit foncier devra donc assurer au prêteur le service régulier de ses intérêts, des garanties solides pour le capital, et la certitude de le voir remboursé à l'époque voulue sans aucune difficulté; enfin, pour faire baisser le taux de l'intérêt, elle devra, tant par ces avantages que par d'autres moyens, attirer dans ses caisses le plus de capitaux possible.

La propriété mobilière et la propriété immobilière sont possédées par l'homme au même titre; il les reçoit de la main de ses pères, ou les obtient par son travail et son économie; leurs intérêts sont donc également à respecter. Nécessaires l'une à l'autre, elles existent simultanément, côte à côte, elles se fécondent l'une par l'autre et c'est dans leur rapprochement *volontaire*, aux conditions les plus satisfaisantes pour toutes deux, que réside toute la solution du problème.

Projet d'organisation du crédit foncier basé sur la législation actuelle.

Pour établir un projet de banque agricole, nous nous sommes basé dans un autre travail sur l'organisation des comptoirs d'escompte qui fonctionnent et fonctionnent bien; de même, pour arriver à organiser le crédit foncier, prenons pour point de départ la législation hypothécaire actuelle, cherchons à tirer tout le parti possible des lois en vigueur. Si plus tard une réforme vient à améliorer les conditions gérales du crédit foncier, il se trouvera une institution toute créée pour les appliquer au mieux des intérêts de tous.

La première question à étudier, c'est la question financière. Il ne suffit pas de dire purement et simplement : les intérêts à payer au capitaliste seront de 3 fr. 65 c. pour cent, comme le pose M. Wolowski. C'est un moyen, sans doute, fort commode de tourner la difficulté, disons la seule difficulté, car si l'on trouvait de l'argent à très-bas prix, rien ne serait plus facile que de contenter l'agriculture; mais là est précisément le nœud de la question. Tourner une question n'est pas la résoudre, la théorie est sans doute fort belle sur cette base; ce chiffre de 1 centime d'intérêt par jour simplifiera tous les calculs; mais le prêteur, le propriétaire du capital, consentira-t-il à entrer dans les vues de l'économiste? Les faits, les chiffres ne sauraient être la conséquence d'un projet, quelque consciencieusement qu'il ait été d'ailleurs étudié; il faut au contraire que les dispositions du projet s'appuient sur les faits, sur la nature même des choses.

Cherchons ainsi dans les institutions financières qui nous entourent, quelle est la limite jusqu'à laquelle nous pouvons espérer faire descendre le taux de l'intérêt. En première ligne nous trouvons les caisses d'épargne; ces caisses reçoivent de petits dépôts qui par leur nombre produisent des sommes considérables, et ne déservent qu'un intérêt de 4 pour cent. A côté de ces institutions fonctionnent dans nos départements les comptoirs d'escompte qui reçoivent également des dépôts considérables et ne paient de même que 4 pour cent. Voici donc deux classes d'établissements financiers dont les créanciers se contentent de l'intérêt de 4 pour cent, tandis que généralement on demande 5 pour cent au placement hypothécaire. Ce serait un grand pas de fait, si l'on pouvait appliquer à la dette foncière ces capitaux moins exigeants. Car aussitôt les capitalistes qui recherchent les placements sur immeubles seraient conduits par la force des choses à se regarder comme satisfaits en recevant un intérêt semblable.

Mais les caisses d'épargne, les comptoirs d'escompte pourront-ils, voudront-ils placer des fonds sur hypothèque? Non! dira-t-on, sans doute, car les dépôts étant exigibles sans dénonciation, les uns comme les autres doivent toujours les tenir disponibles et ne peuvent ainsi les immobiliser; l'objection est spécieuse, mais n'est pas fondée quant aux premiers établissements. En effet, dans les caisses d'épargne les demandes en remboursement ne s'élèvent jamais au même chiffre que les dépôts, et cette différence ne fait que grandir avec la prospérité publique. Il est ainsi un capital sans cesse croissant, qui est réelle-

ment immobile et qui pourrait sans inconvénient se placer sur propriété foncière. On trouverait des ressources semblables dans les comptoirs nationaux, si déjà une partie de leur capital ne se trouvait immobilisé dans leur portefeuille sous forme de valeurs qu'ils sont conduits à prendre, tandis que la banque se refuse à les escompter.

Ces établissements ne seraient pas d'ailleurs les seuls qui pourraient être appelés à prêter à l'agriculteur le secours de leurs capitaux; les hospices, les fabriques d'église, la caisse de consignation à laquelle on parle de confier l'administration des biens des orphelins, s'empresseraient de nous apporter leurs réserves; il est enfin une institution des plus utiles que l'on pourrait édifier et dont les fonds disponibles trouveraient un sage emploi dans une conversion en obligations hypothécaires. Nous voulons parler d'une caisse générale de secours et de retraite pour les ouvriers. Un établissement de ce genre bien organisé donnerait en peu de temps plus de ressources qu'on ne saurait le croire; nous en avons vu fonctionner un, qui dans l'espace d'une quinzaine d'années avait réuni plus de quarante mille francs de capital, tant par les souscriptions des ouvriers que par les subventions des chefs et par des legs qu'il est de la nature de ces fondations de provoquer. Cette caisse n'avait été créée cependant que dans l'intérêt d'un millier d'ouvriers qu'occupaient au temps de leur prospérité les forges de Framont, dont nous avions l'honneur de présider le comité d'administration.

Plusieurs caisses de secours existent dans le Haut-Rhin et fourniront des notions précieuses pour asseoir les bases d'une œuvre qui les embrasserait toutes. Il appartient à notre sympathique Alsace de prendre l'initiative pour cette question comme elle l'a fait pour les colonies agricoles et tant d'autres établissements d'assistance publique. En étendant ainsi à la généralité des travailleurs les bienfaits d'une institution dont ne jouissent que quelques rares populations ouvrières, elle leur montrerait une fois de plus où sont leurs véritables intérêts.

Mais quelle que soit l'importance de toutes ces ressources elles seront loin, sans doute, de nous suffire, et d'ailleurs pour que l'on veuille bien, à un taux réduit, confier des valeurs à un comptoir de crédit foncier, il faudra que ce mode de placement assure au capitaliste plus de garanties que le régime hypothécaire actuel. Afin d'atteindre ce but nous doterons ce comptoir d'un fonds à lui propre,

qui pourra servir à la fois à faciliter, à étendre ses opérations, à assurer le paiement des intérêts et au besoin le remboursement d'une partie du capital des déposants. Pour se procurer ce fonds de garantie, la direction du comptoir, comme celle de la banque de France émettra des actions ; ces actions rapporteront un intérêt de 4 pour cent et seront appelées à se partager les bénéfices. Ces bénéfices résulteront :

1° de la jouissance des dépôts pendant les quelques jours, dont on pourra limiter le nombre, qui se passeront entre l'époque de leur versement et celle de la remise des obligations hypothécaires. Remarquons à cet égard que déjà, dans les circonstances actuelles, il y a une perte semblable pour le prêteur ; il est rare en effet qu'il ne garde pas quelques jours ses fonds chez lui avant de les remettre à l'emprunteur ;

2° de l'économie faite sur les frais d'administration qui ne croitront pas proportionellement avec le nombre des opérations, tandis que le prélèvement fait dans ce but à tant pour cent, pourrait ne point être diminué sensiblement ;

3° de l'emploi pendant six mois de la moitié des annuités ; le débiteur devant payer par semestre, tandis que le comptoir ne tiendra compte des intérêts que par an.

Ces bénéfices, qui ne pèseront que d'une manière insensible sur le prêteur et l'emprunteur, deviendront avec l'extension des affaires du comptoir très-satisfaisants pour l'actionnaire, qui par contre devra également, s'il y a lieu, supporter les pertes ; pour les couvrir un fonds de réserve pourra être prélevé sur les premiers bénéfices.

Les actions, dont le nombre devra être en rapport avec le chiffre des opérations du Comptoir, deviendront dès qu'il sera en fonctions, une valeur facilement réalisable et un excellent placement pour les capitaux mobiles, amis de la spéculation. Les fonds timides au contraire continueront à demander à l'hypothèque une plus grande stabilité. Les nouvelles garanties que nous leur assurons ne leur enlèveront rien de celles dont elles jouissent déjà. Les notaires, en effet, feront comme par le passé l'obligation, et le prêteur conservera toute la sécurité qu'il tire de la connaissance directe de l'individu auquel il prète et du gage sur lequel il prête.

Tous les titres devront être établis au nom du Comptoir, et celui-ci les transmettra sans frais au prêteur, au moyen d'un bordereau de

transfert qui subrogera nominativement le cessionnaire aux droits de la société. Ce mode de transmission permettra au directeur, au fur et à mesure des demandes d'argent, de transformer les fonds disponibles en obligations qu'il mettra en portefeuille jusqu'à ce qu'il en ait l'emploi; les opérations du Comptoir se trouveront ainsi fort simplifiées. On nous observera, il est vrai, que le moyen proposé n'est qu'une cession déguisée par voie d'endossement et l'on nous dira avec M. Wolovski qu'il n'y a point d'assimilation possible entre la lettre de change qui repose sur le crédit personnel du souscripteur et qui augmente de sécurité à mesure qu'elle passe de mains en mains, et le contrat hypothécaire, émanation du crédit réel, dont la garantie repose sur le sol et non sur la personne des obligés. A cela nous répondrons que la transmission des titres hypothécaires n'est point impossible, puisqu'elle se fait et que la législation actuelle règle la forme de cette transmission qui peut s'opérer avec ou sans la garantie du cédant. En tous cas, si les signatures qui pourraient se trouver à la suite d'un titre hypothécaire n'ajoutaient rien à sa valeur, du moins ne lui en enlèveraient-elles aucune. Nous ne comptons d'ailleurs nullement transformer notre titre en effet public, ou en lettre de change; notre but est au contraire de le soustraire autant que possible à la circulation afin d'éviter l'agiotage et de le mettre à l'abri des oscillations auxquelles sont soumises les valeurs cotées à la bourse. Ces variations entreraient aussi peu dans les convenances du prêteur que dans celles de l'emprunteur; aussi pour conserver au titre hypothécaire son caractère de fixité, la transmission directe entre particuliers en serait interdite.

Arrive maintenant le cas où par suite d'une cause quelconque le prêteur se trouverait obligé de faire rentrer son capital : il aurait alors non seulement son recours contre la société foncière, mais il pourrait encore, à défaut de celle-ci, agir directement contre son débiteur en faisant préalablement faire par devant notaire, et aux frais de la société, l'acte de transmission. Toutefois pour éviter les frais d'expropriation qui sont énormes, il serait convenu que la vente serait faite à l'amiable par devant notaire et non point par devant les tribunaux.

Nous bornons le rayon d'action de chaque Comptoir à un département. De cette manière les relations entre les créanciers et les débiteurs, entre le Comptoir et les notaires, entre ceux-ci et les emprunteurs seront sûres et commodes; les renseignements sur la solvabilité

des personnes, sur l'existence et la nature du gage seront faciles à recueillir. Cela n'empêchera pas, au besoin, les divers Comptoirs de correspondre et de s'entr'aider.

Afin de mieux saisir le jeu de ces Comptoirs, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur leur organisation.

Une administration centrale établie au chef-lieu de chaque département, sous le nom de Comptoir de la banque foncière, servira comme nous l'avons dit, d'intermédiaire entre la demande et l'offre et sera en relation permanente, d'une part, avec les notaires des diverses localités, d'une autre part, avec les établissements et les dépositaires de fonds. Dès lors quand un propriétaire voudra faire un emprunt, il s'adressera à un notaire, lui indiquera le montant de la somme qu'il désire et le nombre d'années qu'il demande pour en opérer le remboursement. Celui-ci examinera les titres, les pièces à l'appui et transmettra le tout avec ses observations à l'administration centrale, qui, après avoir reconnu la convenance du placement, autorisera le notaire à faire l'obligation ; puis elle paiera les honoraires, les frais d'inscription, ceux d'hypothèque, d'enregistrement et délivrera les fonds contre remise de l'obligation faite en son nom. Le maximum du chiffre de l'avance pourra être fixé jusqu'à la moitié de la valeur réelle des biens engagés. L'emprunteur devra verser régulièrement et en deux termes la rente fixée qui comprendra les intérêts, l'amortissement et les frais répartis sur le nombre d'années nécessaires au remboursement. Après le dernier paiement, le titre lui sera rendu et son inscription annulée.

D'un autre côté, l'administration recevant les demandes de placement, avec indication du nombre d'années pendant lequel le déposant consent à abandonner ses fonds, communiquera au demandeur un ou plusieurs titres à sa convenance, de manière à parfaire la somme qu'il veut déposer. Avant d'accepter ces titres, celui-ci pourra les examiner et prendre sur les lieux tous les renseignements qu'il jugera utiles, dans le cas où ceux que l'administration lui fournira ne lui paraîtront pas suffisants. Si les obligations admises doivent écheoir à l'époque fixée pour le remboursement ou à une époque postérieure, il les rendra contre remise de son dépôt. Si, au contraire, elles sont

échues avant l'époque à laquelle il doit rentrer dans ses fonds, on les lui échangera contre d'autres.

L'administration, qui d'une part recevra des dépôts sans cesse croissants et de l'autre les annuités versées par les débiteurs, devra calculer ses ressources disponibles de manière à pouvoir satisfaire sans retard au paiement des intérêts, au remboursement des capitaux échus et même faire face aux cas imprévus. De cette façon, s'il arrivait qu'un de ces débiteurs fût en retard, le Comptoir pourrait lui accorder de grandes facilités, ce que le prêteur direct, qui généralement a besoin de ses intérêts pour vivre, ne saurait faire. Il ne recourrait enfin à l'expropriation qu'aux cas de rigoureuse nécessité et stipulerait, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les conditions de l'emprunt, de telle manière que la vente se fasse par devant notaire, à l'amiable, à peu de frais, et non par devant le tribunal. Remarquons de plus que si un prêteur, par suite de circonstances particulières, voulait rentrer dans ses fonds avant l'époque primitivement fixée, on pourrait le plus souvent accéder à son désir. En effet, à part les déposants nouveaux, il y aurait, sans aucun doute, nombre de déposants anciens qui laisseraient leur capital plus longtemps qu'ils ne l'avaient d'abord stipulé, de sorte que l'administration pourrait disposer, en faveur du premier, d'une partie des fonds qu'elle avait préparés pour opérer le remboursement des autres. Enfin, à mesure que les affaires du Comptoir prendraient de l'extension, les fonds afflueraient dans ses caisses et bientôt les dépôts sortants se trouvant régulièrement remplacés et même dépassés par les dépôts nouveaux, il ne serait pas impossible que l'établissement ne pût, dans une certaine limite, accepter des placements sans stipulation de temps, en se bornant à exiger une courte dénonciation. Le déposant qui, au lieu de placer son argent en compte-courant à 4 pour cent au Comptoir d'escompte, préférerait ainsi s'assurer la garantie hypothécaire, subirait une réduction de 1 pour cent sur le taux de l'intérêt, et acheterait ainsi cet avantage au profit de l'institution même. Ce cas pourrait se présenter pour les personnes qui, désireuses d'acheter un immeuble, tiendraient à garder leurs fonds disponibles pour saisir une bonne occasion sans cependant courrir aucune chance.

Le taux des prêts que fera le Comptoir se ressentira naturellement des conditions onéreuses que le fisc impose aux emprunteurs; mais

jusqu'à ce que les réformes demandées aient été obtenues, nous ne saurions prendre un autre point de départ pour établir nos calculs. Or il résulte du relevé que nous avons fait (1) que le coût d'une obli-

---

(1) **Frais d'acte.**

Frais de l'obligation.

	FRAIS FIXES			FRAIS PROPORTIONNELS	
	du notaire par obligation.	du timbre par obligation.	de l'enregistrement et des hypothèques par obligation.	du notaire pour 100 fr.	de l'enregistrement et des hypothèques pour 100 fr.
Minute de l'obligation (une feuille de timbre de 35 à 70 ct.)	»	0 55	»	1 «	1 10
Grosse (3 rôles en moyenne de 1 fr. 50 c. à la campagne, et de 2 fr. 70 c. à la ville ; 2 feuilles de timbre à 1 fr. 25 c.) . .	6 30	2 50	»	«	»
Bordereau d'inscription (une feuille de timbre de 35 à 70 ct.)	3 »	0 55	»	»	»
Hypothèques, enregistrement provisoire, bulletin, salaire.	»	0 95	1 36	»	0 11
État hypothécaire des inscriptions (3 en moyenne à 1 fr. par inscription) . . .	»	1 05	3 »	»	»
	9 30	5 60	4 36	1 »	1 21
		19 26			2 21

Frais du renouvellement décennal.

Les frais du bordereau d'inscription et ceux d'hypothèque.

On prend quelquefois un certificat de transcription de vente à 1 fr. par inscription et le timbre, mais c'est l'exception ; le plus souvent l'exacte connaissance de la situation de l'emprunteur que possède le notaire, évite ces frais.

3 »	1 50	1 36	»	0 11
	5 86			0 11

Frais de renouvellement trentennaire.

Un titre nouvel. Mêmes frais que pour l'obligation primitive, sauf que les 1 fr. 10 c. pour cent de l'enregistrement sont remplacés par un droit fixe de 2 fr. 20 c.

9 30	5 60	6 56	1 »	0 11
	21 46			1 11

Frais de cession de créance.

Les frais de minute de l'obligation, de la grosse, plus l'extrait des hypothèques de 4 fr. 25 c., pour la mention marginale 1 fr. 25 c. l'acception par le débiteur de 1 fr. 10 c. d'enregistrement.

6 30	3 05	6 70	1 »	1 10
	16 05			2 10

gation dans l'état actuel des choses s'élève, dans notre département, en frais fixes, honoraires du notaire compris, à 19 fr, 26 c. moyennement, et en frais proportionnels à 2 fr. 21 c. pour cent. De plus chaque dixième année, toute obligation est sujette à un renouvellement qui absorbe de nouveau en frais fixes 5 fr. 86 c. et en frais proportionnels 0 fr. 11 c. Enfin, chaque trentième année, il y a lieu à faire ce qu'on appelle un titre nouvel dont les frais fixes s'élèvent à 21 fr. 46 c. et les frais proportionnels à 1 fr. 11 c. pour cent. Disons également que le cas échéant, il y a, pour la cession d'un titre, à payer 16 fr. 05 de frais fixes et 2 fr. 10 c. de frais proportionnels. Enfin il arrive, et notamment lorsque les fonds sont prêtés par les Bâlois, que l'emprunteur est tenu de payer une commission de 2 pour cent au banquier qui sert d'intermédiaire.

D'autre part, il résulte des documents officiels que nous avons consultés, que, pour la France tout entière, les prêts de 400 fr. et au-dessous sont les plus nombreux; qu'il y a autant de prêts de 400 fr. à 1000 fr., que de 1000 fr. et au-dessus, et que le nombre des derniers est moitié de celui des premiers; enfin la moyenne générale des prêts est d'environ 1500 fr. Nous établirons la portion des frais afférente à une somme de 100 fr. en prenant cette moyenne de 1500 fr. pour base de nos calculs; de cette manière tous les prêts d'une moindre importance se trouveront dégrevés et les prêts plus considérables seront un peu plus chargés, mais cet excédant qui eut été extrêmement lourd pour les uns, sera insensible lorsqu'il reposera sur une somme plus forte.

L'amortissement qui, nous l'avons dit, doit être l'une des bases essentielles de tout projet d'organisation du crédit foncier, doit se prêter à toutes les convenances, de manière que chacun puisse, suivant la position de sa fortune, rembourser soit en peu d'années, soit très lentement le capital emprunté. Nous pensons qu'en échelonnant de 5 ans en 5 ans, depuis 10 ans jusqu'à 50 ans, le nombre d'années fixées pour un amortissement complet, nous aurons satisfait à toutes les exigences. C'est sur cette base que nous avons établi le tableau suivant, qui nous indique la somme à payer, dans chaque cas, pour couvrir, par annuités, les frais d'acte dont l'administration ferait l'avance.

Nombre d'années.	Frais fixes par obligation d'après le régime actuel. (voir la note de la page 88.)	Frais fixes calculés pour 100 fr. en admettant un capital moyen de 1500 fr.	Frais proportionnels pour 100 fr. d'après le régime actuel.	Total des frais fixes et proportionnels pour 100 fr. dont l'administration ferait immédiatement l'avance.	Somme à payer par annuité pour couvrir l'avance des frais par l'administration pour 100 fr.
10	19 26	1 29	2 21	3 50	» 43
15	25 12	1 68	2 32	4 »	» 36
20	25 12	1 68	2 32	4 »	» 30
25	30 98	2 07	2 43	4 50	» 29
30	30 98	2 07	2 43	4 50	» 26
35	52 44	3 50	3 54	7 04	» 38
40	52 44	3 50	3 54	7 04	» 36
45	58 30	3 89	3 65	7 54	» 37
50	58 30	3 89	3 65	7 54	» 35

Adoptant actuellement pour les frais d'administration le chiffre de 25 c. fixé par M. Wolowski, et calculant les annuités nécessaires pour amortir dans chaque cas un capital de 100 fr., nous pourrons établir le tableau ci-dessous qui indique la somme à payer chaque année, pour couvrir les intérêts, frais et amortissement du capital.

Nombre d'années fixé pour l'amortissement entier du capital et des frais.	Intérêts.	Amortissement d'un capital de 100 fr.	Amortissement des frais d'acte.	Frais d'administration.	Total de la somme à verser chaque année pour l'amortissement d'un capital de 100 fr., des frais et le paiement des intérêts dans le délai voulu.
10	4	8 32	» 43	« 25	13 »
15	4	5 »	» 36	» 24	9 60
20	4	3 36	» 30	» 24	7 90
25	4	2 40	» 29	» 26	6 95
30	4	1 78	» 26	» 26	6 30
35	4	1 36	» 38	« 26	6 »
40	4	1 05	» 36	» 24	5 65
45	4	» 82	» 37	» 21	5 30
50	4	» 65	» 35	» 25	5 25

Tel est dans notre opinion le système basé sur la législation actuelle et qui, satisfaisant autant qu'il est possible à toutes les conditions exigées, pourrait recevoir une application immédiate.

Les frais de contrat se trouvant répartis sur un grand nombre d'années, l'acquittement en est moins pénible; calculés sur la base de 1500 fr., ils pèsent moins sur les emprunts minimes, sans qu'il en résulte une augmentation fort sensible pour les sommes les plus fortes. Le remboursement du capital est facilité par un régime d'annuités qui se prête à toutes les exigences; le taux de l'intérêt est réduit à environ 4 $^1/_4$ en y comprenant les frais d'administration. Enfin les frais de cession de contrat et la commission sont évités. D'un autre côté, la régularité du service des intérêts, le remboursement du capital à l'échéance sont garantis au prêteur, et même le plus souvent il sera possible de le rembourser, s'il le désire, avant cette échéance, sans qu'il en résulte aucun frais pour le débiteur. Enfin, celui-ci ne se trouvera point réduit, comme de nos jours, à une vente judiciaire qui, le plus souvent, achève sa ruine, et le créancier ne se verra point dans la triste nécessité d'y avoir recours pour rentrer dans ses fonds.

Ces avantages s'obtiennent sans ôter au prêt sur hypothèque aucune de ses garanties; sans lui enlever ce caractère de fixité inhérent à sa nature et qui est nécessaire pour maintenir la confiance du bailleur de fonds et même celle de l'emprunteur; sans enfin que la facilité de trouver de l'argent à un taux modéré puisse engager le propriétaire à faire des achats intempestifs, puisque tout l'exédant de ses revenus devra se concentrer sur l'amortissement du capital emprunté. Les événements politiques n'auront que peu d'influence sur nos obligations, et, vienne même une révolution, elles resteront, comme les bons titres hypothécaires d'aujourd'hui, les valeurs, après les écus, les moins susceptibles de dépréciation.

La dette hypothécaire de la France entière s'élevant à 6 milliards environ, déduction faite des hypothèques non radiées et autres non valeurs, il en résulte que pour un département elle serait en moyenne de 70 millions. Si le Comptoir parvenait peu à peu à se substituer aux créanciers directs, une partie de cette dette énorme s'éteindrait sans doute par l'amortissement, et se restreindrait désormais à la somme des emprunts nécessités par des opérations sagement calculées et contractées avec la certitude de pouvoir les amortir. Rien de plus facile au reste pour un débiteur, si par quelque circonstance heureuse sa

position venait à s'améliorer, que de hâter, par le paiement d'annuités plus considérables, l'amortissement du capital emprunté.

Nous avons admis que le taux de l'intérêt pourrait être fixé, comme dans d'autres établissements, à 4 pour cent, grâce aux garanties que nous offrons au prêteur et à la facilité avec laquelle la demande et l'offre seront mises en présence. Nous croyons être restés dans le vrai; peut-être eussions-nous pu le réduire encore, en nous prévalant du soin que nous avons eu de prévoir les convenances diverses des capitalistes auxquels nous offrons, soit des valeurs mobiles, telles que des actions, soit des valeurs fixes, telles que des obligations; il nous eût enfin été facile de fixer arbitrairement le taux de l'intérêt et de faire une position superbe à l'emprunteur; mais nous n'avons pas voulu bâtir un système sur des hypothèses que rien ne nous paraît justifier. Il sera assez tôt de modifier nos bases lorsqu'on aura réellement obtenu, soit la modification des tarifs du fisc, soit un abaissement du taux de l'intérêt, abaissement qui ne saurait résulter que de la confiance qu'inspirera l'établissement, et de l'accroissement de la prospérité publique. Remarquons toutefois, que le prélèvement nécessaire pour couvrir les frais d'administration pourra considérablement être réduit aussitôt que les opérations du Comptoir auront atteint un certain chiffre. En le supposant de 10 centimes seulement, ce qui sera plus que suffisant, dès que le montant des avances faites par le comptoir s'élèvera à 10 millions, les annuités à payer en

	10	15	20	25	30	35	40	45	50	années,
seraient réduites à	12 85	9 50	7 80	6 80	6 15	5 85	5 55	5 20	5 10	

Ces chiffres présentent un résultat déjà fort satisfaisant grâce au principe d'amortissement appliqué au capital et aux frais. Notre Comptoir, nous le croyons du moins, atteindrait ainsi en grande partie, sans nous exposer à des expériences dangereuses, le but que nous nous sommes proposé, et garantirait aussi bien au prêteur qu'à l'emprunteur les avantages que nous avons voulu leur assurer; l'actionnaire enfin, qui fournit le fond de garantie, peut espérer des bénéfices très satisfaisants, tandis que les chances de perte auxquelles il sera exposé seront fort minimes, grâce à la multitude de renseignements dont le Comptoir pourra s'entourer, et à la prudence avec laquelle il opérera; elles se repartiront d'ailleurs sur une telle masse d'affaires quelles seront peu sensibles; nous n'en conclurons pas

moins qu'une réforme sérieuse des lois sur les hypothèques pourra, seule, nous donner les moyens d'établir un système de crédit foncier à l'abri de toute espèce d'objection.

COMPLÉMENT

du projet d'organisation du crédit foncier dans le cas d'une réforme du régime hypothécaire.

Nous venons de jeter les bases d'un établissement de crédit destiné à fonctionner même dans les circonstances actuelles. Son organisation renferme tous les éléments que nous avons dû chercher à y réunir tant dans l'intérêt du prêteur que dans celui de l'emprunteur. La réforme du régime hypothécaire, loin de nous conduire à le modifier, est destinée, au contraire, à rendre ses avantages plus saillants et leur donner toute la portée quelles doivent avoir. La partie financière est arrêtée, nos Comptoirs sont organisés, les réformes ne feront qu'en rendre l'action plus simple, diminuer les frais à la charge du débiteur, augmenter les garanties du créancier, appeler dès-lors une plus grande masse de capitaux vers l'agriculture et, enfin, diminuer le taux de l'intérêt. Sans prétendre traiter ici à fond la question si épineuse de la réforme du régime hypothécaire, jetons cependant un coup-d'œil rapide sur les modifications que les lois, qui régissent la matière, devront subir dans l'intérêt de la cause que nous défendons. Le vice le plus frappant du système actuel, c'est celui de la non-publicité de certaines charges qui peuvent grever un immeuble. Il en résulte qu'après avoir acheté une propriété, l'avoir payée loyalement, intégralement, un tiers peut venir vous évincer de cette propriété ou vous forcer à en payer le prix une seconde fois. Il en résulte encore qu'après avoir avancé une somme sur un immeuble, vous vous trouvez, au jour du remboursement, frustré de votre avoir par suite de l'existence d'une hypothèque légale non inscrite et qui prime la vôtre.

Ce fait est contraire aux premiers principes de justice et d'équité; et cependant c'est pour protéger un droit sacré, le droit des femmes et des mineurs, que la loi a admis les hypothèques occultes. Mais par un caractère inhérent à toutes les dispositions qui sacrifient un intérêt à un autre, qui lèsent un droit, quelque sacré qu'il soit, au profit

d'un autre droit, la conséquence vicieuse de cette loi s'est retournée contre ceux mêmes qu'elle devait protéger. Nous n'en sommes plus au temps, en effet, où l'époux, le tuteur recevaient en biens fonds la dot, l'héritage dont ils étaient responsables; les fortunes mobilières sont aussi nombreuses que les fortunes immobilières. Dès-lors, quand le dépositaire d'une de ces premières veut user de la prudence que la loi lui recommande et placer le dépôt qui a été confié à son administration, soit sur hypothèque, soit en immeubles, ne fait-il pas courir au bien du mineur, de l'épouse, toutes les chances qui résultent des dispositions que le législateur avait établies au contraire pour les lui éviter. Il est donc dans l'intérêt de tous les citoyens, de ceux que le code traite d'incapables, comme des autres, qu'une entière publicité soit donnée à toutes les charges qui peuvent grever un immeuble.

Ceci posé, voyons quelles sont ces charges; ce sont:

1° les priviléges résultant des droits de retour au vendeur impayé, au donateur en cas de non-exécution des conditions stipulées en sa faveur ou au cohéritier en cas de licitation;

2° les hypothèques générales résultant du fait d'un jugement ou de l'hypothèque légale, soit de la femme, soit du mineur ou enfin des droits du trésor;

3° les hypothèques spéciales résultant d'un emprunt, d'une ouverture de crédit ou d'une affectation d'un immeuble en garantie d'un paiement de quelque nature qu'il puisse être.

Pour que la publicité de ces charges soit réelle, efficace, il faut avant tout que dans chaque cas le chiffre en soit bien fixé. Le montant d'un privilége est toujours facile à constater, puisqu'il a pour preuve, soit une vente soit une donation, un testament ou un partage. Il en est de même des hypothèques générales provenant d'un jugement qui peut en fixer l'importance; des hypothèques spéciales qui sont toujours le résultat d'une opération déterminée; de l'hypothèque légale des femmes, qui est le fruit soit d'un contrat, soit d'un héritage. Quant à l'hypothèque légale des mineurs, le conseil de famille pourrait en fixer le montant dans la délibération portant nomination du tuteur ou subrogé tuteur. Ces chiffres ainsi bien déterminés, le législateur en exigera l'inscription sous peine de nullité vis-à-vis des tiers. Les hypothèques occultes et les actions qui en sont la suite se trouveront dès-lors abolies, et toutes les transactions pourront se faire de part et d'autre avec la plus grande sécurité.

Reste à fixer le mode par lequel on devrait donner à ces charges toute la publicité désirable : il suffirait pour cela d'ouvir, dans chaque canton, un registre que nous appellerons le *Grand-Livre terrier*. Chaque propriétaire y aurait un compte, à l'*Avoir* duquel seraient portés tous les immeubles dont il serait possesseur. Cette partie du compte serait divisée en plusieurs colonnes indiquant :

La désignation du bien, sa nature ;

Sa situation, ses tenants et aboutissants ;

Sa contenance ;

Sa section et le numéro du cadastre ;

L'origine de la propriété.

Au *Doit* du même compte on porterait les servitudes, les priviléges et les hypothèques de diverses natures dont elle serait grevée.

Puis enfin, et à mesure que le propriétaire s'exonérerait des charges spécifiées à son *Doit*, il en serait fait mention à son *Avoir*. Enfin, s'il venait à vendre un bien, on annulerait l'article y relatif et on le porterait au compte de l'acquéreur.

Un employé spécial devra, dans chaque canton, tenir avec le plus grand soin le Livre-terrier; des inspecteurs devront s'assurer fréquemment s'il est bien au courant, et, afin qu'aucune charge ne puisse échapper à l'inscription, les notaires, les greffiers des tribunaux de tous degrés, les huissiers et autres officiers publics seront tenus, sous peine d'amende où même de responsabilité personnelle, de transmettre à l'administration chargée de la tenue des Livres-terriers, une copie ou extrait de tous les actes ou jugements qui sont de nature à affecter la propriété. Enfin, les contenances cadastrales qui n'ont été établies qu'au point de vue du fisc, devront être vérifiées et rectifiées au fur et à mesure des mutations et aux frais des contractants, afin qu'elles puissent faire foi et faciliter les transactions.

Il est utile de remarquer que l'administration nouvelle dont nous proposons la création, ne ferait pas double emploi avec celle des hypothèques, et ne donnerait ainsi lieu à aucun frais spécial ; l'ancien mode de comptabilité se trouvant en effet supprimé, son personnel serait naturellement chargé d'appliquer le nouveau mode. Ce qui est vrai pour la forme est également vrai pour le fond, et notre Livre terrier n'est point réellement une innovation ; il n'est que la régularisation, la mise en un autre ordre des registres actuels des hypothèques, complétés par l'inscription des charges occultes.

Le Livre-terrier sera au registre des hypothèques ce que le Grand-Livre d'un commerçant est à son Journal. Dans l'un on inscrit les transactions au fur et à mesure qu'elles se représentent, tandis que dans l'autre on relève les articles pour les porter au *Doit* ou à l'*Avoir* des divers comptes.

Mais l'existence possible d'hypothèques occultes n'est pas la seule cause de l'incertitude qui, en portant atteinte à la confiance du capitaliste, maintient à un taux élevé l'intérêt des capitaux ; il en est une autre encore qui a profondément réagi sur cette confiance si nécessaire : c'est la jurisprudence actuelle relative aux droits des divers créanciers, sur le règlement des sinistres par les compagnies d'assurance. En effet, dans le principe, lorsqu'un bâtiment venait à être incendié, les créanciers hypothécaires se trouvaient subrogés aux droits de l'assuré ; mais les tribunaux ont décidé depuis, que, le gage détruit par le feu n'existant plus, leurs droits devaient être assimilés à ceux des créanciers chirographaires. Il s'en suit que le prêt sur immeuble bâti n'offre plus les garanties que recherche le bailleur de fonds ; qu'ainsi, ce n'est qu'avec répugnance qu'il fait des avances sur maisons, et que même le plus souvent il ne consent a les faire, que lorsque ce gage incertain est accompagné d'immeubles en nature de terre. Il ne nous appartient pas de discuter les motifs qui ont décidé la magistrature à adopter cette jurisprudence ; tout ce que nous pouvons faire, c'est d'en constater la fâcheuse influence sur le crédit foncier et d'exprimer le vœu que la législature intervienne pour la modifier dans l'intérêt de l'agriculture.

Après avoir exposé les réformes qui nous ont paru de nature à rendre meilleures les conditions auxquelles pourront se rapprocher le sol et le capital, il nous reste à insister de nouveau sur la nécessité de simplifier les formalités coûteuses qui font de l'expropriation le complément de la ruine du débiteur. Ne pourrait-on pas, par exemple, poser en principe, que si un débiteur n'exécutait pas les conditions de son engagement, soit par défaut de paiement, soit en diminuant la valeur des propriétés engagées, il suffirait de le mettre en demeure de payer par un simple commandement d'huissier? Que si, après un délai fixé, le créancier n'était pas mis en possession de son capital, il pourrait procéder à la saisie des immeubles hypothéqués et les faire vendre par un notaire du canton? Celui-ci serait chargé de publier cette vente par affiches, criées et journaux, de manière à lui donner

le plus de publicité possible; ce qui serait constaté par un procès-verbal authentique. Ce mode de vente, que déjà maintenant on met fort souvent en pratique pour éviter des frais au débiteur, lui présenterait autant de garanties et serait même plus avantageux que la vente par devant le tribunal; il est, en effet, bien connu que l'annonce seule d'une vente de ce genre suffit pour déprécier le bien qu'elle concerne.

Telles sont les principales réformes dont la nécessité est vivement sentie et dont l'adoption aura la plus grande influence sur les conditions du crédit foncier.

Si nous recherchons maintenant quelle sera, par suite de ces modifications du régime hypothécaire, la position des Comptoirs dont nous avons exposé l'organisation précédemment, nous trouverons que leur tâche sera grandement simplifiée, puisque pour connaître la situation exacte d'un propriétaire il suffira de prendre un extrait de son compte au Grand-Livre terrier. Nous remarquerons de plus, que la sécurité tant des actionnaires que des prêteurs et emprunteurs sera complète, puisqu'il n'y aura plus d'action résolutoire et dès-lors plus de perte possible pour les Comptoirs; que les capitaux, attirés par les garanties qui leur sont offertes, afflueront tant sous forme de prêts sur obligation, que sous forme d'actions; qu'enfin le taux de l'intérêt diminuera et arrivera sans effort à la limite la plus basse que les conditons générales du crédit lui permettront d'atteindre.

Si aux réformes précitées l'Etait joignait une réduction des droits du fisc et supprimait, par exemple, les frais de renouvellement, la position de l'emprunteur n'en deviendrait que meilleure, et sans même que le taux de l'intérêt baisse au-dessous de 4 pour cent, on pourrait réduire les annuités à payer en

	10	15	20	25	30	35	40	45	50	années,
à	12 85	9 45	7 75	6 75	6 10	5 65	5 35	5 10	4 95	

Nous sommes loin de prétendre que le système proposé soit à l'abri de toute critique; aussi ne l'avons-nous présenté que comme une étude. Nous avons assigné pour but principal à nos recherches une combinaison qui, sans éloigner du sol les capitaux timides, puisse nous assurer le concours des fonds plus hardis qui ne craignent pas la spéculation. Notre société foncière offre aux uns des obligations, aux

autres des actions. Elle se pose comme intermédiaire entre l'emprunteur et le prêteur, afin d'assurer à tous deux de nouvelles garanties. Pour celui-ci, elle régularise le service des intérêts et assure le remboursement du capital à l'époque fixée ; pour celui-là, elle fait baisser le taux de l'intérêt ; elle diminue les frais fixes qui écrasent les petits débiteurs, en les transformant en frais proportionnels ; elle prête à long terme, et facilite enfin le remboursement des frais et du capital en y appliquant la voie de l'amortissement.

Cette combinaison résout-elle le problème ? bien imparfaitement sans doute ! Nous ne nous fesons aucune illusion à cet égard, et maintenant que nous avons terminé notre travail, nous hésitons encore à le livrer à la publicité. La question est si ardue , elle touche à des intérêts si grands et si multiples, que nous n'osons nous flatter d'avoir prévu toutes les objections, ni d'être resté dans les limites de la possibilité pratique. Quoiqu'il en soit, dans tout le cours de ce travail, nous avons eu pour préoccupation continuelle d'entrer dans le plus de détails possible, afin que la force même des choses nous maintienne dans le domaine de la réalité. Il restera dans l'application, nous n'en doutons pas, une multitude de difficultés à prévoir et à surmonter. Ce n'est qu'avec la plus grande circonspection et la plus entière liberté d'action que notre Comptoir devra commencer à fonctionner, car il est probable que ce ne sont pas les meilleurs payeurs qui lui viendront dès l'abord ; toutefois, si l'administration agit avec prudence et combine sagement ses premières opérations, l'exemple des banques et des Comptoirs nationaux nous fait espérer que, dans une certaine limite du moins, nos Comptoirs du crédit foncier pourront rendre de bons services à l'agriculture.

Quoiqu'il en soit, nous formons des vœux sincères pour que l'on s'occupe sans retard d'une des questions qui intéressent au plus haut point les populations de nos campagnes. Si enfin la solution était trouvée, bientôt, redisons-le ici, les immeubles s'exonérant peu-à-peu des charges qui les accablent, se consolideraient entre les mains du cultivateur, et celui-ci, n'étant plus sous le coup d'un remboursement imminent, pourrait avec toute liberté d'esprit appliquer ses forces et son intelligence à l'amélioration du sol, à l'accroissement de la production. Autant il lui était pénible de payer des intérêts qui ne faisaient que lui rappeler chaque année une dette dont il n'avait au-

cun espoir de se libérer, autant il travaillerait avec ardeur, autant il économiserait avec soin pour réunir l'amortissement modéré dont chaque versement augmenterait ses droits à la propriété. Il s'attacherait de plus en plus au champ qui le nourrit, à la chaumière dont il ne craindrait plus de se voir dépossédé et la société y gagnerait en force et en puissance; car c'est dans l'attachement au sol, dans l'amour du toit paternel; c'est dans la propriété, dans l'accroissement par le travail et l'économie, du nombre des propriétaires que les nations puisent leur force, leur énergie, leurs plus sûres garanties d'ordre, de paix et de liberté.

Jean-Jacques Maritz.
Propriétaire, ancien élève de l'École polytechnique,
membre de la légion d'honneur.



DE LA
DÉCENTRALISATION DE LA PRESSE.

A Messieurs les directeurs de la Revue d'Alsace.

Obernai, le 20 janvier 1850.

Messieurs,

En relevant le drapeau de la *Revue d'Alsace*, vous vous êtes souvenus de ceux qui essayèrent de le porter avant vous, et vous les avez appelés à prendre place dans vos rangs : je m'empresse de répondre à cet appel plus bienveillant, sans doute, qu'inspiré par l'intérêt bien entendu de votre œuvre, car les jeunes soldats de la *Revue d'Alsace* de 1835 et de 1837 sont aujourd'hui déjà des invalides. Mais n'importe, leur dévouement ne vous fera pas défaut, et même le plus ignoré d'entr'eux va s'efforcer de vous suivre dans la carrière que vous parcourrez, j'espère, avec plus de bonheur que vos devanciers.

Le moment actuel offre-t-il aux Revues des provinces ou en d'autres termes à la décentralisation de la presse des chances meilleures que celles des années écoulées depuis Juillet 1830 jusqu'à Février 1848 ? Cette question, que je me suis posée en recevant le premier numéro de la *Revue d'Alsace* de 1850, mérite peut-être quelqu'intérêt, et je vous prie de me permettre de la débattre avec vous.

Lorsqu'après l'avant-dernière Révolution la presse des départements, poussée par les courants électriques de l'époque, arbora pour la première fois la bannière de l'émancipation, et entreprit, non sans quelques succès partiels, d'affranchir ce peuple des abonnés depuis si longtemps attaché à la glèbe des publications parisiennes, on put croire un instant que les provinces de France, déjà lasses de discordes, allaient prendre sous leur sauve-garde ce mouvement pacifique,

encourageraient tous les efforts de décentralisation littéraire, sinon politique, sauraient demander au développement de la vie intellectuelle de leur rendre, en face des émeutes de la capitale, le bénéfice des trèves de Dieu du moyen-âge, et forceraient enfin, dans l'intérêt de leur repos, la République des lettres, la seule République qui existât dans ce temps là, à cesser d'être une et indivisible pour devenir fédérative.

Rêves brillants, espérances séduisantes, ambitions patriotiques, qu'êtes-vous devenus? Pourquoi avez-vous si vite interrompu vos travaux, vous tous qui vouliez concourir à l'émancipation graduelle des provinces, vous, mes compagnons, qui avec tant d'ardeur aviez entrepris de fouiller le passé historique du pays natal, les traditions locales, les archives poudreuses, les monuments perdus dans la solitude des forêts? Vous, qu'on appelait *fossoyeurs*, à cause de votre zèle à creuser l'histoire de la localité, et qui, en effet, n'avez pour la plupart réussi à creuser que tombe où votre œuvre de dévouement et de science est allée dormir à jamais.

En réfléchissant aux causes de l'indifférence profonde, qui a si vite arrêté l'essor de la presse provinciale pendant le dernier règne, il semble qu'on ait droit de conclure que les champions de la décentralisation se trompèrent de route, et eurent le tort de préférer les questions purement littéraires aux questions d'administration et d'économie politique.

La Révolution de 1830 n'ayant été d'ailleurs que la substitution d'une dynastie à une autre, et n'ayant rien ou presque rien changé à l'organisation politique, Paris devait conserver sous la branche cadette l'ômnipotence que travaillèrent à l'envi à lui donner tous les règnes précédents. C'est de Paris que continuèrent à partir tous les mots d'ordre de notre société française, mots d'ordre électoraux, mots d'ordre scientifiques ou littéraires, mots d'ordre de toutes les polémiques. Les journaux de départements ne furent comme par le passé que les échos, et les échos affaiblis, des journaux parisiens; les questions d'intérêt local ne purent y trouver place que lorsqu'il s'agissait pour elles d'arriver à une solution immédiate, les théories ne durent s'y produire que sous le masque de la question générale à l'ordre du jour. Enfin, c'est à Paris que continuèrent d'accourir toutes les capacités de province qui, libres de devoirs dans leurs départements et se sentant ou se croyant de l'avenir s'empressaient

plus avec ou moins de présomption, avec plus ou moins de chances, d'aller mettre à la loterie de la gloire ou de la fortune.

Les tentatives simultanées de quelques jeunes gens pour faire pousser sur le sol natal cette sève impatiente de se répandre au dehors, ne purent donc avoir qu'un succès passager. Encouragées au premier moment par la curiosité des concitoyens, elles se sentirent bientôt en face de l'indifférence publique, ce vieil et perpétuel assassin de toute capacité littéraire ou artistique en province. L'attention se détourna d'elles peu après leur apparition, attirée comme auparavant par les bruits de Paris, et ramenée sur le chemin banal de ce grand centre où depuis si longtemps avaient coutume de se débattre les intérêts politiques, industriels, intellectuels de la France.

Mais la Révolution de 1848 semble ouvrir enfin à la décentralisation une ère nouvelle : l'immense ébranlement social qu'a produit la commotion de Février; la vaste jachère d'idées qu'elle a découverte; l'antagonisme de quelques unes de ces idées et des principes d'ordre moral et matériel; enfin ce suffrage universel qu'elle a évoqué, sphinx qui porte en ses flancs tant d'avenirs inconnus, tout semble se réunir pour préparer désormais aux départements une vie plus indépendante de Paris, pour leur faire sentir leur force, le besoin de mettre la main à leurs affaires, et pour les persuader d'organiser chez eux tous les moyens de discussion nécessaires à la préservation de leurs intérêts ou au développement de leur bien-être.

Cependant tâchons de bien nous entendre sur le mot de *décentralisation.* Sans doute la décentralisation absolue des départements de la France est et restera, je le désire, une chimère; car réalisée elle serait un malheur public, un retour à la barbarie, une ère honteuse de vandalisme et d'anarchie.

Le *delenda Carthago* ne saurait jamais s'appliquer à Paris, à son influence légitime sur les provinces de France, influence qui nous a valu toutes ces splendeurs dignes des beaux siècles de Rome, et qui a fait dire quelque fois de nous *la grande nation !*

A Dieu ne plaise que jamais la torche de quelque Omar moderne vienne porter la flamme dans notre magnifique bibliothéque européenne, Paris, centre des lumières amassées depuis dix siècles ! A Dieu ne plaise que des fous nouveaux, sacriléges imitateurs d'Erostrate, puissent conspirer la destruction de ce merveilleux temple de la civilisation contemporaine !

Non, ce n'est pas en rêvant de changer les monuments en ruines, mais en restaurant les ruines et en élevant des monuments nouveaux, ce n'est pas en fermant les anciennes voies du progrès humanitaire, mais en lui en ouvrant de nouvelles, que l'on peut comprendre l'avenir de réaction des provinces et désirer leur émancipation.

Notre époque ressemble peut-être sous quelques rapports, — sous quelques rapports seulement, je me hâte de le dire, — à cette période de la civilisation romaine qui précéda et retarda la décadence de l'empire.

Dans les premiers siècles de sa puissance Rome centralisait aussi tous les monuments des arts, tout le luxe des lettres et des sciences de l'empire. Mais à mesure que cette civilisation s'accrut, à mesure que son pouvoir matériel et intellectuel s'étendit, et que les rayons de son foyer de lumière vinrent plus au loin vivifier les masses, on vit s'élever dans les provinces des succursales dignes de la grande métropole, et partout surgirent des Romes nouvelles, non pas ses rivales encore dans l'ordre politique, mais ses émules, ses aides, dans tous les travaux de la civilisation.

Les monuments de Nîsmes et d'Arles, les ruines de Narbonne, de Trèves, de Vienne et de tant d'autres municipes épars dans les Gaules, ne témoignent pas seulement de la décentralisation artistique des provinces romaines, mais aussi de leur émancipation politique. On ne saurait assez admirer cette décentralisation impériale qui étendait ses splendeurs partout où se retrouvait l'aigle des Césars. Ainsi Rome suivait les romains dans le monde conquis; ainsi ils vivaient d'une vie à eux, ces provinciaux du grand empire, et ils n'avaient rien à envier à leurs frères de la vieille Rome, rien à envier sous le rapport social et artistique; ils pouvaient cultiver et goûter sans sortir de chez eux toutes les sciences, tous les arts, toutes les lettres de la métropole; et eux aussi ils avaient leurs savants, leurs poëtes, leurs artistes, leurs rhéteurs, ces journalistes du temps; lesquels à leur tour avaient un public pour les apprécier, pour les encourager, pour leur payer en estime et en gloire ces trésors de civilisation qu'ils jetaient aux provinces et dont les magnifiques débris gisent encore çà et là comme pour attester aux siècles ce que peut la décentralisation.

Et rappelons-nous que cette décentralisation des provinces ne fut pas la cause de la ruine de l'empire. L'anarchie qui minait lentement

l'état politique n'avait point d'action sur l'état moral et intellectuel ; car telle était alors la marche de la civilisation que les révolutions de gouvernement ne pouvaient plus l'arrêter. Tandis que les divers Césars se disputaient la pourpre, les architectes bâtissaient partout leurs chefs-d'œuvre, les poëtes écrivaient leurs vers immortels, les savants instruisaient l'empire, et pour mieux dérober ses secrets à la nature, allaient chercher la mort sous la lave des volcans.

Qui peut dire ce qu'aurait produit cette force excentrique d'intelligence et de sociabilité, sans les invasions des barbares ? A quels progrès l'humanité n'eût-elle pas dès-lors pu atteindre, à quelle parfaite organisation sociale, à quelle universalité et quelle égalité de bien-être local, si le nord n'eût tout-à-coup laissé déborder sur l'empire ses torrents de peuples nomades ?

Et n'est-ce- pas d'ailleurs à la décentralisation que nous devons la glorieuse lutte et la victoire définitive du christianisme et de la civilisation au milieu des ruines amoncelées par les farouches destructeurs des légions impériales ? Que serions-nous aujourd'hui, si la ville de Rome eût été le seul dépôt des lettres et des arts de l'empire ? Et si par un merveilleux instinct la civilisation, au lieu de se réfugier au cœur de l'Etat alors que les barbares approchaient, ne se fût répandue dans toutes les provinces, fondant partout des écoles, des églises, comme si elle eût compris que ces écoles, ces chaires, ces tribunes, seraient un jour ses dernières et ses plus invincibles armées !

Nous aussi, Français du milieu du XIX[e] siècle, nous avons à nos portes, non pas, à Dieu ne plaise, la barbarie armée et conquérante, mais la barbarie souffrante et envieuse des bienfaits de la civilisation. Sans être trop pessimiste on peut prévoir le jour, lointain encore, Dieu le veuille, où quelque nouvelle tempête, quelque tremblement de terre nouveau, peut-être même seulement l'antagonisme croissant des intérêts, auront fait perdre à Paris son prestige et ses privilèges. Hélas, aujourd'hui que tant de vieilles croyances s'éteignent, aujourd'hui que tous nos dieux s'en vont, n'est-ce pas miracle que Paris ait encore pu conserver sa suprématie ? et n'est-ce pas tenter le sort, que de continuer à ne pas se préparer d'autre abri, que son ombre contre les éventualités menaçantes de l'avenir ?

Plus heureux que les Romains de la décadence, nous ne verrons pas, il faut l'espérer, le triomphe même momentané de la barbarie ;

mais nous aussi, nous devons nous prémunir contr'elle et chercher à la vaincre en l'éclairant. Pour y réussir, pour ne pas être pris au dépourvu dans telle circonstance donnée, il importe de répandre le plus possible les moyens de discussion pacifique, et sous ce rapport les Revues provinciales me semblent appelées aujourd'hui à un rôle plus sérieux qu'antérieurement à 1848. Ce rôle, cette mission, si l'on veut, ne sauraient surtout appartenir qu'à elles, et ne ressemblent en rien au rôle que remplit la presse parisienne dans le drame de notre XIX[e] siècle. A celle-ci l'esprit de parti, l'intolérance dogmatique, la prédication politique, l'initiative d'action, mais à nos Revues il faut souhaiter une conduite plus modeste. Puissent-elles éviter d'obéir à tout esprit exclusif de coterie ! Puissent-elles comprendre qu'elles ne sont pas appelées à être les échos, les vassales des feuilles de Paris, mais à ouvrir aux intelligences de province une tribune où elles soient libres de concourir à leur fantaisie et sans autre direction que la conscience à l'instruction et à l'émancipation prudente, paisible des départements, préparant pièce à pièce les matériaux de l'œuvre d'avenir, de cette décentralisation, qui sans doute sera tôt ou tard la fin de leur travaux, mais que sans une étrange présomption on ne saurait admettre comme leur but actuel ou leur résultat prochain. S'il m'était permis de donner un conseil aux directeurs de ces Revues, je les inviterais à se considérer comme les architectes d'une lice où tous les systèmes sont conviés à se donner carrière, où tous les intérêts sont bien reçus à se débattre, où la conciliation doit être le prix de la libre controverse. Oui, dans le double et saint intérêt de la conservation et du progès, leur publication doit offrir une sorte de miroir où la province puisse se réfléchir. Il est surtout à désirer qu'ils ne consentent pas à sacrifier à ce qu'on est convenu d'appeler l'inspiration, la doctrine philosophique d'une œuvre littéraire ; non, sans doute, qu'ils aient à renoncer à l'expression de leurs convictions individuelles, mais parce que leur mission ne serait pas comprise s'ils livraient leur recueil à des polémiques exclusives et à l'étroitesse de l'esprit de secte.

Pour mieux caractériser cette mission d'impartialité éclairée, j'emprunterais volontiers le mot au vocabulaire de la philosophie, et je dirais que la doctrine des Revues de province doit être l'éclectisme. L'éclectisme, symbole baffoué, je le sais, par les fanatiques de tous les systèmes, mais symbole nécessaire des époques de transition

comme la nôtre, véritable sagesse des âges critiques, des périodes de discordes et de doutes ; car dans le choc des systèmes opposés souvent des vérités étincellent, qu'il faut bien recueillir à droite et à gauche, pour jalonner la route de la réconciliation.

L'Alsace a d'ailleurs des travaux spéciaux à confier aux écrivains de la localité. Peu de provinces présentent un plus vaste champ d'études pour l'école économique : agricole, commerciale, manufacturière, terre de monopole par la culture des tabacs, associée au système de la libre production pour l'intérêt de ses cantons vinicoles, pays de transit, de propriété morcelée à l'infini, de démocratie au fond conservatrice, et tenant au sol, à la famille, à la foi des aïeux, notre Alsace semble appelée par la Providence à éclairer la recherche des problèmes de notre temps, et à les résoudre peut-être avec le plus de calme et de patience.

Et puis il est un travail plus spécial encore que la presse alsacienne peut seule accomplir. Fille d'un pays qui a été allemand et qui est français par le cœur plus que par les idées, elle doit faire connaître à la France le génie scientifique, littéraire, philosophique de la civilisation d'outre-Rhin. Quoique modeste, l'office de traducteur a aussi son mérite et sa gloire. Si vous pouviez manquer de collaborateurs, vous, les fondateurs de la nouvelle *Revue d'Alsace*, vous en trouveriez par centaines dans cette savante Allemagne dont les penseurs et les poëtes sont si curieux à suivre sur les ailes de la fantaisie.

Enfin, n'avons-nous pas aussi nos vieilles annales à débrouiller? Nos pittoresques chroniques à vulgariser? Nos beaux monuments du moyen-âge et de la chevalerie, nos légendes et nos traditions poétiques, nos souvenirs d'indépendance et de lutte avec la féodalité, nos piquants statuts de corporations municipales, nos dramatiques jacqueries rhénanes, nos anciennes constitutions républicaines? Toutes études non-seulement pleines de charmes pour les érudits, mais pleines aussi d'enseignements pour notre époque, et en quelque sorte palpitantes d'actualité.

Je me suis laissé aller avec trop de complaisance sans doute à énumérer les avantages que peut offrir la décentralisation de la presse. Ces avantages, votre introduction, Messieurs, les avait déjà indiqués, et certes avec plus de bonheur qu'il ne m'a été donné de le faire. Je me hâte donc de finir ma longue lettre, mais avant de poser la plume, je ne puis m'empêcher de vous dire combien cette in-

troduction de votre premier numéro, et ce titre de *Revue d'Alsace* mis au frontispice, ont réveillé en moi d'espérances que je croyais éteintes, et combien ils ont en quelque sorte ravivé la cendre de mes enthousiasmes de jeunesse. La foi à l'émancipation littéraire des provinces avait naguères fait créer la première *Revue d'Alsace*; cette foi, ébranlée par la non-réussite des efforts qu'elle avait inspirés, revivra, je ne veux plus en douter, sous les auspices du comité de direction de la *Revue d'Alsace* de 1850.

Recevez, je vous prie, Messieurs, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Louis Levrault.

CHRONIQUE.

Cette partie de la *Revue* contiendra les nouvelles des sciences, des arts, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture qui se rattacheront par un lien quelconque aux intérêts de l'Alsace. Que de nouvelles, en effet, que de découvertes intéressantes sont annoncées dans les journaux, ou se produisent en dehors de la publicité, et dont il ne reste qu'un vague souvenir au bout de quelques jours! Nous les recueillerons soigneusement, et en les consignant dans notre chronique, nous en faciliterons la recherche en même temps que nous provoquerons, par cela même, le développement utile que comporte tel fait, telle découverte qui, faute d'être étudiés, vulgarisés, passent inaperçus au grand détriment des conquêtes de l'esprit sur la matière. La *Revue* ne doit, du reste, pas être étrangère à ce côté des intérêts du pays et notre chronique, n'eut-elle que le mérite de populariser les noms de ceux de nos compatriotes qui occupent un rang dans les sciences et les arts, que ce mérite serait suffisant, nous le croyons du moins, pour nous la faire continuer.

Beaux arts.

Sous le titre d'*Union musicale*, il vient de se fonder à Paris une nouvelle société de concerts. Les chœurs, qui paraissent devoir jouer un rôle important dans ces réunions, sont confiés à la direction de notre compatriote Henri Reber.

Henri Reber est né à Mulhouse; il habite Paris depuis 1829. C'est un artiste modeste et consciencieux, qui pourrait parfaitement se passer d'être l'un et l'autre; car il a assez de talent pour avoir le droit d'en être vain, et possède assez de facilité pour pouvoir écrire très-lestement et, sans y trop songer, comme c'est l'usage, une foule de ces œuvres immortelles qui font, d'ordinaire, s'épanouir tous les visages dans une salle de concert, comme si chacun des auditeurs avait du miel sur la langue, et que *les gens de goût* accueillent en dodelinant de la tête, et en grasseyant à l'oreille de leur voisin ces mots: *charmant! ravissant! délicieux!* Bien loin de là, Reber cultive son art avec la foi sérieuse d'un bénédictin; il est, en effet, par l'intelligence, de la fa-

mille de Dom Martène et de Dom d'Achéry. Le succès lui viendrait plus facilement qu'à tout autre, et nul ne courtise le succès moins que lui. La plus légère de ses compositions a été traitée avec autant de soin que son œuvre la plus importante.

Ceci explique et la haute estime que lui ont vouée tous ceux qui aiment l'art d'un amour noble et sérieux, et le nombre assez restreint d'œuvres qu'a produits, dans l'espace de vingt ans, un homme très-laborieux, et auquel le don d'invention n'a certes pas été refusé.

Les principales compositions publiées par Henri Reber, sont :

1° Un quintette et trois quatuors pour instruments à cordes ;

2° Plusieurs morceaux pour piano seul ; une série de morceaux pour piano et violon ; enfin deux trios pour piano, violon et violoncelle ;

3° Des pièces de chant, à une ou deux voix, avec piano ;

4° Plusieurs chœurs avec orchestre ou sans accompagnement. Parmi ces derniers un *Ave Maria* et un *Agnus Dei*, du style le plus élevé ;

5° Une grande cantate pour chœurs et orchestre, intitulée : *Charles Martel*. Elle est, je crois inédite ;

6° Trois symphonies et plusieurs ouvertures pour orchestre ;

7° Le deuxième acte du *Diable amoureux*, ballet ;

8° Enfin, la *Nuit de Noël*, opéra-comique en trois actes, dont les premières représentations, accueillies avec la plus grande faveur, furent interrompues par les événements de 1848. Cet ouvrage n'a pas été repris depuis cette époque.

Reber a aujourd'hui quarante ans à peine, et nous pouvons espérer de lui, pendant longtemps encore, de belles et nombreuses compositions. Puisse la seconde partie de sa carrière être plus féconde et aussi belle que celle qui l'a précédée !

Des vicissitudes de toute espèce, dues aux événements autant qu'aux embarras financiers de la ville, ont retardé jusqu'à ces derniers jours la consécration de la nouvelle église paroissiale d'Altkirch. L'inauguration a enfin eu lieu le 3 de ce mois.

L'édifice, encore incomplet, ne pourra être complétement achevé que dans le courant de la saison, par la construction de l'étage supérieur de la tour et la pose de l'ameublement définitif dont la confection se poursuit activement. Cependant, tel qu'il se présente, ce monument est un des plus remarquables que l'on ait édifié dans ces derniers temps, et fait le plus grand honneur à son architecte, M. Boltz.

Dans l'étude de son projet, cet artiste a très-heureusement interprété la majestueuse simplicité de l'architecture religieuse du XIe siècle, en l'adaptant aux conditions dans lesquelles le culte s'exerce de nos jours. Nous formons des vœux pour que M. Boltz trouve des imitateurs dans la voie où il s'est logiquement engagé, et dans laquelle, à deux fois déjà, il a donné les preuves d'un talent hors ligne.

Il serait temps vraiment que la routine nous épargnât pour l'avenir la douleur de comparaisons écrasantes pour elle, et qu'on nous fît grâce de ces églises inqualifiables, où le caractère religieux est constamment, et comme à plaisir, sacrifié à des formes équivoques et vulgaires.

Bibliographie.

Tous les ouvrages qui paraîtront dans les deux départements du Rhin, et dont il sera déposé deux exemplaires au bureau, seront annoncés dans la *Revue d'Alsace*.

Ceux que le comité de direction jugera mériter un examen spécial seront sousmis à l'appréciation d'hommes compétents, analysés et signalés à l'attention publique.

Nous commençons aujourd'hui le bulletin des ouvrages remis au bureau :

PREUVES DE L'EXISTENCE D'ANCIENS GLACIERS DANS LES VALLÉES DES VOSGES. — Du terrain erratique de cette contrée, par ÉDOUARD COLLOMB, chimiste à Wesserling, membre de la société géologique de France et de la société helvétique des sciences naturelles. — Un beau volume in-8°. — Paris. — Victor Masson. — 1847.

SEPT BROCHURES du même auteur, concernant des observations géologiques sur la chaîne des Vosges.

ESSAI *sur quelques sulfates à plusieurs bases de la série magnésienne et Recherches sur l'arsenic des zincs du commerce*, par M. SCHÆUFFELÉ, ancien professeur agrégé de l'École spéciale de pharmacie de Strasbourg, docteur-ès-sciences et pharmacien à Thann. — Une brochure in-4°. — Mulhouse. — J.-P. Rissler. — 1849.

OBERLIN, CIVILISATEUR DU BAN-DE-LA-ROCHE. Discours de M. LOUIS SPACH, à la séance publique de la Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin. — Une brochure petit-in-8°. — Strasbourg. — F. G. Heitz. — 1850.

UNE CRÉANCE DE VOLTAIRE

SUR LES VIGNES DE RIQUEWIHR.

« Je ne sais pas quand, écrivait Voltaire à la comtesse de Lutzelbourg, j'irai dans le voisinage de ces vignes sur lesquelles j'ai une bonne hypothèque. Elles appartiennent au duc de Wurtemberg. Il y a des gens qui veulent me persuader, que ce sera la vigne de Nabot, et que mon hypothèque est *le beau billet qu'a La Châtre ;* mais je n'en crois rien. Le duc de Wurtemberg est un honnête homme, Dieu merci ; il n'est pas roi, et je pense qu'il croit en Dieu, quoiqu'il n'ait jamais voulu baiser la mule du pape. » (1)

Les vignes, dont il est question ici, ne sont autres que les vignes de Riquewihr. Leur célébrité tient plus, il est vrai, à l'excellence du vin qu'elles produisent, qu'à l'hypothèque de Voltaire ; le souvenir de l'homme fameux qui régna dans le dernier siècle, doit nous toucher cependant, et les quelques lettres, les documents que j'ai eu occasion de voir, il y a quelques années déjà, me permettent d'ailleurs de donner sur l'auteur de la *Henriade* plusieurs détails nouveaux, propres à piquer la curiosité, quelque peu importants qu'ils soient du reste pour sa biographie générale.

Toutes les personnes qui possèdent leur Voltaire, se rappellent que dans les derniers temps de son séjour à Berlin, l'hôte de Frédéric II eut à disposer d'une somme de trois cent mille francs qu'il prêta à un neveu du roi de Prusse, le duc Charles-Eugène de Wurtemberg. On vient de voir que les domaines de ce prince en Alsace furent chargés de payer la rente viagère, condition de ce prêt.

---

(1) Correspondance générale. Strasbourg, 14 septembre 1753.

Le duc Charles-Eugène toucha une partie de cette somme de trois cent mille francs, dès la fin de l'année 1752. Nous en trouvons la preuve dans un rescrit de ce prince du 26 décembre, par lequel il imposait à ses domaines de France le paiement d'une pension viagère de quatre mille deux cent rixdales, ou de quinze mille sept cent cinquante livres, argent de France, au profit de M. François Arouet de Voltaire, gentilhomme ordinaire de S. M. très-chrétienne, et chambellan de S. M. prussienne, A sa mort, cette rente devait s'éteindre, mais les domaines de S. A. S. restaient chargés de servir à la nièce de Voltaire, Madame Mignot, veuve de M. Denis, ancien officier au régiment de Champagne, et plus tard commissaire des guerres, une autre pension de deux mille rixdales, ou sept mille cinq cent livres, pendant toute la vie de cette dame. Le premier quartier était payable dès le 31 décembre 1752. (1)

Cette rente qui répondait à un capital que je ne puis déterminer, ne fut point la seule que le duc de Wurtemberg dut à Voltaire. Dès le 1er mars 1753, Charles-Eugène donna un second rescrit qui ajoutait aux charges déjà imposées à ses domaines, une autre somme annuelle de trois mille trois cent rixdales, ou de douze mille trois cent soixante-quinze livres, payable par quartiers à partir du 1er juillet 1753. Voltaire en stipulant ce second prêt, n'oublia non plus sa nièce; il lui fit assurer, en cas de survie, une rente de six cent rixdales ou de deux mille deux cent quarante-huit livres. Ces deux rentes répondaient, sans doute, à la totalité de la somme de trois cent mille livres prêtée par Voltaire.

Malgré ces dispositions si précises, il y eut dès le paiement du premier terme des difficultés qui se renouvelèrent fréquemment, et qui donnèrent lieu entre Voltaire et les agents de Wurtemberg, à une correspondance dont je suis heureux de publier ici quelques fragments.

Charles-Eugène, dans ses rescrits, avait évalué le rixdale à trois livres quinze sols, tandis qu'il valait en effet dans le Brandebourg quatre francs. Lorsqu'on voulut faire à Voltaire, à Berlin, les paiements sur le pied de trois livres quinze sols le rixdale, Voltaire se

---

(1) Le rescrit du 26 décembre est mentionné dans un ordre de la régence de Montbéliard, du 11 janvier 1753, que j'ai sous les yeux. Archives du Haut-Rhin. Fonds de Wurtemberg. 1 E (83).

récria et refusa même le paiement. Le correspondant de M. Jean de Turckheim, banquier de Strasbourg qui s'était chargé de faire tenir le montant de la pension au chambellan de Frédéric, le receveur Flachsland de Riquewihr, réclamèrent en vain auprès de lui. On dut s'adresser au duc de Wurtemberg lui-même, qui, par un rescrit daté de Rome, 18 avril 1753, autorisa d'évaluer le rixdale à quatre francs, si Voltaire persistait à vouloir le faire monter à ce taux.

Malgré cette décision, Voltaire vint en Alsace, à la suite de l'affaire que l'*Oeuvre de poeshies* du roi de Prusse lui avait attirée à Francfort, sans avoir encore touché le premier liard de ses rentes. Il s'adressa à Strasbourg à M. de Turckheim, qui, ignorant la mesure prise par le duc de Wurtemberg, parvint à persuader à Voltaire d'accepter provisoirement les quartiers échus, à raison de trois livres quinze sols le rixdale.

Dans l'intention de prendre enfin les arrangements définitifs qui devaient prévenir le retour de semblables difficultés, Voltaire se hâta de se rendre dans « la grande ville de Colmar, la capitale des Hottentots », comme il l'appelle très-peu gracieusement. A peine arrivé, il fit écrire par son secrétaire Colini la lettre que voici :

« *A Monsieur Monsieur* FLAXLAND, *Receveur de S. A. S. Mgr. le duc*
« *de Wirtemberg à Riquevir.*

« MONSIEUR,

« Il y a longtems que Monsieur de Voltaire reçut une lettre de vous, « adressée à Berlin. Ses voïages et ses maladies l'ont empêché de vous « répondre. Il savait d'ailleurs que ses affaires étaient en bonnes mains, « et il s'est reposé dans la confiance qu'il a en vous. Vous êtes prié, « Monsieur, de vouloir bien faire savoir s'il n'y a rien de nouveau. « Monsieur de Voltaire vous écrirait lui-même pour vous demander vôtre « *(sic)* amitié, s'il n'était pas arrivé ici très-malade ; il compte bien « avoir la consolation de vous voir quand vous viendrez à Colmar; il « me charge de vous faire mille complimens. J'ai l'honneur d'être,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« COLINI.

« A Colmar, 6 octobre 1753. »

M. Flachsland s'empressa d'accourir. Il rendit compte de cette entrevue au gouverneur de Montbéliard, par une lettre datée du jour même où elle eut lieu, 7 octobre, et je crois devoir mettre à profit

les détails qu'elle donne. Voltaire déclara tout d'abord « qu'il n'avait pas encore renoncé » à faire évaluer le rixdale à quatre francs; il « assura » cependant M. Flachsland, qu'il était intentionné « de remettre » entièrement « la décision de cette affaire à la bonté de S. A. S. »; mais il « ne laissa point d'insinuer qu'il perdait considérablement sur cette évaluation, et qu'il espérait que S. A. S. y remédierait. » Il dit également à M. Flachsland « que la promesse sous la signature » du prince Charles-Eugène « portait entre autres conditions, qu'au sujet de la pension dont il s'agissait, il serait passé un contrat dans la forme » que le prêteur « souhaiterait. » Il prétendit que « sa famille insistait » pour faire passer ce contrat en Alsace; il ajouta enfin « qu'il était venu tout exprès à Colmar » pour terminer « cette affaire » et pria M. Flachsland d'en « informer » le duc de Wurtemberg, pour obtenir que S. A. donnât « procuration » à la personne « qu'elle jugera à propos de commettre pour la passation de l'acte. »

M. Dupont, l'un de ces avocats au Conseil supérieur d'Alsace qui furent d'un si grand secours à Voltaire pour la composition de ses Annales de l'Empire, et qui conserva depuis avec lui des relations assez suivies, était présent à cet entretien, et M. Flachsland remarque que l'illustre créancier de son maître avait évidemment consulté le légiste sur cette affaire.

Toutes ces demandes de Voltaire jetèrent le trouble parmi les conseillers de la régence de Montbéliard. Le gouverneur M. R.-D. Gemmingen, confondu par tant de prétentions, écrivit au receveur de Riquewihr qu'il lui était impossible de se prêter à la passation du contrat, qu'il n'y était autorisé nullement; qu'il n'avait aucune connaissance de la convention dont Voltaire s'appuyait. Il finit toutefois par offrir ses bons services pour faciliter les arrangements que Voltaire voulait prendre, et par indiquer la marche la plus convenable à suivre. Il engageait Voltaire à s'adresser au duc de Wurtemberg lui-même quant au contrat, de même que pour une formalité dont il se plaignait beaucoup, les certificats de vie qu'il devait fournir pour chaque paiement qui lui était fait. Enfin, M. R.-D. Gemmingen recommanda à M. Flachsland d'avoir les plus grands égards pour cet homme de lettres qui obligeait des souverains.

Voltaire, toutefois, se départit de ses prétentions quant à l'évaluation du rixdale. M. Flachsland en informa M. Gemmingen, le 31 oc-

tobre 1753, en même temps qu'il lui rendit compte d'une démarche que Voltaire avait faite auprès de lui. L'auteur de Mahomet avait songé à fixer son séjour en Alsace, où la majeure partie du bien qu'il possédait alors se trouvait placée. Il s'était adressé à ce sujet à l'agent du duc de Wurtemberg; il lui avait dit que si le séquestre que le roi avait mis sur Ostheim et le château de Horbourg, à la suite du procès des héritiers du dernier comte de Montbéliard, était levé, il proposerait à la seigneurie de bâtir sur l'emplacement du château de Horbourg une maison qui retournerait après sa mort au duc de Wurtemberg. Il ne demandait d'autre avantage que l'abandon des matériaux du vieux château, consistant en pierres de taille et moëllons, et le bois de charpente nécessaire à la construction qu'il projetait.

On peut remarquer à ce sujet que la lettre de M. Flachsland était un peu tardive, car dès le 24 octobre, Voltaire avait renoncé, comme il le disait, à « bâtir un hospice qui aurait eu un procès pour fondement. » (1)

Cette lettre de M. Flachsland permet du reste de corriger une faute qui se trouve dans toutes les éditions de Voltaire, où le château de Horbourg est défiguré sous le nom de château de Honsbourg, « ou quelque nom de cette douceur », entièrement inconnu dans la province.

Voltaire cependant ne perdait point de vue les affaires pour lesquelles il s'était rendu dans la haute Alsace. Il voulait surtout ne plus être soumis à fournir des certificats de vie, et il écrivit, à ce sujet, à M. Gemmingen une lettre, datée du 28 janvier 1754, dont je trouve ce fragment :

« MONSIEUR, etc.,

« Souffrés, M^r^, que je prenne cette occasion pour vous parler d'une « petite formalité au sujet de la rente de 7500 R. que j'ai sur son A. Mgr. « le Duc de W. Je suis convenu avec le Sr Flachsland, receveur de vos « domaines en Alsace, qu'il ne me payerait que sur mes quitances *(sic)* « accompagnées d'une lettre de moy. Il est bien sûr que des lettres de « ma main sont des certificats de vie plus autentiques *(sic)* que des « témoignages étrangers d'un notaire inconnu. Il seroit très-gênant

(1) Correspondance générale, lettre à la comtesse de Lutzelbourg.

« pour moi et même très préjudiciable d'être obligé de me présenter « tous les trois mois à des notaires. Je vous suplie *(sic)*, Mr, très-in- « stamment d'entrer dans ma situation. Je peux vivre dans une cam- « pagne, éloigné des notaires et des juges et très-aise de leur être in- « connu. Cette formalité d'un certificat de vie n'est admise dans aucun « de nos tribunaux ; elle ne se pratique qu'à l'hôtel de ville de Paris, « à cause de la grande quantité d'étrangers et d'inconnus qui ont des « rentes viagères sur ce fond publique *(sic)*. Mon contrat avec S. A. S. « ne porte point cette formalité ; je ne peux certainement exiger le « payement de ma rente viagère après ma mort. Enfin, Mr, je vous au- « rai une très-grande obligation, si vous voulés bien avoir la bonté de « me délivrer de cet embaras *(sic)* et écrire au Sr Flachsland qu'il con- « tinuë à me payer sur mes lettres et quitances *(sic)*, il n'aura pas long- « tems cette peine etc. »

Le duc de Wurtemberg finit par affranchir son créancier de l'obligation de présenter des certificats, et M. Gemmingen en faisant part à M. Flachsland de cette décision, lui fait observer sérieusement que les certificats de vie étaient en effet une précaution inutile, puisque la mort de Voltaire deviendrait immédiatement publique.

Voltaire partit le 11 novembre 1754 de cette « ville, moitié allemande, moitié française, et entièrement iroquoise, » (1) qui lui avait servi d'asile pendant plus de treize mois. La suppression des certificats de vie nous vaut pour l'époque qui suivit le séjour de Voltaire à Colmar, plusieurs lettres par lesquelles il annonçait à M. Flachsland et à ce M. Jeanmaire (2), « qui se moqua toujours de lui, » qu'il était encore en vie.

« *A Monsieur Monsieur* FLAXLAND, *régisseur de Riquevir et* « *de Horbourg à Riquevir.*

« J'ay reçu votre lettre, mon cher monsieur, et je craignais que « vous n'eussiez pas reçu les miennes. Je vous remercie de la bonté

---

(1) Correspondance générale, lettre au marquis d'Argens, du 3 mars 1753.

(2) M. Jeanmaire est le beau-père du savant M. Duvernoy de Montbéliard, qui s'occupe dans ce moment à Besançon de la publication des Papiers inédits de Granvelle. Un grand nombre de lettres de Voltaire à M. Jeanmaire ont longtemps été en la possession de M. Duvernoy, qui a bien voulu me citer le commencement de l'un de ces billets : « Je vous écris, donc je vis. »

« que vous avez de me payer par Mr Turkeim le quartier échu le 1er « octobre. Vous me rendrez par là le plus grand service. J'avais pré- « venu vos vues en vous proposant de me payer dorénavant de six mois « en six mois. Je suis charmé que cette facilité vous convienne. Vous « prendrez d'ailleurs dorénavant touttes *(sic)* les mesures qu'il vous « plaira, soit avec Mr Turkeim, soit avec Mr Tronchin, mon banquier « à Lyon, qui est mon amy et parfaittement *(sic)* honnête home *(sic)*. « Je m'en remets entièrement à votre volonté et à votre amitié, étant « de tout mon cœur, monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur.

« A Lyon 9 décembre 1754.

« VOLTAIRE. »

« *A Monsieur Monsieur* LEMAIRE, *receveur des domaines de Mgr. le* « *duc de Virtemberg a Colmar.*

« Aux délices, route de Lyon à Genève,
« 28 septembre 1756.

« En conséquence de mes conventions, Monsieur, je vous instruis « tous les six mois que je suis en vie, et je compte que vous avez bien « voulu vous arranger pour me faire toucher ma rente par Mr Turkeim. « Je vous serai très-obligé de votre attention, étant parfaitement, mon- « sieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« VOLTAIRE,
« gentilhomme ordre du roy. »

« *A Monsieur Monsieur* J. MAIRE, *receveur de S. A. Se Mg.* « *le duc de Virtemberg à Colmar.*

« A Monrion, près de Lausanne, 15 mars 1757.

« Selon l'usage établi entre nous, je vous avertis toujours vers l'é- « chéance des quartiers de ma rente sur S. A. Se Mg. le duc de Vir- « temberg, et je vous réitère que la subsistance de ma maison dépend « de cette rente. Vous m'obligerez sensiblement de me faire payer au « 1er avril de six mois échus ; prenez la voie qui vous sera la plus com- « mode, soit par les lettres de change de M. Turkeim, soit en m'en- « voyant des espèces à Lausanne. J'entrerai dans toutes les vues que « vous aurez, et je me ferai un vrai plaisir de vous témoigner ma recon- « naissance, étant bien véritablement, monsieur, votre très-humble « et très-obéissant serviteur.

« VOLTAIRE,
« gentilhomme ordre du roy. »

« *A Monsieur Monsieur* JEAN MAIRE, *receveur de S. A. S. Mg.*
« *le duc de Virtemberg à Colmar.*

« Aux délices, 20 avril 1757.

« Vous n'ignorez pas, monsieur, que l'intention de son Altesse Séré-
« nissime est que je sois exactement payé de la rente qu'il me doit. Ma
« convention est que je touche ma rente de trois en trois mois. Je veux
« bien consentir pour votre facilité à n'être payé par an qu'en deux ter-
« mes. Je vous prie encor (*sic*) de ne point faire attendre un argent ab-
« solument nécessaire sans lequel je ne peux subsister. Le payement
« d'une rente viagère ne soufre (*sic*) point de retardement ; j'attends les
« effets de votre équité et de votre exactitude, étant entièrement, mon-
« sieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« VOLTAIRE,
« gentilhomme ord^e du roy. »

On voit par ces deux dernières lettres que les paiements ne se faisaient point toujours d'une manière bien facile.

Je crois pouvoir rapporter aux années qui suivirent, deux lettres sans millésime :

« *A Monsieur Monsieur* JEAN MAIRE, *receveur des domaines de*
« *S. A. S. Mg. le duc de Virtemberg à Colmar.*

« Aux délices, 9 octobre.

« En réponse à votre lettre, monsieur, je vous donne avis que M.
« Turkeim m'a déjà promis une lettre de change de 12250 liv. sur l'ar-
« gent que vous me devez. Vous m'obligerez baucoup *(sic)* de facili-
« ter cette partie du payement déjà promise et sur laquelle j'ay compté.
« Elle excède peu celle que vous m'offrez. Je vous serai très - obligé
« de vouloir bien vous arranger pour cette petite affaire. La rente que
« j'ay sur Riquevir fait la plus grande partie de ma subsistance, et il
« faudrait que je rompisse ma maison, si je n'étais pas payé. Je me
« flatte que [vous] voudrez bien entrer dans ma situation. Je me suis
« réduit à n'être payé que tous les six mois. Je voudrais vous donner
« encor (*sic*) plus de facilité. Tachez de votre côté de remplir vos enga-
« ments autant que vous le pourez *(sic)*, et soyez persuadé de la re-
« connaissance avec laquelle je serai toujours votre très - humble et
« obéissant serviteur.

« VOLTAIRE,
« gentilhome (*sic*) ord^e du roy. »

« *A Monsieur Monsieur* JEAN LE MAIRE, *receveur des domaines de S. A. S. Mgr. le duc de Virtemberg par Colmar à Riquewyr.*

« Aux délices, près de Genève, 27 octobre.

« Je ne peux vivre sans ma rente, monsieur, et il est stipulé par mon « contract avec S. A. S. que je serai payé exactement tous les trois « mois. C'est presque le seul bien qui me reste dans ma vieillesse. Je « me suis acordé *(sic)* à n'être payé que de six mois en six mois pour « vous donner plus de facilité. Les trouppes *(sic)* qui sont en Alsace, « favorisent sans doute la vente de vos denrées. Enfin, monsieur, j'ay « lieu d'attendre que vous entrerez dans ma situation. C'est me priver « des aliments que de différer le payement de mon bien. Si vous avez « besoin d'ordres pour me rendre la justice que je demande, dites-« moy, je vous prie, à qui je dois m'adresser? Que je sache au moins, « monsieur, quand vous comptez me payer, je prendrai de concert « avec vous les arrangements convenables; mais songez, je vous prie, « à la nécessité où je suis, et à la justice que j'attends de vous.

« Je suis de tout mon cœur, monsieur, votre très-humble et très-« obéissant serviteur.

« VOLTAIRE. » (1)

M. de Turckheim, on le voit, continuait à être le banquier de Voltaire à Strasbourg. J'ai sous les yeux une lettre de M. de Turckheim à M. Jeanmaire, du 20 mars 1759, et où se trouve la copie du charmant billet que voici :

« On a recours à ses amis dans l'occasion, monsieur; pouvés-vous « m'empêcher d'abandonner une pauvre petite maison que je fais bâ-« tir? Mes ouvriers me ruinent, il leur faut de l'argent tous les jours, « et je n'en ay point. Vous serait-il difficile de me faire avoir une lettre « de change de quatorze mille soixante et deux livres? C'est, je crois, « mon compte au 1er avril, ou voulés-vous permettre que j'en tire une « sur vous, j'en ay un besoing *(sic)* un peu pressant; je suis une terre « aride qu'il faut arroser tous les mois, mais cette fois-cy je meurs de

---

(1) Je place ici une troisième lettre, sans date, mais postérieure aux deux précédentes. Elle ne présente du reste aucun intérêt.

« M. de Voltaire fait mille tendres compliments à monsieurs Rosé. Il est trop « malade pour lui écrire. Il le remercie très-sincèrement de ses attentions obli-« geantes. »

« sécheresse ; je me recommande à vos bontés et je vous embrasse de « tout mon cœur (1). »

Après cette lettre viennent se succéder quelques bien pâles billets plus récents de dix ans :

« *A Monsieur Monsieur Rozey, directeur des domaines de S. A. S.*
« *Mgr. le duc de Virtemberg à Colmar.*

« J'ai compté sur vous, monsieur. Je vous prie de vouloir bien me « mander quelles mesures vous avez prises pour me faire les paie- « ments dont vous êtes chargé ; j'ose espérer que vous aurez autant « d'exactitude que vous trouverez toujours en moi de facilités pour « les arrangements que vous voudrez prendre.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéis- « sant serviteur.

« VOLTAIRE,
« gentilhomme ord^e de la chambre du roy.

« Au châtau *(sic)* de Ferney, par Versoi, près de Genève,
« 28 juin 1768. »

« *A Monsieur Monsieur* DU ROZEY, *receveur des domaines de S. A. S.*
« *Mgr. le duc de Virtemberg à Richwir par Colmar.*

« Vous pouvez, monsieur, m'envoyer les sept mille francs en or par « le carosse de Bâle et de Berne à Versoy, qui passe à ma porte. C'est « la manière la plus sûre, la plus commode et la plus prompte. Les « frais en sont médiocres, et vous les portez en compte à la chambre « de Montbéliard, ainsi que les ports de lettres.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéis- « sant serviteur.

« VOLTAIRE.

« Au château de Fernay, païs de Gex, par Versoy,
« 5 juillet 1768. »

---

(1) Cette lettre et la trace de quelques autres que j'ai trouvées dans les Archives du Haut-Rhin, me décidèrent à m'adresser, en 1845, à M. F. de Turckheim, de Strasbourg, pour savoir ce qu'était devenue le reste de la correspondance de Voltaire et de M. Jean de Turckheim. M. F. de Turckheim voulut bien m'apprendre que cette correspondance avait disparu depuis deux ans, et, malgré toutes ses recherches, elle n'a pu être retrouvée ni à Strasbourg, ni à Altdorf (Bade), où depuis la révolution réside la branche aînée de la famille.

« *A Monsieur Monsieur* ROSÉ, *de S. A. S. Mgr. le duc de*
« *Virtemberg à Colmar.*

« Je me flatte, monsieur, que vous voudrez bien avoir pour moi la « même attention que le dernier quartier. L'entretien de ma maison « est uniquement fondé sur les sept mille livres que vous me paiez « tous les trois mois. Je vous prie d'avoir la bonté de m'envoier des « lettres de change sur Paris, sur Lyon ou sur Genève, à votre choix, « ou de m'envoyer de l'or par le coche de Strasbourg à Lyon, à l'a- « dresse de messieurs Sherer, banquier à Lyon, en m'en donnant « avis. Je vous serai très-obligé.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et trés-obéis- « sant serviteur.

« VOLTAIRE.

« Ferney, 7 octobre 1768. »

L'esprit de M. Rosé, le nouveau receveur de Riquewihr, fait heureusement quelque diversion à l'ennui de ces relations. M. Rosé, très flatté de relever par quelques fleurs la sècheresse des détails qu'il donnait à Voltaire, lui écrivit un jour que les mines qu'il avait fouillées au mois de juillet, n'ayant plus rien produit, il avait été obligé de chercher une autre veine pour y trouver la valeur des sept mille livres qu'il avait à lui payer. Il y avait de la finesse, comme on voit, peut-être même un peu trop, car Voltaire ne s'en aperçut point; il répondit:

« A Ferney, près de Versoix, 18 octobre 1768.

« Je fais mes complimens à M. Rosé sur ses mines; mais je crois « que les meilleures sont les vignes de Riquevire. Je lui réitère que je « n'ai pour vivre que les rentes sur Monsieur le Duc de Virtemberg. Je « le prie très-instamment de m'envoyer ce qu'il pourra par le coche « qui va de Strasbourg à Bâle, à Berne et à Versoix.

« J'ai l'honneur d'être son très-humble et très-obéissant serviteur.

« VOLTAIRE. »

Sur ce, nouvelle lettre de M. Rosé, qui avoue à son illustre correspondant, que *mine* n'était dans sa première épître qu'au figuré, pour lui servir d'ornement. Voltaire voua la métaphore aux dieux infernaux, comme le vigneron Paul-Louis:

« *A Monsieur Monsieur* DE ROSEY, *receveur des domaines de*
« *S. A. S. Mgr. le duc de Virtemberg à Colmar.*

« A Ferney, 11 janvier 1769

« J'attends de vous mes étrennes, monsieur. J'avais pris l'exploi-« tation de vos mines à la lettre, sachant que Mgr. le Duc de Virtem-« berg avait eu autrefois des mines en Alzace, et croyant qu'il en avait « encor *(sic)*.

« Si vous voulez m'envoier un petit rouleau par le coche de Bâle, « Berne à Genève, je vous serai très-obligé.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéis-« sant serviteur.

« VOLTAIRE. »

Cette lettre est immédiatement suivie de cette autre:

« *A Monsieur Monsieur* ROSEY, *receveur des domaines de S. A. S,*
« *Mgr. le duc de Virtemberg, à Colmar.*

« A Ferney, 23 juin 1769

« Vous avez sans doute, monsieur, remis à Mr Jeanmaire les sept « mille livres de mon quartier échu le dernier de mars, et dont il « doit me tenir compte pour un arrangement qu'il m'avait proposé. « Mais non seulement il ne m'en a point accusé la réception, mais il « ne m'a rien écrit au sujet de ces arrangements qu'il voulait faire. « Je vous prie d'avoir la bonté de me mander, si vous lui avez paié « pour moi ces sept mille livres. Je vous prie aussi de n'adresser qu'à « moi le quartier qui va écheoir *(sic)* le dernier jour de juin ; je vous « serai très-obligé.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéis-« sant serviteur.

« VOLTAIRE. »

Voltaire, comme on voit, parlait d'arrangements que M. Jeanmaire voulait prendre. Cette partie des relations de Voltaire avec les agents du duc de Wurtemberg, n'est point restée ignorée. On connaît la lettre à M. Jeanmaire, du 23 *auguste* 1769 ; elle éclaircit toute cette affaire. Je ne crains point cependant d'en rendre compte ici pour la commodité des personnes qui ne peuvent consulter la correspondance de Voltaire.

Voltaire avait à prétendre du duc de Wurtemberg, par billet à ordre, une somme de soixante-dix-mille livres, payable par moitié,

en 1769 et en 1770. Le duc lui proposa de le subroger à la créance d'un M. de Dietrich de Strasbourg, à qui le prince Charles-Eugène devait quatre-vingt-seize mille livres, à condition que Voltaire lui prêterait cette somme, en lui rétrocédant les deux billets de trente-cinq mille francs chacun, et en ajoutant de ses deniers les vingt-six mille francs restant.

Voltaire accepta cette proposition, malgré les sacrifices qu'elle lui imposait. On convint d'ajouter aux quatre-vingt-seize mille livres neuf mille six cent francs, qui en représentaient les intérêts à quatre pour $^0/_0$, et ce capital de cent-cinq mille six cent livres devait être remboursé en quatre termes annuels, les deux premiers de vingt-huit mille livres, les deux autres de vingt-quatre mille huit cent. Par un ordre du 13 septembre 1769, le conseil de régence de Montbéliard chargea M. Rosé de ces remboursements, et c'est ce document, que j'ai sous les yeux, qui me fournit les détails nouveaux et plus précis que l'on pourra remarquer.

A la suite du billet du 28 juin, se trouvent deux autres que voici :

« *A Monsieur Monsieur* Rosé, *receveur des domaines de S. A. S.*
« *Mgr. le duc de Virtemberg à Montbelliard.*

« A Ferney, 3 octobre 1769

« Vous m'avez fait un très-grand plaisir, monsieur; vous avez pré-
« venu mes prières, je vous en remercie. Voicy mes deux quittances.
« Je compte à l'avenir sur les mêmes attentions de votre part.

« J'ai l'honneur d'être bien véritablement, monsieur, votre très-
« humble et très-obéissant serviteur.

« Voltaire. »

« *A Monsieur Monsieur* Rosey, *receveur de S. A. S. Mgr. le duc*
« *de Virtemberg à Colmar.*

« Monsieur de Voltaire souhaitte *(sic)* la bonne année à monsieur
« Rosey. Il aura une très-mauvaise année, si monsieur Rosey ne lui
« envoie pas quatorze mille livres. Il lui fait bien ses compliments.

« Il a reçu de M. Jeanmaire 2698 livres, sans savoir sur quoi il les
« faut imputer.

« A Ferney, 30 décembre 1769. »

Je dois remarquer ici, que M. Rosé, en répondant à ce dernier billet, fait allusion à une lettre qui ne s'est point retrouvée, et dans

laquelle Voltaire lui demandait du vin de Riquewihr. M. Rosé lui dit, à cette occasion, dans sa lettre du 4 janvier 1770, que le vin du canton, même de la meilleure qualité, est fort malsain, à moins d'être très-vieux et qu'*il abrégerait les jours précieux* de l'illustre écrivain, à qui le duc de Wurtemberg payait, depuis dix-huit ans, une rente de vingt-huit mille francs.

A la suite, viennent se ranger deux lettres encore, les dernières que j'ai trouvées :

« A Ferney, 31 janvier 1770.

« Je me flatte, monsieur, que vous avez fait partir par le coche les « quatorze mille livres que vous m'aviez promis, et sans lesquels je « ne puis satisfaire mes créanciers. Je suis persuadé que vous avez « pris toutes les précautions nécessaires pour m'envoyer cet argent « par le coche de Berne à Genève, et que vous voudrez bien m'écrire « pour m'en donner avis. Je compte donc n'avoir que des remercie- « ments à vous faire. Ils sont proportionnés à mes besoins et aux at- « tentions que vous voulez bien avoir pour moi.

« J'ai l'honneur d'être bien véritablement, monsieur, votre très- « humble et très-obéissant serviteur.

« M. Rozai.

« VOLTAIRE. »

« Je vous envoie, monsieur, mes deux quittances, et je vous re- « mercie. C'est à Mr Jeanmaire à vous allouer les quatorze mille livres « qu'il a pris pour completter *(sic)* le principal qu'il me rembourse en « quatre années ; il me semble que cet arrangement est beaucoup plus « net et plus commode.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéis- « sant serviteur.

« VOLTAIRE. »

« A Ferney, 11 février 1770.

Le paiement des cent-cinq mille six cent francs, paraît avoir été fait sans difficulté. Il n'en fut pas de même de la pension à la fin de l'année 1774.

Lors de l'échéance du troisième quartier, au 1er octobre, M. Rosé se trouvait dans l'impossibilité de faire le paiement. Il écrivit à Voltaire, pour lui demander, de ne plus le payer, comme du temps de M. Flachsland, que tous les six mois.

Voltaire répondit par une lettre du 12 novembre, que « quoiqu'il ait 81 ans, et qu'à son âge, six mois soient un temps considérable, il se conformera cependant avec plaisir à tout ce qui conviendra à M. Rosé, pour le peu de temps qui lui reste encore à vivre. » (1)

M. Rosé s'occupait au mois de janvier suivant, de ramasser les quatorze mille livres échues le premier du mois, lorsqu'il reçut l'ordre, de la part du duc de Wurtemberg, de réunir sans faute pour le 20, une somme de quinze mille francs dont le prince avait besoin. Il fit tous ses efforts, recourut à un emprunt pour compléter la somme, finit par satisfaire son maître, mais se trouva par suite obéré et dans l'impossibilité de payer de longtemps l'impatient créancier de Ferney. Il fallut prendre de nouveaux arrangements pour calmer l'illustre vieillard, et c'est cette circonstance qui explique la mention portée sur un « État des rentes » de Voltaire, au mois de juillet 1775, où la pension dûe par le duc de Wurtemberg monte, pour cette année, à la somme de soixante-deux mille francs. (2)

Pour justifier la vivacité des démarches de Voltaire, en matière d'intérêts, je trouve heureusement une lettre de M. Rosé, qui s'était rendu, lui-même, à Ferney, en 1776. Elle est trop intéressante pour que je puisse me dispenser d'en citer un fragment :

« Mgrs.

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai remis le 14 de ce mois « à M. de Voltaire, à Ferney, les 24500 livres que j'ai eu à lui payer au « nom de S. A. D. Il a eu la complaisance de me faire loger chez lui « et de me faire voir tout ce qu'il y avait à voir. Quoiqu'il feint (*sic*) « d'être malade, il a l'apparence de vivre encore longtemps. Je ne « suis plus surpris de ce qu'il presse tant sur l'argent ; il fait bâtir « considérablement ; il a déjà fait bâtir 83 maisons dans le village, « et l'on est à bâtir 18 autres ; il y fournit l'argent à rentes viagères « à sept pour cent sur lui et sur sa nièce, Mme Denis ; après la mort de « ces deux personnes, les maisons restent aux possesseurs et les ca« pitaux s'éteignent. »

La correspondance de Voltaire sert du reste de preuve aux faits

(1) J'extrais ce passage de la correspondance de M. Rosé avec la régence de Montbéliard. Comme on voit, M. Rosé a si fidèlement conservé les expressions de Voltaire, qu'il serait facile de refaire sa lettre.

(2) *Nouvelle Revue encyclopédique*, février 1847, p. 321 et suiv.

révélés par M. Rosé, notamment la lettre du 12 juin 1776, à Madame de Saint-Julien.

Il serait heureux de posséder sur toutes les créances de Voltaire, des détails aussi complets que sur la rente qui lui était dûe par le duc de Wurtemberg. On pourrait ainsi faire l'histoire de la fortune de l'auteur de la *Henriade*. Elle était fort belle, on le sait : pour la seule année 1775, l'état des rentes que j'ai cité plus haut, révèle un budget de 176,981 livres, non compris quatre-vingt-trois mille francs qui étaient à recouvrer. Voltaire a touché du seul duc de Wurtemberg, depuis 1753 jusqu'en 1778, de sept à huit cent mille francs. C'était assurément le mieux renté des beaux esprits.

Avant de terminer, MM. les archivistes du département me permettront de leur faire ici tous les remerciements que je leur dois. C'est grâce à leur obligeance que j'ai pu connaître les documents qui précèdent, et qui, je crois, méritaient d'être tirés de la poussière des Archives du Haut-Rhin.

X. Mossmann.



ÉTUDES

SUR LES

LOIS ET SUR LES PRINCIPES CONSTITUANTS DE L'UNIVERS.

DEUXIÈME ÉTUDE.

UNIVERS INANIMÉ.

ÉTUDE GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DE SES LOIS ET DES FORCES QUI Y PRÉSIDENT.

En esquissant à larges traits le vaste tableau de la vie organique sur notre terre, j'ai mis en évidence deux grandes lois fondamentales; l'une régit l'ensemble du monde vivant et nous le présente sous l'aspect d'une immense échelle de gradation ascendante; l'autre est imposée au développement de chaque individu de cette échelle et en fait un tout qu'il est impossible de scinder ni de confondre avec un autre. Ces deux lois établissent une confraternité entre tous les êtres vivants; elles nous prouvent qu'un même souffle, qu'un principe de nature identique les anime et que, si nous refusons *une âme* au plus humble d'entre eux, la logique inflexible des faits nous force à nous en refuser une à nous-mêmes. Il me reste à étendre ces grandes et importantes déductions, à leur donner un caractère de certitude mathématique; il me reste à chercher où apparaît le PRINCIPE ACTIF OU ANIMIQUE, à le suivre dans ses principales phases de développement, à faire connaître les instruments au moyen desquels il se manifeste; il me reste surtout à montrer avec quel art merveilleux la nature a

répandu à profusion une variété infinie dans les formes, dans les fonctions des êtres vivants et a su leur donner à tous une originalité propre, sans rompre un instant leurs liens d'analogie générale. En faisant ressortir cette originalité, j'établirai des distinctions nettes et précises dans cet ensemble où déjà peut-être le lecteur m'aura reproché de tout vouloir confondre.

Quelqu'élevée, quelque vaste que soit cette partie de mon œuvre, ce n'en est cependant que l'une des faces. Après avoir dit qu'un orgueil ignorant a pu seul porter l'homme à se croire l'unique être pensant de la création, ce serait faire preuve d'un esprit étroit et peu sage que de vouloir réduire la contemplation de l'univers à l'étude de la vie organique et de regarder à notre tour celle-ci comme le seul but de la nature. Le MONDE INANIMÉ est tout aussi digne de notre attention que le MONDE ANIMÉ ; car, si au premier abord il ne nous paraît destiné qu'à servir de théâtre, de lieu d'action à la vie, l'observation rigoureuse des faits nous apprend bientôt qu'il a ses lois et ses fonctions spéciales, parfaitement indépendantes de l'idée de présence de tout être vivant et que, par conséquent, il n'est pas seulement un instrument pour la nature, mais qu'il est aussi un but, comme les diverses parties du monde animé, comme nous-mêmes. Il se présente donc à nos investigations sous deux points de vue bien différents. Comme *but de la nature*, nous avons à l'étudier en lui-même dans l'immensité de l'espace comme autour de nous, à le suivre dans toutes ses phases, dans ses fonctions, dans ses lois, à rechercher si celles-ci ont quelque analogie avec celles du monde animé, à voir s'il est formé réellement d'un principe de nature identique, comme le soutiennent les matérialistes. Comme *instrument*, comme *lieu de manifestation de la vie*, nous avons à le considérer dans ses rapports avec le principe actif, à sonder les agents secrets par lesquels ils réagissent l'un sur l'autre et à scruter les produits de cette réaction.

On le voit clairement, ce n'est qu'après un examen approfondi de l'univers appelé matériel, que nous pouvons compléter nos études sur la vie organique, telles que je les ai tracées précédemment. La marche logique de mon travail, ainsi que ses divisions naturelles, s'aperçoivent dès ce moment avec netteté ; j'ai adopté celles qui me semblaient les plus propres à maintenir l'attention du lecteur sans la fatiguer. Il faut le dire d'ailleurs, dans un sujet comme celui que je traîte, le choix d'un plan général ne dépend pas uniquement de la

volonté de l'écrivain ; lorsqu'on se laisse guider par les faits, tout s'enchaîne et se lie intimément dans l'univers : et l'observateur qui aurait commencé ses études sans aucun plan préconçu, en verrait un se former à son insu sous sa plume. Puissent maintenant mes forces me soutenir jusqu'au bout de ma course ! Puisse mon œuvre ne pas paraître trop indigne du sujet que j'ai osé aborder ! Et si je me faisais illusion, s'il devait m'être refusé d'ajouter une lueur de plus à toutes ces vérités que le travail humain a fait sortir des profondeurs du temps et de l'espace, qu'il me soit donné du moins de n'être pas un trop pâle interprète et d'exprimer clairement ce que j'ai clairement conçu !

Père des êtres, Père de toute justice, daigne sourire aux efforts de l'un de tes fils les plus soumis ! Toi qui as donné à chacun de tes enfants une autre langue pour t'adorer, tu le sais, si d'une main hardie j'ose sonder les mystères de tes œuvres, c'est mon plus pur encens que je t'offre ! C'est pour te glorifier que je deviens téméraire !

Divine émanation, lumière qui réjouis tous les êtres vivants, toi sans qui la vie cesserait d'être la vie, toi qui répands l'apparence de la vie là où tout est mort, toi qu'ont adorée nos pères comme la source de tout ce qui est, lumière échauffe-moi et pénètre-moi de ton essence ! Aujourd'hui je vais essayer de parler de ta propre nature ! Mais guide d'abord mes pas à travers toutes ces merveilles que tu vivifies de ta présence dans les champs des cieux.

Lorsque par une nuit sereine nous levons nos regards vers le ciel, les plus froids et les plus insensibles d'entre nous, les heureux de ce monde et ceux qu'accable l'infortune, tous indistinctement nous nous sentons transportés d'une sainte admiration à l'aspect paisible et limpide de ces myriades d'étincelles de pourpre et de diamant dont la voûte d'azur est parsemée ; lorsque nous voyons cette sphère radieuse se mouvoir en silence, l'inerte matière même dont nous la croyons formée semble s'animer d'un souffle divin ; les paroles nous manquent pour exprimer l'effet produit sur nous par cette calme et majestueuse beauté. Heureux ceux chez qui cette impression laisse des traces ! Heureux les hommes sur cette terre, si à l'aspect de cette paix profonde ils pouvaient oublier à jamais leurs haines et cesser de s'entredétruire souvent avec fureur ! Mais las bientôt d'admirer, car nous nous lassons de tout, et redevenus indifférents, chacun retourne où l'appelle le plaisir, le besoin, ou ce que nous sommes convenus d'appeler l'utile ; parfois même nous oublions de bénir notre mère

commune de nous avoir rendus capables de comprendre un spectacle si sublime, nous oublions que le sentiment du beau et du vrai est le seul sceau distinctif de la dignité humaine. Autrefois la religion, qui a son orgueil aussi, nous enseignait que ce spectacle était fait pour l'homme et, quoique bien peu d'entre nous se donnent la peine de le contempler, nous acceptions cette croyance, car notre vanité nous persuade aisément que nous sommes dignes de dons que nous ne daignons pas même goûter. Aujourd'hui nous sommes devenus plus *sages*, nous ne croyons rien; nous admettons simplement que sans la lune et sans les étoiles, nos nuits seraient trop sombres; l'étude de ces objets est d'ailleurs regardée généralement comme *utile* en ce qu'ils nous fournissent des moyens commodes de mesurer le temps, les longitudes et les latitudes. Quelques hommes cependant discutent sur les agents et les lois que la nature a mis en jeu pour arriver à tant de splendeur; parmi eux, il est de ces noms que nous respectons malgré nous, car nous sentons instinctivement qu'ils élèvent l'humanité entière; et quand par hasard un vulgaire jaloux, pour ternir leur gloire, leur reproche de perdre leur temps à la recherche de l'inutile, l'éclat qui rayonne de leur génie, ainsi que d'un soleil, fait baisser la paupière à l'envie.

Ce sont les travaux de ces hommes d'élite que je vais essayer d'abord de resserrer dans le cadre le plus étroit. Je supposerai que le lecteur veuille bien quitter un instant le champ de ces sciences politiques et autres si éminemment utiles, pour poursuivre avec moi à travers les espaces célestes la solution de questions parfaitement superflues.

Quelques uns d'entre eux, je le sais d'avance, trouveront que cette manière de se reposer des peines du jour, a bien aussi sa valeur morale; quelques uns diront avec moi que l'utile, digne de l'homme, se trouve partout où sont le beau et le grand. . . . . . .

LOIS QUE NOUS RÉVÈLE L'INSPECTION DU FIRMAMENT.

Si, après la première et vive impression que nous cause toujours la vue du firmament, nous venons à examiner avec attention l'éclat, les apparences, la répartition des corps célestes, nous sommes frappés de la diversité qui y règne. Certaines plages du ciel, rares à la vérité, nous paraissent totalement obscures; d'autres sont parsemées d'étoiles innombrables différant les unes des autres par l'intensité et parfois par la couleur de leur lumière; d'autres enfin ont l'apparence

de nuages indéfinis, faiblement éclairés par un soleil couchant, ou de vapeurs phosphoriques. Quelques uns cependant des corps célestes se distinguent de tous les autres par une lumière particulière plus calme ; une observation de plusieurs jours seulement nous les montre animés d'un mouvement propre relativement aux autres étoiles, qui nous semblent entièrement immobiles entre elles. Une étude approfondie, l'usage du télescope et de beaucoup d'autres instruments de précision, le puissant secours de l'analyse mathématique nous ont ouvert dans les profondeurs de l'espace un vaste champ de découvertes et une ère nouvelle dans le développement de l'intelligence humaine.

Dans ces astres qui, à l'œil nu, se distinguaient déjà des autres étoiles par un mouvement propre rapide et par un éclat particulier, nous avons reconnu des globes analogues à la terre que nous habitons, des PLANÈTES circulant, ainsi qu'elle, autour de notre soleil qui les éclaire de ses rayons et nous les rend visibles. Ces étoiles fixes sans nombre sont devenues autant de SOLEILS indépendants du nôtre, doués les uns d'une lumiére blanche comme la sienne, d'autres d'une lumière bleue, rouge, verte ; parfois deux de ces soleils semblent liés par un lien invisible et tournent l'un autour de l'autre en décrivant des courbes identiques à celles de la terre et des autres planètes ; autour de quelques autres circulent des corps opaques et non lumineux qui nous les cachent périodiquement ; tous ces soleils sont devenus des centres de systèmes planétaires, tous sont animés d'un mouvement propre très rapide dans l'espace, et cette immobilité que nous leur supposions n'est qu'apparente, elle n'est due qu'aux distances qui les séparent les uns des autres : distances tellement colossales que l'esprit se refuserait à y croire, si des calculs, si des mesures précises ne nous les rendaient certaines.

De puissants télescopes dirigés vers ces plages phosphorescentes du ciel nous ont appris que quelques unes doivent leur éclat à des quantités incalculables d'étoiles qui s'y trouvent répandues ; que d'autres au contraire le doivent bien réellement à une matière lumineuse diffuse répandue dans l'espace. Cette matière se trouve à des états de condensation plus ou moins grands et affecte des formes variées ; autour de certains points cependant où son éclat a le plus d'intensité, elle présente des contours circulaires et l'aspect de disques, qui ont une lumière tantôt matte et uniforme, tantôt croissant vers le centre.

Revenus à notre système solaire, les mêmes instruments nous ont révélé que le soleil, les planètes et leurs satellites ont tous la forme que prendrait une masse de matière, douée d'un mouvement de rotation, qui passerait de l'état liquide à l'état solide. L'étude de notre propre globe nous a forcés de dire que non seulement il avait dû être primitivement liquide, mais encore, au moins partiellement, à l'état du gaz. Nous avons étendu aux autres planètes les conséquences de nos observations sur la terre; leurs mouvements de rotation sur elles-mêmes et autour du soleil ont lieu dans un même sens et dans des plans peu inclinés les uns sur les autres, absolument comme il en arriverait si une immense masse gazeuse, tournant autour d'un noyau central, se solidifiait totalement à l'entour de quelques noyaux distincts formés en elles. Et comme pour ajouter encore à la valeur de nos inductions, l'une des planètes est entourée d'un vaste anneau séparé d'elle: la masse gazeuse accumulée autour du noyau interne s'est solidifiée en une immense ceinture homogène, au lieu de s'agglomérer en parties distinctes, en SATELITTES.

De cette splendite leçon que nous donne notre système planétaire, nous avons conclu, avec un degré de probabilité équivalant à la certitude, que toutes les étoiles, SOLEILS aussi, avaient passé par les mêmes phases, avaient été primitivement à l'état gazeux et s'étaient peu-à-peu condensées de manière à prendre leur forme actuelle; nous avons conclu que cette matière lumineuse diffuse que nous apercevons dans les profondeurs de l'espace se condense encore devant nos yeux; nous avons conclu que nous assistons sans cesse A LA FORMATION DE MONDES NOUVEAUX.

Deux grandes lois sont encore écrites en lettres d'or dans le firmament:

UNE LOI DE GRADATION DANS L'ESPACE; car nous avons à la fois sous nos yeux, d'un point à un autre du ciel, tous les aspects du passage de la matière d'un état à un autre et, si nos moyens d'observation étaient plus parfaits, il est infiniment probable qu'entre les divers systèmes solaires nous trouverions des différences intrinsèques constituant réellement des espèces. Je dis que cela est infiniment probable, car nos faibles moyens nous ont déjà fait découvrir des différences complétes dans la couleur de la lumière de ces soleils; car dans notre système planétaire, nous avons trouvé des différences plus notables encore entre les globes qui en font partie: tandis que l'une des pla-

nètes est environ cinq fois plus dense que l'eau, l'autre n'a qu'à peine la densité du liége ; tandis que l'une réfléchit une lumière plombée, l'autre nous en envoie une des plus éclatantes, une autre même paraît avoir une légère lumière propre.

Une loi de continuité dans le temps ; car chaque système solaire, chaque partie de ce système, a passé successivement et imperceptiblement par les mêmes phases générales.

Le monde inanimé a donc comme le monde animé deux lois fondamentales qui président à la formation de son ensemble et de chacune de ses parties ; il a son développement successif, nécessaire, comme les êtres vivants, et nous verrons que ce qui dans l'un de ce monde se mesure par des secondes, se mesure dans l'autre par des siècles ; il forme un vaste tout, et nous verrons que chacune de ses parties, si minime qu'elle soit, réagit sur ce tout.

Telles sont les analogies du monde inanimé et du monde animé, considérés sous leur point de vue le plus général ; elles sont caractéristiques et suffisent pour établir un lien d'harmonie entre eux. Poursuivons-les hardiment, mais sans nous laisser éblouir et entraîner par elles ; approfondissons ce que je n'ai fait qu'ébaucher encore : bientôt aussi il nous apparaîtra des différences essentielles. Cette distinction de monde animé ou organique et de monde inanimé ou inorganique, qui d'abord aura paru vague et arbitraire, deviendra nette et juste : tandis que tous les phénomènes du monde inanimé s'expliqueront parfaitement par l'action réciproque de deux genres de principes de nature différente, ceux du monde animé ne pourront se concevoir qu'à l'aide de l'intervention d'un troisième principe. Et ce sera encore l'enchaînement des faits qui nous conduira à cette déduction.

FORMATION DES MONDES.

Si l'homme possédait un sens nouveau qui le mît en relation intime avec les parties les plus lointaines de l'univers, si sa vie organique se mesurait par des myriades de siècles, il pourrait, spectateur paisible, assister à la formation de ces mondes dont nous apercevons les germes dans l'immensité des cieux ; une lecture patiente dans le livre de la nature résoudrait pour lui tous ces mystères de la création contre lesquels se brisent nos plus ardents désirs de savoir. Mais nous ne sommes qu'un point dans le temps, comme dans l'espace ; ce qui, dans ces deux étendues, dépasse certaines limites de gran-

deur ou de petitesse, sort presque pour nous de la réalité des faits. Ne nous plaignons cependant pas trop de notre imperfection ; elle met au jour une grande loi morale qui nous est imposée, LA LOI DU PROGRÈS ; sans elle peut-être ne nous donnerions-nous pas la peine d'ouvrir les yeux à la lumière : n'ignorons-nous pas en effet les choses qu'il nous serait le plus facile d'apprendre, tandis que celles qui exigent le plus d'efforts sont celles que nous savons le mieux? Notre vue est bornée, mais l'induction et l'analogie l'étendent bien au-delà de ce que pourrait atteindre le sens le plus parfait ; nous ne vivons que quelques jours, mais notre pensée sait condenser en quelques secondes ce qui met des siècles à éclore ; elle peut plus que ne pourrait la vie la plus longue, elle dévance le vol rapide du temps : c'est cette double faculté qui nous permet de transformer pour ainsi dire l'une en l'autre deux entités qui n'ont entre elles nulle relation apparente : l'espace et le temps. Tous ces états de développement gradué que nous présentent les mondes épars dans le firmament, nous allons les transporter sur un seul d'entre eux en y ajoutant l'idée de succession : et, par la force de la pensée, nous suivrons la formation de ce monde avec la certitude de nous tromper moins que sur bien des phénomènes qui se passent sous nos yeux, que nous enveloppons de nos regards.

Un amas immense d'un gaz lumineux dont les parties constituantes étaient à un état de rareté excessive comparativement à nos vapeurs les plus subtiles, tel était le GERME de notre système solaire : il présentait alors aux habitants d'un monde déjà formé, l'apparence de ces nébuleuses phosphorescentes à contours diffus et irréguliers que nos télescopes nous montrent disséminées dans l'espace. Peu-à-peu la MATIÈRE COSMIQUE tendit vers un point unique, vers le centre de gravité de l'ensemble ; mais comme les éléments accouraient dans tous les sens, de toutes les distances et, par suite, avec toutes les vitesses possibles, la résultante générale de toutes ces impulsions partielles fut nécessairement un mouvement giratoire du germe entier autour de son centre ; dès-lors ce germe prit des contours arrondis et plus nets, il prit l'aspect des nébuleuses à noyau central. En vertu du mouvement giratoire, la tendance des éléments vers le centre commun fut combattue par la force centrifuge, qui dérive de l'inertie de la matière ; en tous les points où il y eut équilibre entre ces deux causes contraires, le grand germe se rompit en sous-germes qui devinrent eux-mêmes des centres d'activité et, tandis qu'une partie de la matière cosmique

continuait de se précipiter sur le noyau principal, des zônes tout entières, douées d'une même vitesse, s'agglOméraient autour de ces centres partiels. Notre monde planétaire était créé : l'un de ces sous-germes devait devenir la petite sphère que nous habitons et dont pendant des siècles, tu le sais, ô Galilée, la vanité humaine fit le centre de l'univers !

Le noyau central et tous les noyaux partiels, animés d'un même mouvement de rotation, étaient encore entourés d'immenses amas de gaz diffus ; par les mêmes causes qui avaient rompu le grand germe, plusieurs des sous-germes se sous-divisèrent en centres d'action retenus dans le mouvement de leur noyau principal. Les satellites des planètes, les anneaux de Saturne étaient créés.

Peu-à-peu le grand noyau, le soleil, et les noyaux partiels, les planètes et leurs satellites, absorbèrent tous les atômes de la matière pondérable répandue dans l'espace : celui-ci fut épuré complétement. Dès-lors, l'harmonie la plus parfaite règna dans ce grand tout ; l'équilibre général était assuré, il n'y eut plus de troubles violents que sur la surface et à l'intérieur des noyaux ainsi formés. L'une des phases de la création était accomplie.

Nous venons d'assister par la pensée à la formation de notre monde ; nous avons suivis pas à pas la marche de son développement majestueux ; d'un germe diffus répandu dans l'espace, nous avons vu sortir notre soleil radieux et tous ces globes qui tournent en cadence autour de lui. Quel est le caractère qui nous frappe le plus dans ce germe ? C'est sa divisibilité à l'infini ; nous l'avons vu se rompre en sous-germes et ceux-ci encore se sont subdivisés en noyaux plus petits. Les planètes et leurs satellites ne sont d'ailleurs pas ses seules subdivisions ; autour du soleil circulent des zônes entières de petits fragments planétaires invisibles : lorsque la terre traverse une de ces zônes, nos nuits s'animent d'un spectacle nouveau ; chacune de ces petites planètes, en pénétrant dans notre athmosphère, s'y embrâse et devient une étoile filante ou tombe à la surface de la terre sous forme d'aérolithe. Cette divisibilité n'était pas particulière à notre germe seul : des nébuleuses déjà arrondies sont souvent encore liées à d'autres par un mince filet de matière lumineuse qui nous témoigne qu'elles ont fait partie d'une même nuée de matière cosmique. Notre germe lui-même a probablement fait partie d'une nébuleuse diffuse où se sont formés plusieurs des soleils du firmament.

Quel est le caractère qui nous frappe le plus dans le dernier terme du développement de ce germe? C'est sa stabilité : aucune cause interne ne saurait plus en altérer l'équilibre mécanique; il n'y a aucune raison apparente pour que les mouvements relatifs de ses parties cessent jamais. Une de nos planètes fut-elle brisée par le choc d'une comète ou par une explosion interne, ses fragments, planètes nouvelles, décriraient des orbes nouvelles autour du foyer commun : ce ne serait qu'un accident et non une loi. Notre soleil vînt-il à s'éteindre dans la suite des siècles, comme d'autres soleils se sont éteints sous nos yeux dans le firmament, rien ne serait encore changé à l'ordre mécanique: nous aurions simplement disparu des cieux pour d'autres mondes. Horloges paisibles de l'éternité, nos planètes marquent les heures des créations nouvelles!

Ainsi donc, divisibilité parfaite du premier terme, durée illimitée du dernier, tels sont les caractères spécifiques de notre monde planétaire et ces caractères s'étendent à tout l'univers visible. Je les ai présentés comme des faits de l'observation et de l'induction; j'ai fait abstraction complète des CAUSES : essayons maintenant de remonter à celles-ci.

PRINCIPES CONSTITUANTS DE L'UNIVERS INANIMÉ.

FORCES QUI ONT PRÉSIDÉ A LA FORMATION DES MONDES.

Il nous est absolument impossible de concevoir en quoi l'état d'un corps en mouvement diffère de celui d'un corps en repos; mais une expérience journalière nous apprend que jamais un corps ne peut prendre ou perdre de mouvement par lui-même et que, sans l'intervention d'une cause nouvelle, il persisterait éternellement dans le repos ou le mouvement. Ce fait, si incompréhensible qu'il soit, est un de ceux que l'habitude nous fait accepter comme naturels et toutes les fois que nous apercevons une variation dans l'état de repos ou de mouvement d'un corps, l'idée d'une cause se présente immédiatement à notre esprit. Il en est de même lorsque nous voyons un mobile changer de direction; il n'y a, en effet, aucune raison pour qu'il aille d'un côté plutôt que de l'autre de la ligne droite : toutes les fois qu'il en sort, c'est par une cause étrangère quelconque.

Or, nous avons vu toutes les particules de notre grand Germe se mouvoir pour arriver vers un même point; sans cesse les planètes,

les satellites, les comètes dévient de la ligne droite; dans le firmament nous apercevons des étoiles qui tournent les unes autour des autres; tous les globes de notre système solaire tournent sur eux-mêmes et leurs parties sont ainsi constamment déviées de la ligne droite. Quelle est donc cette cause universelle qui détermine les mouvements des corps célestes, qui retient les planètes dans leurs orbites, qui nous retient sur la surface de la terre?

« Toutes les molécules de la matière pondérable s'attirent en raison « directe de leur masse et en raison inverse du carré des distances « qui les séparent. »

Partout où se trouvent deux atômes de matière, ils tendent l'un vers l'autre et si nulle cause n'y met obstacle, cette tendance détermine leur mouvement et finit par les juxtaposer. Telles sont deux des grandes lois de la nature: elles sont indépendantes de toute hypothèse et l'expression pure et simple des faits; elles servent de bases inébranlables au majestueux édifice de l'astronomie moderne.

Entre le soleil et une planète, entre une planète et un satellite, entre un infiniment petit de matière et un autre, il y a donc quelque chose. Ce quelque chose, que nous nommons GRAVITÉ, FLUIDE (1) GRAVIFIQUE, ce principe mystérieux qui nous apparaît comme une propriété immuable et inaliénable de la matière, il nous est à tout jamais refusé ici bas d'en comprendre l'essence; mais du moins l'expérience nous fait-elle connaître quelques unes de ses propriétés distinctives. Il s'étend en tous sens à l'infini autour de tout atôme pondérable; il traverse librement les corps eux-mêmes, tout comme le vide; il n'oppose aucune résistance passive au mouvement de la matière; si sa transmission n'est pas instantanée, du moins se fait-elle avec une vitesse de plus de dix millions de millions de lieues par seconde.

Ce premier aperçu, qui n'est que l'énoncé rigoureux des faits, nous révèle déjà deux principes entièrement distincts dans la nature: La matière, PRINCIPE PASSIF, dont les atômes seraient par eux-mêmes disséminés dans l'espace infini; une FORCE, un PRINCIPE INTERMÉDIAIRE attractif qui les pousse les uns vers les autres et en fait pour nous

---

(1) Je n'ai pas besoin de dire que le sens du mot *fluide* est ici tout autre que celui qui s'attache pour nous à ce que nous appelons un fluide matériel, un liquide ou un gaz. Dans tout ce travail, je n'emploierai jamais le mot fluide dans cette dernière acception: on verra par la suite la véritable idée qu'il faut en avoir.

des corps proprement dits. L'impénétrabilité est le caractère essentiel de la matière ; la pénétrabilité parfaite est celui du principe intermédiaire.

Avec ces deux principes distincts, nous concevons très bien comment toutes les parties du grand germe d'un monde tendent vers un but commun qui est le centre de gravité du germe ; mais si la force attractive n'était contrebalancée par une force répulsive variant d'intensité d'un instant à l'autre, il est facile de prouver que ce ne serait que par hasard que les atômes pourraient se grouper en corps sphériques : en effet, au moment même de leur contact, ils produiraient des corps solides qui affecteraient par suite toutes les formes possibles ; l'univers nous offrirait l'aspect de masses informes, tournoyant au hasard les unes autour des autres. Quelle est donc cette cause répulsive? Elle se trouve répandue inégalement dans tout l'univers, autour de nous, en nous ; l'idée de vie organique entraîne instinctivement pour nous l'idée de cette force ; sans elle la nature ne nous montrerait que d'arides amas de décombres ! Cette force, c'est le CALORIQUE ; nous savons tous qu'un corps solide se dilate, lorsqu'on l'échauffe ; que si sa chaleur s'accroit suffisamment, il passe à l'état liquide, puis enfin à l'état gazeux : c'est là l'état primitif dans lequel la matière se présente à nous, c'est son dernier état visible. Si cette force devenait supérieure à la force attractive, tous les atômes se disperseraient dans l'espace.

Une expérience journalière nous apprend que quand un corps chaud se trouve en présence d'un autre moins chaud, le premier cède de son calorique au second jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à la même température : le calorique est donc dispersible et tend à se mettre en équilibre en tous sens. Il pénètre invinciblement tous les corps ; il n'offre aucune résistance à leur mouvement ; il se meut dans le vide avec une vitesse de plusieurs mille lieues par seconde ; les recherches les plus délicates prouvent qu'un corps qui s'échauffe ou se refroidit, n'éprouve aucune variation de poids. Le calorique est donc, comme le fluide gravifique, un principe distinct de la matière pondérable.

Ces deux forces contraires, l'une permanente, l'autre mobile, expliquent parfaitement comment les éléments matériels du grand Germe ont pu se réunir et prendre les formes régulières d'équilibre que nous offrent les corps célestes. Mais la gravité, telle que je viens de la spécifier, ne saurait assembler les molécules que par ordre de

densité tout au plus, et ne saurait leur faire perdre leur mobilité relative dans les couches d'égale densité. Cette force étant proportionnelle à la quantité de matière, on conçoit en effet parfaitement qu'une molécule, subissant l'action d'une multitude d'autres, reste liée à l'ensemble général ; mais on ne conçoit nullement que cette molécule puisse se grouper avec d'autres en parties distinctes et y adhérer beaucoup plus énergiquement qu'à l'ensemble lui-même. Cependant nous voyons tout autour de nous de ces groupes de molécules, des *corps*, qu'il est facile de détacher de la surface de la terre, tandis qu'il fant un effort très-grand pour rompre leur assemblage ; la force qui retient un corps à la surface de la terre est donc visiblement autre que celle qui l'empêche de se rompre sous son propre poids. Cette force a été nommée ATTRACTION MOLÉCULAIRE : définissons bien ses effets.

L'attraction universelle ou la gravité agit à toutes distances ; l'attraction moléculaire ne devient sensible qu'à des distances très-petites ; l'une est une qualité générale et partout identique de la matière ; l'autre est une qualité spécifique variant d'un corps à un autre, variant sur un même corps ; l'une *invite* deux molécules à s'approcher, l'autre les *maintient* avec énergie, lesquelles sont rapprochées et donne aux corps ce que nous nommons leur *cohésion ;* l'une est proportionnelle à la quantité, l'autre l'est à la qualité de la matière exclusivement. L'attraction moléculaire est sans cesse contrebalancée par le calorique ; dans les gaz, elle paraît complétement vaincue par lui : sans la gravité, notre athmosphère se disperserait instantanément dans l'espace. Dans les liquides, elle est à-peu-près en équilibre avec lui : ils ont déjà une certaine cohésion, malgré la mobilité de leurs molécules ; mais sans la gravité encore, nos mers s'évaporeraient rapidement et se disperseraient comme l'athmosphère. Enfin, dans les solides, elle surmonte le calorique : sans la gravité, les corps non assez *adhérents* à la terre seraient lancés dans l'espace par la force centrifuge due à leur mouvement, mais ils conserveraient la qualité de corps solides, du moins très-longtemps. Je pose cette restriction, parce que les solides les plus compacts paraissent eux-mêmes sujets à l'évaporation et que celle-ci ne peut être vaincue que par l'action *à distance* de la gravité.

Au moyen de ces trois forces, de ces trois PRINCIPES INTERMÉDIAIRES, agissant entre les molécules de la matière, nous comprendrons main-

tenant facilement le passage successif de notre grand germe d'un état diffus et irrégulier, à un état compact et régulier. Cet immense amas de matière ,tenue sous forme de gaz par l'action répulsive du calorique, s'est refroidi peu-à-peu et inégalement dans l'espace : les atômes, poussés les uns vers les autres par la gravité, ont produit d'abord des corps liquides qui ont pris la forme sphéroïdale ou d'équilibre naturel ; le passage à l'état solide, par suite de l'attraction moléculaire et d'un refroidissement suffisant, n'a fait que donner ensuite de la permanence à ces formes. L'espace une fois purgé de matière par l'action simultanée de nos trois forces, les sphéroïdes distincts formés n'ont plus obéi qu'à leurs attractions gravifiques réciproques, sans cesse contrebalancées par la force centrifuge. A partir de ce moment, tous leurs mouvements ne sont plus que des problèmes de mécanique pour nous : on sait qu'ils sont aujourd'hui admirablement résolus.

Le passage d'un germe de l'état diffus d'une nébuleuse à l'état parfait d'un système solaire, la formation d'un monde nouveau se peint ainsi clairement à notre esprit et n'est plus en quelque sorte qu'une question de temps. Je dirai ailleurs quelle est l'unité qu'il faut choisir pour mesurer ce temps : elle est en harmonie avec les dimensions mêmes d'un monde et écrase en nous, malgré tous nos efforts de résistance, ce fol orgueil qui porte l'homme à se croire l'unique but des œuvres de la nature !

L'action de la gravité aurait dû réunir les molécules par ordre de densité ; l'attraction moléculaire aurait dû les unir par ordre de fusibilité et de cohésion : avec ces deux forces seules les molécules les plus diverses auraient pu se mêler au hasard. Cependant il n'en est pas du tout ainsi : à la surface de la terre et à toutes les profondeurs où nous avons pu pénétrer, nous remarquons la plus grande variété dans le groupement des éléments constituants ; nous sommes parvenus à les classer très-exactement ; loin de se mêler au hasard, ils se combinent avec choix et à ces combinaisons président des lois tout aussi immuables qu'aux mouvements des corps célestes ; l'union de deux éléments produit un corps nouveau différant de chacun d'eux et partout identique à lui-même. L'analogie nous porte à admettre qu'il en est de même pour toutes les sphères du firmament ; nous avons pu *peser* rigoureusement nos planètes et nous avons trouvé des différences considérables entre leurs densités ; elles contiennent sans doute les mêmes éléments que la terre, mais en proportions tout autres. De plus, et

ceci n'est pas une simple analogie, mais un fait : ces aérolithes, ces petites planètes qui tombent sur la terre nous présentent avec persistance une même composition chimique; leurs éléments sont identiques à ceux que nous connaissons sur notre globe et ils suivent les mêmes lois de combinaison qu'eux.

Quelle est donc cette force distincte qui préside à l'union intime de deux atômes différents?

Toutes les fois que deux corps se combinent chimiquement, toutes les fois qu'ils se séparent après avoir été unis; toutes les fois qu'ils se heurtent ou se frottent l'un contre l'autre; toutes les fois que les atômes de la matière sont ébranlés d'une manière quelconque, il se manifeste un fluide subtil, impondérable, se mouvant avec une prodigieuse rapidité, rompant dans son mouvement les combinaisons les plus énergiques, disloquant les corps les plus durs, les réduisant en poussière, en liquide, en vapeur. Cet agent mystérieux se manifeste à nous par les effets les plus variés : tantôt d'un long et éclatant sillon de feu il traverse avec fracas les nuées, tantôt il apparaît silencieux aux pôles de la terre sous forme de magnifiques gerbes de lumière, tantôt il se polarise autour des atômes des corps et leur donne les propriétés magnétiques; il préside aux dernières combinaisons ou décompositions des éléments matériels dans les corps inorganiques ou organiques; toujours puissant, il agit de près et de loin comme force tantôt attractive, tantôt répulsive; bientôt nous le verrons fonctionner en nous comme instrument direct de la pensée. Cet agent, ce fluide, le lecteur l'a déjà nommé, c'est L'ÉLECTRICITÉ. Il se montre à nous sous forme de deux essences semblables qui se repoussent elles-mêmes, mais s'attirent réciproquement; qui peuvent se combiner et se neutraliser entièrement : en se groupant diversement autour des atômes de la matière, elles lui donnent les propriétés qui nous la présentent sous les formes variées des éléments chimiques.

Sans une force de plus cependant, tout cet univers nous serait inconnu et nos connaissances, singulièrement réduites, dériveraient du toucher uniquement : il nous est impossible de faire, même par la pensée, abstraction complète de cette force et à chaque instant déjà je l'ai nommée, implicitement, malgré moi. Principe transcendant du monde inanimé, la LUMIÈRE nous apparaît comme l'intermédiaire nécessaire entre ce monde et les êtres vivants; c'est elle qui nous met en relation avec toutes ces merveilles qu'une loi d'obéissance a tirées

du chaos des éléments : à ces splendeurs, éternellement cachées sans elle, elle ajoute sa propre splendeur et nous les révèle plus splendides encore. Riant emblème de la vie, partout où elle est absente règnent pour nous la mort et le néant: notre instinct a devancé ici la science; bientôt en effet nous verrons que la lumière est l'excitateur universel de la vie organique qui, sans elle, s'éteindrait promptement à la surface de notre terre. Dans le monde inanimé où j'ai à les étudier pour le moment, ses fonctions sont tout aussi importantes que celles des autres principes intermédiaires: comme eux, elle sert à la nature d'agent excitateur, comme eux, elle sert à entretenir le mouvement, là où elle ne peut entretenir la vie.

Comment la lumière se développe-t-elle ? Pourquoi certains corps du firmament sont-ils visibles par eux-mêmes, tandis que d'autres ne brillent que d'un éclat emprunté ? Pourquoi le grand noyau central de notre système planétaire est-il devenu un Soleil radieux, tandis que les planètes sont obscures par elles-mêmes et seraient invisibles sans lui ? Ce noyau possède-t-il une vertu créatrice de lumière, ou conserve-t-il seulement une partie de l'incandescence primitive du germe d'où il est sorti et est-il destiné à s'éteindre dans la suite des siècles ?

Avant d'approfondir ces questions élevées, je dois avec la froide plume de physicien mettre en relief les propriétés, les manifestations des agents que nous venons de distinguer dans le monde inorganique. Deux classes de principes se sont montrées à nous : la MATIÈRE, que j'ai désignée sous le nom générique de PRINCIPE PASSIF ; un certain nombre de FORCES, que j'ai désignées sous le nom de PRINCIPES INTERMÉDIAIRES. Jettons maintenant un regard général sur ces deux groupes, puis étudions plus à fond leur rôle dans l'univers inanimé : examinons s'ils suffisent pour nous rendre compte de tous les phénomènes qui s'y passent, à partir d'un GERME mis une fois en activité par l'effort primitif d'une VOLONTÉ SUPRÊME.

G. A. Hirn,
ingénieur civil.

LES FRESQUES DES UNTERLINDEN

ET

LA MOSAIQUE DE BERGHEIM.

Il y a neuf ans, alors que la ville de Colmar était prise de cette fièvre ardente de construction, qui a abouti de la façon que chacun sait ; à cette heureuse époque enfin, où tout était à faire et où rien n'était consommé, fut émis sans bruit une idée d'une grande simplicité d'exécution, répondant à l'un des premiers besoins d'une ville intelligente, mais presqu'aussitôt oubliée que proposée. Cependant le germe étant jeté, il a fructifié depuis ; c'est la loi. On demandait d'affecter l'ancien couvent des *Unterlinden*, c'est-à-dire, sa partie importante et monumentale, aux écoles, à la bibliothéque de la ville et à un musée pour lequel de notables éléments existaient déjà. Le cloître pour les études et les livres ; dans l'église les tableaux et les statues. Le silence et les souvenirs de la sainte retraite allaient bien, en effet, à pareille destination, et nous ne connaissons pas, si ce n'est les hospices encore, de plus dignes hôtes à donner à toutes ces vénérables demeures que le temps nous a léguées.

Nous ne savons quel sort est réservé à l'élégant cloître du XIIIe siècle. Quant à l'église elle vient d'être *restaurée* pour y recevoir un musée ; mais c'est au prix de sa vie propre, de sa valeur historique et des plus grands sacrifices d'art. Tels sont les fruits d'un projet utile en lui-même, mais qui a dégénéré ; fruits amers que nous allons faire connaître.

La *Société de Martin Schœngauer*, bonne et louable association, se voyait en 1848, forcée de sortir de son local d'emprunt du collége; ses collections, d'ailleurs, allaient croissant rapidement et la surface commençait à manquer pour l'exposition. Elle jeta ses vues sur les *Unterlinden*.

Presqu'en même temps se faisait une grande découverte dans les environs — puissant auxiliaire qui arrivait en aide à un projet hérissé de difficultés. Nous voulons parler de la brillante mosaïque de Bergheim. La translation de ce beau monument dans le futur musée devait donner à celui-ci un grand éclat; aussi, il faut le dire, cette circonstance jointe aux libéralités du département emportèrent tous les suffrages. Voilà donc la *Société de Martin Schœngauer*, maîtresse d'un beau logis, fort bien munie, et y dépensant ses écus.

On devait s'attendre, dans les travaux d'appropriation, à rencontrer d'intéressantes reliques du passé, des fresques, des inscriptions, toutes choses, enfin, accompagnant inévitablement les monuments de cet âge et de cette importance et restées longtemps oubliées. Aussi dès les premiers coups portés à l'ancien enduit trouve-t-on de toute part des traces de couleur; et les travaux allant avec une singulière rapidité, on ne tarda pas à mettre à découvert dans le fond de l'apside, sur la porte de la sacristie et sur tout le mur nord de la nef de vastes pages de peinture de la plus grande importance.

Dans tout autre monde, dans tout autre lieu, une pareille découverte n'aurait manqué de faire quelque sensation. Mais il faut s'y résigner et c'est à prendre ou à laisser — le pic et le marteau jouent en toute liberté dans ce petit coin d'élection et l'*art-maçon*, l'*art-tapissier*, trônent sans conteste dans le pays des Rauraques.

Ce n'est pas sans danger, lecteur, que nous avons sauvé quelques souvenirs des apparitions d'art qu'il nous a été donné d'entrevoir et que nous sommes revenus chargés de débris dérobés au merveilleux zèle des Vandales. Nous vous les donnons tels quels, désolés, meurtris, baffoués, incertains.

Un mot d'abord sur la petite église du couvent de St.-Jean-Baptiste, dit des *Unterlinden*.

Elevée dans l'espace de temps qui sépare les années 1252 et 1269, l'une représentant la date de l'établissement des religieuses dominicaines dans les murs de la cité, la seconde étant celle de la consé-

cration du chœur par l'évêque de Ratisbonne, Albert-le-Grand (1), cet édifice porte le caractère d'austérité la plus sobre, la mieux séant à un oratoire de monastère. Toute recherche d'architecture en est exclue et ses richesses, si l'on peut appeler de ce nom les quelques détails fouillés et profilés des voûtes et des nervures, ont été réservées pour l'intérieur.

Quant au plan, rien de plus simple. D'abord la nef doublée jusqu'au siècle dernier, d'un bas-côté vers le midi, et restée seule aujourd'hui ; en prolongement un long chœur terminé selon l'usage par des pans coupés et fermé par des arceaux et des voûtes. Ajoutez une suite de lancettes élevées et effilées partant de la nef et contournant le chœur jusqu'au cloître ; quelques hautes croisées converties en plein-cintre dans la nef et enfin quatre issues, la porte principale à l'occident, et la porte du latéral ; puis deux autres dans le mur septentrional du chœur, la première ouvrant sur le cloître, la seconde conduisant à la sacristie.

Imaginez maintenant de graves et colossales figures à fresque se dressant entre les lancettes de l'apside et représentant une série de prophètes, d'apôtres ou de pères de l'église ; au-dessus de la porte ogivale de la sacristie le Couronnement de la Vierge accompagnée de saintes — le tout se reliant aux voûtes à nervures croisées le long desquelles grimpent et s'attachent partout la feuille de chou, le crochet et les fleurons pour s'évanouir de travée en travée sur des culs-de-lampes dorés. Eh bien, tout cela, toutes ces richesses, tous ces caprices de peinture, nous les avons vu se dévoiler par intervalle, les épiant un à un sous les coups du démolisseur, découvrant les unes, reperdant les autres. Cauchemar dantesque, que l'on peut bien éprouver une fois dans sa vie, mais qu'il n'est pas donné de rendre.

Ce n'est pas tout. — La nef, elle aussi, avait sa part dans la décoration murale de l'édifice et ce n'est pas la moins importante : Au-dessus de la sépulture de ce chevalier de Hatstatt, que l'on vient de murer et de condamner on ne sait pourquoi au *carcere duro*, sur toute la surface nord se développaient six à huit panneaux de grande dimen-

(1) L'église des *Unterlinden* et celle des Dominicains avaient toutes deux le précieux privilége de voir ce grand nom briller aux origines de leur établissement.

sion, déroulant la vie de St.-Jean-Baptiste, patron de l'église du couvent. Les Dominicaines des *Unterlinden* avaient voué un culte tout particulier et de commémoration, au Précurseur ; c'est lui, disait la légende, qui avait inspiré aux fondatrices d'aller s'établir en un lieu voisin de Colmar, appelé *Unterlinden*, nom qu'elles ont transmis à leur dernière et définitive demeure. Une statuette très-ancienne, placée sur un autel privilégié et représentant le saint, témoignait de cette vénération qui ne s'est jamais démentie et qui attirait toujours de pieux visiteurs.

Tout au haut une sorte de litre couverte de nombreux écussons inclinés aux armes de nos vieilles maisons de l'Alsace, parmi lesquelles on pouvait reconnaître des Schœnau, des Hatstatt, etc., formait comme la frise de cette longue paroi. C'étaient sans doute la succession des prieures, des bienfaiteurs du monastère.

Malheureusement dans le dernier siècle nos Dominicaines se sont laissées atteindre de la contagion générale et rajeunirent leur église — ou comme on dirait de nos jours, firent les choses dans le dernier goût.

A cette époque remontent la suppression du latéral et le placage de moulures qui ont ajouté aux simples ogives les agréments du goût rocaille. C'est à ce temps aussi qu'il faut reporter l'établissement de la tribune des orgues, et enfin la destruction de toutes les décorations murales qui ont revu un instant le jour, pour disparaître de nouveau, mais cette fois pour toujours.

Car, c'en est fait, tout est anéanti, sauf le sujet de la sacristie qui a obtenu la grâce spéciale d'étaler aux yeux du public les fatales blessures reçues dans l'invasion de l'année dernière. Mortier fin, badigeon vert-d'eau douce, surface grattée à deux mains, rien n'y manque; et pour tout dire, le cachet authentique d'une restauration bien blanchie et repassée a marqué le monument, de telle sorte que ce n'est plus lui et que c'en est un autre.

Mais pour l'amour de vous, cher lecteur, nous allons essayer d'esquisser nos rapides impressions, de recoudre, s'il est possible, les quelques lambeaux saisis dans une très courte intuition, et vous déciderez si l'importance de la perte est faite pour justifier nos regrets.

Le fond du chœur, la seule partie, nous l'avouons, qui nous ait fait éprouver un irrésistible plaisir, est aussi la seule, malheureuse-

ment, que le temps paraissait avoir le moins respectée; des couleurs pâles et indécises, des contours interrompus attestaient les dégats occasionnés par les enduits modernes. Raison, ce nous semble, pour procéder avec grande précaution à leur découverte.

A considérer les poses étudiées, les beaux plis des vêtements, on reconnaissait un grand caractère, et il n'y avait pas à hésiter de proclamer la main habile d'un bon maître. C'était une ingénieuse pensée, et qui venait de la tradition d'école, que d'historier ainsi ces trumeaux tout privés de détails de pierre, de transformer tout d'un coup en un sanctuaire imposant la plus simple des combinaisons d'architecture.

Il serait difficile de dire, au juste, ce que représentaient ces beaux gardiens de l'autel; notre première pensée avait été d'y chercher quelques Saints de l'ordre: Saint-Dominique, Saint-Thomas, l'*Ange*....... Mais l'indécision des lignes et aussi l'impossibilité où nous étions de comparer, n'ont pas permis de rien décider à cet égard.

Le *Couronnement de la Vierge*, qui vient à la suite, et qui, comme nous l'avons dit, est placé au-dessus d'une porte, peut faire juger jusqu'à un certain point de la valeur des autres parties. D'une autre époque, d'une physionomie plus gothique, elle méritait encore qu'on la conservât et il faut se hâter de convertir une simple concession en une résolution définitive.

La sainte Vierge, debout, occupe le centre du tableau; au-dessus d'elle planent deux anges, tenant une couronne. A droite et à gauche quatre saintes, également debout, accompagnent la mère du Sauveur. Voilà ce que nous appelerons à bon droit une scène *patronale;* cette disposition se retrouve dans toutes les églises. Les artistes les plus éminents ont été contraints de s'y soumettre et Raphaël, le plus illustre d'entre eux, n'a pas dû concevoir autrement son adorable Ste-Cécile de Saint-Jean *in monte* à Bologne. L'aspect de cette scène est tout allemand, et nous pouvons en faire une œuvre indigène. La culture des arts n'était pas inconnue dans les monastères de l'ordre de Saint-Dominique à Colmar. Le couvent de Sainte-Catherine, voisin des *Unterlinden*, nous a transmis la mémoire d'une religieuse s'adonnant à la peinture; le cloître de ces dernières lui-même a été construit par un frère prêcheur, Volmar, qui a mérité de reposer dans l'église. Nous aurions donc quelque penchant à supposer que cette Vierge couronnée, sujet de prédilection du temps, est due à une nonne de la

maison qui a laissé une grande célébrité d'école mystique, et qui a produit la lettrée Catherine de Gebsweiler.

Nous voici arrivés à la nef et au cycle de Saint-Jean-Baptiste, celui qui avait ordonné les destinées de nos religieuses et y présidait. Cette grande muraille, recevant directement la lumière, exigeait une décoration de valeur, et l'on a bien choisi la place du saint protecteur. Tout a été convenablement conçu; cinq cadres de douze mètres de développement sur deux environ de hauteur, se succédaient serrés les uns contre les autres — celui du milieu, étant le plus élevé, comme pour un rétable à volets. Au centre, comme de raison, l'événement capital de la vie du héros, la *Prédication dans le désert;* au commencement, vers le portail, et à la fin, ce qui a précédé et ce qui a suivi: sans doute, le *Tressaillement* dans le sein d'Élisabeth pour le premier acte, la *Décollation* pour le dénouement.

De ces cinq tableaux, trois seulement et le fragment d'un quatrième ont pû être reconnus par nous; le reste a été, il y a longtemps déjà, bravement envahi par la tribune.

Nous ne nous sommes pas beaucoup avancé en faisant de la première division, complétement perdue, la visite de Marie à Elisabeth; l'ordre logique de l'action nous y a conduit; à l'égard de la seconde nous avions le champ libre et il ne serait pas impossible que c'eût été le miracle de Zacharie. La certitude commence avec le sujet central, St.-Jean prêchant dans le désert, et nous avons eu la satisfaction d'en retrouver toutes les parties. — Composition bien conçue, ma foi, et dans laquelle l'artiste a porté la plus sévère unité d'action. — Le groupe des auditeurs, curieusement et naïvement disposé, était à la lettre bourré de pharisiens et docteurs de la loi; derrière eux dominait la tranquille figure de notre Seigneur accompagné de la Vierge. — On ne saurait dire ce qu'il y avait de mérite dans l'exécution de quelques unes de ces têtes; un docteur recouvert de la capuce à queue du XIVe siècle avait bien la silhouette la plus franchement déssinée que l'on puisse imaginer. Il y avait dans la forme et l'écarlate de cette partie du vêtement quelque chose qui rappelait le costume de triomphe de Pétrarque; enfin, vous auriez dit un portrait détaché de l'Italie et peint par Memmi. St.-Jean prêchait bien en vérité et dans une très-savante draperie. — Enfin le ton général de la couleur paraissait avoir été d'une belle vigueur, et l'eau que nous répandions sur sa surface la faisait revivre d'une façon merveilleuse. Ceci nous a permis

de faire une observation de détail qui n'est pas sans intérêt : les tracés avaient été faits à la sanguine, en forme d'esquisse, mais jetés avec une décision si remarquable, qu'eux seuls déjà nous aurions voulu les sauver.

Les deux dernières divisions, représentant, l'une à ce que nous croyons, le baptême de Jésus-Christ, la dernière étant bien certainement la décollation, avaient été cruellement dégradées et il a fallu de grands efforts pour en deviner quelques détails ; nous ne pourrons donc guère en parler. Cependant la tête de St.-Jean, dans la scène du baptême, nous a paru assez bien conservée et mériter une mention particulière par son expression et le fini dans sa touche.

Un mot encore sur l'époque approximative de toutes ces fresques, et nous aurons fini. Tout bien examiné, la plus ancienne des trois parties que nous venons de citer, ne paraissait pas dépasser les limites du XVe siècle, et il n'y a pas de doute que la légende de St.-Jean-Baptiste doive être attribuée au passage du XVe au XVIe. Ainsi, pour les ranger chronologiquement : la Vierge d'abord, puis les grands saints du fond et enfin les scènes de la nef.

Et maintenant oublions l'antique oratoire des dominicaines ; car l'église d'aujourd'hui n'est plus celle des *Unterlinden*. — L'art chrétien ne gênera pas la forme antique et les dieux de l'Olympe reprenant la place des saints, auront une revanche.

Mais, lecteur, nous vous avons parlé de la Mosaïque trouvée à Bergheim, et nous avons dit qu'elle avait déterminé la décision de la ville de Colmar dans l'adoption de la petite église pour un Musée. — Nous vous réservions ce point là pour la fin, car il fallait procéder par gradation et terminer par le *bouquet*, comme on dit.

Une place choisie avait été réservée à ce beau morceau, place de gala, digne du plus riche meuble du logis et en signe de reconnaissance pour le signalé service qu'on lui devait. — Une aire en maçonnerie l'attendait, précisément en face de *feu* la légende de Saint-Jean-Baptiste. — Mais voilà que tout-à-coup il faut y renoncer, qu'il n'existe plus de mosaïque.... Bon Dieu ! qu'est-il donc arrivé, et quelle fatalité s'attache à notre œuvre ? Oh ! c'est une histoire lamentable entre toutes que celle-là ; c'est ici qu'il faudrait dire que tout est perdu, *même* l'honneur, et après de pareilles choses il n'y a plus qu'à se voiler la face. Écoutez donc.

Un vigneron de Bergheim, fatigué de rencontrer partout dans son

terrain d'anciennes fondations qui s'opposaient à la venue de sa vigne et de ses arbres, se met à déblayer et rencontre un beau matin des fragments de surfaces à dessin. Il fouille plus avant, et bientôt il s'assure que de pareilles traces existent sur plusieurs autres points. — Le bruit s'en répand — l'autorité départementale y envoie, propose l'acquisition, et le conseil général vote d'enthousiasme des fonds. L'année suivante une mosaïque du meilleur goût, du plus riche dessin, de 80 mètres carrés et plus, est à découvert, belle, rayonnante et tout étonnée de revenir à la lumière. Il fallait voir l'empressement des curieux, la foule de pélerins qui accouraient pour admirer la ruine devenue bien vite célèbre. La translation au futur musée de Colmar est décidée, car c'est dans ce but de conservation que le conseil général s'est montré généreux. — Mais voici poindre l'orage. Ces milliers de visiteurs avaient apporté d'assez ronds bénéfices aux aubergistes du lieu; donc le démon du lucre s'en mêlera et encore celui de l'envie. Une commission hostile au déplacement fait son rapport; après l'action, la réaction, comme en toute chose. Enfin, le conseil général, juge souverain, maintient sa première volonté. Oh! alors tout est déchaîné et ira maintenant à vau-l'eau. Personne n'en veut plus, excepté la ville de Colmar, qu'on ne s'attendait pas à voir dans cette affaire. Elle dépêche son monde à Bergheim pour enlever la chose de gré ou de force. — Vous faut-il une compagnie de mineurs, messieurs? vous l'aurez. — A la fin la mosaïque est mise en pièces et ces pièces apportées victorieusement au chef-lieu — les morceaux, dit-on, en sont bons . . . .

Et c'est ainsi qu'a fini cette rareté, pour laquelle on avait dépensé son bel argent, *restauré* les *Unterlinden* et fait beaucoup d'autres choses encore.

Le mort étant bien mort, il ne reste plus qu'à nous recueillir et à vous parler de lui. On le lui doit bien!

Ce précieux pavé présentait une surface à peu près carrée d'environ 9 mètres de côté. Le motif central, composé de compartiments chargés d'entrelacs agencés ingénieusement, était encadré par une bordure sur laquelle de distance en distance se dessinaient des vases variés de forme.

Nous n'exagérons rien, en disant que le style de cette riche composition était d'un goût exquis, que l'élégance et la pureté du dessin n'étaient pas inférieures aux œuvres les plus irréprochables des beaux

temps de l'époque romaine; qu'il y avait enfin dans l'emploi des couleurs une harmonie gracieuse telle que, sous ce rapport, l'œuvre pouvait être rangée au premier rang parmi toutes celles de cette époque privilégiée des arts, trouvées à Lyon, à Aix, à Autun et d'autres villes de la Gaule.

Ce devait être, il faut le dire, une branche bien importante de la décoration des édifices que celle qui a produit si universellement de pareils chefs-d'œuvre. — Mais aussi le goût particulier des Romains pour ce bel ornement qu'ils ont souvent enlevé aux Grecs, cette véritable passion que nous trouvons toute vivante dans les monuments de Pompéia et d'Herculanum, devaient donner à cet art un développement singulier. — Rappelez-vous, par exemple, César faisant porter avec lui des mosaïques dans ses expéditions pour en paver sa tente (1). On a prétendu que le transport d'une œuvre de ce genre et sa pose en un autre lieu était impossible. — Cet argument n'était sans doute pas sérieux. — D'illustres expériences ont été faites et d'une manière décisive; il nous suffit de citer la mosaïque du célèbre temple de la Fortune à Prœneste (Palestrine) et conservée au palais Barberini à Rome — celle si merveilleuse du musée Capitolin, décrite par Pline; le *Triclinium* du palais de Latran, déplacé deux fois et aujourd'hui près de la Scala-Santa — et beaucoup d'autres encore. Il y aurait de la puérilité à insister.

A l'égard du lieu et de l'édifice, auxquels appartenait la mosaïque en question, il est assez difficile, sinon impossible, d'affirmer la moindre opinion. L'histoire se tait absolument sur les zônes géographiques en dehors des routes de l'empire qui traversaient notre pays, et ce ne sera jamais dans les leçons variables de l'Itinéraire, dit d'Antonin, ou sur la Carte théodosienne qu'il faudra chercher une ville qui aurait occupé l'emplacement de Bergheim. Quant à la nature même de l'habitation, tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle devait avoir quelque importance à en juger par les nombreuses fondations que l'on rencontre en cet endroit. Villa opulente, bains, tout est admissible jusqu'à nouvelle découverte.

Avant cette mosaïque aucun monument semblable n'avait été trouvé en Alsace; nous n'en connaissons même qu'un seul exemple dans les contrées voisines : le pavé de très grande dimension que notre histo-

---

(1) SUÉTONE, *J. César*, XLVI.

rien Schœpflin a vu, dans le milieu du siècle dernier, à Avenches (l'ancien *Aventicum*) au sud du lac de Morat, et qu'il souhaitait voir reproduite par la gravure. — Serait-ce donc la même que celle dont parle un excellent petit livre sur la Suisse (1), tombé par hasard dans nos mains et qui, deux fois plus grande que la mosaïque de Bergheim, aurait été détruite d'une manière *honteuse?* — tout comme à Colmar.

Il en faudrait tirer deux choses : l'une, que pour la conservation des œuvres d'art la contrée est aussi avancée aujourd'hui qu'il y a cent ans ; la seconde que le sol leur est décidémment plus favorable que les hommes. — Mais périr 1400 ans après avoir échappé au terrible choc des barbares, c'est trop, en vérité.

Un Iconophile.

---

(1) *Instructions pour un voyageur*, par le Dr. Ebel — 1795.

DE
L'AMÉLIORATION DU BÉTAIL EN ALSACE,
PAR LE CROISEMENT DES RACES ÉTRANGÈRES.

On professe en France en général et en Alsace en particulier, une opinion qu'il importe de combattre tant elle a été funeste aux premières tentatives d'amélioration faites chez nous sur le bétail. On croit améliorer la race maigre et mal conformée d'un pays en y introduisant quelques têtes d'une autre race et d'une autre contrée, se faisant remarquer par des formes communément recherchées, jouissant d'un certain degré d'embonpoint, réunissant, en un mot, les qualités extérieures qui constituent cet ensemble que nous désignons sous le nom de *beauté*. Cette opinion a été, sans doute, engendrée par un raisonnement bien superficiel, mais qui, avec le temps, a pris une consistance telle, que vainement un auteur célèbre s'est efforcé de la battre en brèche, en s'armant de la plus saine logique et du raisonnement le mieux fondé. Mathieu de Dombasle a démontré, à plusieurs reprises, la fausseté de la marche que l'on suit et il l'a fait en s'appuyant, comme de coutume, sur l'observation des faits. Malgré les avertissements du célèbre agronome, on ne continue pas moins à introduire en Alsace les races étrangères qui nous ont déjà causé tant de pertes. L'expérience ne sert-elle donc à rien? Combien de taureaux et de vaches suisses n'ont pas été amenés en Alsace notamment, et y-a-t-il pour cela une race suisse? Non; la race du pays a toujours pris le dessus, et malgré l'excellence de la nourriture, les soins les plus minutieux, les races étrangères ont constamment dégénéré et fait éprouver de grands mécomptes aux propriétaires qui avaient la louable intention d'améliorer la race indigène. Et en peut-

il être autrement, lorsque l'on songe que les animaux subissent toujours l'influence du climat, du sol et du régime alimentaire? Pour se convaincre de cette vérité, on n'a qu'à examiner attentivement les bestiaux d'une contrée, et on trouvera que leurs formes et en général leur manière d'être varient non seulement d'un canton à un autre, mais quelque fois de village à village. Un fait digne de remarque et qui prouve combien les animaux sont attachés par des liens étroits au sol qui les nourrit, c'est que beaucoup de cultivateurs ont observé que les bêtes qu'ils achètent dans tel village prospèrent mieux chez eux que celles achetées dans tel autre village, sans qu'il y ait pourtant aucune différence entre ces communes ni dans la quantité du fourrage ni dans le système de culture. Quelle est donc la cause de cette anomalie? C'est que le territoire où ce phénomène se produit, tient le juste-milieu par rapport à la qualité du fourrage des autres communes. L'on conçoit en effet qu'en tirant des bestiaux de la localité où le fourrage est plus nourrissant pour les transférer dans un endroit dont la qualité du fourrage est inférieure, il en résulte un dépérissement inévitable pour les individus que l'on déplace, tandis que le contraire a lieu si on les tire d'un pays où les prairies sont inférieures en qualité; car, dans ce cas, il est évident que le bétail ne peut que gagner quand il sera soumis à un meilleur régime alimentaire.

D'après ce que je viens de dire, est-il étonnant que les races étrangères dégénèrent presque toujours chez nous? En effet, où va-t-on chercher ce bétail par lequel on veut régénérer le nôtre? Précisément dans un pays où il y a de bons et d'abondants fourrages. Pour les introduire où? Dans une contrée qui, sous ce rapport, est dans une situation moins avantageuse. On fait donc pour améliorer nos races le contraire de ce que l'on devrait faire. Si au lieu de chercher les types régénérateurs dans un pays où ils sont mieux nourris qu'ils le seront dans le nôtre, on les cherchait dans une contrée où ils sont moins bien nourris, mais où cependant la race se distingue par des formes et des qualités plus favorables aux éleveurs que la race que l'on cherche à améliorer (1), l'amélioration serait inévitable. C'est ce

(1) Sans ces conditions il n'y aura jamais d'amélioration. Cependant je sais que les partisans des croisements entendent ordinairement par le mot amélioration une race importée qui a conservé ses caractères primitifs, et chez laquelle il n'y a pas eu dégénérescence, mais ce n'est pas là le sens que l'on doit attacher à cette ex-

qui arrive avec la petite race de Righi dont j'ai vu de très beaux produits dans le pays ; mais cette race, quoique douée de qualités précieuses, est rejetée parce qu'elle est petite, et que la majeure partie de nos cultivateurs croient augmenter la taille de leurs bestiaux (ils ne visent qu'à cela) en accouplant de petites femelles avec de grands mâles. C'est là encore une erreur qui a produit les plus funestes effets sur l'éducation de notre bétail. L'expérience a démontré d'une manière irrécusable qu'en accouplant un grand mâle avec une petite femelle, il en résulte ordinairement un produit défectueux. Les Anglais qui ont des connaissances très approfondies sur les croisements et qui ont porté l'amélioration des races à un très haut degré de perfection, qui en ont même créé plusieurs, connaissent fort bien ce fait. L'auteur dont j'ai parlé plus haut le constate aussi en disant : « C'est « en vertu de cette loi naturelle que le mulet, produit du baudet et « de la jument, est de plus grande taille, mieux conformé et plus « vigoureux que le bardeau, produit du cheval et de l'anesse. » Cet exemple prouve évidemment que la taille de la femelle a une plus grande influence sur le développement des élèves que celle du mâle.

Et d'un autre côté je demanderai aux cultivateurs qui visent tant à augmenter la taille de leurs bestiaux : Pourquoi de si grandes bêtes pour de si maigres fourrages ? Lorsqu'on veut augmenter la taille des bestiaux, on doit d'abord se mettre en mesure de leur fournir une meilleure et plus abondante nourriture. Cette marche est rationnelle et conforme aux lois de la nature. En la suivant on est toujours sûr de réussir.

En résumé, pour améliorer une race quelconque par une race étrangère, on doit chercher les types d'amélioration dans un pays où le bétail est moins bien nourri que dans la localité que l'on habite, mais où il se distingue néanmoins par des qualités profitables aux éleveurs. Le mâle doit être préférablement plus petit que proportionnellement beaucoup plus grand que la femelle. Les races se forment toujours sous des influences locales parmi lesquelles le régime alimentaire est certainement la plus grande et sera toujours la base fondamentale de toute amélioration.

---

pression. Pour qu'il y ait amélioration, il faut que la race importée soit plus profitable que la race indigène. C'est du moins ainsi que je l'entends.

Pour s'assurer de cette vérité, on n'a qu'à consulter les faits. Ne voyons-nous pas, en effet, les races, partout où l'agriculture est avancée et où l'on crée beaucoup de fourrages, coïncider parfaitement avec la prospérité agricole ? L'état chétif d'une race n'est-il pas l'indice le plus certain d'une culture arriérée? L'introduction du trèfle, de la pomme de terre, de la betterave etc., dans l'assolement moderne, a incontestablement plus contribué à l'amélioration des bestiaux, que toutes les importations des races étrangères tentées jusqu'à ce jour.

F. Stroh,
cultivateur, à Ottwiller (Bas-Rhin).



CHRONIQUE.

Archéologie.

Une découverte des plus intéressantes pour la numismatique vient d'être faite dans les terrains de Filschberg.

Cette colline assez haute et isolée sur la rive gauche de Rosselle, commande la route de Saar-Louis et celle de Saar-Bruck. De tout temps elle a eu une certaine importance comme position militaire. En 1814, un corps d'armée y campa pendant un mois, et opposa une vigoureuse résistance aux troupes de Wittgenstein. Les Romains y ont eu certainement des établissements considérables. Au treizième siècle, on y voyait encore les ruines d'un temple de Mercure. Des travaux exécutés depuis à diverses époques ont mis à découvert de nombreux vestiges d'anciens édifices.

M. W......, ayant fait commencer récemment la construction d'un mur dans une propriété qu'il possède à mi-côte du Filschberg, ce travail nécessita le déblai d'un massif de maçonnerie à peine recouvert de terre, dans le flanc duquel on reconnut l'existence d'un caveau formé de larges dalles. Ce caveau, indépendamment de plusieurs objets d'une forme très altérée et de quelques vases de peu de prix, contenait dans un bassin de terre commune, un assez grand nombre de médailles et de monnaies romaines, presque toutes des princes de la famille Flavienne, entr'autres de Constance Chlore, de Constantin et de Julien; quelques-unes sont d'une date antérieure.

Nous citerons un Trajan en argent très bien conservé, une monnaie en cuivre d'Alexandre Sévère et une de Marc-Aurèle. Mais deux pièces bien rares sont celles qui portent le nom et l'éffigie de *M. Lat. Cassianus Posthumus*, l'un des trente tyrans sous Gallien, vaillant capitaine qui régna pendant sept ans (260 à 267) sur la Gaule, l'Espagne et la Bretagne.

Ces diverses pièces, si précieuses pour la chronologie romaine, restent déposées dans la collection de M. W..., qui se fait un plaisir de les montrer aux amateurs d'antiquités.

Beaux arts.

MM. Baptiste Petit-Gérard et Ritter, peintres-verriers à Strasbourg, viennent d'expédier au Caire deux vitraux qui leur avaient été com-

mandés pour le pacha d'Egypte. Les deux vitraux sont destinés à orner un des palais du pacha, et toutes les personnes qui les ont vus, affirment qu'ils en seront une des plus belles décorations. En effet, il est difficile d'imaginer une plus belle composition, un assemblage de couleurs des plus heureuses et des plus éclatantes. L'un des vitraux a été fait d'après un dessin envoyé d'Egypte, le second est composé et dessiné par M. Baptiste Petit-Gérard, dans le style des anciens ornements arabes, et tous les connaisseurs ont reconnu la grande supériorité de ce dernier dessin. Nous sommes heureux de pouvoir signaler ce beau travail, et de voir que l'une des industries qui fait le plus d'honneur à la cité strasbourgeoise trouve ainsi des débouchés au loin.

Bibliographie.

Tous les ouvrages qui paraîtront dans les deux départements du Rhin, et dont il sera déposé deux exemplaires au bureau, seront annoncés dans la *Revue d'Alsace*.

Ceux que le comité de direction jugera mériter un examen spécial seront sousmis à l'appréciation d'hommes compétents, analysés et signalés à l'attention publique.

BILDER ZUE ARNOLD'S PFINGST-MONDĀ, *componiert unn grawiert vom e Strosburjer Burrjerskind.*

S. THÉOPHILE SCHULER. — 1849. — *Der Pfingstmontag* (le lundi de la Pentecôte), comédie d'Arnold, illustrée par TH. SCHULER.

RELEVÉ DES OUVRAGES NOUVEAUX, reçus à la Bibliothèque de Strasbourg, depuis le 1er janvier 1838 au 1er mars 1849. — Trois brochures petit in-8°. — Strasbourg, imprimerie de G. SILBERMANN, place Saint-Thomas, 3. — 1839 — 1847 — 1849.

La troisième livraison de l'*Alsace illustrée*, de SCHOEPFLIN, vient de paraître chez Perrin, libraire, à Mulhouse.

Cette livraison qui comprend la fin du 1er volume et le commencement du 2e, paraît surtout intéressante par le travail inédit qu'elle renferme sur les voies des Romains et leurs habitations en Alsace.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VILLE DE MULHOUSE. [1]

La ville de Mulhouse est située au pied des dernières hauteurs que le Jura détache vers le Nord. Sous le nom de *Blomond,* dans la langue du pays *Blauberg,* à l'entrée de cette vaste et fertile plaine de l'Alsace qui s'étend à perte de vue vers le Nord. Elle est à peu près également distante du Rhin et des Vosges.

Qui se fût élevé, vers le milieu du XVIIe siècle, sur une de ces hauteurs, le *Rebberg,* compris dans le ban de la ville, l'eût trouvée bien différente de ce qu'elle est de nos jours. Elle était ceinte d'un double mur et couvrait un espace d'une lieue de circuit au milieu des eaux de l'Ill qui l'entourait de plusieurs bras. Quatre portes garnies de ponts-levis, donnaient passage sur le cours de l'Ill; deux par la rive droite, la porte de Bâle vers l'Est, et la porte du Miroir vers le Sud-Est. Deux autres par la rive gauche, la porte Neuve ou de Colmar du côté du Nord-Ouest, et la porte Haute du côté de l'Ouest. Une cinquième, ouverte vers le Sud, sous le nom de *porte de Nessel* (2), avait été mu-

---

(1) Ce travail, dépassant par son étendue les limites que nous sommes forcés de nous imposer, sera publié en plusieurs articles : le 1er contiendra la description de Mulhouse au milieu du XVIIe siècle, son origine et son organisation communale; le second : les luttes de la ville libre contre la féodalité; le troisième : l'établissement de la réforme à Mulhouse, et les événements qui en résultèrent; enfin le quatrième : l'âge moderne de la ville, c'est-à-dire la naissance et le développement de son industrie, et sa réunion à la France.

(2) Les trois portes *Jüngerthor* (porte Neuve), *Spiegelthor* (porte du Miroir) et *Nesselthor* auraient pris leurs noms, selon la chronique de Petri, des familles *Jungen*, *Spiegel* et *Nessel*, établies dans leur voisinage.

rée à l'époque de l'invasion des Armagnacs, sous le dauphin Louis. Chaque porte était défendue par une tour carrée, crénelée. Ces fortifications, commencées sous le règne de Frédéric II, par le landvogt Albin Wœlfelin, le même qui entoura de murs Colmar, Schlestadt et Kaysersberg, furent augmentées en 1354 et 1395.

Dans l'angle même où l'Ill séparait ses eaux pour enceindre la ville, s'élevait la tour du Diable, débris resté debout d'un fort *(Burg)* construit au commencement du XIIIe siècle par les évêques de Strasbourg, momentanément maîtres de Mulhouse, et dont le nom rappelle la haine du peuple pour ces asiles d'oppresseurs. Vers la partie inférieure de la ville, à-peu-près à égale distance des portes de Bâle et de Colmar, était l'église Saint-Étienne, église paroissiale. Bâtie à une époque entièrement inconnue, elle paraît être fort ancienne; car elle eut besoin de réparations considérables dès le XIVe siècle. Ce furent les chevaliers de l'ordre teutonique auxquels l'empereur Charles IV venait de conférer l'église et ses revenus, qui firent exécuter ces réparations en 1360 et reconstruisirent le chœur.

Dans la ville haute, l'on voyait s'élever çà et là les églises et les chapelles des nombreux instituts monastiques fondés à Mulhouse. C'était d'abord celle des Augustins. Ces religieux paraissent être les premiers qui se soient établis dans la ville; longtemps avant de former un ordre, ils existaient comme ermites, se fixaient dans les contrées encore peu habitées, et s'y livraient à l'agriculture; dès le XIIe siècle, ils possédaient à Mulhouse une chapelle qui, suivant une tradition populaire, donna naissance à la ville et en fut le premier noyau. Constitués en ordre régulier en 1256 par le pape Alexandre IV, ils ne tardèrent pas à s'étendre, et peu après fondèrent un couvent et une église, à peu de distance de la porte Haute. Toute la chrétienneté voisine les aida dans leur œuvre. Les évêchés de Strasbourg, de Spire, de Worms, de Bâle, de Sion, d'Augsbourg et même de Vérone leur envoyèrent des secours. Après l'établissement de la réforme à Mulhouse, ils renoncèrent à leurs vœux et leur couvent, devenu propriété de la ville, fut converti en hospice et l'église en arsenal.

Au-dessus des Augustins et dans la même rue, l'on voyait la commanderie de Saint-Jean. Institués pour la défense de la Terre-Sainte et la protection des pélerins, les chevaliers de Saint-Jean ou chevaliers hospitaliers furent accueillis avec une grande faveur, aussi bien que les autres ordres religieux et militaires. On leur éleva partout

des lieux de retraite, destinés à les recevoir dans leur vieillesse, ou quand les blessures et les infirmités les avaient rendus impropres au service. Ils s'agrandirent par de riches et nombreuses donations. En 1160, ils fondèrent à Mulhouse leur premier établissement; ils l'accrurent au siècle suivant, acquirent tout le terrain où avait existé l'ancienne *Burg*, entre la porte de Nessel et la tour du Diable, le couvrirent d'habitations, de vignes, de vergers, de jardins; la commanderie de Saint-Jean comprit dès-lors la huitième partie de la superficie de Mulhouse.

Entre la porte de Bâle et celle du Miroir, contre les murs mêmes de la ville s'élevait l'église des chevaliers de l'ordre teutonique. Des bourgeois de Brême et de Lubeck avaient établi cet ordre à la fin du XIIe siècle, dans un but analogue à celui des hospitaliers, mais pour l'Allemagne exclusivement; il posséda un hospice ou lieu de retraite à Mulhouse, du vivant même du premier grand-maître Henri Walpode. Les chevaliers s'enrichirent comme leurs frères de Saint-Jean; ils reçurent de l'empereur Charles IV, en 1354, le don des revenus de l'église Saint-Étienne et le droit de pourvoir aux fonctions de la cure. En 1527, ils vendirent leur privilége à la ville.

Les deux commanderies de l'ordre de Saint-Jean et de l'ordre Teutonique existèrent jusqu'à la réunion de Mulhouse à la France.

En face de l'église des chevaliers de l'ordre Teutonique, sur le bras opposé de l'Ill, on voyait le couvent et l'église des Franciscains ou Carmes déchaussés. Saint-François-d'Assise fut le fondateur de cet institut en 1222; la popularité dont jouissaient ces moines mendiants dès leur origine, fit promptement affluer les donations : vingt-cinq ans à peine après leur fondation, ils possédaient à Mulhouse l'église et le couvent dont nous venons de parler. Leur établissement dura jusqu'en 1520 où il fut entièrement dépouillé par suite de la révolution religieuse : les vases sacrés furent enlevés, les tableaux, les autels mis en pièces, les ornements sacerdotaux vendus au marché. Le dernier moine restant se retira chez ses confrères de Thann, emportant les titres de rentes. L'église des Franciscains devint plus tard et est encore aujourd'hui celle du culte catholique.

Tout près de l'entrée de la Porte du Miroir était l'abbaye des Clarisses. Cet ordre dut son origine à Sainte-Claire, également née à Assise, qui l'institua en 1225. Les Clarisses s'établirent à Mulhouse vers 1250; leur abbaye, vaste et richement dotée, ne recevait que

des filles de familles nobles. Elle fut ruinée par une mauvaise administration, et en 1522 la commune en fit l'acquisition; les nonnes se retirèrent à Fribourg en Brisgau, et leur couvent fut converti partie en hôpital, partie en *Pfründhauss*.

Tels étaient les principaux édifices religieux dont on pouvait apercevoir les clochers et les hautes toitures.

Le seul monument civil qui se distinguât alors du reste des constructions était l'Hôtel-de-Ville, le cœur de la cité du moyen-âge, l'objet de prédilection des bourgeois. Il s'élevait isolé de tout autre bâtiment sur la place Saint-Étienne ou place de la Réunion. La première pierre en avait été posée en 1431. C'est sur le plan et sur le modèle du *Zunfthauss* au safran de Bâle que sa construction et ses décors avaient été conçus. Brûlé en 1551, il fut rebâti à la même place et dans la même forme. Suivant le goût de l'époque, les côtés et particulièrement la face étaient ornés de figures peintes et de dorures. C'était un palais magnifique et tout doré, dit Michel de Montaigne, qui passa à Mulhouse en 1580, faisant un voyage en Suisse et en Allemagne.

Dans tout le reste de la ville, mais surtout dans la partie haute, les maisons se montraient entourées de jardins, de vergers, de vignes, et ces massifs de verdure répandus çà et là égayaient le tableau que des rues généralement étroites et tortueuses, des toitures placées en saillie au-dessus des rez-de-chaussées ou des étages construits en avance les uns sur les autres, rendaient sombre, comme l'étaient du reste toutes les villes de ce temps.

Sur la droite et la gauche de l'Ill, le long des routes qui venaient aboutir aux quatre portes d'entrée, s'étendaient des faubourgs considérables. Ces faubourgs s'étaient formés de bonne heure en dehors des murs d'enceinte : dès le xve siècle il s'y élevait de belles habitations, des chapelles, la chapelle Saint-Nicolas à la Porte Haute, celle de Sainte-Catherine et une maladrerie à la Porte de Basle; l'invasion des Armagnacs avait forcé une première fois Mulhouse à détruire toutes ces constructions extérieures. Ce ne fut qu'au siècle suivant qu'elles se relevèrent.

Tel était l'aspect général de la ville vers le milieu du xviie siècle et tel l resta jusqu'à sa réunion à la France. Il est bien changé aujourd'hui. Il ne reste plus de traces des anciennes fortifications de la commune guerrière du moyen-âge; les vieilles portes sont tombées; une popu-

lation plus que quadruplée a partout fait éclater l'enceinte, et s'est répandue librement au dehors; une ville nouvelle, régulière, tirée au cordeau est venue s'établir à côté de l'ancienne. Sur tous les points de gigantesques fabriques, de hautes cheminées vomissant des nuages de fumée, en un mot, tout l'appareil industriel moderne a remplacé l'appareil militaire de l'époque de la lutte entre la liberté et l'oppression féodale.

ORIGINE — ORGANISATION DE LA CITÉ IMPÉRIALE.

L'histoire de la ville de Mulhouse offre à plus d'un titre le plus vif intérêt. Comme ville libre, elle a déployé une singulière énergie pour fonder et défendre ses libertés; réunie, par suite de circonstances dépendant de sa position géographique, à la ligue des cantons helvétiques, elle a joué un rôle qui lui est particulier parmi les communes de l'Alsace, s'est élevée à l'importance d'un Etat à peu près indépendant, et placée en dehors des destinées du pays qui l'entoure. Voilà pour son passé. Dans son âge moderne, elle est devenue, soit par des causes extérieures, soit par son génie propre, ou plutôt par ces deux motifs à la fois, un des grands centres industriels du monde, et son nom est connu partout où pénètre le commerce de la France.

On ne sait rien de sa première époque. L'imagination ayant libre carrière à cet égard, quelques annalistes de Mulhouse l'ont supposée existante de tout temps; ils recherchent quel a pu être son état sous les Gaulois, sous les Romains, sous les Germains, ils la détruisent et la rebâtissent fort souvent. Du reste ils ont trouvé dans son nom *Mühlhausen* une explication plausible de son origine. Ce fut d'abord un moulin bâti, selon la tradition, au bord de l'Ill, sur l'emplacement qu'occupa plus tard le couvent des Augustins, au milieu sans doute de quelques établissements d'agriculture. La première preuve que l'on cite de son existence remonte au VIIIe siècle; en 717, Adalbert, successeur d'Etichon, duc d'Alsace, fonda le couvent de Saint-Étienne à Strasbourg, et au nombre des biens dont il lui fit donation, se trouve cité le village de Mulhouse, *Mühlenhûsen*. Cette circonstance explique peut-être pourquoi l'église paroissiale de Mulhouse a été consacrée à Saint-Etienne.

En 823, une charte de Louis-le-Débonnaire en faveur de l'abbaye de Massevaux en fait mention encore parmi d'autres localités voisines: les lieux (y est-il dit) où ladite abbaye est possessionnée en

dehors de la vallée de Massevaux, sont Morsviller, Zullenessheim, Ursbach, Steinenbronn..... et Mulenhusen.

On sait que sous les successeurs de Louis-le-Débonnaire l'empire de Charlemagne fut dissous ; les provinces entre le Rhin et la Meuse firent partie du royaume de Lothaire, et passèrent à son fils Lothaire II, sous lequel elles prirent le nom de *Lotharingia*, Lorraine. Ce dernier étant mort sans enfants, le roi de France, Charles-le-Chauve, et le roi de Germanie, Louis-le-Germanique, se partagèrent ses possessions ; l'Alsace et par conséquent Mulhouse avec elle furent rattachées pour bien longtemps à l'Allemagne.

Jusqu'au XIII[e] siècle, il n'existe pas de document authentique sur l'histoire de Mulhouse. Cette absence, au dire des chroniqueurs, doit être attribuée à l'incendie qui détruisit l'Hôtel-de-Ville en 1551, et consuma un grand nombre de titres.

Lorsque s'ouvre le XIII[e] siècle, Mulhouse apparaît déjà comme un centre important. Elle est ou elle va être élevée à la dignité de ville impériale. C'était l'époque du règne glorieux de la maison de Souabe ou des Hohenstauffen ; protecteurs zélés des libertés des communes allemandes, ils cherchaient à se les attacher, à en faire une puissance capable de balancer celle d'une féodalité indocile, toujours prête à s'insurger. C'est de la main de l'un de ces empereurs, de Frédéric-Barberousse, en 1163, suivant l'opinion de M. Helfer-Zindel, de Frédéric II, en 1236, selon Schœpflin, que Mulhouse reçut son premier titre de liberté.

Elle comptait alors dans son sein, comme on a pu le voir, de nombreux établissements religieux : les commanderies de Saint-Jean et de l'ordre Teutonique, le couvent des Augustins, celui des Franciscains ou Carmes déchaussés, l'abbaye des Clarisses. Un grand nombre de familles nobles de la Haute-Alsace y habitaient ou y possédaient des hôtels : les seigneurs de Thierstein, de Gliers, de Mœrsperg, de Zobel, de Wunnenberg, de Brinnighoffen, de Neuenstein, de Trothoffen, de Zu-Rhein, de Dornach, de Ferrette, de Hirtzbach, de Hohenfürst, de Tagolsheim, de Grandwyll, d'Illzach, de Wittenheim, de Rixheim, de Baselwind, de Zum-Thor, d'Eptingen, de Waldner, de Wasserstelz, de Zum-Wichhauss.

A côté de ces familles nobles, il y avait celle des bourgeois notables qui prenaient part avec la noblesse à l'administration municipale et qui formèrent plus tard une véritable classe patricienne : les Hoff-

stätten, les Escholzweiler, les Grüschen, les Welling, Ellhorn, Dagsperger, Weyer, Rappolten, Wurmser, Kullmann, Spiegel, Jungen, Schellenberger, Spiessen, Schneider, Ziegler, Wagner, Steinbach, Brüstlein, Müller, Liebach, Puliant, Gessler, Grotzinger, Homburger.

Le reste des habitants se composait d'artisans et surtout d'agriculteurs, car l'ancien Mulhouse fut, avant tout, une cité agricole.

Avant d'entrer dans l'histoire des événements, nous croyons devoir donner sur l'organisation de la commune tous les détails fournis par les documents qui nous restent. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de voir revivre, fonctionner en quelque sorte sous nos yeux, quelque-une de ces cités libres d'Alsace que nous rappellent encore de vagues souvenirs et dont le régime moderne ne pourrait donner aucune idée.

L'institution des villes impériales n'entraînait pas une homogénéité parfaite dans leur régime intérieur. Les libertés des communes, les droits des bourgeois variaient de l'une à l'autre, absolument comme dans celles de France ; il n'y avait accord que sur certains points essentiels. Même dans chacune d'elles l'organisation changea, se perfectionna avec le temps.

A l'origine, la ville impériale était soumise à l'autorité d'un prévôt *(Vogt)* ou préteur *(Schultheiss)* institué par l'empereur et assisté d'échevins pris parmi les bourgeois ; il gouvernait la cité au nom et d'après les lois de l'empire. Il n'y avait point encore liberté, ville libre *(Freie Reichsstadt.)* Ce n'est que quand par rachat ou abolition l'autorité du prévôt venait à cesser, que la commune se trouvait investie de la plénitude de ses droits et franchises, et qu'il lui était permis de s'administrer librement elle-même.

Mulhouse passa par ces deux phases. Sous Frédéric II elle avait à sa tête un préteur *(scultetus imperialis)*, qui jugeait souverainement, percevait les impôts et revenus, commandait la milice, et veillait au maintien des droits et de l'autorité des empereurs. Il lui était adjoint un vice-préteur et un conseil de douze membres appelés échevins, dont huit choisis parmi la noblesse et quatre dans les familles de ces bourgeois notables dont nous avons parlé plus haut.

Telle fut l'organisation primitive.

Rodolphe de Habsbourg accrut ces premières libertés. Il avait trouvé dans Mulhouse un appui énergique dans sa lutte contre les

évêques de Strasbourg et de Bâle, et quand, dans l'automne de 1273, il reçut la nouvelle de son élection à l'empire, un de ses premiers actes fut de lui confirmer le titre de ville impériale; il accorda en outre aux bourgeois la faculté de recevoir une terre en fief, et le droit de ne pouvoir être appelés par qui que ce fût, et pour quelque cause que ce fût, devant d'autres juges que les leurs.

En 1293 l'empereur Adolphe de Nassau ordonna qu'à l'avenir le prévôt ou préteur impérial ne serait plus pris que parmi les bourgeois de Mulhouse. La charte qui contient cette nouvelle faveur et qui est datée de Bâle, est un véritable Code où l'on trouve à la fois des dispositions constitutives, civiles et criminelles; plusieurs de ces dispositions peuvent servir d'exemple du peu d'impartialité de la justice de ces temps. Après avoir édicté que le préteur devait être bourgeois résidant dans la ville, la charte ajoute : Le préteur ne fera saisir aucun bourgeois sans bonne justice, et il ne le livrera qu'au magistrat désigné par le conseil. La ville a le droit d'organiser des corporations, d'adopter toutes les coutumes qui lui seront profitables. Elle pourra admettre au titre de bourgeois qui elle voudra, et quiconque viendra s'y établir; seulement le nouveau venu présentera une caution et achetera une maison d'au moins cinq livres (de revenu sans doute); si plus tard il renonce à son droit, il paiera une livre. La ville aura sa mesure propre pour le vin et le froment, et son poids particulier pour l'or et l'argent. Les bourgeois sont affranchis des droits de péage et de douanes lorsqu'ils se rendent dans les villes impériales. Aucun d'eux ne pourra être appelé en justice ailleurs que dans Mulhouse; aucun ne sera tenu au combat judiciaire contre un forain.

Telles sont les clauses qu'on pourrait considérer comme constitutives.

Il ne s'y trouve que deux articles du droit civil : Tout bien qu'un bourgeois aura possédé paisiblement un an et un jour, sera regardé comme sa propriété et il le défendra de sa main. La femme qui, après la mort de son époux, voudra hériter de ses biens, devra payer le tiers de ses dettes.

Puis viennent de nombreuses dispositions pénales : Si un citoyen en tue un autre, et s'il est pris sur le fait, qu'il ait la tête tranchée; s'il s'échappe, qu'on lui donne trois jours, et s'il ne se présente pas,

que ses biens, meubles et immeubles reviennent au juge, et qu'il soit pour toujours banni de la ville. En cas de blessure grave, faite à main armée, l'accusé paiera dix livres au juge, dix schillings au plaignant et autant à la ville, et il sera banni pour un an ; à son retour il se présentera devant le conseil. Si un bourgeois fait à un autre un tort quelconque par paroles ou par actions, il donnera dix schillings au plaignant, dix à la ville et trente au juge ; de plus il restera un mois en-dehors des fossés de la ville. Si un bourgeois tue un forain, et qu'il puisse prouver par le témoignage de deux de ses concitoyens, l'ayant vu et entendu, qu'il a été provoqué, il n'aura rien à payer à personne. Un forain vient-il à frapper un bourgeois, le prévôt devra se saisir de lui, demander justice au-dehors pour la commune et pour le plaignant, et si le coupable s'enfuit, il le poursuivra corps et bien aussi loin que son pouvoir s'étendra. Aucun citoyen ne devra porter secours à un forain contre un de ses co-bourgeois. Ces derniers articles révèlent les tendances peu équitables, égoïstes même de la commune libre. Il est vrai de dire qu'elle était alors entourée d'ennemis, constamment menacée dans son existence, et que c'était peut-être une nécessité du temps de fortifier, même au prix de la justice, la solidarité qui devait unir entre eux tous les habitants.

Mais la mesure la plus curieuse est celle qui concerne l'inviolabilité du domicile : Aucun bourgeois, fût-il accusé de meurtre, ne pouvait être arrêté dans sa maison. Sur sa demande, un tribunal s'établissait devant sa demeure, et l'accusé répondait de sa fenêtre aux questions du juge. S'il était reconnu coupable, il pouvait mettre ordre à ses affaires, et puis quitter la ville, pourvu toutefois qu'il parvint à échapper aux parents ou aux amis de la victime. L'inviolabilité du domicile particulier s'étendit à la ville entière, et Mulhouse devint un asile sacré pour les criminels du dehors. Ils devaient y être à l'abri de toute poursuite du moment qu'ils avaient réclamé la protection du conseil, et juré qu'ils ne s'étaient point volontairemeut rendus coupables.

A la suite de la lettre de liberté de l'empereur Adolphe de Nassau, les bourgeois se constituèrent en tribus ou corporations. Cette institution, qui a été d'une si haute importance dans la société féodale, était, dans l'origine, le fruit de l'extension de l'organisation communale à toutes les professions, à toutes les branches du travail. L'intérêt collectif de la commune était créé, habilement géré, on songea à le constituer pareillement à tous les degrés. Ce fut un puissant moyen

de fortifier, de resserrer les liens qui unissaient en un même corps toutes les individualités de cette classe bourgeoise à peine née à la liberté et encore si vivement attaquée. Les corporations furent rattachées directement à l'organisation municipale : les chefs de chaque tribu étaient de droit membres du conseil de la cité, et mis en situation de protéger les intérêts de leurs associés, de faire connaître leurs besoins et leurs vœux. Prise à son origine et dans toute sa sincérité, cette institution réalisait sur une petite échelle ce que nous appelons aujourd'hui l'organisation du travail. Elle servait à répartir les hommes, avec de justes proportions et suivant les besoins, dans les diverses spécialités, et empêchait qu'il ne se produisît en un genre quelconque, encombre de travailleurs et, par suite, de produits : ce qui rendait, du reste, une pareille organisation possible alors et même facile, c'est que, dans l'étroite enceinte de la cité, chaque tribu pouvait connaître les besoins de la consommation, et que le travail ne s'appliquait guère encore qu'à des choses de nécessité. En même temps la responsabilité établie entre tous les hommes de même profession, contribuait à les moraliser, à les entretenir dans les sentiments de probité, de droiture ; le déshonneur individuel rejaillissant sur le corps entier, trouvait dans la réprobation générale un châtiment immédiat, d'autant plus pénible à supporter qu'il était infligé par les pairs. Si le moyen-âge a été inhabile à créér en grand un état régulier, au moins a-t-il admirablement su constituer l'élément de l'État — la commune. N'oublions pas toutefois qu'alors les corporations n'avaient pas encore converti leur régime en privilége, en monopole, ni hérissé leurs abords de difficultés onéreuses, insurmontables même pour l'ouvrier intelligent, laborieux, mais pauvre. L'abus s'y introduisit, hélas ! comme dans toutes les institutions humaines.

Mulhouse compta six tribus :

1° Celle des tailleurs, comprenant les tailleurs, les commerçants, les drapiers, les tondeurs de drap, les tisserands, les armuriers, les fabricants de bas, les passementiers, les apothicaires, les fabricants de boutons, les pelletiers, les gantiers, les relieurs et les perruquiers ;

2° Celle des vignerons, dont faisaient partie les vignerons, les hommes lettrés, les maîtres d'école, les ecclésiastiques et les habitants non bourgeois ou manants *(Hintersässen)* ;

3° Celle des bouchers, comprenant les bouchers, les tanneurs, les cordonniers et les selliers;

4° Celle des boulangers, qui renfermait les boulangers, les meuniers, les aubergistes, les cordiers et les barbiers;

5° Celle des forgerons, dont faisait partie toutes les industries métallurgiques, les maçons, les charpentiers et les peintres;

6° Enfin, celle des laboureurs, à laquelle appartenaient les agriculteurs en général, les bergers, les charretiers et tous ceux dont le métier exigeait l'emploi du cheval.

Tous les jeunes bourgeois devaient, au terme de leur apprentissage, passer trois années à l'étranger dans un but de perfectionnement et de progrès; à leur retour ils faisaient reconnaître leur droit de bourgeoisie, et inscrire leurs noms à la tribu dont ils faisaient partie par la nature de leurs professions. Nul ne pouvait exercer d'autre métier que celui qu'il avait déclaré. Il n'y avait d'exceptés que le tissage et l'impression des toiles de coton, auxquels tout citoyen, sans exception, avait droit de s'appliquer. Mais cette exception ne date vraisemblablement que du siècle dernier, époque où s'introduisit à Mulhouse l'industrie cotonnière.

Chaque tribu avait ses chefs : c'étaient d'abord deux des douze membres primitifs du conseil municipal, chargés de représenter et de protéger l'intérêt général, souvent en opposition avec l'intéret particulier de la corporation; deux maitres de la tribu et six sixainiers, lesquels formaient, pour les affaires de leur industrie, un premier degré de juridiction dont on pouvait appeler au conseil de la cité. Tous les trois mois, il y avait réunion générale de tous les membres de la corporation *(Quartalgebot)*. Tous y pouvaient émettre librement leurs idées et leurs vœux pour le bien commun, et les maîtres les transmettaient au conseil communal.

Voici quelles étaient les charges en argent ou autres qui pesaient sur tous les membres de la corporation. A son entrée, chacun payait une somme d'environ trois francs pour son inscription au tableau; il devait se procurer et entretenir à ses frais les armes nécessaires à l'équipement du soldat; après mariage seulement, il était tenu à faire la garde à son tour; il pouvait cependant s'affranchir de cette obligation moyennant une contribution annuelle de douze francs, contribution que la commune employait à solder une compagnie de quarante gardes municipaux.

Les tribus avaient d'autres sources de revenus encore : chaque membre du conseil communal nouvellement élu, versait dans la caisse de sa corporation une somme de 50 francs, chaque maître de tribu 36 francs et chaque sixainier 12 francs. En outre, tous les membres payaient à peu près un franc par an pour la salle commune, le chauffage et l'éclairage. Ces revenus, administrés avec économie formaient un fonds commun de secours pour les cas d'infortune ou de maladie. On faisait les comptes tous les ans, à la fin de février, et à cette occasion seulement on prélevait sur la caisse le prix d'un banquet, auquel venait s'asseoir la corporation entière [et qui se renouvelait toujours]. Un document curieux de l'année 1468 peut faire juger de la force numérique des diverses tribus, et, par suite, de l'importance des diverses industries pratiquées alors. Ce document fixe le contingent en hommes, assigné à chacune pour le cas de guerre. La tribu qui devait en fournir le plus grand nombre, était celle des vignerons dont le contingent était de 67 ; après elle venait celle des laboureurs, 32 ; des forgerons, 30 ; des tailleurs, 25 ; des boulangers ou aubergistes, 23 ; enfin, des bouchers ou cordonniers, 16. L'on voit d'après ces chiffres que Mulhouse était spécialement une commune agricole, et que la principale culture était celle de la vigne. Tandis que les autres industries semblent s'être restreintes aux besoins de la localité et des campagnes avoisinantes, le commerce des blés et des vins s'étendait à la Suisse et jusqu'à la Souabe.

Cette organisation de la ville impériale de Mulhouse fut étendue et complétée au XIVe siècle par l'empereur Charles IV. En 1347, il autorisa la commune à élire un bourguemestre. La création de cette magistrature diminuait le rôle du préteur impérial, et donnait à la cité une plus grande part dans son administration. Le premier bourguemestre élu fut Jean de Dornack, nommé *Guterolf*. En 1376, ledit empereur l'affranchit encore de la juridiction du juge souverain de la Haute-Alsace. Quoique le privilége, accordé aux bourgeois de Mulhouse, de ne pouvoir être jugés que par leurs magistrats, ait été confirmé à diverses fois, ils n'en étaient pas moins cités par lui, et, en cas de non-comparution, mis au ban de l'empire. La volonté de Charles IV ne fut pas, à ce qu'il parait, plus respectée : car, en 1391, Mulhouse se ligua contre le juge provincial avec les villes de Bâle, de Colmar, de Munster, de Turckheim et avec l'abbé de Murbach pour faire enfin triompher leur indépendance.

Enfin, en 1397, sur les instances des Bourguemestres et membres du conseil, et probablement contre rachat, l'empereur Wenceslas abolit la charge de préteur impérial. De ce moment la commune se trouva jouir de la plénitude de ses droits et de ses libertés; tout conflit avec l'empire devait cesser ; elle était à l'avenir maitresse d'elle-même ; elle avait la faculté de prendre toutes les mesures, de faire toutes les lois qu'elle jugeait de son intérêt. Les revenus de la charge furent maintenus; ils consistaient en droits divers perçus sur les citoyens, spécialement dans les affaires judiciaires. Ces revenus furent successivement engagés par l'empereur Sigismond à Hermann d'Offenbourg, en 1417, par Frédéric III, en 1452, à Pierre et à Conrad de Mœsperg, et enfin définitivement rachetés par la ville en 1457.

Le régime municipal de Mulhonuse tel qu'il se trouva constitué dès-lors, ne subit plus de modifications importantes jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Le nombre des bourguemestres, sans doute après l'abolition de la charge de préteur, fut porté à trois, chacun présidant alternativement pendant six mois ; aux trois bourguemestres se joignaient neuf conseillers ou échevins, les douze maîtres des tribus, et enfin le syndic ou greffier *(Stadtschreiber)* qui devait être un homme de loi. En 1740, la bourgeoisie se montrant mécontente et de graves divisions ayant éclaté dans son sein, le conseil de la cité crut devoir se renforcer en appelant à lui un plus grand nombre de citoyens ; trois hommes par tribu, et désignés pour ce motif, sous le nom des Trois, puis les sixainiers ou les Six, y furent introduits. Cette adjonction de 54 nouveaux élus (18 Trois et 36 Six) porta à 78 le nombre total des membres du corps municipal.

Ce corps fut divisé en deux conseils, le petit et le grand : le petit conseil demeura composé des trois bourguemestres, des neuf échevins et des deux maîtres de tribus. Le grand conseil comprit les vingt-quatre membres du petit, les trente-six Six et les dix-huit Trois, enfin le syndic.

Les attributions de l'un et de l'autre de ces corps furent bien distinctes. Le petit conseil jugeait souverainement les matières criminelles, et en premier ressort les affaires civiles. Il tenait ses séances tous les mardis. Au grand conseil appartenaient le gouvernement de la cité, le droit de faire les lois, de contracter des alliances, d'envoyer des députations au dehors, de régler les affaires de religion, de surveiller les écoles, de vérifier les comptes de la ville, et enfin de juger

en appel. Il se réunissait toutes les fois que les circonstances l'exigeaient.

A côté de ces deux pouvoirs politiques et judiciaires à la fois, existait le tribunal de la commune *(Stadtgericht)*, composé d'un des bourguemestres, du syndic, du sous-préteur, de deux membres du conseil, de trois maîtres de tribus et de six bourgeois assesseurs *(Gerichtsschöffe)*, un de chaque tribu, qui siégeait tous les quinze jours, et jugeait en première instance les affaires de dettes. Puis divers autres juridictions : le *Waisengericht* (tribunal des orphelins), chargé de protéger leurs intérêts ; le *Ehegericht*, qui jugeait les infractions aux lois du mariage ; le *Baû-, Feld-, Wein- und Mehlgericht*, police judiciaire appliquée à la voierie, à la campagne, au commerce des vins et des farines.

Le pouvoir exécutif, formé des trois bourguemestres, comprenait en outre deux trésoriers, un agent-voyer, différents inspecteurs chargés de surveiller la vente des grains, les boucheries, les boulangeries et en général le commerce des denrées, tous pris dans le sein du petit conseil.

La plupart de ces fonctions et dignités étaient conférées par voie d'élection et pour la vie ; mais le mode d'élection n'était pas le même pour tous les degrés de la hiérarchie municipale.

Les Trois, qui formaient l'échelon inférieur, étaient élus par tous les membres de la tribu, à la pluralité des suffrages, avec la seule condition que les élus fussent âgés de 30 ans.

Les Six étaient choisis par le grand conseil chacun sur une liste de trois candidats désignés par la corporation.

Il en était de même des conseillers, seulement la liste des candidats se composait ordinairement des deux maîtres et du plus âgé des Six de la tribu à laquelle appartenait celui qu'il s'agissait de remplacer.

Pour l'élection d'un bourguemestre, le petit conseil désignait quatre de ses membres entre lesquels le grand choisissait au scrutin secret.

Enfin c'était encore par le grand conseil qu'était élu le syndic ou *Stadtschreiber ;* tout bourgeois pouvait se présenter comme candidat pourvu qu'il justifiât avoir fait des études en droit, la connaissance des lois étant nécessaire pour l'exercice de ces fonctions.

Nous terminerons ces longs détails en rappelant une solennité particulière à ces communes du moyen-âge devenues de véritables Ré-

publiques indépendantes, celle de la prestation de serment ou *Schwörtag*.

Elle se célébrait annuellement à Mulhouse après la Saint-Jean. Les bourguemestres, le grand et le petit conseil, les chefs des corporations, le corps de la bourgeoisie se réunissaient dès le matin à l'église Saint-Étienne. Le syndic adressait à l'assemblée une allocution conforme à la circonstance, expliquait les actes administratifs de l'année qui venait de s'écouler, les projets pour l'avenir, puis il lisait la formule du serment que l'autorité prêtait à la commune et celle-ci réciproquement à ses chefs : chacun se levant à son tour, le bras étendu, prononçait les paroles suivantes : «Tout ce qui vient de m'être lu et que j'ai bien compris, je veux m'y vouer et conformer fidèlement, honorablement et sans fraude, je le jure avec l'aide de Dieu. » Puis on donnait connaissance à tous du réglement en cas d'alarme ou d'incendie, des noms de ceux qui se devaient présenter d'abord, et enfin le bourguemestre en charge congédiait l'assemblée après quelques paroles bienveillantes.

Pendant toute la cérémonie, ajoute le chroniqueur Mathieu Mieg, régnait le plus religieux silence. La formule du serment n'avait d'autre but que de frapper les cœurs honnêtes, que de rattacher plus étroitement les bourgeois à leur patrie et de les raffermir dans le sentiment de leurs devoirs. Ils retournaient chez eux pleins de joie de la bonne harmonie qui régnait entre les habitants et leurs magistrats, certains de vivre tranquilles et de pouvoir se livrer en sécurité à leurs travaux.

Combien la bourgeoisie était alors puissamment organisée dans les communes, c'est ce que démontrent toutes les institutions dont nous venons de parler. Mais ce qui nous frappe dans l'histoire de ces vieilles cités, ce qui nous charme dans le caractère sous lequel nous nous plaisons, peut-être un peu à tort, à nous les représenter, c'est précisément cette union intime qui existait entre tous, cette réciprocité de bienveillance et de droiture, cette bonhomie enfin, que nous avons si bien désapprise. Grâce à la vie collective que le moyen-âge a si bien su créer et organiser dans la commune, dans la corporation, c'est à peine s'il y avait place pour ces sentiments individuels si surexcités de nos jours, et qui mettent aux prises jusqu'aux membres d'une même famille, la cupidité, la jalousie, le désir immodéré de parvenir. C'était, dans notre pays du moins, le temps des modestes

ambitions, de l'honnête aisance; la plus notable part de l'héritage, la plus estimée, consistait dans le nom sans tache de ses pères, et ce nom, religieusement honoré dans la famille, suffisait à en maintenir tous les membres dans la bonne intelligence et les voies de l'honneur. On parlait peu de vertu, on songeait moins encore à la définir, mais on la pratiquait beaucoup, et c'est alors, quoiqu'on en ignorât les noms, que régnait le vrai patriotisme, la vraie fraternité.

Ch. de Lasablière,
professeur à l'École normale du Haut-Rhin.

RÉFLEXIONS

SUR L'ÉTAT DE L'INDUSTRIE AGRICOLE

ET

SUR LES CAUSES DE SES SOUFFRANCES.

Si l'on se rend compte des ressources inépuisables qu'offrent à la population agricole de l'Alsace et la bonté du climat et la fertilité du sol ; si, d'un autre côté, on porte son attention sur le sort précaire de cette classe de travailleurs, le peu d'aisance dont elle jouit, souvent sa misère, on est naturellement conduit à se demander quelle est la cause du mal et comment y remédier ?

Malgré l'organisation des comices et des sociétés d'agriculture ; malgré leurs publications et leurs primes d'encouragement ; malgré les séances des congrès agricoles, les nombreux ouvrages qui traitent de cette science, de cet art, malgré la création récente des fermes-écoles, la richesse que produit chaque année le sol de la France, richesse qui dépasse sept milliards, glisse, aujourd'hui comme par le passé, entre les doigts du cultivateur comme l'eau à travers un crible, sans qu'il en puisse rien conserver. Lui seul crée en quelque sorte la matière première et c'est à peine s'il lui est permis de consommer quelques produits de l'industrie ; lui seul approvisionne nos marchés de blé, de vin, de viande, de légumes, et il ne se nourrit d'habitude que d'eau et de pain noir.

S'il ne s'agissait, pour résoudre le problème, que d'abandonner l'ancienne routine ; s'il n'était nécessaire, pour réaliser un état meilleur, que de changer de système de culture, le remède serait facile. Mais en sondant la plaie on ne tarde pas à s'apercevoir combien elle

est profonde et invétérée, et combien les remèdes doivent être énergiques.

Ces considérations qui intéressent au plus haut point l'avenir de la France agricole, m'ont décidé à signaler les principales causes de la misère qui désole la grande majorité des habitants des campagnes et à indiquer les remèdes qui me paraissent les plus propres à réaliser le bien-être que l'on n'est point encore parvenu à fixer parmi eux.

« Une nation qui réunit l'industrie à l'agriculture et la navigation au commerce, renferme tous les germes de sa grandeur et de sa prospérité. »

Malheureusement les pouvoirs qui se sont succédé chez nous, n'ont presque rien fait pour l'agriculture, l'industrie et le commerce; ils ont presque toujours opposé à leurs réclamations une résistance qui était ou systématique, ou le résultat d'une regrettable indifférence. Il n'est donc pas sans utilité que les hommes spéciaux mettent au jour le fruit de leurs études pour faire comprendre à notre nouvelle assemblée législative l'importance des éléments que les industries agricole et manufacturière peuvent fournir à la prospérité du pays. C'est d'ailleurs le plus sûr moyen d'accroître la somme du bien-être matériel, moral et intellectuel de chacun des trente-six millions de ses habitants, d'augmenter la richesse publique et de ramener dans l'ordre social la confiance et la sécurité.

Les progrès économiques doivent s'opérer sans secousses et être conçus dans une vue d'ensemble qui embrasse le passé, le présent et surtout l'avenir; car il importe de marquer catégoriquement le but qu'il faut atteindre et de tracer la voie qui y conduit le plus sûrement, le plus promptement. A défaut d'un plan général mûrement élaboré, on marche d'hésitations en hésitations, de tâtonnements en tâtonnements, d'erreurs en erreurs. Il est rare, en effet, que dans la voie des expérimentations, l'influence n'appartienne pas tour à tour à des vues opposées, souvent dépourvues de l'idée d'ensemble et presque toujours défavorables à la marche logique qu'il faudrait suivre pour atteindre le but.

Sans un plan d'ensemble, bien étudié, sagement combiné, le pouvoir ne sera jamais en mesure de résister aux combinaisons présentées par des intérêts particuliers sous le déguisement habile de l'intéret commun, ni de combattre des plans quelconques à l'aide d'un autre plan qu'il n'a pas, et dont la comparaison suffirait à

démontrer les vices de ceux que l'on voudrait lui imposer. Que si les intérêts particuliers, incapables de sortir du cercle étroit de leur spécialité, prennent le dessus, ce ne peut être qu'au détriment des intérêts généraux dont le jeu régulier constitue les conditions indispensables au fonctionnement normal de l'ensemble des relations sociales. Autrement on ne met en évidence que l'effet particulier, sans apprécier son influence sur l'ensemble, ni les préjudices de cette influence sur l'effet général. Donc le but de toute mesure législative, de tout progrès est d'assurer le bonheur et la prospérité de la nation entière; en d'autres termes, de conquérir la plus grande somme de jouissances intellectuelles, morales et matérielles.

L'exploitation du sol est la base du bonheur et de la prospérité générale. Elle n'exclut rien de ce qui peut compléter ses voies et moyens, elle vient au contraire en aide à tout, concilie parfaitement tout et ne rejette rien d'une manière absolue.

Et cependant, tous les autres intérêts sociaux sont représentés dans la politique; il n'y a que l'agriculture qui n'a pas encore su prendre ou à laquelle on n'a pas encore donné la place que son importance sociale réclame. Il en est résulté que dans ce siècle de progrès, tout a progressé hormis l'agriculture. Et pourtant, chose étrange! on convient assez généralement que le vrai progrès ne procède radical et complet que de l'agriculture, et que c'est sur cette base que reposent toutes les autres parties de l'édifice social.

La France est essentiellement agricole, on ne saurait trop le répéter. L'industrie agricole est l'unique intérêt de vingt-cinq millions de travailleurs et l'intérêt plus ou moins direct de dix autres millions d'habitants occupés à d'autres travaux; elle est donc l'intérêt de tous. Or, quels effets n'aurait pas produits la sollicitude du gouvernement s'il eût rapporté à l'agriculture une part proportionnelle des dispositions législatives, des travaux et des encouragements qu'il a prodigués ailleurs.

Les éléments de prospérité de l'industrie agricole, comme de toutes les autres industries sont : LE TALENT, LES CAPITAUX, LES MATIÈRES PREMIÈRES ET LE TRAVAIL.

LE TALENT s'acquiert par l'instruction, et il n'a pas de plus vaste champ d'application que l'agriculture, soit qu'on la considère comme science, comme art, soit qu'on la considère simplement comme métier.

Pour peu que l'on ait observé la pratique de quelques opérations agricoles, on sera convaincu qu'il faut une habileté, une adresse qui ne sont pas innées chez l'homme, mais qui doivent nécessairement être apprises et qui sont par conséquent susceptibles d'être enseignées. Chacun sait, en outre, combien l'application de l'intelligence à un travail quelconque peut le simplifier et en multiplier les résultats.

On ne peut également pas ignorer quelles ressources offrent à l'agriculture l'ensemble des connaissances physiques et naturelles, l'enseignement des mathématiques, de la mécanique, etc., etc. Une large part devrait donc être faite, dans le programme de l'enseignement, aux études propres à provoquer ou à développer le talent applicable à l'agriculture. En effet, si, d'une part, nous examinons de quelle utilité seraient pour les exploitations agricoles et industrielles les hommes formés par des études spéciales; si, d'une autre part, nous supputons le nombre de fonctions à remplir et pour lesquelles la connaissance du grec et du latin soit indispensable, on arrive à cette conclusion que le nombre des premiers est incalculable et celui des seconds très-restreint. C'est à peine dans la proportion de quarante à un. Eh bien! nous avons aujourd'hui à peu près quarante établissements spéciaux et nous en possédons au moins mille dans lesquels on enseigne le latin et le grec!

Nous n'enseignons qu'à quelques élus l'architecture, la physique, la chimie, la mécanique, l'horticulture, l'agriculture, enfin toutes les sciences qui conduisent à la conquête d'une bonne nourriture, d'un bon vêtement et d'un beau logement. Aux trente-neuf quarantièmes de la jeunesse on fait étudier Homère et Virgile, Tite-Live et Catulle et on ne leur apprend rien de ce qui est nécessaire pour devenir travailleurs intelligents et utiles.

C'est ainsi que tous les ans la France jette sur le pavé par ses colléges et ses écoles, sans harmonie avec la société actuelle, de huit à dix mille jeunes gens imbus d'idées politiques et de la morale ancienne, et l'on se figure que c'est là le chemin qui mène à l'ordre, au bien-être et à la civilisation! mais suivre cette voie, n'est-ce pas, d'une part, diminuer le capital intellectuel du travail utile, et, d'autre part, augmenter les éléments subversifs et les embarras du gouvernement, en créant cette foule de solliciteurs qui regardent le travail industriel comme dégradant.

Les capitaux ne vont pas trouver les cultivateurs; ils ne vont que là où l'appât du gain les appelle, et malheureusement l'industrie agricole est trop peu lucrative pour leur offrir de gros intérêts. Le commerce et l'industrie manufacturière peuvent emprunter à cinq et même six pour cent, parce que leurs travaux rapportent dix et même quinze, tandis que l'exploitation du sol ne rapporte ordinairement que deux et demi à trois pour cent. Ainsi l'industrie proprement dite trouve des capitaux en payant l'intérêt légal parce qu'elle prospère par le crédit, tandis que le cultivateur, malgré la garantie du sol, ne trouve de capitaux qu'au moyen de frais d'actes et à un intérêt exorbitants. L'emprunt, même à cinq pour cent, lui est préjudiciable, le crédit le ruine et il en sera ainsi tant que le taux de l'argent ne sera pas à sa portée.

Pour changer un tel état de choses, il n'y a pas d'autres remèdes que de faire rapporter davantage à nos terres, par une culture mieux entendue et d'abaisser le taux de l'intérêt. Ce dernier résultat sera assuré dès que l'on aura posé des limites au jeu effréné de la Bourse, cet agiotage immoral qui attire à lui tous les capitaux sans rien ajouter à la richesse publique, puisque ce jeu n'est qu'un simple déplacement de fonds des mains du perdant dans celles du gagnant.

L'agriculture est prospère et savante en Angleterre; aussi trouve-t-elle les capitaux d'exploitation en abondance au taux de deux et demi et trois pour cent.

Les matières premières nécessaires à l'agriculture viennent du sol; de son aptitude à la production, et de sa fertilité dépendent la qualité et la quantité de ces matières. Donc pour obtenir un revenu qui l'indemnise de son temps, de ses peines et qui diminue les chances désastreuses des avaries, la première condition pour le cultivateur est d'entretenir et d'augmenter la fertilité du sol.

La marne, la chaux, le plâtre, les sels ammoniacaux, les matières fécales et les engrais mixtes sont des moyens certains et éprouvés d'augmenter considérablement la force productive du sol. Des expériences incontestables constatent, d'une manière invincible, que les sacrifices du cultivateur pour augmenter la fertilité de son terrain, sont largement compensés par la richesse de ses récoltes. Mais pour faire les avances que nécessitent les travaux d'amélioration et pour les exécuter avec connaissance de cause, il faut le capital et le talent, éléments qui font principalement défaut à la majorité des cultivateurs.

Les eaux des rivières sont de puissants éléments de fertilité. Judicieusement employées à des irrigations, les eaux convertissent, comme par enchantement, en riches prairies un sol stérile auparavant. Elles sont abondamment disséminées sur le territoire de la France et pourraient être avantageusement distribuées pour féconder, non pas seulement quelques parcelles insignifiantes, mais de vastes contrées qui sont demeurées improductives jusqu'à présent, ou bien qui n'ont pas donné tout ce qu'elles pouvaient produire.

D'énormes richesses résulteraient d'une intelligente distribution des eaux pour l'usage de l'agriculture. Mais hélas ! qui entreprendra ces travaux coûteux, qui les dirigera, qui les paiera ? Toujours et partout, le talent et le capital nous font défaut.

Un terrain planté d'arbres fruitiers double souvent le revenu du propriétaire, et pour obtenir ce résultat il ne s'agit que de savoir semer et élever. Mais le cultivateur ne connaît pas l'arboriculture, et à la place que devrait occuper une belle plantation d'arbres fruitiers, on ne remarque que des arbres négligés, rabougris, donnant peu et de mauvais fruits.

Si, quand il plante une vigne, la science dirigeait sa main, le vigneron choisirait des cépages dont les fruits mûrissent simultanément, dont la croissance serait en rapport avec la nature du sol ; il ne planterait d'ailleurs que des terrains convenablement exposés. Dans ces conditions des cépages de différentes variétés, judicieusement choisis et d'une aptitude égale en production, fourniraient une récolte abondante et dont les fruits jouiraient du mérite des qualités de chaque espèce en particulier. Mais le vigneron, sauf quelques rares exceptions, ne connaît que la routine ; la science est pour lui lettre morte.

D'énormes quantités de matières fertilisantes trouveraient un emploi fructueux pour le cultivateur. Soigneusement recueillies, elles augmenteraient notablement, elles doubleraient peut-être la production des substances alimentaires, tandis que, par l'effet d'une incurie inconcevable, elles se perdent. Cela est vrai pour les villes principalement où ces matières amoncelées, répandent dans l'air des miasmes dangereux, infectent les eaux des rivières qui les entraînent et deviennent ainsi pernicieuses aux populations dont elles devraient, au contraire, augmenter le bien-être. N'est-ce pas un spectacle désolant

que la déperdition de tant d'éléments de prospérité pour le cultivateur et pour la richesse publique?

« Faites rapporter au sol cultivé de la France un pour cent de plus « et vous aurez enrichi le pays de cinq à six millions par an. »

Des faits isolés, rares, à la vérité, mais concluants, prouvent que c'est chose possible. Là où nous rencontrons réunis le talent et le capital, il y a prospérité croissante sur nos exploitations rurales. Mais tant que l'instruction publique excluera de son programme l'enseignement des sciences naturelles; tant que l'instruction primaire ne prendra pas pour livres d'études nos bons ouvrages d'agriculture; tant que le capital fera défaut au cultivateur; tant que les complications de notre législation réduiront à l'impuissance, en les paralysant, les meilleures volontés; tant que les mesures administratives contribueront à aggraver le mal, ces beaux exemples isolés seront perdus pour la généralité des cultivateurs. Nos villages continueront à se dépeupler et nos grands centres à regorger d'une population oisive et turbulente.

En effet, tout concourt à provoquer la diminution du nombre des producteurs agricoles et l'augmentation de celui des consommateurs; c'est ainsi que l'on marche à l'accroissement progressif du déficit annuel des substances alimentaires, et quelque menaçante que soit cette vérité, on détourne les yeux des moyens qui pourraient en amoindrir les conséquences.

Le travail agricole réduit à l'emploi intelligent des bras, à l'exclusion du travail et des capitaux, réduit aussi le bénéfice du travailleur à la proportion la plus exiguë.

Le budget de l'Etat et les budgets départementaux affectent tous les ans de fortes sommes à l'entretien des grandes routes, aux travaux d'utilité ou d'embellissement des villes, tandis que les campagnes qui contribuent dans une large proportion à ces dépenses, sont absolument oubliées. A la moindre pluie, les rues de nos villages deviennent d'impraticables cloaques; on n'y voit aucun établissement d'utilité générale, on n'y trouve aucune des aisances de la vie; il faut chercher à la ville, et les payer cher, toutes les denrées, toutes les étoffes et tous les instruments que le sol et l'industrie locale ne produisent pas. Qu'un habitant tombe malade, les visites du médecin sont non-seulement coûteuses, mais souvent elles arrivent trop tard. Des procès! oh! l'homme de la campagne ne doit jamais en

avoir. Que d'argent dépensé, que de temps perdu quand il gagne son procès ! s'il le perd, il est ruiné.

Les voies de communication sont insuffisantes ; la dernière disette nous en a fourni la preuve. Cette insuffisance influe d'une manière fâcheuse sur la production même et d'une manière plus déplorable encore sur la répartition des subsistances selon les besoins de la consommation. Il arrive qu'une contrée se trouve encombrée de produits tandis que la contrée voisine en est privée, et qu'il est impossible de fournir à la seconde le secours de la première, opération qui serait pourtant nécessaire pour rétablir l'équilibre rompu par les accidents de la température.

Ce mal, qui a une gravité sérieuse quand il ne s'applique qu'à certaines contrées du centre, prend le caractère d'une calamité quand il y a pénurie générale et qu'il faut recourir aux ressources étrangères. Il est facile, sans doute, de faire arriver sur nos côtes maritimes des approvisionnements considérables; mais eu égard à l'insuffisance des moyens de communication, est-on assuré d'empêcher les populations de l'intérieur de mourir de faim ?

Quelle impression pénible ne doit pas éprouver l'habitant des campagnes lorsqu'il voit sur les grandes routes cette légion de cantonniers qu'il aide à payer, tandis que les chemins ruraux ne sont tracés que par de profondes ornières qui les rendent impraticables ! Quelles réflexions ne doivent pas assiéger son esprit lorsqu'il voit sur ces grandes routes un seul cheval traîner les plus lourds fardeaux, tandis qu'à quelques mètres de là deux ou trois paires de bœufs, conduits par deux ou trois hommes, ne peuvent pas arracher des fondrières sa légère charrette !

Qu'il me soit permis de ne pas pousser plus loin mes investigations, et d'espérer que je ne serai accusé ni d'injustice ni d'exagération, si j'attribue aux causes que je viens de définir l'état arriéré de notre agriculture. En publiant mes pensées, mes réflexions sur une matière qui a fait l'objet des études pratiques de toute ma vie, j'ai cru remplir un devoir de bon citoyen. L'effet répondra-t-il à la pensée? C'est ce que le lecteur décidera. Dans un prochain article j'analyserai le travail sur la même matière d'un auteur qui fait autorité en agriculture.

M. Rissler, père,
ancien maire et fondateur de l'Asile agricole
de Cernay.

ÉTUDES

SUR LES

LOIS ET SUR LES PRINCIPES CONSTITUANTS DE L'UNIVERS.

TROISIÈME ÉTUDE.

CLASSIFICATION DES PRINCIPES CONSTITUANTS DE L'UNIVERS INANIMÉ.

Un travail synthétique nous a permis d'assister par la pensée à l'un des plus sublimes phénomènes de la nature : dans l'étendue infinie des cieux, nous avons reconnu des systèmes solaires à tous les états possibles de leur développement successif ; nous avons réuni tous ces feuillets épars de la création et nous avons vu se dérouler devant nous majestueuse l'histoire de la formation d'un monde. En prenant pour point de départ le premier état visible de la matière cosmique, en suivant pas à pas la condensation d'une nébuleuse diffuse, nous sommes parvenus à nous rendre compte de toutes les circonstances de cette formation par l'action réciproque de quelques agents dont nous pouvons étudier les propriétés sur notre propre terre, autour de nous, en nous.

J'ai commencé par présenter ces propriétés comme des faits, comme des lois immuables : si j'avais voulu m'en tenir là, je pourrais, sans faire aucune pause, continuer l'examen analytique de l'univers et compléter une étude où j'ai, soit à dessein, soit forcément, laissé d'importantes lacunes, pour ne pas nuire à la clarté de mon exposition. Mais telle ne peut être mon intention dans un travail où, dès le début, j'ai promis au lecteur de faire tous mes efforts pour rester à la hauteur de la science moderne, non-seulement quant à l'expression sévère des faits, mais encore quant à leur conception philosophique.

Au lieu de me borner au simple énoncé des propriétés des agents naturels, j'ai distingué nettement ceux-ci; je les ai divisés en deux groupes : dans l'un, j'ai placé la MATIÈRE proprement dite, qui se présente à nous sous les formes variées des éléments chimiques et de leurs combinaisons; dans l'autre, j'ai placé les FLUIDES INCOËRCIBLES, qui se manifestent surtout comme les forces de la nature, c'est-à-dire comme excitateurs du mouvement de la matière. En donnant au premier groupe le nom collectif de PRINCIPE PASSIF et au second celui de PRINCIPE INTERMÉDIAIRE, j'ai implicitement admis une différence fondamentale dans leur nature intime; j'ai fait entendre que c'est par le second groupe que le premier manifeste ses propriétés et se révèle à nous; j'ai attribué au second une nature transcendante; j'ai même dit que c'est par l'un des principes intermédiaires que le principe actif ou animique réagit sur l'Univers.

Une telle classification et de telles assertions paraîtront, je le sais, neuves et étranges à un grand nombre de mes lecteurs. Je dois les motiver et les éclaircir beaucoup mieux que je ne l'ai fait dans un premier et rapide aperçu.

Nous sommes en effet accoutumés à ne voir dans l'univers inanimé qu'un seul principe générique, tangible et palpable; nous comprenons par suite tout cet Univers sous le nom collectif de *monde matériel*. Nous appelons *propriétés* les manifestations les plus variées de ce principe : l'habitude nous les fait accepter comme naturelles; nous ne nous en étonnons plus et nous ne cherchons même point de quelles activités elles dérivent; lorsqu'un phénomène quelconque a été *matérialisé*, il nous semble expliqué. Je rechercherai ailleurs les raisons qui dès notre enfance nous font juger ainsi; je dirai aussi pourquoi les doctrines si opposées du matérialisme et du spiritualisme purs sont d'accord ici et étendent ce nom de monde matériel beaucoup plus loin encore........... Pour le moment, je vais montrer que la classification que j'ai introduite dans les agents de la nature n'a rien de fictif, qu'elle ne repose pas sur de vaines combinaisons de mots, mais sur les faits les plus précis de la science.

La question que j'aborde maintenant est une des plus nobles et des plus élevées des sciences physiques; le lecteur ne tardera pas à le reconnaître, c'en est aussi une des plus difficiles : ce n'est que depuis peu d'années que les progrès de ces sciences permettent de l'attaquer sans risque de s'égarer et, je ne crains pas de le dire, elle est

loin encore d'être formulée d'une manière précise dans l'esprit de la plupart des physiciens. Néanmoins elle fait partie tellement intégrante de mon sujet que je n'hésite pas à lui donner les développements qu'elle nécessite : la multitude de phénomènes qu'elle embrasse l'exclut en effet des ouvrages qui ne traitent que d'un genre de faits spéciaux, et c'est par suite dans une étude générale des sciences qu'elle se place naturellement.

MÉTHODE D'INVESTIGATION DE LA SCIENCE MODERNE.

BASES DE SA CERTITUDE.

Jusqu'ici je n'ai exposé qu'une suite de faits dont j'ai indiqué l'enchaînement général et les causes premières : j'ai pu employer le langage concis et tranchant de la narration. Maintenant que je tente de sonder la nature même de ces causes, je suis tenu pour un moment de substituer à ce langage celui d'une démonstration réservée et prudente dont la clarté devra être le principal mérite.

Dans une autre partie de ce travail, j'essaierai de peindre la marche, tantôt lente et vacillante, tantôt rapide et ferme, des sciences pendant les diverses périodes de l'histoire de l'humanité ; mais cherchons avant tout à mettre en évidence l'esprit philosophique qui caractérise la science moderne ; indiquons rapidement dans quels cas elle nous conduit à la certitude, dans quels cas elle nous limite à de simples probabilités ; séparons nettement ce que l'homme peut comprendre, de ce qui, dans ce monde, sera sans doute toujours au-dessus de ses facultés.

Les sciences physiques, considérées soit en elles-mêmes soit dans leurs relations avec le puissant auxiliaire des mathématiques, procèdent de deux manières toutes différentes : tantôt par affirmation, tantôt par négation ou par élimination.

Lorsque l'observation rigoureuse des faits, base inébranlable de ces sciences, a accumulé un certain nombre de phénomènes d'un même ordre, nous tentons par un travail intellectuel, par la spéculation, de nous rendre compte de la liaison de ces phénomènes et de remonter ainsi aux causes qui les déterminent. Nous employons alors à la fois la voie d'affirmation et la voie de négation : nous posons un certain nombre d'hypothèses qui nous paraissent propres à interpréter les faits et nous *éliminons* successivement celles qui ne satisfont pas à

tous ces faits à la fois. Tant que nous nous en tenons là, nous pouvons être sûrs d'arriver tôt ou tard à la vérité et à la certitude ; en ce sens, les progrès des sciences sont illimités et tel esprit sceptique, qui nie la possibilité d'expliquer convenablement un ordre donné de phénomènes *observables*, finit toujours par recevoir un éclatant démenti. Il n'en est plus ainsi lorsque nous voulons sonder la nature intime des choses, c'est-à-dire expliquer ce que ni nos sens ni nos instruments les plus délicats ne peuvent nous révéler : nous en sommes réduits alors à la voie d'élimination seule. Mais ici, du côté même où elle semble la plus imparfaite, la science moderne se présente à nous dans toute sa puissance et sa beauté : alors qu'il lui est impossible de nous dire ce qu'un phénomène *est*, elle nous apprend du moins positivement *ce qu'il n'est pas*.

C'est surtout, il faut le dire hautement, à la voie d'élimination que la science doit ses progrès les plus assurés ; c'est par elle qu'elle manifeste sa plus inflexible rigueur ; c'est depuis qu'elles ont recours à la fois à ces deux voies si opposées, c'est-à-dire depuis trois siècles à peine, que les sciences positives ont pris naissance. L'affirmation satisfait mieux que la négation cette tendance irrésistible qui pousse l'homme vers l'inconnu ; il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu recours exclusivement pendant une longue suite de siècles : mais rappelons-nous que pendant cette longue suite de siècles aussi les sciences physiques n'ont eu aucune existence réelle. Et si des esprits chagrins, ou enthousiastes des rêveries de l'antiquité, nous montrent dans celles-ci le germe de toutes nos vérités les plus sublimes, ne craignons point de le dire, ces vérités étaient entre-mêlées d'une telle quantité d'erreurs qu'elles perdent par ce fait même toute leur valeur. Une vérité n'acquiert son caractère propre que lorsqu'elle repose sur une suite d'expériences ou sur le raisonnement et sur l'induction ; sous toute autre forme, elle ressemble à nos songes : le hasard en réalise par fois un, mais celui-ci n'en est pas moins un songe.

Un exemple très simple tiré de mon sujet même va me servir à développer ce qui précède.

Le 8 mars 1608, après des mois entiers d'efforts incroyables d'esprit et d'observation, le génie de Keppler formule trois lois fondamentales auxquelles restera éternellement attaché son nom :

« Les planètes décrivent autour du soleil des éllipses dont cet astre « occupe l'un des foyers.

« Les surfaces de ces courbes décrites sont proportionnelles aux « temps employés par les planètes à les décrire.

« Les carrés de ces temps sont proportionnels aux cubes des grands « axes des ellipses décrites. »

Keppler est arrivé à l'affirmation à travers une série de négations dont il est même difficile aujourd'hui de se faire une juste idée. Copernic venait de découvrir aux hommes les véritables bases des mouvements célestes : frappé de leur sublime simplicité, Keppler, pauvre jusqu'à la misère et cependant enthousiaste de la science et de la vérité, priait chaque jour Dieu de lui révéler quelque grande loi qui mît en évidence la justesse du système de Copernic. L'imagination ardente et poétique de cet homme extraordinaire sut ici s'allier et se plier patiemment à l'inflexible rigueur de l'expérience: ce que l'une *inventait*, l'autre *l'examinait, l'analysait et le rejetait*. Après bien des tâtonnements pénibles et infructueux, Keppler vit sa prière exaucée, et une joie sublime le consola de tous les revers de la fortune.

Mais les trois lois de Keppler étaient encore isolées et sans lien apparent entre elles : il s'agissait de découvrir ce lien et de remonter à la cause première.

En 1666, Newton soupçonne que la pesanteur terrestre, qui ne diminue pas d'une manière sensible jusqu'au sommet de nos plus hautes montagnes, pourrait bien aussi s'étendre jusqu'à la lune et la faire *peser* vers la terre. L'analyse mathématique lui démontre ensuite que : « Si la force qui retient les planètes dans leurs orbites émane du « soleil ou est constamment dirigée vers lui, il faut et il suffit que « cette force diminue en raison inverse du carré des distances, pour « que les lois de Keppler soient vérifiées. » Il essaie de calculer, dans l'hypothèse de cette loi de diminution, la valeur de la pesanteur terrestre à la distance de la lune et il trouve qu'elle fait précisément équilibre à la force centrifuge qui tend à éloigner la lune de la terre: c'est donc la pesanteur terrestre qui retient ce satellite dans son orbite ; c'est donc aussi la PESANTEUR SOLAIRE qui dirige les planètes. L'hypothèse de Newton se trouve vérifiée ; les lois de la gravitation sont découvertes et l'astronomie mathématique est fondée.

Une série toute entière de phénomènes fut réduite ainsi à un ensemble indissoluble : si l'un quelconque d'entre eux est vrai, tous les autres le sont. De plus cet ensemble est expliqué par une cause unique : l'attraction de la matière par la matière. Présentée d'abord pru-

demment comme une hypothèse, cette attraction est devenue depuis un fait pour nous, c'est-à-dire que sur notre propre terre, les moyens rigoureux d'observation, dont nous disposons, nous ont permis de nous assurer qu'un corps quelconque attire à distance tous les autres corps, nous ont permis *de peser les planètes et leurs satellites !* Si Newton se fût contenté d'énoncer simplement les admirables lois qu'il a découvertes, s'il ne les avait liées *nécessairement* aux lois d'observation de Keppler, s'il n'en avait, en un mot, donné aucune preuve, il n'en aurait pas moins énoncé une vérité; mais présentée ainsi, elle n'aurait eu aucun caractère scientifique : *elle eut été un songe réalisé par le hasard.*

Appliquées à des faits que nos sens peuvent vérifier, des négations successives nous ont conduits à une affirmation finale et à la certitude absolue. En sera-t-il encore ainsi lorsqu'il s'agira d'un phénomène placé entièrement hors de la portée de nos sens? lorsque nous tenterons, par exemple, de concevoir l'attraction en elle-même? Ici évidemment notre certitude ne portera que sur la négation ; nous pourrons éliminer rigoureusement toutes les fausses hypothèses, réduire chaque jour le cercle des erreurs possibles de conception, mais arriverons-nous jamais au centre de ce cercle, à l'affirmation finale? C'est ce que pour le moment il n'est pas permis de trancher, sans trop préjuger des forces intellectuelles de l'homme! Restons, en attendant, dans la voie de la négation et de l'élimination : elle est le creuset où doivent s'épurer et mûrir toutes nos conceptions, de quelque ordre qu'elles soient. Contentons-nous de procéder par exclusions pour arriver à une certitude ou seulement à une probabilité : la valeur de celle-ci sera mesurée par le nombre même des exclusions. Cette voie, si lente qu'elle paraisse, doit déjà en elle-même satisfaire tout esprit droit et logique.

QU'EST-CE QUE LA MATIÈRE ?

SES TROIS ATTRIBUTS PRIMORDIAUX.

Avant d'avoir recours à aucune hypothèse sur la constitution intime de la matière et sur la nature des fluides incoërcibles, traçons bien nettement leurs caractères essentiels.

Quelles sont les qualités intrinsèques de la matière, celles qui nous semblent ou renfermées en elle ou en émaner, et non lui arriver du

dehors ? Il en est trois bien distinctes, sur lesquelles je vais appuyer fortement.

L'IMPÉNÉTRABILITÉ.

La matière occupe un espace : ceci n'est point un caractère spécifique ; mais cet espace ne saurait être ni occupé en même temps par une autre matière, ni diminué : ceci est au contraire un caractère réellement spécifique ou *sui generis*. On a coutume de dire que l'impénétrabilité est une propriété de la matière : cette locution n'est pas exacte ; au fond c'est l'impénétrabilité qui forme pour nous la matière.

Il est certains corps que nous pouvons en apparence faire pénétrer dans d'autres, sans qu'il n'y ait aucun changement de volume ; le bois, la pière ponce, etc., peuvent, on le sait, s'imbiber d'eau, mais pour personne il ne résulte de là une pénétration réelle : le liquide remplit seulement des interstices, des pores, visibles même à l'œil nu. Prenons un exemple plus élevé : les gaz, qui sont la matière à son état le plus tenu, peuvent être comprimés et réduits de volume par une force mécanique. Eh ! bien, ici encore la pénétrabilité n'est qu'apparente : pendant que nous refoulons un gaz sur lui-même, il s'en dégage un principe insaisissable qui lui donne son élasticité, il s'en dégage du CALORIQUE ; et lorsque par un moyen artificiel nous enlevons du calorique à un gaz *sans le comprimer*, il se contracte de lui-même, comme s'il était soumis à une plus forte pression. Il y a donc simple rapprochement de molécules et non pas du tout pénétration.

Il résulte implicitement de ce qui précède que la compressibilité de la matière a une *limite :* cette limite sera atteinte, lorsque tout le calorique contenu en elle s'en sera dégagé ; le volume *apparent* et *réductible* d'un corps sera alors ramené à son volume *réel* et *irréductible*.

Quelques philosophes [1] cependant, et assez récemment, ont avancé que la matière est indéfiniment compressible et peut être réduite par une pression suffisante, non pas à rien, mais à un *point géométrique* matériel. Une pareille assertion, il est facile de le prouver, sort complétement de la logique de l'expérience : que nous apprend en effet celle-ci ? Je l'ai dit, un gaz que l'on comprime abandonne du calorique, c'est-à-dire qu'il s'échauffe en apparence : entre

---

[1] KANT, Métaphysique de la nature.

sa pression et sa température, il existe une dépendance rigoureuse dont l'expression mathématique est connue en physique (1).

Quoique cette dépendance n'ait pas encore été déterminée pour les liquides et les solides, on sait positivement qu'elle existe comme chez les gaz : c'est donc au calorique que les corps doivent leur élasticité, leur volume apparent et, par suite, leur compressibilité. D'un autre côté, l'expérience nous apprend aussi : que, lorsqu'aux gaz, corps très-compressibles, on soustrait suffisamment de calorique, ils passent à l'état de liquides, corps relativement presque incompressibles ; que, lorsqu'aux liquides on soustrait suffisamment de calorique, ils passent à l'état de solides, corps bien moins compressibles encore. Il ne peut donc être douteux pour personne que si nous parvenions à soustraire à un corps tout son calorique, il atteindrait une incompressibilité parfaite ; et quoique, physiquement, nous ne sachions pas produire le *froid absolu* ni, rationnellement, en fixer le *degré*, l'induction nous démontre cependant jusqu'à l'évidence qu'à ce degré le volume réel d'un corps serait fort loin d'être réduit au point géométrique.

Nous voyons, par ce qui précède, avec quelle facilité peuvent s'égarer les esprits les plus élevés, lorsqu'ils perdent de vue les données de l'expérience pour s'abandonner à la spéculation pure ; mais nous voyons aussi que si nous limitions le domaine de la science à l'expérience seule, ce serait la réduire à une aride nomenclature de faits. C'est d'un juste équilibre entre la spéculation intellectnelle et l'observation patiente des phénomènes que naît la philosophie naturelle, ce régulateur suprême de notre jugement. Puisse celle-ci, en se répandant dans les sociétés humaines, servir un jour de guide à notre philosophie morale et, n'en déplaise à l'orgueil de certains esprits dogmatiques, la faire sortir de l'état d'enfance où la retiennnent depuis si longtemps des préjugés de toutes espèces ! L'homme puisant alors dans la nature la mesure de la certitude, comme l'artiste y trouve le type pur et éternel du beau, comme l'observateur y trouve le type de la grandeur paisible et de la vérité, l'homme cessera enfin de haïr et de persécuter ses frères pour de vains mots ! Les arts et les sciences, ces tendres fleurs de l'intelligence, ne craindront plus alors, oh ! dou-

---

(1) POISSON, Traité de mécanique.

leur indicible pour tout être pensant, de se voir écrasés par une puissance brutale ou fanés par le souffle empesté de révolutions faites au nom même du progrès !.......... Mais une riante image d'un avenir meilleur, riante illusion peut-être, m'entraîne bien loin de mon sujet.......

En vertu de l'impénétrabilité, nous pouvons recueillir la matière, si tenue qu'elle soit, la palper, la mesurer ; nous pouvons renfermer et comprimer les gaz les plus subtils dans nos récipients de laboratoire : et lorsque dans ce cas nous remarquons une perte de gaz, nous savons parfaitement qu'elle a lieu par une fissure quelconque du récipient ou tout au moins à travers ses pores ou vides existant en certaines places des parois par suite d'un état particulier d'aggrégation de la matière. Ce sont là des caractères bien nets et tranchés, sans lesquels nous ne concevons pas même la matière proprement dite.

L'Inertie.

Je l'ai dit ailleurs déjà, un corps matériel ne saurait prendre ou perdre de mouvement par lui-même ; mais ce n'est pas là uniquement ce qui constitue l'inertie matérielle, quoiqu'on ait coutume de le dire. Cette définition de l'inertie est par trop générale : quel que soit en effet l'ordre de phénomènes dont il puisse s'agir, tout changement d'état implique à la fois un mouvement et une cause. En ce sens, nos pensées elles-mêmes sont des mouvements déterminés par des causes externes ou internes, connues ou inconnues : cependant il ne viendra jamais à l'esprit de personne d'appliquer ici le mot d'inertie dans le même sens que lorsqu'il s'agit d'un mouvement de la matière.

Le mouvement d'un atôme matériel suppose : et l'action d'une cause, ce qui n'est pas du tout un caractère spécifique ; et la présence d'un autre atôme matériel, ce qui est au contraire tout-à-fait spécifique. C'est la réaction d'un atôme matériel sur un autre par l'intervention d'une cause, qui fait pour nous une force de celle-ci et qui entraîne implicitement l'idée d'*un effort*. Ainsi, pour m'exprimer clairement : quelle que soit l'idée que nous nous fassions de l'attraction, par exemple, il est évident qu'elle existe partout où se trouve un seul atôme de matière pondérable, et cependant pour qu'elle se manifeste comme force, il faut la présence d'un autre atôme de matière.

L'inertie est donc en quelque sorte ce qui nous sert à mesurer une force : elle dépend uniquement de la *quantité* de la matière, *de sa masse*, et nullement de la qualité : une même force, agissant un même

temps, donnera à deux masses *égales* de liège et de platine des vitesses rigoureusement *égales*. Il résulte de là que le mouvement de la matière peut servir de mesure exacte à la force qui l'a produit.

Nous savons tous qu'un corps une fois en mouvement peut communiquer cette qualité à d'autres corps en repos : il y a alors *partage* de vitesses suivant des lois très précises qu'il est inutile d'indiquer ici. Je ne m'arrêterai que sur les phénomènes les plus essentiels dans la question qui nous occupe.

Lorsqu'un corps solide a reçu une impulsion, et qu'il se meut dans une masse gazeuse ou liquide en repos, il heurte les molécules de cette masse et *partage* par suite son mouvement avec elles ; ce mouvement doit donc peu-à-peu *se disperser* dans toute la masse et la faire se mouvoir toute entière avec une même vitesse et une même direction communes. Il est évident par soi-même que la vitesse finale commune du corps et de la masse liquide ou gazeuse sera d'autant plus faible que cette dernière sera plus grande par rapport à la masse du mobile. Ainsi, pour spécifier, chacun sait qu'une balle tirée horizontalement perd très-rapidement sa vitesse par suite *de la résistance de l'air*, qui ne dépend, comme nous voyons, que de l'inertie de chacune des molécules intégrantes; la masse atmosphérique étant relativement infinie, le mouvement de la balle finit en réalité par être anéanti.

Cette résistance des liquides et des gaz est encore par suite un caractère distinctif et expérimental de la matière : elle dépend uniquement de sa densité, c'est-à-dire du nombre de molécules renfermées dans un même volume, et elle lui est directement proportionnelle. Pour qu'elle devienne nulle, il faut que la densité le devienne aussi : ce n'est donc que dans un espace *totalement purgé de molécules matérielles* qu'un projectile pourra conserver sa vitesse initiale et réciproquement si un tel projectile conserve toute sa vitesse, il nous sera démontré qu'il ne heurte aucune molécule matérielle. Nous reconnaîtrons bientôt l'importance des déductions qui découlent de ce principe.

Quoique nous ne sachions pas comment le mouvement d'un corps passe dans un autre, nous savons cependant que ce passage se fait de deux manières toutes différentes. On démontre facilement que :

1° Lorsque deux corps, *dénués d'élasticité*, et égaux en masse, se heurtent directement, il y a *partage* de vitesse : si tous deux ont une

même vitesse initiale, cette vitesse est détruite du coup; si l'un d'eux est en repos, la vitesse commune, après le choc, sera la moitié de la vitesse du corps choquant.

2° Lorsque deux corps, *parfaitement élastiques* et égaux en masse, se heurtent directement, il y a *échange* de vitesses : si tous deux ont une même vitesse initiale, chacun rebrousse chemin sans *aucune perte de vitesse;* si l'un d'eux est en repos, il prend toute la vitesse de l'autre qui reste immobile après le choc.

Dans le premier cas la communication se fait par translation directe, dans le second elle se fait par vibration ou va-et-vient. Mais de même qu'il n'existe pas de corps absolument dénués d'élasticité, il n'en existe pas non plus de parfaitement élastiques : tout mouvement vibratoire doit donc, dans la matière, se convertir peu à peu en mouvement de transport direct. C'est effectivement ce qui a lieu; si l'air était parfaitement élastique, l'intensité d'un son produit au sein de l'atmosphère devrait décroître en raison inverse du carré de la distance qui sépare notre oreille du corps sonore : mais en réalité cette intensité décroît beaucoup plus vite et le mouvement oscillatoire qui produit le son, se change en mouvement de transport. C'est par cette raison que l'explosion d'une grande quantité de poudre produit à distance à la fois un son et l'effet d'un coup de vent violent.

La Pondérabilité.

Quoique cette qualité renferme en elle-même l'idée et la nécessité d'une force, l'action de la force en jeu est tellement spéciale à la matière, qu'elle la caractérise parfaitement. Je l'ai déjà dit : toutes les molécules de la matière s'attirent réciproquement et à toutes distances. Et si nous découvrions un corps qui ne subit pas l'action de la gravité, qui ne fût pas *pesant*, nous n'hésiterions pas un instant à dire que ce corps est d'une autre nature que les corps matériels.

Voici maintenant trois qualités bien tranchées de la matière : Impénétrabilité, Inertie et Pondérabilité. Les deux premières lui sont intrinsèques et, quoiqu'elles nous soient révélées par l'intervention de forces externes, nous les concevons en elles-mêmes et indépendamment de toute action venant du dehors; la troisième suppose bien la présence d'une force, mais la permanence et l'immuabilité de celle-ci sont encore un caractère des plus saillants. Lorsque nous découvrirons un phénomène où aucune de ces trois qualités ne se manifestera, lorsque nous serons conduits à admettre forcément l'exis-

tence de molécules privées d'inertie, de pondérabilité, ou d'impénétrabilité, nous affirmerons que ces molécules ne sont point *matière proprement dite* et, en attendant qu'une affirmation finale nous permette de dire ce qu'elles sont, nous nous contenterons de prouver, par des négations successives, ce qu'elles ne sont pas et nous leur donnerons le nom tout-à-fait général de SUBSTANCES.

EXISTE-T-IL DANS L'UNIVERS INANIMÉ DES PRINCIPES AUXQUELS ON NE PEUT DONNER QUE LE NOM GÉNÉRAL DE SUBSTANCE ?

QUALITÉS ESSENTIELLES DES FLUIDES INCOÉRCIBLES.

Voyons si, parmi les principes constituants de l'univers, il se trouve de telles substances ; voyons si les progrès des sciences ne nous permettent pas d'introduire dans ces principes des distinctions génériques dont les philosophes les plus éminents de l'antiquité et même d'époques relativement très rapprochées de nous ne pouvaient avoir nulle idée motivée, ou fondée sur une réalité. Partons d'abord et surtout des faits.

Le nom de *fluides incoërcibles*, donné à cette classe de SUBSTANCES que j'ai appelée PRINCIPES INTERMÉDIAIRES, indique assez bien l'une des qualités génériques de ces principes, pourvu qu'au mot fluide on n'attache plus son sens primitif, qui ne s'applique convenablement qu'aux corps liquides ou gazeux.

Nous ne pouvons, à proprement parler, ni recueillir, ni palper, ni mesurer aucun de ces principes.

En effet si, en échauffant par exemple un corps, nous y introduisons réellement *quelque chose*, ce qui, comme nous verrons, est loin d'être certain, chacun sent que *ce quelque chose* y est renfermé tout autrement que la matière la plus tenue ne l'est dans nos récipients. Un gaz, un liquide est renfermé dans *l'espace circonscrit* par un corps solide et nous pouvons l'y introduire ou l'en extraire mécaniquement et a volonté ; le calorique est contenu *dans* les corps eux-mêmes et il s'y introduit par suite d'une tendance à l'équilibre : aussitôt que la cause de l'échauffement d'un corps est suspendue, nous ne saurions plus par aucun moyen l'empêcher de se refroidir et de se mettre à la température des corps ou de l'espace environnants. — Lorsque nous électrisons l'intérieur d'une sphère métallique creuse, le principe électrique traverse instantanément la matière même de la sphère

et se porte tout entier à sa surface externe. Avec un corps ainsi électrisé, nous pouvons *à distance* en électriser une *infinité* d'autres sans que le premier éprouve la moindre perte ; si nous le mettons *en contact* avec d'autres corps convenables, il y a partage de fluide entre eux, mais par aucun moyen mécanique nous ne pouvons faire passer *tout* le fluide de l'un sur un autre. — Quant aux phénomènes attractifs ou répulsifs, personne n'a jamais pu songer à vouloir en *recueillir* la cause.

La plupart et même tous les fluides incoërcibles se manifestent à nous par des sensations internes ou externes qu'ils excitent sur notre corps : en aucun cas cependant il n'y a ici pour nous tact ou toucher.

Nous pouvons toujours *mesurer la quantité* d'une matière quelconque et à cette mesure s'attache inévitablement l'idée d'étendue, de poids, ou de mouvement. Il n'en est pas du tout ainsi des fluides incoërcibles; nous ne pouvons qu'établir des rapports, très rigoureux du reste, entre les divers phénomènes qu'ils excitent dans la matière pondérable; nous ne pouvons juger de *leur quantité* que par les effets relatifs qu'ils produisent. Le mot quantité, qui a un sens absolu, quand il s'agit de la matière, en prend un purement comparatif, quand il s'agit d'un fluide incoërcible et encore la comparaison ne porte-t-elle que sur les phénomènes pondérables ou mesurables produits et nullement, pour aucun physicien, sur la cause même. Ainsi lorsque nous prenons la température de l'air, par exemple, avec un thermomètre, nous comparons simplement le volume du mercure de l'instrument exposé à l'air avec le volume qu'il avait à une autre température (celle de la glace fondante) prise pour point de départ constant: nous comparons simplement deux effets du calorique; effets qui ne nous donnent aucune notion de quantité absolue ou même relative, quant à la cause.

Il est un phénomène que nous avons sans cesse sous les yeux et cela sans qu'aucun de nous y fasse la moindre attention : nous voyons qu'un corps quelconque ne perd nullement de son poids, lorsqu'entre lui et la surface de la terre nous interposons un autre corps quelconque ; ainsi par exemple, un poids de un kilogramme pèsera tout autant, lorsqu'il sera posé sur une table ou sur un bloc massif que lorsqu'il sera posé à terre. Ce fait ne nous surprend pas, car l'habitude nous fait croire que la pesanteur réside exclusivement *dans* les corps eux-mêmes. Mais lorsque nous réfléchissons profondément à ce singulier

phénomène, lorsque nous sommes obligés de reconnaître que la pesanteur résulte de l'action composée de toutes les molécules du globe terrestre sur toutes les molécules du corps que nous croyions pesant *par lui-même*, lorsque nous voyons cette vertu attractive du globe traverser librement les corps les plus durs et aller à travers le vide des espaçes célestes retenir la lune dans son orbite, alors nous sortons de notre indifférence et un vertige d'étonnement nous saisit; notre esprit fait des efforts inouïs pour donner un corps à cette vertu mystérieuse, pour la palper et tous nos efforts se brisent contre l'inconnu!

Ainsi que la gravité, les attractions et répulsions électriques et magnétiques traversent les corps les plus denses, aussi bien que le vide le plus parfait.

Le calorique et la lumière traversent librement certains corps sous forme rayonnante; ils sont au contraire absorbés par d'autres corps. Le calorique ainsi absorbé *échauffe* les corps pour nous et se propage alors plus ou moins vîte à travers tous ceux que nous connaissons. Le fluide électrique aussi circule avec une rapidité prodigieuse dans certains corps, tandis qu'il est totalement arrêté par d'autres.

Mais il s'en faut bien que cette *conductibilité* plus ou moins grande des corps dépende de leur porosité ou de leur perméabilité ou de la distance qui sépare leurs molécules: les métaux les plus denses conduisent parfaitement ces fluides, tandis que les gaz sont des *isolants* presque parfaits.

Tout le monde sait que les lentilles convexes ou verres ardents et les réflecteurs paraboliques ont la propriété de faire converger et se croiser en un seul point les rayons lumineux ou calorifiques qui tombent parallèlement entre eux sur leurs surfaces: Eh bien! ces rayons, après s'être ainsi entre-croisés et traversés n'ont pas éprouvé la moindre altération dans leurs propriétés ni dans leur direction, c'est-à-dire qu'à partir de la lentille ou du miroir chacun marche en ligne droite absolument comme s'il n'en rencontrait aucun autre sur son trajet.

Il résulte de tout ce qui précède: «que, si les fluides incoërcibles sont « doués d'impénétrabilité, nous n'avons du moins aucun moyen de « constater cette qualité et que nos investigations tendent à faire « admettre qu'ils en sont au contraire privés; que l'action de quel- « ques uns d'entre eux traverse la matière pondérable et le vide le « plus parfait et enfin que la résistance que certains corps opposent

« au passage de ces fluides n'a rien d'analogue avec la résistance que « la matière s'oppose à elle-même. »

Recherchons maintenant ce qu'il en est de l'INERTIE des fluides incoërcibles.

Il nous est absolument impossible de savoir si l'excitation des phénomènes de ces fluides suppose la présence d'une FORCE ; bien plus, tout tend à prouver l'inverse. Lorsque nous chauffons de l'eau dans une chaudière fermée, le calorique ne tend pas plus à s'échapper des parois que si, la chaudière étant vide d'eau, nous l'avions portée à la même température : et cependant dans le premier cas nous pouvons développer dans son intérieur une pression capable de rompre les parois les plus épaisses ! Dans les combinaisons chimiques et dans une foule d'autres cas, nous voyons se dégager de la lumière, de la chaleur, de l'électricité, sans que nous puissions affirmer qu'il y ait en jeu ce que nous appelons un EFFORT. S'il fallait un effort quelconque pour mettre en mouvement ces fluides, chacun conçoit que cet effort s'exercerait aussi sur le corps d'où ils émanent : ce corps tendrait donc à se mouvoir dans une direction précisément opposée, absolument comme une pièce de canon recule par suite de l'effort qu'il faut pour mettre le boulet en mouvement, ou comme une fusée s'élève par suite de l'effort que nécessite la projection du gaz enflammé : les expériences les plus délicates que l'on a tentées dans ce sens, conduisent à la négation la plus complète.

Nous avons vu qu'un boulet de canon, qu'un mobile quelconque se mouvant dans un milieu gazeux indéfini perd peu à peu toute son impulsion en la cédant aux molécules qu'il heurte sans cesse. Si donc notre système planétaire était plongé dans un tel milieu, il sera évident pour chacun que les planètes, leurs satellites et les comètes finiraient par perdre aussi leurs impulsions primitives et que cédant alors à l'attraction du soleil, tous ces corps se rapprocheraient graduellement de cet astre et tomberaient enfin sur lui. Ce phénomène aurait inévitablement lieu quelle que soit la densité du milieu gazeux entourant le soleil : mais son *époque dépendrait* directement de cette densité. Or les calculs les plus précis de l'astronomie nous apprennent que depuis plus de deux mille ans les mouvements de la terre et de la lune n'ont pas éprouvé une altération d'une seconde par siècle par suite d'une résistance semblable à celle dont je parle ! on peut donc dire que cette résistance est nulle et que, par suite, *la densité matérielle*

du milieu stellaire l'est aussi. Et cependant tous les espaces célestes sont remplis de fluides gravifique, calorifique, lumineux; car tous les astres du firmament *s'attirent*, s'envoient de la *lumière* et, comme nous verrons, de la *chaleur:* il n'est donc pas possible d'assimiler ces fluides à un milieu *matériel*, si peu dense qu'on voudrait d'ailleurs:

« Les données les plus rigoureuses de la physique et de l'astronomie s'accordent donc à refuser toute inertie proprement dite aux fluides incoërcibles. »

Je l'ai déjà dit, le fluide gravifique ou, pour parler ici plus correctement, l'action de la gravité se propage avec une vitesse dépassant cent millions de fois celle de la lumière qui est de quatre-vingt mille lieues par secondes: on peut donc dire que cette action est instantanée à toutes distances. D'après nos idées sur le mouvement, l'instantanéité du transport d'une molécule exclut l'idée d'inertie ou suppose la présence d'une force infiniment grande; mais la réciproque est loin d'être vraie, comme on le dit parfois, et de ce que le transport de la lumière, du calorique, de l'électricité, n'est point instantané, il n'en résulte aucunément que ces fluides aient une masse ou une inertie quelconque: c'est à l'expérience seule à décider ici et nous voyons dans quel sens elle se prononce.

S'il nous est entièrement refusé de savoir en quoi consiste l'état de mouvement d'un corps matériel ou comment ce mouvement passe d'un corps dans un autre, nous en savons encore bien moins sur le mouvement des fluides incoërcibles: mais quelle que soit l'hypothèse que nous fassions à cet égard, quelle que soit même la nature réelle et absolue de ce mouvement, toujours est-il que la QUALITÉ, qui dans ces principes répond à l'ÉLASTICITÉ dans la matière, est ce qu'on peut appeler une QUALITÉ PARFAITE. Jamais en effet il ne se perd absolument rien dans les ACTIONS de ces agents et tout au plus parfois une action se transforme-t-elle en une autre qui alors la représente rigoureusement. Cette *excellence* dans une qualité semble au premier abord indiquer une *supériorité* d'une classe de principes sur une autre plutôt qu'une *différence* dans leur nature propre: des considérations que je ne puis développer encore ici, nous prouveront qu'il n'en est pas ainsi et qu'au contraire au fond l'ÉLASTICITÉ constitue une différence des plus caractéristiques dans cette nature même, nous prouveront que l'ÉLASTICITÉ appartient *exclusivement* aux principes intermédiaires.

Les physiciens ont fait les recherches et les calculs les plus délicats

pour déterminer si les fluides incoërcibles sont ou non doués de pesanteur et les résultats qu'ils ont obtenus conduisent tous à la négation la plus absolue : cette négation a d'autant plus de valeur, que la plupart, suivant une idée préconçue de matérialisme, ont fait tous leurs efforts pour démontrer la pondérabilité de ces fluides. Un corps que l'on échauffe ou qu'on électrise n'éprouve aucune modification apréciable dans son poids : mais on pourrait objecter que nos moyens de pesage sont trop imparfaits pour trancher la question négativement ; l'astronomie nous prête encore ici son puissant secours.

Chacun conçoit que si la lumière et le calorique étaient pesants, un corps deviendrait d'autant plus pesant, et *attirerait* d'autant plus un autre corps, qu'il serait plus lumineux et plus chaud. Le soleil, émettant continuellement une chaleur et une lumière colossales, devrait perdre peu à peu de sa force attractive. Eh bien ! il est prouvé que depuis plus de deux mille ans, cet astre n'a pas perdu un deux-millionième de cette force. Il n'y a donc que deux suppositions possibles à faire ici :

« Ou la lumière et le calorique n'ont aucune pesanteur, ou le soleil « et tout autre corps chaud et lumineux *n'émettent rien* en réalité. » Nous verrons ailleurs que dans cette dernière supposition, qui est en effet la plus probable, l'idée de pondérabilité des principes calorifique, lumineux, électrique est encore plus facile à refuter.

D'après tout ce que je viens d'exposer, on est amené à conclure forcément et indépendamment de toute hypothèse :

« Qu'il existe dans l'univers deux classes parfaitement distinctes de « principes constituants et que, vouloir leur donner un même nom « collectif, ce serait rapprocher deux ordres de choses qui n'ont au- « cune ressemblance. »

Le lecteur voit clairement déjà pourquoi j'ai donné le nom de PRINCIPE PASSIF à l'une de ces classes. Les trois attributs essentiels de la matière sont : IMPÉNÉTRABILITÉ, INERTIE, PONDÉRABILITÉ.

L'impénétrabilité *constitue* la matière : sans elle, celle-ci rentrerait dans le néant sous l'action d'une force de compression suffisante ; *elle cesserait d'être*.

L'inertie nous est révélée par l'existence externe de causes de mouvement et fait de ces causes une force : sans elle, la matière n'en existerait pas moins, mais elle passerait dans un ordre plus élevé et ne pourrait plus recevoir que le nom général de SUBSTANCE.

La pondérabilité enfin suppose la présence permanente d'une *activité externe:* on a admis que cette activité *émane* de la matière et en est par suite une propriété ; mais je démontrerai que c'est là une supposition toute gratuite et que la gravité ou le fluide gravifique a nécessairement une existence propre tout comme la lumière, le calorique, l'électricité. Une fois cette existence admise, la pondérabilité devient réellement un attribut de la matière ; car la gravité pourrait fort bien ne pas agir sur un corps, sans que pour cela celui-ci cessât d'être : il deviendrait seulement *impondérable.*

Avec ces trois attributs, sans lesquels elle ne serait plus ce qu'elle est, il est bien évident cependant que la matière ne saurait ni entrer en mouvement ni se constituer en corps : ses molécules seraient au hasard disséminées dans l'infini de l'espace. Elle est donc par elle-même un *être passif* parfaitement défini : et tous les phénomènes de mouvement qu'elle présente impliquent nécessairement l'existence de principes externes, différant d'elle par leur nature intime.

Le nom de PRINCIPES INTERMÉDIAIRES que j'ai donné aux fluides incoërcibles ne paraîtra encore fondé qu'en un sens. En concevant la matière constituée à l'état de corps distincts, nous avons vu ces fluides agir *en dehors d'eux* de manière à les mettre en activité : ces fluides sont donc intermédiaires entre deux corps semblables ou dissemblables. Mais nous allons reconnaître que, lors même qu'ils agissent dans l'intérieur des corps, ils n'en restent pas moins des intermédiaires bien réels et que ce sont eux, à proprement parler, qui déterminent la matière à se constituer en corps. Bientôt aussi, en revenant à la vie organique, nous trouverons que les fluides incoërcibles méritent à un double point de vue le nom générique que je leur ai donné, qu'ils sont intermédiaires entre le principe passif et le principe actif : et comme instruments, et comme essences de la nature, selon qu'on s'en tient aux faits purs et simples ou que l'on remonte à des considérations philosophiques plus élevées.

Maintenant je vais essayer d'étudier la matière et les forces de la nature en elles-mêmes, et dans leurs réactions réciproques. Nous commencons cette étude dans le cabinet du chimiste et du physicien, où la science nous a appris à exciter à volonté un grand nombre de phénomènes que nous irons ensuite voir se manifester dans les champs des cieux, sur notre terre, autour de nous, en nous.

Peut-être au premier abord, quelques uns des minutieux détails,

où je serai forcé d'entrer, paraîtront-ils arides au lecteur ; mais lorsque nous aurons entrevu la grandeur du but où ils nous conduiront, lorsque nous verrons les mêmes FORCES, qui font éclore un monde dans l'espace, en jeu aussi dans cette cervelle où s'élabore notre pensée, un indicible sentiment d'admiration nous fera promptement oublier les ennuis de ces études préliminaires. L'artiste et le géologue se plaignent-ils des fatigues et des périls du sentier qu'ils viennent de gravir, lorsque du haut d'un pic ils dominent l'immensité de l'Océan aux vagues mobiles, ou l'ensemble d'une chaîne de montagnes dont les ondulations, vagues immobiles et pétrifiées, vont se perdre, comme celles de l'Océan, dans la brûme de l'horizon ?

G. A. Hirn.
ingénieur civil.

DU SERVICE DES TRAVAUX COMMUNAUX.

RÉSERVES DE LA DIRECTION RELATIVEMENT A LA CRITIQUE DES TRAVAUX QUE PUBLIE LA REVUE.

En admettant dans nos colonnes les observations de M. Mæstlé sur un article de notre premier numéro, nous ne pensons pas nous écarter des vues qui président à notre publication, ni favoriser une polémique formellement exclue de notre cadre.

On reconnaitra d'ailleurs qu'il s'agit ici d'un projet de réorganisation radicale opposé au travail de M. Geiger, et on voudra bien se rappeler que ce dernier n'avait élaboré le sien qu'en vue de ce qui existe aujourd'hui dans le Haut-Rhin ; enfin, qu'il conservait le cadre général du service, en y introduisant des dispositions nouvelles propres à remédier aux imperfections les plus saillantes.

Nous devons encore faire remarquer que M. Mæstlé, généralisant la critique faite par M. Geiger de l'organisation actuelle du service des travaux communaux dans le département du Haut-Rhin, diffère essentiellement d'opinion avec celui-ci sur la question de recherche et d'application des réformes qu'il conviendrait d'opérer dans le domaine dont il s'agit. C'est à l'expérience et à la sagacité de nos lecteurs à se décider entre les deux systèmes que nous mettons en présence, à peser le mérite des arguments invoqués de part et d'autre, et à rechercher dans la logique des déductions respectives, la valeur pratique des conclusions.

OBSERVATIONS

SUR L'ARTICLE DE M. GEIGER, ARCHITECTE,

CONCERNANT LE SERVICE DES TRAVAUX COMMUNAUX DANS LE HAUT-RHIN.

M. Geiger prouve, par son travail, qu'il connait les vices de l'organisation des travaux communaux. Nous admettons toutes ses critiques et nous pourrions même les soutenir et les confirmer par les documents que vingt années d'expérience nous ont permis de recueillir ; mais le mal signalé n'existe pas seulement dans le département du Haut-Rhin ; il existe dans toute la France. Il ne faut donc pas un remède local, mais un remède général, que l'on puisse appliquer sur

la plus grande échelle possible parce que cette question touche de trop près aux intérêts des communes et à celui de l'art.

Depuis la désorganisation de la grande loge des maçons de Strasbourg, les architectes forment un corps disloqué où chacun travaille séparement, sans direction, et pour ainsi dire, abandonné à lui-même ; mais nous sommes certains que la majorité rève une réunion ou une organisation générale qui serait basée sur de sages mesures administratives et qui pourrait donner au pays et à l'art de solides garanties.

Les monuments élevés par les architectes, de même que ceux construits par le corps des ponts et chaussées, traversent des siècles et transmettent à la postérité le caractère des époques antérieures. Le gouvernement devait donc mettre toute sa sollicitude à former un corps national d'architectes qui, certes, serait aussi utile, aussi indispensable que celui des ponts et chaussées. Cette organisation, suivant nous, devrait être toute libérale, elle ne devrait pas porter atteinte au droit qu'ont les communes de choisir un architecte parmi ceux en titre et dans lequel elles auraient mis leur confiance : cette organisation consacrerait, en quelque sorte, pour les artistes, le principe du droit au travail, en abolissant le monopole et le cumul.

Nous reconnaissons avec notre confrère Geiger, que parmi les communes qui font construire il s'en trouve qui peuvent exercer une funeste influence sur les architectes et dont les administrateurs sont portés, par l'amour du gain, à de coupables ententes avec les entrepreneurs, mais ces communes sont en petit nombre. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas légèrement sacrifier des droits légitimement acquis et qui ont été respectés en tout temps. D'ailleurs l'architecte qui se trouverait en position de soutenir son indépendance, trouverait dans l'organisation que nous allons proposer l'appui dont il aurait besoin. Celle-ci nous semble donc d'autant plus nécessaire qu'elle doit avoir pour but de réunir en un corps des hommes qui, pour pratiquer leur art, doivent être dirigés par des sentiments élevés et généreux.

Nous allons essayer de tracer le cadre de cette organisation. Il faudrait établir :

1° Une commission centrale à Paris nommée à la pluralité des voix par tous les architectes de France sous l'autorité du ministre des travaux publics.

2° Des commissions départementales, exclusivement composées d'architectes, nommés à la pluralité des voix par les titulaires habitant le département, sous la direction de l'architecte en chef, lequel serait nommé par le ministre, sur la proposition de la commission centrale de Paris. Ces commissions départementales seraient présidées par le préfet.

3° Des architectes en titre, admis à concourir pour les travaux communaux.

4° Un corps de conducteurs, sous-inspecteurs et inspecteurs de travaux composé d'élèves de l'école des beaux-arts et d'élèves capables formés par les architectes en titre ; les premiers étant porteurs de leur diplôme, les derniers d'un brevet délivré par la commission départementale.

Un inspecteur-maître, par département, nommé tous les 3 ans à la pluralité des voix et pris de préférence parmi les membres de la commission départementale.

Nous allons nous expliquer sur les attributions de chaque ordre et donner sur l'organisation que nous proposons quelques détails qui feront comprendre la possibilité de son exécution.

1° La commission centrale de Paris serait appelée comme aujourd'hui à donner son avis sur les projets d'une certaine importance, sans désignation de chiffre, jusqu'à la dépense de 30000 fr. et au dessous, sur lesquels les commissions départementales jugeraient nécessaire de la consulter ; passé ce chiffre son avis deviendrait obligatoire. Elle reviserait les devis et les réceptions et statuerait sur les différends qui pourraient s'élever entre les architectes et les commissions départementales.

Elle pourrait, en outre, prononcer des peines disciplinaires contre les architectes qui se seraient rendus coupables de négligence ou d'autres faits graves capables de compromettre l'honneur du corps. Ces peines qui seraient la réprimande, la suspension temporaire, ou la destitution seraient provoquées par les commissions départementales.

2° Celles-ci auraient à examiner les projets des architectes qui leur seraient soumis par l'architecte du département ; néanmoins chaque architecte aurait le droit d'assister aux discussions de la commission pour donner des renseignements sur son travail.

Tous les projets, devis, bordereaux et réceptions devraient être établis d'après un mode uniforme pour simplifier la vérification.

Ces commissions, sur le rapport et la proposition des architectes départementaux, fixeraient le nombre des architectes nécessaires dans chaque localité et en proposerait la nomination à l'administration ainsi que celle des conducteurs, sous-inspecteurs et inspecteurs. Elles auraient le droit de contrôle et de discipline sur tous les membres qui résident dans le département.

3° Dans chaque arrondissement et selon l'étendue des besoins, deux ou trois architectes proposés par la commission départementale et nommés par le préfet, travailleraient sous la direction de l'architecte du département.

Les communes auraient le droit de choisir parmi eux; de plus elles auraient encore celui de nommer pour des travaux d'une certaine importance des architectes hors de l'arrondissement.

Les architectes chargés de la direction des travaux jusqu'à concurrence de 10000 fr. seraient choisis parmi ceux résidant dans l'arrondissement et seraient nommés par délibération des conseils municipaux pour 3 ans; car l'architecte est l'homme de la commune; c'est elle qui l'emploie et le paie; mais il ne doit pas oublier qu'il est tenu de soutenir avec dignité l'honneur du corps auquel il appartient.

La rétribution à payer aux architectes serait fixée d'après un tarif dont nous donnons plus loin un projet.

4° Il serait attaché à chaque atelier d'architecte un conducteur et un sous-inspecteur pour 100000 fr. de travaux et en proportion progressive, un inspecteur pour 200000 fr.

Un examen à passer, deviendrait indispensable pour acquérir les grades de conducteur, de sous-inspecteur et inspecteur; ces derniers après un stage de 4 ans, y compris leur service dans les grades précédents, seraient portés sur la liste des architectes et nommés en cas de besoin ou de vacance. Seraient exceptés de la formalité des examens les élèves sortant de l'école des Beaux-Arts, porteurs de leur diplôme.

Une liste des vacances serait publiée chaque année par les soins du comité central de Paris.

5° Les inspecteurs-maîtres seraient, comme nous l'avons dit, choisis et nommés parmi les membres de la commission départementale; ils seraient dirigés par les architectes du département qui leurs remettraient les pièces à vérifier dans leurs tournées.

Ils inspecteraient les travaux, reconnaîtraient s'ils sont exécutés conformément aux projets, ils examineraient également les réceptions,

et après chaque tournée, rendraient compte à la commission départementale de la gestion des travaux et de l'état du personnel de chaque atelier.

Tarif des honoraires. Le taux des honoraires serait le même pour toute la France ; il consisterait en 5 p. $^{0}/_{0}$ à percevoir sur le montant des travaux exécutés par les communes et dirigés par un architecte demeurant dans l'arrondissement. Le taux serait de 7 p. $^{0}/_{0}$, si l'architecte demeure hors de l'arrondissement.

L'administration retiendrait sur ces remises 1 p. $^{0}/_{0}$ pour payer le traitement des conducteurs, sous-inspecteurs et inspecteurs attachés à chaque atelier d'architecte, et completterait, au moyen de fonds communaux collectifs ou de fonds départementaux votés par les conseils généraux, les sommes nécessaires pour faire face à la dépense.

Par une organisation élaborée sur le canevas que nous avons essayé de tracer, l'administration sauvegarderait les droits des communes, détruirait le monopole et le cumul, en laissant à chaque artiste la faculté de développer sa carrière, même sans passer à l'école centrale des Beaux-Arts ; car il ne faut pas qu'un talent soit étouffé et perdu, parce que la fortune n'aura pas été assez généreuse pour permettre à un père d'envoyer son fils à l'École centrale. Il faut au contraire assurer à l'intelligence et au travail le droit de parvenir.

Le passage à l'École des Beaux-Arts ne doit pas être une cause d'exclusion ou de monopole, et nous ne pouvons nous abstenir d'émettre le vœu qu'il soit créé des bourses, afin que les apprentis-architectes, auxquels leur fortune ne permet pas de séjouner plusieurs années à Paris, puissent y faire les études développées auxquelles les appellerait leur aptitude.

L'on nous objectera qu'une organisation semblable présenterait de nombreuses difficultés d'exécution ; nous le reconnaissons, mais nous sommes certains que sous la direction d'une commission centrale provisoire et avec le concours des architectes départementaux qui se trouvent dans chaque localité, secondés aussi par des commissions provisoires, l'on parviendrait à formuler d'une manière satisfaisante l'importante organisation dont nous n'avons pu présenter qu'une esquisse laconique.

Mœstlé,
architecte à Saverne.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VILLE DE MULHOUSE.

ÉPOQUE DU MOYEN-AGE. — LUTTES CONTRE LA FÉODALITÉ.

Toute la durée du moyen-âge n'a été qu'une époque de lutte entre la commune, premier asile de la liberté et du droit, et le régime violent et brutal de la féodalité. C'est au sein des combats que la bourgeoisie se forme, grandit, à travers mille vicissitudes, mille dangers qui l'entretiennent dans des mœurs énergiques, laborieuses, créent entre tous ses membres une solidarité puissante, et les plient à la discipline. C'est un spectacle monotone quelquefois, mais souvent plein de grandeur que celui de leur constance dans les malheurs, de leur fermeté simple et héroïque en face de l'ennemi. Que de fois abrités à peine derrière leurs remparts, il leur fallut voir du haut de leurs murs, leurs moissons foulées au pied ou incendiés, leurs arbres, leurs vignes arrachés, toutes leurs cultures détruites, puis attendre, sans nul espoir de secours, la famine et la mort! C'est cette période de l'existence de Mulhouse que nous allons parcourir.

La première page de son histoire est un récit de guerre. Les évêques de Strasbourg l'attaquent et cherchent à la réunir à leurs vastes domaines. En l'année 1005, l'empereur Henri II, après avoir réduit Hermann, duc de Souabe et d'Alsace, à reconnaître son autorité, le força de réparer les torts qu'il avait causés à la ville et spécialement à l'Église de Strasbourg, brulée par ses soldats, et de céder à cette dernière l'abbaye de Saint-Étienne. Les évêques de Strasbourg commencèrent dès-lors à jouir de ses revenus. Or, nous avons dit que, d'après une charte d'Adalbert, successeur d'Étichon, le village de

14

Mûlenhûsen comptait au nombre des possessions concédées à cette abbaye dès sa fondation. Ce fut là sans doute l'origine des prétentions que les évêques de Strasbourg élevèrent sur Mulhouse contre celles des empereurs.

En 1224 le pape Honorius désigna l'abbé de Murbach, celui de Neubourg et le comte de Wörd, alors landgrave et juge provincial dans la Basse-Alsace, pour arbitres du différend, et leur sentence adjugea la possession de la ville aux évêques. Mais l'empereur Frédéric II refusa de s'y soumettre. Il opposa le comte Ulrich de Ferrette à l'évêque de Strasbourg Berthold de Teck. Des motifs d'intérêt personnel avaient déjà mis les armes aux mains des deux adversaires. La puissante maison de Dagsbourg et d'Eguisheim venait de s'éteindre dans la personne de Gertrude de Dagsbourg qui, mariée successivement au duc de Lorraine, au comte de Champagne et au comte de Linange, n'avait point laissé d'héritier. De nombreux prétendants surgirent en Lorraine, en Alsace, dans le pays de Bade pour se disputer ce riche héritage. Les margraves de Bade, dont les droits fureur reconnus par un jugement des comtes Sigebert et Henri de Wörd, l'an 1226, en firent cession à Berthold de Teck, et l'évêque se mit en mesure de s'assurer ces belles possessions. Il voulut se rendre maître du château et de la seigneurie d'Eguisheim ; mais le comte de Ferrette, son cousin, qui, lui aussi, la convoitait, et qui se voyait soutenu par l'empereur, prit les armes. La guerre ne tarda pas à s'allumer en Alsace ; la ville de Mulhouse prit parti pour l'empire et le comte Ulrich ; mais ce dernier fut complétement battu entre Blodelsheim et Hirtzfelden par l'évêque et Adalbert, comte de Habsbourg, landgrave de la Haute-Alsace. La lutte se prolongea avec des succès divers ; en 1230 la paix fut signée par l'entremise de Henri, roi des Romains, fils de Frédéric II, et six ans après, l'évêque, au nom de son église et avec l'assentiment de tout son chapitre, abandonna à l'empereur la ville de Mulhouse avec tous les droits de l'église, les dîmes, les redevances, la prévoté, la juridiction, les forêts, champs, prés, pâturages, terres arables, pêcheries et tous avantages connus ou inconnus, actuels ou à venir. Cet abandon fut sans doute le prix du pardon que Frédéric II consentit à accorder à l'ami et au conseiller de son fils rebelle Henri, dont la révolte venait d'être réprimée.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1246 l'empereur ayant de nou-

veau été frappé d'excommunication, l'évêque de Strasbourg Henri de Stahleck, fut des premiers à se prononcer contre lui. Il s'empara des villes de Colmar, Kaysersberg et Mulhouse, les força de reconnaître l'anti-César, Guillaume de Hollande, et plaça en son nom dans Mulhouse un prévôt qui s'installa avec des troupes dans un fort ou *Bûrg* d'où il exerça sur les habitants la plus dure oppression. Les choses en vinrent au point que sous le successeur de Henri de Stahleck, Walter de Géroldseck, en l'année 1261, Strasbourg, menacé dans ses libertés aussi bien que les autres villes d'Alsace, se mit sous la protection du landgrave Rodolphe de Habsbourg. L'évêque fut vaincu; les villes de Colmar et de Kaysersberg furent reprises; Rodolphe s'approcha de Mulhouse où il entra de nuit par une porte que lui livrèrent les habitants. Le fort fut assiégé, forcé de se rendre au bout de trois mois, et livré aux flammes; il n'en resta debout que la Tour du diable, et celle de la porte de Nessel où, bien longtemps après, l'on remarquait encore les traces de l'incendie.

Les hostilités durèrent plusieurs années encore; l'évêque de Bâle s'y mêla. Toute l'Allemagne était bouleversée à cette époque par l'anarchie du Grand Interrègne; partout les guerres privées désolaient l'empire. Rodolphe de Habsbourg vint mettre le siège devant Bâle, et c'est dans son camp, sur la hauteur de Sainte-Marguerite, qu'il reçut, dans les premiers jours d'octobre 1273, la nouvelle de son élection à l'empire. Dès-lors tout changea de face: les villes d'Alsace furent définitivement rattachées à l'empire. Ce ne fut cependant qu'en 1308, sous le règne de Henri VII, que le débat entre Mulhouse et les évêques de Strasbourg fut enfin résolu. Ces derniers reçurent par un acte daté du 4 des calendes de décembre, et signé de l'empereur, en échange de Mulhouse, la ville de Molsheim, les bourgs de Moutzig, Hermolsheim, Wege et le château de Neubourg situé dans le Brisgau, au diocèse de Constance.

La noblesse de la Haute-Alsace établie à Mulhouse, ne semble pas être restée étrangère à cette longue lutte. Elle se montra sans doute là, comme partout, hostile à la commune, hostile aux intérêts de l'empire. A peine en effet les bourgeois se virent-ils affranchis de l'oppression extérieure, qu'ils se portèrent contre les familles nobles et notables auxquelles était confiée exclusivement alors l'administration de la cité. Il y eut guerre intestine; les violences se prolongeant, l'empereur Rodolphe vint, en 1284, imposer aux deux parties une paix mal

jurée, mal observée, et qui dura peu. Les haines éclatèrent de nouveau en 1326. Pierre de Régisheim donna le signal des hostilités. Les Mulhousiens sortirent en armes, brulèrent les villages des seigneurs voisins : car c'étaient les malheureux habitants des campagnes qui payaient pour les uns et les autres ; c'est sur eux que retombaient toutes les vengeances. Les seigneurs réunirent leurs forces et vinrent mettre le siège devant la ville. Le duc d'Autriche, Albert-le-boiteux ou le Sage, prit parti dans l'affaire. Il était allié à la maison de Ferrette, et possessionné en Alsace et en Suisse. Il se prononça pour la noblesse, et s'introduisit par surprise dans Mulhouse qui fut livré au pillage. Les ligues suisses, également inquiétées par lui, détachèrent quelques troupes en Alsace, et le duc se retira devant ces redoutables montagnards. Ce fut à recommencer en 1340, puis en 1348 ; en 1354, l'autorité municipale fut méconnue au point que les bourgeois allèrent attaquer les membres du conseil, les nobles, dans le lieu habituel de leurs réunions ; on en vint aux mains ; de part et d'autre il y eut des morts et des blessés. Le comte Albert de Hohenberg et Jean de Vinstingen, successivement landvogts d'Alsace, s'entremirent pour la paix, mais sans fruit. Les dommages que dans chacun de ces soulèvements, les deux partis se causaient l'un à l'autre, ne faisaient que rendre les animosités plus vives. Il devenait évident que noblesse et bourgeoisie, commune et féodalité, étaient des éléments incompatibles, dont le contact produisait d'incessantes répulsions, et que la seule paix durable, serait celle qui les séparerait, et laisserait les bourgeois dans leurs communes seuls maîtres de leurs destinées. Mais le temps seul pouvait amener ce résultat, le temps et l'union des forces de la bourgeoisie.

Les mêmes troubles, les mêmes scènes de désordre se produisaient alors dans toutes les villes de l'Alsace. Partout le péril était le même, et nécessitait les mêmes efforts. Elles conçurent l'idée de faire ce qu'avaient fait les Suisses, de se liguer. Il n'y avait point de hameau où l'on ne s'entretînt de l'heureux état des cantons hélvétiques depuis que par leur union, leur courage et leur héroïque persévérance, ils avaient brisé le joug de la féodalité. C'était un exemple d'un irrésistible attrait pour les provinces voisines. L'Alsace les imita et forma la ligue des villes libres. Cette ligue, à la tête de laquelle fut placé d'abord l'évêque de Strasbourg, avait pour but de maintenir dans le pays la paix et le repos public, de soumettre à des décisions légales

les différends qui s'élevaient entre elles, ou les prétentions que la noblesse pouvait former à leur encontre, et en cas de lutte, de porter toutes les forces contre l'ennemi commun.

La première ligue fut conclue à Colmar, le mardi avant l'Ascension 1338, entre Berthold, évêque de Strasbourg, Albert de Hohenberg, landvogt d'Alsace, Jean-Ulrich de Hauss, prévôt des ducs d'Autriche à Ensisheim, Conrad Werner, abbé de Mourbach, Jean et Anselme seigneurs de Ribeauvillé, les magistrats et citoyens des villes de Strasbourg, Haguenau, Schlestatt, Ehenheim, Rosheim, Mulhouse, Kaysersberg, Turckheim, Munster, Colmar, Brisack et Neubourg. L'Alsace était à ce moment troublée par le soulèvement des villes et des campagnes contre les juifs. Le cabaretier Armleder parcourait le pays, donnant partout le spectacle des plus effroyables sacrifices. Il s'agissait d'arrêter un mouvement qui devenait une véritable jacquerie. Les alliés réussirent un instant à contenir les populations; mais la peste ayant éclaté dans toute l'Europe en 1348 et 1349, le bruit se répandit partout que c'étaient les juifs qui avaient empoisonné les puits; la fureur populaire ne connut plus de bornes: aux victimes du fléau, l'on ajouta les victimes des bûchers.

La ligue signée une première fois à l'occasion de ces calamités, fut renouvelée à diverses fois dans le cours du quatorzième siècle contre *tout perturbateur quelconque du repos public;* elle prit le nom de paix provinciale, *Landfrieden*, et s'étendit depuis deux lieues au-dessus de Mulhouse jusqu'à Seltz. Des différents traités conclus, sortit l'union définitive des dix villes libres d'Alsace, Wissembourg, Haguenau, Rosheim, Oberehnheim, Schlestatt, Kaysersberg, Munster, Turckheim, Colmar et Mulhouse. Elle fut placée sous la protection des empereurs qui s'en réservèrent la haute direction, et lui donnèrent un chef ou préfet résidant à Haguenau, chargé de faire respecter les droits de l'empire. Les villes unies s'engageaient à s'avertir réciproquement de tout ce qui les pouvait intéresser, et en cas de danger, à se prêter aide et assistance.

Quoique la ville de Mulhouse figure dans l'alliance des dix cités impériales, elle n'y joua jamais un rôle bien actif. Elle était située à l'extrême limite du territoire de la ligue, et elle ne pouvait être secourue de ses alliés qu'avec un déplacement considérable, pénible. Dans toutes ses difficultés elle fut réduite à se tirer d'affaire avec ses propres ressources; ainsi, quand en 1365 arrivèrent en Alsace les

grandes compagnies appelées les Anglais, laissées sans service par la paix de Brétigny, et quand, dix ans plus tard, de nouvelles bandes d'Anglais, de Bretons, de Picards fondirent sur la Haute-Alsace, conduites par Euguerrand de Courcy qui venait réclamer le douaire de sa mère, fille du duc d'Autriche Léopold, et petite fille de l'empereur Albert I, elle resta plusieurs mois exposée aux ravages des ennemis et dut résister seule sans recevoir aucun appui. Elle n'en trouva pas davantage dans ses luttes privées, dans ses discordes intestines, de manière que ses relations avec l'union s'en ressentirent, et témoignèrent d'une certaine froideur, que justifiait l'abandon où on la laissait.

En 1382, un comte de Marsé ou Vergi, de la frontière de Bourgogne, en guerre avec la ville de Strasbourg, entra en Alsace avec une suite nombreuse, et conçut l'espoir de s'emparer de Mulhouse; il était, à ce qu'il paraît, d'intelligence avec un habitant, Herrmann-zûr-Nesseln, dont la maison touchait à la porte de son nom. Ce dernier devait pratiquer une ouverture dans le mur d'enceinte, introduire par là un affidé du comte et lui livrer la place. Le comte se tenait près de Hagenbach attendant un dernier avertissement de son complice. Or il arriva qu'un bourgeois Mulhousien, Henri Wetweiler, soit hasard, soit par intention, tomba dans un des postes ennemis. Comme il comprenait le français, il parvint à pénétrer leurs projets. Le soir venu, il s'échappe, revient en toute hâte à Mulhouse dont il se fait ouvrir les portes au milieu de la nuit. Aussitôt il donne l'alarme; le peuple, les magistrats s'assemblent en tumulte; tous les postes sont occupés; l'on court à la demeure du traître, et l'on trouve le mur percé. Il n'avait pas eu le temps de s'enfuir; il fut arrêté, et le lendemain, à l'aube du jour, décapité devant la porte de Bâle. Le comte de Marsé se retira à la nouvelle de la découverte du complot. Mais l'année d'après, les Mulhousiens, nobles et bourgeois, voulurent se venger d'une agression injuste: ils entrèrent dans les domaines du comte, pillèrent plusieurs villages et y firent un butin considérable, surtout en bétail. Ils revenaient avec leur prise, et n'étaient plus qu'à peu de distance de Mulhouse, lorsque, se croyant hors de l'atteinte de l'ennemi, ils eurent l'imprudence de se reposer une nuit à Burnhaupt. Il leur en coûta cher; le comte les suivait de près: il les surprit dans leur sommeil, tua plusieurs d'entre eux, en fit d'autres prisonniers, et reprit tout le butin qu'ils avaient fait. Il reparut même

inopinément devant la ville, se saisit de quelques bourgeois travaillant dans leurs vignes du Rebberg, fit mettre à mort l'un d'eux, un noble de Sternenberg, et menaça la place d'un assaut. Mais les habitants réunis au premier coup de tocsin, prirent les armes, et sortirent sous la conduite du bourguemestre Fritchmann. Il n'y eut point de combat, et le comte put se retirer en emmenant ses prisonniers. L'affaire fut apaisée, non par l'intervention des villes alliées, mais par celle de Rodolph de Hochberg, parent du comte de Marsée, dont Mulhouse dut solliciter l'assistance.

Cette époque est du reste celle où la liberté des villes impériales fut le plus gravement menacée. A mesure que leur puissance, leur prospérité s'étendaient, s'affermissaient, la haine des seigneurs croissait en proportion. L'empereur Wenceslas, qui règnait alors, plus occupé de ses ignobles plaisirs que des intérêts de ses peuples, abandonnait toute direction, et laissait carrière libre aux passions et aux désordres. La noblesse se coalisa contre les communes, et forma diverses associations, celle de Saint-Georges, de Saint-Guillaume, du Lion d'or; ces associations gagnèrent toute l'Allemagne; les villes de Souabe attaquées les premières par le duc de Wurtemberg, opposèrent ligue contre ligue; elles appelèrent à une vaste confédération, *der schwäbische Bünd*, toutes les cités impériales du Rhin, de la Souabe, de la Bavière, les cantons de la Suisse. Mulhouse y entra en 1385; une déclaration authentique, portant les sceaux des villes de Bâle, Ulm, Constance et Ravenspurg, en fait foi : les bourguemestre, conseil et bourgeois de la ville impériale de Mulhouse, y est-il dit, devront être traités comme membres de la confédération. La victoire remportée par les Suisses à Sempach, le 9 juillet 1386, victoire qui coûta la vie au duc d'Autriche, Léopold III, et à une foule de seigneurs de la Haute et de la Basse-Alsace, enhardit la ligue du Rhin. Elle commença les hostilités et s'attira de terribles représailles : le comte Palatin, le comte de Linange, le margrave de Bade causèrent dans la Base-Alsace d'effroyables ravages en l'année 1388. Dans le même temps, les Mulhousiens réunis aux Bâlois marchèrent au secours de leurs alliés de Souabe; mais la défaite des villes confédérées à Zoffingen, près de Weyll dans le Wurtemberg, mit fin à la guerre. La paix fut rétablie dans les provinces du Rhin pour quelque temps du moins.

Le règne de l'empereur Wenceslas, si déplorable qu'il fût, ne laissa pas cependant que d'être favorable au développement des villes

libres ; ce fut un des principaux griefs qui arma la féodalité contre lui. Ainsi Mulhouse obtint de lui la faculté de frapper un impôt particulier sur le vin et les grains, un péage sur les ponts, afin de réparer ou compléter ses fortifications, et en vue des lourdes charges que les guerres du temps avait fait peser sur elle, elle fut affranchie pour dix ans de toute contribution à payer à l'empire. L'on peut donc juger de la surprise, de la consternation des habitants, lorsqu'ils apprirent tout à coup, en 1397, que l'empereur leur avait retiré toutes leurs libertés. Soit qu'ils eussent été dénoncés par le préteur impérial comme ayant empiété sur son autorité, soit que ce ne fût qu'un jeu joué par une cour réduite aux expédients, pour frapper monnaie, la disgrâce semblait complète. Au printemps suivant le bourguemestre, Pierre Elhorn, et le syndic, George d'Arweiler, partirent pour Luxembourg, et rapportèrent des lettres de pardon qui promettaient l'entier oubli du passé et rétablissaient Mulhouse dans tous ses droits et libertés. L'histoire ne dit pas au prix de quels sacrifices. Peu après, la ville racheta du même Wenceslas, l'abolition de la charge de préteur impérial, comme nous l'avons dit plus haut, dans la partie précédente de ce travail.

La première moitié du quinzième siècle paraît avoir été une époque de prospérité pour la ville de Mulhouse ; le nombre de ses bourgeois s'élève jusqu'à 1500 ; des faubourgs se groupent autour d'elle. En 1431, on la voit construire un hôtel-de-ville ; en 1437, elle achète des comtes Louis et Ulrich de Wurtemberg, pour une somme payable comptant, les villages d'Illzach et de Modenheim, avec le droit de justice Haute et Base, les banlieues, les bois, dîmes et appartenances. En 1441, Jean Zu-Rhein ayant emmené en son château de Freundstein, au val de St-Amarin, deux bouchers de Mulhouse qu'il avait fait prisonniers à Bartenheim, la ville put mettre en campagne huit cents hommes qui allèrent assiéger le noble ravisseur et le forcèrent de lâcher sa proie.

Mais cet état brillant, ces progrès rapides furent subitement arrêtés. Un événement qui fut fatal à l'Alsace entière, devint pour Mulhouse en particulier une source de malheurs, par les conséquences qu'il eut : nous voulons parler de l'invasion des Armagnacs.

C'est la haine héréditaire de la maison d'Autriche pour les ligues suisses qui attira ce fléau sur le pays, et qui, aveugle, comme toutes les passions, ouvrit les routes de l'Alsace et du Rhin, à cette puissance

française qu'il était si dangereux d'appeler sur ses vieilles frontières naturelles. Le duc d'Autriche, toute la noblesse des provinces du Rhin avaient sur le cœur les sanglantes défaites que leur avaient infligées les paysans et les pâtres de la Suisse. La plaie de Sempach saignait encore; elle avait porté le deuil dans la plupart des familles nobles d'Alsace. Un nouveau grief venait de se joindre à tous ceux qu'on avait déjà. La ville impériale de Zurich s'étant prononcée pour le duc d'Autriche, Sigismond, dans une question de territoire, les cantons lui déclarèrent la guerre, vinrent l'assiéger et lui firent subir des pertes cruelles. Allumée sur un point, la guerre gagna de tous côtés : les seigneurs de la Haute-Alsace, du pays de Bade prirent les armes. Tout étant en feu autour de Bâle, le concile qui s'y trouvait réuni, craignant pour lui-même, s'entremit pour la paix. Une diète se réunit à Rheinfelden, diète où figurèrent les représentants des villes libres d'Alsace, Haguenau, Strasbourg, Schlestadt et Mulhouse; ses efforts échouèrent.

C'est alors que le margrave Guillaume de Bade, gouverneur des pays d'Autriche en Souabe, conçut le projet d'appeler des secours étrangers. Il envoya d'abord auprès du duc de Bourgogne, Pierre de Mœrsperg, le chef d'une ancienne famille noble de Mulhouse, qui avait laissé quatre des siens sur le champ de bataille de Sempach. Le duc consentit à prêter son appui, mais à la condition que l'empereur lui ferait des concessions dans les Pays-Bas. Guillaume, Sigismond d'Autriche et l'empereur Fréderic III, s'adressèrent donc au roi de France. Ce fut Æneas Sylvius, le plus savant et le plus éloquent des pères du concile de Bâle, qui fut chargé d'écrire à Charles VII. Ils cherchèrent à persuader au roi que leur cause était commune, que *cet exemple d'une insurrection triomphante touchait tous les princes à la fois; et qu'il fallait éteindre un incendie dont tous les rois souffriraient, sans aucun doute, un notable dommage*. La demande fut accueillie, mais non pas pour les motifs qu'on faisait valoir. La royauté en France jouait un autre rôle : loin de se montrer hostile aux communes, elle les favorisait, les protégeait et s'en faisait une arme contre la féodalité. Charles VII accepta, parce qu'il venait de signer une trève avec l'Angleterre, qu'il voulait délivrer ses provinces du fléau des compagnies, et, chose plus étonnante! parce que, disait-il, dans son manifeste, *la couronne de France a été, depuis beaucoup d'années, dépouillée de ses limites naturelles qui allaient jus-*

qu'au fleuve du Rhin, et qu'elle veut y rétablir sa souveraineté. Le dauphin Louis vint avec une armée de 22,000 hommes jusqu'à Montbéliard, que le comte de Würtemberg lui céda pour un an. Un noble alsacien, Burckard Münch, seigneur de Landscron, lui servit de guide à travers le Jura, et le 10 août, il fut reçu dans la ville d'Altkirch. A l'approche des Armagnacs (on continuait à désigner sous ce nom qui fut celui d'un grand parti politique en France, les vieilles bandes qui avaient si longtemps combattu les Anglais) à leur approche, toute la noblesse du pays vint se joindre au dauphin: les évêques réunis à Bâle s'enfuirent; les Suisses occupés aux siéges de Zurich et de Farnsbourg, détachèrent seize cents hommes au secours de la ville de Bâle. Ils marchaient joyeusement, comme pour une fête. Les pères du concile qui les rencontrèrent, les ayant avertis que leurs ennemis comptaient plus de vingt mille combattants : « Hé bien ! répondirent-ils, nous baillerons nos âmes à Dieu, et nos corps aux Armagnacs. »

Ce fut le 26 août 1444 que s'engagea la bataille sur les bords de la Birse à peu de distance de Bâle. Les Suisses renversèrent toutes les forces qu'ils trouvèrent sur la rive droite de la rivière, et, enivrés de ce premier succès, tentèrent de la franchir eux-mêmes pour pénétrer dans la place. Cette audace les perdit : attaqués par des forces supérieures, ils se retranchèrent dans la maladrerie de Saint-Jacques où s'engagea une lutte suprême, épouvantable, qui dura dix heures et qui finit par l'entière extermination des Suisses. Telle était la soif de vengeance de leurs ennemis, que ce même Pierre de Mœrsperg, dont nous avons parlé, se jeta aux genoux du sire de Chabannes, pour le conjurer de n'en épargner aucun.

La haine était assouvie ; ils gisaient là ces pâtres héroïques, affreusement mutilés. Burckard Münch put, un instant du moins, *se baigner dans les roses*. Mais ce n'en était pas moins une triste victoire. Autour du corps expiré de chacun d'eux, dit M. de Barante, étaient couchés au moins cinq ou six des assaillants et avant de succomber, ils avaient jeté sur le champ de bataille huit mille des gens du dauphin. Louis, peut-être déjà préoccupé de l'appui que la France pourrait tirer d'une telle population, renonça à continuer les hostilités ; d'ailleurs le but officiel était atteint : le siége de Zurich avait été levé par les Suisses. Il entra en négociation avec les cantons, et ramena son armée dans la Haute-Alsace pour y prendre ses quartiers d'hiver. Toutes les hor-

reurs de la guerre vinrent fondre alors sur la province ; une multitude de villages, de bourgs, de villes furent ruinés ou pillés.

Mulhouse se trouva une des premières exposée. Son titre de ville impériale ne put la mettre à l'abri : la mésintelligence la plus vive avait éclaté entre l'empereur et le dauphin, et ce dernier ne gardait plus de mesure. Pour accroître ses moyens de défense, Mulhouse accueillit dans ses murs les habitants des campagnes voisines, leur donna des armes, prit à sa solde tout ce qu'elle put réunir d'hommes de guerre. Elle détruisit ses faubourgs, les hôtels, les églises, la maladrerie qui se trouvaient hors des remparts, de peur que l'ennemi ne s'y établît, et plaça garnison dans le château d'Illzach, après l'avoir enlevé à Guillaume Berwarten, un des amis des Armagnacs. Ce fut le vendredi après l'exaltation de la Croix que ces derniers vinrent attaquer la place. Ils cachèrent une partie de leurs gens dans le Rebberg, dans le dessein de s'emparer par surprise de la porte de Bâle. Le coup ayant manqué, ils donnèrent l'assaut. Ils y revinrent par trois fois, mais toujours en vain ; l'extrémité où étaient réduits les assiégés, ne leur laissait pas de choix ; ils combattirent avec le courage du désespoir, et repoussèrent définitivement l'ennemi. La ville resta bloquée encore jusqu'au printemps de l'année 1445, époque où les Armagnacs commencèrent leur retraite.

Cette terrible expédition qui devait, au gré de la noblesse, raffermir son autorité, lui rendre partout le gouvernement des villes, avait donc manqué son but Elle avait plutôt affaibli que relevé la féodalité ; mais elle laissait après elle un pays ruiné, et des haines d'où allaient sortir d'interminables luttes.

A peine délivrée de la présence de l'ennemi, la ville de Bâle bannit de son enceinte et de son territoire toutes les familles nobles qui s'y trouvaient fixées. L'exemple fut suivi. Mulhouse qui, à plusieurs reprises, avait expulsé la noblesse, voulant en finir avec ces hommes dont les sentiments et les intérêts étaient si constamment opposés aux siens, et dont la malveillance avait si manifestement éclaté dans les derniers temps, Mulhouse les bannit de nouveau, et cette fois pour toujours, avec les hautes familles bourgeoises et *toutes leur nichées*. Leur corporation fut cassée, et ceux-là seuls eurent la faculté de rester dans la ville, qui consentirent à se faire inscrire dans d'autres tribus.

Cet acte eut d'abord les suites les plus fâcheuses. C'était peut-être

le seul moyen de ramener, de maintenir la paix au-dedans; mais la ville s'affaiblit en se mutilant ainsi elle-même, en rejetant de son sein ses plus grandes, ses plus riches familles; puis, cette noblesse bannie, fixée dans son voisinage, devint une mortelle ennemie toujours prête à lui susciter des procès, des luttes, à embrasser la cause de tous les mécontents. L'histoire des années qui vont suivre, ne mentionne que des faits de cette nature. Jacques de Hohenfürst réclame des dédommagements pour une maison qu'il possédait à la porte de Bâle, et qu'on avait détruite avec les faubourgs au moment du siège; le refus qu'il essuie, le pousse à des démonstrations hostiles. Après lui, viennent Albert Hartmannsdœrfer et la comtesse Vérène de Fürstenberg, abbesse de Massevaux, demandant pareillement à être indemnisés des dégats commis par les Mulhousiens sur le territoire de Zillisheim pendant la guerre des armagnacs; puis Jean Ulrich de Massevaux pour son fils Anselme un des adhérents de Hartmannsdœrfer; enfin Pierre Wagner, ancien bourguemestre. Wagner appartenait à la classe des bourgeois notables expulsés avec les familles nobles; dépouillé de ses fonctions, il était sorti de Mulhouse avec toute sa parenté, laissant aux portes des lettres de menaces qu'il ne tarda pas à mettre à exécution. Réfugié d'abord sur le territoire autrichien, il passa en 1459 en Westphalie, et porta plainte contre la ville devant un tribunal secret. Elle reçut une assignation signée de Hermann Hackenberg, Freigraf à Vollmenstein et de Jean Hackenberg, Freigraf à Neustatt, assignation qui fut fixée aux portes et aux barrières. Le conseil s'effraya à l'idée de cette juridiction mystérieuse, et le nouveau bourguemestre, Werner Dagsberger, partit avec un syndic et un membre du conseil. Arrivée à Nemerzhagen, ils furent arrêtés, et on leur signifia que la commune de Mulhouse aurait à payer aux Wagner 10,000 florins pour dommages causés, et 3,300 pour frais de procès; qu'eux-mêmes ne seraient rendus à la liberté qu'après avoir versé une somme de 80 florins entres les mains de l'un des Freigraf. Cette violation des libertés de la ville impériale parut par trop flagrante; l'affaire fut dénoncée à l'empereur Frédéric III qui la soumit à la haute-cour de Rothweil. Celle-ci mit au ban de l'empire le tribunal secret; le tribunal en fit autant à l'égard de la haute-cour. Le débat traîna en longueur; Mulhouse fit un appel aux villes alliées et au landvogt d'Alsace, mais sans obtenir d'appui efficace, et de guerre

lasse, après bien des dépenses, elle traita avec les Wagner auxquels elle rendit le droit de bourgeoisie.

Fatigués de ces difficultés sans cesse renaissantes, épuisés dans leurs ressources, découragés enfin par l'abandon où on les laissait, les Mulhousiens commencaient à porter ailleurs leurs vœux et leurs espérances, et songeaient à se créer des alliances plus profitables; ils hésitaient cependant encore; au moment de se séparer de leurs frères de l'Alsace, ils trouvaient peut-être moins fondés les griefs qu'ils croyaient avoir à leur reprocher, lorsque éclata contre eux une nouvelle guerre, plus rude, plus acharnée que toutes celles qu'ils avaient eu à soutenir jusque là, la guerre des six deniers, *sechs-plappert-krieg*. Ce fut une dernière épreuve, épreuve décisive qui les jeta dans les bras de la Suisse.

En 1465, Hermann Klée, un garçon meunier en condition à Mulhouse, réclama de ses anciens maîtres, Jean Beck et Werner de Tûbingen, six deniers bâlois, restant dûs sur ses gages. Ils lui en offrirent trois ou quatre, prétendant ne rien lui devoir de plus. L'étranger porta plainte au bourguemestre qui, occupé d'affaires plus pressantes, négligea une contestation d'un intérêt si minime, et Hermann sortit mécontent de la ville. Ce mécontent fut accueilli par un de ces ennemis implacables, dont la haine vigilante épiait toutes les occasions de vengeance. Pierre de Régisheim, alors seigneur de Brunstatt, s'empressa de le prendre sous sa protection, et le poussa à adresser ses réclamations, non plus à ses maîtres, mais au magistrat de Mulhouse. Le garçon meunier écrivit en effet au bourguemestre pour demander que l'argent qui lui était dû, lui fût envoyé à Berckheim. Alors l'autorité municipale, à qui tant de dures expériences avaient appris à ne dédaigner aucun grief, se hâta de couper court à l'affaire, et chargea un commissionnaire juré d'aller porter la somme en question à Brunstadt où Hermann se trouvait encore. Mais à la vue du messager, il s'enfuit, et vendit ses prétentions à Pierre de Régisheim.

De ce moment le débat changea de face, le prétexte fit place à la réalité. Pierre dénonça la ville à la régence autrichienne d'Ensisheim, et sans aucune déclaration préalable, se saisit de douze bourgeois qu'il jeta dans les fers. Ce ne fut qu'après cet acte d'hostilité qu'il contraignit une vieille femme à porter à Mulhouse sa lettre de défi; elle était conçue dans les termes de la plus sauvage inimitié: « Je veux, dit-il, prendre la défense de Hermann Klée, et être votre ennemi; tout le

mal qui se pourra faire contre vous, en incendie, pillage, meurtre ou autrement, je le tiendrai à honneur pour moi.» A peine ce signal donné, toutes les animosités firent explosion : les familles expulsées, celles qui leur étaient parentes ou alliées, s'unirent à Pierre de Régisheim. Les seigneurs de Landeck, de Blumeneck, de Kuttenach, de Ballschweiler, de Falkenstein, de Hussen, les Cappler, puis vingt autres adressèrent à la ville leur déclaration de guerre en cinq lettres différentes. Ils vinrent piller le village d'Illzach dont ils emmenèrent bon nombre des habitants prisonniers.

Dans ce péril, Mulhouse fit encore un appel à la ligue des villes d'Alsace. Elle envoya des députés à Strasbourg, où se trouvaient en ce moment réunis le landvogt et les mandataires des villes libres ; ces députés donnèrent à entendre que si leur patrie n'était pas secourue cette fois plus efficacement qu'elle l'avait été par le passé, elle se verrait réduite à chercher ailleurs ses soutiens. La ligue ni le landvogt ne firent rien. Les villes d'Alsace étaient éloignées du théâtre de la lutte ; elles craignaient d'être entraînées à une guerre avec la maison d'Autriche de qui relevait la noblesse du Sundgau : d'ailleurs elles étaient, elles aussi, en proie aux divisions et peu en état d'agir au dehors.

Alors les Mulhousiens s'adressèrent aux cantons de Berne et de Soleure : « Epuissés, délaissés, mais dignes encore de nos pères et de nous-mêmes, nous venons à vous, écrivaient-ils, puissants libérateurs de l'innocence opprimée. Dans vos guerres aussi vous nous verrez au premier rang.» Leur demande fut accueillie. Les Suisses consentirent sans peine à s'unir à eux : c'était enlever aux empereurs leurs constants ennemis une place imporante, et s'en faire un rempart contre la maison d'Autriche, double avantage qu'il fallait se garder toutefois d'avouer ouvertement. Le mardi avant la St.-Jean 1466 un traité d'alliance fut donc signé pour 25 ans entre les villes de Mulhouse, de Berne et de Soleure. Aux termes de ce traité, elles s'engagaient à se porter secours réciproquement et gratuitement au cas où elles seraient attaquées ou assiégées ; pour toute autre guerre, le secours serait à la charge de celle qui l'invoquerait ; de plus, Mulhouse ne devait entreprendre aucune expédition armée, ni entrer dans aucune autre ligue sans avoir pris au préalable l'avis de ses nouveaux alliés.

Les sept anciens cantons d'Uri, de Schwitz, d'Unterwalden, de

Lucerne, de Zurich, de Zug et de Glaris déclarèrent également vouloir prendre Mulhouse sous leur protection.

Ainsi s'accomplit la réunion de Mulhouse à la confédération hélvétique. Cette réunion ne rompit point officiellement ses liens avec l'empire et le double aigle continua à figurer à côté de ses armes jusqu'à l'époque des traités de Westphalie. L'alliance qui l'unissait aux villes libres d'Alsace, fut formellement maintenue ; mais les rapports avec la préfecture de Haguenau devinrent de plus en plus rares, et l'autorité finit par refuser l'impôt de cent florins qu'elle payait au landvogt.

En vertu des conventions jurées, la confédération envoya aux Mulhousiens un secours de cent hommes sous le commandement de Jean Ulrich de Mellingen, et la guerre se continua avec acharnement. Les bourgeois et leurs auxiliaires allèrent attaquer leurs adversaires dans leurs propres domaines. Les villages de Niedersteinbronn, de Hagenbach, de Giltweiler appartenant, le premier à Antoine de Régisheim, chanoine du haut-chapitre de Bâle, le second aux sires de Hagenbach, le dernier aux Cappler, furent cruellement ravagés.

La veille de la St.-Ulrich au soir, arrivèrent les députés des cantons de Berne, de Soleure pour recevoir le serment de leurs nouveaux alliés, et travailler au rétablissement de la paix. Dans le même temps, les villes d'Alsace, humiliées de cette intervention étrangère, et voulant éviter une séparation complète, tentèrent un effort en faveur de Mulhouse. Le landvogt, Rheingraf Zu-Rhein, réunit quelques troupes, et assisté des gens de Turckheim et de Kaysersberg, attaqua et prit d'assaut les châteaux de Haut-Hattstatt et de Haut-Eguisheim, à cette époque au pouvoir de Pierre de Régisheim ; ils furent démantelés et brulés. Hermann Klée fut tué sur la brèche à Eguisheim avec trois de ses adhérents.

Pierre de Régisheim demanda la paix ; mais les Mulhousiens refusèrent de traiter avant qu'il eût réparé les dommages qu'il leur avait causés. L'arrivée du duc Sigismond d'Autriche amena une réconciliation : Pierre de Régisheim eut à payer à la ville une somme de 825 florins, et de part et d'autre les prisonniers durent être rendus sans rançon. Le traité fut signé à Ensisheim, en présence des envoyés des villes de Berne et de Soleure, et de ceux de Bâle, Colmar et Schlestadt, le mercredi avant la fête des Trépassés de l'année 1466.

Le feu était mal éteint ; un prétexte tout aussi frivole que celui de Hermann Klée, le fit éclater de nouveau plus violent que jamais. Parmi

les prisonniers qu'avaient faits les Mulhousiens, se trouvait un certain Conrad Kiefer, de Bondorf, engagé au service de Jean Erhardt, de Massevaux, et serf de Fréderic de Münsterol. Ses maîtres avaient inutilement insisté auprès de l'administration municipale pour obtenir qu'il fût mis en liberté ; il ne fut renvoyé qu'après la paix. Il n'y avait là que parfaite justice, et l'on peut juger à quel point en était venue l'animosité, quand un motif si inique pouvait être invoqué comme un motif suffisant de guerre. La noblesse s'en empara encore, accueillit la plainte de Kiefer, l'envénima, en fit un crime. Malgré tout son mauvais vouloir, il est probable cependant qu'elle n'eût pas réussi à renouveler la lutte, si elle n'avait trouvé cette fois un appui énergique dans les campagnes voisines de Mulhouse. L'irritation était grande, en effet, contre cette ville depuis qu'elle avait appelé les étrangers en Alsace; on mettait à son compte les ruines qu'ils y avaient faites. Partout où passait quelqu'un de ses habitants, partout où il en paraissait dans les marchés, on les insultait, on imitait le mugissement de la vache, ou qualifiait Mulhouse d'étable de la Suisse.

Conrad Kiefer, ainsi soutenu, réclama du magistrat des dommages-intérêts qui lui furent refusés. Aussitôt il afficha à la porte de Bâle une déclaration de guerre, signée de lui et de ses adhérents. Le même défi fut adressé aux villes de Berne, de Soleure et de Lucerne. Avant de recourir aux armes, les cantons cherchèrent à étouffer l'affaire ; mais leur intervention ne fit qu'aigrir les esprits. Un complot, tramé pour s'emparer de Mulhouse par surprise, fut déjoué par l'avis qu'en donna Soleure. Il s'agissait de faire pénétrer dans la place et de cacher dans les hôtels déserts de la noblesse un nombre plus ou moins grand d'hommes déterminés qui devaient se répandre et attaquer au-dedans au moment où une tentative extérieure appellerait les bourgeois sur les remparts.

La vigilance des habitants les sauva, et leurs adversaires, ne pouvant entamer la place, se rejetèrent sur les possessions de la ville et des particuliers : les villages d'Illzach et de Modenheim furent pillés d'abord, puis réduits en cendres ; les cultures furent impitoyablement ravagées, les plantations détruites ; tous ceux qui se hasardaient hors des murs, étaient dépouillés, pris ou tués.

L'empereur Frédéric III, instruit de ces événements, écrivit aux magistrats de Mulhouse, d'envoyer des députés à la prochaine diète, pour qu'elle pût juger le différend ; en attendant sa décision, il in-

terdirait tout acte d'hostilité. Mais l'autorité de l'empereur fut méconnue. La noblesse de la Haute-Alsace était ouvertement soutenue par la maison d'Autriche. Ainsi les évêques de Bâle et de Constance ayant convoqué une assemblée à Bâle pour rétablir la paix, le prévôt de Landser, Walter de Hallwyl, fit attaquer la députation de Mulhouse, et le syndic, Nicolas Ruesch, fut grièvement blessé. Les Mulhousiens, hors d'état de se défendre seuls contre une conspiration qui s'étendait chaque jour, réclamèrent encore le secours de la Suisse, et les Soleuriens, qui venaient de s'emparer du château de Landscron, leur envoyèrent deux cents hommes. Avec ce renfort, ils firent des sorties, se jetèrent sur les villages et les domaines des seigneurs ennemis, et y exercèrent de cruelles représailles. Sausheim, Ruelisheim, Rixheim, Didenheim et Brunstatt furent pillés et brûlés; l'un des adhérents de Conrad Kiefer fut tué. Alors tout le pays se souleva contre eux. Les villes de Fribourg, de Brisach et de Neubourg se joignirent même à leurs adversaires.

Une troupe nombreuse d'ennemis descendit du côté de Frœningen et vint camper entre Brunstatt et Mulhouse. Un combat fut livré sur les bords de l'Ill à peu de distance des remparts; la garnison dut céder au nombre, et la place fut cernée de toutes parts. Le duc Sigismond d'Autriche détermina le landvogt d'Alsace, Thyring de Hallwyl, à prendre parti pour la noblesse. Il réunit en effet quelques milliers d'hommes, et à l'entrée de l'été 1468, vint renforcer l'armée féodale retranchée près de Habsheim.

La confédération helvétique s'émut tout entière à cette nouvelle. Des faits identiques accomplis dans le même temps à Schaffouse qu'assiégeaient les seigneurs du pays, ne pouvaient lui laisser aucun doute sur les motifs de ces agressions. C'était sa vieille ennemie, la maison d'Autriche qui, vaincue à Sempach, vaincue à St.-Jacques, essayait la revanche, et l'attaquait dans ses alliés. Elle accepta encore une fois le défi.

Les Bernois mirent sur pied cinq mille hommes sous le commandement d'Adrien de Bubenberg; ceux de Soleure, de Fribourg, et de Bienne se joignirent à eux. Ils descendirent par la route du Hauenstein, détruisirent sur leur passage Blotzheim, Bartenheim, Schlierbach et Eschentzwiller. A leur approche, la noblesse et l'armée autrichienne s'enfuirent de Habsheim; le village tomba au pouvoir des Suisses qui, suivant leur coutume, commencèrent par abattre les mai-

sons voisines de l'église, et mirent le feu au reste. Pendant ce temps, les hommes de Schwitz, Ury, Unterwalden, Zurich, Lucerne, Zug, Glaris, Appenzell et St.-Galles arrivaient par la Harth, passaient devant Ottmarsheim, s'emparaient de Pfaffstadt, mettaient le feu à Zillisheim et à Frœningen, et en faisaient sauter les châteaux.

Quatorze mille Suisses se trouvèrent réunis à Mulhouse, où ils furent accueillis en libérateurs. Après y avoir séjourné deux jours, ils commencèrent leur œuvre de destruction dans la Haute-Alsace. Pour mieux affronter la noblesse qui prétendait que leurs victoires n'étaient dues qu'à leurs montagnes où la cavalerie ne pouvait agir, ils allèrent prendre position dans la plaine ouverte de l'Ochsenfeld, rangèrent en cercle leurs treize bannières, et firent savoir qu'ils attendraient quinze jours leurs adversaires. Personne ne vint, et pendant ces quinze jours, ils purent, sans trouver de résistance, porter le fer et le feu partout aux alentours. Vieux-Thann, Haut-Roderen, Uffholtz, Pfaffstadt, les châteaux de Schweighausen, de Hirtzenstein furent livrés aux flammes; dans le baillage de Landser, tous les villages, moins quatre, furent réduits en cendres; le baillage d'Altkirch se racheta pour deux mille florins.

Enfin, quand le but fut rempli, ils quittèrent le pays, se vantant d'avoir épargné les femmes et les prêtres, se glorifiant de leur défi resté sans réponse, mais maudits de l'Alsace où ils s'étaient vengés de leur haine pour les seigneurs sur de pauvres gens des campagnes, où ils avaient incendié cent-un villages, et *lancé au ciel* onze châteaux. Avant de rentrer dans leurs foyers, ils voulurent châtier pareillement les ennemis de Schaffouse. Ils les assiégèrent dans Waldshutt; durant trois semaines, tout le pays de la Forêt-Noire fut ravagé comme l'Alsace. Sigismond fut enfin forcé de signer la paix la même année 1468: il dut payer dix mille florins à la confédération Suisse pour frais de guerre; la ville de Mulhouse fut réintégrée dans tous ses droits et libertés antérieurs; ses marchés et foires furent rétablis et la régence autrichienne s'engagea à ne pas en interdire la fréquentation à ses sujets, comme aussi à accueillir sur son territoire les marchands Mulhousiens.

En se retirant, les Suisses laissèrent deux cents hommes dans la ville. Elle ne devait point en effet compter de si tôt sur la paix et la sécurité. Elle avait attiré sur le pays une si effroyable tempête (au moins on l'en accusait) qu'il n'était pas possible que de longtemps le souvenir s'en effaçât. Le traité ne fut point observé à son égard; les

habitants se voyaient repoussés de partout ; deux ans encore ils furent ainsi bloqués dans leurs murs, réduits à laisser même leurs terres incultes, et à souffrir de la faim. Il n'y avait pas de jour qu'il n'arrivât quelque nouvelle demande en réparation de dommages de la part de la noblesse autrichienne. Ce ne fut qu'en 1470 que ces dispositions hostiles s'étant calmées insensiblement, la situation devint plus tolérable, et la paix plus réelle. Un danger commun allait rapprocher d'ailleurs les villes libres d'Alsace des cantons suisses.

En 1469, l'année qui suivit la paix de Waldshutt, le duc d'Autriche Sigismond engagea ses domaines du Sundgau, du Brisgau et de la Forêt-Noire au duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, pour une somme de quatre-vingt mille florins, en se réservant toutefois la faculté de les racheter. Il était poussé par le besoin d'argent, l'ordinaire défaut des puissances de tous les temps, sans doute aussi par le désir d'humilier les Suisses et leurs alliés. La dernière guerre qu'il leur avait faite, le traité qu'ils lui avaient imposé, l'avaient particulièrement endetté ; en s'acquittant, il lui paraissait doux de laisser après lui un vengeur. Ce sentiment se trouve hautement exprimé dans ces paroles d'un des courtisans du duc : «Non, nous ne serons pas plus longtemps la risée de ces pâtureaux. Allez le dire à ceux de Schaffhouse, à ceux de Mulhouse. Comme il va se tapir le fier ours de Berne! Comme ils vont pâlir ces bergers des Alpes devant la foudre bourguignonne !»

Quoi qu'il en soit du motif, Charles s'était hâté d'accepter la proposition. Il rêvait le rétablissement du royaume de Bourgogne, et ne pouvait laisser passer l'occasion d'en regagner les limites. La cession fut signée le 9 mai à St.-Omer ; le 28 juillet le comte de Neuchâtel, margrave Rodolphe de la maison de Bade, vint avec d'autres délégués de Bourgogne, recevoir à Ensisheim l'hommage des nouveaux sujets de leur maître. Charles confia le gouvernement des domaines autrichiens, au sire Pierre de Hagenbach, gentilhomme de la Haute-Alsace, qui avait servi avec zèle son père et lui. Pierre de Hagenbach avait contribué puissamment par ses conseils à lui faire accepter le traité, en lui vantant la fertilité des bords du Rhin, les grands revenus qu'il pourrait tirer du pays, et en lui promettant d'y réunir bientôt, par des moyens qu'il lui révélerait, toutes les villes libres de l'Alsace.

A peine arrivé dans son gouvernement à la tête de quinze cents chevaux, et de quatre mille hommes de pied, ils se mit à l'œuvre. Il s'adressa d'abord à Mulhouse. Le moment était bien choisi : les ca-

lamités de la guerre des six deniers, les réclamations journalières auxquelles il lui avait fallu faire droit, avaient placé cette malheureuse ville dans une situation désespérée ; ses dettes s'étaient accrues au-delà de toute proportion avec ses ressources. Les seigneurs autrichiens, espérant trouver un appui dans le duc de Bourgogne, se montraient plus exigeants, plus intraitables. Sans se joindre à ses ennemis, Hagenbach les excitait secrètement, poussait les choses au point qu'il ne restât aux habitants d'autre voie de salut que de se jeter dans les bras de son maître.

Vers la St.-Urbain 1470, il vint lui-même à Mulhouse avec une suite peu nombreuse, et fut bien accueilli. Il chercha à faire comprendre au magistrat qu'il ne lui était plus possible d'arrêter les poursuites des créanciers de la ville; qu'il se voyait enfin réduit à leur rendre justice ; que le plus sage conseil qu'il pût donner aux Mulhousiens, c'était de se placer sous la protection du duc de Bourgogne qui trouverait moyen de satisfaire à leurs engagements, ou de les mettre à l'abri de nouveaux dangers.

Lorsqu'on sut en Alsace les démarches de Hagenbach, toutes les villes libres se préparèrent à la résistance. Leur liberté était évidemment menacée comme celle de leurs voisins. Une assemblée fut tenue vers la St.-Martin à Colmar, pour aviser aux moyens de les soulager du poids des dettes sous lequel ils succombaient et pour ôter ainsi à leur adversaire l'arme dont il se servait. En même temps le comte palatin Frédéric, landvogt de Haguenau, lui écrivit pour qu'il s'abstînt à l'avenir d'embaucher une ville qui dépendait de l'empire, et d'autre part engagea les habitants à se montrer inébranlables dans leur défense. Il fit mieux encore : il convoqua à Bâle pour la fin de mars 1471, une diète des députés des cantons suisses et de ceux de Strasbourg, Colmar et Schlestadt, s'y rendit lui-même, et obtint pour Mulhouse un prêt sans intérêts de 18000 florins pour dix ans. Le tableau qu'il fit de sa situation, est fort triste : il y avait cinq ans, disait-il, qu'il ne lui avait plus été possible de cultiver son sol, ni de percevoir ses revenus; durant cet espace de temps, toutes les industries avaient été suspendues ; deux fois son bétail lui avait été enlevé ; ses arbres, ses vignes étaient arrachés, et enfin les intérêts seuls de ses dettes s'élevaient à plusieurs milliers de florins.

Le sire de Hagenbach ne renonça point pourtant à ses projets, seulement il chercha à obtenir par de douces flatteries ce qu'on avait

refusé à ses menaces. A une assemblée réunie à Ensisheim dans les premiers jours de l'année 1473, il s'efforça d'assurer les envoyés de Mulhouse de toute sa bienveillance, leur disant que sa sympathie était d'autant plus naturelle et plus vive que leur patrie était en quelque sorte la sienne, attendu que ses ancêtres avaient habité autrefois au milieu d'eux ; il leur révéla d'un air mystérieux que la noblesse tramait contre eux de nouveaux complots ; qu'elle avait résolu de les bloquer, de faire assassiner leur bourguemestre Dagsperger et le syndic Ruesch, et de profiter du trouble qui s'en suivrait pour s'emparer de la place et égorger tous ses habitants ; mais qu'il veillait à les défendre. Une seconde fois il les supplia de se donner à son maître : « Le duc paiera vos dettes ; il établira dans vos murs sa cour, sa résidence, et bientôt votre ville sera la plus florissante de ses États. » Quand il vit que ses paroles ne produisaient pas l'effet qu'il en attendait, sa nature violente l'emporta, et il en revint aux menaces : « Si vous rejetez, leur dit-il en prenant congé d'eux, des offres si brillantes, souvenez-vous du sort de Liége ; votre ville sera rasée ; vos femmes ni vos enfants ne seront épargnés : car, sachez-le bien, le duc, mon maître, est décidé à périr plutôt que de vous laisser ainsi comme une herbe mauvaise au milieu de ce beau jardin de roses. »

Les envoyés rendirent compte de ces paroles au conseil qui y fit une réponse évasive pour gagner du temps. On savait que l'ancienne noblesse autrichienne commençait à se lasser de son nouveau suzerain et surtout du gouverneur qu'il avait donné au pays. Gagner du temps semblait presque le salut.

Tout-à-coup l'on apprend que Charles-le-Téméraire arrive de Lorraine à la tête d'une armée de huit mille combattants ; qu'il descend des Vosges par le val de Willer, et que le sire de Hagenbach le précède avec mille chevaux et deux mille de ces routiers lombards que le duc Jean de Calabre avait amenés d'Italie. L'effroi se répand dans le pays ; partout les populations s'enfuient à leur approche ; Colmar ferme ses portes. Charles prend la route de Brisach où il entre le jour de Noël 1473. Dès le lendemain il écrivit aux magistrats de Mulhouse pour les assurer de sa faveur, et leur offrir de régler enfin la question de leurs dettes. Antoine Haneron, un de ses conseillers, Étienne de Hagenbach, frère du gouverneur, et le greffier de la ville de Brisach apportèrent la lettre. Il leur fut répondu que la ville de Mulhouse, en qualité de ville impériale, ne pouvait prendre aucun engagement avec

une puissance étrangère ni accepter son intervention ; que le duc devait s'adresser en conséquence au landvogt de Haguenau, comte palatin. Charles qu'irritait toute lenteur, tout moyen évasif, se rendit le 31 décembre à Ensisheim, pour y recevoir l'hommage de ses vassaux de la Haute-Alsace ; il n'y trouva point les députés de Mulhouse. Alors, outré de cette sorte de défi, il écrivit aux habitants une seconde lettre, datée du 2 janvier 1474 : « Dans deux jours, disait-il, je serai à vos portes pour vous infliger le châtiment dû à votre orgueil et à votre duplicité. Il est temps encore de vous mieux décider et d'obtenir votre grâce ; mais si vous ne le faites aussitôt, vos bourguemestres, les membres du conseil seront pendus sur la place de l'Église, vous tous passés au fil de l'épée, et votre ville ruinée de fond en comble. »

Pour quiconque connaissait le Bourguignon, ce n'étaient pas là de vaines menaces. Toute l'Europe savait l'odieuse vengeance qu'il avait tirée de Dinant et de Liège. Et cependant, sans aucun espoir de secours, assurés presque de succomber, les Mulhousiens tentèrent un de ces efforts touchants, héroïques, dont les hommes libres sont seuls capables. Mettant leur confiance en Dieu, le juge incorruptible entre le bon droit et l'oppression, ils tinrent un jour de prières publiques. Dès le matin la population entière, prêtres, ordres religieux, magistrats, bourgeois, femmes et enfants sortirent processionnellement de l'église de Saint-Étienne, visitèrent successivement toutes les autres églises et chapelles de la ville, et s'arrêtèrent à celle des Franciscains où fut célébré un service solennel. Qu'on se figure cette scène : un peuple menacé non dans sa richesse seulement, non dans sa liberté, mais dans son existence même, jetant vers le ciel une invocation désespérée : les larmes, les sanglots se mêlant aux prières ! Quand la cérémonie fut terminée, les femmes et les enfants se retirèrent et les hommes restèrent seuls. Les magistrats leur donnèrent lecture des lettres de Charles-le-Téméraire, et chacun fut individuellement consulté sur le parti à prendre. Il n'y eut qu'une voix : d'une résolution unanime il fut décidé qu'on ne se rendrait pas, et qu'on se défendrait jusqu'à la mort.

Tout, en effet, rendait probable que le parti de la résistance serait celui de la mort. Quand le duc apprit l'audacieuse résolution des habitants, il entra dans une de ces fureurs qui faisaient trembler ses propres gens ; il ordonna que son armée se mît en marche sur-le-champ, et lui-même arriva avec un matériel de guerre considérable.

Il remit l'assaut au lendemain. Mais Dieu avait entendu la prière des opprimés. Dans la nuit, l'Ill, enflée par les pluies et la fonte des neiges, déborda et couvrit tous les abords de la ville. Charles put voir du haut du Mittelberg, où il était monté, la place environnée comme d'un lac. Il avait sur les bras de plus pressantes affaires ; les ligues suisses, excitées par Louis XI, devenaient menaçantes ; il se retira, remettant à une meilleure occasion, l'accomplissement de ses vengeances.

Cette occasion ne reparut point. La domination du Bourguignon dans la Haute-Alsace, le Brisgau et la Forêt-Noire touchait à son terme. Par cinq années d'intrigues, d'exactions et de cruautés, Pierre de Hagenbach l'avait rendue odieuse, et avait fini par réunir contre elle dans une haine commune, ceux qui jusque-là s'étaient regardés comme d'irréconciliables ennemis. Le duc d'Autriche se rapprocha des ligues suisses. ; la noblesse se joignit aux villes du Rhin, à Mulhouse même, et une alliance de dix années fut conclue contre Charles-le-Téméraire à Constance entre Sigismond, les envoyés de Louis XI, du comte Palatin, du margrave de Bade, des évêques de Bâle, de Strasbourg, des villes d'Alsace et des cantons helvétiques. Pour opérer légalement le retour des domaines autrichiens à leurs anciens maîtres, et ôter tout fondement aux prétentions du duc de Bourgogne, l'assemblée s'occupa de réunir les 80,000 florins pour lesquels ils avaient été engagés. La somme fut déposée, en effet, à la banque de Bâle et mise à la disposition de Charles. Pierre de Hagenbach, prévoyant le danger d'une insurrection, mit des garnisons dans les places, en attendant les secours qui lui devaient venir de la Bourgogne. Il se renferma lui-même dans Brisach ; mais là une partie de ses troupes, les Allemands, réunis aux habitants, se révoltèrent, et le retinrent prisonnier. A cette nouvelle, le duc Sigismond entra en Alsace pour reprendre possession de ses états ; il institua pour landvogt Hermann d'Eptingen, dont le premier acte fut le procès du sire de Hagenbach. Ses juges étaient ses ennemis : il fut condamné et exécuté à Brisach, le 9 mai 1474.

Le duc de Bourgogne n'accepta point cette déchéance. Il envoya dans le Sundgau une armée de 6000 hommes sous les ordres d'Étienne de Hagenbach, qui vengea cruellement la mort de son frère, et répandit la terreur dans Mulhouse. Mais les victoires de Granson et de Morat éloignèrent enfin les Bourguignons de la Suisse et du Rhin.

Au milieu de ces périls communs, l'alliance des villes d'Alsace avec celles de Suisse avait paru intime; elle ne dura pas cependant plus que le motif qui l'avait fait naître, et cessa d'elle-même à la mort de Charles-le-Téméraire. Mulhouse y demeura fidèle. L'expérience lui avait appris de quel côté elle trouvait son appui le plus solide, ses amis les plus dévoués. Aussi résista-t-elle à tous les efforts de l'empereur Maximilien, qui vint lui-même *dans sa chère ville impériale* pour l'engager à rompre ses rapports avec Berne et Soleure: elle alla jusqu'à dépóser le Bourguemestre Jean Ulrich de Ferrette, qu'elle savait favorable à ses vues.

Par suite de leur alliance avec les confédérés, les Mulhousiens prirent part avec eux aux guerres d'Italie. En 1512, ils fournirent leur contingent à l'armée engagée au service du pape Jules II, contre la France, et ce fut leur chef, Martin Brüstelin, qui réussit à s'emparer par surprise de la ville de Pavie. Le pape leur en témoigna sa reconnaissance en leur accordant différentes immunités dans une bulle datée du 20 décembre 1512: il adoucit pour eux les rigueurs de l'abstinence, et défendit qu'aucun bourgeois fût, pour cause de dette, appelé devant les tribunaux ecclésiastiques; il remit lui-même aux mains de leur syndic, Oswald de Gamsharst, qui s'était rendu à Rome pour le féliciter, une bannière nouvelle portant l'image de St.-Etienne, et ajouta la faveur d'une indulgence plénière pour tous ceux qui combattraient sous ce drapeau sacré. Quand, après la bataille de Marignan, les Suisses conclurent avec François Ier la *paix perpétuelle* qui lui donnait le droit de lever des troupes dans leur pays moyennant un subside, la ville de Mulhouse s'y trouva comprise et reçut pour sa part une solde annuelle de 400 livres.

Cette confraternité d'armes, les nombreuses relations privées qui en résultèrent, resserrèrent de plus en plus le lien qui l'unissait à la confédération. Jusqu'alors elle n'avait fait de traité que pour un temps limité, et avec deux villes seulement. En 1515, le 19 janvier, fut conclue une alliance nouvelle, mais cette fois à perpétuité et avec les treize cantons. Voici quelles en étaient les principales conditions: De part et d'autre on se prêterait, au premier appel, une assistance réciproque de corps et de biens; les Mulhousiens n'entreprendraient aucune guerre et n'accepteraient aucun service étranger, sans le consentement des cantons; dans toutes les circonstances graves, ils suivraient les conseils de la confédération; s'il s'élevait quelque différend entre

deux ou plusieurs États, ils s'appliqueraient à les réconcilier, et, en cas de non-succès, se rangeraient à l'avis de la majorité. Pour les contestations qui pourraient naître entre Mulhouse et quelqu'autre commune suisse, les deux parties enverraient chacune deux arbitres à Baden en Argovie, pour juger l'affaire, et, s'il y avait partage de voix, les arbitres s'adjoindraient un simple particulier ou *Obmann*, lequel déciderait définitivement; dans toute poursuite pour dettes, le créancier ne pourrait actionner son débiteur qu'au domicile de ce dernier et devant ses juges ordinaires.

Les députés des treize cantons vinrent recevoir le serment de leurs alliés, le samedi après la fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Les trois bourguemestres, le syndic et deux membres du conseil, à la tête de cinq cents hommes, tant à pied qu'à cheval, étaient allés les attendre au Nordfeld, près de Zimmersheim. Ils furent accueillis au bruit de l'artillerie, et au milieu de la joie universelle. Les rares opposants, presque tous des classes supérieures, les partisans de la maison d'Autriche, dissimulèrent leur chagrin. Le dimanche au matin le conseil et les envoyés montèrent sur une estrade élevée sur la place Saint-Étienne; les bourgeois y étaient réunis par tribus. Quand lecture eut été faite du traité d'alliance, tous individuellement, depuis l'âge de seize ans, furent appelés à prêter le serment. Cet acte, si important pour l'avenir de Mulhouse, se termina dans les fêtes et les banquets.

La période de lutte entre la ville libre et la féodalité, qui fait l'objet de cette seconde partie, s'arrête là sur les confins des quinzième et seizième siècles. Ce grand débat de la fin du moyen-âge est enfin vidé: la force, l'anarchie féodale est vaincue. Grâce au courage, à l'inébranlable patriotisme de la bourgeoisie, la victoire reste aux idées de droit et de justice qu'elle représente, idées qui sont impérissables du jour qu'elles naissent, et auxquelles est promis l'empire du monde. Le grand scandale du temps, la commune, reste debout, triomphante et prête à étendre hors de son enceinte, à appliquer sur une plus vaste échelle ses éléments de liberté, d'organisation si chèrement acquis, si bravement défendus.

Une ère nouvelle commence.

Ch. de Lasablière.
professeur à l'École normale du Haut-Rhin.

DE

L'INSTITUTION DES CAISSES D'ÉPARGNE,

AU POINT DE VUE DU CRÉDIT AGRICOLE.

Les institutions se ressentent toujours des imperfections humaines, c'est là une des inévitables conditions de tout ce qui est l'œuvre des hommes. Pour peu que l'on approfondisse cette maxime, loin de la considérer comme un vice originel des éléments organiques, on la regarde au contraire comme une des lois immuables de la création. Dans l'ordre social elle est en quelque sorte une vertu dogmatique, car l'imperfection est un des éléments essentiels à la civilisation des sociétés. Le temps, voilà notre maître, la raison, voilà notre guide : avec les conseils de l'un et de l'autre, on s'avance dans la voie du progrès en respectant l'œuvre du passé, en jugeant avec indulgence l'œuvre contemporaine ; on y marche sans préjugés, sans haine, et l'on ne risque jamais de s'écarter des lois humanitaires que fait souvent oublier le choc des passions.

Sans doute, nos institutions sont incomplètes ; elles n'ont pas tout prévu et laissent beaucoup à désirer. Mais presque toutes contiennent les germes du bien, et si, quand elles ont reçu la sanction de la pratique, les partis ne s'entrechoquaient pas dans de stériles disputes, l'esprit de désintéressement et de progrès vrai obtiendrait plus sûrement satisfaction des vices que l'expérience a révélés. Le progrès logique et naturel est étranger à ce transport des passions, il est *Un* comme la vérité, il est la loi fatale qui régle les destinées du genre humain. Ceux-là se trompent qui croient pouvoir en ralentir ou en accélérer le mouvement.

Dans ces derniers temps, des critiques souvent trop vives ont mis en évidence bien des imperfections, bien des vices que d'autre part on a niés avec une ardeur non moins immodérée. La question posée en ces termes, ne saurait avoir d'autre solution que celle de la force. Heureusement les esprits sains ne suivent pas les combattants sur le terrain où ils sont placés : ils cherchent la solution dans la voie rationelle et pacifique ; ils ne se laissent entraîner ni par l'aveuglement des uns, ni par la fougue des autres ; ils ne détournent pas les yeux du mal, ils l'étudient avec calme et s'appliquent à trouver les moyens de le guérir.

Ainsi l'institution des caisses d'épargne a subi l'épreuve de la pratique, et l'expérience de plusieurs années a démontré que ces caisses ont rendu de grands services et qu'elles sont susceptibles d'en rendre encore de considérables telles qu'elles existent aujourd'hui. Mais cette expérience a démontré aussi que la législation est incomplète, vicieuse sous certains rapports et que, rapporté aux éventualités politiques, à la raison financière, le jeu de l'institution offre des inconvénients d'une gravité incontestable.

De cette situation entre le bien et le mieux, condition forcée, je le répète, de toute œuvre humaine, est issue la lutte qui a abouti à une négation réciproque. Et pourtant la vérité était entre les deux camps, mais personne n'a voulu la reconnaître.

Je n'examinerai pas si le temps est venu de la montrer aux uns et aux autres ; la conscience de remplir un devoir suffit à la détermination que j'ai prise de lui restituer ses droits. Est-ce à dire que j'aie la prétention de ne point errer dans la tâche que je m'impose ? Certes non ; mais j'ai foi dans le sentiment qui me guide et dans le désintéressement de ma raison. Fort de ma conscience, j'entre en matière et réclame l'attention du lecteur.

Toute affirmation a besoin d'être justifiée. Cependant quand l'affirmation se rapporte à ce qui est du domaine de la raison publique, la justification devient superflue, car il suffit que l'on soit de bonne foi pour que ce qui constitue une vérité admise ne soit point contesté. Ainsi je me dispenserai de prouver que l'institution des caisses d'épargne a rendu de grands services et qu'elle est susceptible d'en rendre encore de considérables. Ce serait, je le crois du moins, chose parfaitement inutile, car les esprits exempts de prévention sont d'accord sur ce point. Je ne dirai donc rien de l'action toute d'utilité et

de moralisation de ces caisses sur les besoins et les tendances de notre temps; j'aborde les imperfections de la loi, et ce n'est pas une critique que j'entends faire, c'est simplement un examen des moyens propres à mettre l'institution même à l'abri de toute attaque.

Au point de vue de l'économie politique, je considère comme une opération imprévoyante et dangereuse la concentration dans les caisses de l'Etat des capitaux représentant les économies du travail. En garantissant aux déposants des caisses d'épargne un intérêt légitime, le législateur paraît ne s'être nullement préoccupé des effets de cette garantie désastreuse pour le trésor. Sans doute il ne lui a pas échappé qu'en astreignant la fortune publique au service de l'intérêt de capitaux qui ne lui rapportent rien directement, il augmentait d'autant le fardeau de l'Etat! non, cette conséquence il l'a prévue, mais il était dans les régions de l'imprévoyance lorsqu'il en mesurait l'étendue au point de vue du présent et non au point de vue de l'avenir. Aussi n'avons-nous pas tardé à recueillir la preuve accablante de cette vérité: quand la monarchie de juillet eut croulé, le bilan de nos finances présenta un déficit considérable que le gouvernement nouveau dût combler au moyen d'expédients ruineux. Pour soutenir les fonds publics, la caisse des dépôts et consignations s'était imprudemment servi du levier des caisses d'épargne; elle avait racheté aux cours de 115 fr. des rentes à cinq pour cent et quand l'avénement de la République nous conduisit à la liquidation, 400 millions liquidés à 72 fr. 40 c. constituèrent l'État en perte de plus de 80 millions! Cette cruelle leçon servira-t-elle aux successeurs de l'ancien régime? Il faut l'espérer, quoique l'on marche encore sur les errements du passé. Une telle situation est périlleuse, car, vienne une nouvelle commotion, les déposants inquiets ou nécessiteux accourront en foule pour retirer leurs dépôts qu'il faudra peut-être convertir encore une fois en rentes sur l'Etat; moyen extrême qui compromet le présent, qui engage l'avenir et qui dépouille l'institution des caisses de la confiance dont elle a besoin pour prospérer.

Si les inconvénients que je signale sont réels, on est invinciblement conduit à la conclusion suivante: les capitaux qui représentent les économies du travail étant essentiellement mobiles, appartiennent par leur origine à l'activite individuelle qui est le seul artisan de la richesse publique. Ils sont compromis dès qu'ils entrent dans les caisses de l'Etat où ils sont frappés de stérilité. Dans des moments de

crise politique, industrielle, commerciale ou agricole leur possession compromet l'Etat lui-même dont le crédit est ébranlé par la réaction de la crise sur la confiance publique. — Or, ces inconvénients de stérilité et de réaction pernicieuse au crédit de l'Etat, disparaîtraient si les capitaux, au lieu d'être confiés à des mains inhabiles à les faire fructifier, devenaient l'auxiliaire de l'activité individuelle qui en est la source. Donc le remède est à côté du mal, et lorsque ceux-ci attaquaient l'institution dans ses bases, tandis que ceux-là soutenaient qu'elle est parfaite, ni les uns ni les autres n'étaient dans les limites de la vérité. C'est ainsi que, grâce à l'opiniâtreté de la lutte, la question n'a pas fait un pas et qu'elle est tombée d'épuisement avec les combattants

Au milieu de ces luttes, pourquoi le dissimuler, et cela s'applique à toute autre question controversée, au milieu de ces luttes, dis-je, un gouvernement sage et prévoyant, soucieux de la tranquilité publique et de l'intérêt commun, aurait pris l'initiative d'une réforme nécessaire, avantageuse sous tous les rapports. La loi aurait été revisée en ce sens que l'Etat aurait cessé d'être le trésorier responsable des caisses ; il ne serait intervenu que comme tuteur légal, et la fortune publique aurait ainsi été soustraite aux embarras qui sont la conséquence du plus mince événement politique ; les bienfaits des caisses auraient doublé de puissance et l'institution eût été préservée du discrédit sous lequel elle est en quelque sorte prête à succomber.

Il s'agit donc d'arracher les caisses d'épargne à l'atonie dans laquelle elles languissent depuis plus de deux ans. Ce résultat sera assuré dès que les capitaux, au lieu d'aller au coffre qui les stérilise, retourneront au travail pour en féconder les moyens de production. Le crédit agricole, abandonné à la plaie de l'usure, est encore à fonder et ce serait chose facile si on la voulait sérieusement. Tout le monde semble attacher à cette question le plus vif intérêt, mais n'est-on pas en droit de dire que cette sollicitude n'est rien moins que sincère, lorsque personne n'est d'accord sur les moyens de la résoudre? Je ne suis le disciple d'aucun système, et pourtant je crois fermement que si les luttes auxquelles nous assistons ne traçaient pas de limites trop profondément séparatistes, le rapprochement serait facile, car j'admets que tous les hommes sont confondus dans une même pensée quant au but. Eh bien, pour ne m'occuper que de la question des caisses d'épargne, j'estime que leurs richesses affectées au crédit agricole répondraient,

déjà en partie, aux besoins de l'industrie la plus noble, la plus nécessaire, la plus pénible et la plus malheureuse cependant de l'activité humaine.

Je n'insisterai pas sur l'efficacité pratique d'une idée aussi simple et dont la priorité est commune à tous les hommes qui observent avec fruit le jeu de nos institutions. Je me bornerai à parler des modifications que comporte la loi; j'aurai plus tard l'occasion d'examiner la valeur des principales objections que l'on pourrait élever dès ce moment.

RÉVISION DE LA LOI.

I. A l'avenir les fonds déposés aux caisses d'épargne seront affectés à des prêts sur immeubles, moyennant un intérêt de cinq pour cent.

II. Toute demande d'emprunt devra être accompagnée du certificat constatant que les immeubles à donner en garantie sont libres d'hypothèques. Le demandeur produira, en outre, telles justifications de moralité et de probité dont voudra et devra s'entourer l'administration tutélaire des économies privées.

III. L'intérêt à servir au déposant sera de quatre pour cent. L'emprunteur paiera cinq pour cent; un pour cent sera affecté à l'amortissement du capital emprunté.

IV. Les frais d'enregistrement et d'administration seront remboursés de suite par l'emprunteur et immédiatement déduits du capital que lui comptera la caisse.

V. La perception des intérêts se fera par les soins du percepteur, lequel en poursuivra la rentrée dans la forme et par les moyens usités pour les contributions directes.

VI. Un jury sera établi près de chaque caisse pour statuer sur les cas d'expropriation. Il procédera selon les formes prescrites en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Préalablement il mettra le débiteur en demeure de se libérer dans le délai de trois mois; passé ce délai, il sera procédé à la vente.

VII. Le siége de la caisse centrale sera établi au chef-lieu du département. Dans chaque arrondissement il y aura une succursale, dans chaque canton un comptoir.

VIII. Un directeur sera préposé à l'administration dans le département; il lui sera adjoint des employés en nombre proportionnel aux besoins du service. Tous ces fonctionnaires seront nommé par le ministre des finances.

IX. Un comité supérieur chargé d'imprimer à l'administration une direction conforme aux besoins et à l'esprit du pays, sera institué au chef-lieu du département. Il se composera de sept membres choisis parmi les hommes les plus compétents en administration et en jurisprudence. Ce comité statuera sur les demandes de sursis en expropriation, dont il pourra éloigner ou rapprocher le terme selon les circonstances. Il statuera aussi sur les transactions ou accomodements qui pourraient devenir nécessaires.

X. Tous les trois mois l'administration fournira au comité supérieur un état de situation des caisses. Tous les ans elle lui remettra ses comptes de gestion pour être vérifiés et soumis ensuite au jugement de la cour des comptes.

XI. Les fonds déposés seront couverts de la garantie de l'état.

Telles sont les principales modifications constitutives que je crois nécessaires pour compléter la loi organique des caisses d'épargne. Je sais qu'elles entraînent avec elles des modifications réglementaires que l'on considèrera, peut-être, comme l'écueil de la pratique; mais un examen impartial de ce côté de la réforme nous conduira, je n'en doute pas, à écarter un pareil jugement qui serait la condamnation de l'institution tout entière, à moins qu'elle ne soit perfectible par d'autres moyens que ceux que je viens d'indiquer.

La première objection sérieuse qui se produit repose sur l'immobilisation temporaire que le prêt sur immeuble donne à des capitaux qui doivent rester disponibles pour satisfaire aux exigences capricieuses et multiples des déposants. Que si l'on dépouille l'institution des moyens de rembourser au gré des créanciers, on la réduit aux proportions d'une simple agence de placement sur hypothèque. — L'objection serait effectivement sérieuse si ce qu'elle prévoit devait arriver. Mais quand on l'examine sans idée préconçue, on ne tarde pas à reconnaître que la réforme aura précisément pour effet de donner aux dépôts le caractère de stabilité qu'ils n'ont pas, qu'ils ne peuvent pas avoir dans les conditions actuelles. En effet, qui dit caisse d'épargne, dit lieu de refuge où fructifient, à l'abri de toute chance de perte et de dépréciation, les économies du travail individuel. Or, je crois avoir démontré que ces conditions disparaissent quand les capitaux sont sous la dépendance des événements politiques. C'est ce qui a lieu dans l'organisation actuelle, c'est ce qui n'aurait plus lieu sous l'empire de la réforme, car l'institution serait soustraite à la désas-

treuse influence des vicissitudes gouvermentales. D'un autre côté, des chiffres officiels fixeront les esprits sur le mouvement des fonds dans les caisses d'épargne et prouveront surabondamment que, dans des conditions normales, les dépôts journaliers seraient plus que suffisants pour faire face aux nécessités de remboursement. Ainsi, au 31 décembre 1846, année de cherté et de misère, les sommes déposées s'élevaient au chiffre considérable de six cents millions et les retraits n'avaient pas dépassé le tiers de cette somme qui avait acquis, comme on le voit, le caractère de stabilité sur lequel toute institution peut compter dès qu'elle fonctionne dans des conditions régulières. Si le conflit de Février ne fût pas survenu, les dépôts nouveaux eussent certainement dépassé de beaucoup les retraits, et l'excédant qui est la mesure certaine de la confiance en l'institution, aurait continué à grossir l'énorme chiffre des capitaux susceptibles d'être immobilisés temporairement. D'ailleurs, en admettant même que des circonstances extraordinaires ammènent le retrait des deux tiers des sommes déposées, les caisses, indépendamment d'autres moyens dont je parlerai, feraient face aux besoins en échangeant contre les fonds des capitalistes d'excellents titres hypothécaires. Mais cette éventualité n'est pas à prévoir, tout homme de bonne foi le reconnaîtra.

Une deuxième objection, tout aussi facile à discuter, repose sur les embarras qui résulteraient pour l'Etat de mettre instantanément à la disposition des caisses les sommes qu'il détient. — Différentes combinaisons se présentent pour applanir la difficulté : la première, c'est l'emprunt, moyen possible quoique usé par l'abus que l'on en a fait de tout temps ; la seconde, c'est la délivrance de bons du trésor remboursables, par la voie du sort, à des époques échelonnées selon les convenances des services publics ; la troisième, c'est la création de billets semblables à ceux de la Banque de France, garantis par l'Etat et pour une somme égale à la totalité des dépôts. L'une et l'autre de ces combinaisons est de nature à satisfaire aux exigences de la réforme ; il serait puéril, je crois, d'insister. Toutefois l'une est meilleure que l'autre, la sagesse du législateur déterminerait son choix, et je ne doute pas qu'il se prononcerait pour la troisième, parce qu'elle aurait l'avantage d'exonérer le trésor des intérêts servis pour la possession des capitaux dont l'emploi ne lui assure aucune compensation. Que si l'on prétendait qu'une semblable mesure aurait pour effet de discréditer le papier émis, je citerais l'exemple récent d'une émis-

sion considérable faite par la Banque de France et qui n'a nullement déprécié ses billets. Ce papier, loin d'être repoussé aujourd'hui, est au contraire recherché, on y a confiance et il en serait de même pour celui des caisses d'épargne ; car, celui-là surtout offrirait une garantie que personne ne contestera, la garantie du sol et surabondamment celle de l'Etat.

Il est encore un point qui mérite d'être examiné parce qu'il se rapporte à l'une des bases de notre organisation politique : c'est l'affaiblissement du pouvoir par la distraction de ses caisses de sommes aussi importantes que celles des épargnes privées. — S'il est vrai que par le ressort des intérêts directs on rattache à la fortune du gouvernement les citoyens qui lui confient le fruit de leur travail, il n'est pas moins vrai aussi que les secousses politiques, ébralant le corps tout entier, font péricliter la fortune privée et causent une perturbation d'autant plus pernicieuse qu'elle est plus générale. Ce lien est nécessaire, je le reconnais, mais il devient malfaisant et dangereux quand il est trop étroit, et la réforme aurait pour effet de le distendre, non de le rompre ; l'Etat demeurant le tuteur légal de l'institution, participerait nécessairement de la force de celle-ci, laquelle force serait décuplée et rendrait avec usure au pouvoir ce qu'elle en aurait d'abord reçu.

Enfin, une mesure novatrice en apparence, quoique découlant des notions les plus rudimentaires du droit financier, formerait le complément indispensable de la réforme. Il s'agit de la faculté de mobiliser les titres hypothécaires que l'administration aurait en garantie des fonds qui lui sont confiés. Les titres resteraient dans ses archives comme la minute dans l'étude du notaire ; mais elle délivrerait, jusqu'à concurrence des sommes stipulées dans les contrats, des actions hypothécaires détachées d'un registre à souche et portant intérêt à quatre pour cent. La conséquence directe serait de doubler exactement le chiffre des valeurs en circulation. Cette opération ne présente rien de fictif, car, si les espèces emportent avec elles leur garantie de valeur intrinsèque, les billets représentatifs du titre emporteraient avec eux la garantie de la valeur intrinsèque et indestructible du sol. Ce n'est pas une innovation que je présente, ce n'est que l'application à l'industrie agricole des régles pratiques de l'industrie manufacturière. Celle-ci jette dans la circulation ses capitaux d'abord, puis des billets représentant la valeur de l'établissement,

des machines et des marchandises ; souvent elle dépasse de beaucoup ces valeurs réelles et la fiction que l'on appelle le crédit, enfante des désastres qui seraient moins fréquents si l'émission ne dépassait pas la valeur active. Or, les caisses en mobilisant toutes leurs ressources, resteraient dans les limites rigoureuses de la garantie réelle, de la valeur active ; en même temps qu'elles multiplieraient infiniment leurs moyens d'action, elles serviraient de régulateur aux saines opérations industrielles. Le phénomène qui se produit dans le commerce relativement à l'abaissement du taux de l'intérêt, (ce qui est toujours un immense bienfait), ne manquerait pas de se produire aussi dans l'industrie agricole, d'abord dans une proportion moindre mais bientôt très sensible et les plaintes qui s'élèvent de toute part, cesseraient de mettre journellement en question la fortune privée aussi bien que la fortune publique.

Je viens de grouper dans de courtes démonstrations les inconvénients du système actuel, les moyens de les faire disparaître et de donner à l'institution des caisses d'épargne toute la vitalité qu'elle comporte. Je ne prétends pas avoir prévu toutes les difficultés ni touché à tous les points de l'organisation : je n'ai eu en vue que les principes fondamentaux, encore n'en ai-je parlé que très sommairement. Mais ce que j'en ai dit est conforme aux lois de la pratique, j'en ai du moins la conviction. Il reste, sans doute, des questions de détail qui ont aussi leur importance et que je n'ai point abordées ; j'ai dû les négliger, d'abord parce qu'elles sont en dehors du cadre de mon travail ; ensuite parce que j'ai jugé superflu de faire une trop facile réfutation de difficultés qui ne supportent pas une longue analyse. Je m'impose la même réserve dans le rapide coup-d'œil que l'on me permettra de jeter sur les avantages que l'on est en droit d'attendre dans l'hypothèse de la réforme, ne fût-elle que partielle.

Au mois de février 1848, le trésor était à sec après avoir remboursé en quelques jours le quart des sommes déposées ; force fut de décréter la suspension des remboursements et de liquider avec une perte de quatre-vingt millions pour la fortune publique. On espérait que ce sacrifice conjurerait de plus grands désastres, mais la panique gagna les capitaux et le mal s'accrut cette fois au détriment de la fortune privée. Tout le monde sait les malheurs qui furent la conséquence des embarras du trésor ; ils se renouvelleront aussi longtemps que la fortune privée restera aussi étroitement liée à la fortune de l'Etat ;

au contraire ils seraient moins à craindre si la mesure que je propose passait dans la pratique ; une succession de réformes semblables en rendrait le retour impossible. L'agriculture, abandonnée à ses propres forces, trouverait une compensation aussi nécessaire qu'utile dans l'affluence des capitaux qui sont le nerf du travail et de la production ; ce nerf, au lieu d'être inerte entre les mains de l'Etat, le débarrasserait du fardeau de l'intérêt et viendrait prêter sa force au travail qui enrichit la société ; de plus, il ferait disparaître le trafic qui désole nos campagnes et que nos lois sont impuissantes à réprimer. Les petites sommes, qui dorment à défaut de placement possible et sûr, afflueraient à la caisse protectrice, et enfin, cet excès de centralisation qui attire à Paris toutes les richesses et toute la sève des provinces subirait le frein qu'il est temps de lui imposer.

Et que l'on ne dise pas que j'exagère les bienfaits que j'augure de la réforme, car voici des chiffres qui prouveront l'importance qu'il faut y attacher. Au 31 décembre 1847, les différentes caisses du département du Haut-Rhin étaient créancières de la caisse des dépôts et consignations de la sommme de 3,477,286 fr. versée par elles dans les proportions suivantes : Colmar 1,006,877 fr. ; Guebwiller 138,522 fr. ; Ribeauvillé 122,788 fr. ; Ste.-Marie-aux-mines 149,994 fr. ; Altkirch 121,684 fr. ; Mulhouse 1,543,456 fr. ; Belfort 282,762 fr. et Thann 111,203 fr. Grâce à ce que l'organisation actuelle des caisses a d'incomplet, ces ressources ont déserté le pays, augmenté la rareté du numéraire et abandonné l'activité locale à la merci de l'usure et des capitaux étrangers, autre fissure par laquelle se perdent les meilleurs fruits du travail agricole et industriel de l'Alsace. Les causes que je viens d'indiquer et d'autres encore qui sont étrangères à la question qui m'occupe, ont créé cet état de gène dont la situation actuelle des caisses nous fournira également la preuve. Au 31 décembre 1849, le solde de ces caisses ne se montait plus qu'à 554,263 fr. soit cinq sixièmes de moins que deux années auparavant. Colmar figure dans ce solde pour 161,327 fr. ; Guebwiller pour 5,558 fr. ; Ribeauvillé pour 7,947 fr. ; Ste.-Marie-aux-mines pour 25,782 fr. ; Altkirch pour 28,275 fr. ; Mulhouse pour 256,525 fr. ; Belfort pour 42,294 fr. et Thann pour 26,655 fr. La conversion en rentes sur l'Etat a presque seule amené cette énorme diminution, et bien que les titres de rentes aient été vendus en grande partie (Colmar seul en a réalisé pour 870,000 fr.), le cours des dépôts a cessé parce que l'institution a perdu la confiance

publique. Nul doute que le défaut de sécurité retient inactives et stériles entre des mains timides et précautionneuses d'importantes sommes qui ne demandent, pour rentrer dans la circulation, que la garantie d'une gestion meilleure.

Le sujet que je viens de traiter est l'objet de mes observations depuis 1838. M. Benjamin Délessert était alors président de la commission des caisses d'épargne. Je lui exposai mes réflexions sur cette matière, et à peine avait-il eu le temps de me lire, qu'il me fit la singulière réponse que voici :

« Paris le 24 août 1838.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 « courant, par laquelle vous voulez bien me communiquer un projet « que vous avez conçu pour donner un nouvel emploi aux fonds des « caisses d'épargne.

« J'ai lu ce projet avec intérêt, ainsi que les développements que « vous donnez à une question importante.

« Vous proposez d'affecter les fonds existants dans les caisses d'é- « pargne à des prêts sur immeubles.

« Cette disposition présente au premier coup-d'œil de grands avan- « tages au profit de l'agriculture et déjà, à plusieurs époques, on « avait présenté des projets semblables. Dans quelques villes de Suisse « on emploie en prêts sur hypothèques une partie des fonds des cais- « ses d'épargne ; ailleurs d'autres caisses les prêtent au Mont-de-piété.

« Mais l'administration de notre caisse d'épargne n'a pas cru devoir « donner une semblable destination aux fonds qui lui sont confiés : « l'obligation où elle est de rembourser huit jours après la demande, « la force d'avoir tous les fonds disponibles, et c'est ce qui a lieu de la « manière la plus satisfaisante. Depuis la loi du 31 mars 1837, les « fonds sont déposés à la caisse des dépôts et consignations qui doit « les tenir à la disposition des caisses d'épargne à leur première de- « mande ; nous ne pourrions donc pas changer ce mode dont nous « apprécions tous les avantages.

« Votre idée de banques agricoles peut être fort utile, surtout en « Alsace, et il serait à désirer que des personnes influentes puissent « s'en occuper ; il faut dire aussi que l'état actuel de la législation sur « les hypothèques et les expropriations qui entraîne tant de longueurs « et de frais, s'oppose au succès de ces sociétés hypothécaires.

« Il en existe depuis longtemps en Ecosse et plusieurs centaines « de millions employées de cette manière, ont beaucoup contribué « aux progrès de l'agriculture dans ce pays.

« Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considé-« ration.

« Benjamin Delessert. »

Ou je me trompe, ou cette réponse signifie : l'idée que vous défendez serait peut-être d'une heureuse application, mais il faudrait courir les chances d'une expérience que nous ne voulons pas tenter ; nous nous trouvons, quant à présent, fort bien de ce qui existe. D'autres Etats mettent en pratique votre idée, quelques uns s'en trouvent bien, il est vrai, mais sont-ils pour cela plus puissants, plus heureux que la France ? Du reste si des personnes influentes voulaient tenter un essai, qu'elles le fassent à leurs risques et périls ; elles rendront peut-être de grands services à l'Alsace. — Quand M. Delessert écrivait cette réponse, dix années nous séparaient encore de la solution que les événements devaient donner à son système ; aussi le nom de M. Benjamin Delessert restera-t-il attaché à l'institution des caisses d'épargne d'une façon moins glorieuse que celui de M. Delessert père à la fondation de la banque de France. Aujourd'hui il semble que tout le monde doive être édifié sur la question, le gouvernement mieux que qui que ce soit ; mais il ne donnera satisfaction qu'autant que cette vérité historique et banale aura passé dans son esprit : « La société marche vers un développement infini dont le terme est caché dans les fins inconnues de l'existence humaine. Les faits sociaux sont de leur nature nécessairement progressifs ; pour stationnaires, ils ne le sont jamais que par accident et pendant une courte durée ; l'état normal c'est le progrès. »

Th. Zurlinden,
négociant, juge au tribunal de commerce de Colmar et membre du conseil d'administration du comptoir d'escompte.

NOTES

SUR QUELQUES MONNAIES ET ATELIERS MONÉTAIRES D'ALSACE.

HAGUENAU.

La ville libre et impériale de Haguenau, cet ancien chef-lieu de la *landvogtey* d'Alsace, ne peut justifier de son droit de battre monnaie que par un diplôme de 1374, donné, non par l'empereur, mais par l'archiduc Léopold, *landvogt* d'Alsace, le deuxième landvogt et archiduc de ce nom. Il est probable et même à-peu-près prouvé qu'un atelier monétaire existait dans le château de Haguenau dès la période des Hohenstaufen, et l'on doit attribuer à cet atelier impérial toutes pièces de monnaie commémoratives de Haguenau qui appartiennent à une époque plus ancienne que le XIVe siècle. Le diplôme précité de 1374 a été publié dans la Diplomatique de Schœpflin sous le nº 1173. Il ne concédait à la ville impériale de Haguenau que le droit de frapper des espèces inférieures à celles d'or. En 1516, l'empereur Maximilien Ier étendit à ces dernières espèces le privilége de Léopold, à condition qu'elles seraient de même poids et de même valeur que les monnaies palatines correspondantes. En 1544 Charles-Quint confirma ce privilége et permit expressément de battre des écus et demi-écus. Depuis cette époque jusqu'à la période française, Haguenau frappa des monnaies de tout métal et de tout module, portant d'un côté l'aigle impériale et de l'autre la rose à cinq feuilles.

Il faut ranger parmi les monnaies de Haguenau antérieures au privilége de Léopold et à l'avènement de l'atelier monétaire municipal toutes pièces portant le nom ou les premières lettres du nom de Haguenau, et ayant à l'avers, ou quelquefois au revers, une tour entourée de deux ou de quatre tourelles en place de la rose à cinq

feuilles. Ces monnaies sont, non pas de la ville, mais du château successivement ducal et impérial de Haguenau.

WISSEMBOURG.

Il y a des monnaies de Wissembourg — abbaye ; il y en a aussi de Wissembourg — ville.

L'abbaye de Wissembourg, s'il fallait admettre comme authentique la charte de fondation du roi Dagobert II, rapportée dans l'*Alsatia diplomatica*, nº XX, aurait joui du droit de monnaie dès son origine. Mais cette clause seule de la charte précitée suffirait, à défaut d'autres preuves, pour en démontrer la fausseté. Il est probable que l'abbaye de Wissembourg obtint le droit de monnaie en même temps que la plupart des églises et des abbayes d'Allemagne, c'est-à-dire sous les Othon. Le plus ancien titre qui fasse mention de ce droit et qui ait été publié jusqu'à ce jour, ne date que de l'an 1275. C'est une lettre de confirmation accordée par Rodolphe de Habsbourg et rapportée dans l'*Alsatia diplomatica*, page 190. En 1339, l'empereur Louis de Bavière, et, en 1348, l'empereur Charles IV, renouvelèrent à leur tour ce privilége. *(Alsatia diplomatica.)*

Les monnaies abbatiales de Wissembourg se reconnaissent au portail d'église entre deux tours, dont le revers offre la figure, tantôt en buste, tantôt en pied, d'un abbé mitré, avec crosse dans une main, et tenant de l'autre, selon les époques, un calice ou une bannière, ou un sceptre fleurdélisé, ou un rameau. Au-dessus du portail se trouve toujours la couronne, d'où le nom de *Cron-Weissenburg*, différence entre l'écusson de l'abbaye et celui de la ville, lequel, au lieu de la couronne, présente au-dessus du portail l'aigle à une tête des villes impériales.

Il est difficile d'établir à quelle époque la ville de Wissembourg, formée à l'ombre de l'abbaye, obtint à son tour, pour la première fois, le droit de monnaies. Dès le XIIe siècle, l'abbé se plaignait de ce que ses droits étaient usurpés ou méconnus par les bourgeois ; et dès le XIIIe siècle la ville de Wissembourg accédait en son propre nom aux ligues des villes rhénanes. Toutefois, aucun des priviléges et des diplômes impériaux qui lui concédèrent successivement l'immédiateté et la liberté ne mentionne le droit de monnaie de la ville avant la charte de l'empereur Frédéric III (ou Frédéric IV, si l'on compte parmi les empereurs Frédéric-le-Bel d'Autriche, compétiteur de Louis de

Bavière), laquelle charte, datée de 1471, autorise la ville de Wissembourg à transférer son atelier monétaire dans un autre local, preuve implicite que dès-lors elle possédait une monnaie.

Cette monnaie fut d'abord, comme dans la plupart des villes impériales, inféodée à des familles patriciennes, et il est probable que l'abbé de Wissembourg ne perdit entièrement tout droit, soit réel, soit honorifique, sur elle, qu'à partir du XVI[e] siècle et de la réformation, qui cimenta le divorce entre la ville de Wissembourg et l'abbaye.

Toutes les monnaies municipales de Wissembourg connues jusqu'à ce jour sont d'une date postérieure à ce grand acte historique. La plupart portent en légende de revers le nom et les titres de l'empereur Ferdinand II avec le double aigle dans le champ, et sur l'avers un portail d'église ou de château avec ou sans tours, assez semblable à celui des monnaies de l'abbaye, mais non couronné comme le portail de ces dernières.

BRUMATH.

Cette antique ville gallo-romaine, renversée par les barbares dans le V[e] siècle, relevée vers la fin du IX[e] siècle à l'ombre d'une *villa regia* carlovingienne, et donnée en l'année 889 au monastère de Lorsch par l'empereur Arnolf, est expressément désignée dans une charte de l'empereur Othon au monastère de Lorsch comme un lieu où l'abbaye aurait le droit de battre monnaie (*Codex Laureshem*, I, p. 143). Les pièces de Brumath sont fort peu connues : il n'en existe qu'un exemplaire assez douteux ; mais d'après cet exemplaire et d'après l'apparence historique, elles doivent porter le nom ou la figure de Saint-Nazaire, patron du monastère de Lorsch. Il est probable que cet atelier monétaire abbatial de Brumath fut supprimé dans le XIII[e] siècle, lorsque les biens de l'abbaye de Lorsch furent réunis à la mense archiépiscopale de Mayence, qui en donna l'investiture féodale à la maison de Lichtemberg.

LANDAU.

Landau, cette ancienne ville libre et impériale, qui naquit et vécut alsacienne jusqu'aux traités de 1815, ne paraît pas avoir vu frapper monnaie en ses murs avant la réunion de l'Alsace à la France, ou plutôt avant la soumission des villes libres d'Alsace à la monarchie de Louis XIV.

C'est à un général français qu'elle doit d'avoir imprimé pour la première fois son nom sur des pièces de monnaie. Pendant son héroïque défense de 1702, alors que pendant quatre-vingt-neuf jours de tranchée ouverte elle résistait, avec une faible garnison française, à tous les efforts d'une armée austro-bavaroise, le chevalier de Mélac, gouverneur de la ville, fit frapper des monnaies de siége, qui certes sont des médailles glorieuses pour le Landau français que fortifia Vauban. En 1713, lorsque cette ville, ravie quelques années à la France, allait être reprise par le maréchal de Villars, d'autres monnaies de siége furent frappées à Landau pendant les quinze jours de tranchée ouverte qu'y soutint le prince de Wurtemberg. Ces différentes pièces sont des doubles ducats d'or, des pièces d'une livre de France, de deux et de quatre livres, des florins d'argent et des sous et doubles sous de cuivre : les unes portent des fleurs de lis substituées à l'aigle impériale sur la porte de la tour qui, avec le lion, forme l'écusson de Landau ; les autres sont marquées de l'écusson de Wurtemberg et des mots *Pro Cæs. : Imp. — Landav.*

Indépendamment de ces diverses monnaies landaviennes, il y a plusieurs médailles commémoratives de Landau, et frappées, les unes à Paris, les autres à Vienne, en l'honneur des généraux et des armées qui, de 1702 à 1713, se sont disputé la possession de cette ville. La dernière, de 1713, porte à l'avers la tête de Louis XIV, et en légende : *Ludovicus Magnus, rex christianissimus.* Au revers, l'inscription *Mars debellator* et la figure de Mars foulant aux pieds des boucliers. En légende, on lit : *Landavia et Friburgo expugnatis MVCCXXIII.*

SCHLESTADT.

La ville de Schlestadt, la troisième en rang des villes libres de la landvogtey d'Alsace, ne paraît pas avoir jamais possédé un atelier monétaire municipal ; mais avant sa période d'émancipation, sous les Hohenstaufen, et peut-être dès le XI[e] siècle, l'évêque de Strasbourg posséda à Schlestadt un atelier monétaire. Cet atelier ne battait pas monnaie commémorative de la ville, et l'on ne connaîtrait pas son existence sans une convention de l'année 1221, par laquelle, faisant droit aux réclamations de l'empereur Frédéric II, l'évêque de Strasbourg s'engage à transférer à Châtenois sa monnaierie de Schlestadt. Il y a encore à Schlestadt une vieille maison que l'on nomme pompeu-

sement l'Hôtel des monnaies, et qui servit probablement aux monnayeurs épiscopaux.

Quoique aucun titre connu jusqu'à ce jour ne puisse être cité à l'appui des prétendus priviléges monétaires de la ville libre et impériale de Schlestadt, il est juste de reconnaître qu'il existe dans la collection de M. de Berstett, à Fribourg, une petite monnaie de cuivre portant au revers le nom de Schlestadt. Mais selon toute apparence, ce n'est qu'un jeton de compte ou de présence à l'usage des magistrats municipaux de Schlestadt dans le XVIe siècle.

OBERNAY.

Une tradition recueillie dans un manuscrit du siècle dernier veut qu'il ait existé un atelier monétaire dans la ville libre et impériale d'Oberenheim, une des plus anciennes d'Alsace, puisqu'elle date, sinon comme ville, au moins comme village fiscal et résidence ducale, de l'époque mérowingienne. Nous avons vainement cherché des preuves à l'appui de cette tradition, et nous ne connaissons aucun monument numismatique contemporain de l'époque d'immédiateté et de liberté de la ville d'Obernay. Toutefois, comme la tradition a presque toujours une origine vraie et digne de respect, il est présumable qu'un atelier monétaire exista dans la *villa fiscalis d'Enhemium*, habité dans la deuxième moitié du VIIe siècle par le duc Atticus ou Adelrick, père de Sainte-Odile. Le denier strasbourgeois d'Adelbert, fils d'Adelrick et duc d'Alsace après lui, denier dont la figure et l'explication ont été données page 40 de l'*Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg* (chez Mme veuve Berger-Levrault, libraire à Strasbourg, 1842), semble démontrer que dès l'époque mérowingienne les ducs des provinces, usufruitiers des domaines royaux, se sont permis, très-rarement il est vrai, de faire frapper monnaie, soit à leur nom, soit au nom du domaine où ils avaient établi la monnaierie. Il faut reconnaître que ni le testament plus ou moins authentique de Sainte-Odile, ni la charte de Louis-le-Débonnaire, les deux plus anciens titres de la ville d'Obernay, quoique tous deux antérieurs à l'existence de la ville proprement dite, dont ils énoncent cependant le nom d'*Enhemium*, ne font mention de l'existence d'un atelier monétaire dans ce domaine royal mérowingien, devenu résidence ducale, et par la suite château impérial. Cette tradition de l'atelier monétaire a pu naître d'un malentendu. Nul doute, en effet, que, dans les XIIIe, XIVe et XVe siècles ;

quelques familles patriciennes d'Oberenheim n'aient possédé les droits et le titre de monnayeurs *(Müntzgenossen, Müntzer, Hausegnossen)*. Telles étaient les familles de Mülhenheim, de Schenck, d'Oberkirch, dont plusieurs branches résidaient dans la ville impériale d'Oberenheim, et qui étaient immatriculées au livre des monnayeurs épiscopaux de Strasbourg. Ainsi ces habitants-monnayeurs d'Obernay n'exerçaient pas à Obernay leur office monétaire; ou s'ils l'exercèrent parfois dans cette ville, ce dut être avec les coins de leur suzerain, l'évêque de Strasbourg.

COLMAR.

C'est dans le XIVe siècle seulement que la ville libre et impériale de Colmar obtint le droit de battre monnaie. Le privilége à elle, concédé par l'empereur Charles IV, est daté de Nuremberg, année 1376, et porte autorisation de battre monnaie d'argent aux armes de la ville, à l'instar des monnaies de Bâle, mais sous condition d'*être de meilleur aloi que ces dernières (Alsatia diplomatica, n° 1185)*.

La ville de Colmar paraît avoir pris prétexte de ce diplôme impérial pour frapper, à l'exemple de Strasbourg, des monnaies d'or. Du moins connaît-on un florin d'or de cette ville, compris dans la collection de M. de Berstett. Ce florin d'or porte à l'avers, en légende, *Moneta no. Colmariens*, avec l'écusson au pieu étoilé et l'aigle à une tête dans le champ. Au revers, dans le champ, une figure d'évêque tenant d'une main la crosse et de l'autre un squelette; en légende les lettres *R.—S.—Martin.—Patro.—*

Les plus anciennes monnaies de Colmar ne portent à l'avers que l'aigle simple et aux revers une croix ou l'image de Saint-Martin, patron de la ville. Dans le XVe siècle, la ville de Colmar ayant ajouté à ses armes le pieu étoilé, ses monnaies en portèrent dès-lors aussi l'empreinte; les unes ne donnent que l'étoile sans support, mais le plus grand nombre ont le bâton ou massue au-dessous de l'étoile *(Morgenstern)*. Leurs autres empreintes sont fort variées; quelques-unes conservent l'image de Saint-Martin et l'aigle simple; d'autres (surtout à partir de la deuxième moitié du XVIe siècle et du commencement du XVIIe siècle) ont l'aigle à deux têtes; d'autres encore offrent au revers une tête d'ange ailée avec une vue de la ville, et à l'avers le double aigle.

Comme la ville de Colmar fut, malgré ses priviléges impériaux,

engagée deux fois à des princes étrangers, la première fois par l'empereur Louis de Bavière au margrave de Bade, et la seconde fois par l'empereur Sigismond au comte palatin du Rhin, engagements qui durèrent plusieurs années, on pourrait trouver des pièces de cette ville, sinon aux armes de Bade, du moins à celles de l'électeur palatin, l'engagement à ce dernier prince ayant eu lieu en 1414, trente-huit ans après l'obtention du privilége monétaire de Charles IV.

BERGHEIM.

Cette pauvre petite ville de Bergheim ou Ober-Bergheim a changé si souvent de maîtres, tour à tour possession épiscopale de Bâle et de Verdun, possession abbatiale de Moyen-Moutier, possession ducale de Lorraine, possession baronniale de Ribeaupierre, fief impérial de Mühlenheim et Hattstatt, possession archiducale d'Autriche et margraviale de Bade, enfin possession palatine de Deux-Ponts-Ribeaupierre, qu'il n'est guère possible de savoir si elle posséda jamais un atelier monétaire à son coin. Mais il est hors de doute qu'elle eut le droit d'avoir une monnaierie dans ses murs, et le diplôme n° 1181 de l'*Alsatia diplomatica* de Schœpflin prouve qu'en 1375 l'archiduc Léopold, landvogt d'Alsace, lui accorda, au nom de l'empereur, le droit de monnaie, droit qui ne servit à la malheureuse petite ville qu'à être plus encore mise en l'encan et marchandée par tous les princes et seigneurs d'Allemagne.

ANDLAU.

L'abbaye d'Andlau, fondée en 881 par l'impératrice Richarde, femme de Charles-le-Gros, jouit du droit de monnaie, ou du moins paraît avoir été en possession de battre monnaie jusqu'en 1004. Dans une charte de collation de l'empereur Henri II à l'abbesse Brigitte d'Andlau, publiée par Schœpflin, n° 185 de l'*Alsatia diplomatica*, il est expressément déclaré (année 1004) que le droit de battre monnaie n'appartiendra pas à l'abbaye; or ces réserves avaient toujours pour but de prescrire un usage déjà établi.

ALTDORF.

L'abbaye de bénédictins d'Altdorf *(Altum cœnobium)*, fondée en 960 par le comte Hugo de Dagsburg, et dont l'un des bienfaiteurs, comme le constate une bulle de l'an 1052, fut notre pape alsacien Léon IX, arrière-petit-fils de Hugo, jouit, selon la tradition, du droit de battre

monnaie dès le règne d'Othon Ier. L'empereur Frédéric Ier lui reconnut expressément ce droit par une charte de l'an 1153, publiée dans la Diplomatique de Schœpflin, sous le n° 289. Les monnaies à l'effigie ou au nom de Saint-Cyriaque doivent être attribuées à cette abbaye. Il paraît d'ailleurs que les droits monétaires de l'abbaye d'Altdorf furent abandonnés dès le XIIIe siècle aux évêques de Strasbourg, qui réunirent la monnaie de l'abbaye à leur monnaie, successivement établie à Dachstein et à Molsheim, succursale et plus tard rivale de la monnaie de Strasbourg.

EHNSHEIM OU ENSHEIM.

La seule illustration numismatique du village d'Ensheim, à deux lieues de Strasbourg et à une lieue d'Altdorf, est une médaille française frappée en 1675 à la monnaie de Paris en mémoire de la bataille gagnée par Turenne en ce lieu, bataille qui contribua si puissamment à assurer à la France la possession de l'Alsace.

Louis Levrault.

BIBLIOGRAPHIE.

FLORE D'ALSACE,

PAR

Frédéric Kirschleger,
docteur en médecine, professeur de botanique à l'Académie de Strasbourg.

Ire LIVRAISON.

Si nos éloges ou nos encouragements pouvaient quelque chose au succès de ce livre, l'appui de la *Revue d'Alsace* ne lui faudrait, certes, pas. Parmi les embarras, les déceptions et les désagréments qui accompagnent fatalement une entreprise comme la nôtre, rien ne serait plus consolant que de pouvoir, parfois, venir en aide à une œuvre remarquable d'un de nos compatriotes, de lui tendre une main amie, de lui épargner les dégoûts, les douleurs de la publication, ce pénible enfantement de la pensée; une fois mise au monde, il serait doux d'employer une influence légitimement acquise, à la faire connaître, à la répandre: résultat auquel il serait d'autant plus désirable d'atteindre, qu'en province, et en Alsace surtout, les travaux les plus recommandables sont à-peu-près condamnés à dormir éternellement dans le clair-obscur des limbes, et n'ont que rarement la chance de s'épanouir au grand jour de la publicité; parce qu'en Alsace l'opinion publique, tout en se montrant assez indifférente aux questions d'art, est peu bienveillante dans ses jugements, et que c'est pour nous que semble avoir été fait le proverbe: *Nul n'est prophète en son pays.*

Heureusement pour lui, M. le professeur Kirschleger n'est point de ces débutants qui ont besoin que l'on soutienne leurs premiers pas. Petit-fils de M. le pasteur Lucé, neveu de M. Bartholdi de Munster, deux hommes de bien et de savoir dont le souvenir est encore vivant parmi nous, M. Kirschleger s'est déjà fait connaître par plusieurs tra-

vaux utiles. C'est à lui que l'on doit la partie botanique de la *Statisque du Haut-Rhin*, publiée en 1831 par la Société industrielle de Mulhouse. En 1836, il fit paraître le *Prodrôme de la Flore d'Alsace*, dont l'ouvrage que nous annonçons sera le complément.

Plus heureux que ses dévanciers, les professeurs Herrmann et Nestler, qui, eux aussi, avaient eu la noble ambition de doter l'Alsace d'une Flore spéciale, M. Kirschleger, après trente années de travaux préparatoires, a pu enfin terminer son œuvre. Aidé du beau travail, publié en 1845 par M. Mougeot, sur la végétation des Vosges, du livre important publié en 1849 par M. Thurmann de Porrentruy, et intitulé : *Phytostatique du Jura et des pays voisins*, de la *Rheinische Flora*, publiée en 1843 par Döll, de la *Flora der Pfalz*, publiée en 1846 par F. Schultz, et de la *Flore de Lorraine*, publiée en 1843 par Godron, M. Kirschleger comblera certainement avec succès une lacune considérable dans la série des travaux que nous venons de citer. C'est le but qu'il poursuit, et l'on peut déjà juger par la première livraison de l'heureuse conception qui le guide dans son œuvre. Ses descriptions sont généralement courtes, et suffisantes ; ses clefs analytiques sont variées, selon que l'on recherche les familles, les genres ou les espèces. Il indique, avec beaucoup de soin, les localités, la distribution ou la dispersion des plantes en Alsace, et il n'oublie pas de citer les noms des botanistes qui ont découvert les plantes rares qu'il décrit. Partout des notices médicales, pharmaceutiques, chimiques, économiques, physiologiques, agronomiques, etc. Que M. Kirschleger continue ainsi, en améliorant encore les livraisons suivantes, et nous assurons un plein succès à sa Flore.

A. V.

BULLETIN.

Tous les ouvrages qui paraîtront dans les deux départements du Rhin, et dont il sera déposé deux exemplaires au bureau, seront annoncés dans la *Revue d'Alsace*.

Ceux que le comité de direction jugera mériter un examen spécial seront soumis à l'appréciation d'hommes compétents, analysés et signalés à l'attention publique.

L'ALSACE ANCIENNE ET MODERNE ou DICTIONNAIRE géographique, historique et statistique du Haut- et du Bas-Rhin, par JACQUES BAQUOL,

Un volume petit-in-8°. — Strasbourg, imprimerie de G. Silbermann. — 1849.

SAVERNE ET SES ENVIRONS, par CH. G. KLEIN, avoué à Saverne. — Ouvrage illustré par EUGÈNE LAVILLE, avec dessins d'architecture, par M. MÆSTLÉ. — Un volume in-8°. — Strasbourg, imprimerie de G. Silbermann, place Saint-Thomas, 3. — 1849.

EXPOSÉ DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE STRASBOURG, pendant les années 1848 et 1849. — Une brochure grand-in-8°. — Strasbourg, imprimerie de veuve Berger-Levrault. — 1850.

PREMIÈRES NOTIONS DE VITICULTURE ET D'ŒNOLOGIE, dédiées à la jeunesse des écoles primaires dans les contrées viticoles, par J.-L. STOLTZ, viticulteur à Andlau. — Une brochure in-12. — Mulhouse, imprimerie de J.-P. Risler. — 1848.

FLORE D'ALSACE (1re livraison), par FRÉDÉRIC KIRSCHLEGER, docteur en médecine, professeur de botanique à l'Académie de Strasbourg. — Une brochure in-12. — Strasbourg, imprimerie de Huder. — 1850.

LA STATUAIRE SABINE

ET

LES STATUES ET SCULPTURES DES PORTAILS DU TRANSEPT MÉRIDIONAL DE LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG.

« L'histoire nationale est, pour tous les hommes du même pays,
« une sorte de propriété commune ; c'est une portion du patrimoine
« moral que chaque génération qui disparaît, lègue à celle qui la rem-
« place ; aucune ne doit la transmettre telle qu'elle l'a reçue, mais
« toutes ont pour devoir d'y ajouter quelque chose en certitude et
« en clarté. » AUGUSTIN THIERRY.
(Considérations sur l'histoire de France, chap. Ier, p. 1.)

OBSERVATIONS GÉNÉRALES ET PRÉLIMINAIRES SUR L'HISTOIRE DE L'ART EN ALSACE.

Ce que M. Augustin Thierry disait, il y a trente ans, de l'histoire de France en général, quand, de main de maître, il élucida et rétablit les origines nationales dans ses *Récits mérovingiens*, s'appliquait tout aussi bien, et s'applique encore aujourd'hui, à l'histoire de l'art en particulier.

Depuis une vingtaine d'années, il est vrai, de nombreux et utiles travaux ont été exécutés dans ce domaine spécial de l'histoire de notre passé. De nobles efforts ont été tentés et ne cessent de l'être. Néanmoins, quelqu'utiles qu'aient été ces travaux, quelque distingués et remarquables qu'en soient un grand nombre, tout ce qui s'est publié jusqu'à ce jour est loin encore de nous offrir une image fidèle du développement successif des arts au moyen-âge. Ce que nous en savons, ne saurait encore nous donner une idée complète et vraie de l'éclat

et de la gloire dont ils étaient entourés dans ces siècles moyens, dans lesquels l'ignorance et l'ingratitude se complaisent trop souvent encore à ne voir que des siècles de despotisme, de barbarie et de ténèbres. Ici aussi, beaucoup, pour ne pas dire tout à peu près, reste encore à faire. Du moins, il s'en faut que nous soyons près d'avoir atteint le but.

Pour l'histoire de l'art en particulier, comme pour l'histoire en général, un travail préparatoire est indispensable avant toutes choses. Les sources sont encore loin d'être complétement étudiées, compulsées, utilisées, épuisées ; je dirai plus, elles ne sont pas même entièrement connues et rassemblées. Des matériaux considérables et précieux ont bien été laborieusement amassés par la science et la patience des érudits et par les talents des artistes ; mais il en reste une masse bien plus grande encore à tirer de l'oubli et à sauver de la perte. Ce travail préliminaire est donc de la plus haute importance ; il est d'une urgence extrême ; et avant qu'il ait été accompli dans toutes les parties du pays, dans toutes les provinces, comme on disait jadis, dans toutes les localités, depuis la capitale jusque dans le plus humble de nos hameaux, il n'est guère possible de songer à une histoire générale de l'art. Il faut que sur tous les points du pays des hommes de science et de dévouement se consacrent à ce travail préparatoire ; qu'ils rassemblent et classent les trésors épars qui dorment encore dans nos Archives et dans nos Bibliothèques ; qu'ils étudient et fassent parler tous les monuments du passé, les monuments écrits comme les monuments peints et sculptés ; afin qu'il soit possible un jour, de réunir en un seul faisceau de lumière tous ces rayons isolés et de concentrer dans un vaste ensemble tous ces essais, tous ces travaux partiels et séparés. Labeur plus long, plus difficile et plus pénible qu'on ne le croit communément ; car il exige autant de savoir et de talent, que d'intelligence et de conscience, surtout de l'amour, du dévouement et même une dose peu commune d'abnégation et de désintéressement. Quiconque a fait des sources l'objet de ses recherches et de ses études, sait que c'est une mine inépuisable. Plus on avance, plus on reconnaît ce qui reste encore à faire, et plus aussi l'horizon s'élargit et s'étend au loin. Il est de la vérité historique comme de toute chose qu'on entreprend sérieusement, sincèrement. Il en est comme de l'idéal : plus on croit s'en approcher, mieux on sent combien on en reste éloigné ; c'est presque une autre œuvre de Tantale.

On dirait parfois, qu'il en est comme de ces rèves trompeurs qui s'échappent et s'évanouissent au moment même où l'on étend la main pour les saisir ! —

Au premier abord, peut-être, ces considérations générales pourraient paraître déplacées en tête de la notice qui va suivre ; mais, en réalité, elles ne le sont nullement. Cette notice même, et d'autres encore, dont elle doit ouvrir la série, feront ressortir, mieux que ne le pourraient les raisonnements les plus étendus, combien sont fondées et vraies les observations qui précèdent.

En effet, tout ce que j'ai dit s'applique complétement à l'histoire de l'art en Alsace et à Strasbourg en particulier. Si n'était la crainte de paraître injuste envers les hommes de science, de talent et de dévouement qui s'en sont occupés jusqu'à ce jour, je dirais hardiment que l'histoire de l'art en Alsace et à Strasbourg, est un champ qui reste encore entièrement à défricher. C'est un champ dans lequel il n'y a pas uniquement à semer et à récolter ; il y a autant à arracher des ronces et des mauvaises herbes, que nos devanciers, à leur insu, et en dépit de leur zèle et de leur savoir, y ont plantées à pleines mains. Depuis des siècles déjà, les erreurs historiques les plus grossières ont passé et passent encore de livre à livre ; bon nombre d'entre elles sont depuis longtemps et généralement accréditées ; et très-souvent il est bien plus difficile de déraciner des erreurs de ce genre que de cultiver un terrain encore vierge et inculte.

Après cela, tâchons de nous rapprocher davantage de l'artiste dont le nom est inscrit en tête de cet article, et qui va faire l'objet spécial du présent travail.

Il est peu de grands monuments dont l'histoire soit si peu connue, ou, disons mieux, dont l'histoire ait été aussi défigurée et autant entremêlée d'erreurs et de fausses assertions, que l'a été, jusqu'à ce jour, celle de la Cathédrale de Strasbourg. Depuis l'année du Seigneur 1617, où maître Osée Schad ou *Oseas Schadœus*, le digne diacre de Saint-Pierre-le-Vieux, publia son *Summum Argentoratensium Templum*, ou Description complète et détaillée de la précieuse Cathédrale de Strasbourg, célèbre dans tout le monde, ou son fameux *Münsterbüchel* (Livret de la Cathédrale), jusqu'au temps présent, c'est absolument comme si tous les auteurs qui ont successivement raconté les destinées de la Cathédrale alsacienne, de même que les auteurs des ouvrages qui traitent de l'histoire d'Alsace en général, s'étaient plûs

à amasser le plus d'erreurs possible, comme s'ils s'étaient donné le mot pour avancer le plus d'assertions contraires à la vérité historique. Vraiment, si, de propos délibéré, ils avaient voulu embrouiller l'histoire si intéressante de la construction de cette illustre Cathédrale, ils n'auraient guère pu mieux s'y prendre. C'était à qui mieux. Une erreur avait-elle échappé à un auteur; un texte ancien avait-il été tronqué, mal entendu ou mal interprété; une assertion avait-elle été avancée ou hasardée sans être étayée d'aucune preuve ou autorité authentique; une confusion avait-elle été ajoutée à tant de confusions antérieures: les historiens postérieurs, sans en excepter un seul, s'empressaient de donner plus de retentissement encore à ces erreurs en les reproduisant à leur tour. Et voilà comment, de siècle en siècle, on a fini par entasser un tel amas de mensonges involontaires et de fausses assertions, que c'est à s'y perdre. C'est au point que les érudits consommés, les savants les plus célèbres, ceux qu'à juste titre nous proclamons encore les maîtres de la science, les Schilter, les Schœpflin, les Grandidier, s'y sont eux-mêmes trompés; et que toutes ces erreurs impardonnables seraient acquises à tout jamais, comme autant de vérités historiques, si, par bonheur, les faibles mais précieux débris de nos Archives alsaciennes ne protestaient hautement et ne s'inscrivaient en faux contre toutes ces assertions erronnées qui, le plus souvent, sont du fait des auteurs du seizième et du dix-septième siècles.

Et qu'on ne croie pas que tout cela ressemble de loin à de l'exagération, ou que je sois affecté le moins du monde de la manie de vouloir, à toute force, trouver du nouveau, et contredire systématiquement ceux qui nous ont précédés dans la carrière. Aux yeux de l'ami sincère de la vérité, cette manie n'est pas moins déplorable que l'erreur procédant de l'ignorance ou de la légèreté. Lisez, voyez, étudiez plutôt vous-même; choisissez telle des monographies sur la Cathédrale que vous voudrez, la meilleure entre toutes, celle de l'abbé Grandidier, et si vous êtes versé quelque peu dans l'archéologie chrétienne, si vous êtes familiarisé quelque peu avec l'art du moyen-âge, il vous sera impossible, absolument impossible, de faire cadrer le récit de l'historien avec le monument même. Il vous suffira de jeter un regard sur la Cathédrale, pour reconnaître et pour vous convaincre, qu'à chaque page presque l'édifice contredit hautement les assertions, même les plus universellement accréditées, les assertions

que reproduisent invariablement et sans exception tous les historiens avec une assurance et une unanimité telles qu'elles paraissent inaccessibles au doute et à la contestation. Et bientôt, fatigué par un guide dont le récit est si peu d'accord avec le monument et qui ne sert qu'à vous embrouiller, vous fermerez le livre et vous préférerez étudier l'histoire de la célèbre Cathédrale sur la Cathédrale et dans la Cathédrale même, dans cette vaste et sublime épopée en pierres, selon l'expression de Gœthe; et ce temple auguste, en effet, vous la dira d'une manière bien autrement éloquente et vraie que tous ces livres dont les auteurs, même les plus savants et les plus distingués, n'avaient qu'une connaissance fort incomplète du développement successif de l'art au moyen-âge.

Aussi, est-ce à tel point que, pour ce qui concerne le corps de l'église même, trois dates à peine s'appliquent historiquement aux parties de l'édifice, auxquelles les historiens les rapportent depuis Specklin: l'achèvement de la nef en 1275, le commencement du portail occidental par maître Erwin de Steinbach, en 1277, et l'achèvement de la flèche par maître Jean Hültz de Cologne, en 1439. Hors de là, avant comme entre ces dates, et souvent encore après, tout le reste n'est qu'erreur, que contradiction, que confusion. Partout vous lirez: que le chœur de la Cathédrale, tel qu'il est parvenn jusqu'à nous, est celui que les rois Francs Pépin et Charlemagne érigèrent dans la seconde moitié du huitième siècle; que la nef, telle que nous la voyons aujourd'hui, est celle que l'évêque Wérinhaire Ier commença en 1015, et qu'on mit deux cent soixante ans à la parfaire; qu'en 1318, à la mort du grand Erwin, maître Jean Erwin, son fils, qui mourut en 1339, et dont l'épitaphe se voit encore à l'un des piliers de la chapelle de St. Jean-Baptiste, succéda à l'illustre architecte, dans les fonctions de maître de l'œuvre de la Cathédrale, et qu'il poussa la construction du portail ou de la façade jusqu'à un point voisin de la hauteur de la maison des gardes, donc presque jusqu'à celle de la plate-forme; qu'une sœur de maître Jean, du nom de Sabine, qui, de même que cet artiste, aurait donc été fille du grand Erwin, et qui avait, comme lui, hérité de l'art et du génie de leur prétendu père, aida l'illustre grand-maître et maître Jean de son talent et de son concours dans les constructions; que maître Jean Hültz, qui vécut tout juste un siècle plus tard, succéda à Jean Erwin, mort en 1339, et que, dès l'année 1365, il acheva les *quatre tourelles* ou les escaliers

en escargot de la tour octogone ou du clocher supérieur ; que Hültz mourut peu de temps après, et qu'après son décès on ajourna pendant longtemps la construction de la flèche, dont les pierres étaient alors déjà en partie taillées, jusqu'à ce qu'on pût avoir de nouveau un bon architecte ; que la tour supérieure ou le clocher, à partir de la plate-forme, a été construit d'après le plan et le dessin d'Erwin, et qu'il devait y avoir une seconde tour qui eût été entièrement semblable à celle qui seule fut achevée, et ainsi de suite ; car je n'en finirais pas, si je voulais rappeler ici toutes les erreurs qui, depuis Specklin et Schadæus, ont été transmises de génération à génération, et reproduites de livre à livre.

A la Cathédrale de Strasbourg, comme dans la plupart des grands monuments de ce genre, il est un nom surtout, autour duquel les historiens se sont plûs à accumuler les assertions les plus contradictoires et les plus extraordinaires. Ce qui eut lieu dans l'antiquité pour l'Hercule de la fable, ce qui depuis se renouvela à l'égard de tant d'autres grands hommes ou de personnages renommés ou fameux, arriva également pour maître Erwin de Steinbach, le maître-d'œuvre le plus célèbre de la Cathédrale alsacienne, l'architecte le plus illustre de toute l'Allemagne. Non contents d'entourer le grand-maître de l'auréole de gloire qui lui appartient en propre, les historiens, dans leur ignorance ou dans leur erreur, ont aussi reporté sur lui une bonne partie de la gloire revenant de droit aux artistes qui l'avaient précédé ou qui l'ont suivi dans la carrière. C'est que le nom désormais impérissable d'Erwin avait échappé presque seul à l'oubli des siècles, qu'on ignorait complétement les noms de tous ses prédécesseurs, et que l'on ne connaissait que les noms de quelques-uns de ses successeurs.

Erwin, vous le retrouvez partout à la Cathédrale. Quant à lui, les historiens ne sont jamais en peine. Tout ou à peu près tout ce qui restait sans désignation d'auteur, ils n'hésitent pas à l'attribuer à l'illustre architecte. Il ne leur en coûte pas plus de rapporter à lui des constructions qui étaient achevées dès longtemps avant qu'Erwin prit la direction des travaux, que de placer sous son nom d'autres parties du monument qui ne surgirent que longtemps après sa mort. Tout ce qui à la Cathédrale frappe la vue ou l'imagination, tout cela, à peu d'exceptions près, est rapporté et attribué à Erwin. Telle figure grotesque ou hideuse, monstrueuse même et barbare, que vous voyez à

la Cathédrale ou ailleurs en ville, et dont on ne connaît plus la signification, ou qui n'en avait jamais, on vous assure aujourd'hui, avec le sang-froid le plus imperturbable et avec autant d'assurance que si on le tenait de la bouche même du sculpteur qui la tailla, il y a des siècles, que c'est celle d'Erwin de Steinbach. Si bien que depuis Specklin, tous les historiens de la Cathédrale, sans en excepter aucun, ont gratifié maître Erwin d'enfants qui n'ont jamais été les siens, et que notamment ils lui donnent pour fille une artiste qui fut antérieure d'un siècle tout juste à son prétendu père.

Ces erreurs des anciens, répétées et consolidées jusqu'à nos jours, ont été des plus funestes sous le rapport scientifique; mais, ne paraîtront-elles pas assez excusables encore, quand on songe à celles que les auteurs modernes ont trouvé bon d'y ajouter? Comment oserait-on encore accuser les anciens, quand on songe, que nos contemporains — ce serait chose incroyable, si cela n'avait pas eu lieu, pour ainsi dire, sous nos yeux — que nos contemporains ont été bravement jusqu'à travestir Erwin en franc-maçon (1), et à célébrer des fêtes maçonniques, au prétendu lieu de naissance du grand-maître, aux pieds d'une statue dont la figure reproduit la face ignoble de l'*hommelet* ou du *paysan* de la Cathédrale, si fameux du temps de nos ancêtres!

LA STATUAIRE SABINE.

I. LA PRÉTENDUE TRADITION.

Daniel Specklin, le célèbre ingénieur et chroniqueur de la ville de Strasbourg, fut le premier qui, vers la fin du seizième siècle, avança dans ses *Collectanées* ou Notes manuscrites sur l'histoire d'Alsace, qu'Erwin de Steinbach avait une fille du nom de Sabine, qui tenait le génie du père et qui, du vivant du grand-maître, orna le portail du transept méridional de la Cathédrale de belles statues qu'elle exécuta de sa propre main.

(1) J'ai déjà établi ailleurs, et j'y reviendrai un jour avec plus de détail encore, que la franc-maçonnerie moderne n'a absolument rien de commun avec la ci-devant *confrérie des tailleurs de pierres* de l'Empire germanique. L'opinion qui prétend rattacher l'institution de la franc-maçonnerie à cette institution purement artistique, est encore une de ces erreurs historiques qui manquent de tout fondement, bien que, de nos jours, elles soient assez généralement répandues.

Pour bien préciser le point de départ, commençons donc par transcrire le passage de Specklin qui se rapporte à Sabine, car c'est sur ce texte que se fonde, depuis trois siècles bientôt, la fausse tradition qui fait de cette femme artiste la fille d'Erwin.

Voici le récit que Specklin (tome Ier, fol. 128) place sous l'année 1287 : « Au moment », dit-il, « où l'évêque Conrad érigea à Strasbourg « la tour de devant ou le portail à la Cathédrale, d'après le plan qui « existe encore et qu'avait tracé Erwin de Steinbach, le maître-d'œu- « vre avait une fille, nommée Sabine, qui, de sa propre main, sculpta « très artistement la statue en pierre de Saint-Jean qui se trouve pla- « cée sur le perron devant la porte, et sur laquelle elle a entaillé ces « vers :

« *Gracia divine pietatis adesto Savine*
« *De petra dura per quam sum facta figura.* »

Puis Specklin ajoute encore : « Près de là, il y a aussi deux autres « statues, à savoir la Foi et la Loi. La Foi dit : «*mit Christi blutt vber- « wind ich dich* » (« avec le sang du Christ, je te vaincs»). La Loi dit : « *das selbig blutt das blindett mich* » (« ce même sang m'aveugle »).

Schadæus qui, dans tout le second chapitre de son *Münsterbüchel*, contenant l'historique de la construction de la Cathédrale, est le copiste servile de Specklin et qui, plus d'une fois, rend même mal ou d'une manière incomplète le texte primitif de son devancier, Schadæus, à son tour, reproduit le récit de Specklin qui se rapporte à la statuaire Sabine.

Après avoir raconté le commencement du portail occidental ou de la façade principale par Erwin de Steinbach, le jour de Saint-Urbain de l'année 1277, Schadæus ajoute (p. 14) : « Alors » (c'est-à-dire à la « même époque, donc en 1277) « furent aussi faits » (construits) « les « deux portails sur le perron, près de l'horloge, avec les belles et « artistiques figures (statues), auxquelles (par lesquelles) la fille du « maître-d'œuvre, nommée Sabine, a fait voir une belle œuvre d'art, « car, de sa propre main, elle a très artistement sculpté la statue de « Saint-Jean, et en mémoire de cela elle y a taillé les deux vers sui- « vants :

« GRATIA DIVINÆ PIETATIS ADESTO SAVINÆ
« DE PETRA DVRA PER QVAM SVM FACTA FIGVRA. »

Plus loin (pag. 45), dans un second passage, Schadæus revient sur Sabine et ses sculptures.

Après avoir, pour la deuxième fois, transcrit l'inscription précieuse qui doit s'être trouvée jadis au-dessus du grand portail de la façade occidentale, et qui attestait que ce fut maître Erwin de Steinbach, qui, le jour de Saint-Urbain de l'année du Seigneur 1277, commença cette *œuvre glorieuse*, Schadæus ajoute une description plus détaillée des statues de Sabine.

Voici, ce qu'il en dit; je traduis encore le plus littéralement possible :

« Cet Erwin de Steinbach avait une fille, appelée Sabine, qui exé-« cuta également à ce monument une belle œuvre d'art ou un beau « chef-d'œuvre, ainsi que cela se voit encore au portail sur le perron « près de l'horloge, où elle a érigé un excellent emblème théologi-« que par plusieurs figures (statues) qu'elle a taillées de sa propre « main, et parmi lesquelles les suivantes sont les principales. D'abord « il y a, à la gauche du spectateur une femme héroïque à tête cou-« ronnée, tenant dans une main un calice avec l'hostie, et dans l'au-« tre une croix, au-dessus de la tête de laquelle il y a (on lit) :

« ***Mit Christi Blut vberwind Ich dich*** »
(Avec le sang du Christ, je te vaincs.)

« Elle a la face tournée vers une autre statue, ressemblant à une « femme triste, ayant les yeux bandés, tenant dans une main une « flèche brisée, et dans l'autre les tables de Moïse brisées, au-dessus « de la tête de laquelle il y a :

« ***Dasselbig Blut das blindet mich.*** »
(Ce même sang me rend aveugle.)

« Lesquelles deux statues signifient l'Évangile et la Loi. »

Suit une phrase de pasteur qui n'a rien de commun ni avec Sabine, ni avec ses statues.

Puis, reprenant son récit ou sa description, Schadæus ajoute :

« Près de ces statues se trouvent les douze apôtres, comme témoins « de cette foi et de ce *Credo*, parmi lesquels Saint-Jean a pendu, au « bras, un philactère sur lequel est taillé en lettres creuses :

« GRATIA DIVINÆ PIETATIS ADESTO SAVINÆ
« DE PETRA DVRA PER QVAM SVM FACTA FIGVRA. »

Schadæus termine sa description en rappelant que cent soixante ans avant lui, Æneas Sylvius, plus tard le pape Pie II, quand il se trouva à Strasbourg, a vu cette statue et qu'il l'a rangée au nombre

des choses mémorables, « comme une pièce, » dit-il, « dont la pareille « ne sera point facilement trouvée. »

Pour le fond, la version de Schadæus s'accorde presque en tout avec celle de Specklin. Toutefois, il existe entre les deux récits une légère différence. Specklin se borne à attribuer au ciseau de Sabine la statue de Saint-Jean, en ajoutant seulement qu'auprès de cette statue se trouvent aussi celles de la Foi et de la Loi, sans indiquer l'auteur de ces deux dernières figures, ou sans ajouter qu'elles furent aussi l'œuvre de Sabine. Schadæus, de son côté, va un peu plus loin que Specklin. Dans son premier passage, il est vrai, il se borne, à l'instar de Specklin, à désigner uniquement et en termes exprès la statue de Saint-Jean, comme ayant été taillée par Sabine; mais dans le second passage, il attribue à cette artiste — et cela à bon droit, comme je le ferai voir — toutes les statues et sculptures qui ornaient autrefois les deux portraits du perron méridional, désigné jadis sous le nom de portail *vf der grœten*, par corruption du latin *ad gradus*. (1) Au fond, Specklin et Schadæus s'accordent sur les deux assertions capitales : tous deux assurent que la statue, qu'ils prenaient pour celle de Saint-Jean, était sortie du ciseau de Sabine ; et en cela, ils n'ont fait que rendre hommage à la vérité, car l'inscription du philactère que l'apôtre tenait dans sa main droite, l'attestait en effet de la manière la plus authentique. Tous deux s'accordent aussi à faire de Sabine la fille du grand-maître Erwin de Steinbach, et en cela, ils ont donné lieu à l'erreur historique, qui, reproduite depuis indistinctement par tous les auteurs, est de nos jours encore universellement répandue.

En effet, à partir de Schadæus tous les historiens ont été unanimes à attester que les statues des deux portails du transept méridional, et notamment la prétendue statue de Saint-Jean, étaient de la main de Sabine, et que cette artiste était fille du grand Erwin. L'accord est tel que même les auteurs les plus recommandables s'y sont laissé

---

(1) Je vois par une note de la fin du quinzième siècle, émanée et écrite de la main de Jean Ortwin, docteur en théologie, évêque de Mathon et ancien vicaire général de Strasbourg, que le perron au-devant du transept méridional n'a jamais été un lieu consacré ou béni ; et que, dans les anciens temps, l'évêque et le chapitre métropolitain s'y rendaient le mardi de Pâques pour donner l'eau bénite aux fidèles.

prendre. Il en est même qui, fascinés par cette assertion dénuée cependant de tout fondement historique, allaient jusqu'à trouver en toutes lettres le nom de *Sabine de Steinbach*, dans l'inscription que la statuaire avait taillée sur l'une de ses figures.

Le fait est assez extraordinaire, pour que nous nous y arrêtions un moment encore, dussé-je même courir le risque de fatiguer le lecteur par la répétition de textes qui tous sont plus ou moins taillés sur le même patron. Il importe même de rendre attentif à cette méprise curieuse, qui jusqu'à ce jour a échappé à tout le monde, et que personne n'a encore relevée; car en présence d'une tradition en apparence si fortement enracinée, il ne faut point dédaigner un argument si bien venu et si éloquent.

Depuis Schadæus jusqu'à nos jours, personne encore n'a essayé d'élever le moindre doute sur la filiation de la statuaire Sabine. Tous les auteurs ont répété l'assertion de Specklin, sans prendre la peine de remonter à l'origine de cette prétendue tradition et d'examiner sur quelle source elle se fonde. Adoptée par tous les historiens, cette tradition avait acquis toute la force, toute l'autorité d'un fait historique authentiquement avéré et irrévocablement établi.

Vers la fin du dix-septième siècle, cette prétendue tradition était déjà si universellement répandue, l'erreur était déjà si fortement et si profondément invétérée, que le docte Schilter, l'un des savans les plus érudits de son temps, ne se borna point à reproduire le récit de Specklin et de Schadæus, mais qu'aveuglé par une fascination qui serait incompréhensible, si elle ne devait être attribuée à l'inadvertance, il se laissa aller jusqu'à torturer et fausser le sens et le texte de l'inscription qui seule nous a conservé le nom et le souvenir de la statuaire Sabine. Tant il est vrai que les plus grossières erreurs peuvent échapper même aux esprits et aux savans les plus éminents.

Transcrivons donc le texte entier de Schilter, afin qu'on ne puisse pas nous reprocher de l'avoir tronqué ou d'avoir tiré parti d'un passage isolé. Ce texte se trouve, p. 558, au § 15 de la note neuvième, dans l'édition de la *Chronique de Kœnigshoven* que Schilter publia à Strasbourg, en 1698.

Après avoir rapporté l'inscription mémorable qui attestait autrefois que maître Erwin de Steinbach commença la façade occidentale, le

jour de Saint-Urbain 1277; et après avoir ajouté erronément que dès l'année 1365, donc dans l'espace de quatre-vingt-huit ans, la tour ou la façade aurait été poussée jusqu'aux *quatre tourelles*, Schilter ajoute ce qui suit sur maître Erwin lui-même et sur ses prétendus enfants, maître Jean, qui mourut en 1339, et Sabine:

« Ce maître-d'œuvre et architecte artistique, » dit-il en parlant d'Er- « win — « a dressé le plan de la tour (façade); il est mort le 16 fé- » vrier [1] de l'année 1318, et a donné le jour à un fils, Jean, et à « une fille, Sabine, et enseigné à tous deux le noble art de l'archi- « tecture, vu que le fils a succédé au père à l'œuvre de la Cathé- « drale, et que la fille a également aidé à cette construction, car elle « a taillé de ses propres mains le bel emblème au portail sur le per- « ron près de l'horloge, où l'on voit, à droite, l'église chrétienne re- « présentée par une femme couronnée, tenant la croix dans la main « droite et un calice dans la main gauche, et, à gauche, la synagogue « juive, représentée par une femme à la tête pendante (penchée), aux « yeux bandés, tenant dans la main gauche les tables de Moïse, avec « une couronne tombant à ses pieds.

« Au-dessus de l'église chrétienne il est écrit:

« *Mit XPS blut vberwind ich dich.* »
(Avec le sang du Christ, je te vaincs.)

« Au-dessus de la Synagogue:

« *Dasselbig blut erblendet mich.* »
(Ce même sang m'éblouit.)

« Des deux côtés sont placés les saints douze apôtres, dont l'un, « qui est à côté de Saint-Pierre [2], tient cette inscription pendue de- « vant soi:

---

[1] C'est là encore une inadvertance impardonnable de Schilter. L'épitaphe d'Erwin porte: « XVI *kalendas februarii* »: le 17 de janvier fut donc le jour du décès d'Erwin.

[2] Ici, par contre, Schilter est plus exact que tous les autres historiens. Tous, à l'instar de Specklin et de Schadæus, disent que c'était la statue de Saint-Jean qui tenait le philactère avec l'inscription. Nous verrons que c'est là encore une erreur.

GRA
DIVI
NÆ.PIE
TATIS
ADES
TO.SA
VINÆ
DE PE
TRA D
VRA
P.QVA
SV FA
CTA.FI
GVRA

« Ce qui veut dire :

« *Gratia divinæ Pietatis adesto SAVINÆ*
« *DE PETRA DVRA, per quam sum facta figura.* (¹)

« et ce qui » — c'est toujours Schilter lui-même qui parle — « ce qui peut « être ainsi rendu en allemand : *Die Gnade Göttlicher Barmherzig-* « *keit stehe bey der Savine von Steinbach, durch welche ich, diese Fi-* « *gur, gemacht worden bin.* » (Que la grâce de la miséricorde divine assiste Sabine de Steinbach, par laquelle, moi, cette figure, j'ai été faite.) « Pour « le reste, l'assomption de la sainte Vierge ou la réception de Notre- « Dame est représentée dans quatre tableaux, dont l'un, le tableau « supérieur, à droite, représente la mort, celui d'en bas l'enterre- « ment, le troisième tableau, au bas à gauche, la réception de Notre- « Dame par les saints Anges, et le quatrième le couronnement au « ciel. Cet architecte, » — ici Schilter revient donc à Erwin — « est « enterré avec sa femme et son fils, dans le cloître près de la cha- « pelle de Saint-Jean, avec ces inscriptions » . . .

Suivent les épitaphes dont Schilter, comme Specklin, comme Schadæus, et comme, à leur exemple, la plupart des auteurs postérieurs, rend très incorrectement celle de maître Jean, le prétendu fils du grand Erwin, dont il indique ensuite le jour de la mort tout aussi mal qu'il venait de marquer celui du décès d'Erwin lui-même.

Schilter traduit donc en termes exprès les trois mots « *de petra dura* » par « *de Steinbach.* » Le texte formel de sa traduction, et le soin qu'il

(¹) C'est ainsi que Schilter fait ressortir les mots « *Savinæ de petra dura.* »

a pris de souligner et d'imprimer en majuscules romaines ces mots et le nom Sabine, le prouvent sans contradiction possible.

Le mauvais exemple est pernicieux, on le sait. Le croirait-on, la traduction inqualifiable de Schilter a trouvé de nombreux et fidèles copistes?

L'abbé Grandidier — pour ne plus faire qu'une citation encore — le savant et judicieux Grandidier lui-même s'y est trompé. L'historien de l'évêché de Strasbourg ne s'est point borné à reproduire textuellement les assertions de Specklin et de Schadæus; il a également reproduit, d'après Schilter, la traduction de l'inscription précieuse qui nous a conservé le nom de Sabine. La rédaction et la ponctuation du second vers de l'inscription, dans lequel, à l'exemple de Schilter, il place une virgule après les mots « *de petra dura,* » en font foi. Elles montrent, l'une et l'autre, que Grandidier admit comme Schilter, que l'inscription appelle Sabine textuellement du nom de *Sabine de Steinbach.* Tellement il est difficile d'échapper à une erreur généralement accréditée et de la déraciner. Une route étant une fois frayée, presque tous y passent comme tête baissée et sans réfléchir.

Afin qu'on ne puisse pas me suspecter de faire injure à la science de Grandidier, pour laquelle, soit dit en passant, personne ne saurait avoir plus d'estime que moi, je citerai en partie le texte même du respectable prélat. Ce sera la dernière citation.

Grandidier, comme tous ses devanciers, et je puis ajouter, comme tous ses successeurs, suit entièrement l'ornière que Schadæus, le copiste de Specklin, avait tracée dans son *Münsterbüchel.* A l'instar du pieux diacre de Saint-Pierre-le-Vieux, il raconte le commencement de la construction du grand portail ou de la façade de l'Ouest, et rappelle l'inscription qui attestait autrefois qu'Erwin de Steinbach commença « *cette œuvre glorieuse,* le jour de Saint-Urbain 1277 (1). Puis, le savant abbé, toujours à l'exemple de Specklin et de Schadæus, mais sous la date marquée par le second, ajoute: « On éleva, dans le « même temps, le grand portail d'entrée, les deux portails collaté- « raux » — c'est-à-dire les trois portails ou portes de la façade principale tournée vers l'Ouest — « et celui du Midi, qui est aujourd'hui « vis-à-vis le palais épiscopal. Sabine de Steinbach, fille de l'archi-

(1) Cette précieuse inscription avait déjà disparu du temps de Grandidier, car il en parle à l'imparfait.

« tecte, fit pour la décoration de ce dernier » — c'est-à-dire du portail du Midi ou du transept méridional — « plusieurs pièces de sculp-« ture. »

Grandidier revient avec plus de détail à Sabine et à ses statues, dans la description du portail du transept du Midi (pag. 239). « Les « douze apôtres, » dit-il, « sont aux deux côtés : Saint-Jean tient à « la main ces deux vers latins, qui prouvent que cette statue avait été « taillée par Sabine de Steinbach, fille de l'architecte Erwin :

« *Gratia divinæ pietatis adesto Savinæ*
« *De petra dura, per quam sum facta figura.* »

Suit alors la description des deux grandes statues, représentant l'une l'Église chrétienne et la seconde le Judaïsme ou la Synagogue.

Évidemment, comme je l'ai dit, Grandidier, dans un moment d'inadvertance, sans doute, s'est laissé aveugler, à son tour, par l'exemple pernicieux de ses devanciers, et s'est laissé aller jusqu'à reproduire la traduction au moins singulière des mots « *de petra dura* » par *de Steinbach*.

Je ne saurais mieux terminer cette revue des fausses interprétations des deux vers léonins qui nous ont conservé le souvenir et le nom de Sabine, ni mieux la compléter, qu'en rappelant encore la traduction rimée qu'en a donnée Friesé dans sa *Vaterländische Geschichte* (t. I, p. 218). Cet auteur y reproduit, à sa manière, la version que Schilter en avait publiée deux siècles auparavant. Après avoir transcrit les deux vers originaux latins, Friesé ajoute, « que ces vers signifient en allemand :

« *Sabina Erwinin begleite Gottes Gnad,*
« *Die mich aus hartem Fels, zum Bild geschaffen hat.* »

(Que la grâce divine soit avec Sabine Erwin, qui, de roche dure, m'a transformée en statue.)

Voilà donc, on le dirait du moins, une tradition, ancienne de près de trois siècles, solidement établie par l'accord unanime de tous les historiens. Si jamais il y eut accord parfait, ce fut au sujet de cette prétendue tradition avancée par tous les auteurs indistinctement, sous la forme d'un fait ou d'une assertion historique. Tous, sans exception, proclament que la statuaire Sabine, qui orna de statues et de sculptures les deux portails du transept méridional, fut la fille d'Erwin de Steinbach.

Eh bien ! examinons maintenant cette assertion sous le point de vue de l'histoire, mais de l'histoire véridique, saine et impartiale, et l'on verra que de toute cette tradition avancée et reproduite avec tant d'assurance, il ne restera en définitive rien de positif, d'historiquement vrai, d'authentiquement avéré, qu'un nom : le prénom de la célèbre statuaire, dont le souvenir a, en bonne partie, été sauvé de l'oubli, par la connexion tout imaginaire dans laquelle cette artiste a été mise, depuis des siècles, avec le grand Erwin.

Trop souvent, hélas ! l'historien consciencieux et véridique n'arrive qu'à des résultats semblables, et fréquemment même à des résultats moins satisfaisants encore, à des résultats purement négatifs.

II. L'HISTOIRE.

A trois reprises, durant le cours du second quart du douzième siècle, la Cathédrale de Strasbourg, que le siècle précédent venait à peine de reconstruire, avait été ravagée par des incendies ; ces sinistres l'avaient frappée avec une régularité désespérante de dix en dix ans, en 1130, 1140 et 1150, quand, vingt-six ans après le troisième de ces désastres, elle eut à en essuyer un quatrième, en 1176.

Chaque fois, après les trois premiers incendies, les évêques s'étaient empressés de réparer, de leur mieux, leur église métropolitaine. Chaque fois, ils avaient pu se borner à de simples restaurations partielles. Rien n'atteste du moins, que la question d'une reconstruction complète de l'église ait été agitée avant le sinistre de 1176. Au contraire, tout semble indiquer que ce fut ce dernier qui provoqua et fit prendre cette résolution ; ou, si tant est qu'elle eût été arrêtée antérieurement déjà, l'incendie de 1176 vint fort à propos pour en accélérer l'exécution.

Ce fut l'évêque Conrad Ier, élu le 20 décembre 1179, qui eut la gloire d'entreprendre cette œuvre immense de reconstruction. Des lettres d'indulgence, qui ne peuvent être émanées que de ce prélat, et dont l'original se conserve encore aux anciennes archives de l'évêché, en font foi. Dans ce document si précieux pour l'histoire de la Cathédrale, l'évêque atteste, qu'au moment de la publication de ses indulgences, les travaux étaient déjà en pleine activité. Il y dit, en termes exprès : « qu'il est notoire à tous ceux qui fréquentent ce lieu, avec « quel somptueux et laborieux travail, l'église de Strasbourg, dans

« laquelle on vénère et révère la mémoire de la bien-heureuse mère « de Dieu, est réédifiée dans un meilleur état » ([1]).

Ici donc, comme tant d'autres fois encore, cette œuvre colossale fut entreprise dans une de ces remarquables périodes de transition pendant lesquelles ou à la fin desquelles s'accomplissent d'ordinaire les grandes choses.

L'architecture chrétienne était entrée dans une nouvelle phase de son développement. L'art roman ou byzantin, tel qu'il s'était formé et constitué définitivement, et tel qu'il avait dominé pendant tout le cours du onzième et la première moitié du douzième siècle, ne régnait déjà plus sans partage et dans sa pureté primitive : un élément tout nouveau était venu s'y mêler et avait provoqué une tendance et un travail bien caractérisés de transformation. L'antique tradition luttait péniblement contre le germe nouveau qui déjà l'entamait vigoureusement de toutes parts et qui, sous peu, allait devenir le principe générateur d'un nouveau système d'architecture. L'élément nouveau

---

([1]) ... *« Preterea quam sumptuoso et laborioso opere ipsa ecclesia (argentinen« sis, in qua memoria beate Dei genitricis veneratur et colitur) in meliorem sta« tum reedificetur, notum est omnibus ipsum locum frequentantibus »*...

Ces lettres d'indulgence ne portent point de date et le nom de l'évêque n'y est exprimé que par l'initiale. Ce sont celles que Grandidier a citées le premier, mais en les attribuant à tort à l'évêque Conrad III (de Lichtenberg), qui n'occupa le siége épiscopal de Strasbourg qu'à l'époque d'Erwin de Steinbach, un siècle tout juste après Conrad Ier. Cette erreur, et c'en est une fort grave, a également été invariablement reproduite jusque dans les derniers temps. C'est pourtant un anachronisme des plus palpables. Le style du document, le caractère de l'écriture, le titre d'humble ministre de l'église de Strasbourg *(« argentinensis ecclesie humilis minister »)*, que prend encore l'évêque, selon l'usage du douzième siècle, suffiraient pour relever et faire redresser cette erreur, si la succession naturelle des faits ne la démontrait pas avec non moins de force. Entre les parties les plus anciennes de la Cathédrale qui furent construites au moment de la publication des lettres d'indulgence, et le portail occidental que l'évêque Conrad de Lichtenberg eut la gloire de commencer, il y a tout juste un siècle de différence. Au reste, je possède également toute la série des lettres d'indulgence que ce prélat publia, à son tour, pour hâter l'exécution de la façade d'Erwin.

Je me réserve de revenir un jour avec plus de détail sur la question de la reconstruction de la Cathédrale vers la fin du douzième siècle. C'est une des plus importantes de toutes celles qui se rattachent à l'histoire de ce célèbre monument. Ici, je ne puis que la toucher en passant.

était trop plein de sève, de vie et de force, pour que la lutte ne dût point se terminer par sa victoire complète. Au moment où la Cathédrale, dont l'évêque Wérinhaire Ier avait jeté les fondations en 1015, s'écroulait sous le marteau rénovateur des ouvriers, pour céder la place à une construction qui fût en harmonie avec le goût de l'époque, le mouvement de transformation était assez avancé déjà et se précipitait toujours davantage. L'art antique était à se débattre dans les dernières convulsions de l'agonie et l'art nouveau à la veille de son triomphe définitif.

Conrad Ier commença la reconstruction, ou, pour me servir de ses propres termes, la *réédification* de la Cathédrale, du côté de l'Orient. L'abside et la coupole sont évidemment la partie la plus ancienne de l'église. Ce fut donc celle qu'érigea Conrad, ou du moins celle dont il vit s'élever les premières assises.

Un an, jour par jour, après son avènement, ce digne prélat était descendu dans la tombe.

Ses successeurs, Henri Ier et Conrad II (de Hünebourg), tinrent à honneur de continuer son œuvre.

Une modification importante eut lieu pendant le cours des constructions. L'édifice en porte encore les traces irrécusables. D'après le plan primitif, l'étendue des transepts avait été calculée sur celle de l'abside et de la coupole; leurs dimensions devaient être en proportion et en harmonie avec celles de ces dernières. Convié, sans doute, à l'agrandissement du plan par le riche produit des collectes faites en vertu des indulgences de Conrad Ier et par les libéralités des fidèles, on résolut de pousser plus avant les deux bras de la croisée vers le Nord et vers le Sud, et dans le sens de la hauteur.

La façade septentrionale, d'un style plus sévère que la façade méridionale, doit avoir été construite la première. Elle doit avoir été bâtie sous l'épiscopat de Henri Ier. En 1190, au moment de la mort de ce prélat, le bras septentrional de la croisée doit avoir été complétement achevé et la construction du bras méridional poussée jusqu'à un certain point déjà, car Henri Ier reçut sa sépulture dans la chapelle de Saint-André.

Cette particularité est des plus importantes et mérite, par conséquent, d'être relevée. Elle prouve qu'au jour de l'enterrement de Henri Ier, la chapelle de Saint-André, construite dans l'angle du chœur et du transept méridional, était terminée ou près de l'être. Or, cette

chapelle fait partie intégrante du plan d'ensemble de la partie orientale de l'église. L'identité de style et d'origine est manifeste, indubitable; et le fait historiquement avéré de l'inhumation de l'évêque Henri Ier, dans la chapelle de Saint-André, établit clairement et sans contradiction possible que l'évêque Conrad qui fut l'auteur des lettres d'indulgences, donc aussi le restaurateur de la Cathédrale, n'a pu être que Conrad Ier, antérieur en date à Henri Ier, et non Conrad II (de Hünebourg), qui succéda à Henri, en 1190.

Le transept du Midi, bien qu'exécuté dans les mêmes dimensions que le transept du Nord, marque, sans contredit, une origine un peu plus récente que ce dernier. Pour l'ensemble et à quelques détails près, c'est bien encore le même style de transition que du côté septentrional; mais à l'aspect de la façade méridionale, à l'aspect du majestueux pilier des anges, on sent qu'il existe une différence notable entre les deux bras de la croisée. Plus on s'élève dans le transept méridional, plus on sent qu'on approche davantage du point culminant auquel devait nécessairement aboutir tout ce travail de transformation successive qui s'accomplissait vers la fin du douzième siècle. Dans le transept méridional on se sent comme effleuré davantage par le souffle du génie artistique nouveau, qui bientôt allait dominer en maître et effacer complétement l'ancienne tradition romane et byzantine. Tout y accuse hautement une précipitation accélérée, si je puis m'exprimer ainsi, dans le mouvement de transition vers l'art nouveau. On y sent, avec une conviction que rien ne saurait ébranler, qu'on se trouve placé sur la limite extrême de cette période intermédiaire qui devait se terminer inévitablement par la victoire définitive de l'ogive sur le plein-cintre, par l'établissement et par le règne exclusifs du style ogival comme système complet d'architecture. On y sent aussi, à ne pas pouvoir en douter, l'action du génie d'un autre architecte, l'influence d'un artiste qui, sans doute, se serait laissé aller plus librement encore à ses inspirations, si l'essor de son talent et de sa force créatrice n'avait pas été forcément contenu par la nécessité de se conformer, dans l'ensemble du moins, à un plan préexistant et partiellement exécuté.

Si tout ne me trompe, la façade du transept du Midi fut élevée, ou plutôt commencée, sous l'épiscopat de Conrad II (de Hünebourg). Ce fut donc dans les dernières années du douzième ou dans les premières du treizième siècle que doivent avoir surgi les deux portails

sur le perron que Sabine décora si dignement de ses nobles statues. Aussi le style de ce double portail s'accorde-t-il parfaitement avec le temps de l'épiscopat de Conrad II ou avec les premières années de celui de son successeur Henri II (de Véringen).

Ce fut donc aussi à cette même époque, à la fin du douzième ou au commencement du treizième siècle, qu'ont dû être exécutées et posées les statues et autres sculptures des deux portails de la façade méridionale du transept. Car, bien certainement, tout ici fut d'un seul jet, architecture et statuaire. Cette dernière est tellement calculée sur l'édifice; elle s'y rattache et adapte si intimément; chaque statue, chaque bas-relief y occupe si bien sa place, qu'évidemment et nécessairement tout à dû surgir en même temps, animé par le même souffle, enfanté par le même génie artistique.

Ce qui reste, de nos jours, des statues et des bas-reliefs en fournit la meilleure preuve; et, s'il en était besoin, le dessin des statues et sculptures qui manquent ou qui ont été refaites, tout imparfait qu'il est, servirait, à son tour, à corroborer cette preuve.

Aussi bien, les deux portails sur le perron méritaient-ils, autrefois surtout qu'ils brillaient encore dans tout l'éclat de leur richesse de statuaire et d'ornementation, l'admiration qu'on leur avait vouée à Strasbourg et la célébrité qui leur était acquise au loin. C'est à bon droit, notamment, que les statues qui en rehaussaient la beauté, étaient comblées d'éloges et proclamées de véritables chefs-d'œuvre. Heureux ceux qui ont pu les contempler encore intactes et dans toute la magnificence de leur harmonieux ensemble!

Le portail unique du transept septentrional, moins richement décoré que le double portail du transept méridional, avait pour tout ornement, dans le tympan, des bas-reliefs montrant, d'un côté, l'adoration des Mages, et de l'autre, leur retour dans leur patrie, et le roi David jouant de la harpe. Au-dessus du tympan, dans le cintre, le sculpteur tailla, en grands caractères, cette inscription en quatre vers léonins, que je rapporte ici puisqu'elle n'a encore été citée nulle part, bien qu'elle subsiste encore :

SUSCIPE·TRINE·DEVS·QUE·FERT·ITA·DONA·SABEVS·
HEC·TIBI·QVI·DEDERIT·DONA·BEATVS·ERIT·
AVRO·DONANTIS·VIRTVSQVE·PROBATVR·AMANTIS·
IN·MIRRA·BONA·SPES·THVRE·BEATA·FIDES·

A la façade du Midi, une part bien autrement grande fut assignée à la sculpture.

Tout un poëme symbolique en sculpture et en peinture dut la couvrir et l'envelopper comme d'un immense réseau. Les artistes durent y reproduire une de ces grandes pensées dogmatiques, une de ces conceptions majestueuses, telles que les enfantait le douzième siècle, telles que le génie de ce siècle dogmatique et scolastique par excellence aimait à les formuler et à les étaler, dans son langage sévère et grandiose, sur les façades et dans les verrières de ses temples.

Au bas de la façade du transept méridional, le sculpteur, comme le peintre-verrier dut le faire quelque temps plus tard dans le haut, le sculpteur, dis-je, dut mettre en rapport l'ancienne et la nouvelle alliance, et plus encore, représenter la prééminence, la supériorité, on peut même dire, de la manière dont l'artiste conçut et exécuta le programme, la victoire du Christianisme sur le Judaïsme, la suprématie de la Foi sur la Loi. C'était là le sujet principal. Aussi dut-il occuper le premier plan et dominer tout le reste. Mais ce n'était pas tout. A côté de ce sujet principal, l'artiste dût en traiter un autre encore et les combiner ensemble ; il dut exposer aux regards des fidèles la mort de la Vierge et sa réception au ciel : autre sujet tout empreint d'une mystique poësie, sujet que le moyen-âge reproduisait partout avec une prédilection marquée et qui, dans sa pensée et dans sa dogmatique, se trouvait en liaison intime avec le sujet principal et le complétait même. Pour l'homme du moyen-âge, tout se résumait, en effet, dans l'apothéose de la mère de Dieu.

Aussi, voyez comme l'artiste s'acquitta à merveille de sa mission.

Dans deux statues, plus grandes que toutes les autres, il exprima avec bonheur la pensée fondamentale de toute cette épopée en pierre qu'il était chargé de dérouler aux yeux des fidèles.

Extérieurement au portail de gauche, à gauche, pour le spectateur et pour celui qui entre dans l'église, le sculpteur plaça une statue de femme, au port majestueux, la couronne en tête, la croix dans la main droite, et le calice dans la main gauche : c'est le Christianisme. Cette statue regarde d'un air triomphant vers la statue qui lui fait pendant, à la droite du portail de droite. C'est une autre statue de femme, ayant les yeux bandés, détournant avec tristesse la tête baissée dont la couronne s'est échappée et roule à ses pieds, [1] tenant

---

(1) La couronne a disparu depuis la terreur. Il faudrait la remettre, car elle concourait à exprimer nettement la pensée symbolique de l'artiste.

dans la main droite une lance brisée et dans la main gauche la table des lois, que cette main pendante et affaissée semble laisser tomber. Qui ne reconnaît, à cette description, le Judaïsme, la loi de Moïse vaincue par la Foi, par l'Évangile du Christ? Dès l'origine, ces deux statues étaient sans nimbes. Je ne dois pas oublier non plus d'ajouter une autre observation encore, au sujet des inscriptions qui se trouvent derrière les têtes de ces statues. Ces inscriptions n'en étaient pas contemporaines; elles constituaient une addition plus récente. Le style des caractères, sculptés en lettres dites monacales, telles qu'elles se voient sur la gravure du *Münsterbüchel* de Schadæus, prouve que les inscriptions ne dataient guère que du quinzième ou du seizième siècle. Enlevées dans la terreur, ces inscriptions ont été replacées depuis, d'après la gravure que je viens de citer.

Dans l'évasement des portails, l'artiste plaça les douze apôtres, trois à trois, de chaque côté des deux portails, sur les colonnes en retrait posées dans les angles rentrants. Témoins de la foi victorieuse, les disciples et envoyés du Sauveur méritaient, en effet, de servir comme d'escorte à l'Église qu'ils avaient fondée.

Saint-Pierre, le prince des apôtres, occupait la place d'honneur au portail de droite; il était le plus rapproché de l'entrée de l'église, sur la gauche; on le reconnaissait à la clef qu'il tenait dans la main droite. A côté de lui se trouvait l'apôtre que les anciens auteurs ont presque tous pris pour Saint-Jean. C'était celui qui avait à la main le philactère sur lequel étaient inscrite la supplique à la grâce divine d'assister Sabine, qui, selon les termes de l'inscription, avait fait cette statue. De nos jours, on ne saurait plus préciser, avec certitude, quel était l'apôtre par l'intermédiaire duquel Sabine avait présenté à Dieu sa pieuse supplique. La gravure imparfaite d'Isaac Brunn, dans le *Münsterbüchel* de 1617, le seul dessin que nous en possédions, ne permet point de porter un jugement sur ce point: les figures y sont rendues trop en petit, pour qu'il soit possible de reconnaître le type individuel de la tête de chaque apôtre, type sacramentel dont l'artiste du douzième siècle ne s'était, bien certainement, pas écarté. Était-ce Saint-Paul? Je l'ignore; mais je serais tenté de l'admettre à voir la barbe pointue et tout le type allongé de cette figure qui doit avoir fait contraste avec la large et forte face de Saint-Pierre. Dans tous les cas, ce n'était pas Saint-Jean, ni l'un des trois autres apôtres qui sont au nombre des évangélistes. Quant à Saint-Jean, j'indi-

querai, tout à l'heure, la place qu'il occupait; quant aux autres évangélistes, on les reconnaît, sans peine, à la manière dont ils tenaient l'Évangéliaire : conformément à l'antique tradition, l'artiste les avait représentés tous quatre ayant l'Évangile placé debout sur la poitrine, tandis qu'aux autres, il l'avait simplement mis à la main. C'est ainsi que le tenait le troisième apôtre du côté gauche, celui qui était à la droite de la statue avec le philactère. Les apôtres qui occupaient la droite du portail avaient, tous trois, des Évangiles. Celui qui était le plus rapproché de la porte et qui faisait face et pendant à Saint-Pierre, était seul un évangéliste. Il tenait le livre debout et ouvert sur la poitrine, et il y avait une inscription dont le savant Stettmeistre Sébastien Mieg de Bofzheim fait mention, mais sans en rapporter les termes, l'élévation, dit-il, ne lui ayant pas permis de la déchiffrer (1). A en juger par la gravure d'Isaac Brunn, cette statue doit avoir été l'une des plus belles de toutes. La place d'honneur qu'elle occupait dans ce portail, dont le tympan était particulièrement consacré à l'apothéose de la Vierge, me porte à croire que c'était Saint-Luc. Selon la légende, on le sait, cet évangéliste avait consacré un culte tout particulier à la mère du Christ; il doit même avoir peint le portrait de la sainte Vierge.

Au portail de gauche, se dressaient, des deux côtés, trois statues d'apôtres, disposées de même à peu près que les six statues du portail de droite. Ici, la place d'honneur était assignée au « disciple que Jésus aimait. » Même sur la gravure de Brunn on reconnaît parfaitement l'apôtre chéri; et je ne comprends guères comment il a été possible, autrefois, de s'y tromper. La figure juvénile et imberbe, l'unique de toutes ces figures d'apôtres, à elle seule, désignait Saint-Jean au premier regard du spectateur. C'était, on le voit même sur le dessin du *Münsterbüchel*, une figure des plus gracieuses, l'une de celles sur lesquelles l'artiste avait concentré tout son amour, toute la puissance et toute l'inspiration de son génie. Saint-Jean avait la tête tour-

---

(1) Qu'était-ce que cette inscription? Avait-elle également rapport à l'artiste qui sculpta les statues? Ou marquait-elle plutôt les premiers mots de l'Évangile de cet apôtre? Ou, peut-être, simulait-elle seulement une inscription de ce genre? Quant à moi, je serais porté à admettre l'une ou l'autre de ces deux dernières suppositions plutôt que la première. Rien de positif, au reste, ne saurait être avancé à cet égard.

née vers l'apôtre qui était placé à sa droite; il semble l'avoir regardé le sourire sur les lèvres. En sa qualité d'évangéliste, il tenait l'Évangile debout sur la poitrine. Les deux apôtres qui étaient à côté de lui, avaient le livre à la main. Un troisième évangéliste faisait face à Saint-Jean : il tenait le premier rang du côté opposé de ce portail, c'est-à-dire la place la plus rapprochée de la porte. Je le prendrais volontiers pour Saint-Mathieu. Le quatrième, — ce serait donc Saint-Marc, si toutes mes suppositions ont été exactes jusqu'ici, et j'ai tout lieu de croire qu'elles l'ont été — le quatrième évangéliste, dis-je, était le troisième apôtre à compter de la porte, de manière que celui du milieu était placé entre deux évangélistes.

Toutes ces statues d'apôtres étaient des figures sévères et d'un grand style. Bien certainement, elles ressemblaient en tout aux quatre statues des évangélistes, qu'on voit encore, à quelques pas de là, à l'intérieur de ce bras de la croisée, au bas du pilier des anges; et certainement aussi elles n'avaient pas moins de rapports avec les figures d'apôtres du tympan du portail de gauche.

Tous les douze apôtres avaient des nimbes ornés et fichés contre le mur, selon l'usage du douzième siècle et d'une partie du treizième encore. Cette forme des nimbes, ou plutôt cette manière de les poser contre le mur, comme aussi la forme du philactère de la statue du milieu du portail de droite, — philactère qui présentait la forme d'un parallélogramme régulier, placé dans le sens de la hauteur (1) — ces particularités, à elles seules, attesteraient déjà l'origine très ancienne de ces statues, si, ce qui reste encore des autres, ne suffisait pas pleinement pour avérer, au premier aspect, qu'on se trouve placé en face d'œuvres d'art bien antérieures, dans tous les cas, à l'époque d'Erwin.

Entre les deux portails et contre le mur ou le pilier qui les sépare, le roi Salomon était assis sur le trône, en jugement, comme l'indiquait la pose que lui avait donnée l'artiste. Le fils de David était re-

(1) L'inscription y était sculptée dans le sens de la largeur, en quatorze lignes, contenant chacune trois à cinq caractères au plus, comme je l'ai transcrite d'après Schilter, dans la section précédente.

Mieg la reproduit de même et évidemment d'après une copie prise sur place. L'observation qu'il fait au sujet de l'inscription du livre de l'évangéliste qui était posé en face de Saint-Pierre et dont j'ai déjà parlé, le prouve. Au reste, le savant Stettmeistre avait l'habitude de voir tout par lui-même.

présenté tirant le glaive du fourreau. Evidemment, il était là comme symbole de la sagesse. Au-dessus apparaissait le buste du Christ, le globe dans la main gauche, et bénissant de la main droite levée. L'artiste, sans nul doute, voulait indiquer par là que la sagesse qui éclairait et inspirait Salomon, et qui doit guider tous les fidèles, était la sagesse divine, la sagesse qui ne réside pure, entière, immuable, qu'en Dieu. Sous un autre point de vue encore, le buste du Sauveur était là pour indiquer que tout se résume en Christ, qu'il est le commencement et la fin de toutes choses, le point central et vital vers lequel tout converge, autour duquel tout gravite et pivote, et dans lequel se résumait aussi, en dernière analyse, le poëme merveilleux que le ciseau avait étalé au bas du transept méridional, les statues qui le composent, prises dans leur ensemble ou isolément, comme toutes les autres statues et sculptures qui couvrent les portails et peuplent les niches innombrables de nos anciennes Cathédrales.

L'artiste, on vient de le voir, avait exprimé sa pensée avec un rare bonheur. Son idée fondamentale, l'analogie des deux alliances, ou plutôt la supériorité du Christianisme sur le Judaïsme, il l'avait fortement marquée dans les deux grandes statues. Les apôtres ne tenaient que le second rang. Comme je l'ai dit, ils n'étaient là qu'en qualité de témoins de la Foi et devaient, par conséquent, être subordonnés au sujet principal. Aussi l'artiste avait-il suffisamment indiqué que tel était, en effet, son but, en assignant aux deux statues principales une place qui devait convier le regard du spectateur à se fixer tout d'abord sur elles. Il ne s'était même point borné à cela : fidèle à l'usage de son temps, il avait également exprimé sa pensée en exécutant les figures principales dans des dimensions plus grandes que celles des autres statues. Bien que la base de ces deux statues fût moins élevée que l'étaient celles des apôtres, le Christianisme et le Judaïsme dépassaient néanmoins ces derniers de toute la hauteur des épaules. Le Christ seul pouvait et devait clore et résumer tout ce que l'artiste avait voulu exprimer par ce groupe de statues aussi riche qu'imposant.

Rien ne manquait plus dès-lors : la pensée était clairement, nettement exprimée, le poëme en pierre complétement, harmonieusement achevé. Néanmoins, pour l'enrichir encore, l'artiste a su mettre en rapport avec la pensée génératrice et fondamentale qui avait présidé à l'exécution de ce groupe principal de grandes statues placées à l'en-

trée du portail, un second cicle d'idées qui, à la vérité, commence un nouveau poëme, mais un poëme qui, dans la pensée du moyen-âge, je l'ai déja dit, se trouvait dans une connexion intime avec le groupe principal, et qui, par conséquent, pouvait y être rattaché naturellement et sans que l'artiste eût besoin, le moins du monde, d'établir une liaison forcée. Il l'a fait, en plaçant, au-dessus des deux portails, une série de quatre bas-reliefs représentant la mort et l'apothéose de la sainte Vierge.

Dans le tympan de chacun des deux portails, l'artiste posa un sujet exécuté en figures d'une dimension assez grande encore. Au-dessous des tympans, à la hauteur des chapiteaux sur lesquels reposent les cintres des arcades et qui couronnaient les colonnes contre lesquelles étaient placés les apôtres, dans des champs oblongs qu'il fit descendre jusqu'à la ligne des épaules de ces derniers, il y ajouta deux sujets exécutés en figures de moindre dimension que celles des tympans; le tout en bas-relief assez proéminent.

Dans le tympan du portail de gauche il représenta la mort de Notre-Dame. La Vierge est étendue sur le lit au moment où les paupières viennent de se fermer à la lumière terrestre. Derrière elle, au milieu du cintre, est placé le Christ, tenant sur le bras gauche, l'âme pure de sa mère, représentée sous la forme d'un innocent enfant, conformément au symbolisme du moyen-âge; de la main droite le Seigneur bénit sa mère, au moment où il la quitte pour aller porter son âme au ciel. Près de la Vierge et du Christ se pressent les douze apôtres, dans des positions exprimant à la fois la douleur qu'ils ressentent de la perte dont ils viennent d'être frappés et le respect dont ils entourent et la mère et son fils divin, leur maître fidèle. Au-devant du lit de mort de la Vierge est accroupie sainte Madelaine dans une position qui marque en même temps sa détresse et son humilité. Ce sujet reproduit, d'une manière fort remarquable, le type généralement adopté au moyen-âge, tel que nous le retrouvons à la Cathédrale même, non loin de là, à la chapelle de Sainte-Catherine ou de la Croix, dans une sculpture de la fin du quinzième siècle.

Dans le petit champ inférieur, l'artiste plaça l'enterrement ou plutôt le convoi funèbre de Notre-Dame. Le cercueil, recouvert d'un drap mortuaire, était porté sur un brancard par deux hommes. Devant et derrière apparaissaient quelques figures d'apôtres formant le cortége.

Dans le champ inférieur du portail de droite, l'assomption de la

Vierge formait pendant au sujet que je viens de décrire. On y voyait la Vierge, tenue dans une draperie par deux anges qui posaient l'un de leurs pieds sur une élevation formant la moitié d'une sphère, et figurant, sans doute, le globe terrestre, d'où venait de s'envoler l'âme pure de la Vierge pour être transportée aux cieux. Des deux côtés, il y avait des anges en adoration.

Le sujet que l'artiste plaça dans le tympan du portail de droite, terminait dignement ce second cicle d'idées. Il y représenta le couronnement de la Vierge. Le Christ et sa mère sont assis sur un siége ou trône occupant le milieu du tympan. A la droite du spectateur, la Vierge élève les mains avec un geste à la fois de surprise et de félicité et s'incline avec respect vers son fils divin qui, de la main gauche, pose la couronne céleste sur la tête de sa mère. Le Christ lui-même est couronné et, seul de toutes les figures des tympans, sa tête est entourée ici du nimbe. Chose assez curieuse pour être relevée, nulle autre des figures des tympans n'est nimbée, pas même celle du Christ, dans la mort de la Vierge. A côté du Seigneur, comme à côté de la Vierge, se trouve un ange avec un encensoir.

Si la mort de la Vierge se distingue par la richesse de la composition et par la disposition artistique du groupe comptant seize figures, le couronnement, au contraire, se fait remarquer par une simplicité extrême, mais aussi par une grâce indicible. Pour ma part, si j'étais forcé d'opter entre les deux sculptures, j'aurais de la peine à me décider; j'accorderais, peut-être, la palme à ce groupe si suave, si harmonieux, si plein de candeur et d'expression, et je le préférerais presque encore au groupe qui y forme pendant et qu'à juste titre les artistes ne peuvent se lasser d'admirer et de louer.

Tel était l'ensemble harmonieux du double poëme que l'habile ciseau du sculpteur avait étalé avec tant d'art et de bonheur aux deux portails du transept méridional; telle était cette magnifique épopée en pierre qu'à bon droit nos ancêtres proclamaient un chef-d'œuvre de sculpture. Les faibles débris que la tourmente révolutionnaire et la fureur sacrilége des Iconoclastes de 93 en ont épargnés, suffisent néanmoins pour nous autoriser à confirmer, sans réserve, les éloges dont nos aïeux couvraient ces sculptures admirables et le respect tout particulier dont Strasbourg et tout le monde artistique entouraient, depuis des siècles, cette sublime page de poésie plastique.

Hélas! de toute cette richesse il ne reste plus aujourd'hui que les

deux statues du Christianisme et du Judaïsme, le grand sujet du tympan de gauche et les deux figures principales de celui de droite, sauvés, au péril de la vie, par le dévouement magnanime d'un homme dont notre gratitude ne saurait même plus indiquer le nom. Honneur! trois fois honneur à ce digne citoyen! Tout le reste, apôtres, roi, Vierge, anges et Christ, tout fut immolé dans le même et déplorable holocauste! (1) Une partie en a été remplacée, depuis ce siècle, par des statues et sculptures sorties du ciseau de MM. Malade et Phallastre.

Maintenant, quel était l'artiste qui, pour me servir des termes de l'inscription contemporaine, avait transformé la roche dure et froide en statues et sculptures si belles, si nobles, si merveilleusement éloquentes?

Evidemment, cette précieuse inscription en recommandant à la grâce divine la personne qui, d'une pierre dure, avait *fait* la figure de l'apôtre tenant le philactère, ne nous a pas conservé le nom d'une simple donatrice, aux frais de laquelle fut sculptée cette statue, mais bien celui de l'artiste qui l'avait taillée de sa propre main. Ce point me semble hors de discussion.

---

(1) Le procès-verbal, dressé le 6 germinal an III, par architectes-experts officiellement nommés par arrêté du corps municipal, constate que, sans compter les figures en bosse, les bas-reliefs, le groupe de Saint-Laurent et les petits ornements, il a été démonté et abattu, à la Cathédrale, *deux cent trente cinq statues!* Hermann nous apprend, que « par les soins de l'administrateur des travaux pu« blics et d'honnêtes ouvriers, on réussit à cacher et conserver soixante-sept sta« tues; les autres, » ajoute-il, « furent mises en pièces. »

C'était le citoyen Gérold, l'un des plus fougueux terroristes de Strasbourg, qui remplissait les fonctions d'administrateur des travaux publics, au moment où les Vandales modernes démontèrent et brisèrent les statues de la Cathédrale, en exécution de l'arrêté des représentants du peuple Saint-Just et Lebas du 4 frimaire an II. En vertu de cet arrêté, toutes les statues indistinctement devaient être *démolies*, comme étant autant de *signes de féodalité et de superstition*. Néanmoins, et malgré la motion que fit le maire Monnet, d'exécuter pleinement les ordres barbares de Saint-Just et de Lebas, la municipalité, toute terroriste qu'elle était, refusa de consentir à cet holocauste général. Sur la proposition de l'administrateur des travaux publics, qui se fonda sur le décret de la Convention nationale du 6 juin 1793 prononçant la peine de deux années de fers contre quiconque dégradera les monuments nationaux, elle en excepta, par deux arrêtés du 12 frimaire, « *les* « *statues qui font partie de l'architecture même, et qui ne pourraient être enlevées* « *sans dégrader l'édifice.* »

L'inscription, dont j'ai transcrit le texte, à plusieures reprises, dans la section précédente, désignait comme l'auteur de ce chef-d'œuvre une femme du nom de Sabine. Et vraiment, il faut toute notre foi, toute notre confiance dans l'authenticité de cette inscription, dont trois siècles bientôt nous ont transmis la version dans des termes uniformes et invariables, pour nous convaincre qu'en réalité toutes ces merveilleuses sculptures étaient sorties de la main d'une femme. Certes, sans cette inscription, rien ne l'eut fait ni supposer, ni deviner. A l'époque où furent exécutées ces sculptures, elles eussent fait honneur au ciseau du statuaire le plus accompli, le plus renommé. Aussi est-ce un exemple d'autant plus digne d'être relevé qu'il est des plus rares. Inutile d'ailleurs d'ajouter, que toutes les sculptures des deux portails du transept méridional étaient de la main de l'artiste qui tailla l'apôtre avec le philactère. Tout ce qui précède me dispense, j'espère, d'insister davantage sur ce point; le doute ne saurait pas non plus l'atteindre.

Mais, qui fut-elle, cette femme au sein de laquelle brûlait le feu sacré de l'art, cette femme qui maniait avec tant de génie et d'adresse le ciseau du sculpteur? Personne ne le sait. Le siècle qui vit s'élever les statues du portail méridional ne nous a transmis qu'un nom: nom respectable et vénéré à jamais et que l'imagination populaire, aimante mais ignare, a cru honorer de son mieux en le mettant dans le rapport le plus intime avec l'illustre grand-maître qui, près d'un siècle plus tard, dressa le plan de la majestueuse façade de notre Cathédrale; en faisant de Sabine la fille du plus célèbre de tous les architectes de l'Allemagne du moyen-âge.

Un nom, je l'ai dit, rien qu'un nom, voilà tout ce que l'histoire nous a conservé sur le compte d'une artiste dont il serait si intéressant et si important de connaître la vie.

Outre ce nom, nous ne savons de Sabine que ce que ses œuvres disaient à nos pères, et ce que les débris qui en restent nous disent encore à nous-mêmes. Heureusement, ces œuvres, bien qu'elles soient de roche dure et froide et que la plus grande partie en ait disparu, ne sont néanmoins pas tout-à-fait muettes. Elles parlent hautement même à qui sait comprendre leur langage mystérieux, à qui sent et comprend la beauté, à qui est initié aux saints secrets de l'art.

Les statues et bas-reliefs de Sabine, en effet, offrent un caractère bien prononcé et tout particulier qui les distingue de tout le reste de

la statuaire de la Cathédrale. Au premier coup-d'œil, on y reconnaît comme un reflet, comme une réminiscence de l'art sublime de l'antiquité classique. Certes, si l'artiste qui sculpta les statues du portail du transept méridional n'a pas étudié sur l'antique même, elle a, du moins, dû se former à une école où la tradition de l'art classique n'était pas encore totalement oubliée. Les plis serrés et tout l'agencement de la draperie, la manière dont les vêtements s'adaptent au corps et le laissent deviner, rappellent l'art grec de la belle époque, bien que la statuaire du douzième siècle soit restée très éloignée de la perfection avec laquelle les artistes de l'antiquité classique sculptaient le corps et les parties nues. Au reste, l'idéal de la beauté corporelle n'était pas celui auquel visait avant tout l'art du moyen-âge. Malgré cela, la Vierge, étendue sur son lit de mort, sa tête noble et belle, et toute la pose et l'arrangement de Sainte-Madeleine accroupie devant la mère du Sauveur, ne rappellent-elles pas les bons modèles et le génie de l'art antique? Le sculpteur qui, à la distance d'un siècle près, tailla les belles statues des vierges des deux portails latéraux de la façade d'Erwin, rendait la forme humaine avec plus de vérité et de naturel que Sabine. Néanmoins, celle-ci l'emporte sous le rapport de l'art, de la poésie, de l'idéal. Devant les sculptures de Sabine, on se sent en présence d'une œuvre plus austère et sévère, d'un art psychologiquement plus vrai, que ne le fut celui du sculpteur de la façade occidentale, de l'*œuvre glorieuse* d'Erwin. Les statues du transept méridional dénotent, sans contredit, une tendance plus idéale que celles de la façade de l'Ouest. Sabine créait et exécutait avec un sentiment plus vrai, plus intime et profond, avec plus de verve et d'inspiration que le sculpteur d'Erwin. Les œuvres de cet artiste se ressentent déjà quelque peu de l'influence que l'esprit de tribu et les traditions sacramentelles des corporations artistiques allaient bientôt exercer sur l'art, de cette espèce d'uniformité que l'on retrouve, assez fréquemment, à partir de la période d'Erwin, de cette tendance artistique enfin, qui ne cherchait pas toujours ses inspirations dans le beau idéal, mais dans les règles traditionnelles, dans les prescriptions et dans les modèles de l'école.

Comment expliquer cette liaison méconnaissable, soit directe, soit indirecte, entre les statues de Sabine et l'art classique? Cette influence qui se ressent de l'antique indiquerait-elle, peut-être, un souffle venu de Constantinople? Un artiste byzantin aurait-il, par hasard,

passé par là? Serait-ce là l'origine de cette grande et remarquable école monumentale de Strasbourg au douzième et au treizième siècle, de cette brillante école qui, ailleurs encore, et à la Cathédrale même, a si fortement imprimé son cachet, notamment dans les verrières les plus anciennes de l'église? [1] Dès avant la chûte de Constantinople, il est vrai, des artistes d'Orient étaient venus se fixer en Alsace et y avaient exercé leur art, comme l'atteste, entre autres, l'un de nos *Minnesänger* ou troubadours alsaciens. Qui pourrait toutefois hasarder quelque supposition à cet égard? Mais encore, est-il besoin de chercher là une influence étrangère, un souffle venu du dehors, quand, au moment même où s'éleva la façade méridionale de la croisée de la Cathédrale, nous retrouvons partout le même génie artistique, quand partout, dans notre pays, nous retrouvons, à cette époque, ces mêmes types de figures à l'expression sevère et austère? Cet art, que fut-il autre chose, après tout, sinon la continuation de l'art tel que le génie du christianisme l'avait formé à Rome comme à Byzance, dès les premiers siècles de l'Église, à l'aide d'éléments empruntés à l'art classique? Pourquoi chercherait-on encore au loin, quand, au même moment où surgirent les portails du transept méridional avec les statues et sculptures de Sabine, la savante et artistique abbesse de Hohenbourg, Herrade de Landsberg, cette autre femme désormais si justement célèbre dans l'histoire de l'art, écrivit et peignit, à peu de distance de Strasbourg, son inestimable *Hortus deliciarum* dont chaque page, chaque figure est empreinte du même génie artistique qui inspirait Sabine? Les mêmes types, tels que l'art chrétien les avait

---

(1) Ce caractère, que nous sommes habitués à nommer byzantin, est vigoureusement exprimé, entre autres, dans la belle figure de roi derrière l'horloge astronomique et dans les figures d'empereurs de la première fenêtre du bas-côté septentrional, vers l'Ouest, figures qui, évidemment, ont fait partie d'une collection primitive de rois et d'empereurs des plus riches et imposantes.

Une fort belle sculpture, provenant du jubé de Saint-Thomas, et qui se trouve, depuis plusieurs années, incrustée à droite du portail qui donne entrée dans le transept de l'église, du côté méridional, doit également être rapportée à l'école dont était sortie Sabine. Le style est absolument le même, seulement ce groupe pourrait être un peu plus récent que les sculptures de la Cathédrale. Il se compose de Saint-Thomas touchant la plaie du Seigneur et des apôtres Saint-Pierre et Saint-Jean, assis chacun d'un côté des deux figures centrales. Saint-Pierre surtout offre une ressemblance frappante avec les figures d'apôtres de Sabine.

déjà formulés et arrêtés, depuis des siècles, ne constituent-ils pas le fond de toutes ces créations, de toutes ces œuvres du douzième siècle, ne les devine-t-on pas, ne transpirent-ils pas également sous chacune des peintures d'Herrade, comme sous chacune des sculptures de Sabine? Honneur et gloire à ces deux nobles et dignes femmes! Honneur et gloire à l'Alsace d'avoir à montrer de pareils enfants, à cette époque si reculée déjà. Hélas! ces noms isolés et quelques autres encore, ne sont que des souvenirs bien incomplets d'une période qui, à en juger par ces débris glorieux et par le nombre infini des artistes dont Strasbourg et l'Alsace s'illustrèrent dans les siècles suivants, aurait à offrir bien d'autres noms encore à l'admiration de la postérité, si le temps ne les avait pas submergés dans son oubli irréparable!

S'il est impossible, de nos jours, d'indiquer avec certitude le lieu où Sabine s'initia à la pratique de l'art, nous connaissons donc du moins l'école à laquelle elle peut s'être formée. Il est très vraisemblable qu'elle fit ses études à Strasbourg même. Rien n'empêche, en effet, de l'admettre. Et, s'il est vrai que Sabine fut la fille d'un architecte de la Cathédrale, comme le prétend la tradition, mais en la désignant à tort comme fille d'Erwin de Steinbach, ce fait autoriserait à croire qu'elle se forma à l'atelier même de la Cathédrale, sous la direction et sous les auspices de son père. Historiquement, la tradition rapportée par Specklin pourrait fort bien être vraie dans ces limites. J'y reviendrai un moment encore.

Les débris des statues et bas-reliefs des deux portails du transept méridional ne sont pas, avec ce prénom que la statuaire avait inscrit elle-même sur l'une de ses figures d'apôtres, tout ce qui nous reste de souvenirs de Sabine. Il est encore d'autres statues à la Cathédrale qui doivent être attribuées au ciseau de cette artiste.

Si tout ne me trompe, les belles et imposantes statues du pilier des anges, qui soutient la voûte du même bras de la croisée, accusent une origine commune avec ce qui nous reste des sculptures de la façade. Elles portent, en effet, le même caractère, le même style; tout en elles dénote le même génie et le même faire artistique. L'architecture du pilier des anges est identiquement la même que celle des deux portails et de toute la partie de ce transept qui y correspond. Tout cela, bien certainement, fut l'œuvre de la même époque et du même architecte. De leur côté, les statues du pilier offrent avec celles

des portails des rapports si multiples, une ressemblance si frappante, si saisissante, si manifeste, que les unes et les autres doivent nécessairement être sorties de la même main. Que l'on compare les quatre statues d'évangélistes qui se dressent majestueuses au bas du pilier, avec les figures d'apôtres de la mort de la Vierge dans le tympan du portail de gauche, et l'on ne pourra plus guères en douter. Evidemment les draperies sont traitées de la même manière; les têtes présentent les mêmes traits, le même air de famille; les poses sont les mêmes aussi, celle de Saint-Luc notamment se retrouve exactement au-dessus du portail, dans l'apôtre qui se tient debout, à droite du lit de la Vierge. Tout est ressemblance entre ces sculptures; seulement dans les statues du pilier des anges les draperies sont plus largement tenues qu'aux statues du Christianisme et du Judaïsme. Cette différence, toutefois, s'explique parfaitement et sans peine. Les statues extérieures posées à découvert et en plein midi pouvaient supporter et exigeaient même plus de détails, plus de dessin, plus de plis que les statues intérieures placées à couvert et dans un demi-jour encore assombri par le reflet des vitraux coloriées. Pour ce motif aussi, l'artiste put se dispenser de sculpter des détails sur les ailes des anges qui occupent les rangs supérieurs avec le Christ siégeant en jugement dernier dans le haut: ces statues d'anges ne se détachent que d'autant mieux, grâce à la surface plane des ailes fortement repoussée par les vigoureuses ombres portées qu'elles projettent sur le pilier (1). Ces anges tiennent les instruments de la passion et tels d'entre eux, celui, par exemple, qui porte la croix, sont des figures charmantes. La ressemblance entre les statues intérieures et les statues extérieures, je le répète, est par trop frappante, à mon avis, pour qu'elle puisse s'expliquer par l'identité de l'école à elle seule; elle l'est au point qu'elle indique une origine commune, une même main d'artiste.

La gracieuse statue, tenant un cadran solaire, dans la belle niche

(1) Il est à remarquer que, sur la gravure d'Isaac Brunn, les deux anges du couronnement de la Vierge, dans le tympan du portail de droite, ont des ailes d'une forme différente de celle des ailes des anges du pilier. L'artiste moderne a reproduit la même forme d'après cette gravure. Cependant cette différence n'est d'aucune importance. Elle pourrait s'expliquer par le même motif que la différence que présentent les draperies. Après tout, les ailes des deux anges extérieurs pourraient fort bien aussi avoir été refaites antérieurement à la publication du *Münsterbüchel* de Schadæus.

au contrefort occidental du transept méridional, pourrait fort bien aussi être l'œuvre de Sabine. Tout en elle semble marquer la même école, la même main que dans les statues qui appartiennent, authentiquement, au ciseau de cette éminente artiste. Le peu de distance qui sépare cette statue des portails donne d'autant plus de vraisemblance à cette assertion. Quant à moi, à l'aspect de la statue même, cette probabilité se change en certitude entière. Au reste, cette figure pleine de charmes, d'une pose si naturelle et si élégante à la fois, fait le plus grand honneur au ciseau de Sabine. Sans contredit, c'est une des plus belles de toute cette partie de l'édifice.

Il en est de même d'une autre statue encore, qui, bien certainement, sortit de la même main que les sculptures des portails et du pilier des anges. C'est encore une gracieuse et charmante figure de femme, à tête couronnée, tenant à la main un philactère sans inscription, et qu'on est tout surpris de trouver dans une niche, tournée vers l'Orient, à deux tiers de la hauteur du troisième étage de la façade occidentale, à côté de l'escalier en escargot, qui, sur le derrière de cette façade, à l'angle nord, conduit de la galerie du second étage à la plate-forme, en débouchant sous la face septentrionale de la tour. J'ignore absolument à quelle époque cette statue a été transportée à pareille hauteur. Cependant, j'ai tout lieu de croire qu'elle occupe cette place depuis assez longtemps déjà. J'ignore également à quelle partie de l'église elle avait été posée dans l'origine. Je n'en ai pu trouver aucune trace jusqu'à ce jour. Il est à regretter que, pour lui assigner sa place actuelle, on ait mutilé le bras gauche pour le faire passer autour de la colonnette de la niche gothique qui abrite aujourd'hui cette gracieuse figure. Elle a tant de mérite artistique, qu'elle serait digne d'obtenir une place plus convenable qui permît mieux de jouir de son aspect. A vue d'œil, ses dimensions et sa hauteur doivent être, à peu de choses près, celles des anges du pilier du transept méridional.

Telles sont les sculptures qui attestent encore, à la Cathédrale, le génie et l'art de Sabine.

Maintenant, avant de terminer, un mot encore au sujet de la tradition telle qu'elle s'est établie depuis Specklin.

De cette tradition, ainsi que je l'ai dit, il ne reste donc, historiquement, qu'un nom : le nom de Sabine. Après tout, c'en est toujours autant. Un nom d'artiste, au douzième siècle, un nom de statuaire

surtout, c'est déjà beaucoup. Nous en connaissons si peu, que si l'archéologue a le bonheur d'en trouver un sur son chemin, il s'en félicite déjà comme d'une grande, d'une importante découverte. Cela fournit toujours un point d'arrêt, un jalon à placer sur une route non encore suffisamment frayée. En définitive, nous ne faisons donc que gagner à l'échange : au lieu d'un artiste de la fin du treizième siècle, nous possédons un artiste de la fin du douzième.

D'un autre côté, la tradition d'une fille artiste, assistant son père, également artiste, dans l'édification ou dans la décoration d'un temple, est par trop belle et touchante pour que l'on puisse s'en détacher sans peine et sans regret. Moi-même, qui viens d'être réduit à me laisser aller à de si longues déductions, pour démontrer l'erreur de Specklin et de ses trop crédules et légers copistes, moi-même j'ai subi, dans le temps, comme d'autres, la puissante influence, la fascination d'une prétendue tradition accréditée par l'assertion invariable de trois siècles. Il m'a fallu, je l'assure, un amour et un respect plus grands encore pour la vérité historique, pour abandonner et battre en brèche un récit si poétique qui s'offrait, à moi aussi, sous le prestige trompeur d'une tradition consacrée par les siècles.

Le nom d'Erwin, je crois l'avoir prouvé jusqu'à l'évidence, n'a rien de commun avec Sabine; mais, abstraction faite de cet anachronisme insoutenable, la tradition, telle que la rapporte Specklin, ne pourrait-elle pas cacher un certain fond de vérité? Il en est ainsi de la plupart des traditions populaires. Sabine ne pourrait-elle pas avoir été la fille d'un architecte de la Cathédrale? Cette question, je l'ai déjà touchée en passant ; et, sans risquer de m'exposer au reproche que je viens d'adresser au célèbre ingénieur du seizième siècle et à ses copistes, j'ai pu dire que, réduite à ces limites, la tradition pourrait fort bien se soutenir. Il n'y aurait, en effet, rien de contraire à la vraisemblance, à voir la fille d'un architecte, artiste comme son père, aider celui-ci de son talent et de son ciseau. C'eût été chose fort possible, fort naturelle même, et les rapports intimes, je dirais presque l'identité qui existe entre l'architecture et les sculptures des deux portails du transept méridional, viendraient puissamment en aide à cette assertion. Encore, n'est-ce pas comme telle que j'avance cette thèse, mais comme simple supposition.

Et si, en effet, Sabine avait été la fille d'un architecte de la Cathédrale, je pourrais ajouter une autre supposition au sujet de l'artiste

qui aurait été son père. S'il en était ainsi, je pourrais désigner cet artiste avec une vraisemblance qui, je crois, atteint presque la force de la certitude.

Au moment même où doivent avoir été érigés les deux portails du transept méridional de la Cathédrale, un autre travail non moins important que la réédification de l'église métropolitaine se poursuivait à Strasbourg : c'était le second agrandissement de la ville qui, vers l'Ouest, fit reporter les murs d'enceinte jusqu'à la rivière. Kœnigshoven et tous nos chroniqueurs le rapportent à l'année 1200. Ce fut alors qu'un habile architecte éleva, depuis la tour des Juifs jusqu'au-delà de Saint-Pierre-le-Vieux, cette double enceinte de fortifications dont des ingénieurs modernes ont, à juste titre, vanté la savante disposition. Trois des portes qui furent construites à cette époque sur la ligne d'enceinte intérieure, les tours formidables qui faisaient face aux trois faubourgs d'aujourd'hui et qui existaient encore vers la fin du siècle passé, furent bâties par l'évêque, parce que l'évêché y percevait alors des droits de péage. En commémoration de ce fait, la statue de l'évêque Conrad de Hünebourg, assis sur le trône épiscopal, mître en tête et crosse en main, fut placée à l'une des trois portes, à la porte de Spire *(Speyerthor* ou *Bischofsburgthor)*, avec cette inscription qui régnait dans le cintre, au-dessus de la statue épiscopale :

« IMAGO·CONRADI·DE·HVNEBVRCH·
« FIDELIS·ARGENTINENSIS·EPISCOPI·»

A une autre de ces portes, dite porte du Péage *(Zollthor)*, et qui se trouvait près de Saint-Pierre-le-Vieux, au point où la Grand-rue débouche, de nos jours, sur le nouveau quai, on voyait sculptée, sur la face extérieure, la figure d'un homme assis derrière une roue, avec cette inscription incise dans le cercle de la roue :

« HERMANNVS·AVRIGA·MAGISTER·HVIVS·OPERIS· »

Hermannus Auriga, en allemand de l'époque : *Hermann* (Germain) *Wagenmann (Wagner, Fuhrmann, Karcher)* (1), tel était donc le nom de l'artiste que l'évêque Conrad II chargea de la construction des trois

(1) Aux quinzième et seizième siècles, il y eut en Alsace et à Strasbourg un grand nombre de statuaires et sculpteurs du nom de Wagner. Le terme *Wagenmann* est plus ancien que celui de *Wagner*. Il était en usage au onzième et au douzième siècles.

portes qui furent exécutées aux frais de l'évêché. Wencker et Silbermann nous ont conservé des dessins des deux sculptures ; mais personne, jusqu'à ce jour, n'a encore rendu attentif à l'éminent artiste dont l'inscription de la seconde nous conservait le nom et le souvenir.

Or, j'ai tout lieu de croire que cet artiste ne fut nul autre que celui auquel l'évêque Conrad avait aussi confié la direction des travaux de la Cathédrale. Si donc la tradition rapportée par Specklin reposait effectivement sur un fond de vérité, si la statuaire Sabine avait été fille de l'architecte de la Cathédrale, *Hermannus Auriga* ou maître Germain Wagenmann (ou Wagner), aurait été son père.

J'aimerais beaucoup m'étendre ici sur les motifs qui me font admettre que l'architecte qui érigea les trois portes épiscopales comprises dans l'enceinte du second agrandissement de Strasbourg, fut aussi l'architecte de la Cathédrale sous l'épiscopat de Conrad de Hünebourg ; mais, comme cet exposé ne rentre pas assez directement dans le sujet du présent article, je ne m'y arrêterai pas davantage. Il trouvera beaucoup mieux sa place dans un travail spécial sur *Hermannus Auriga*. Sous cette réserve, je dois me borner, ici, aux indications sommaires que je viens d'énoncer, afin de ne pas allonger davantage un article déjà suffisamment étendu.

Au reste, je le répète en finissant, ce que je viens d'exposer au sujet des rapports qui pourraient avoir existé entre la statuaire Sabine et l'architecte de Conrad de Hünebourg, je ne le donne qu'à titre de supposition, quel que soit le degré de vraisemblance qu'elle présente. Je ne voudrais guères, que, parvenu à la fin de ce travail, on pût me faire le reproche d'avoir, tout bonnement, remplacé une prétendue tradition par une assertion nouvelle, dont, à mon tour, je suis hors d'état de rapporter la preuve complète, authentique et irréfragable.

L. Schneegans,
archiviste et bibliothécaire-adjoint de la ville de Strasbourg.

LE DÉCRET

du 9 septembre 1848,

PORTANT

FIXATION DES HEURES DE TRAVAIL

DANS LES MANUFACTURES ET USINES.

Une des questions d'organisation industrielle les plus graves, nées de la révolution de Février, est posée par le décret du 2 mars 1848, rendu sur rapport de la commission du gouvernement pour les travailleurs. Cet acte législatif, dans sa disposition principale, diminue d'une heure la journée de travail; en conséquence, à Paris, où elle était de onze heures, la réduit à dix : et, en province, où elle avait été jusqu'alors de douze heures, la réduit à onze. La nouvelle loi resta dépourvue de sanction jusqu'au 4 avril, date à laquelle intervint un second décret qui édicte des pénalités contre les infractions; mais uniquement en ce qui concerne les ouvriers de Paris. Aussi, malgré son caractère général, son application fut restreinte à Paris et à quelques départements voisins. Partout ailleurs le décret du 2 mars succomba devant la loi des faits, les besoins de la situation industrielle, et sous sa propre impuissance, puisqu'en dehors de Paris il n'était pas armé de la sanction qui, seule, pouvait lui assurer obéissance.

On ne saurait se dissimuler que ce décret formulait un des articles de la capitulation que les masses prolétaires victorieuses imposaient

à l'ancienne société ; dans sa première origine, il n'était en effet qu'une sorte de concordat amiable, conclu sous les auspices de la commission du Luxembourg, entre les ouvriers et les patrons, plus ou moins librement accepté par ces derniers, sous la pression d'une révolution récente, et dans le premier moment d'entraînement irréfléchi, où les idées de progrés, d'émancipation du prolétariat, d'amélioration du sort des travailleurs, avaient jeté tant d'esprits.

Le gouvernement provisoire, toujours sur le volcan de l'Hôtel-de-Ville, pressé, contraint d'agir, pour faire accepter les discours et les promesses qui formaient alors, avec l'influence personnelle de ses membres, ses seuls moyens de gouvernement, se hâta de ratifier la convention, de se l'approprier sans amendement, et de la convertir en loi : trop heureux d'ajourner, par cette concession, l'accomplissement du redoutable engagement qu'il avait contracté en promettant la garantie du droit au travail.

Les résultats industriels de la nouvelle mesure législative furent désastreux ; au lendemain de l'ébranlement énorme qu'une révolution avait produit dans tous les intérêts du pays, le grand, le seul problème à résoudre était de maintenir l'activité du travail, qui seul pouvait donner le pain et la vie à la multitude des travailleurs : l'industrie, épuisée déjà par une crise prolongée, succomba sous cette nouvelle épreuve. Les ateliers privés se fermèrent, les cadres des ateliers nationaux s'accrurent dans des proportions menaçantes, des réclamations, des grèves, des conflits journaliers jetèrent le désordre et l'anarchie dans nos principaux centres manufacturiers.

Fruit d'une pensée généreuse, et inspiré par un vif sentiment des souffrances et des misères des travailleurs, le décret du 2 mars proclamait, en principe, une mesure juste et humaine. Limitée à la grande industrie et introduite dans une période de calme et de prospérité commerciale, elle eût trouvé peu de résistances, et la persévérance de son action eût développé, avec le temps, les bienfaits qu'on s'en promettait. Généralisée et appliquée à la crise politique et industrielle de 1848, c'était un de ces remèdes homicides qui, administrés à contre-temps, sont beaucoup plus propres à exaspérer, à aggraver le mal qu'à le guérir.

Indépendamment de son apparition inopportune dans le monde industriel, le décret du 2 mars devint, plus encore, par l'inégalité et les restrictions trop étroites qu'il apportait à la fixation du travail, par

le vague et la généralité de ses dispositions, qu'à raison de son principe, un élément de dissolution et d'anarchie dans les relations industrielles.

Il pose en fait que la moyenne de la journée de travail est de douze heures en province, à Paris de onze, et il diminue d'une heure chacune de ces deux moyennes. Il réduisait ainsi d'un dixième environ la somme totale du travail national, accordait aux départements une supériorité de dix pour cent sur la capitale, et assurait à l'étranger, en admettant que la journée de travail y fût de douze heures, un avantage de dix pour cent sur les départements et de vingt pour cent sur Paris.

Non seulement il créait ce désavantage énorme à l'industrie française; mais, dans ses dispositions absolues, il embrassait un cercle indéfini; il pesait, comme une menace, comme une entrave, sur tout le travail national. Devait-il devenir la loi du travail agricole? Devait-il s'étendre, de la manufacture et de l'usine à l'échoppe de l'artisan et à la mansarde du travailleur? Obligeait-il l'ouvrier libre? Embrassait-il le travail parcellaire? Dans de pareilles conditions, la loi devenait impossible parce qu'elle était inexécutable. Aurait-on envoyé des inspecteurs à domicile chez tous les citoyens qui travaillent en France, pour s'assurer que le travail ne dépassait pas la durée fixée? Aurait-on sonné partout le couvre-feu? En multipliant ses agents à l'infini, en exagérant sans mesure les complications de sa machine administrative, jamais le gouvernement n'aurait pu accomplir une telle tâche. Et à quel résultat aurait abouti cet immense et impuissant effort? A la confiscation de la liberté du travailleur, à l'affaissement de son énergie morale: on aurait enlevé à ses mains l'instrument qui, seul, pouvait réaliser ses rêves d'avenir, de bien-être, de vieillesse paisible au terme d'une carrière laborieuse, ou le mettre en état d'accomplir la rude tâche de dévouement et de sacrifice que tant de héros obscurs de l'atelier s'imposent pour une épouse, des enfants, de vieux parents. L'ouvrier indépendant pouvait dire à bon droit au législateur: en imposant à mon travail une limite infranchissable, tu mesures, d'une main avare, mes besoins, ceux des miens; tu m'enchaînes à jamais, sans que mon activité, mon énergie puissent les rompre, dans les liens d'un infime salariat; tu me défends d'élever, par l'éducation, mon fils à un niveau supérieur au mien: ta loi est illogique et cruelle, si, en restreignant le travail, elle ne garantit pas

l'occupation et le salaire immuable de chaque jour, l'entretien et l'éducation de ma famille, le pain et le repos de ma vieillesse.

Aussi le décret du 2 Mars 1848 a-t-il eu le sort de la plupart des improvisations législatives du gouvernement provisoire : il fut largement amendé et étroitement restreint par l'Assemblée constituante.

Le 6 juillet 1848, monsieur Pascal Duprat, rapporteur de la proposition de monsieur Wolouski, conclut avec elle à l'abrogation du décret du 2 mars, comme nuisible aux intérêts de l'industrie et à la liberté du travail.

Ce n'est que dans les premiers jours du mois de septembre suivant que la délibération commença à l'Assemblée ; elle fut longue, animée, approfondie : monsieur Pierre Leroux l'ouvrit par un de ses discours les moins nébuleux ; monsieur Buffet y conquit, par une improvisation d'une portée médiocre, mais nette et facile, le ministère du commerce ; messieurs Wolouski et Léon Faucher, organes de l'ancienne école économique, invoquèrent son grand principe de laisser faire et de laisser passer, et repoussèrent toute intervention de l'État dans la fixation du travail, ce fleuve dont on tarit la source en essayant de régler son cours ; messieurs Sénard et Charles Dupin soutinrent vivement le droit de l'État, tout en provoquant la restriction, à la grande industrie, de la fixation des heures de travail.

Le décret du 9 septembre 1848 fut le résultat de ce grave débat économique.

Il fixe uniformément à douze heures la journée de l'ouvrier dans les manufactures et usines, en admettant que des réglements d'administration publique détermineront les exceptions qu'il sera nécessaire d'apporter à cette disposition générale, à raison de la nature des industries ou des causes de force majeure.

Il maintient les usages et les conventions qui, antérieurement au 2 mars, fixaient, pour certaines industries, la journée de travail à un nombre d'heures inférieur à douze.

Il prononce des amendes de cinq à cent francs contre tout chef de manufacture et d'usine contrevenant, et prescrit que chaque contravention donnera lieu à autant d'amendes qu'il y aura d'ouvriers indûment employés, sans que ces amendes réunies puissent s'élever au-dessus de mille francs.

Enfin il autorise l'application, aux délits de ce genre, des circonstances atténuantes du dernier paragraphe de l'art. 463 du Code pénal.

L'Assemblée constituante sut ainsi résister à la réaction qui menaçait d'emporter, tout entier, le principe de garantie, exagéré sans doute, inopportunément proclamé dans des circonstances industrielles qu'il ne pouvait qu'aggraver, que le décret du 2 mars assurait aux travailleurs. Elle sut faire la juste part de la liberté et du droit d'intervention de l'État; quelqu'insuffisant que soit encore le décret du 9 septembre, il établit nettement, et dans une mesure libérale et humaine, le point de partage du travail libre et du travail surveillé.

A moins de n'envisager l'industrie qu'à son point de vue exclusivement matérialiste, de subordonner l'ouvrier à la machine, de croire que les hommes sont faits pour les produits, et non les produits pour les hommes, on doit admettre que l'intérêt de l'homme, du producteur, doit être le pivot de toutes les dispositions législatives qui concernent le travail.

Le travailleur isolé, l'ouvrier de la boutique et du petit atelier est le meilleur juge de son intérêt à ce point de vue. Libre et maître de lui-même, il mesurera son travail sur ses besoins, ses forces ou ses ambitions: si la loi prétendait le mettre en tutelle, lui imposer une protection, il la repousserait comme un joug, et réclamerait avec énergie l'affranchissement de ses bras.

Il en est de même de l'ouvrier employé par le patron de la petite industrie; il stipule librement avec le maître dont il est le compagnon, presque l'égal, dans la famille duquel il vit le plus souvent. Si ses conditions lui paraissent excessives, il va porter ailleurs ses instruments, ses bras et son travail. Sur tous les points du territoire, il retrouvera l'atelier de sa profession, dans des conditions de labeur qu'il sera libre de débattre, et qui, en tenant compte des intermittences de la petite industrie, lui imposeront bien rarement une moyenne de travail journalier supérieure à douze heures.

Je ne parle pas de l'agriculture; là, évidemment, toute réglementation est impossible, si l'on ne parvient à régler, en même temps, les saisons, les intempéries et les vents du ciel.

L'ouvrier de l'industrie, centralisée dans la manufacture et dans l'usine, est dans des conditions bien différentes: il ne possède presque jamais d'instruments de travail; il est le serviteur, l'accessoire des machines: attaché souvent, de génération en génération, à un grand établissement qui l'a déclassé pour l'immobiliser à son service, tout son avenir d'activité et d'existence est dans les ateliers de la fa-

brique. Chacun des individus de ces foules industrielles, traitant isolément avec le chef d'industrie, ne peut évidemment stipuler, avec indépendance et liberté, vis-à-vis d'un patron, propriétaire de l'usine, détenteur unique des intruments d'un travail compliqué, dont la volonté, quelle qu'elle soit, doit devenir nécessairement la loi de chacun des ouvriers isolés de cette immense ruche. Si jamais cette volonté se trouve réduite à fléchir, ce ne sera point dans des questions individuelles, elle ne cédera que devant les manifestations en masse, les grèves, si menaçantes pour le repos du pays, et non moins funestes au mouvement industriel qu'au travailleur lui-même, première et aveugle victime de ce formidable instrument de désordre et d'agitation, dont un législateur sage devrait tendre de tous ses efforts à le désarmer.

Mais, quand bien même le maître de l'usine voudrait admettre, à un pacte de travail libre, tous les individus emportés dans l'orbite de son exploitation, il ne le pourrait. Dans nos grandes usines, la machine domine et entraîne l'homme qui subit son impulsion et doit lui obéir. Il faut une loi, une règle unique à ces agglomérations d'ouvriers dont le travail procède d'un moteur commun ; il est impossible que tous ceux dont elles se composent aient les mêmes forces, les mêmes aptitudes, les mêmes volontés ; si les uns acceptent, d'autres subissent, sous la pression de la nécessité, les conditions du travail. Dans leur fixation, quel sera le terme qui prévaudra? La volonté des forts, des laborieux, des énergiques, s'imposera-t-elle au travailleur débile, où moins vigoureusement trempé, dans une question si intimément liée à l'avenir physique et moral de ces populations? En présence de ce conflit d'éléments divers, destinés tous à concourir, dans la même mesure de temps, à une œuvre commune, il faut un médiateur entre le chef et l'ouvrier de la grande industrie, non pas pour organiser le travail au point de vue des écoles qui voudraient faire de l'État, le suprême et universel régulateur; mais pour proclamer et maintenir une règle équitable et égale pour tous, pour empêcher que l'exploitation ne fasse abus des forces de l'ouvrier hors d'état de lutter contre un maître tout-puissant, pour lui conserver sa vigueur et sa santé épuisées par les excès d'un travail exagéré, pour sauvegarder sa moralité et son intelligence si souvent oblitérées par l'hébétement qu'engendre le séjour incessant de l'atelier et le morne voisinage des machines.

On ne saurait se dissimuler que la population des grands ateliers, malgré toutes les précautions que la sollicitude du maître emploie en sa faveur, reste encore, presque toujours, dans un milieu bien insalubre ; car, trop souvent, l'industrie défend, dans l'intérêt de la matière, d'y laisser pénétrer l'air qui serait nécessaire au bien-être physique des hommes qui s'y trouvent. Il n'y a là ni inhumanité, ni cause de reproches à adresser à nos industriels. Ce résultat est la conséquence inévitable d'une certaine nature de travaux. Si beaucoup de nos grandes usines condamnent l'ouvrier à vivre dans des conditions mauvaises, qu'au moins l'atelier ne le garde plus quatorze ou quinze heures; qu'il cesse d'ajouter aux travaux du jour les longues heures de la veillée ; qu'il ne puisse plus se laisser entraîner par la nécessité jusqu'au delà des limites de ses forces physiques.

Tel est le but du décret du 9 septembre ; ses auteurs, en restreignant sagement son application aux usines et aux manufactures, n'ont voulu faire intervenir le législateur dans le règlement du travail que pour fixer, dans une matière d'intérêt social, les rapports si inégaux de l'ouvrier de fabrique avec le grand industriel. La loi ne prescrit que là, où, sur une question intéressant l'avenir et la vie d'une nombreuse population, une masse de volontés dissidentes peuvent se trouver en présence d'une volonté unique prépondérante ; elle impose, à l'ouvrier et au maître, une moyenne qui donne satisfaction aux justes nécessités de l'industrie, et garantit la santé du travailleur. Partout ailleurs, dans le vaste champ du travail, la liberté reste la loi de l'artisan, de l'ouvrier indépendant, du compagnon et du travailleur de la petite industrie.

Un système économique qui dénierait à l'État le droit et le devoir de veiller sur le sort des grandes agglomérations ouvrières, représentant une fraction si importante de la population française, d'étendre sur elles sa tutelle, d'empêcher qu'on ne porte atteinte, en leur imposant un travail trop prolongé, au développement de leurs organes, à leur intelligence, à leur moralité, serait incompatible avec l'esprit philanthropique qui domine toute notre législation ; il ne s'agit pas ici de faire intervenir l'État dans les relations sociales ou dans le contrat du travail, pour en dicter les conditions, mais de lui donner la mission de veiller à ce qu'il ne se fasse jamais que dans des conditions humaines et libres.

Il n'est point de matière plus digne de préoccuper le législateur

que la tutelle, à ce point de vue, des ouvriers de l'industrie centralisée ; et, quoiqu'en aient dit les partisans de la liberté absolue, ce n'est pas la première fois qu'il marche dans cette voie. Nos codes renferment une foule de dispositions réglant les rapports de l'ouvrier et du maître, et la loi de 1847 sur le travail des enfants dans les manufactures est, dans cette carrière, un précédent dominé par des considérations de justice, d'humanité, d'intérêt général, analogues à celles qui ont dicté le décret du 9 septembre.

Dès 1839 et 1840, les manufacturiers d'Alsace, prenant une initiative dont ils doivent être fiers, demandaient des lois limitatives du travail des enfants, des adolescents et des femmes. Dans l'enquête ouverte à la chambre des pairs, en 1847, pour améliorer la loi sur le travail des enfants, tous les représentants de l'industrie avaient accepté la limite de douze heures comme terme extrême, non seulement du travail des enfants et des adolescents, mais aussi de celui des femmes ; et ils faisaient remarquer à cette occasion, qu'ils y trouveraient cet avantage que, dans les grandes manufactures, où le travail de ces classes d'ouvriers est inévitablement lié avec celui des hommes, le travail général se trouverait, en fait, universellement réduit à douze heures.

La disposition principale du décret du 9 septembre n'est donc pas une entreprise nouvelle et exorbitante de l'État sur la liberté du travail. Dès avant la révolution de Février, elle était pressentie et acceptée comme une conséquence inévitable de la loi de 1847, non seulement par les théoriciens, mais par les représentants les plus éclairés de l'industrie française.

Après avoir apprécié la loi des douze heures dans son principe et sa légitimité, parcourons rapidement les principales objections qu'on oppose à son exécution.

La première et la plus grave consiste à dire, que la limitation du travail diminuera incontestablement la somme de la production industrielle, reversera sur une quantité moindre de produits, qu'elle aura pour effet de renchérir les salaires, les frais généraux, ceux de premier établissement ; et constituera dès-lors l'industrie nationale dans un état d'infériorité manifeste sur les marchés de l'intérieur, et, bien plus encore, sur ceux du dehors, en présence de l'industrie étrangère dégagée des entraves qui arrêtent l'essor de notre production.

La fixation de la journée, à douze heures de travail effectif, n'est

pas une réduction arbitrairement adoptée : le commerce et l'industrie ont été consultés, et il ressort de leurs réponses que douze heures représentaient, avant le décret, la moyenne de la durée du travail journalier en France dans la grande industrie ; en même temps que le plus long effort continu que l'homme, dans des conditions ordinaires, puisse faire sans porter atteinte à son organisme : « La limi« tation du travail dans cette mesure, écrivait au ministre, la chambre « du commerce de Rouen, est depuis longtemps et incessamment ré« clamée par les chefs d'établissements et par les ouvriers eux-mêmes ; « elle est de plus, croyons-nous, dans l'intérêt de l'industrie qu'elle « mettrait dans les conditions de travail les plus favorables ; il est en « effet démontré, qu'en ménageant les forces de l'ouvrier, on arrive « à un résultat meilleur et à une somme de produits proportionnel« lement plus grande, dans un temps convenablement limité, que « lorsqu'il est accablé par un travail trop prolongé. Avec douze heu« res, nous sommes convaincus que tous les intérêts sont conciliés, « et nous espérons que vous voudrez bien être notre interprête, au« près de l'assemblée nationale, pour obtenir la réalisation des vœux « de l'industrie et du travail dont nous nous honorons d'être les man« dataires. »

Les données expérimentales qu'a fourni l'exécution partielle et incomplète du décret du 9 septembre en Alsace sont d'accord avec ces prévisions : avant la réduction, la moyenne de la journée de travail était plus élevée, dans le centre industriel formé par l'Alsace, les vallées des Vosges, de la Haute-Saône et du Doubs qui s'y rattachent, qu'à Paris et dans le bassin de la Seine-Inférieure. On peut l'évaluer de treize à quatorze heures.

Beaucoup d'établissements dépassaient cette moyenne ; et il est à remarquer que, plus on s'écartait du centre, plus la journée de travail croissait dans les usines protégées, par leur isolement, contre la concurrence du travail ; elle y était souvent de quatorze, quinze et seize heures.

Un seul établissement en Alsace n'a jamais, avant comme depuis le décret, demandé à des ouvriers, un travail excédant douze heures : c'est celui du Wesserling, plus remarquable peut-être, par les nombreuses institutions philantropiques qui témoignent de la sollicitude incessante de ses chefs pour le bien-être et la moralité de leurs ouvriers, que par son importance et la perfection de ses produits.

Quand le décret du 9 septembre est venu modifier cet état de choses dans notre pays, tous les industriels qui s'y sont soumis sans réserve et l'ont loyalement exécuté, ont été d'accord pour reconnaître, après une courte expérience, que la diminution de la production est loin d'être en rapport avec la réduction du travail ; au lieu d'être d'un treizième et demi, elle représente à peine un vingtième de la production totale ; et il est, dès-à-présent, hors de doute que, dans un court délai, le nouveau régime du travail pourra livrer, à la consommation, une somme de produits égale à celle que fournissait l'ancien, représenté, dans nos centres industriels, par la journée de treize à quatorze heures.

Donc en moyenne, les conditions de la production ne seront pas sensiblement altérées; le décret n'aura d'effet que sur le rendement des usines qui, imposant à l'ouvrier un travail de quatorze, quinze et seize heures, exigent de lui plus que les forces humaines ne peuvent donner, et organisent, aux dépens de la santé du travailleur, une concurrence effrénée et une spéculation avide; et, le plus souvent encore, ces calculs de la cupidité sont trompés : le travail de l'homme, épuisé par des efforts qui excèdent sa puissance d'action, se ralentit, se saccade; non seulement il rend bien moins, dans le même intervalle, que celui de l'ouvrier auquel on ne demande que ce qu'il peut humainement; mais la qualité des produits que fournit le travail normal est bien supérieure à celle que livre le travail excessif. Demandez au commerce si ce sont les marques de fabrique des établissements, prolongeant leur travail outre mesure, qui ont le plus de faveur.

On serait dans une erreur profonde en admettant que la fixation uniforme du travail dans les usines et manufactures, à douze heures en diminuerait la somme et le résultat : elle n'aura d'autre effet que de le régler, de le répartir plus également, d'amortir et d'éloigner peut-être les contre-coups de ces crises industrielles, causées par une concurrence sans frein, et par une production exagérée, sous le régime de liberté illimitée. La production, représentée par le travail, suit les oscillations de la consommation, elle se resserre où s'étend avec elle : dans le premier cas l'industrie est en souffrance, a souvent intérêt à réduire le travail même au-dessous de douze heures, et ne s'en fait pas faute, comme nous l'avons vu dans les crises périodiques qu'elle a traversées. Dans le second cas, la production est avantageuse et s'accroît; si cet accroissement ne rencontre pas de limites, elle

deviendra surexcitée et excessive, et hâtera le retour d'une crise nouvelle. Il est donc évident que la fixation des heures de travail les distribuera plus également, en améliorera le produit en qualité sans l'affecter en quantité, et tentera à affaiblir ces brusques et douloureuses transitions, de l'atonie à une fièvreuse activité, qui, depuis longtemps, forment le régime de l'industrie française.

L'objection, tirée de l'intérêt de l'ouvrier, n'est pas plus fondée que celle empruntée à l'intérêt de l'industrie : le travailleur à salaire fixe ne l'a pas vu fléchir dans les établissements qui exécutent le décret, et n'a qu'à gagner au régime nouveau ; mais trop souvent, l'ouvrier à façon, insoucieux du lendemain, incapable d'apprécier les effets de la loi sur l'ensemble des rapports industriels, ne voit, dans la limitation du travail, que son résultat immédiat : la privation pour lui d'une fraction de salaire, correspondante à la main-d'œuvre qu'il pourrait réaliser dans l'intervalle enlevé au travail ; et il se fait le complice du patron dans l'infraction au décret. Il ne songe pas, qu'en douze heures d'un travail assidu, il arriverait, sans débiliter ses organes et courir au-devant d'une viellesse anticipée, à un résultat, proportionnellement plus grand, que celui que lui donne un travail trop prolongé ; il ne pense pas aux intermittences de l'industrie. La cause principale de la misère de l'ouvrier est plutôt dans l'incertitude et les fluctuations de sa position, que dans le taux ordinaire de son salaire. En régularisant le travail, en proscrivant les excès de la concurrence dans la production, la loi n'enlève rien au salaire de l'ouvrier, elle distribue plus également son labeur ; elle donne plus de fixité à sa position, et un niveau plus régulier à son travail. Elle supprime ces primes decevantes qui, dans les rares périodes de prospérité commerciale, attirent, par l'élévation du prix des journées prolongées autant que l'intérêt le commande, des campagnes, dans les centres industriels, tant de malheureux abusés, dont le concours ne tarde pas à avilir le prix de la main-d'œuvre, et qui le lendemain du jour où ils ont déserté la terre, leur vieille et fidèle nourrice, voient la crise, plus puissante que la loi, fermer les ateliers, et restreindre le travail dans les limites les plus étroites. Il ne leur reste que la misère et le regret d'être venus, cédant à un brillant et fugitif appât, grossir ces foules déclassées qui jettent une ombre si triste sur le tableau de nos splendeurs industrielles.

A ces critiques générales, formulées au double point de vue de

l'industrie et de l'ouvrier, on ajoute des objections de détail qui, le plus souvent, ne paraissent que l'expression d'intérêts individuels menacés.

Dans les filatures, dit-on, les grands et les petits métiers ne rendent pas une même somme de produits pour un intervalle de travail égal ; la manœuvre des premiers exige une dépense de forces plus considérable que celle des autres ; la vitesse de la marche n'est pas la même dans tous les établissements, et le rendement de l'usine augmente avec la rapidité de l'impulsion. On en conclut que la mesure générale et uniforme du décret est injuste ; qu'elle devrait être mobile, se calculer sur la possibilité de la production journalière, en tenant compte, d'un côté, du nombre de broches et de la rapidité de la marche des métiers, et de l'autre, de la quantité de force dépensée par l'ouvrier.

Evidemment un pareil système serait impraticable, romprait l'unité du travail dans les usines renfermant des métiers de portées différentes, et dénaturerait surtout complétement la pensée du législateur : il n'entend pas se préoccuper de la manière dont l'ouvrier remplit les heures du travail qu'il lui assigne : son unique but est de fixer une limite de temps à l'effort et de le restreindre à la portée moyenne des forces humaines, d'empêcher qu'il ne devienne, pour le travailleur, une cause de débilitation et de viellesse précoce, de lui ménager un intervalle de repos suffisant avant de reprendre les travaux du lendemain, de lui permettre de donner une heure à la vie de famille et du foyer domestique, et de le soustraire à un séjour trop prolongé dans le milieu malsain des ateliers. Combien de classes d'ouvriers n'en subissent pas moins les effets de cette pernicieuse influence, bien qu'ils n'aient qu'un rôle à peu près passif à remplir dans nos usines.

Si la filature emploie des métiers de portées variables, c'est que, probablement, il y a intérêt à le faire : l'importance du métier confié à l'ouvrier, se calcule sur son aptitude, son expérience et ses forces physiques. Il serait déraisonnable de vouloir que l'ouvrier chétif ou inexpérimenté, atteignît, avec un petit métier, par une prolongation de travail, le chiffre de production réalisé par l'ouvrier vigoureux, avec une machine d'une plus grande puissance. Et puis, la différence du rendement n'est pas aussi considérable, entre le grand et le petit métier que semble l'indiquer la proportion du nombre de leurs broches : l'ouvrier du petit métier manie le sien, en général, avec

beaucoup plus de continuité et de rapidité que celui du grand, et des industriels éclairés envisagent le métier moyen comme le plus favorable au travail de l'ouvrier français, ordinairement moins vigoureux que l'ouvrier anglais.

La différence de la marche tient à la nature du moteur; si l'impulsion hydraulique n'a pas toujours la même régularité et la même puissance que celle de la vapeur, elle a d'autres avantages qui compensent, et au delà, cette infériorité.

Le calcul du travail établi, non pas sur la durée, mais sur la force dépensée par l'ouvrier et sur le plus ou moins de perfection des machines, conduirait à des conséquences absurdes. Le rattacheur, la bobineuse, la dévideuse dépensent, en tenant même compte de la faiblesse du sexe et de l'âge, une somme de forces relativement de beaucoup inférieure à celle employée par le fileur: cela sera-t-il une raison pour les condamner au séjour indéfini de l'atelier? Dans le tissage, le métier mécanique a distancé, dans des proportions énormes, le métier à bras: faudra-t-il compenser ce désavantage par un surcroit de travail proportionnel imposé à l'ouvrier de ce dernier? Il ne serait pas plus logique de demander, à nos anciens moyens de locomotion, la puissance d'action et les résultats des chemins de fer.

Le décret du 9 septembre est donc juste dans son principe; il proclame une grande mesure d'humanité dont l'application généralisée ne saurait nuire à l'industrie et sera avantageuse à l'ouvrier: son exécution ne pèsera pas sur notre marché intérieur, ne nous exclura pas des marchés étrangers; elle n'altérera pas sensiblement la somme des produits, elle en améliorera l'ensemble et n'affectera, que dans des proportions imperceptibles, les prix de revient. Mais ces résultats ne pourront être acquis qu'à la double condition, que cette mesure législative soit complétée et révisée, surtout dans celles de ses dispositions qui touchent à la répression, et qu'elle soit rigoureusement exécutée par tous.

Une première lacune de cette loi, qui jette de l'incertitude sur l'étendue de son application, c'est qu'elle ne contient pas la définition de ce qu'elle entend par usines et manufactures. Le conseil des manufactures et du commerce s'est préoccupé de la réparation de cette omission dans sa séance du 26 avril dernier. Sur la proposition de M. Charles Dupin, il y a décidé en principe que, au point de vue du décret, les ateliers, occupant plus de dix ouvriers, devront subir la li-

mitation du travail journalier à douze heures. Ce point de départ est rationnel ; dans des ateliers de cette importance, l'ouvrier n'est plus l'aide ou le compagnon d'un patron qui partage ses travaux, il devient le salarié d'un entrepreneur d'industrie.

La nouvelle mesure législative n'atteindra pas le résultat qu'on est en droit d'en attendre, et engendrera, bien souvent, un mal plus grave que celui auquel elle a pour but de porter remède, si l'on n'y joint la proscription en principe du travail de nuit. Dans ce but il y aura lieu de déterminer l'heure immuable à laquelle, pendant tout le cours de l'année, commencera et finira la nuit légale. Cette interdiction restera soumise, comme la disposition générale, à l'exception de l'article deux, nécessaire surtout pour que, dans les usines à moteur irrégulier, la partie des ouvriers auxquels l'appauvrissement temporaire de l'impulsion n'aura pas permis de faire leur journée de travail, mais ceux-là seulement, puissent la compléter de nuit. Si l'on ne prend pas de mesures pour restreindre aux causes de force majeure, et à des circonstances particulières à raison de la nature des industries, qui devront être déterminées par des réglements d'administration publique, le travail de nuit, on verra se généraliser un fait déplorable qui se produit déjà à Mulhouse, dans la Haute-Saône et dans les Vosges. L'industrie doublera le nombre de ses ouvriers, chaque établissement s'attachera deux équipages ; l'un travaillera de midi à minuit, l'autre de minuit à midi. On restera ainsi strictement dans les termes du décret, au moins en ce qui concerne les adultes ; mais à quel prix ? Dans les périodes d'activité industrielle, la population ouvrière s'accroîtra dans une mesure hors de proportion avec le besoin normal. Son état moral et matériel s'aggravera, parce que la sollicitude et l'assistance du patron diminueront pour chaque individu, en raison de l'augmentation de la masse. Et qu'en fera-t-on dans les mauvais jours ? Le maître, impuissant, en rejettera le fardeau sur l'état : les institutions de prévoyance et de charité s'affaisseront sous la pression de ces foules doublées par une spéculation sans frein ; l'ulcère du paupérisme s'étendra dans des proportions incalculables. De pareils résultats dont il est facile, dès aujourd'hui, de voir poindre les germes, sont faits pour provoquer toute la sollicitude du législateur. Il ne peut laisser à côté du décret du 9 septembre, un échappatoire qui rendra plus misérable la situation des classes dont il a pour but d'améliorer le sort, et qui menace la société de nouveaux désastres.

Pour qu'une mesure législative soit efficace, il faut que la répression qu'elle édicte soit calculée de manière à offrir un danger de nature à annuler, et au-delà, les avantages de l'infraction. Sans cette condition, la loi reste dépourvue de sanction, et, en toute circonstance, l'intérêt personnel et la cupidité forceront la barrière impuissante de la légalité. L'infraction offre une prime hors de toute proportion avec la pénalité du décret du 9 septembre : qu'est-ce qu'une amende qui ne peut excéder mille francs, susceptibles encore d'une réduction indéfinie par l'application des circonstances atténuantes que le juge, dans notre époque d'indifférence et d'affaissement moral, ne sera que trop disposé à accorder à l'auteur, honorable du reste, d'un délit spécial, en présence des résultats de la production, réalisés en deux ou trois heures de travail illicite, dans des circonstances commerciales prospères, par une usine puissante et de nombreux ouvriers? C'est une faible fraction du bénéfice illégal, en admettant même le fait invraisemblable, que chaque contravention soit connue et réprimée. Et puis le décret pèsera de tout son poids sur les petits établissements et sera sans effet sur les grands : en deçà de la limite de mille francs, on peut trouver une répression suffisante pour contenir la moyenne industrie dans les restrictions du décret ; du moment qu'on ne peut la franchir, la grande industrie n'a pas de frein suffisant, la sanction devient illusoire dans la circonstance où l'intérêt de l'humanité commande qu'elle redouble de sévérité, les petits industriels ne sont pas, devant la loi, dans des conditions égales à celles qu'elle fait au grand manufacturier. Il est évident qu'il faut, pour atteindre le but qu'on poursuit, modifier l'article qui édicte la répression, supprimer la possibilité d'application des circonstances atténuantes, fixer un maximum d'amende qui permette de frapper efficacement, et, dans une mesure proportionnée à la gravité des infractions et à l'importance des établissements, les auteurs des contraventions, et enfin, aggraver les peines pour la récidive dans l'année.

Toutes les considérations que nous venons d'exposer sur le principe, les effets probables du décret du 9 septembre, et les réformes qui doivent le compléter, sont subordonnées à l'exécutiou sérieuse et générale de cette mesure législative. Elle ne serait qu'un nouvel élément de dissolution pour notre industrie, déjà si fort en souffrance, une cause de plus de démoralisation, une occasion de ruine pour tous les chefs d'établissements conservant le respect de la légalité, si son

application était livrée au hasard et au bon vouloir individuel. Quand l'État commande par l'organe de la loi, il doit savoir se faire obéir; surtout dans une matière qui intéresse à un si haut point l'humanité, la sécurité des rapports industriels, la position et la fortune d'une foule de maisons honorables, victimes, chaque jour, de leur obéissance à une loi qu'elles ont acceptée comme sérieuse, utile et juste.

A côté de ces représentants de l'industrie, sacrifiant avec abnégation leur intérêt au devoir, il en est de moins scrupuleux qui ne voient dans leur abstention de ce que la loi défend, qu'un moyen d'avide spéculation et de déloyale concurrence. Pendant qu'une partie des établissements se soumet au décret, l'autre reste en insurrection flagrante contre lui, et prolonge impunément et sans obstacles, la journée de travail jusqu'à quatorze, quinze et seize heures.

Dans de pareilles conditions, la loi est un piège où ne donnent que les honnêtes gens, une source de ruine pour ceux qui l'observent, et un moyen de fortune pour qui la méconnaît; une telle situation est le renversement de toutes les idées de justice et de morale.

Est-il besoin d'indiquer les causes du préjudice énorme dont l'inexécution partielle du décret frappe ceux qui s'y soumettent? Les contrevenants n'excèdent la limite des douze heure que quand ils ont intérêt à le faire; alors la demande est abondante et les prix sont avantageux; en travaillant deux, trois heures de plus, ils atteignent un chiffre de production supérieur, d'un quart ou d'un cinquième à celui que fournit le travail légal; cet excédant qui a, sur les produits du travail soumis à la loi, l'avantage d'être affranchi de frais généraux et de frais de premier établissement calculés sur un travail de douze heures, s'écoule dans des conditions avantageuses, envahit le marché, et hâte le moment d'une stagnation dans les affaires, aux premiers symptômes de laquelle on s'empresse de rentrer bien souvent beaucoup en deça de la limite du travail de douze heures. Un semblable état de choses annule tous les bienfaits de la loi: on s'en promettait une meilleure distribution du travail, il est plus désordonné que jamais, et ses bénéfices deviennent le monopole et la prime des infractions; on en attendait plus de fixité dans le sort de l'ouvrier, il se trouve exposé aux mêmes chances contraires: dans son imprévoyance, et, pour un faible bénéfice immédiat, il se fait le complice de ceux qui abusent de ses forces, et s'aigrit contre le patron, observateur d'une loi rendue dans son intérêt. L'industrie honnête se

trouve, pour combattre cette concurrence immorale, dans la position d'un lutteur qu'on priverait de l'usage d'un de ses bras, vis-à-vis d'un adversaire ayant la libre disposition de tous ses membres; son désavantage est flagrant, et les pertes qu'elle subit sont immenses.

Après avoir vainement invoqué l'appui efficace du gouvernement pour faire exécuter le décret d'une manière complète, l'industrie du Haut-Rhin a pris un de ces partis auxquels il est fort étrange qu'on soit contraint de recourrir pour arriver à l'exécution d'une loi d'intérêt général, dans un état comme le nôtre, où le gouvernement a la prétention de tout surveiller, de tout régler et de tout faire. Comme dans les pays de *Selff-Gouvernement*, les industriels qui acceptaient la loi, se sont groupés, se sont associés, ont pris l'engagement mutuel de la respecter, et se sont ligués pour contraindre à son exécution ceux qui persévéraient à la méconnaître; ils ont organisé à leurs frais l'inspection du travail, et portent chaque jour à la connaissance de l'autorité, de nombreuses contraventions qui, jusqu'à présent, sont restées sans répression sérieuse.

Le résultat des inspections de mars et d'avril démontre que Mulhouse, Thann, Cernay, à de rares exceptions près, et le Logelbach tout entier avaient accepté la limite légale du travail. Dans le surplus de l'Alsace, le nombre des établissements en contravention balançait celui des établissements soumis. Dans les groupes industriels adjacents de la Haute-Saône, du Doubs et des Vosges, on semblait ignorer complétement la loi; le travail n'avait pour règle que la liberté, et pour mesure que l'intérêt.

L'inspection de mai a révélé une sérieuse aggravation dans cet état de choses déjà si anarchique; peu de récalcitrants se sont soumis, et beaucoup d'établissements qui avaient accepté la limite des douze heures, découragés par une concurrence qui rejette cette entrave, préoccupés des résultats d'une lutte inégale qui, si elle se prolonge, doit amener leur ruine dans un temps donné, ont repris leur ancienne journée de travail.

Les chefs de maison qui ont pris l'honorable initiative du projet d'amener le centre industriel auquel ils appartiennent, à l'exécution d'une loi humaine, utile et moralisatrice, ont vu tous leurs efforts échouer contre la froideur, l'indifférence et le défaut d'appui de l'autorité. Ils sont bien près de renoncer à une tentative impossible; et ils ont été sur le point récemment de rompre leur engagement et de

se rendre la liberté : le respect d'une légalité dont le pouvoir paraît si peu préoccupé, et qui leur impose de si durs sacrifices, les retient seul encore. Avec leur résistance tombera la dernière protestation du droit en faveur du maintien de l'une des rares mesures qui, depuis Février, attestent la sollicitude du législateur pour l'avenir des classes laborieuses.

Une situation aussi anarchique ne peut pas durer indéfiniment. Il faut que le gouvernement prenne un parti prompt et décisif. Le décret du 9 septembre ne saurait porter de fruits qu'autant qu'il sera appliqué d'une manière générale et absolue. Si la surveillance fait défaut, si la répression faiblit, il ne sera, comme une loi de douanes ou d'impôts indirects sans amendes et sans préposés à la surveillance, qu'une vaine et dangereuse formule, dont se jouera l'avidité et la spéculation, et qui n'enchaînera que l'industrie loyale dont il consommera la ruine ; il offrira une prime de plus à ces courses au clocher d'une concurrence effrénée, exécutées aux dépens de l'avenir, de la santé et de la vie des travailleurs ; il apprendra au pays, déjà si peu pénétré du respect de la légalité, qu'on peut, impunément, en plein soleil, violer la loi, sans faire sortir de son inertie le pouvoir qui a pour mission de la faire respecter. Que le gouvernement avise! Il n'a d'autre alternative honorable, que d'appliquer, à la stricte et complète exécution du décret du 9 septembre, les puissants moyens d'action dont il dispose, ou de provoquer son abrogation immédiate.

Dillemann,
conseiller à la Cour d'appel.

CHRONIQUE.

ARCHÉOLOGIE.

Une découverte qui nous rappelle la mosaïque de Bergheim et ses infortunes vient d'être faite à Bordeaux. Voici ce que l'on écrit de cette ville : « Un très beau pavé en mosaïque de l'époque gallo-romaine vient d'être découvert à un mètre au-dessous du sol actuel. Les dessins se composent de rosaces et de compartiments ajustés avec goût et dont les couleurs sont des plus variées. Ce monument a été mis à la disposition du Musée de la ville, ainsi que tous les objets qui pourraient provenir de fouilles plus complètes.

« La mosaïque appartient à une bonne époque de l'art gallo-romain. Les cubes en sont de petites dimensions, en marbre et pierres de diverses couleurs, jaune, bleu, noir et blanc. La partie rouge est seule en terre cuite. Le ciment repose sur un lit de gravier d'environ un décimètre, supporté par un glacis en pierre calcaire tendre, d'un appareil régulier et d'environ douze centimètres d'épaisseur. Au-dessous du glacis existent divers conduits dont il forme le ciel. La calcination de la pierre et des teintes noires que l'on remarque à la surface intérieure des canaux, montrent assez qu'ils servaient à chauffer l'appartement.

« Au-dessus de la mosaïque se trouvaient des plâtres, des fragments de marbre en plaque pour ajustement, des parcelles d'enduit conservant une belle couleur rouge et des bandes jaunes, quelques débris de poteries, soit à rebord, soit à recouvrement. Tous ces objets étaient réduits à des fragments de la plus petite dimension. La mosaïque a été brisée par un choc violent qui en a soulevé une partie et l'a fait disparaître sur une grande étendue. Ce qui reste et qui n'est pas encore entièrement découvert, offre encore des dimensions assez considérables. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Tous les ouvrages qui paraîtront dans les deux départements du Rhin, et dont il sera déposé deux exemplaires au bureau, seront annoncés dans la *Revue d'Alsace*.

Ceux que le comité de direction jugera mériter un examen spécial seront soumis à l'appréciation d'hommes compétents, analysés et signalés à l'attention publique.

ESSAI SUR L'ANCIENNE MONNAIE DE STRASBOURG et sur ses rapports avec l'histoire de la ville et de l'évêché, par LOUIS LEVRAULT, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. — Strasbourg, imprimerie de Ve Berger-Levrault. — 1842.

FABLES ET POÉSIES choisies de Théophile-Conrad Pfeffel, traduites en vers français et précédées d'une notice biographique, par M. PAUL LEHR. — Seconde édition revue et augmentée d'un livre de fables. — Imprimerie de G. Silbermann. — 1850. — Prix : 3 fr. 50 c.

LÉNORE, ballade de Bürger, traduite en vers français. — 2e édition entièrement refondue, in-8o. — Paris. — 1850. — Prix : 50 c.

ÉLOGE DE SCHŒPFLIN.

(Discours lu dans la séance du 1er mai, à la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin. (*)

MESSIEURS,

Je remplis un devoir, ou plutôt je cède à l'impulsion d'une pieuse reconnaissance, en consacrant quelques pages à Schœpflin, au savant et laborieux antiquaire, qui, le premier, a recueilli systématiquement les trésors de nos chartes, et les notices historiques et géographiques qui peuvent intéresser les habitants de la belle vallée du Rhin depuis Bâle jusqu'aux confins du Palatinat et de la Hesse.

Je n'ai jamais feuilleté « l'Alsace diplomatique », ou « l'Alsace illustrée », sans éprouver un vif sentiment de gratitude pour la mémoire de ce Bénédictin laïque, dont l'infatigable labeur a déblayé la route, que tous ceux qui s'occupent depuis quatre-vingts ans de l'histoire et des antiquités de notre province ont pu suivre, dès-lors, sans fatigue et sans ennui. Quoique la carrière de Schœpflin présente peu ou point d'incidents dramatiques, j'ai pensé cependant que vous prêteriez, sans répugnance, quelques instants d'attention à un récit, destiné à faire

(*) NOTE DE LA DIRECTION. — En publiant le discours de M. Spach, la direction ne déroge aucunément à la règle qu'elle s'est faite, de n'ouvrir ses colonnes qu'à des travaux rédigés spécialement pour la *Revue*. Le discours de notre collaborateur n'a point été publié, et l'eût-il été que, eu égard à sa valeur historique et littéraire, une dérogation serait entièrement justifiée. Ni la *Revue*, ni ses lecteurs n'auront à se plaindre des rares exceptions qui, comme celle-ci, subordonneront la règle à la considération que mérite un travail aussi supérieur que celui de M. Spach.

passer rapidement sous vos yeux une de nos plus chères illustrations. Tout en empruntant des dates ou des faits matériels aux biographes de Schœpflin, je suis sûr de ne point les avoir copiés ; le point de vue, sous lequel se présente un homme distingué, change à mesure que les années s'interposent entre son image et ceux qui la contemplent.

Schœpflin a eu le rare bonheur de voir le jour à une époque favorable aux travaux érudits et de longue haleine. Sa première enfance coïncide avec la fin du XVII siècle ; sa jeunesse, son âge mûr, sa vieillesse s'écoulent, sans que la guerre, sans qu'un bouleversement européen soient venus troubler la quiétude de son esprit ou ravager son pays d'adoption. Il a pu s'adonner tout entier à ses études, favorisé d'ailleurs par un concours de circonstances heureuses, dont j'essaierai de faire ressortir l'influence sur son développement intellectuel. Mais, si le ciel lui était doux et propice, il ne s'est pas non plus endormi dans la mollesse ; les séductions d'un long état de paix et de calme n'ont point eu prise sur son caractère fortement trempé, et sa volonté s'est dérobée aux charmes que la vie de famille aurait pu exercer sur un esprit honnête comme le sien ; il a fait de la science sa religion et son culte ; il a cherché dans le travail les jouissances que d'autres trouvent dans le monde sensuel, et pourquoi le nier, il ne vivait point en temps de république, il ambitionnait un peu la faveur des princes et des rois, les émotions de la vie littéraire, la gloire de l'orateur académique.

Jean-Daniel Schœpflin est né le 24 septembre 1694 à Sultzbourg, petite ville du margraviat de Bade-Durlach. Je suis porté à croire cependant que sa famille était originaire de Strasbourg ; on trouve du moins au sein des membres du grand-conseil, en 1367, le nom d'un Berthold Schœpflin, et, en 1395, celui de Wernher Schœpflin, administrateur du grand-hôpital.

Son père était un employé du margrave Frédéric-Magnus, contemporain du margrave Louis-Guillaume de Bade, qui a fondé Rastatt et conquis un nom européen dans les guerres contre les Turcs. A défaut d'un vaste horizon politique, l'existence dans une de ces petites principautés, dont les souverains s'adonnaient soit aux beaux-arts, soit au noble métier de la guerre et souvent à des passions moins nobles, n'était pas sans charmes ; un reflet des splendeurs de Versailles ou de Vienne arrivait aux pieds de la Forêt-Noire, et une éducation littéraire et libérale était l'apanage de l'enfant d'un fonctionnaire, qui

approchait de ces princes, et qui devait vouloir que son fils pût jouir à son tour de cette existence privilégiée. Presque au sortir de l'enfance, Schœpflin suivit les cours académiques à Bâle; en 1710, il vint à Strasbourg, où il entra comme précepteur dans la maison d'un professeur de belles-lettres, qui se trouvait être, par hasard, le beau-frère du comte autrichien de Bartenstein. Ainsi, à peine âgé de 17 ans, le jeune savant précoce eut, comme on dit vulgairement, le pied dans l'étrier; il se fit accepter, aimer dans sa nouvelle famille, sans perdre de vue ses propres études. Il débuta par quelques dissertations latines; c'était à cette époque la seule manière de se faire connaître dans le monde savant; il n'y avait alors ni journaux, ni revues: la poésie allemande était à naître; et quant à faire usage de la langue française, le jeune Badois n'y pouvait songer; il en était encore à l'étude des principes de la langue. Mais, dans le choix de ses premières thèses académiques, le jeune homme fait déjà preuve de tact, de bon goût, et, permettez-moi d'ajouter, de calcul et d'adresse. Il limite son horizon; il ne va point, de prime-abord, construire une histoire universelle ou un nouveau système de philosophie; il écrit quelques modestes monographies; il en consacre une à la mémoire d'un théologien de Strasbourg (Barth); une autre au souvenir de son bienfaiteur *Kuhn*, dont il allait recueillir la chaire (en 1720); il compose un panégyrique sur Germanicus; il établit, dans une thèse lucide, l'origine, la généalogie, les faits et gestes des rois de Navarre, et acquiert par ce travail érudit des droits à la protection du puissant gouvernement, qui avait recueilli l'héritage et le nom de ces roitelets pyrénaïques; enfin, il prélude aux grands travaux, qui occuperont son âge mûr, par des recherches sur les antiquités de cette belle Alémannie, dont l'Alsace, Bade, une partie de la Suisse et de la Souabe sont les fragments modernes. Avant l'âge de trente ans sa réputation littéraire est déjà établie à Strasbourg, dans les villes savantes de la vallée du Rhin, en Allemagne et dans le Nord; en 1723, Francfort lui offre une chaire d'antiquités; deux ans plus tard, la veuve de Pierre-le-Grand lui destine des fonctions savantes à Saint-Pétersbourg; mais, attaché à la capitale de l'Alsace par les liens du devoir et de la reconnaissance, retenu par les nouveaux témoignages de la bienveillance du magistrat et de l'Université de Strasbourg, il refuse; sa vocation, d'ailleurs, n'était point dans les glaces du Nord; on ne s'occupe point d'antiquités, sans éprouver un attrait irrésistible vers la ville éternelle et les

richesses du sol classique au midi des Alpes ; une passion désintéressée entraînait le jeune professeur d'histoire et de littérature vers les grands centres des arts, vers les grandes bibliothèques de Londres, de Paris, de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne. Saint-Pétersbourg, à cette époque, sortait à peine des marais de la Néwa ; et Schœpflin, tournant bravement le dos à la Russie, à la Suède, qui l'appelle à Upsal, à la Hollande, qui lui offre une chaire à Leyde, Schœpflin dût s'écrier : *Italiam petimus !*

A cette époque, un voyage en Italie n'était pas une affaire banale ; les communications étaient lentes et difficiles ; le touriste n'avait point défloré cette terre, où tous les siècles et presque tous les peuples ont laissé la trace de leur passage, les uns parce qu'ils ont fondé, les autres parce qu'ils ont détruit ; la science historique et critique, la science des Beaufort, des Niebuhr, des Bunsen, n'avait pas complétement soulevé le voile qui recouvre ces débris du passé. Winckelmann, l'adorateur enthousiaste de la beauté grecque, n'avait pas révélé au monde la filiation de l'art antique ; il n'avait pas encore, nouvel Hiérophante, conduit ses disciples aux pieds de Vénus de Médicis ; il n'avait pas interprêté la physionomie néronienne d'Apollon du Belvédère, ni l'ineffable douleur de Laocoon ; son imagination créatrice n'avait pas restauré le torse d'Hercule. Toutes les fouilles n'étaient point faites ; les ruines du Forum attiraient bien l'attention des antiquaires, mais elles gisaient à moitié enterrées sous les décombres amoncelées par douze à quinze siècles de désastres. Mais aussi tout était neuf ! le lierre balançait sans contrôle ses guirlandes au-dessus des thermes, des arcs de triomphe, des amphitéâtres et du palais des Césars ; les restaurateurs n'avaient point plaqué des murs de soutènement contre ces témoins d'un autre âge, et le scepticisme moderne n'avait point discuté avec une impitoyable sagacité, les noms, qu'une pieuse tradition rattachait à ces ruines. A cette époque, un voyage à Rome était sous bien des rapports un voyage de découverte. C'est dans cette Rome, moins déblayée, plus fruste, si je puis m'exprimer ainsi, que Schœpflin fit sa première entrée, il y a 125 ans. Benoit XIII, de la famille Orsini, occupait le trône pontifical. Il venait de l'archévêché de Bénévent ; il avait relevé de ses ruines cette ville dévorée par un incendie pendant le court espace de son règne ; à Rome, il s'essaya aussi à des travaux de restauration. Notre jeune compatriote dut assister à plus d'une fouille ; il s'appliqua lui-même à faire une provi-

sion de vases, d'ustensiles, de statuettes, de monnaies et de médailles antiques; collection fort modeste lorsqu'on la compare aux trésors amassés depuis la découverte de Pompéï, et depuis que de nos jours de vastes nécropoles étrusques ont été rendues à la lumière avec leurs milliers de vases et d'ornements; mais si l'on veut bien réfléchir qu'un jeune homme isolé, sans trop d'argent, a réussi à former ce cabinet d'antiques, à une époque où les secours et les conseils de la science moderne lui faisaient défaut, on ne peut se défendre d'un mouvement de sympathique étonnement. Schœpflin appartient à la petite phalange des précurseurs qui ont préparé l'avénement des archéologues modernes, et si des noms bien plus illustres que le sien occupent aujourd'hui les premières places dans les annales de la science, n'oublions pas de rendre justice à leurs devanciers, surtout lorsqu'ils ont doté notre sol natal du fruit de leurs recherches et du produit de leurs travaux; car vous n'ignorez pas que les collections formées par Schœpflin ont été données par lui (acte de 1764) à la ville, en retour de la protection bienveillante que le magistrat lui avait accordée. Schœpflin remboursait avec de gros intérêts le capital prêté.

Quoique protestant, et d'origine tudesque, Schœpflin sut conquérir à Rome, de même qu'à Paris et en Angleterre, l'amitié de plus d'un savant illustre. Il fut admis dans la maison du comte de Harrach; les cardinaux Albani, Gualtieri, Polignac, lui ouvrirent leurs palais; Stosch, l'auteur d'un ouvrage estimé sur les pierres gravées, se lia d'affection avec le jeune professeur de Strasbourg, qui se recommandait d'ailleurs par sa noble physionomie et son air distingué.

C'est ainsi qu'il passa plus de six mois dans la ville éternelle; infatigable dans ses études, et dans ses courses à travers les ruines de la cité et du *Latium*. Il vit Naples, mais alors une couche de cendres recouvrait encore Pompéï, et Schœpflin passa sur ce terrain volcanique sans soupçonner qu'à quelques années de là, par quelques coups de pioche, l'horizon de sa science d'affection s'élargirait à perte de vue. Entre Parthénope et Rome, sur le promontoire de Gaëte, il avait salué la prétendue tour de Roland, en d'autres termes, le monument funèbre de Munatius Plancus, dont il devait raviver la mémoire dans son Alsace illustrée.

Il revint par Florence, Gênes et le midi de la France. Avant d'aborder Rome, il avait vu la Lombardie, Vérone et son admirable amphithéâtre, dont le célèbre Maffei lui fit les honneurs; puis Venise, les

légations et les rives de l'Adriatique. C'était une tournée d'Italie presque complète.

Pendant son absence, Schœpflin avait été promu aux fonctions de chanoine de Saint-Thomas; en 1728, il prit possession de sa charge modeste; mais ses besoins personnels étaient très restreints, et dès ce moment, il jeta les fondements de la belle collection de manuscrits et d'ouvrages historiques et philologiques, qui forme encore maintenant l'une des sections les plus importantes de la bibliothèque de la ville.

Vers la même époque, il fut aussi nommé membre honoraire de l'Académie de Londres, et correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. Avant son voyage d'Italie, il avait visité ces deux capitales, et il y retourna plusieurs fois dans le courant de sa longue carrière, pour y former de nouvelles relations au milieu des corps savants, ou pour raviver de vieilles amitiés, ou pour conquérir, à ses travaux, des protecteurs dans les régions élevées. Il fit aussi quelques tournées à Lunéville, où résidait alors Stanislas Leszinski, qui aimait beaucoup le talent oratoire et l'aménité de caractère de Schœpflin. Celui-ci avait prononcé, en 1725, devant le roi de Pologne, un discours latin, à l'occasion du mariage de Louis XV et de Marie Leszinska; et le père de la jeune reine, caressé dans son amour-propre, avait comblé d'éloges l'orateur, que nous n'essaierons pas de disculper d'un penchant vers la flatterie des puissants de ce monde.

Mais, en même temps, il continuait par des publications très graves à préluder à sa grande œuvre historique. Le genre d'érudition, qu'il avait su acquérir, le rendait propre à éclaircir des points douteux de l'histoire; les questions litigieuses de chronologie, de critique ou de géographie lui fournissaient l'occasion de déployer à la fois et ses connaissances et sa sagacité. Je ne citerai que ses traités sur l'apothéose des empereurs romains (1730), sur les auspices, sur la Bourgogne cisjurane et transjurane (1731), sur la chute et la restauration de l'empire d'Occident (1726). — Les faits acquis par ces dissertations ont passé maintenant dans le domaine vulgaire; il n'en était pas ainsi, il y a 120 ans. Il excellait surtout à débrouiller les généalogies confuses ou conjecturales. A ce titre, il eut un grand succès auprès de l'empereur Charles VI, auquel il avait été présenté à Vienne, en 1738. Ce vieux monarque était grand amateur de tout ce qui touchait de loin ou de près à ces questions des descendances princières; c'était à la fois pour

lui un penchant instinctif et un calcul de position. Vous n'ignorez point que, dans sa jeunesse, Charles VI avait été mêlé d'une manière très active à la guerre de la succession d'Espagne, et qu'il avait longtemps tenu en échec, dans la Péninsule, les armées de son compétiteur Philippe d'Anjou; il pressentait que sa mort pourrait donner lieu à des complications analogues sur un autre théâtre. Aussi, le père de Marie-Thérèse et le beau-père de François de Lorraine dût-il prêter une oreille attentive aux développements ingénieux de Schœpflin, qui, remontant de branche en branche sur le vieil arbre généalogique de la maison de Habsbourg et de celle de Lorraine, montrait à son auditeur impérial au sommet de l'arbre, bien au-delà de Gérard d'Alsace, et presque perdu dans la brume mystérieuse des siècles mérovingiens, le duc d'Alsace Éticho, dont le souvenir se rattache pour nous à celui d'une Sainte et d'une belle éminence des Vôges.

Aussi l'empereur fut-il enchanté de ce savoir, qui élevait les conjectures au rang des faits positifs, qui éclaircissait pour lui les ténèbres du passé, et donnait à la fois satisfaction à sa vanité personnelle, à son orgueil de souverain et aux espérances qu'il rattachait à l'union de sa fille avec François de Lorraine. Au sortir de cette mémorable audience, Schœpflin reçut de la part du dernier descendant mâle des Habsbourg le portrait impérial, enrichi de diamants. Je cite ce fait, parce qu'à cette époque les princes n'étaient pas très prodigues de témoignages de cette nature à l'endroit de savants plébéiens; et je ne pense point que Schœpflin ait été insensible à cette faveur. Passons-lui cette faiblesse; à l'avenir on flattera un peu moins les princes qui n'auront plus de diamants à donner en retour des plaidoyers qui démontreraient leurs droits.

L'origine de la plus grande puissance des temps modernes occupa aussi quelques-uns des loisirs de Schœpflin. En 1740 et 1741, pour célébrer la troisième fête séculaire de l'imprimerie, dans la ville qui avait temporairement abrité Guttenberg, il publia deux petits traités, où il revendique pour Strasbourg, et en faveur de l'immortel Mayençais, la priorité de l'invention des caractères mobiles. Il n'entre point dans mes projets d'analyser, à cette occasion, les pièces de ce procès, jugé pour nous, mais qui sera longtemps encore en suspens pour les ergoteurs intrépides.

Vers cette même époque, Schœpflin commençait à s'occuper du grand ouvrage, qui devait lui assurer un rang honorable dans le monde

savant et sauver son nom de l'oubli. En science, comme en littérature, en politique ou dans les beaux-arts, c'est une preuve de tact et de jugement, que de mesurer exactement ses forces, et de circonscrire le champ, que l'on compte exploiter. Schœpflin aurait pu, au besoin, avoir une ambition plus haute que celle d'explorer les annales d'une seule province, et de collecter, pendant de longues années, des manuscrits et des diplômes, dans le seul but de former un vaste répertoire géographique et historique pour les localités grandes et petites, pour les fleuves et les ruisseaux, les monts et les vallées, les bourgs, les villages et les villes, pour les personnages princiers, les nobles, les magistrats d'une seule province. Mais en sachant se borner, Schœpflin qui n'était point à la tête d'une congrégation laborieuse, mais qui travaillait, assisté seulement de quelques jeunes gens dévoués et amis des fortes études, (1) Schœpflin fit quelque chose de complet; il ne resta point à moitié chemin; il ne languit point à l'œuvre. Il s'était dit, en parcourant plus d'une fois les belles campagnes sises entre les versants de la Forêt-Noire et des Vôsges, que ce serait une œuvre méritoire, que d'établir la filiation de tous les dynastes qui avaient passé sur cette terre, et de préciser pour chaque localité, pour chaque clocher d'église, chaque tour de château, chaque porte de ville, les faits historiques qui s'y rattachent depuis l'antiquité gauloise jusque sous le règne des Bourbons. Il voulait que chaque ecclésiastique, au fond de son presbytère rural, pût se rendre compte des vicissitudes par lesquelles avait passé le district de sa paroisse, et entretenir au besoin les anciens de son village des temps qui ne sont plus; il voulait épargner des recherches lentes et pénibles à tous les érudits, qui s'occuperaient après lui de l'histoire, et de la constitution des villes de notre province; il savait fort bien qu'au point de vue de l'art il ne composait ni une histoire pragmatique, ni une histoire pittoresque; mais dans le monde intellectuel, de même que dans le monde matériel les charges et les vocations sont diverses; les uns réunissent et disposent les matériaux que d'autres façonnent. Schœpflin fut un infatigable collecteur; le temps calme, où il vécut, lui prescrivit de l'être. La longue trêve du XVIII siècle, où l'on forgeait seulement les armes pour les combats à venir, lui permit d'aller de bibliothèque en bibliothèque, de visiter les archives des couvents, des abbayes, des

(1) Par exemple Koch, l'auteur des Révolutions de l'Europe; Lamey, etc. etc.

chapitres de l'Alsace et du margraviat, d'y remuer avec l'ardeur que donne le plaisir de la découverte et la chance de l'imprévu, ces vieux diplômes, sur lesquels avaient posé les mains de tant d'empereurs, de rois, d'évêques, de chevaliers et de magistrats. Vous vous rappelerez, Messieurs, qu'à cette époque la science paléographique était dans l'enfance; Schœpflin n'était guère assisté; il lisait, il déchiffrait, il devinait en grande partie lui-même; mais il était dévoré du zèle du néophyte et sut concilier à son œuvre future le chancelier d'Aguesseau, (en 1746), qui lui fit décerner le titre d'historiographe du roi. En 1744, Schœpflin visita la Suisse septentrionale et occidentale, dans le but de réunir des matériaux, de conférer avec les savants de Zurich, alors l'Athènes de l'Helvétie et de visiter cette Bourgogne transjurane, à laquelle il avait voué une de ses dissertations. Il s'arrêta pensif sur les ruines d'Aventicum, illustrée par les historiens de Rome, et célébrée de nos jours par quelques strophes touchantes, que Childe Harold consacre au souvenir de la jeune prêtresse, Julia Alpinula, « fille malheureuse d'un malheureux père. » [1]

A quelques lieues de Bâle, il s'arrêta longtemps et à plusieurs reprises sur les bords du Rhin, pour déterminer avec un soin extrême l'emplacement d'une ville romaine, d'*Augusta Rauracorum* (Augst) dont les traces avaient, il y a cent ans déjà, presque disparu du sol. Cependant à l'aide de quelques pans de murs encore de bout, à l'aide des fondements et des substructions et en observant attentivement la configuration du terrain, puis à l'aide des recherches, déjà faites par les savants du XVI siècle, et avec cette sagacité que l'on acquiert par l'étude comparée des textes et des monuments antiques, Schœpflin parvint à lever le plan de cette colonie et forteresse romaine, à donner

---

[1] Son père avait été condamné à mort par Aulus Læcina, pour crime de haute trahison. — L'épitaphe de Julia Alpinula est bien connue :

Julia Alpinula — hic jaceo — infelicis patris infelix proles — deæ Aventiæ sacerdos — exorare patris necem non potui — male mori in fatis illi erat — vixi annos XXIII. — A dix-huit siècles de distance, il n'y a rien de plus émouvant que ces simples paroles. — Le poète anglais en a tiré un admirable parti :

. . . She died on him she could not save;
Their tomb was simple and without a bust
And held within their urn one mind, one heart, one dust.
But these are deeds which should not pass away,
And names that must not wither . . . . etc. etc.

une idée précise de son vaste théâtre, de son temple, de sa citadelle, de ses remparts, du pont jeté sur le Rhin, du superbe aqueduc, qui amenait des hauteurs du Jura les eaux limpides et salubres de l'Ergolz jusqu'au cœur de la cité. Quelques inscriptions et quelques textes épars lui fournirent les matériaux pour donner une seconde existence à Lucius Munatius Plancus, au fondateur de la colonie, à l'homme adroit et mobile, qui fut tour à tour l'ami de César, de Marc-Antoine, de Lépide et d'Auguste. Dans toutes ces pages qui, dans l'Alsace illustrée, sont consacrées au souvenir du chef-lieu des Rauraques, dans tous ces paragraphes pleins de faits, de descriptions précises, enfin dans son argumentation lucide et serrée, il est facile de reconnaître le savant qui a vécu parmi les ruines de Rome, et qui applique aux débris d'une ville de province, limitrophe de la Germanie, les notions laborieusement acquises au cœur de l'ancienne capitale du monde. (1).

Enfin, après une dixaine d'années de courses, d'études, d'extraits, de recherches de toute nature, il put, en 1751, faire paraître le premier volume de son Alsace illustrée et présenter cette œuvre de patience au roi Louis XV, qui, bien conseillé et prodigue cette fois avec intelligence, lui accorda une pension de 2000 fr., sans compter que l'Université de Strasbourg, sur laquelle rejaillissait la gloire scientifique de Schœpflin, trouvait dans la protection royale une garantie de durée et de nouvel éclat. Les voyages de Schœpflin, dans toutes les parties de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Angleterre, l'avaient mis en rapport avec des familles puissantes; les fils de beaucoup de nobles maisons vinrent dès-lors, de tous les points de l'Europe centrale et du Nord, faire, sous sa direction, leurs études de droit public à Strasbourg, et ils contribuèrent à donner à notre ville un renom d'hospitalité, de mouvement intellectuel et d'urbanité. Permettez-moi de rappeler que j'ai essayé de présenter le tableau d'ensemble de cette époque, très différente de celle où nous vivons, dans un travail lu en séance générale du Congrès scientifique, le 29 septembre 1842. (2) A moins de me faire mon propre plagiaire, je ne pourrais entrer ici

(1) M. Ravenez, dans sa traduction de l'Alsace illustrée, donne de nouveaux détails très curieux sur l'état actuel d'*Augusta Rauracorum*. Il a visité les lieux, et donne la description de l'emplacement d'un second temple et de thermes, plus considérables que celles de Badenweiler.

(2) «La ville et l'Université de Strasbourg, en 1770.» — Voyez tome 1er, p. 65, du Congrès scientifique de France. Dixième session.

dans de nouveaux détails ; je me hâte, pour ne point abuser de votre temps, de retracer la dernière période de l'activité littéraire de Schœpflin.

Le second tome de l'Alsace illustrée parut en 1762 ; il avait mis quinze ans à composer l'ouvrage, sans compter les études préliminaires qui, directement ou indirectement, tendaient vers le même but. Cinq ans plus tard, en 1767, il publia dans le volume intitulé : « Alsace diplomatique, » (1) les chartes qui avaient servi en grande partie à la composition de l'Alsace illustrée. Je dirai ici que la transcription de ces titres n'a pas toujours été faite avec une exactitude rigoureuse ; mais loin de déverser un blâme sur l'illustre antiquaire, j'ajouterai qu'il n'est pas étonnant que des erreurs de détail se soient glissées dans un travail d'aussi longue haleine. Pour qui connaît les difficultés que présente une seule charte à transcrire consciencieusement, les inexactitudes clairsemées dans un volume in-folio qui renferme au-delà de quinze cents titres de toutes les époques, à partir des derniers Mérovingiens jusqu'à la seconde moitié du XVIII siècle, paraîtront des péchés très véniels.

En 1744 déjà, Schœpflin s'était cru obligé de se démettre de sa chaire d'éloquence, pour vaquer sans relâche à ses occupations de paléographe et d'historien ; il traitait la science en maîtresse jalouse, qui n'admet point de partage.

Indépendamment de ses travaux sur l'Alsace, sa patrie d'adoption, il en avait aussi préparé sur le pays de Bade, sa patrie primitive. L'Histoire de la maison de Zæhringen parut en sept volumes in-4°, successivement publiés de 1763 à 1766. (2) Cet ouvrage est écrit en latin comme l'Alsace illustrée, dans un style élégant et lucide ; mais, pas plus que le premier ouvrage, il ne répond à ce que les lecteurs du XIXe siècle demandent à un ouvrage historique. Ce n'est point un travail d'art, mais un travail d'érudition ; ce sont les blocs à peine équarris, dont les historiens modernes se servent pour confectionner leurs œuvres élégantes ou populaires.

Je ne citerai que pour mémoire quelques-unes de ses nombreuses dissertations sur des sujets d'histoire, de géographie ou d'antiquités locales. En 1752, il avait publié ses recherches sur les origines cel-

(1) Une édition augmentée a été publiée en 1772, par LAMEY, l'un des disciples les plus actifs de Schœpflin.

(2) KOCH a été son collaborateur dans cette publication.

tiques [1]; en 1766, il publia des traités sur le palais impérial de Charlemagne à Ingelheim, près Mayence, et sur quelques découvertes, faites aux environs de Heidelberg, tels qu'un autel à Ladenbourg, un hypogée ou colombaire à Schriesheim. De pareils travaux étaient les délassements de l'infatigable travailleur dans le champ mortuaire du passé.

Dans l'inventaire des œuvres de Schœpflin, — inventaire dressé par M. Ring à la suite de son panégyrique en l'honneur de son ami [2], je ne trouve pas moins de 54 numéros. Un opuscule de Schœpflin est écrit en français [3]; il n'a rien de saillant en fait de style, mais du moins il est pur de germanismes.

Schœpflin était aussi le collaborateur du Dictionnaire des Gaules, édité par d'Expilly, qui rend un éclatant témoignage au concours généreux qu'il a trouvé dans le savant de Strasbourg.

En novembre 1770, l'Université de Strasbourg fêta le jubilé de Schœpflin qui, cinquante ans auparavant, avait fait sa première leçon dans la chaire d'éloquence et de littérature classique. La solennité fut le digne couronnement de cette vie laborieuse. Schœpflin occupait alors une habitation, démolie depuis, presqu'au pied du Temple-neuf, et bordée d'une vaste terrasse, sur laquelle des tilleuls touffus projetaient leur ombre séculaire. Ce bouquet d'arbres, presqu'au cœur de la cité, servait quelquefois de salon aux élèves universitaires, qui avaient le bonheur d'être admis auprès de l'illustre vieillard; quelquefois on y conviait les poètes classiques, en récitant sous ce dôme de verdure, les tragédies de Sophocle ou d'Euripide. C'était le délassement de ces intelligences d'élite, dans un temps où les sociétés poli-

---

[1] M. Ravenez a inséré, dans son beau travail, la traduction française des *Vindiciæ celticæ*, faite par M. de Chiniac, l'éditeur de Pelloutier.

[2] *Vita Joannis Danielis Schœpflini Franciæ historiographi; scripsit et cum inaugurarelur societas latina quæ Carlsruhæ est prælegit Frid. Dominicus Ring, serenissimi principis marchionis Bada-durlacensis a consiliis aulæ. Carlsruhæ* 1767, *in*-12°. — Je citerai encore « l'Éloge de Schœpflin, prononcé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à l'assemblée publique de Pâques, de l'année 1772, par Lancelot. » — Ce discours a été inséré en tête de l'Alsace illustrée de Schœpflin, traduite par M. Ravenez. — 1re livraison. Mulhouse 1840.

[3] Les armes du roi, justifiées contre l'apologie de la cour de Vienne. Strasbourg 1734. in-4° — C'est un plaidoyer en faveur des droits de Stanislas, roi de Pologne.

tiques, les casinos littéraires, et les cafés ou leurs succursales n'offraient point un asyle plus ou moins attrayant, plus ou moins dangereux aux nourrissons des muses. Dans la soirée du 24 novembre 1770, les élèves de toutes les Facultés s'étaient donné rendez-vous sur cette terrasse; ils y arrivèrent en cortège, avec des flambeaux; et du milieu de cette réunion, des voix harmonieuses entonnèrent des chants en l'honneur du maître vénéré, la gloire de Strasbourg, et l'un des plus anciens citoyens de la république des lettres.

Schœpflin descendit au milieu d'eux pour les remercier; il était alors âgé de près de 76 ans; mais sa démarche était celle d'un homme à peine sur le seuil de la vieillesse, et les boucles de cheveux blancs qui encadraient sa noble figure prêtaient un charme de plus à ces traits, sur lesquels l'âge avait passé sans y laisser les tristes rides de la décrépitude. Schœpflin était une de ces organisations fortes qui reverdissent lorsque d'autres déclinent, et qui se retrempent dans la vie intellectuelle comme dans la fontaine de Jouvence. Il fit à ces jeunes gens une allocution en latin, et leur recommanda l'amour des lettres comme la sauvegarde de leurs mœurs pendant l'âge des passions, et comme la consolation dans les jours d'amertume dont parle le psalmiste, lorsqu'il veut désigner le soir de notre existence passagère. Ce discours improvisé fut l'adieu de Schœpflin à la jeunesse académique; le professeur vénéré ne devait plus se retrouver au milieu d'elle.

Parmi les étudiants qui avaient assisté à cette solennité, se trouvait un jeune homme, inconnu alors, mais qui allait, quatre ans plus tard, conquérir d'un seul trait, par quelques pages de roman, un nom européen, et occuper pendant un demi-siècle tous les organes de la critique littéraire par ses immortelles créations. Ce jeune homme, c'était Gœthe. Dans ses mémoires, il indique en quelques mots la scène dont je viens de retracer les contours, et il ajoute que tous ses condisciples avaient été électrisés par cette allocution de l'un des patriarches de la science archéologique. L'impulsion que Schœpflin avait donnée à ce genre d'études, dût sans doute contribuer à en inspirer le goût au jeune poète de Francfort; et lorsque Gœthe visita quinze ans plus tard Rome et l'Italie, je suis convaincu que sa pensée se reportait avec gratitude vers le petit cabinet d'antiques, donné avec sa bibliothèque, par l'auteur de l'Alsace illustrée, à la ville de Strasbourg.

Si Schœpflin n'avait pas laissé un seul volume de sa composition,

à l'adresse du monde érudit, sa mémoire n'en serait pas moins chère aux habitants du chef-lieu du Bas-Rhin, en raison de cette généreuse donation. Pour ma part, je ne franchis pas une fois le seuil de la bibliothèque, je ne traverse pas une fois le vestibule, orné d'inscriptions, d'autels, de cippes et de fragments de statues gauloises et allemandes, je ne prends pas une fois en main un volume de cette vaste bibliothèque historique, fondée par lui, et tenue au courant avec un soin et une intelligence remarquables, je ne pénètre pas une fois dans le cabinet des antiques, sans bénir la mémoire de Schœpflin et je suis sûr que le sentiment que j'éprouve est partagé par tous ceux qui ont conservé, au milieu de l'agitation contemporaine, le culte des lettres, des sciences et des arts.

Schœpflin mourut le 7 août 1771. Un sculpteur, badois d'origine comme lui, et comme lui Strasbourgeois naturalisé, (j'ai nommé Ohmacht) composa et exécuta en l'honneur de son compatriote un monument modeste placé à l'ombre du monument pompeux, qui rappelle aussi une gloire d'origine allemande mais toute française par ses hauts faits guerriers. Si la dépouille mortelle du maréchal de Saxe avait été transférée à l'église de Saint-Thomas, du vivant de Schœpflin, cette imposante cérémonie aurait fourni des accents éloquents à l'orateur, qui, dans sa jeunesse, avait complimenté une autre illustration à la fois étrangère et française. (1) Dans son beau langage cicéronien, il aurait salué le cercueil du vainqueur de Fontenoy, et déposé une couronne de lauriers de plus sur cette tête, fatiguée de combats, de passion et de gloire. Mais j'oublie que les oraisons funèbres n'ont point manqué au prince de Saxe, et que Schœpflin, avant de descendre dans la tombe, avait acquis assez de titres au souvenir du monde savant; un discours académique de plus n'aurait rien ajouté à sa renommée. Je n'exprimerai qu'un seul regret, c'est que Schœpflin n'ait pu exécuter son « Alsace sacrée » et son « Alsace littéraire »; les matériaux étaient sous sa main; mais il faut bien que la mort trouve quelque chose à briser dans une belle et glorieuse existence; son approche n'inspirerait plus de pensées salutaires, si elle ne venait frapper que des intelligences à moitié éteintes, et des corps déjà dévolus au tombeau.

(1) Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine.

Je ne vous ai point entretenu de la vie privée de Schœpflin ; elle a été calme et simple ; il avait confié le soin de ses affaires domestiques à une sœur chérie ; et dans cette union pure et sainte, où le cœur n'apprend point à connaître l'amertume des passions, s'écoulèrent pour l'un et pour l'autre, sans orage et sans ennui, les journées d'une longue existence. Sophie-Élisabeth Schœpflin survécut de quelques années à son frère, qui lui transmit sa modeste fortune et la protection de son nom vénéré.

Vous le voyez, Messieurs, chez Schœpflin la carrière de l'érudit absorbe l'homme presque tout entier. Gardons-nous de jeter le blâme ou le ridicule sur ces existences monacales ; jamais ces exemples ne seront contagieux ; et si de loin en loin la science conquiert un adepte qui, pour elle, renonce aux douceurs de la vie conjugale et de la paternité, le monde n'en suivra pas moins son cours, et il aura, sous tous les régimes, des partisans et des adorateurs plus nombreux que la pâle déesse qui préside aux études sévères.

Ls. Spach,
archiviste en chef de la préfecture du Bas-Rhin.

DE L'AGRICULTURE

DANS SES CONDITIONS ACTUELLES.

En terminant mon premier article dans la *Revue d'Alsace*, j'ai annoncé l'analyse d'un ouvrage trop peu connu et dont le sujet n'a malheureusement pas le privilége d'attirer l'attention publique au même degré que d'autres travaux d'un intérêt moins urgent. Un roman composé par un homme en renom, une nouvelle tracée par la plume d'un écrivain estimé, une découverte scientifique viennent-ils enrichir le catalogue des connaissances humaines, aussitôt le monde intellectuel s'en préoccupe, étudie, juge et vulgarise l'œuvre mise au jour. Il n'en est pas de même à l'égard des travaux qui se rapportent spécialement à l'économie domestique et à l'agriculture : les meilleurs livres sont les moins connus, et, si remarquables qu'ils soient, si utiles qu'ils puissent être au praticien, un préjugé vulgaire en fait une impitoyable critique. Quand on a dit : « L'agriculture est ce que l'ont faite l'expérience des siècles ; présomptueux ou utopistes ceux qui rèvent pour elle des progrès aussi merveilleux que ceux des diverses autres branches de l'activité humaine, » quand on a formulé ce jugement, on se croit dispensé de tout examen, et les efforts les plus louables viennent échouer devant la routine et l'indifférence de notre temps pour tout ce qui touche de près ou de loin à l'innovation en agriculture. Quoi qu'il en soit de la force de ce préjugé, je commence l'analyse d'un ouvrage de M. A. Sauzeau, ouvrage qui me fournira la matière d'une série d'articles très courts, que je ne crois point déplacés dans cette publication.

L'agriculture est la connaissance pratique et raisonnée de tout ce qui a rapport à l'exploitation de la couche du sol arable de notre globe.

Avant de connaître l'art de cultiver la terre, l'homme était forcé de mener une vie nomade et de se nourrir misérablement des produits de la chasse, de la pêche et de fruits sauvages.

C'est donc à la culture de cet art qu'il doit sa civilisation, sa constitution sociale et la vie sédentaire dont il jouit.

Longtemps l'agriculture avait été reléguée au rang des opérations purement mécaniques; mais grâce à l'activité de l'esprit humain, qui veut tout savoir, tout approfondir, de profession grossière, de métier simple, l'agriculture est devenue un art qui exige la connaissance des plus hautes sciences.

L'art de cultiver tient :

A l'histoire naturelle, par la classification de ses produits alimentaires et commerciaux ;

A la physique, par l'examen de leur composition et de leur qualité ;

A la chimie, par les diverses analyses et décompositions qu'elle leur fait subir ;

A la technologie rurale, l'architecture rurale et à toutes les branches spéciales de la culture, viticulture, arboriculture, jardinage, etc., etc.

Et, sous ce rapport, tout était à créer : la botanique avait à peine admis les plantes culturales dans ses divisions en classes et en familles; la géologie n'avait jamais mentionné que les roches et les couches inférieures de l'écorce du globe. Il en était ainsi des autres sciences, de la physique, de la chimie, de la physiologie, etc., qui furent prises au dépourvu, quand l'intelligence des agronomes vint réclamer leur concours.

Olivier de Serres, La Quintinie, Duhamel, A. Young, Marschall, Bakewelle, Culley, Thaer, de Dombasle, de Gasparin, Dumas, Payen, Boussingault et d'autres savants se mirent successivement à l'œuvre et des découvertes importantes, des théories savantes, des progrès incontestables furent les heureux résultats de ces louables efforts.

Un homme surtout a exercé la plus grande influence sur la marche progressive de l'industrie agricole en France : c'est Mathieu de Dom-

basle ; il a contribué surtout à l'ennoblir, en y portant le flambeau de la science et de l'économie politique.

En 1822, il fonda l'institut agricole de Roville, où l'enseignement de l'agriculture était tout à la fois théorique et pratique.

Roville a cessé d'exister à la mort de son fondateur, mais quatre institutions pareilles ont été créées successivement : ce sont Grignon, Grand-Jouan, La Saulsaye et Montaurone. Petit-Bourg, Mesnil-Saint-Firmain, Le Petit-Quévilly, Mettray et une trentaine de colonies agricoles, fondées par la charité privée, remplissent noblement la pénible mission de moraliser et d'élever pour l'agriculture les enfants trouvés, les jeunes détenus, les orphelins et les enfants des pauvres.

Depuis le vote de la loi sur l'organisation des fermes-écoles que nous devons à la sollicitude de l'honorable M. Thouret, soixante-dix de nos départements se trouvent dotés de ces utiles établissements qui commencent à répandre l'instruction autour d'eux, établissements que l'on pourrait rendre plus utiles encore, sans augmentation de frais pour l'État, si les élèves y entraient avec des connaissances préparatoires sur l'art de cultiver, puisées aux leçons de l'instruction primaire et secondaire, et si on s'occupait dans ces écoles simultanément de la moralisation et de l'instruction des élèves.

Pour procurer un meilleur sort à cette jeunesse, il ne suffit pas de la familiariser avec la science, il est nécessaire de lui inspirer en même temps l'amour du travail, l'ordre, l'économie, etc., de l'accoutumer aux bonnes mœurs.

D'autres institutions, non moins utiles aux progrès de l'agriculture, se sont formées successivement : ce sont les sociétés d'agriculture, les commices agricoles, les congrès régionnaux et le congrès central. Disséminés sur toutes les parties du sol, vivant toujours dans l'isolement les uns des autres, les agriculteurs sentirent la nécessité de se rapprocher, de mettre en contact leurs observations respectives et d'examiner ensemble les mesures d'intérêt commun : c'est dans ce but que furent organisées les sociétés départementales d'agriculture.

Le défaut de ces institutions, c'est d'avoir habituellement leur siége dans les villes principales ; de manière qu'elles rendent, en général, peu de services à la pratique ; mais elles exercent toujours une bonne influence sur la propagation des notions théoriques et économiques.

Afin d'agir plus spécialement sur la pratique, on a institué les comices agricoles cantonnaux, composés principalement de cultivateurs,

qui devraient se réunir périodiquement, pour examiner entr'eux les meilleurs procédés de culture applicables à leurs localités, et en provoquer la vulgarisation par des récompenses et des primes d'encouragement. Malheureusement, l'apathie caractéristique de l'habitant des champs ne lui fait pas concevoir l'utilité de ces réunions, instituées autant dans son intérêt personnel que dans celui des progrès de l'agriculture en général ; il ne s'y rend que bien rarement.

Les congrés régionnaux qui embrassent plusieurs départements limitrophes, ainsi que le congrès central qui tient ses assemblées annuelles à Paris, n'ont présenté, non plus jusqu'ici, des résultats bien concluants. En effet, il est aisé de comprendre tout ce qu'offrent d'incomplet et de défectueux ces institutions isolées, sans homogénéité, sans vue d'ensemble, sans direction commune. Leur influence restreinte ne peut être que locale comme toutes mesures partielles.

Tant que ces diverses institutions, très bonnes en principe, resteront isolées, elles ne pourront jamais atteindre la puissance qu'offrirait un vaste plan d'ensemble sous la direction de l'État qui, par une ramification sagement calculée, porterait son action simultanée du centre commun aux lieux les plus reculés de nos campagnes.

Un des reproches bien importants à adresser à notre époque, c'est le sacrifice dangereux qu'elle fait aux intérêts matériels, au détriment des intérêts moraux et intellectuels. En sorte qu'au lieu de puiser directement aux vraies sources du bien-être qui sont les richesses produites par l'exploitation du sol, on le cherche dans la possession de l'or qui n'en est que la représentation factice, qu'une image trompeuse, et qui, en tout cas, ne peut jamais être que le partage du plus petit nombre.

Pour verser les éléments d'un bien-être durable sur tout un peuple, il faut, avant tout, lui procurer une nourriture saine et suffisante, lui fournir des vêtements chauds et des demeures commodes ; il lui faut la santé du corps, le contentement du cœur, l'amour de l'ordre, du travail, de l'économie et enfin la sobriété ; ce sont les éléments qui constituent la prospérité publique.

Du sacrifice exclusif fait au veau d'or, il est résulté : 1° que la généralité n'en a pas profité ; 2° que l'attention s'est détourné de la production du sol ; 3° que les intérêts moraux en ont cruellement souffert ; 4° et que le paupérisme a pris une extension inquiétante.

Au fur et à mesure que les coffres du petit nombre des riches s'em-

plissent par le seul effet de l'agiotage, le restant de la nation s'appauvrit, la morale et les bonnes mœurs se perdent.

Une nation n'a de richesses réelles que les produits de son sol. L'or ne peut pas suppléer au déficit des vivres; un monçeau de ce précieux métal ne créera jamais le pain qui n'existe pas.

La valeur de l'or est relative, celle des produits du sol est absolue et invariable. Le prix nominal du blé change, sa valeur réelle reste la même; elle est déterminée par la constance invariable des besoins auxquels il s'applique. Ainsi, en se reportant à plusieurs siècles en arrière, on reconnaît aisément que, jusqu'à nos jours, une mesure déterminée de blé a été obtenue en échange d'une même quantité de main-d'œuvre; c'est-à-dire, qu'au fur et à mesure que le prix ordinaire de cette denrée augmentait, le prix de la main-d'œuvre croissait proportionnellement.

Il est donc vrai de dire que les produits agricoles font la richesse réelle d'une nation; puisque, en définitive, le fond de la richesse des individus ne consiste que dans la valeur des choses superflues qu'ils possèdent, comparée à la quantité de produits du sol qu'elle leur procurerait en échange.

Pourquoi la France, qui possède le territoire le plus fertile de l'Europe entière et plus de valeurs monétaires que toute autre nation, ne peut-elle fournir à sa population toujours croissante qu'une alimentation insuffisante? Et pourquoi, avec ces richesses, la moitié de sa population est forcée de se contenter des aliments les plus grossiers?

C'est que nous faisons fausse route. Nous courons en aveugles à la recherche des richesses factices, et nous foulons aux pieds les trésors véritables enfouis dans le sol, qui n'attendent que la main intelligente de l'homme pour verser leurs richesses cachées dans la cabane du petit comme dans le palais du grand, et pour répandre l'abondance parmi la nation entière.

Le propre de tout ce qui n'est que relatif, est de n'agir que par exclusion; or, s'ils est constant que la valeur monétaire n'a d'efficacité qu'autant qu'elle donne à ceux qui en sont possesseurs les moyens de se procurer les choses auxquelles ne peuvent prétendre ceux qui n'ont pas de quoi les payer, il en résulte que pousser la nation vers la conquête de l'or, c'est créer forcément le monopole, les priviléges, l'aristocratie financière et le mécontentement. Il en résulte encore qu'à côté de l'opulence choquante de quelques-uns, s'aperçoivent les

souffrances, les privations du plus grand nombre qui, l'envie dans les yeux, accuse d'injustice Dieu et ceux qui gouvernent.

Le tableau change d'aspect dès qu'il représente la prospérité générale que promet la source inépuisable du travail agricole.

Sur le premier plan, nous remarquons les vingt-cinq millions de bras que l'industrie agricole pourvoit de tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie; qui ne craignent plus la faim qui les énervait et qui appliquent avec bonheur leurs forces, doublées par un meilleur régime, à des travaux désormais de plus en plus productifs.

Au second plan, nous admirons l'activité intelligente de l'industrie manufacturière livrant, avec profit, ses utiles produits au commerçant actif qui a pour mission de les répartir. Nous voyons ce troisième groupe mercantile répandre les denrées et les marchandises parmi trente-six millions de consommateurs de l'intérieur dont l'état prospère permet de les acheter et de les payer à un prix qui laisse un honnête bénéfice au vendeur.

Divers autres groupes brillent au fond; ils sont composés des différentes professions libérales qui fleurissent sous l'égide du bien-être commun, jusqu'aux beaux-arts et les belles-lettres, dont les travaux fournissent plus de gloire et de richesse, à mesure que la civilisation et les lumières se généralisent.

Cette peinture séduisante des effets matériels qu'il y a lieu d'attendre de l'exploitation du sol, lorsque les forces réunies d'une nation dirigent les travaux avec intelligence, n'a rien d'exagéré. Mais l'effet moral qui en résulte, est plus séduisant encore, et offre à l'économiste comme au philantrope la solution complète du problème social qui consiste à fournir à toute la population la plus grande somme possible de bien-être moral et matériel.

Nous allons examiner, l'une après l'autre, ces hautes questions morales qui sont à même de compléter le bonheur que nous cherchons trop souvent inutilement, parce que nous le cherchons là où il n'existe pas.

LA RELIGION.

Si le culte que nous rendons à Dieu a conservé toute sa force réelle, nous le devons surtout à l'homme des champs qui est en présence journalière des œuvres sublimes de la création, qui a, sans cesse, pour collaborateur la belle nature.

Les grands phénomènes qui s'accomplissent sous ses yeux, et qui

préoccupent continuellement ses pensées, lui enseignent mieux qu'à l'habitant distrait des cités la foi, l'espérance, la résignation, la croyance en Dieu.

Ces sentiments religieux qui sont dominants chez le campagnard, quoiqu'ils ne soient peut-être pas exempts de préjugés, mis à l'abri du fanatisme et des imprudences d'un faux zèle et confiés à une sage direction, constituent les bases les plus durables de l'édifice social. Le devoir, qui prend source dans la divinité, descend dans la famille où il établit des relations réelles entre le père et les enfants; de là passant à la société, il y établit l'ordre moral et règle les rapports de fraternité que nous enseigne l'Évangile.

Faites comprendre cette grande vérité à la France; faites pénétrer l'esprit religieux, comme nous l'entendons, dans l'éducation, dans les mœurs de ses enfants, et vous serez témoins du bien-être que cette source, si pure, versera sur le peuple le plus heureux qui habite sous les voutes du ciel.

L'ESPRIT DE FAMILLE.

La famille est l'élément indispensable du pacte social: c'est dans cet asile tutélaire, où l'esprit humain est façonné aux idées de vertu, que se développe la moralité privée, base de la moralité publique.

Pour rencontrer l'esprit de famille dans toute sa pureté patriarcale, il faut le chercher dans la demeure du cultivateur. L'autorité paternelle s'y exerce avec respect, sans efforts, sans murmure; le chef ne commande qu'à des subordonnés dévoués, soumis: les uns et les autres n'agissent jamais que dans un intérêt commun, auquel ils concourent tous suivant leurs forces respectives. L'intérêt commun qui les guide, leur fait comprendre que l'*union fait la force*.

Un des priviléges du cultivateur, c'est que son travail, à moins d'une catastrophe exceptionnelle, lui assure une rétribution en nature, toujours suffisante pour subvenir aux besoins de la famille, et qui, même souvent, laisse un excédant plus ou moins considérable, parce que le travail agricole permet d'utiliser les forces des femmes, des enfants, aussi bien que celles des hommes les plus vigoureux, et que, de cette association de famille, il résulte une émulation tellement productive, que le résultat total dépasse considérablement celui que produirait l'ensemble des efforts isolés de chacun.

Ainsi, une nombreuse famille, loin d'être une charge pour le cul-

tivateur, devient pour lui une source de richesse. Si les forces dont chacun dispose sont utilement dirigées, il est sûr de vivre sans privations lui et les siens, et d'arracher à la nature même un excédant de produits qu'elle ne refuse que rarement au travail persévérant.

Il n'en est pas de même du travail des manufactures : des chômages inévitables et puis un salaire en numéraire si facile à dépenser, variable relativement aux objets de première nécessité, ne sont pas faits pour assurer constamment la subsistance à la famille de l'ouvrier de famille qui, vivant du jour le jour, manque du plus nécessaire dès que l'ouvrage lui manque, quoiqu'elle soit composée uniquement de travailleurs actifs.

Aussi, les enfants montrent-ils peu d'attachement pour une communauté qui ne leur garantit pas même l'existence, et ils brisent ces liens dès qu'ils se sentent la force de vivre du produit de leur travail.

Nous passons sous silence les exemples fréquents de la corruption de mœurs, et de l'affreuse misère qui sévit parmi cette classe infortunée de travailleurs, pour mettre en relief l'avantage frappant qu'offre sous ce rapport, ainsi que sous bien d'autres, la condition du cultivateur, et les ressources inépuisables qu'offre l'exploitation du sol, pour améliorer le sort des travailleurs en général.

LA PROPRIÉTÉ.

Depuis que la législation, dégageant la propriété territoriale de toutes les entraves qui paralysaient son action, en a permis la division et l'a rendue accessible à tous, il s'est produit une transmutation qui a changé complétement notre état social.

Le sol, autrefois possédé exclusivement par les classes les plus étrangères au travail agricole, est en grande partie passé dans les mains des travailleurs, qui l'exploitent pour leur propre compte. Instrument de travail, il s'est, pour ainsi dire, identifié avec le travailleur qu'il arrache au prolétariat, qu'il attache au sol, à la patrie, par les liens de son propre intérêt et qu'il moralise en améliorant son sort, en lui faisant connaître sa dignité personnelle, en lui désignant son véritable rang dans la société : c'est ainsi que la division des propriétés, dans l'espace d'un demi-siècle, a changé complétement l'état social de la France et lui a fourni des éléments de force et de richesses qui lui étaient inconnus auparavant, et lui ont procuré assez de res-

sources pour résister en vainqueur, à tous les bouleversements politiques.

Le résultat incontestable de ce déplacement, de ce morcellement de la propriété qui se poursuit sans interruption, sa transmission incessante dans les mains du travail, sera une prépondérance, de plus en plus dominante, que prendront les possesseurs du sol dans les affaires du pays, au fur et à mesure que le bienfait de l'instruction aura pénétré davantage la masse des hommes occupés de l'industrie agricole, et leur aura fait connaître leur force, ou l'énorme supériorité du nombre.

L'influence prépondérante que leur octroie surtout le vote universel dans l'administration générale du pays, ne serait à redouter qu'en cas d'incapacité ; mais cet obstacle levé par un système d'éducation sagement ordonné, le gouvernement peut s'appuyer en toute confiance sur cette force imposante, qui ne peut manquer de fournir à la France les fondements les plus solides et les plus durables de la paix sociale et de la prospérité publique.

DIGNITÉ NATIONALE.

C'est de l'ensemble des caractères particuliers qu'est formé le caractère national. L'industrie agricole qui occupe les trois quarts de la population, y apporte par conséquent le principal contingent, et y rend dominant ce sentiment d'indépendance qui est le caractère distinctif du cultivateur.

Cette indépendance est le résultat de sa croyance, de sa confiance en Dieu ; elle développe en lui l'amour de la patrie, la soumission aux lois, le respect aux droits acquis.

Aussi la population rurale donne généralement peu d'embarras au gouvernement, pour lui faire comprendre la nécessité du bon ordre et de la paix sociale : la nature de ses travaux ne saurait se concilier ni avec les troubles intestins, ni avec la guerre extérieure.

Ces considérations sont de la plus haute importance et doivent appeler toute la sollicitude gouvernementale sur cette grande portion si utile, si paisible de la population, sans doute trop négligée.

MENDICITÉ.

L'agriculture n'engendre pas la mendicité ; son travail n'est pas sujet aux crises fréquentes qui affligent l'industrie manufacturière, et,

quoique n'enrichissant guère, elle fournit au moins au travailleur sa subsistance quotidienne, et à la vieillesse un refuge au sein de la famille.

Le travail agricole est, en ce cas, le moyen préservatif le plus efficace contre la mendicité, et, par conséquent, le meilleur remède pour guérir cette plaie sociale.

Mais pour détruire le mal jusqu'aux racines, l'homme qui manque de travail, ou qui ne veut pas travailler librement, le mendiant de profession, les vagabonds qui exploitent la charité publique, doivent trouver un refuge dans des colonies-agricoles et être tenus de s'y rendre utiles par le travail.

Les enfants trouvés, les jeunes détenus, les orphelins pauvres qui coûtent tant d'argent à l'État, pour être abandonnés ensuite et réduits à exploiter les grands chemins pour vivre, ne pourront être rendus à la société comme travailleurs utiles, qu'en les élevant dans des asiles où le travail agricole qui développe si bien les facultés physiques et intellectuelles, forme la base de l'éducation; où la moralisation marche de front avec l'instruction; où ils sont élevés de manière à en faire des hommes utiles, de bons ouvriers, de braves citoyens.

Notre législation timide nous objectera, sans doute, qu'un projet aussi gigantesque qui nécessiterait un grand établissement agricole dans chacun de nos départements pour les mendiants adultes, et un asile agricole dans chaque canton au moins pour les enfants pauvres, devient inexécutable, à raison de l'énormité des dépenses.

Sans doute, les premiers frais seraient considérables; mais le plan général étant arrêté, on l'exécuterait peu à peu, comme on l'exécute en Suisse, comme cela se pratique pour nos grandes lignes de chemins de fer.

Il est constant que la foule toujours grossisante des mendiants vit aux frais du public, et dépense dans l'oisiveté et souvent dans la dissipation le fruit du travail; or, il ne pourrait résulter en aucun cas un surcroît de dépense de la réclusion de ces bouches inutiles qui sont à la charge de la société. Au contraire, en régularisant leurs frais d'entretien et en les stimulant au travail, tel faible qu'en soit le produit, il n'en peut résulter que de l'économie. On n'aurait plus à gémir devant l'étalage de ces misères souvent spéculatives; on enleverait tout prétexte au vagabondage; il y aurait profit pour tous et securité pour l'État.

Toutes les demi-mesures, dont s'occupe la législation actuelle, ne sont à considérer que comme simples palliatifs qui n'empêchent point le paupérisme de grandir dans des proportions inquiétantes, et bientôt le gouvernement sera forcé de s'occuper plus sérieusement d'un plan général sur la grave question de l'extinction de la mendicité. La politique, la religion, la philanthropie s'accordent à proclamer bien haut la nécessité de mesures énergiques et concluantes.

Pourquoi ne pas entrer hardiment dans la voie tracée par la justice et l'humanité, tout aussi bien que par la prévoyance ? Pourquoi la peur fermerait-elle carrière au progrès, à l'éducation, à l'amélioration, à la civilisation de la race humaine à tous les degrés de l'échelle sociale? But suprême, marqué par Dieu même !

Pourquoi ne pas retourner aux champs, lorsque tous les problèmes sociaux dont le monde se préoccupe dans notre siècle de transition, trouvent une solution ou du moins les principaux éléments de leur solution dans l'agriculture? Plaies morales et plaies physiques, elle est appelée à les guérir toutes. C'est dans le sillon du laboureur qu'est caché le secret du bien-être et de l'heureuse renaissance de la société.

Mathieu Rissler, père,
ancien maire et fondateur de l'Asile agricole
de Cernay.

NOUVELLE.

I.

Par une soirée du mois d'août 1723, à Wissembourg en Alsace, dans un modeste petit salon se tenaient trois personnes : un vieillard aux longs cheveux blancs, à la tête noble et intelligente ; une jeune fille, belle comme les vierges que peignait Raphaël, et un officier qui comptait vingt ans à peine.

Le premier, aux traits hardis et fiers, adoucis par une expression d'indéfinissable souffrance, était assis devant une table, la tête appuyée sur l'une de ses mains, pendant que l'autre jouait machinalement avec quelques papiers. Malgré l'espèce de rêverie dans laquelle il semblait plongé, il écoutait avec attention ce que lui disait le jeune officier qui, dans une position respectueuse, se tenait derrière son fauteuil. La belle jeune fille, assise dans l'embrasure d'une fenêtre, jetait souvent ses regards sur les deux hommes, et les arrêtait tantôt sur le vieillard avec une expression de profonde tendresse, tantôt sur l'officier avec un intérêt qu'elle avait peine à cacher ; elle faisait en vain tous ses efforts pour comprendre leur conversation qui avait lieu à voix basse en anglais.

Le vieillard se nommait Stanislas Leczinsky, roi de Pologne, détrôné par Pierre-le-Grand et vivant en Alsace d'une modique pension que lui faisait la couronne de France. La jeune dame était sa fille. L'officier était le comte d'Estrées, capitaine dans le régiment que la cour de France avait donné pour garde-d'honneur au roi détrôné.

Le jeune comte, que Stanislas honorait d'une bienveillance toute particulière, était devenu l'hôte journalier de la maison et avait su donner au monarque et à sa fille une haute idée de la France, dont il était l'un des seigneurs les plus brillants.

Il semblait, par cette soirée du mois d'août 1723, avoir quelque chose de très important à communiquer au noble vieillard, à en juger par sa mine inquiète et par le soin qu'il avait mis à ce que la princesse ne le comprît pas. Arrivé au point de son récit qu'il semblait craindre autant qu'espérer, il s'arrêta, balbutia et ne put que prononcer quelques mots qui semblaient demander une faveur.

— Une faveur ! — s'écria Stanislas avec un joyeux étonnement, — vous auriez une faveur à me demander, mon jeune ami? Soyez béni mille fois, s'il est en mon pouvoir de vous l'accorder ! Il y a si longtemps que je n'ai eu ce bonheur, ce privilége des grands de la terre. Parlez donc sans crainte, mon cher comte; que je devienne encore roi quelques instants, pour pouvoir rendre un homme heureux !

— Sire, — répondit d'Estrées en maîtrisant avec peine une émotion profonde, — au lieu de songer à votre rang auguste, veuillez l'oublier; il faut que je m'oublie moi-même, que je ne me souvienne que de votre inépuisable bonté, pour risquer l'aveu que je vais vous faire.... J'aime votre fille, Sire, et je viens vous demander sa main.

Lorsque Stanislas entendit ces paroles, il retira vivement sa main qui serrait celle du jeune homme, et, avec la dignité d'un roi qui s'élève sur les marches de son trône, il lui dit :

— Vous aimez la princesse, monsieur le comte?

Cette demande, faite d'un ton dédaigneux, accompagnée d'un regard sevère, rappela au pauvre capitaine toute la distance qui le séparait de Marie Leczinska.

— Il est vrai, Sire, — répondit-il, — que mon ambition est insensée et serait inexcusable, si vous n'aviez à force de bonté cherché à faire disparaître l'inégalité de nos rangs. Lorsque je vins à Wissembourg, lorsque je vous vis pour la première fois, je trouvai un monarque qui n'avait rien perdu de sa majesté ; je trouvai en votre fille une princesse digne de tout mon respect. Mais depuis ce jour, je vous le demande, Sire, n'avez-vous pas toujours été pour moi bon, simple, affectueux ? Ne m'avez-vous pas tendu la main, nommé votre ami ? Votre ami ! ah ! dans ce mot est toute ma défense comme toute ma faute. Pouvais-je me souvenir que vous fussiez roi pendant que vous-même n'y vouliez pas songer, pendant que vous me traitiez comme un père traite son fils ? Et votre enfant que je révère comme une déesse, comme un chef-d'œuvre de la création, pouvais-je m'empêcher de l'aimer en apprenant à la connaître comme la meilleure,

la plus noble et la plus modeste jeune fille? Si je vous ai offensé, Sire, veuillez excuser ma témérité en faveur de ses causes, et si je rêvais doucement, ne vous hâtez pas de m'éveiller.

La franchise, la passion qui animaient la voix du jeune homme attirèrent encore davantage l'attention de la princesse; Stanislas en fut ému malgré lui; ses traits redevinrent doux et reprirent bientôt l'expression bienveillante qui leur était habituelle. Il jeta un regard sur le capitaine qui, les yeux baissés, se tenait devant lui, prit sa main et le fit asseoir à ses côtés.

— Oui, — dit-il, — il l'aime..... Elle lui inspire le plus noble, le plus divin sentiment que nous puissions éprouver. Vous êtes un brave et digne jeune homme, d'Étrées; vous méritez l'amour d'une reine, comme ma fille l'amour d'un roi. Mais moi-même, je ne suis plus roi, j'avais tort tout à l'heure de m'imaginer que je le fusse encore; je ne veux pas cesser d'être pour vous un ami et pour mon enfant un bon père. Ce sont les seules dignités auxquelles j'aspire encore; ce sont du moins les plus saintes pour mon cœur, et je veux remplir tous les devoirs qu'elles m'imposent.

La voix du prince tremblait en prononçant ces paroles; à peine pouvait-il retenir ses larmes.

— Parlez, Sire, — s'écria d'Estrées, dont le cœur battait violemment.

Stanislas jeta sur Marie un long regard comme pour puiser à la vue de cette enfant chérie le courage dont il avait besoin, puis il dit au capitaine d'une voix lente et solennelle:

— Aimez-vous ma fille d'un amour véritable et sincère?

— Je l'aime, — s'écria le jeune homme avec un accent passionné qui fit sourire le roi, — je l'aime d'un amour noble et éternel!

— Eh bien! — reprit Stanislas, — comme ma fille ainsi que moi est obligée de renoncer à tous les honneurs du trône, je ne dois songer qu'au bonheur de sa vie, et personne mieux que vous, mon cher comte, ne peut m'aider à lui faire la vie belle et heureuse. Je ne puis pourtant réaliser vos vœux qu'à une condition: quoique la princesse, ma fille, soit forcée de renoncer aux honneurs de la royauté, elle ne peut cependant descendre au-dessous d'un certain rang qui lui assure, à elle et à ses descendants, une position digne de sa naissance. Procurez-vous le titre de duc, et elle est à vous; j'espère que je ne vous demande pas l'impossible.

— Ah ! Sire, que ne ferais-je pour obtenir le bonheur que j'ambitionne ! Avant un an je serai duc ou je ne vivrai plus. Le régent est rempli de bienveillance pour ma famille, il me donnera l'occasion de mériter le titre de duc, pour l'obtention duquel je m'adresserai d'ailleurs incessamment à S. M. le roi.

Le comte se leva pour aller sur-le-champ demander un congé à son colonel. Il aurait voulu se jeter aux pieds de la belle jeune fille pour lui parler de son amour, pour lui faire de brûlants serments ; mais Stanislas qui avait deviné ce qui se passait dans l'âme du jeune homme, lui dit :

— Encore une condition, mon ami ; si ma fille ne vous aime pas encore, ne craignez pas qu'elle en aimera un autre ; je vous réponds d'elle. Vous savez combien vous avez réussi à lui faire aimer votre pays. Fière de passer ses jours d'exil en France, elle se trouvera heureuse de devenir l'épouse d'un Français. Mais ne précipitons rien. Quittez ce lieu comme un ami, et ne revenez que le jour où rien n'empêchera plus la réalisation de vos désirs.

Peu après le comte d'Estrées partait de Wissembourg sans avoir revu la fille du roi banni.

II.

Arrivé à Paris, le jeune capitaine se rendit chez le régent de France, qui l'accueillit à ravir et lui promit de disposer le roi en sa faveur pour l'audience qu'il voulait demander.

Quelques jours après il fut admis chez le roi, qui le reçut en présence du duc d'Orléans.

— Sire, — dit le comte d'Estrées, — je viens solliciter de votre bonté royale une grâce dont dépend le bonheur de ma vie, une grâce à laquelle ne me donnent droit ni mes services, ni mon nom. Je serai toujours, Sire, l'un de vos plus fidèles serviteurs ; mon sang, ma vie appartiennent à votre majesté et à ma patrie. Je saurai enfin m'élever à la hauteur du rang que j'ambitionne.

— Juste ciel ! — s'écria le régent avec cette ironie froide et acérée qui lui était si familière, — qu'elle énorme faveur venez-vous donc demander, monsieur le comte ?

— Le titre de duc, — répondit d'Estrées.

Le roi et le régent demeurèrent tellement étonnés, qu'ils crurent un instant s'être trompés et qu'ils se firent répéter ce qui venait de

leur être dit. Le roi semblait pétrifié de surprise dans son fauteuil doré. Le duc d'Orléans se leva en riant de son rire clair et insultant; puis, regardant le jeune homme d'un air moqueur, il lui dit :

— Votre séjour en Alsace vous a troublé l'esprit. Comment! vous venez demander le titre de duc après une campagne au coin du feu! Vous me plaisez, jeune homme, vous avez infiniment d'imagination : faites-vous des vers, par hasard?

Louis XV mit trève aux railleries de son oncle, en demandant au comte, quel motif l'engageait à solliciter le titre de duc.

— Vraiment, Sire, — répondit d'Estrée, — le motif seul peut justifier ma témérité : l'amour a fait naître mon ambition....

A ces mots, le régent sourit dédaigneusement et haussa les épaules; le roi, au contraire, devint attentif et fit signe au comte de continuer.

— Oui, Sire, je m'adresse à votre majesté au nom de l'amour le plus pur, le plus ardent. Celle que j'adore, mérite une couronne, autant par ses qualités que par sa naissance.

— Elle est donc très belle et de très bonne noblesse? — dit le prince avec un intérêt visible.

Le jeune officier, qui s'était aperçu qu'il avait plutôt pour auditeur un jeune homme capable de sentir comme lui qu'un monarque, peignit sous les couleurs les plus charmantes et les plus riches l'objet de son amour.

— Je le répète, Sire, — dit-il en terminant, — une union avec celle que j'aime ferait honneur au premier souverain du monde, et cependant son père veut m'accorder sa main, si j'obtiens le titre de duc.

— Vraiment, — dit le régent, — ce bon père n'est pas ambitieux.

— Non, monsieur le duc; car ce bon père se nomme Stanislas, roi de Pologne.

— Et sa fille vous aime? — s'écria Louis XV avec étonnement.

— Je ne le sais pas encore, Sire. Elle ne connaît pas mes intentions; mais j'espère qu'elle m'aimera, et de votre majesté dépend le bonheur de toute ma vie.

Le roi demeura muet; il fixa le jeune homme d'un regard inquisiteur, presque haineux : puis sa tête se pencha rêveuse, et un doux sourire vint éclairer ses traits; peut-être eût-il, dans un moment de généreuse bonté, comblé les vœux du comte, si la parole railleuse du régent n'avait brusquement attiré son attention.

— Je vous en prie, Sire, — dit-il, — ne vous laissez pas influencer par ce que vient de vous dire ce jeune homme, et gardez-vous de prendre part à une folie.

— Une folie ! — s'écria d'Estrée avec une colère mal contenue.

— Oui une folie, monsieur le capitaine, — répartit le duc d'Orléans, — une folie qui me fait craindre pour votre raison. Un gentilhomme de vieille race comme vous, épouser la fille d'un roi chassé, qui mourrait de faim si nous ne lui faisions l'aumône. Vous ne trouveriez vraiment pas à faire dans toute l'Europe un mariage plus désavantageux. Songez donc que vous n'auriez pas un écu de dot et qu'il vous faudrait nourrir votre beau-père. Soyez raisonnable, pauvre jeune homme, je vous en prie, vous pourrez devenir heureux d'une tout autre façon. Tenez, je sais justement un parti qui vous irait à merveille : la fille d'un fermier-général qui nous fut présentée il y a quelques jours, un ange de beauté comptant seize ans à peine, et qui a une dot de trois millions. Allons, vous oublierez votre Polonaise ; vous épouserez Mlle d'Astunières ; vous serez millionnaire et le titre de duc ne se fera pas attendre, n'est-ce pas, Sire ? Le roi ne put s'empêcher de sourire, quoiqu'il considérait la demande du jeune officier sous un tout autre point de vue que son oncle.

L'audience était terminée. Le régent se leva pour accompagner Louis XV, mais avant de laisser partir le comte, il lui dit :

— Eh bien ! quand vous permettrai-je de devenir infidèle ?

— Jamais ! — s'écria d'Estrées.

— Demain, — répartit le duc, — demain soir nous nous verrons à un souper au Palais-Royal. C'est une provocation, monsieur le comte.

— Je l'accepte, — répondit fièrement le jeune homme, — votre majesté sera notre juge, — ajouta-t-il en saluant profondément le roi.

Louis XV, devenu triste et pensif, sortit sans répondre.

III.

Au mois d'août 1724, un an après la soirée qui commence ce récit, Stanislas et sa fille se trouvaient dans leur petit salon à Wissembourg. La nuit commençait à se faire, et sombre comme elle, était le front de l'auguste vieillard ; une pensée amère, douloureuse semblait l'occuper.

— Encore un ingrat, — dit-il en soupirant et en se promenant à grands pas, — lui du moins ne devra jamais compter sur mon pardon.

Mais oublions cela, — ajouta-t-il en s'avançant vers sa fille qu'il se mit à regarder avec tendresse.

— De qui parles-tu? demanda-t-elle doucement.

— D'un jeune homme que j'aimais, du comte d'Estrées, qui probablement m'aura oublié.

— Crois-tu, mon père? ne t'écrit-il plus? Jamais tu ne voulais me permettre de lire ses lettres.

— Il ne m'a donné de ses nouvelles depuis six moix. Aussi, est-il un ingrat, te dis-je. Oublie-le comme je l'oublierai. Entre nous il ne devra désormais plus être question de lui.

A peine avait-il prononcé ces paroles qu'un domestique entra et lui remit deux lettres, dont l'une était venue par un courrier, l'autre par la poste. Stanislas ouvrit d'abord cette dernière et dès qu'il eût jeté les yeux sur l'écriture, il s'écria avec joie :

— Elle est de lui, j'avais condamné trop tôt, pardon, mon cher d'Estrées! pardonne-lui aussi, mon enfant, peut-être une maladie ou une campagne, peut-être même une disgrâce l'auront empêché de m'écrire plus tôt. Lisons vite.

Mais après avoir parcouru quelques lignes, Stanislas pâlit et jeta la lettre sur la table en poussant un douloureux soupir.

Le comte lui avait écrit qu'il renonçait à la main de sa fille et qu'il lui rendait sa parole royale; il disait qu'il avait vainement cherché à se procurer le titre de duc, et terminait sa lettre en parlant de sa douleur, de ses regrets, d'une manière si rapide, si légère, qu'elle ne pouvait voiler son inconstance.

Le régent, avec cette parole persuasive qu'il possédait à un si haut degré, avait réussi à faire paraître ridicules au comte tous ses rêves d'amour; il était parvenu à lui faire croire que la fille de Stanislas était indigne de lui, tandis qu'un mariage avec la fille du fermier-général lui ferait le plus grand honneur. Marie chercha vainement à calmer la douleur de son père.

— L'infâme! l'infidèle! — murmura le prince, — si tu savais, mon enfant, si tu savais...

Et il allait tout lui raconter.

— Mais non, non, — reprit-il en se ravisant, — un secret aussi vil ne doit pas tacher ton âme pure et chaste. Promets-moi de ne plus me parler de la France si ce n'est pour la maudire.

— Mais, mon père, — s'écria la princesse avec douleur, — calme-

toi et lis cette seconde lettre, qui est scellée aux armes du roi et qui t'apporte peut-être de plus heureuses nouvelles.

— Ce sera sans doute, — dit Stanislas en obéissant à sa fille, — le paiement de ma pension pour un trimestre. Faut-il, mon Dieu! que j'accepte encore pendant quelque temps cette aumône des rois? Mais cela ne durera pas éternellement, je saurai encore me devoir à moi-même mon existence et celle de mon enfant.

En parlant ainsi il avait ouvert la lettre et y avait jeté un coup-d'œil distrait; puis il se mit à lire attentivement et à mesure qu'il avançait dans la lecture un rapide changement se fit en lui; il fut bientôt en proie à une émotion tout opposée à celle qu'il venait d'éprouver, à l'émotion que causent un bonheur immense, une joie délirante; son visage se couvrit successivement d'une rougeur brûlante et d'une pâleur livide, ses forces l'abandonnèrent et il tomba évanoui.

Lorsqu'il fut revenu à la vie, il tendit la lettre à sa fille.

Elle venait de la cour de France et sollicitait auprès de Stanislas la main de sa fille Marie Leczinska, pour Louis XV, roi de France et de Navarre.

L'audience accordée au comte d'Estrées avait fait une profonde impression sur le jeune et sensible monarque. Involontairement ses pensées s'occupaient de la princesse qui lui avait été dépeinte d'une manière si passionnée; il la voyait belle et pauvre et il se trouvait heureux lorsque dans ses rêves souriait le doux nom de Marie; il se prit à l'aimer sans la connaître comme un noble cœur aime ce qui est beau et pur. Et lorsque le duc de Bourbon, successeur du duc d'Orléans, nomma à son maître toutes les princesses dignes de la couronne de France, il se trouva que Louis XV prononça un nom que le duc n'eût pas osé dire, un nom simple et modeste, celui de Marie Leczinska.

Le roi de Pologne et sa fille ne pouvaient être vengés plus brillamment.

Huit jours après le mariage du comte d'Estrées avec l'héritière du fermier-général de la Normandie, eut lieu, en la cathédrale de Strasbourg, le mariage de Marie Leczinska avec le duc d'Orléans, fils du régent, envoyé au nom et lieu de son royal maître.

A. Kræmer,
propriétaire à Drulingen.

ADDITION A L'ARTICLE INTITULÉ :

UNE CRÉANCE DE VOLTAIRE.

M. Stælin, premier bibliothécaire et membre du conseil supérieur des études à Stuttgart, bien connu du monde savant par d'importants travaux sur l'histoire du Wurtemberg, vient de communiquer à M. X. Mossmann une nouvelle lettre inédite de Voltaire, relative à sa créance sur les domaines du prince Charles-Eugène. Cette lettre n'a rien de littéraire dans sa forme ; elle complète cependant certaines parties du travail qui a été publié dans la *Revue d'Alsace* (mois de mars), et à ce titre elle mérite de voir le jour.

Nous saisissons avec empressement cette occasion pour renouveler publiquement les remerciements que M. Mossmann a déjà offerts à M. Stælin. C'est par des communications semblables à celle qu'il a bien voulu nous faire, qu'il est possible de rendre un travail de plus en plus complet, et nous nous féliciterions d'une manière toute particulière, si la *Revue d'Alsace* pouvait devenir pour les hommes studieux de l'une et de l'autre rive du Rhin un moyen d'échange, pour les deux pays un lien international de plus.

Lettre de Voltaire au conseil privé du duc de Wirtemberg.

« 28 novembre 1766 au château de Ferney.

« Étant obligé de vous écrire, et ne sachant pas vos noms et vos « titres, je me flatte que vous me pardonnerez la liberté que je prends, « et que vous ne me saurez nul mal gré si je manque à des formali- « tés que je ne puis connaître, lesquelles d'ailleurs ne dérogent en « rien aux respectueuses remontrances que je suis dans la nécessité « de vous faire.

« M. Jeanmaire, receveur de Montbelliard vint chez moi deux fois,
« il y a plus d'un an de la part de M. le comte de Montmartin, pour
« m'emprunter de l'argent au nom de Monseigneur le duc de Wirtem-
« berg ; je ne balançai pas un moment ; je connaissais trop quelle est
« la générosité et la grandeur d'âme de S. A. Se ; je prêtai tout mon
» bien en rentes viagères sur ma tête et sur celles de mes neveux et
« nièces, en gardant la proportion de nos âges. J'avais alors soixante-
« douze ans ; je suis dans un état qui ne me permet pas de me passer
« des secours que cette rente viagère doit me procurer, et vous sa-
« vez, Messieurs, combien à mon âge une pareille rente est sacrée.
« Elle sera bientôt éteinte ; mais S. A. S. m'a promis par un contract
« que je serais payé exactement. M. Jeanmaire me doit plus de trente
« mille livres sur une année révolue ; je lui ai écrit plusieurs fois ; il
« n'a pas daigné me répondre encore. Mes rentes sont hipotéquées
« *(sic)* sur les terres que S. A. S. possède en Alzace et en Franche-
« Comté, et les contracts sont homologués au conseil souverain d'Al-
« zace et au parlement de Besançon.

« Ces conventions n'ont rien de commun avec les affaires du duché
« de Virtemberg ; les domaines en Alzace et en Franche - Comté
« valent le double de mes hipotèques *(sic)* ; ainsi il n'y a nulle excuse
« pour M. Jeanmaire. J'ai arrêté jusqu'ici le juste ressentiment de mes
« neveux et de mes nièces, qui n'ont presque pour vivre que l'argent
« qui doit m'être paié par M. Jeanmaire tous les trois mois.

« Je vous prie, Messieurs, très instamment de vouloir bien donner
« des ordres positifs à M. Jeanmaire d'acquitter les engagements qu'il
« a pris au nom de Monseigneur le duc son maître, engagement qu'il
« ne peut différer de remplir sous aucun prétexte. C'est une justice
« que j'attends de vous et que je vous conjure de ne pas me refuser.

« J'ai l'honneur d'être avec respect,

« Messieurs,

« votre très humble et très obéissant serviteur,

« VOLTAIRE,

« Comte de , gentilhomme ord. de la chambre du Roy. »

GRAND SCEAU ET PETIT SCEAU



DE LA VILLE DE MULHOUSE.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VILLE DE MULHOUSE.

INTRODUCTION DE SA RÉFORME.

La grande affaire du seizième siècle et de la première moitié du dix-septième, c'est l'établissement de la réforme. Au moment où la réforme éclata par voie de révolution en Europe, il y avait longtemps que l'idée en était répandue dans le monde chrétien. Née, comme toujours, à la suite des abus, elle avait gagné dans la longue lutte de l'empire et du pouvoir temporel contre le pontificat, et surtout dans le déplorable schisme d'Occident; elle avait été hautement exprimée et soutenue par le clergé français au concile de Constance, qui posa en principe la périodicité de ces assemblées de dix en dix ans, à celui de Bâle, qui plaça l'autorité souveraine dans le concile général. C'était une opinion universelle, en quelque sorte la formule du temps, qu'il fallait réformer l'Église dans son chef et dans ses membres. Seulement, et c'était là un point essentiel, l'on pensait tout aussi généralement alors que ce droit appartenait exclusivement au clergé réuni, et que la réforme de l'Église ne pouvait partir que d'elle-même.

Au seizième siècle le mouvement vint du dehors. La persistance des abus, le relachement des mœurs au sein des ordres et du clergé, l'appât de la sécularisation des biens ecclésiastiques, puis ce besoin de liberté, d'examen, de discussion, qu'excitaient la nouveauté des communications établies entre les peuples, et par-dessus tout les produits de l'imprimerie; toutes ces causes réunies disposèrent les esprits impatients à se jeter dans les voies révolutionnaires pour briser

le principe d'autorité religieuse, et avec lui l'unité du monde chrétien. Dans l'ordre des faits moraux, comme dans celui des faits physiques, lorsque les mêmes tendances, le même état des éléments règnent partout, il n'y a point de phénomène isolé, et le premier éclair qui déchire la nue, allume la foudre sur tous les points à la fois. A peine le signal était-il donné du fond de la Saxe que l'explosion se produisit simultanée, identique, dans toute l'Allemagne du Nord, sur le Rhin et dans la Suisse.

Les motifs qui déterminèrent une population quelconque à se séparer de l'Église, la manière dont cette séparation s'accomplit, les conditions dans lesquelles les idées nouvelles se dévéloppèrent, furent à peu près les mêmes partout, et, à cet égard, l'histoire d'une ville peut être considérée comme celle du plus grand nombre. Nous croyons donc devoir donner cette phase de l'existence de Mulhouse avec tous les détails essentiels que nous ont laissés les relations du temps. Nous ferons remarquer toutefois que ces relations, en présentant ce grand changement comme le fait d'une volonté générale, unanime, nous semblent avoir tenu trop peu de compte du parti opposé, dont l'existence, les résistances mêmes nous seront révélées plus tard par de graves événements.

A Mulhouse, comme dans tous les lieux où furent accueillies les doctrines des novateurs, ce qui contribua le plus généralement à y rendre les esprits favorables, c'est la déconsidération où étaient tombés à peu près partout les instituts monastiques: la satire des moines est le trait particulièrement populaire du temps. Or, des divers ordres établis dans l'ancienne ville impériale, aucun ne paraît avoir réussi à maintenir son influence morale, ni à conserver l'estime, la confiance des habitants. De fréquents démêlés d'intérêts, poussés jusqu'aux plus fâcheuses extrémités, les fesaient accuser de cupidité, pendant que d'autres inculpations vraies ou fausses, ou seulement exagérées, attaquaient la régularité de leurs mœurs.

Au commencement même du siècle, les Carmes déchaussés étaient en lutte avec le clergé de l'église paroissiale de Sainte-Étienne et avec la bourgeoise. Quelques familles en vinrent à leur refuser leurs redevances; ils frappèrent les récalcitrants d'excommunication, leur interdirent la fréquentation des offices divins à eux, à leurs femmes, à toute leur domesticité, et firent défense à tous autres chrétiens de communiquer avec eux. Le chef provincial de l'ordre menaça l'autorité

municipale elle-même de toute sa puissance temporelle et spirituelle. Les magistrats se plaignirent directement auprès du pape Léon x, qui donna mission à son envoyé en Suisse, Antoine Punius, de visiter le couvent, d'en redresser les abus et de le remettre en meilleure voie. Mais l'effort semble avoir été ou peu sérieux ou peu efficace.

L'abbaye des Clarisses, détruite par un incendie et rebâtie à la fin du quinzième siècle, était accablée de dettes qu'on attribuait à sa mauvaise administration. En 1498, les magistrats avaient demandé six nonnes du couvent de Villingen pour réformer celui de Mulhouse; au lieu de corriger leurs sœurs, dit Pétri, elles les imitèrent, exagérèrent même leurs défauts, si bien qu'en 1522 les revenus se trouvant dilapidés, le conseil de la commune convoqua les parents des religieuses et le chef provincial pour aviser aux moyens de payer les dettes. Malgré les efforts du provincial, on renvoya d'abord les nonnes de Villingen et l'année d'après toutes les autres.

Les commanderies de Saint-Jean et de l'ordre teutonique n'avaient pas moins failli avec le temps à leur destination première. On n'y voyait plus de soldats infirmes, blessés en combattant contre les ennemis de la foi: insensiblement ils avaient été éloignés de ces asiles créés pour leur infortune. La noblesse, alléchée par les grands biens dont ces établissements étaient dotés, s'en était assuré la jouissance peu à peu, à petit bruit, et en avait fait l'apanage de ses cadets de famille. Aussi l'aspect sévère de ces anciens hospices avait disparu; c'étaient maintenant de luxueuses constructions où le revenu du guerrier pauvre était dissipé par de jeunes seigneurs uniquement occupés de chasses, de chiens, de plaisirs.

Quant aux moines augustins, ils étaient dans le besoin et jalousaient l'ordre bien plus riche des Carmes déchaussés; au premier appel de Luther, leur confrère, ils allaient rompre leurs vœux et faire défection.

Ces faits ne se bornaient pas à une localité; ils se reproduisaient partout; la multiplicité des preuves ne permet pas de les révoquer en doute. Les défenseurs même de l'Église reconnaissaient que la plupart des institutions morales, religieuses du moyen-âge tombaient en décadence; que le temps, l'opulence, ce penchant à l'abus que l'homme apporte à tout ce qu'il fait, les avaient changées, profondément altérées. Elles restaient debout sous les mêmes titres qu'autrefois, mais faussées dans leur esprit, contraires à leur principe origi-

nel. Or, c'est par ces causes encore une fois que les idées nouvelles, à leur apparition, trouvèrent faveur dans le peuple.

Ce fut Conrad Pellicanus (Kürschner de Rouffach), père-gardien de l'ordre des Carmes déchaussés de Bâle, qui le premier apporta à Mulhouse, en 1518, un des écrits de Luther, celui de la *Pénitence*. Il en donna lecture à la table du commandeur de Saint-Jean, et approuva les idées qui s'y trouvaient énoncées, ajoutant que l'auteur ne s'en tiendrait, sans doute, pas là. Peu après, en effet, arrivèrent par Bâle et par Strasbourg de nouveaux écrits bien plus agressifs pour Rome, et de doctrines de plus en plus avancées. Dans le même temps, l'on apprenait les prédications de Zwingli à Zurich; elles faisaient grand bruit; les questions soulevées étaient l'objet de toutes les conversations. La curiosité était vivement éveillée, et l'agitation gagnait les esprits. Déjà on commençait à se diviser, de part et d'autre le ton devenait plus aigre et tournait à l'invective.

En 1523 vint Ulrich de Hutten. Successivement soldat et théologien, poète et orateur, Ulrich de Hutten est un des personnages célèbres du temps. Chassé de Franconie, son pays natal, il se trouvait à Bâle en 1522, et y soutenait, en faveur des idées nouvelles, une guerre de plume contre le grand Érasme. Il réussit encore à s'y mal mettre avec l'autorité et le clergé, et se fit expulser. Il fut accueilli à Mulhouse par Gamsharst, et continua la publication de ses pamphlets. Érasme lui répondit dans son *Éponge contre les éclaboussures de Hutten*. Ces personnalités échauffèrent les passions. Une partie de la population se porta contre la demeure du pamphlétaire. Les magistrats prévenus, le protégèrent, mais lui firent savoir qu'il eût à quitter la ville. Il passa à Zurich, où l'appelait Zwingli. Sa présence avait aggravé l'état des choses.

Dans les moments où l'esprit public se montre incertain, flottant, il suffit quelquefois d'un seul homme, plus hardi et plus convaincu, pour entraîner la foule irrésolue, et décider d'une situation. Cet homme se trouva dans Mulhouse; ce fut Jean-Oswald de Gamsharst, syndic de la commune; il jouissait d'une grande influence, tant par ses lumières, que par les services qu'il avait rendus à la cité, et fut une des causes les plus actives de l'adoption de la réforme. Il détermina les bourguemestres Werner Wagner, Louis Rappolt, Ulrich Gerber et Conrad Bürger, à entrer dans la voie des innovations. Un exemple voisin, de nature à faire pencher la balance, venait de leur être donné.

Bâle avait embrassé les doctrines prêchées par Œcolampade (Jean Hausschein de Franconie), et se séparait de l'église catholique. Or, comme métropole religieuse, comme canton de la confédération suisse, Bâle devait naturellement entraîner Mulhouse.

Le jour de la Saint-Grégoire, 9 mai 1523, le conseil municipal décida que les enfants des écoles seraient instruits à chanter des psaumes en allemand, qu'à l'avenir le baptême serait donné dans la même langue, que la communion aurait lieu sous les deux espèces, et que la messe du matin serait remplacée par des prières et un sermon; qu'en conséquence, tous les jours chaque prêtre, à son tour, lirait aux fidèles un chapitre de l'Écriture sainte et le commenterait.

Ces mesures ne furent pas également bien reçues de tous, et le chapelain Augustin Kræmer, ayant décidément fait entendre du haut de la chaire la parole réformatrice, les prédicateurs catholiques s'élevèrent énergiquement contre les novateurs. La lutte passa du temple au foyer domestique, à tous les lieux de réunion. Une rupture devenait imminente entre les habitants. Alors les magistrats, d'accord avec le conseil, firent afficher le 25 juillet de la même année, aux portes de l'église, de l'Hôtel-de-ville et dans le local de chaque tribu, un mandement, dans lequel ils enjoignaient aux prêtres de se renfermer dans le texte de l'Évangile et des saintes Écritures, leur fesaient défense de porter à la chaire les discussions, les disputes de doctrines propres à fomenter les divisions, et menaçaient de peines sevères tous, ecclésiastiques ou laïcs, assez osés pour se moquer ou médire de ceux qui prêcheraient la parole de Dieu.

Quelques mois après, ils rendirent une seconde ordonnance pour le règlement des mœurs dont voici les principales dispositions : Tout individu qui en entendra un autre, soit à la tribu, soit à l'auberge, dans la rue ou ailleurs jurer par le Christ, par son sang ou son martyre, sera tenu par serment de l'avertir et de l'engager à expier sa faute; qu'alors le coupable s'agenouille, trace une croix sur la terre et la baise pour reconnaître qu'il a offensé Dieu; s'il s'y refuse, qu'il soit pour chaque fois puni d'une amende de cinq schellings, ou mis en prison. Si quelqu'un est vu buvant avec excès ou engageant autrui par paroles, signes ou autrement à se livrer à la boisson, qu'il soit condamné à payer cinq schellings. Pour tout ce qui concerne les rapports des deux sexes, le Sous-Préteur et tous les agents de la police sont invités à exercer la plus stricte surveillance, et à appliquer dans

toute leur rigueur les lois déjà existantes sur l'incontinence ou l'adultère.

Après ces réformes disciplinaires qui ne touchaient point au dogme, la majorité du conseil parut disposée à s'arrêter. Elle s'effrayait de l'attitude des cantons suisses, dont le plus grand nombre demeurait fidèle à l'Église, et qui insistaient vivement pour le rejet des innovations. Mais Gamsharst tint ferme, ranima les tièdes et empêcha que l'œuvre commencée ne fût abandonnée. Il se chargea de répondre aux cantons catholiques, qu'il n'était plus possible aux magistrats de s'opposer à la volonté générale, et que le peuple ne reviendrait pas de son goût pour les idées nouvelles. Malgré sa résolution, la tâche lui devint cependant plus difficile, quand éclata, en 1525, la grande guerre des paysans.

Cet événement qui bouleversa si cruellement l'Allemagne, n'avait pas pour cause unique l'agitation répandue dans le monde par la réforme religieuse. Il tenait à des causes multiples, profondes, ayant leurs racines dans toute l'organisation sociale du temps. La révolution religieuse alluma cet incendie dont les matériaux étaient prêts depuis des siècles. L'homme malheureux par excellence dans l'époque féodale, celui sur qui pèse presque seule cette vaste et écrasante hiérarchie, c'est l'homme de la campagne. La bourgeoisie des villes a réussi à conquérir des libertés, elle résiste derrière ses remparts; bientôt elle se ligue de commune à commune, et finit par imposer la paix à ses ennemis; mais lui, il est sans défense, sans garanties, sans autre juge que le maître qui l'opprime. L'impôt revêt toutes les formes, prend tous les noms pour l'atteindre. Il paie au seigneur, il paie à l'abbaye, il paie à l'évêque, il paie à l'empire.

Tout devient occasion : la guerre, la victoire, la défaite, la captivité du maître, la majorité, l'armement de son fils, le mariage de sa fille, la visite de l'empereur. La commune le sacrifie pareillement; et quand les hostilités éclatent des villes aux seigneurs, ou des seigneurs entre eux, ce qui est l'état à peu près permanent, c'est sur lui que s'abattent les fléaux de la guerre. Nous avons raconté au long quelques-unes de ces scènes de désolation; tous à l'envi détruisent les fruits de son travail, pillent, incendient sa pauvre cabane. L'explosion de ce désespoir séculaire, voilà la guerre des paysans.

Ils n'avaient pas attendu le seizième siècle pour demander ou pour se faire justice; l'histoire de toute l'Europe mentionne dès les pre-

miers temps des révoltes partielles. Mais quand ils virent l'unité du monde chrétien se briser, quand ils entendirent les classes au-dessus d'eux s'agiter au nom de liberté, ils prirent dans leur sens ce mot nouveau, et crurent le moment venu. Les paysans de la Souabe, de la Franconie, de la Thuringue, du Palatinat, de l'Alsace coururent aux armes. Égarés par des chefs fanatiques, ambitieux, ils se jetèrent dans des violences affreuses, et perdirent leur cause.

Sur la rive gauche du Rhin, l'insurrection ne prit de grandes proportions que dans la basse Alsace; Antoine de Lorraine et Claude, duc de Guise, la vainquirent à Lupffstein, à Saverne et à Châtenois. Dans le Sundgau, les paysans engagèrent à leur service un corps de trois mille hommes, chargés de protéger leurs villages contre les attaques des seigneurs et des milices communales. Eux-mêmes se réunirent et parcoururent le pays, pillant, brûlant les abbayes, et détruisant surtout les registres de rentes, les urbaires, tout espèce de titres. Ceux de Rixheim, Habsheim, Escholtzwiller, Zimmersheim et autres villages voisins portaient un drapeau blanc, sur lequel étaient inscrits en lettres d'or le nom de Jésus-Christ. Ils se présentèrent devant Mulhouse, réclamant l'assistance des bourgeois : « Donnez, disaient-ils, donnez quelque chose au drapeau de la justice, à de pauvres paysans. » La noblesse du pays se mit à leur poursuite, surprit quelques-uns de leurs détachements et les tailla en pièces; Lutterbach, Pfaffstadt, Riedesheim, plusieurs bourgs ou hameaux devinrent la proie des flammes.

Une foule de gens de la campagne vinrent chercher un refuge dans Mulhouse avec leur bétail, leur mobilier, tout leur avoir. Les maisons, les rues en étaient encombrées. La régence autrichienne d'Ensisheim en fit un crime à la commune et demanda que tous ces étrangers fussent mis hors de son enceinte. Enfin, une diète, tenue à Bâle, amena non la conciliation, mais le terme de ces calamités. Sans chefs, sans but clairement défini, les bandes insurgées furent désarmées et rentrèrent dans leurs foyers domestiques, n'ayant réussi qu'à discréditer la justice primitive de leurs plaintes par la sauvage fureur de leurs vengeances.

Quoique Luther eût un des premiers appelé sur les paysans la malédiction de Dieu et des hommes, quoiqu'il eût lancé contre eux ce mot inhumain *point de grâce*, leur révolte fut attribuée généralement aux innovations religieuses, et en arrêta pour quelque temps le dé-

veloppement. En 1526, le 21 mai, furent ouvertes, à Baden en Suisse, des conférences sur les questions dogmatiques que la réforme avait soulevées. Outre les représentants des cantons et de leurs alliés, on y vit figurer ceux de l'archiduc Ferdinand et les quatre évêques de Constance, de Bâle, de Lausanne et de Coire. Les envoyés de Mulhouse furent Augustin Kræmer, Jean Glather, deux prédicateurs, Gamsharst et le bourguemestre Achatius Gilgauer. Jean de Eck, vice-chancelier de l'université d'Ingolstadt, le docteur Jean Fabri, conseiller de l'archiduc et Thomas Murner, moine franciscain, y prirent la défense de la doctrine catholique; Jean Œcolampade fut le principal organe des idées nouvelles. Ce colloque, comme tout ceux qui furent tenus ailleurs, n'eut point de résultat; de part ni d'autre, on n'ébranla la foi de ses adversaires. Quand les discussions furent closes, et que les députés durent se prononcer, les deux prédicateurs de Mulhouse se rangèrent du coté d'Œcolampade.

Cette adhésion publique, formelle, devait amener une solution et contraindre les magistrats à sortir de la position équivoque où ils se tenaient, soit en s'engageant plus avant, soit en revenant sur ce qu'ils avaient fait déjà. La régence autrichienne devenait menaçante; elle poursuivait, jusque sur le territoire de Mulhouse, les prêtres qui avaient embrassé la réforme. Il fallut s'adresser à la Suisse, réclamer son appui; mais on n'y trouva que froideur, indifférence. Le bourguemestre Gilgauer se rendit à la diète de Lucerne. Il protesta que ses concitoyens n'étaient pas luthériens, que la messe et les autres cérémonies n'avaient point cessé d'être célébrées, ni tous les saints sacrements d'être administrés; les images sont conservées, ainsi que tous les ornements, seulement les prédicateurs enseignent la parole de Dieu, et on ne saurait le leur défendre sans exciter un soulèvement général. Malgré ces assurances, Mulhouse, ainsi que Zurich et Saint-Gall, fut provisoirement exclue de la confédération. Cette exclusion la força de se rapprocher des cantons réformés; elle conclut avec eux une alliance particulière, et de ce moment adopta résolument leurs doctrines.

Ces faits se passaient en 1526; l'année suivante, la diète, voulant tenter un dernier effort pour ramener leurs confédérés, et d'ailleurs sollicitée de nouveau par eux, leur envoya quatre de ses membres, les députés d'Ury, d'Unterwalden, de Fribourg et de Soleure avec une instruction conçue à peu près dans ce sens : Ils devaient s'assurer, par une enquête, s'il existait à Mulhouse des adhérents aux sectes

de Luther, de Zwingli ou de tout autre; en cas qu'ils en trouvassent, quel qu'en fût le nombre, ils leur était enjoint d'insister auprès du conseil de la manière la plus sérieuse, la plus pressante, pour qu'il renonçât à toute innovation, demeurât fidèle à la vieille croyance de leurs pères, le lien le plus sacré de la confédération, et surtout pour qu'il s'opposât au mariage des prêtres, contraire à la règle de l'Église, violation directe de leurs vœux; que, si la demande des cantons était accueillie, s'il leur était donné complète satisfaction, alors ils devaient intervenir entre la maison d'Autriche et leur ancienne alliée, et ne ménager ni les peines, ni les sacrifices; comme, au contraire, revenir sur-le-champ, refuser toute intervention, si l'on persistait dans les voies de l'hérésie.

Le lundi après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul, le conseil répondit: Qu'il était bien éloigné de vouloir se séparer de la confédération; qu'au contraire, son plus vif désir était d'y demeurer fermement attaché; que tous les habitants y emploieraient leurs biens, leur honneur et leur vie; qu'accusé d'avoir adopté les idées de Luther et de Zwingli, il avait fait connaître aux députés le mandement rendu par lui sur la pratique du culte, mandement, duquel il résulte qu'il n'a en vue que la gloire du Tout-Puissant et celle de Jésus-Christ; qu'il ne demande qu'à être nourri de sa parole, telle qu'elle est conservée dans l'un et l'autre Testament sans aucune addition de source humaine; que relativement aux jours fériés, aux honneurs à rendre aux Saints, il a supprimé ce qui lui a paru abusif, non ce qui était conforme à la vraie doctrine chrétienne; enfin, sur la question du mariage des prêtres, il dit que plusieurs, en effet, ont renoncé à cet égard à leurs vœux, et qu'il n'a pas cru devoir s'y opposer, attendu que non seulement le mariage n'est pas contraire à la volonté de Dieu, mais que plutôt il est conforme à la sainte Écriture.

Cette réponse n'étant pas de nature à satisfaire les députés, ils se retirèrent sans vouloir s'entremettre dans leurs différends. Les liens du passé se rompaient. La réponse du conseil démontre qu'il avait fait un pas de plus vers la réforme, depuis le mandement publié en 1523. En effet, après la scission prononcée à la diète de Lucerne entre les cantons catholiques et les cantons protestants, il s'était trouvé libre de toute entrave, et avait accepté de Wolfgang Capito de Strasbourg et de Jean Œcolampade de Bâle, deux prêtres prédicateurs: Otto Binder et Jacques Augspurger. Otto Binder fut spécialement

chargé par la confiance des habitants d'organiser l'Église et de régler le culte. La messe du point du jour fut abolie et remplacée par des prières et la lecture de quelque partie de l'Évangile ou des Épîtres ; la célébration d'un grand nombre de fêtes fut supprimée ; la confession auriculaire abandonnée ; le dogme de l'eucharistie interprêté au point de vue de l'école sacramentaire ; toutes les cérémonies, les prières, le chant des psaumes devaient se faire en langue allemande.

Ces mesures adoptées par le conseil de la cité, ne furent point d'abord imposées ; le culte catholique continua quelque temps encore, quoiqu'il fût bien moins suivi ; les prêtres de l'une et de l'autre part officiaient alternativement dans les mêmes églises. Mais les choses n'en restèrent pas là. En 1528, une assemblée religieuse fut tenue à Berne, d'où sortirent les résolutious les plus radicales : la violence l'emporta. Au retour des deux députés que Mulhouse y avait envoyés, la messe, toutes les cérémonies catholiques furent définitivement déclarées abolies ; la religion réformée seule fut permise ; les églises furent, comme l'on disait alors, purifiées, c'est-à-dire que toutes les images, statues et tableaux furent arrachées, mises en pièces, les autels détruits, les vases sacrés pris et vendus au marché, les ornements sacerdotaux déchirés ; on détruisit jusqu'aux vitraux, sur lesquels pourtant n'étaient peintes que des scènes de l'Écriture. Tant fut grande la crainte de l'idolâtrie ! Les biens ecclésiastiques, les couvents furent saisis et convertis en propriétés communales.

Tout cela se fit malgré les édits de l'empereur, malgré les réclamations de l'archiduc Ferdinand et du comte de Mœrsperg, landvogt de Haguenau. Les magistrats de la cité, comprenant la nécessité de chercher quelque appui extérieur, maintenant que Mulhouse n'avait plus que peu à compter sur celui de la confédération suisse, entrèrent, en 1529, dans une ligue conclue entre les villes réformées de Strasbourg, Bâle, Zurich, Berne, Bienne, Saint-Galles et Constance. En vertu de cette alliance, ils envoyèrent successivement trois cents hommes au secours de Zurich, quand la guerre éclata entre les cantons catholiques et les cantons protestants. Ils partagèrent avec leurs alliés la défaite de Kappelen, en 1531, puis une autre au Zugerberg, où ils perdirent beaucoup de monde, entr'autres le porte-drapeau Ulrich Spiess, qui, fuyant la nuit à travers la montagne, tomba avec son drapeau du haut d'un rocher dans l'abîme. L'intervention du roi de France, du margrave Ernest de Bade et d'autres états voisins, ramena la paix

à la condition que la ligue des villes réformées *(das christliche Burgrecht)* serait dissoute.

Jusque bien avant dans la seconde moitié du seizième siècle, aucun événement nouveau ne vint troubler la tranquillité dont jouissaient les habitants de Mulhouse. Ils continuèrent de prendre part aux controverses religieuses qui s'agitaient entre les diverses églises réformées de l'Alsace et de la Suisse. La grande préoccupation de la plupart des chefs de ces églises, c'était de rétablir entre elles quelqu'unité de croyances, d'ôter au mouvement des idées l'air de confusion, de désordre qui s'y révélait, oubliant qu'une fois la liberté absolue d'examen admise, la seule unité possible est dans le principe même de cette liberté.

Martin Bucer et Wolffgang Capito tentèrent d'abord de faire cesser les motifs de division qui séparaient les sectateurs de Zwingli de ceux de Luther. Le plus grave sujet de dissentiment était l'interprétation des paroles de la sainte-cène. Bâle, interpellé par eux, publia à cette occasion, 1534, un traité de doctrine chrétienne, rédigé par Œcolampade, et présenté quatre ans auparavant à la diète d'Augsbourg. Cette publication fut signée des villes de Strasbourg et de Mulhouse, sous le titre de *Première confession de l'église de Bâle*. Elle se prononce contre la présence réelle pour un sens figuré, symbolique, reposant sur la foi du chrétien. Œcolampade, un des chefs de la réforme suisse, était d'un caractère doux, facile, et jouait dans son parti le rôle que Mélanchthon avait accepté dans celui de Luther. Néanmoins aucune conciliation ne fut possible, et toute tentative de fusion échoua. En 1536, dans la prévision d'un concile général demandé, annoncé par l'empereur, les églises protestantes de la confédération, ayant chargé Henri Bullinger, successeur de Zwingli, Simon Grynæus, Oswald Myconius, Léon Juda et Caspar Mégander, de dresser une profession de foi commune, pour être présentée et soutenue au dit concile, l'exposé de leurs doctrines fut lu publiquement à Bâle devant les envoyés de toutes les villes et signé par eux; Mulhouse y fut représenté par Henri Wagner, membre du conseil, et par le pasteur Augustin Gschmus. C'est la seconde confession de Bâle. Elle établissait ou constatait pour le moment une certaine unité parmi les réformés de la Suisse. Mais quand plus tard Antistes Sulzer commença d'introduire à Bâle le luthéranisme pur, Mulhouse, qui jusqu'alors avait reçu de là l'impulsion, qui en avait tiré la plupart de ses prédicateurs, refusa de suivre son ancienne métropole religieuse dans ce changement

de doctrines. Cette rupture qui n'était pas universellement approuvée, qui isolait de plus en plus la commune de ses anciens et fidèles alliés, inquiéta vivement les esprits, et devint une source de divisions; la mésintelligence se mit entre l'autorité spirituelle et le conseil; la direction de l'Église devint indécise, les croyances incertaines; de la controverse naquirent des discordes civiles qui ouvrirent la voie à une réaction violente.

L'événement que nous allons raconter, et dont la gravité fut telle qu'il devint un des griefs d'où sortit la reprise de la guerre en Allemagne, s'explique difficilement dans les chroniques de l'époque; elles laissent croire que l'œuvre de la réforme s'est accomplie d'un accord commun, et tout-à-coup le peuple s'insurge, outrage ses magistrats, se prononce pour l'alliance des cantons catholiques, et va jusqu'à combattre dans ce but l'armée des villes protestantes. Ou c'est là un retour auquel il faut renoncer à chercher un motif, ou l'on est forcé d'admettre que jusque-là une partie des habitants était demeurée hostile aux innovations, au moins flottante, que l'autorité municipale, soutenue de l'autre, avait agi au nom de tous, et que l'hésitation venant à succéder à la résolution première, les dissentions à la bonne harmonie au sein des pouvoirs dirigeants, et surtout la scission avec la confédération suisse inspirant aux plus décidés des craintes que le passé ne justifiait que trop, la minorité entraîna le plus grand nombre, s'empara des affaires et tenta de renverser le nouvel édifice.

Le premier auteur des troubles qui devaient avoir des suites si funestes pour Mulhouse, fut un de ses bourguemestres, Valentin Fries. Il vivait en rapports intimes avec la femme du syndic, Daniel Wieland. Ce dernier, n'ayant pu réussir à rompre cette liaison, résolut de s'éloigner et prit du service dans l'armée que le fils du palatin, Jean Casimir, menait au secours des Huguenots de France. Son office fut donné à un frère de sa femme, Michel Finninger. Sortie de la condition la plus obscure, cette famille, qui va jouer un rôle si important, s'était récemment enrichie dans les guerres d'Italie, et élevée aux honneurs. On reprochait à tous ses membres l'orgueil, l'arrogance que fait naître souvent une fortune soudaine, et qui plus souvent encore la précipite.

Le bourguemestre, hautement accusé dans le peuple de relations adultères avec la sœur du nouveau syndic; convaincu d'avoir usé de son influence pour livrer à Michel Finninger la dépouille de celui qu'il

avait réduit à s'expatrier, fut destitué de ses fonctions en 1578; on lui donna pour successeur Pierre Ziegler, qui, pour ce seul fait, devint l'objet de toute sa haine et de celle de ses amis menacés ou disgraciés avec lui.

Une autre circonstance vint bientôt ajouter à leur mécontentement. Il y avait eu au temps passé, dans un des cantons du ban de Mulhouse, appelé Berenfels ou Isenholtz, sur lequel les seigneurs autrichiens de Zu-Rhein conservaient le droit de pâturage, deux étangs que, pour leur peu de rapport, on avait convertis en forêt. Vers la fin de l'année 1579, la mère des Finninger en fit abattre le bois. Mais, comme l'une seulement des forêts lui appartenait, et que la propriété de l'autre était revendiquée par dix-huit bourgeois de la ville, il en résulta un procès. Les trois fils de la veuve, Michel, Mathis et Jacques Finninger, soutinrent la cause de leur mère, et sous prétexte que le bois avait été coupé sur le territoire autrichien, et que d'ailleurs ils l'avaient cédé à des habitants de Bâle, ils refusèrent de porter l'affaire devant les magistrats de Mulhouse. On leur objecta que, suivant les statuts de la commune et le serment des bourgeois, nul ne pouvait citer ni être cité devant un tribunal étranger, et ils furent condamnés.

Dans leur dépit, ils s'adressèrent au seigneur de Zu-Rhein, à la régence d'Ensisheim, puis aux villes de Zurich et de Bâle. Ils obtinrent que des envoyés de ces deux villes vinssent en avril 1581, défendre leurs intérêts; mais ce fut sans profit pour eux: car le premier jugement fut maintenu; ils durent en outre payer les frais du procés et 100 florins d'amende pour la violation de leur serment envers l'autorité. Les débats traînèrent longtemps encore; Michel Finninger, le syndic, mourut de chagrin. Les frères, poursuivis, persécutés même par les magistrats, prirent le parti de quitter Mulhouse, et chose assez étonnante, qu'on a peine à comprendre, en admettant que leur cause fût si mauvaise, deux des pasteurs, Jacques Freuler et Jean Steiner, ainsi que le docteur Oswald Schreckenfuchs, médecin en titre de la ville, protestèrent contre la conduite de l'administration municipale, et s'éloignèrent avec eux. Ils se rendirent en Suisse et déposèrent à la diète de Baden, une plainte écrite, à laquelle il fut répondu. La diète fixa le 16 août 1584, pour entendre et juger les parties. Mais l'autorité, soutenue en cela par les corporations, refusa de reconnaître sa compétence, et irritée de plus en plus de l'opiniâtreté de ses ennemis, leur renvoya leurs femmes, leurs enfants, fit

fermer leurs maisons et vendre leurs biens, pour couvrir les frais qu'ils avaient causés à la commune.

Alors les Finninger et leurs adhérents désespérés abjurèrent le protestantisme, rentrèrent dans le sein de l'église romaine, et réclamèrent l'appui des cantons catholiques. Ils leur exposèrent qu'ils n'avaient encouru à ce point la haine d'un certain nombre de leurs concitoyens que pour leur fidélité à la religion de leurs pères, qu'ils n'étaient pas les seuls de leur sentiment, et qu'ils se feraient forts d'y ramener la masse des habitants. L'affaire prenait ainsi un caractère fort sérieux; la contestation particulière, civile disparaissait pour faire place à un débat religieux d'une bien autre importance.

Le 17 juin 1586, le docteur Schreckenfuchs et les deux Finninger arrivèrent inopinément à Mulhouse *dans un carosse suspendu, comme des princes de Perse,* dit la chronique, accompagnés des députés d'Ury et de Schwytz, en tout douze chevaux. Le bourguemestre Jean Hartmann, le syndic Osias Schillinger et deux membres du conseil se rendirent à leur hôtel pour connaître d'eux le but de leur mission. Les députés déclarèrent que ce n'était point avec les magistrats de la cité qu'ils entendaient négocier; qu'ils étaient chargés par les sept cantons catholiques et Appenzell de s'adresser à l'assemblée des citoyens relativement à de certaines questions des traités d'alliance dont ils portaient les lettres avec eux. L'autorité rejeta immédiatement cette prétention comme insolite et contraire aux libertés de la commune. En même temps, elle mit sous les armes une partie de la bourgeoisie et fit arrêter les Finninger. Blessés du peu de succès de leur intervention, se regardant comme outragés dans leur caractère, les envoyés refusèrent toute espèce d'honneurs et se retirèrent sur-le-champ, accusant hautement Mulhouse *de ne leur avoir offert le vin qu'au milieu d'épées nues.*

La diète se trouvait précisément réunie à Baden; les représentants des pays réformés s'entremirent pour apaiser les colères, et trancher enfin un différend dont tout le monde commençait à se lasser, et qui de jour en jour devenait plus menaçant. Ils déterminèrent les deux parties à une transaction sur les affaires d'intérêt; le docteur Schreckenfuchs fut remis en liberté, sous la caution de son beau-frère, J. B. Fay, prévot d'Ensisheim, l'abbé de Murbach et le recteur de Fribourg en Brisgau; il dut quitter la ville; les deux Finninger furent également relachés et rentrèrent même dans la jouissance de leur droit de bour-

geoisie. Mais peu touchés de la générosité dont on avait usé à leur égard, ou ne croyant pas pouvoir rester sans danger, ils retournèrent de nouveau en Suisse.

Cependant l'irritation des cantons catholiques contre Mulhouse, loin de se calmer, était arrivée à un point où une rupture décisive devenait inévitable. Leur mécontentement datait de bien des années et n'avait fait que s'accroître; ils n'attendaient qu'une occasion pour déchirer le pacte qui les unissait à des alliés dont, en aucune circonstance, ils n'avaient pu obtenir la moindre concession, et qu'ils avaient trouvés même dans les rangs de leurs ennemis. En conséquence, le 4 novembre 1586, à une diète tenue à Lucerne, les huit cantons de Schwytz, Ury, Unterwalden, Lucerne, Zug, Fribourg, Soleure et Appenzell, résolurent de renvoyer aux Mulhousiens le traité d'alliance, après en avoir enlevé leurs sceaux. Dans la lettre qui accompagnait ce renvoi, ils déclarèrent que par des motifs urgents, à raison de bien des offenses dont ils avaient eu à se plaindre, ils s'étaient décidés à rompre avec eux, et qu'à l'avenir toutes relations cesseraient.

Cette nouvelle frappa les habitants de consternation; quelques-uns y virent la menace d'une déclaration de guerre, tous, l'isolement, l'abandon dans les périls futurs, la fin de la prospérité de la patrie. L'autorité, ne sachant comment conjurer l'orage, se hâta de demander conseil à ceux de Zurich, de Berne, de Schaffhouse, de Glaris; elle alla jusqu'à en écrire au roi de France. Quant à la bourgeoisie, elle parut d'abord s'en remettre complétement à la sollicitude de son gouvernement; mais ces dispositions ne tardèrent pas à changer. Les Finninger étaient revenus avec leurs adhérents; ils se tenaient à proximité de la ville; sans avoir le droit d'y habiter, il leur était permis d'y entrer, d'en sortir. Ils se mirent en rapport avec les plus mécontents; ceux-ci avec d'autres; ils les excitèrent secrètement contre les magistrats: « Le danger est grand, disaient-ils, plus grand que vous ne pouvez le croire. Voyez combien est inepte ou coupable une administration qui ose faire si bon marché d'une alliance que nos pères ont acquise et conservée au prix de tant de sacrifices. C'est à vous à vous emparer de la direction de vos affaires, si vous voulez échapper aux traitres qui vous perdent. » Ces instigations produisirent leur fruit. Le 21 novembre, un grand nombre de bourgeois se réunirent à la tribu des boulangers, en choisirent douze d'entre eux avec mission de se rendre à la diète de Baden, pour obtenir à tout prix que les cantons

catholiques revinssent sur leur détermination. Le lendemain la révolte devint bien plus grave et plus générale. Le peuple se délia de son serment envers ses magistrats, prit les armes et occupa les portes.

Dans une pièce de poésie populaire de l'époque même, où sont exposés les motifs du soulèvement, nous retrouvons tous ceux que nous venons de développer. On y reproche à l'autorité ses allures hautaines, ce que nous appelerions aujourd'hui son esprit aristocratique; on y passe en revue tous ses membres, et l'on ajoute une critique à chaque nom; mais surtout on lui fait un crime d'avoir provoqué par sa légèreté, par son dédain, la rupture avec la Suisse, d'avoir outragé ses envoyés, en arrêtant sous leurs yeux, dans leur demeure, des personnes qu'ils protégeaient.

Soit que les Finninger eussent gagné de bien nombreux amis par des distributions d'argent, comme on les en accuse, soit qu'ils fussent devenus d'indispensables intermédiaires, il semble certain que le mouvement fut dirigé par eux et leur parti, et que les vengeances tombèrent particulièrement sur les membres du conseil qui les avaient persécutés. Le premier frappé fut le syndic Schillinger, le successeur de Michel Finninger. La haine paraît avoir été grande contre lui. On l'accusait de s'être enrichi dans ses fonctions aux dépens de la commune, d'avoir établi de nouveaux impôts, de trahir la ville auprès de la régence d'Ensisheim. Le 22 novembre, une quarantaine de bourgeois armés pénètrent dans sa demeure, l'arrachent à sa femme, à ses sept enfants et le mettent aux fers. Le 24, ils se présentent en plus grand nombre à l'Hôtel-de-ville, et exigent que le bourguemestre, Pierre Ziegler, dépose ses pouvoirs, se retire dans sa demeure et y reste prisonnier sur parole. Ils destituent pareillement une partie du conseil et ne laissent l'autre en fonctions que dans l'espoir de s'en faire un instrument.

Tous les citoyens cependant ne prenaient point également part à l'insurrection, la division régnait entre eux. Une minorité, faible il est vrai, se rapprocha de l'autorité, essaya de la soutenir; mais la défection se mit dans ses rangs. La majorité au contraire, de plus en plus résolue, ne gardant plus de mesure, acheva de renverser ce qui restait du conseil, et le renouvela intégralement; elle choisit pour bourguemestres Jean Isenflamm et ce Valentin Fries, dont le nom a figuré, avec celui des Finninger, à l'origine de ces troubles, et qui avait été déposé huit ans auparavant. Puis elle redigea une sorte de mani-

feste en neuf articles, que tous jurèrent solennellement d'observer : d'abord on resterait fidèle à la religion dite évangélique; on emploierait sang et biens à rentrer dans l'alliance des cantons catholiques; les nouveaux magistrats seraient respectés comme établis par la volonté de Dieu; mais ceux qui, dans le passé, avaient prévariqué dans leurs fonctions, seraient poursuivis en justice; on n'entrerait en négociations qu'avec la confédération entière, et en aucun cas avec les seules villes réformées; enfin tous se promettaient de se soutenir mutuellement jusqu'à la mort.

Malgré l'engagement pris de rester fidèle à la religion évangélique, les messages, envoyés aux pays catholiques, devinrent si fréquents, les relations si intimes et si mystérieuses, que bientôt le bruit se répandit que Mulhouse allait rentrer dans le sein de l'église romaine, après qu'on s'y serait débarrassé des anciens magistrats qui avaient montré le plus de zèle pour la réforme. Une députation qui se rendit à Fribourg en Brisgau, pour consulter les docteurs Textor et Wahlwitz, en rapporta l'avis de veiller à la défense de la ville, de s'adresser à l'évêque de Bâle, pour obtenir de rentrer dans l'alliance de la Suisse catholique, et de condamner à la mort ou au bannissement tous ceux qui avaient travaillé à la rompre.

Ces conseils prévalurent. Les rebelles étaient maîtres de la ville; ils y répandirent une véritable terreur. Schillinger fut mis à la torture et si cruellement martyrisé qu'on entendait ses cris et ses gémissements dans tout le quartier. La maison du bourguemestre Ziegler, que défendaient ses trois fils, fut prise d'assaut, lui-même fut arrêté, et, quoique vieux et infirme, on lui fit subir aussi la question. Son collègue, Jean Hartmann, fut jeté dans les fers. Le troisième, Othmar Finck, d'abord réfugié à la commanderie de Saint-Jean, parvint à s'échapper et s'enfuit à Bâle; d'autres le suivirent, bien que toutes les portes, toutes les issues fussent gardées jour et nuit. Le désordre était à son comble. Les travaux de la campagne étaient abandonnés, les ateliers déserts.

Il était impossible que la confédération laissât durer un pareil état de choses, sans songer à y porter un sérieux remède. Elle décida qu'une diète serait tenue à Mulhouse vers la mi-mai. Les représentants des pays réformés arrivèrent les premiers. Ils supplièrent les nouveaux magistrats d'épargner au moins à leurs prisonniers les souffrances de la torture, et demandèrent à les voir en présence de tels



témoins qu'on voudrait, pour apprendre d'eux ce qu'ils avaient à répondre à leurs accusateurs. Toutes leurs instances furent repoussées. On alla jusqu'à emprisonner ceux des bourgeois qui étaient venus leur tenir compagnie. Mais quand l'on apprit l'approche des députés catholiques, ce fut bien différent. Cinquante hommes sous les armes les reçurent à la porte; tout le peuple les accompagna à leur hôtel; l'artillerie tonnait comme pour une fête. On affecta de leur accorder tout ce qu'on avait refusé aux envoyés protestants. Si ces derniers avaient eu un instant l'espoir de rétablir la paix dans Mulhouse, ils durent sentir bien vite la nécessité de borner leur mission. Ayant demandé qu'on leur donnât enfin connaissance des griefs imputés à l'ancienne administration, on leur lut cent huit articles de plaintes; ils voulurent en prendre copie et renouvelèrent le désir de communiquer avec les détenus, d'entendre leur défense. Un *non* formel, brutal, fut la seule réponse qu'on leur fit. Indignés d'une telle partialité, ils déclarèrent les négociations rompues et s'apprêtèrent à partir. Au moment où ils allaient monter à cheval, les femmes, les enfants d'un grand nombre de ceux qui appartenaient à la minorité, vinrent les supplier de les sauver, de les emmener avec eux. Ils en placèrent une partie sur leurs montures et sur celles des hommes de leur suite, et prirent les autres au milieu d'eux; mais arrivé à la porte, le cortége fut arrêté: les gardes firent lever le pont-levis, se jetèrent à la bride des chevaux, en arrachèrent les jeunes filles, les enfants, leurs mères, malgré leurs cris et leurs larmes. Alors seulement il fut permis aux députés de s'éloigner.

Après de tels actes, il n'y avait plus qu'un espoir de salut possible: l'alliance des cantons catholiques. Aussi le peuple entier se mit à leur discrétion. Le 17 mai, tous les corps de métiers, les femmes, leurs filles, les enfants même se réunirent à l'église Saint-Étienne, vinrent en ordre se présenter aux envoyés, et tous ensemble, tombant à genoux, les conjurèrent à mains jointes de leur rendre leur appui et leur amitié. Ils ne reçurent que des promesses. Une seule condition pouvait aplanir immédiatement les difficultés, faire rentrer Mulhouse en grâce, c'est qu'elle revînt sur les innovations religieuses, qu'elle abandonnât la réforme. Mais cette condition, les uns ni les autres ne semblent l'avoir nettement posée.

La bourgeoisie mulhousienne se plaçait ainsi dans la pire des situations; elle hésitait entre deux extrêmités qui n'admettaient point de

moyen-terme, et s'exposait à tous les périls de l'une, sans se donner les avantages de l'autre. D'un côté, elle avait insulté les représentants des villes réformées dont elle continuait cependant à partager les doctrines; de l'autre, elle se livrait à la merci des pays catholiques, tout en refusant de leur faire les concessions nécessaires. Des situatious de cette nature conduisent ordinairement à des excès : on croit tout sauver par des violences, et l'on ne fait que hâter la catastrophe.

En se retirant, les députés catholiques avaient recommandé vivement à la clémence du peuple tous les prisonniers, dont l'innocence leur était, disaient-ils, bien connue. Mais à peine furent-ils partis, qu'on prépara les supplices. Un immense gibet fut construit au Werckhof; on envoya successivement, mais envain, solliciter les services des bourreaux de Thann, Rouffach, Brisach, Colmar et Landser, et un tribunal criminel, composé de vingt-quatre bourgeois, fut institué pour juger les accusés. Il se réunit le 26 mai sur la place publique, et y tint sa première séance à ciel découvert. Le juge-président fut un nommé Augustin Gschmuss; Werner Wolff remplissait les fonctions de sous-préteur, et Conrad Guldenast, celle de procureur fiscal. L'acte d'accusation, dont il fut donné lecture et qui est dirigé spécialement contre Pierre Ziegler, Othmar Finck et Oséas Schillinger, n'ajoute aux sujets de plainte déjà connus, qu'un seul fait grave: il impute aux prévenus d'avoir, pendant trois années, supprimé les dépêches qu'il recevait des cantons catholiques et d'en avoir caché le contenu, ce qui ne fut découvert, y est-il dit, qu'au premier voyage des députés et sur leur déclaration. Les accusés comparurent devant le tribunal, à l'exception d'Othmar Finck qui, comme on l'a vu, avait réussi à s'échapper, et que deux hérauts montés à cheval allèrent appeler et citer aux quatre portes de la ville. Après avoir contesté la compétence de juges d'une partialité évidente, ils demandèrent le temps de préparer une réponse aux différents griefs articulés contre eux; ils l'obtinrent, mais non sans difficulté. Ce délai les sauva : à la future et prochaine séance, ils devaient paraître en accusateurs.

Après le retour de leurs députés de la dernière diète, tenue à Mulhouse, les villes protestantes, sollicitées par les membres fugitifs de la minorité, et voyant d'ailleurs qu'il n'y avait plus rien à espérer de la persuasion, résolurent d'intervenir à main armée. Elles réunirent un corps de dix-neuf cents hommes, six cents de Berne, conduits par Louis d'Erlach, cinq cents de Zurich, par Joss de Bonnstetten, trois

cents de Schaffhouse, par Barthélemi Osswald, et cinq cents de Bâle, par Balthasar Irwin; Louis d'Erlach eut le commandement en chef. La résolution avait été prise à Aarau le 1er juin; le 8, les divers corps se trouvaient concentrés à Bâle. Sans tenir compte de la protestation de la régence d'Ensisheim, ils passèrent sur le territoire autrichien, et dans la nuit du 10 juin 1587, ils parurent sous les murs de Mulhouse.

L'approche du danger ne changea rien à la détermination des habitants. Ils avaient pris toutes leurs mesures pour une résistance désespérée. Le 10 au matin, ils étaient allés piller le village d'Illzach, où l'ennemi devait prendre ses quartiers, avaient emmené les chevaux, le bétail, les provisions de toute nature, et rompu les ponts. Les arbres, plantés autour des murs, avaient été abattus. Les remparts étaient garnis de pierres, la redoute entre la porte de Bâle et la Porte-Neuve, de pièces d'artillerie et de gabions; sous la porte de Bâle et la Porte-Haute étaient braqués des canons de gros calibre, d'autres devant l'Hôtel-de-ville, chargés à mitraille, les bouches tournées vers la rue de la Couronne. A la milice bourgeoise, l'autorité avaient joint deux cents soldats étrangers engagés au service de la ville; elle en attendait deux cents encore. Un certain Thomas Zetter, qui avait fait la guerre en Lorraine, fut mis à la tête de ces forces réunies, et chargé de la défense.

Avant de commencer les hostilités, Louis d'Erlach fit une nouvelle et dernière démarche en faveur de la paix. Il écrivit aux chefs de l'insurrection pour les exhorter à déposer les armes, à soumettre leurs plaintes à des juges impartiaux, promettant de leur obtenir la grâce de leurs anciens magistrats. Le conseil de la commune, tout en acceptant les négociations, lui répondit, qu'ayant envoyé des députés aux cantons catholiques, il ne pouvait rien résoudre, rien conclure qu'ils ne fussent revenus. Il voulait gagner du temps. En effet, à la première nouvelle de la marche de l'armée protestante, les Finninger étaient partis pour la Suisse, afin d'y chercher du secours, et de Soleure ils avaient recommandé aux chefs d'entrer en pourparlers, de traîner les choses en longueur jusqu'à l'arrivée des catholiques.

Mais le 14 juin ces secours n'avaient point paru encore, et le lendemain c'eût été trop tard.

C'est dans la nuit du 14 au 15 juin que Louis d'Erlach résolut de donner l'assaut. Une partie de ses troupes devait faire une fausse attaque sur la Porte-Haute, une autre plus considérable tenter sur la

porte de Bâle, l'effort principal. Le reste garderait le camp et attendrait les ordres. Des réfugiés mulhousiens dirigeaient les corps. Ils sortirent en silence de leurs retranchements, et arrivèrent sous les murs au moment où le gardien de la tour de l'église annonçait dix heures. Jacques Ziegler avec des artificiers, des sapeurs, et après lui Antoine Hartmann avec cent dix hommes, franchirent les premiers les fossés, passèrent sous la redoute dont nous avons parlé plus haut, et arrivèrent, sans avoir trouvé de résistance jusqu'à la tour intérieure de la porte de Bâle. Les haches firent tomber le pont-levis, les pétards, sauter la porte, et cette avant-garde put pénétrer dans les rues voisines. Pendant ce temps, le gros de l'armée, guidé par David Schmerber, atteignait la tour extérieure; mais il trouvait le pont levé. Ignorant qu'il en existât deux, les sapeurs avaient négligé d'en briser les chaînes. Il fallut que quelques hommes passassent le fossé pour l'abaisser. Une fois maîtres de la porte extérieure et de la porte intérieure, les confédérés entrèrent en grand nombre dans la place.

Les assiégés, trompés par le grand bruit qui se faisait à l'extrémité opposée, où un simple détachement simulait un assaut, s'étaient portés en masse de ce côté. Prévenus que déjà l'ennemi avait franchi l'enceinte, ils revinrent vers la ville basse, et engagèrent le combat avec une grande vivacité. Ils reprirent les pièces qu'ils avaient braquées sur la place et dans la rue de la Couronne, parvinrent à travers les assiégeants jusqu'à la tour intérieure, et réussirent à en faire tomber la herse. Alors la position se trouva inopinément changée, et les confédérés se virent dans le plus grand péril. Ceux du dehors firent d'inutiles efforts pour briser la herse; du haut de la tour, le feu de l'artillerie, dirigé par un certain Martin Dummel, causait dans leurs rangs de cruels ravages; ceux qui restaient au-dedans, étaient accablés par le nombre. Les sapeurs furent faits prisonniers, conduits derrière l'église des Franciscains, et hachés avec leurs propres armes; plusieurs chefs furent mortellement blessés, l'un, tué, Wilhelm Diesbach, forcé de se rendre. Jacques Ziegler, qui avait déjà pénétré au cœur de la ville, fut reconnu, prit la fuite, et ne dut son salut qu'à sa parfaite connaissance des lieux. La lutte était surtout acharnée vers la porte : à tout prix il fallait empêcher le reste des assiégeants d'entrer. La nuit était sombre; les cris de guerre se confondaient; on se frappait sans se reconnaître; les rangs des confédérés allaient s'éclaircissant, lorsqu'une femme, habitant près de là, osa leur porter une

hache, et bientôt la herse céda. Alors toute l'armée se rua sur les assiégés. La mêlée devint affreuse. Les longs sabres des Suisses fauchaient cruellement, et telle était la fureur des deux parties qu'on ne demandait ni ne faisait de quartier.

Au milieu du tumulte, l'ancien bourguemestre, Pierre Ziegler, fut extrait de sa prison, amené sur la place par quelques bourgeois qui le voulurent mettre en pièces avant qu'il pût jouir du triomphe. Il fut sauvé par d'autres moins égarés qui espéraient se faire de lui un intercesseur.

C'est en effet de prières qu'il était besoin dès-lors; la résistance n'était plus possible; mais les prières ne furent point entendues; le meurtre et le pillage durèrent toute la nuit. Des quatre extrémités de la ville, dit un auteur contemporain, partait un seul et même cri de désespoir, les mêmes gémissements, les mêmes supplications. Enfin, à sept heures du matin, Louis d'Erlach fit arrêter le massacre. Quatre cents hommes avaient péri. Les cadavres des soldats furent immédiatement relevés et ensevelis dans une fosse commune; ceux des bourgeois on les laissa quelques jours gisants dans les rues pour compléter l'effet de la victoire.

Le nombre des rebelles qui furent faits prisonniers, s'éleva à deux cent cinquante. Les plus compromis furent jetés dans le Walkenthurm; le reste entassé dans les caveaux au-dessous de l'Hôtel-de-Ville. Ils restèrent là plusieurs semaines sans air, sans soin d'aucune sorte, la plupart blessés. Le gibet, construit au Werkhoff, fut dressé sur la place Saint-Étienne, et l'on y pendit ce Martin Dummel qui, à la porte de Bâle, avait fait sur les assaillants un feu si meurtrier. Thomas Zetter et le greffier Tilger furent mis à la torture. Le 7 juillet s'ouvrit un conseil de guerre pour le jugement des prisonniers. Tous ceux qui avaient pris part à l'insurrection, furent déclarés dévolus corps et biens aux cinq cantons protestants. Le conseil cependant admit des cathégories: les moins coupables furent condamnés à la perte du dixième de leur fortune; ceux qui avaient accepté des fonctions ou joué un rôle plus actif, à celle du cinquième, du quart, du tiers et même de la moitié. Il y eut près de quatre cents condamnations. Le produit de ces amendes fut consacré au dédommagement de ceux des membres de la minorité qui avaient eu le plus à souffrir, et au paiement des frais de guerre.

Après le châtiment vint l'humiliation. Quand les députés des villes

réformées furent arrivés à Mulhouse pour célébrer la victoire et rétablir l'ordre, les troupes suisses construisirent sur la place Saint-Étienne, une forteresse en bois qui devait représenter la place, et, dans une attaque simulée, étalèrent aux yeux de leurs compatriotes le spectacle de leur triomphe et de la défaite de leurs adversaires. Aussi la haine resta profonde dans le cœur des vaincus. L'impression produite par ces événements ne se borna pas aux pays environnants; elle s'étendit au loin, et ne devint que plus vive en s'éloignant des lieux mêmes. Parmi les populations catholiques, l'opinion étaient universellement répandue que la bourgeoisie de Mulhouse avait voulu retourner à l'église romaine, et que contrairement à toutes les conventions, on l'en avait empêchée par les armes; que les cantons protestants avaient provoqué la rupture de la confédération avec son ancienne alliée, uniquement pour demeurer seuls arbitres de son sort, et se la rattacher exclusivement. En même temps on exagérait les violences commises, l'on parlait de femmes, d'enfants égorgés. Il parut à Nuremberg un tableau représentant la prise de Mulhouse, accompagné du récit, prétendu vrai et fondé, des plus affreuses cruautés. Les vainqueurs réclamèrent contre ces bruits calomnieux, et publièrent eux-mêmes une relation de l'insurrection et de la guerre de Mulhouse, signée par le landammann, les bourguemestres et les membres des conseils des cinq villes réformées; mais ils ne convainquirent que ceux qui déjà étaient convaincus par avance. Dans les temps où domine la passion, c'est moins la vérité que l'on cherche, qu'une arme contre son adversaire.

L'ancienne administration avait été rétablie dans ses fonctions dès le 13 juillet. Le lendemain, toute la population mâle, depuis l'âge de 14 ans, fut réunie sur la place publique et dut prêter le serment de ne reconnaître d'autre protection que celle des cantons protestants. A ce prix, ses libertés lui furent rendues et garanties. Le 17 la majeure partie de l'armée des confédérés retourna dans ses foyers, croyant la paix assurée pour l'avenir.

Cependant deux années à peine après les événements, lorsqu'il ne restait plus de troupes en garnison, ceux des insurgés qui avaient réussi à s'enfuir, ourdirent de nouveaux complots. Parmi leurs chefs figuraient encore Oswald Schreckenfuchs, Jean Isenflamm, Rodolphe Tilger et Mathis Finninger; son frère Jacques avait été peu auparavant pris sur le territoire de Berne, et décapité. Ils étaient d'intelli-

gence avec la plupart de leurs anciens adhérents, avec ceux surtout qui s'étaient vus frappés dans leur fortune. D'accord peut-être aussi avec la régence d'Ensisheim, ils engagèrent un certain nombre de soldats, les cachèrent dans les villages voisins de Mulhouse et particulièrement à Riedisheim. Dans une réunion qu'ils tinrent au fond de la forêt de la Hardt, ils firent prêter à leurs hommes le serment de fidélité, et arrêtèrent l'exécution de leur plan. Elle fut fixée à la nuit du 13 juin 1590. Le secret fut gardé jusqu'au dernier moment. Ce n'est que dans la soirée même, peu d'heures avant l'instant convenu, qu'un des conjurés, Daniel Fincken, donna à son beau-frère l'avis officieux de se garder de sortir de chez lui, dans le cas où il entendrait quelque tumulte dans la rue. Ce dernier courut avertir le bourguemestre Pierre Ziegler, qui, à son tour, fit appeler ses deux collègues. Ils se rendirent sur la place, mirent quelques sentinelles sur les murs, ne sachant ni quel danger les menaçait, ni par quelles mesures le conjurer. Leur incertitude ne fut pas longue.

Aussitôt que la nuit fut tombée, les conjurés du dehors, traversant à petit bruit le fossé près de la redoute extérieure, entrèrent en ville avec leurs soldats par la porte qui conduisait à la redoute même, et dont un serrurier, leur complice, leur avait procuré de fausses clefs. Un premier coup de feu, puis un second qui y répondit, furent le signal de l'émeute. En un instant elle fut maîtresse de la place, aucune mesure de résistance n'ayant été prise. Les conjurés réunis, s'emparèrent d'abord de l'Hôtel-de-ville, puis de l'arsenal au cri de Lucerne! Ils braquèrent des canons dans les rues principales, arrêtèrent tous ceux des magistrats de la commune qu'ils purent découvrir, tous les bourgeois qui leur avaient été le plus opposés, et appelèrent aux armes leurs anciens partisans; mais la surprise, le tumulte de la nuit avaient répandu l'effroi plutôt que la confiance; l'enthousiasme était d'ailleurs bien refroidi: peu de monde les soutint. Dès qu'ils se crurent assurés du succès, ils dépêchèrent un courrier au magistrat de Lucerne, Pfyffer, pour le supplier d'amener en toute hâte les secours qu'il avait promis.

Mais, quand le jour parut, tout changea de face. Les bourgeois, sortis de leur demeures, se rassemblèrent dans les rues, sur les places, s'informant de ce qui s'était passé la nuit. Ils semblaient incertains ou plutôt indifférents, quand une femme, Anna Melcker, épouse de Henri Schön, vint réveiller leur ardeur, et les exciter à la défense,

en leur rappelant de quel prix ils avaient payé leur première révolte, en leur faisant honte de laisser une poignée de mécontents, soutenus d'étrangers, disposer en conquérants des biens et de la liberté de tous. Ils coururent prendre leurs armes. Les vainqueurs s'étaient dispersés, soit pour poursuivre leurs ennemis, soit pour jouir de leur triomphe. Ils ne purent résister; plusieurs furent faits prisonniers, ainsi qu'une partie de leurs soldats, et les magistrats rendus à la liberté et réintégrés dans leurs fonctions. A huit heures du matin tout était fini. Le châtiment fut terrible : les étrangers, pris les armes à la main, au nombre de vingt-six, furent décapités sur la place, le 17 juin. Le 26 du même mois, cinq bourgeois furent exécutés, en présence des envoyés des cantons protestants, et leurs corps écartelés, pendus aux quatre portes de la ville; enfin, le 1er juillet, sept autres, parmi lesquels le sous-préteur, qui avait consenti à livrer le sceau de la commune pour être apposé à la dépêche adressée à Lucerne par les conjurés. Ceux qui avaient été dans le secret du complot, sans y avoir pris part, furent punis de prison et d'amendes.

Ce fut le dernier acte des troubles qui agitèrent Mulhouse à la suite de l'établissement de la réforme. L'autorité défendue, rétablie cette fois par le peuple lui-même, n'eut plus à en craindre le retour, et se trouva rassise sur des bases solides. Ce n'était pas encore cependant la fin des périls.

La régence autrichienne, sans se mêler activement de l'insurrection, avait manifesté assez clairement ses sympathies pour elle; enchantée de voir s'élever des divisions entre la Suisse et ses alliés, elle avait secrètement appuyé les Mulhousiens, espérant les amener à chercher auprès d'elle une assistance qu'ils ne trouveraient plus ailleurs. C'est dans le but de préparer cette réunion tant souhaitée, qu'elle avait refusé à l'armée protestante, le passage sur ses terres. Lorsque les réformés furent rentrés en possession de la place, elle s'était interposée officieusement en faveur des vaincus, et avait donné asile à tous les fugitifs. En leur nom, elle suscita ensuite à l'administration une foule de difficultés, et, pour les dédommager des confiscations dont ils avaient été frappés, alla jusqu'à frapper de séquestre les propriétés mulhousiennes sises sur son territoire.

Voulant mettre un terme à ses persécutions, les cantons protestants envoyèrent, en 1597, une députation à l'empereur Rodolphe II, comme chef de la maison d'Autriche. Ils obtinrent des promesses,

mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que leurs instances n'avaient fait qu'éveiller davantage l'attention de leurs adversaires, et qu'accroître en eux le désir de se rendre maîtres d'une ville de guerre qui, dans le cas d'une lutte générale, pouvait mettre en danger leur domination dans la haute Alsace. En effet, l'année suivante, le comte de Fürstenberg formula nettement devant la diète helvétique, les prétentions de l'empereur. Il soutint qu'ayant fait partie de la préfecture de Haguenau, et cette préfecture étant devenue une dépendance de l'Autriche, Mulhouse revenait naturellement à cette dernière puissance ; qu'en outre, d'après les traités conclus avec les archiducs, la confédération n'avait le droit d'admettre dans son alliance aucune des parties de leurs domaines.

Les envoyés de Mulhouse répondirent qu'à la vérité ils avaient reconnu autrefois l'autorité du préfet de Haguenau, ainsi que beaucoup d'autres villes de l'Alsace, mais que ce n'avait été qu'à de certaines conditions qui n'avaient point été observées à leur égard ; que l'engagement avait été contracté avec l'empire et non avec la maison d'Autriche ; que pour ce qui concernait leur alliance avec la Suisse, elle était antérieure aux traités signés avec les archiducs, et qu'on aurait mauvaise grâce de leur en faire un crime, quand ils avaient toujours vainement cherché ailleurs quelque appui.

Malgré la force de ces raisons, il est probable qu'abandonnés des cantons catholiques, ils n'eussent pu échapper à la domination autrichienne, s'ils n'avaient trouvé mieux que des arguments, la puissante protection de la France.

A peine sortie d'un demi-siècle de guerres civiles, pacifiée au-dedans par la solution légale qu'elle venait de donner au grand débat religieux, la France déployait une énergie toute nouvelle, et se préparait ouvertement à reprendre l'œuvre de sa politique extérieure. Dans les idées de Henri IV et de son successeur Richelieu, la réforme, accomplie de fait, devait modifier profondément le droit public européen, créer en Allemagne un certain équilibre de puissances, substituer le principe de la fédération à celui de la monarchie impériale, en opposant à la maison d'Autriche la souveraineté des princes, appuyée des armées françaises. Mais ce résultat, qui tendait à déplacer la prépondérance, à donner à notre patrie la grandeur et l'influence que Charles-Quint avait assurées à l'empire, ne pouvait s'obtenir qu'au

prix d'une longue lutte, et avant de l'entreprendre, Henri IV chercha des alliés.

En 1602, il conclut un traité avec la Suisse, dans lequel la ville de Mulhouse fut comprise. Les députés de tous les cantons et ceux de Mulhouse se rendirent à Paris et y furent reçus avec les plus grands honneurs. Les conventions furent solennellement jurées de part et d'autre à l'église Notre-Dame. Elles donnaient au gouvernement la faculté de lever de six à seize mille hommes sur le territoire suisse moyennant un subside annuel; de son côté il s'engageait à défendre la confédération et ses alliés contre tout ennemi, et, en cas de guerre, à ne point faire la paix sans stipuler pour eux.

Deux lettres de Henri IV aux bourguemestre et conseil de la ville de Mulhouse, sous la date du 24 novembre 1607 et 24 juillet 1609, prouvent qu'il s'entremit activement auprès de l'archiduc Maximilien pour faire cesser les poursuites dirigées contre elle au nom des bannis par la régence d'Ensisheim. Malheureusement la mort du roi, le changement de politique dont elle fut suivie, la laissèrent de nouveau sans soutien. Le péril devint imminent quand la guerre de trente ans ayant éclaté, la maison d'Autriche, victorieuse sous Ferdinand II et de l'électeur Palatin Frédéric VI, et du roi de Danemarck Christian IV, se trouva maîtresse des destinées de l'Allemagne.

En dehors des forces que la révolution religieuse pouvait puiser dans les convictions, elle en avait une immense dans le changement radical qu'elle avait fait subir à une portion considérable de la propriété, les biens ecclésiastiques. C'est là qu'après ses victoires, Ferdinand II résolut de la frapper, persuadé qu'une fois cette base ôtée, l'édifice croulerait. En 1629, il rendit le fameux édit qui ordonnait la restitution de tous les biens sécularisés.

L'archiduc Léopold fut envoyé en Alsace pour veiller à l'exécution rigoureuse de l'édit. Le 23 avril 1629 il fut signifié à l'autorité de Mulhouse, en même temps que l'avis de la prochaine arrivée de commissaires impériaux. L'alarme fut grande au sein du conseil; il était bien résolu à ne pas se soumettre, mais il fallait trouver les moyens de résister. Il s'adressa à la Suisse, à l'ambassadeur de France; il offrit de placer la ville sous la protection perpétuelle du roi, s'il voulait consentir à en accroître les fortifications, et y mettre une garnison permanente d'au moins cent hommes. Les cantons protestants promirent leur appui, et l'ambassadeur français à Soleure, Brulart de

Léon répondit que le roi son maître ne tarderait pas à prouver combien il avait à cœur d'affranchir l'Allemagne de l'oppression. Dès l'année suivante, en effet, l'on apprit que le jeune roi de Suède Gustave-Adolphe, l'allié de la France, venait de fondre sur l'empire pour y relever le parti des princes, et bientôt suivit la nouvelle de sa victoire sur Tilly à Leipzic, et de la marche des Suédois vers le Rhin. La situation se trouva ainsi complétement changée. En 1632 l'armée suédoise pénétra dans la haute-Alsace, et y occupa les villes de Colmar, Ruffach, Cernay, Thann, Altkirch, Ferrette et Belfort.

La confédération suisse s'étant déclarée neutre au milieu de cette conflagration générale, les Mulhousiens ne prirent point de part aux opérations de la guerre. Ils n'en furent que les témoins. Ce rôle de spectateurs n'était pourtant point sans danger. La neutralité était peu respectée. Suédois et impériaux alternativement adressaient chaque jour de nouvelles demandes à la commune; tantôt ils sollicitaient le droit de passage; tantôt ils réclamaient les ennemis réfugiés dans la place, ou exigeaient des munitions de toute nature. Il fallait satisfaire les uns et les autres, car le refus c'eût été la guerre, et l'on n'était pas en état de la soutenir avec les faibles secours que la Suisse pouvait envoyer. Puis il n'était pas permis à la ville de Mulhouse d'être indifférente à l'issue de la lutte, elle ne pouvait douter que son indépendance ne fût gravement compromise, si la maison d'Autriche venait à triompher; et plus d'une fois elle dut le craindre. La terreur fut au comble quand les comtes de Feria et d'Altringen arrivèrent en Alsace par le pont de Bâle à la tête d'une armée de vingt-six mille espagnols et impériaux. Le bruit se répandit, et plus tard on en acquit la preuve par une lettre de Jean-Henri de Reinach, datée de Brisach, que les Autrichiens avaient le dessein de faire surprendre et détruire Mulhouse par les troupes espagnoles, afin de ne point paraître y avoir pris part eux-mêmes. Tout le haut pays jusqu'au delà de Colmar était en leur pouvoir; le duc de Lorraine venait de les renforcer. Heureusement la défaite qu'ils essayèrent à Wattwiller le 2 mars 1634, les éloigna au moins momentanément.

Une foule d'étrangers s'étaient réfugiés dans la ville; ne pouvant se loger dans les maisons, ils campaient sur les places, dans les rues, la plupart dans une misère profonde. Une maladie contagieuse vint attaquer cette multitude exténuée de privations, et telle fut la mortalité que chaque matin il fallait ramasser les cadavres devant les portes

des habitations ou sur la voie publique, et que les cimetières ne suffirent pas à leur inhumation.

Lorsque les Suédois eurent succombé à la bataille de Nordlingen, la France, qui les avait appelés, soutenus, intervint à son tour, et parut sur le champ de bataille. Ce fut une nouvelle alternative de succès et de revers ; la Haute-Alsace fut traversée dans tous les sens, tantôt par les armées de Bernard de Saxe, du duc de Rohan, de Turenne, tantôt par celles du duc de Lorraine, de Mercy, de Gallas. Partout le pays fut foulé, ravagé ; amis et ennemis causaient un égal dommage. Les campagnes étaient désertes ou mal cultivées, et au milieu des horreurs de la famine, il fallait livrer son pain au soldat étranger. L'administration de Mulhouse, dans un de ces moments d'extrême pénurie, fit acheter des vivres de Bâle ; mais le convoi fut attaqué, pris, l'escorte presque entière massacrée.

Enfin la paix vint mettre un terme aux souffrances infinies qu'avaient entraînées ces trente années de guerre. Les traités de Westphalie donnèrent à la France les possessions de la maison d'Autriche en Alsace, et les villes de la préfecture de Haguenau ; les cantons suisses furent déclarés absolument indépendants et la ville de Mulhouse fut reconnue comme partie intégrante de la confédération.

Rien n'était changé par là à son existence, ni à ses rapports extérieurs ; les traités ne fesaient que confirmer légalement le fait depuis longtemps accompli de sa séparation d'avec le reste de la province. Mais en la plaçant dans un milieu nouveau, la puissance française, ils lui donnaient pour voisine une ancienne amie, une amie, une protectrice de la Suisse, en même temps qu'en accordant des garanties publiques à l'Église réformée, en résolvant la question des biens ecclésiastiques, ils faisaient disparaître les causes les plus actives de discorde et de lutte. C'était donc, elle devait l'espérer, la fin des périls, la fin de cette vie si agitée, si précaire, si pleine d'imprévu, qu'elle avait eue jusqu'alors. De ce jour allait commencer la paix véritable, celle qui peut compter sur le lendemain, et dont les bienfaits guérissent rapidement les plaies les plus profondes.

Ch. de Lasablière,
professeur à l'École normale du Haut Rhin.

ÉTUDES

SUR LES

LOIS ET SUR LES PRINCIPES CONSTITUANTS DE L'UNIVERS.

QUATRIÈME ÉTUDE.

PREMIER APERÇU SUR L'ORIGINE DE LA VARIÉTÉ QUI RÈGNE DANS L'UNIVERS INANIMÉ.

Nulle part, en aucun instant, ni dans l'ESPACE, ni dans le TEMPS, la nature ne se répète jamais exactement. Partout, à la vérité, nous apercevons dans ses œuvres des analogies générales qui nous permettent d'en unir les parties, d'en former un tout indissoluble ; jamais nous n'y trouvons d'identités absolues.

Que nous sondions cet espace infini où loin de se perdre avec effroi, l'œil de l'induction nous a fait découvrir créations sur créations, mondes sur mondes, mondes à l'état de germe, mondes à l'état parfait, ou que nous abaissions nos regards sur une petite partie de notre petite sphère, partout règne une prodigieuse diversité dans l'aspect de tout ce qui nous entoure. Dans les produits de la vie organique, cette infinie variété nous surprend à chaque instant plus qu'elle ne nous étonne au fond : nous sentons instinctivement que là domine une force nouvelle et, quelle que soit la manière dont chacun conçoive cette force, elle semble donner de tout une explication facile, sur le vague de laquelle nous glissons d'ailleurs volontiers. Mais en faisant même sur cette terre abstraction complète des produits de la vie et en ne nous occupant que de ceux du règne minéral, la même multiplicité

d'apparences subsiste dans les moindres détails : un grain de sable diffère des autres grains de sables, diffère en lui-même dans ses petites parties. Et cette multiplicité se présente à nous sous un double point de vue : dans le temps et dans l'espace, elle persiste que nous la considérions dans l'*extrêmement grand* ou dans l'*extrêmement petit.*

Comment la nature arrive-t-elle à cette riche et inépuisable fécondité dans l'aspect des êtres au moyen de ces deux seuls ordres d'essences primordiales que nous venons de distinguer? Comment la réaction réciproque des PRINCIPES PASSIFS ET INTERMÉDIAIRES détermine-t-elle cette multitude de phénomènes dont les uns, calmes et paisibles, permettent à la vie organique de s'épanouir joyeuse à la surface de notre terre et lui aident à ourdir sa trame mystérieuse, dont les autres, splendides et terribles, semblent menacer la stabilité de la création? Comment l'harmonie et la diversité, l'équilibre et le mouvement, se maintiennent-ils avec tant d'ordre dans cet admirable mécanisme tiré de l'éternel repos par le SOUFFLE TOUT-PUISSANT?

Au premier abord, on serait tenté de croire que le sujet de cette étude, que son titre même, doive singulièrement m'éloigner de celui que je m'étais tracé en terminant l'étude précédente. Telle est cependant la liaison de toutes les parties de l'Univers, ainsi que des sciences dont la nature est l'objet, que ces deux sujets font au contraire corps ensemble et ne pourraient être séparés complétement sans contre-sens. Nous ne saurions, en effet, trouver une réponse aux grandes questions qui d'elles-mêmes viennent de se poser devant nous, sans approfondir les manifestations et les propriétés intimes des agents de l'univers. C'est dans l'EXTRÊMEMENT PETIT du temps et de l'espace que nous allons chercher à la fois la conception de la structure interne de ces agents et la clef de cette splendeur aux mille formes que nous irons ensuite contempler dans les champs de la nature, dans l'EXTRÊMEMENT GRAND. Et ce que nous admirerons dans l'ensemble du GRAND TOUT, nous l'admirerons aussi dans l'ATOME . . . .

ORIGINE DE LA VARIÉTÉ DANS LES DÉTAILS DE L'ÉTENDUE.

MANIFESTATIONS DIVERSES DU PRINCIPE PASSIF.

Le principe passif, la matière se présente à nous comme une unité, lorsqu'en la dégageant de toute action externe, on ne la considère que dans ses trois attributs simples, que je crois avoir bien définis. Elle devient au contraire une essence des plus complexes, des plus

multiples, quand on la considère dans ses manifestations réelles, quand, au lieu d'opérer une scission de principes qui n'est possible que dans notre pensée, on laisse ces principes réagir les uns sur les autres, selon les lois immuables qui leur sont imposées.

Déjà nous l'avons vu, la matière affecte trois manières d'être bien différentes : l'état gazeux, l'état liquide, l'état solide. Celui-ci est susceptible de deux modifications fondamentales : tantôt un corps n'offre aucune forme déterminée dans sa structure externe ou interne, il est à l'état *amorphe ;* tantôt il offre une structure très régulière, il est à l'état de *cristal.* Je reviendrai bientôt plus au long sur ces diverses manières d'être : elles n'impliquent point de différences essentielles dans la nature même de la matière, car un même corps peut les présenter successivement.

Mais nous sommes parvenus de plus à décomposer les corps, qui nous entourent, en un certain nombre de principes que nous appelons CORPS SIMPLES, ÉLÉMENTS CHIMIQUES, parce qu'ils résistent à tous les procédés de décomposition ultérieure connus, et que d'autres raisons d'ailleurs nous portent à les croire réduits réellement à leur plus simple expression. Chacun de ces éléments chimiques possède les trois attributs génériques de la matière ; chacun est de plus susceptible de devenir gaz, liquide, solide-amorphe ou solide-cristal. Mais, et ici commencent déjà les caractères qui les distinguent les uns des autres, tous n'affectent pas le même état à la même température : de là vient qu'à la température où nous vivons, l'un nous apparait comme gaz, un autre comme liquide, un troisième comme solide. De plus ils diffèrent singulièrement les uns des autres par leur texture, par leur cohésion, par leur pesanteur spécifique sous un même état, par leur aptitude à conduire le calorique et l'électricité, par leur couleur ou plus généralement par leur manière d'agir sur la lumière, etc., etc. Voilà autant de qualités qui établissent entre eux une remarquable diversité ; mais ils en est de plus essentielles encore.

J'ai dit que nous avons pu décomposer en éléments les corps qui nous entourent : l'idée de décomposition entraîne implicitement celle de COMBINAISON. Les éléments chimiques peuvent en effet se combiner entre eux et produire des corps nouveaux tout aussi différents les uns des autres et des éléments intégrants que ceux-ci le sont entre eux ; ces corps composés peuvent à leur tour s'unir à d'autres. Par suite de la faculté de se combiner entre eux, les corps acquièrent un mode de

manifestations tout nouveau, dont nous désignons l'ensemble sous le nom de *propriétés chimiques*, et qui repose précisément sur leurs manières de se comporter les uns vis-à-vis des autres. Le caractère le plus saillant de l'acte même de la combinaison chimique, c'est la disparition partielle ou complète des propriétés physiques et chimiques des *composants* et l'apparition de propriétés physiques et chimiques nouvelles dans le *composé* produit. Chaque corps paraît ainsi constituer une UNITÉ *sui generis*, quelle que soit la complexité réelle de sa formation, et, du simple aspect d'un corps homogène, il est rigoureusement impossible de rien inférer sur sa composition interne : ainsi ce ne sont ni l'aspect, ni aucune des propriétés physiques, ni même un grand nombre de ses propriétés chimiques qui nous apprendraient que l'eau n'est point une UNITÉ, n'est point un ÉLÉMENT.

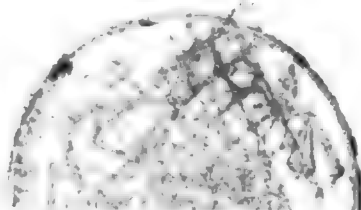
AFFINITÉ ÉLECTIVE. LOIS DES COMBINAISONS CHIMIQUES.

Mais les combinaisons chimiques sont bien loin de se faire au hasard et d'être illimitées quant au *nombre* des éléments qui y entrent ; elles sont gouvernées par les lois les plus précises quant à la *quantité* de chaque élément ; elles dérivent d'une *qualité* de chaque élément, que l'on appelle AFFINITÉ ÉLECTIVE, comme pour indiquer l'idée d'un choix.

Lorsque deux ou plusieurs éléments se combinent, la combinaison a lieu en proportions parfaitement définies pour chacun d'eux : « A « chaque élément correspond un nombre exprimant un poids, selon « les multiples simples duquel cet élément entre immuablement en « combinaison avec les autres éléments. »

Cette grande loi de la nature est aussi admirable que les lois de la gravitation universelle ; elle est, dans la constitution intime de la matière, ce que les lois de la gravitation sont dans la constitution générale de l'univers : celles-ci dans l'extrême grandeur, celle-là dans l'extrême petitesse entretiennent l'harmonie au milieu de la plus splendide variété.

Indépendamment de toutes considérations philosophiques plus élevées, l'affinité élective nous apparaît comme une *tendance* à l'équilibre entre deux ou plusieurs éléments, tendance qui n'est satisfaite que quand il y a eu rapprochement intime et en proportions déterminées entre eux. Selon leurs propriétés spécifiques, il en faut un plus ou moins grand nombre pour arriver à cet équilibre, autrement




dit à l'*indifférence chimique* ; mais, comme je l'ai dit, ce nombre est en général limité, et les composés les plus complexes du règne minéral contiennent au plus quatre à cinq éléments : lorsqu'un plus grand nombre se trouvent réunis, ils forment, soit des mélanges de combinaisons proprement dites, soit une sorte d'union particulière dont je vais parler de suite. La stabilité de l'équilibre élémentaire diminue d'autant plus que cet équilibre a été plus pleinement atteint ; ce sont les composés les plus complexes qui sont les plus indifférents et aussi les plus faciles à altérer ; en un mot, l'affinité élective s'affaiblit d'autant plus qu'elle se satisfait davantage et dans bien des cas elle peut être ainsi totalement annulée.

AFFINITÉ GÉNÉRALE. SES LOIS ET SON RÔLE DANS LA NATURE.

Mais elle est en outre susceptible d'une modification qui lui donne un caractère nouveau et qui mérite toute notre attention à cause du rôle qu'elle joue dans la nature, rôle que, selon moi, on n'a jamais assez fait ressortir.

Il existe en effet un genre de combinaisons tout particulier et que l'on nomme trop fréquemment, et bien à tort, mélange. Spécifions bien ce que c'est qu'une combinaison réelle et ce que c'est qu'un mélange réel : nous apercevrons bientôt la *nécessité* même du genre de combinaisons dont je vais parler.

Deux corps sont COMBINÉS, lorsque la plupart de leurs propriétés ont disparu pour faire place à d'autres tout différentes. Deux corps se combinent en vertu d'un *acte spécial* et nullement par une simple mixture mécanique ; une fois combinés, ils ne peuvent être séparés qu'en vertu d'un autre *acte spécial* et nullement encore par un simple procédé mécanique. Ainsi le carbone (charbon pur) et le soufre, dont chacun connaît les principales propriétés, peuvent se combiner à l'aide d'une très haute température et produire un corps tout différent de chacun d'eux : le *carbure de soufre* est liquide à la température ordinaire, très volatil, doué d'une odeur très forte, etc., etc. ; aucun moyen mécanique ne saurait le décomposer.

Deux corps sont MÊLÉS, lorsque non seulement chacun conserve ses propriétés comme s'il était isolé, mais encore de plus lorsqu'ils ne se sont rapprochés que par suite d'une cause mécanique seule et qu'ils ne le restent que tant qu'une nouvelle cause mécanique n'intervient pas. Ainsi la poudre à canon est un mélange de charbon, de

soufre et de salpêtre : car c'est une trituration seule qui peut ainsi rapprocher ces trois corps, car chacun possède ses propriétés comme s'il était isolé, chacun est même distinctement visible au microscope, car les trois corps pourraient être séparés mécaniquement ; il suffirait pour cela de les traiter par un liquide qui n'en *attaquerait* aucun et qui leur permettrait seulement de se déposer suivant leur ordre de densités relatives.

Eh bien ! il va m'être facile de rendre évident qu'entre la combinaison chimique et le mélange mécanique, il existe un état intermédiaire spécial et que si cet intermédiaire n'existait pas, si le passage de l'état de combinaison à l'état de mélange se faisait en général brusquement, l'aspect de l'univers entier serait changé et la vie organique s'éteindrait promptement partout où elle étale aujourd'hui sa luxuriante variété.

I. Les gaz peuvent *en toutes proportions* se disperser les uns dans les autres et rester ainsi confondus intimément : quelles que soient leurs différences de pesanteur spécifique, qu'ils soient d'ailleurs susceptibles ou non de se combiner chimiquement [1]. Cette union particulière se fait *spontanément*, c'est-à-dire sans qu'aucune agitation mécanique soit nécessaire ; aucune cause purement mécanique ne peut la rompre une fois qu'elle est faite : *elle a donc lieu par une* FORCE PARTICULIÈRE, et ce serait tout-à-fait à tort qu'on l'assimilerait à un simple mélange. Mais chaque gaz y conserve toutes ses propriétés caractéristiques et la plus légère force spéciale peut en enlever l'un ou l'autre.

Le caractère propre de ce genre d'union des gaz, c'est qu'elle peut avoir lieu en toutes proportions possibles. Elle se distingue ainsi nettement de la combinaison proprement dite.

II. Certains liquides peuvent aussi se confondre en toutes proportions avec d'autres et rester unis malgré leurs différences de pesanteur spécifique. Mais le fait est loin d'être général comme pour les gaz : « Pour que deux liquides se dispersent en toutes proportions l'un dans « l'autre, il faut qu'en vertu de l'affinité élective ils puissent d'abord « se combiner réellement et en proportions définies ; et c'est la combi-

(1) Il est évident qu'il faut excepter les gaz qui peuvent, au simple contact, réagir les uns sur les autres par l'affinité élective : tels seraient, à la lumière solaire, le chlore et l'hydrogène.

« naison ainsi produite qui peut ensuite se confondre en toutes pro-
« portions avec l'un ou l'autre liquide excédant. » Ici aussi, aucun moyen mécanique ne saurait plus opérer la scission des deux corps et cependant chacun d'eux se montre avec toutes ses propriétés distinctives et peut parfois être isolé par la force convenable la plus légère.

III. Les relations des liquides et des solides sont à fort peu près les mêmes que celles des solides entre eux. On a comparé avec assez de justesse le phénomène de la *dissolution* d'un corps solide dans un liquide, à l'évaporation (gazéification) d'un liquide dans un gaz : ici, comme là, la température a une influence prédominante sur la *quantité* du corps qui peut s'évaporer ou se dissoudre. Cependant il existe cette différence fondamentale entre les deux phénomènes : qu'un liquide s'évapore dans *tous* les gaz et se comporte même comme si le gaz n'existait pas (1), tandis qu'un solide donné ne se dissout pas dans *tout* liquide et que c'est la *qualité* de celui-ci qui rend le phénomène possible ou non. Et l'on peut dire ici ce que j'ai dit plus haut : « Pour « qu'un solide soit soluble dans un liquide, il faut généralement qu'il « puisse avec une portion de celui-ci contracter une combinaison élec« tive définie ; c'est encore cette combinaison qui se disperse ensuite « en toutes proportions dans l'excédant de liquide. »

Faute de termes plus convenables et pour ne point innover inutilement, j'appellerai AFFINITÉ GÉNÉRALE cette modification de l'affinité élective qui unit en toutes proportions et intimément des corps, sans qu'ils se combinent chimiquement ; les produits de cette force pourront être désignés sous le nom de MÉLANGE-COMBINAISONS. On aperçoit aisément l'importance du rôle de l'AFFINITÉ GÉNÉRALE dans la nature, et il est pour ainsi dire impossible de prévoir les conséquences qu'aurait dans l'univers la non-possibilité des mélange-combinaisons.

C'est en vertu de l'AFFINITÉ GÉNÉRALE que l'air atmosphérique conserve à toutes les hauteurs la même composition chimique. Si l'air était, comme on a l'habitude de le dire, un simple mélange gazeux, l'oxygène, qui est 1,13 plus lourd que l'azote, se séparerait de lui

---

(1) Les recherches, si belles et si admirables de précision, de M. Régnault nous ont récemment appris que cette loi, autrefois admise en physique, n'est qu'une approximation, et qu'entre les molécules d'un gaz et celles d'un liquide qui s'évapore, il y a réellement aussi *une action* : en un mot, dans un *espace vide*, il ne s'évapore pas la même quantité de liquide que dans le même espace rempli d'un gaz.

pour gagner les couches inférieures. Au contact de ce gaz comburant par excellence, tous les combustibles s'embraseraient en peu de temps à la surface de la terre qui, pendant un court instant, serait le théâtre d'un vaste et terrible incendie ; tous les êtres vivants seraient victimes d'un feu à la fois interne et externe ; nous aurions à peine le temps d'entrevoir cette sublime dévastation, car nos poumons seraient promptement dévorés par cet excédant de gaz vital.

C'est en vertu de l'affinité générale que les vapeurs (gaz aqueux) qui s'élèvent de la mer, au lieu de gagner les limites supérieures de l'atmosphère par leur légèreté relative, se dispersent dans l'air et vont tomber sous forme de rosées ou de pluies bienfaisantes sur les continents. Telle est la cause première de ces mille et mille phénomènes météorologiques qui se montrent sous des apparences si variées et si brillantes, que nul pinceau ne saurait les rendre et que notre pensée peut à peine les suivre dans leur splendide fugacité.

L'affinité générale *favorise* les combinaisons proprement dites, en permettant aux corps de s'approcher les uns des autres au sein d'un intermédiaire ; deux corps solides, par exemple, doués d'affinité élective très énergique, pourront ne pas agir l'un sur l'autre, quelque mêlés qu'ils soient : eh bien ! qu'un liquide en quelque sorte neutre vienne à les dissoudre par suite de son affinité générale pour eux, ils se combineront instantanément au sein même du liquide. C'est de là que dérive ce vieil adage, trop général cependant, des alchimistes : « *Corpora non agunt nisi soluta.* » Ce qui s'applique aux liquides, s'applique aussi, en grande partie, aux gaz : ils servent les uns et les autres de *milieu*, de *moyens de transport* à des corps qui autrement ne pourraient jamais arriver en contact.

Si les liquides et les gaz ne pouvaient former entre eux et avec les solides que des combinaisons réelles et définies, l'air et l'eau cesseraient d'être les véhicules intimes et infinitésimaux de toutes les parties qui servent d'aliments aux plantes et aux animaux, qui se trouvent dans la sève et dans le sang : ces êtres non seulement ne pourraient plus vivre, mais leur ensemble, leur organisme serait disloqué du coup, ils ne pourraient plus même se maintenir un seul instant à l'état de cadavres !

L'univers inanimé lui-même changerait d'aspect ou plutôt en prendrait un d'une immuable permanence : tous ces composés divers, toutes ces roches, que l'air et l'eau altèrent peu-à-peu et que celle-ci surtout

emporte à l'état de mélange-combinaisons, resteraient désormais telles quelles. L'Océan et les autres mers se sépareraient en autant de couches qu'il pourrait se produire de combinaisons salines différemment denses et toute leur partie supérieure se déssalerait ! ....

Nous voyons d'après tout ce qui précède combien il faut se garder de déclarer si promptement en défaut les lois de la nature. Au premier abord il semble que l'AFFINITÉ ÉLECTIVE seule est une force bien caractérisée ; l'AFFINITÉ GÉNÉRALE au contraire semble en quelque sorte une *dispersion* de l'affinité élective, elle vient jeter le trouble et l'incertitude dans la grande loi des proportions définies : le chimiste est tenté presque de l'appeler une anomalie. Et cependant après un mûr examen, nous découvrons que cette force a elle-même ses lois précises qui la caractérisent nettement et que de plus son existence est aussi nécessaire, aussi indispensable dans l'univers que celle d'aucune autre force !

Je chercherai ailleurs si l'affinité générale est pour ainsi dire un *affaiblissement* de l'affinité élective ou si elle dérive d'un autre principe que celle-ci. Dans ses conséquences, dans ses effets, elle nous apparaît bien comme la *limite* de l'affinité chimique et nous ne saurions encore ici trop admirer les sublimes résultats de cette marche sans cesse *graduée* de la nature ! Mais nous allons promptement reconnaître aussi que dans l'univers l'idée de GRADATION n'implique point l'idée de CONFUSION, comme ont voulu le faire admettre quelques écoles de philosophie.

CRISTALLISATION. — RÔLE QU'ELLE JOUE DANS L'UNIVERS. — LOIS QU'ELLE MET A DÉCOUVERT.

A la première vue, en effet, il semble quelques fois fort difficile de distinguer les uns des autres les produits de l'affinité élective, cette force des proportions définies, et de l'affinité générale, cette force des proportions indéfinies ; il semble impossible de dire où cesse la première force et où commence la seconde. Mais observons de près : bientôt la nature emploiera sous nos yeux mêmes un moyen de distinction souverain. Abandonnons, par exemple, à elle-même dans un faible courant d'air sec, une dissolution aqueuse d'alun (sulfate aluminico-potassique) ; l'eau de ce MÉLANGE-COMBINAISON va céder à la force répulsive du calorique et se disperser peu-à-peu en vapeur dans l'air ; l'alun, n'étant pas volatil, va au contraire rester dans le liquide

et ses parties par conséquent se rapprocheront de plus en plus. Il arrivera un moment où l'eau sera *saturée* de sel, c'est-à-dire où il ne pourra plus s'en évaporer sans qu'une portion d'alun ne se *condense*, ne passe à l'état solide : alors commence dans le liquide un travail mystérieux. Autour de la plus petite aspérité du vase, autour d'un grain de poussière, on voit croître un corps solide qui prend la forme régulière d'un octaèdre ; chaque parcelle de la liqueur monte à la surface et redescend pour venir *lécher* ce solide, puis remonte et redescend encore. En analysant ce solide régulier, ce CRISTAL, on trouve que : « c'est l'alun plus une certaine quantité d'eau qui s'est combinée « avec lui chimiquement et en proportions définies. » L'alun sec commence donc d'abord par se combiner électivement avec l'eau et c'est cette combinaison définie qui se disperse ensuite dans l'excédant d'eau pour former un mélange-combinaison.

Jamais un corps composé ne peut cristalliser si ses éléments ne sont combinés réellement et en proportions définies. La cristallisation distingue donc bien nettement les produits de l'affinité élective de ceux de l'affinité générale.

Les éléments et les combinaisons chimiques peuvent tous cristalliser ; la condition essentielle de ce travail interne de la matière, c'est le passage très lent de l'état gazeux ou liquide à l'état solide. Dans le vaste laboratoire de la nature où la durée des opérations est en harmonie avec l'immensité des dimensions de l'univers, nous trouvons à l'état de cristaux des corps qu'il nous est absolument impossible d'obtenir sous cette forme dans nos opérations de quelques instants.

La forme des cristaux varie d'un corps à un autre ; elle varie même parfois selon les conditions où ils se produisent : cependant le nombre de ces formes n'est pas illimité. Il existe une certaine quantité de figures géométriques qui servent en quelque sorte de *types élémentaires* dans cette singulière opération et auxquelles il est possible de ramener des cristaux même assez différents en apparence, en les *clivant*, c'est-à-dire en remontant au moyen d'une taille convenable à la forme primitive.

La cristallisation est en quelque sorte un travail *d'épuration*, *d'élimination interne* ; elle nous aidera puissamment par la suite à remonter par induction à l'idée de la nature intime de la matière. Dans la nature :

ELLE EST L'ÉPREUVE DÉCISIVE, LE CRITÉRIUM DE LA PURETÉ DES CORPS

EN GÉNÉRAL ET CELUI DE LA PROPORTIONNALITÉ DES ÉLÉMENTS DANS LES CORPS COMPOSÉS.

ELLE EST LE DÉVELOPPEMENT FINAL ET SUPRÊME DE LA MATIÈRE, TANDIS QUE L'ÉTAT GAZEUX S'EN PRÉSENTE COMME LE GERME.

Elle introduit dans l'état intime de la matière l'équivalent de cette grande loi de continuité que nous avons déjà vue présider au développement des êtres dans l'univers animé et dans l'univers inanimé : elle a aussi le TEMPS pour champ d'action. Mais :

« Un *être vivant* et un *être, un individu d'un monde qui se forme*, « changent de qualités, de propriétés, dans leur ensemble, d'un « instant à l'instant suivant de leur formation, de leur développement.

« Un CRISTAL, au contraire, est partout identique et symétrique à « lui-même : il ne diffère, d'un instant à l'instant suivant de sa for- « mation, que par sa grandeur ; ses propriétés sont la somme de « toutes les propriétés identiques et symétriques de ses parties inté- « grantes. »

La faculté de cristalliser est le caractère fondamental et essentiel de tous les corps de l'univers inanimé : elle est, nous le verrons par la suite, la grande et infranchissable ligne de démarcation entre les mondes organique et inorganique.......

CLASSIFICATION DES ÉLÉMENTS. — LOIS QU'ELLE MET A DÉCOUVERT.

La chimie est parvenue aujourd'hui à classer tous les corps selon leur composition élémentaire et à donner, à chaque famille, à chaque groupe, à chaque individu, un nom qui n'a rien d'arbitraire et qui indique à la fois le nombre des éléments réunis et la loi générale de proportionnalité qu'ils suivent : mais cette classification ne rentre point dans mon travail ; je ne m'arrêterai qu'à celle des éléments même, qui nous conduira à des conséquences remarquables.

On a essayé primitivement de diviser les éléments en divers groupes auxquelles on croyait pouvoir assigner des caractères assez tranchés pour que toute confusion fût impossible ; mais les progrès de la science firent bientôt découvrir d'autres éléments que l'on n'avait pas plus de motifs de placer dans un groupe que dans l'autre. Après plusieurs tentatives infructueuses de semblables groupements, on adopta une marche plus logique : on rangea les éléments selon l'énergie de leur affinité pour l'un d'entre eux, pour l'oxygène, et selon les propriétés des composés primaires qu'ils forment avec lui. Lorsqu'on eut

reconnu plus tard que l'affinité élective n'est qu'une dépendance des forces électriques, on disposa les corps simples de manière à ce qu'ils soient réciproquement en harmonie avec cette dépendance : cette méthode, quant à ses résultats, s'éloigne d'ailleurs peu de la précédente.

On arrive de la sorte à des familles d'éléments, dont les propriétés sont bien nettes et distinctes et qu'il semble au premier aperçu impossible de relier entre elles. Cependant, en y regardant de près, quelle que soit la méthode de classement qu'on ait employée, on ne tarde pas à se convaincre que ni d'une famille à une autre, ni d'un élément à un autre, il n'y a de scission brusque, mais qu'il existe au contraire un enchaînement entre les propriétés communes qui établit une série graduée. Nous voyons avec étonnement apparaître encore une fois l'une des grandes lois que j'ai déjà mise en relief dans les mondes organique et inorganique, considérés d'une manière générale. En un mot :

« NOUS RETROUVONS NOTRE LOI FONDAMENTALE DE GRADATIONS PAR « DIFFÉRENCES FINIES TRÈS PETITES ET L'ESPACE EST ENCORE ICI LE « CHAMP OÙ ELLE SE MANIFESTE, CAR L'EXISTENCE DE TOUS LES ÉLÉMENTS « EST SIMULTANÉE. »

Cette loi est évidemment aussi en quelque sorte parallèle à sa congénère la loi de continuité dans le temps que nous a révélée la cristallisation : ainsi que dans le monde organique, la première gouverne ici les relations générales des INDIVIDUS avec leur ENSEMBLE, et la seconde gouverne le développement dont est capable chaque INDIVIDU.

Mais dans le monde organique, dans l'univers animé où nous avons d'abord aperçu la première loi, elle avait un caractère d'ascension très net, du moins dans le sens que la plupart des hommes attachent à ce mot. C'est-à-dire que *pour nous*, chaque famille d'êtres vivants quoique liée à la précédente ou à la suivante par des qualités communes, leur était pourtant SUPÉRIEURE ou INFÉRIEURE ; et cette supériorité ou cette infériorité s'étendait à la fois aux formes physiques et aux qualités morales.

Mais dans l'univers inanimé dans l'ensemble duquel nous avons ensuite trouvé cette loi, elle avait encore *pour nous* un caractère tranché d'ascension : là toutefois par l'essence même des choses, ce caractère ne pouvait plus s'appliquer qu'aux formes.

Dans la constitution intime de la matière, où cette loi vient de reparaître, sa marche ascendante a évidemment disparu complétement.

Entre les éléments, en effet, il ne saurait plus être question d'établir de SUPÉRIORITÉ ou d'INFÉRIORITÉ, à moins de faire de puérils ou de mystiques jeux de mots, nous ne pouvons plus trouver là que des DIFFÉRENCES entre les INDIVIDUS.

Ici se révèle un caractère que nous n'avons pu encore qu'entrevoir dans l'examen de l'univers et que désormais je m'appliquerai à faire ressortir avec force partout où il se présentera :

« Malgré cette loi de gradation qui forme de tous les éléments une « chaîne continue, chacun des chaînons, chaque élément possède « une originalité propre, telle qu'il est impossible de le confondre « avec ses voisins. »

Je démontrerai bientôt que : « CETTE ORIGINALITÉ DÉRIVE D'UN FAIT « PRIMORDIAL ET IMMUABLE ET QUE LA POSSIBILITÉ DE LA TRANSFORMA- « TION D'UN ÉLÉMENT EN UN AUTRE EST NIÉE PAR L'EXPÉRIENCE ET IM- « PROUVÉE FORMELLEMENT PAR LE PLUS SIMPLE RAISONNEMENT. »

Le principe passif est donc en réalité un ÊTRE COLLECTIF composé d'individus parfaitement distincts les uns des autres.

ORIGINE DE LA VARIÉTÉ DE L'UNIVERS CONSIDÉRÉ DANS LE TEMPS.

Nous venons d'étudier les principales manifestations du principe passif en lui-même, c'est-à-dire sans nous préoccuper des forces qui y président, sans recourir à aucune considération théorique ou philosophique. Et déjà cependant nous avons été conduits à un double but : nous avons vu se dévoiler une série de lois particulières répondant une à une à celles qu'un aperçu général nous avait révélées dans l'ensemble de l'univers ; nous avons vu se dessiner nettement devant nous l'une des faces de cette multiplicité infinie d'aspects et de formes que l'esprit le moins observateur découvre de prime-abord dans l'examen des détails élémentaires du monde inorganique. Nous avons reconnu en effet que, loin d'être une unité, la matière est un principe très complexe dont toutes les subdivisions ont des qualités propres et distinctives ; chaque jour la science s'enrichit de la connaissance de corps simples nouveaux très différents les uns des autres et les mille et mille combinaisons, mélange-combinaisons et mélanges que les éléments forment ensemble suffisent pour répandre partout la plus inconcevable variété.

L'astronomie, en nous indiquant la densité du soleil et des planètes, nous a appris que leurs éléments, s'ils ne sont pas autres que ceux de la terre, y sont du moins accumulés en d'autres proportions : la diversité subsiste donc non seulement sur un même corps céleste, mais encore d'un de ces corps à l'autre.

Mais la variété ne porte pas seulement sur les apparences et sur les formes élémentaires de la matière : elle s'étend aux formes qu'affecte celle-ci, lorsqu'elle se constitue en corps distincts. Dans leur ensemble, tous les corps célestes, que nous avons pu mesurer, ont bien la forme ellipsoïdale que prendrait une masse liquide douée d'un mouvement de rotation sur elle-même et passant peu-à-peu à l'état solide : mais il s'en faut bien que la figure géométrique soit observée rigoureusement dans les détails des contours. Des mesures géodésiques précises ont démontré que la terre est une ellipsoïde de révolution où le petit axe diffère du grand de la quantité qu'indique *a priori* le calcul ; mais ces mêmes mesures nous ont démontré aussi que des continents tout entiers sont plus élevés en certaines parties qu'en d'autres ; des chaînes de montagnes, très peu élevées quant aux dimensions de la terre, mais colossales par rapport à nous, sillonnent d'ailleurs une surface dont la *moyenne* seulement, ainsi que le niveau des mers, suit la loi géométrique générale. La lune qui, à l'œil nu, nous présente les contours très nets d'une ellipsoïde et une surface simplement *marbrée*, et qui, d'après les plus simples calculs astronomiques est dans son ensemble une ellipsoïde à trois axes, la lune est couverte de montagnes, de bosselures, de cavités, de plateaux plus ou moins élevés de toutes espèces et, avec une lunette très faible même, ses contours nous apparaissent dentelés. Des recherches télescopiques précises nous apprennent qu'il en est de même des planètes.

La variété dans l'espace, dans l'étendue, se présente donc sous deux points de vue : celui des détails extrêmement petits et celui des formes générales ; nous ne l'avons jusqu'ici examinée que sous le premier. Cette variété offre de plus un caractère de *mobilité* dont rien encore ne nous rend compte.

Sur la terre, chaque siècle, chaque année amène des modifications visibles dans l'état des corps inanimés ; les unes sont liées avec les saisons et en ont la périodicité générale ; les autres sont lentes et graduées et paraissent dépendre d'une tendance vers un équilibre final. Il se passe en outre une foule de phénomènes qui, tantôt mo-

mentanées, tantôt durables, tantôt périodiques, tantôt irréguliers, mais toujours doués de mouvement, semblent autant agir par eux-mêmes sur la matière qu'en être des produits; chaque instant du jour a un caractère propre qui n'est jamais identique à lui-même et qui réagit différemment sur les êtres sentants, comme sur les corps inanimés, sur l'âme de l'artiste, comme sur le moindre atome de matière pondérable.

A la surface des planètes, que nous devons observer, nous remarquons la même mobilité; chaque saison amène dans les teintes de leurs diverses parties des changements évidents; les mêmes phénomènes s'y passent donc que chez nous. Nous verrons ailleurs que la surface du soleil aussi est continuellement agitée et tourmentée.

Des soleils se sont allumés et éteints sous nos yeux dans le firmament; d'autres ont changé de lumière. Des millions de probabilités nous disent que sur ces mondes tout se passe comme dans notre système solaire.

Il existe donc des CAUSES PERTURBATRICES qui troublent sans cesse l'équilibre interne et externe de la matière, son équilibre élémentaire et son équilibre mécanique. Si ces causes étaient suspendues, bientôt l'immobilité de la mort remplacerait ces mouvements de tous genres qui sont la VIE de la matière inerte; l'univers entier semblerait pétrifié par un regard de Méduse: lorsque par la puissance de la pensée nous parvenons un seul instant à nous peindre cette morne et uniforme désolation, nous sentons combien est impropre ce nom de *Nature morte* que nous donnons à l'univers inanimé tel qu'en réalité il se montre à nous. Ces CAUSES, le lecteur le pressent déjà, ne peuvent dériver de principes d'un même ordre que la matière, puisque celle-ci est un être parfaitement passif; je vais faire voir bientôt qu'elles se manifestent les unes immédiatement, les autres médiatement, c'est-à-dire que les unes ont un mode propre d'apparition, tandis que les autres n'apparaissent que par leurs effets sur la matière; je vais montrer en un mot aussi qu'elles ne sont autres que les principes que j'ai appelés intermédiaires. Mais, dira-t-on, comment les principes, les forces qui au fond déterminent la matière à se constituer en corps, à se manifester, à rechercher sans cesse un état stable d'équilibre, comment ces forces peuvent-elles à la fois rompre aussi cet équilibre et rétablir le mouvement là où déjà règnait le repos le plus parfait?

Ainsi que la variété dans l'étendue, la variété dans le temps procède de l'extrêmement petit à l'extrêmement grand; elle porte sur les évolutions internes et élémentaires des principes constituants de l'univers, et sur leurs évolutions générales dans tout l'ensemble. C'est encore par l'extrêmement petit que nous devons commencer nos études sur la *mobilité* des phénomènes; c'est là que nous trouverons une réponse à une question qui semble d'abord impliquer une contradiction formelle dans l'interprétation des faits; c'est là d'ailleurs seulement qu'est possible cette scission que j'ai établie entre la variété dans l'espace et la variété dans le temps. Dans l'extrêmement grand, ces deux ordres dérivent des mêmes causes premières et ne sauraient plus être séparés sans contre-sens; leur étude simultanée forme un sujet bien net et distinct.

G. A. Hirn.
ingénieur civil.

DE L'INFLUENCE DU SOL

SUR

LA VÉGÉTATION EN ALSACE ET DANS LES VOSGES.

Cette grande question, qui intéresse si vivement l'agriculteur, le physicien, le botaniste, le forestier, etc., a été traitée dans ces derniers temps avec une grande supériorité par M. Jules Thurmann, de Porentruy, dans son ouvrage en deux volumes : *De la Phytostatique du Jura et des contrées voisines* (les Vosges y comprises). — Berne, 1849.

Nous pensons, qu'un extrait de cet ouvrage pourra être accueilli avec faveur dans cette Revue, destinée spécialement aux intérêts agricoles et scientifiques de notre belle Alsace.

Nous nous bornerons spécialement aux Vosges et au Sundgau, afin d'éviter une analyse trop détaillée.

L'on sait que les montagnes et collines du Sundgau sont tout-à-fait indépendantes du système des Vosges, et qu'elles appartiennent au système jurassique. Belfort est située sur la limite du Jura et des Vosges; là s'ouvre la vallée de la Savoureuse ou de Giromagny. Une végétation tout-à-fait différente apparaît sur les roches granitiques et arénacées des Vosges qui bientôt vont atteindre une altitude de 1200 à 1400 m· Peu-à-peu, vers Kaysersberg, les Vosges diminuent en hauteur, et le plus haut plateau des Vosges granitiques du Bas-Rhin, le champ du Feu, n'a plus que 1000 m· d'altitude. Plus loin, le granit

disparait complétement, et les montagnes centrales des Vosges, depuis le Schneeberg jusqu'à Steinbach, ne présentent plus que le grès vosgien, et dépassent rarement une altitude de 800 m.

Le granit et ses variétés, ainsi que le gneiss et les roches de transition (grauwacke, trapp, eurites, etc.) constituent avec le grès vosgien la grande masse des Vosges du Haut-Rhin. A leurs pieds s'étendent de Thann à Wattwiller des collines d'un conglomérat porphyroïde de consistance très dure et peu décomposable à l'air. Plus loin, à Soultzmatt, nous avons affaire à des terrains, appartenant à la *triade* du *grès bigarré*, du *muschelkalk* et des *marnes irisées*. Ça et là quelques lambeaux de calcaire jurassique oolithique; mais toujours, entre la plaine et la montagne, nous rencontrons un conglomérat ou une molasse. Le grès vosgien a une grande extension de Guebwiller à Gueberschwyhr; il reparaît de nouveau, couronnant le granit, entre les vallées de Munster et d'Orbey, et entre Kaysersberg et le Hohe-Kœnigsburg.

A Turkheim et Ingersheim, Sigolsheim, Oberbergheim, des lambeaux de calcaire jurassique; à Ribeauvillé apparaît le gneiss, et c'est cette roche qui constitue la montagne si pittoresque des Trois-Châteaux. La colline du Schlüsselstein a pour base géologique une roche euritique gris-jaune, entremêlée d'agathes et de baryte sulfatée; plus bas le muschelkalk et le keuper, qui a une grande étendue derrière Bergheim et qui fournit les grandes carrières de gypse de cet endroit. A Saint-Hyppolite, il y a du gris houillier. A Châtenois, Scherwiller, Dambach et Thanwiller réapparaît le granit, alternant plus loin avec le grès-rouge, le grès-houillier, les ardoises et les phyllades. Arrive enfin le massif du champ du Feu, granitique, euritique et dioritique, souvent couvert de grès vosgien. A Barr, du calcaire jurassique; à Obernay, à Mutzig, beaucoup de muschelkalk, des marnes irisées et du calcaire liasique. A Soultz-les-Bains le terrain triasique est très étendu jusqu'à Wasselonne; le calcaire jurassique fournit à Wolxheim un vin renommé; vers Strasbourg s'étendent des collines très fertiles de lœss, jusqu'aux portes même de cette ville. Le *Lœss* ou *Lehm* ou terrain d'alluvion argileuse est très répandu dans la plaine d'Alsace entre le chemin de fer et la montagne; il est fréquemment entrecoupé de bas-fonds marécageux et tourbeux et de *diluvium* vosgien. Entre l'Ill et le Rhin se trouve en majeure partie un sol caillouteux ou tourbeux, produit du diluvium rhénan, et cou-

vert de champs, de prairies marécageuses à *humus* noir et de bois d'une très grande étendue. Voilà le sol géologique de l'Alsace, tracé de la main d'un écolier, je l'avoue, mais suffisant pour l'objet spécial que nous avons à traiter.

Chaque roche a ses propriétés spéciales de désagrégation, ses propriétés physiques et chimiques diverses. L'une se décompose facilement en sables ou en terre, et produit, par la marche des siècles, un terreau plus ou moins abondant ou riche, avec les restes dösséchés et décomposés de la végétation de quelques centaines d'années.

Telles roches s'échauffent facilement, telles autres faiblement; celles-ci absorbent l'eau très aisément, la retiennent avec plus ou moins de ténacité; telles autres se laissent infiltrer d'eau, sans que celle-ci se combine physiquement ou chimiquement avec elles. L'oxygène de l'air influe aussi sur quelques roches, ou contribue à leur décomposition. Telles roches sont richement chargées de sels potassiques ou sodiques, ou calciques, aluminiques et ferriques, surtout de silicates, de phosphates, de sulfates, de carbonates ou même de nitrates. Tantôt c'est l'alumine ou l'argile qui domine, tantôt c'est la silice ou le calcaire.

Nos granits, les gneiss, les grès, se décomposent ordinairement en sables, plus ou moins gros ou fins, à cause de la grande quantité de silice ou de quartz que ces roches contiennent; ces sables n'acquièrent jamais la forme terreuse. Le feldspath, élément important des granits, des eurites, trapps et grauwacke, se décompose en terre poudreuse, limoneuse ou argileuse.

Le *mica*, autre élément de nos roches cristallines, passe aussi par la décomposition à une sorte d'état terreux; mais par sa forme lamellaire, il participe très souvent de la nature sableuse.

Les calcaires, au contraire, se décomposent très lentement en une sorte de terre *poudreuse* ou en petits fragments qui n'atteignent pas toujours la désagrégation pulvérulente. Cette décomposition lente de nos roches constitue ce qu'on appelle le *sous-sol*. — La roche encore non décomposée est la roche *sous-jacente*. — Le sol lui-même, c'est le *détritus* des roches mélangés à l'*humus*.

On pourra donc classer les roches selon leur facilité plus ou moins grande de décomposition en sables ou en poudre terreuse.

Nous le tentons dans le tableau ci-après:

Roches à détritus terreux, pulvérulent.	**Se décomposant :** **1° Très facilement :** **Marnes calcaires, irisées ou keupériennes, *Lehm*.** **2° Assez facilement :** **Calcaires liasiques, conchyliens, marnes compactes ; calcaires oolithiques.** **3° Assez difficilement :** **Calcaire portlandien, certains basaltes, dolérites, porphyres, etc.**
Roches à détritus sableux.	**Se décomposant :** **1° Facilement en sables :** **Grès bigarré et keupérien, grès vosgien, grès rouge ; grès carbonifère.** **2° Assez facilement.** **Certains eurites et granits ; les molasses ou conglomérats ; les calcaires saccharoïdes.** **3° Difficilement.** **Certains granits, gneiss, grauwackes ou eurites.**
Roches à détritus à la fois sableux et terreux	**Graviers ; granites très feldspathiques ou kaoliniques ; quelques porphyres et calcaires compactes.**

La désagrégation des roches se fait avec plus ou moins de facilité ; il y en a qui résistent longtemps aux influences atmosphériques. Ainsi au Hohneck, au Rotabac, nous rencontrons de grands rochers à flancs perpendiculaires, nus et complétement inaltérés ; il est de même des roches de gneiss derrière Ribeauvillé.

D'autres granits, au contraire, se désagrègent avec une grande facilité, et a une plus ou moins grande profondeur ; par exemple au *Mönchberg* à Munster. — On remarque d'abord des fissures plus ou moins nombreuses qui se multiplient avec le temps, et peu à peu des morceaux se détachent de ces masses, et bientôt au pied du roc et de la montagne se forme un talus de décombres rocheux de fragments plus ou moins morcelés. — La surface des roches, en se désagrégeant sous l'influence de la végétation des *lichens* et des mousses, et des agents atmosphériques, surtout de l'eau de pluie, se divise tantôt en *sables*, tantôt en poudre *terreuse*.

Ainsi, sous le point de vue chimique, nos roches et surtout leur *détritus*, c'est-à-dire le produit de leur désagrégation, sont tantôt siliceuses, alumineuses ou calcaires. Fréquemment ces bases terres-

tres sont assez pures, c'est-à-dire sans mélange notable; tantôt, et le plus souvent, elles sont mélangées en proportions diverses; tantôt toutes les trois, tantôt deux seulement. Le terrain magnésien est très rare; tout au plus rencontrons-nous quelques calcaires magnésiens, ou bien, des roches très micacées. — Le feldspath fournit beaucoup de silicate potassique ou sodique par sa décomposition. Chacune de ces bases terrestres se comporte différemment vis-à-vis de l'eau. L'argile surtout joue un grand rôle; elle retient l'eau avec beaucoup de facilité et empêche son infiltration; de plus elle absorbe les gaz, et surtout l'ammoniaque ou l'ammoniaque carbonaté ainsi que l'acide carbonique.

Ainsi, l'on voit donc généralement les roches argileuses et calaires de désagréger en poudre terreuse ou en fragments pulvérulents; les roches arénacées ou siliceuses, au contraire, en sables mobiles, se laissant facilement traverser par l'eau, et ne la retenant que peu ou pas du tout. Chacune de ces roches sous-jacentes a donc une double influence sur la végétation; l'une résultant de l'état physique du *détritus*, l'autre de la nature chimique. Cette considération ne devra jamais être perdue de vue.

Les roches sont diversement perméables à l'eau ou susceptibles d'être imbibées d'eau. Plus les roches sont poreuses, comme les grès, plus elles sont perméables; les roches compactes, tels que grauwack, granit, calcaires compactes, les porphyres et basaltes, le sont très peu. — Il est assez facile de s'assurer de l'*hygroscopicité* d'une roche. Il suffit de prendre 100 grammes de diverses roches, de les plonger pendant un certain temps (10 minutes, par exemple) dans de l'eau, et après les avoir essuyées à la surface avec un linge sec, de les peser. On a obtenu, par ce procédé les résultats suivants:

	POIDS EN PLUS APRÈS IMMERSION. Gram. Centigr.
Granit feuille morte des Vosges, non altéré	0, 00
Basalte du Kaiserstuhl	0, 00
Calcaire jur. Portlandien très compacte	0, 00
Trachite du Kaiserstuhl	0, 37
Grauwack compacte des Vosges	0, 90
Calcaires oolithiques, divers (en moyenne)	1, 30
Lias	1, 40
Calcaire d'eau douce	2, 20
Granite un peu altéré des Vosges	3, 00

	POIDS EN PLUS APRÈS IMMERSION.
	Gramm. Centigr.
Gneiss altéré du Schwarzwald	3, 00
Grès vosgien	4, 30
Granit assez altéré des Vosges.	5, 50
Grès bigarré des Vosges.	7, 10
Lehm ou Lœss d'Alsace	7, 30
Marnes oxfordiennes	13, 20
Craie blanche de Champagne	20, 00
Kaolin pur	30, 00

Par ce tableau, il est clair que les roches sont d'autant plus hygroscopiques qu'elles se désagrègent plus facilement en poudres terreuses ou en sables et qu'elles renferment plus d'alumine, et d'autant moins hygroscopiques qu'elles se décomposent difficilement soit en sable ou en terre poudreuse.

Si nous envisageons l'ensemble des roches d'une chaîne de montagnes au point de vue de leur hygroscopicité, on pourra d'après les données de M. *Thurmann* arriver au résultat approximatif suivant :

Si dans la vallée rhénane l'hygroscopicité est de 100, elle sera dans les Vosges et la Forêt-Noire de 60 à 65, pour le Kaisersthul basaltique de 40, et pour le Jura calcaire de 48. — La succession de ces roches de plus en plus absorbantes sera la suivante, dans ces diverses localités : Kaiserstuhl, Jura, Vosges, Forêt-Noire, Vallée-rhénane. — Ces considérations seront encore vraies pour la richesse des sources et de l'irrigation. Ainsi l'on est frappé dans le Schwarzwald et les Vosges granitiques de la multiplicité des sources, et de leur nombre beaucoup moindre dans le Jura et le Kaiserstuhl. Que, sur une carte géographique représentant un myriamètre carré d'étendue, d'une part du Jura, de l'autre des Vosges, on trace avec soin tous les ruisseaux, ou cours d'eau, la quantité linéaire de ces ruisseaux, n'est généralement pas le tiers, souvent à peine le quart dans le Jura qu'elle ne l'est dans les Vosges.

Cette quantité plus grande d'eau dans les Vosges centrales granitiques et arénacées produit, comparativement à ce qui se passe dans le Jura, un aspect infiniment plus riant; des prairies plus riches, des forêts plus denses, une agriculture plus facile et des produits plus abondants.

Les plantes aquatiques foisonnent dans les Vosges ; plusieurs, qui sont communes dans les Vosges, manquent complétement dans le Jura.

Nous passons maintenant à une autre considération, à celle des climats en Alsace et dans les vallées des Vosges, et à l'influence que les altitudes exercent sur la végétation ainsi que sur les mœurs et les coutumes des habitants des vallées des Vosges.

Le climat de l'Alsace n'est bien connu que pour Strasbourg, grâce aux observations d'un demi-siècle, recueillies par feu M. le professeur Herrenschneider, et continuées par M. le docteur Bœckel. Il l'est peu pour Colmar, un peu plus pour Mulhouse; imparfaitement pour le ban de la Roche.

Ce sera l'objet d'un prochain article.

F. Kirschleger,
docteur en médecine, professeur de botanique à l'Université de Strasbourg.

CHRONIQUE.

ARCHÉOLOGIE.

Il s'est fait, à la fin du mois de mai, entre Sentheim et Guewenheim, canton de Massevaux, une découverte assez intéressante. On a trouvé dans la fente d'un rocher de 60 à 70 pièces romaines en argent. Nous avons eu occasion d'en examiner quelques-unes, parmi lesquelles nous avons remarqué des Gordien III (FELICIT. TEMP. — ORIENS AVG. — P. M. TR. P. V. COS. II. P. P.), des Gallien (CONCORDIA AVGG. — VIRTUS AVG.), un Etruscille (PVDICITIA AVG.), des Trajan Dèce (VICTORIA AVG.), des Philippe le père (P. M. TR. P. IIII. COS. II. P. P. — ROMÆ ÆTERNÆ), etc.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Tous les ouvrages qui paraîtront dans les deux départements du Rhin, et dont il sera déposé deux exemplaires au bureau, seront annoncés dans la *Revue d'Alsace.*

Ceux que le comité de direction jugera mériter un examen spécial seront soumis à l'appréciation d'hommes compétents, analysés et signalés à l'attention publique.

Histoire de la philosophie allemande, depuis Kant jusqu'à Hegel, par J. Willm, inspecteur de l'Académie de Strasbourg. — Ouvrage couronné par l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques). — 4 forts volumes in 8°. — Prix : 30 fr.

La Danse des morts a Basle, de Jean Holbein. — Nouvelle édition composée de 40 feuilles. — Fr. Wentzel, lithographe et éditeur à Wissembourg. — Un volume in-4°. — Prix : 15 fr. sur papier de Chine, 12 fr. sur papier ordinaire.

Troisième livraison de la Flore d'alsace, par M. le docteur F. Kirschleger. — L'ouvrage entier se composera de 15 à 16 livraisons. Il en paraîtra une tous les mois. Prix de librairie : 75 cent. la livraison.



Ch. Goutzwiller del.

Lith. de Engelmann père & fils à Mulhouse.

EGLISE D'ALTKIRCH.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VILLE ET L'ANCIENNE SEIGNEURIE

D'ALTKIRCH.

L'histoire et la physionomie de l'ancienne Alsace, si bien caractérisées par le talent de Schœpflin, ont trouvé dans son œuvre leur plus belle consécration. Cet édifice du passé qu'il a reconstruit avec tant de science est le plus beau monument élevé aux fastes de notre pays. Dans cet immense panorama qu'il déroule aux yeux de ses lecteurs, il n'est pas un village, pas un hameau, pas un vieux manoir, pas une ruine dont il n'ait retracé l'histoire, pas un fait remarquable dont il n'ait évoqué le souvenir. Depuis la période celtique et la domination romaine jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, tout reparaît sous la magie de son pinceau : la vieille Alsace, avec ses lois, ses mœurs, ses usages, avec ses monuments religieux et son attirail guerrier, avec ses écussons nobiliaires et le patriotisme de son peuple, avec ses fleurons de gloire et ses pages de douleurs, figure toute entière et toute vivante dans ce musée national. Ecrite dans une langue dont la sévère concision se prêtait le mieux au style monumental de l'histoire, l'*Alsace illustrée* de Schœpflin n'a pu pénétrer toutefois dans le domaine public ; ce vaste répertoire d'érudition, relégué dans quelques bibliothèques d'élite, n'a défrayé jusqu'ici que la patience de ceux qui s'occupent plus spécialement d'histoire nationale (1). Il man-

---

(1) La bibliothèque de la ville d'Altkirch possède un exemplaire curieux de l'*Alsace illustrée*. Envoyé par Schœpflin lui-même aux magistrats de la ville, avec une lettre autographe, datée du 6 mai 1756, il est enrichi de quelques notes marginales écrites de la main du célèbre historien.

quait une traduction de cette œuvre ; grâce aux efforts de l'écrivain qui a récemment entrepris cette tâche difficile, nous verrons bientôt se populariser l'histoire de notre beau pays.

Nous foulons un sol qui fut le théâtre de grands événements et où vibre encore l'écho d'un passé célèbre : c'est rendre un pieux hommage à la mémoire de nos pères que de jeter parfois un coup-d'œil sur les pages de leurs annales. Il ne reste plus, il est vrai, qu'à glaner dans le champ où d'autres ont moissonné avant nous ; heureux si nous parvenons à mettre en relief quelque fait inconnu, à souder un anneau de plus à cette chaîne immense de l'histoire qui relie les différents âges. Des matériaux précieux sont enfouis encore dans nos archives, dans nos bibliothèques et dans nos collections particulières ; tâchons de les rendre au jour : s'ils ne nous apprennent point de faits nouveaux, ils serviront du moins à éclairer quelques points douteux et à nous faire apprécier le sens intime de certains actes que l'histoire générale n'a pu qu'effleurer. Et puis, pour compléter cette étude rétrospective, n'avons-nous pas nos monuments, ces mystérieux témoins placés sur la route de l'esprit humain pour marquer ses progrès ? Tantôt simples et naïfs comme l'enfance des peuples ; tantôt capricieux et élancés comme leur jeunesse ; tantôt majestueux et sévères comme leur âge mur : ici le dolmen druidique, là le temple romain, plus loin l'église chrétienne dans sa simple majesté. N'est-ce pas dans les monuments créés par le génie du moyen-âge, *cette mer de poésie*, comme dit M. Victor Hugo, que l'art moderne a puisé ses plus nobles inspirations ? La trempe vigoureuse de cette époque de sentiment et de foi offre un inépuisable sujet d'études à celui qui recherche dans ses monuments l'historique du cœur humain.

C'est sous l'impression d'une question d'art monumental que nous avons entrepris de tracer la faible esquisse qui fait le sujet de cet article. Quoique mêlée aux luttes qui ont signalé en Alsace la transition de l'époque féodale à l'âge moderne, la ville d'Altkirch a joué un rôle trop modeste dans l'histoire de notre pays, pour que nous puissions essayer d'écrire, sous ce seul point de vue, les annales de son passé. Un intérêt plus vif s'attache à son nom depuis qu'elle a fait revivre en Alsace l'ancienne architecture religieuse, en construisant sa nouvelle église, dont nous donnons ici le dessin, et qu'elle a ainsi marqué l'initiative d'une transformation dans ce bel art. La portée historique que ce fait acquiert, et qu'il importe de constater, justi-

fiera peut-être les considérations qui précèdent et donnera quelqu'intérêt de circonstance à cette notice.

Située dans un pays accidenté, au pied des plateaux les plus élevés de l'ancien Sundgau, la ville d'Altkirch, chef-lieu de l'arrondissement de ce nom, est bâtie sur une éminence dont la base est baignée par la rivière d'Ill. Elle domine d'un côté, la charmante vallée de Saint-Morand, de l'autre, les magnifiques plaines qui s'étendent jusqu'au pied des Vosges, vers Thann et Cernay. Son aspect pittoresque, la riche nature qui l'environne donnent à cette ville un puissant attrait et en font un des plus heureux sites de l'Alsace. Au milieu du tableau mouvant de son paysage, il est un point sur la hauteur du Rebberg, d'où l'œil plonge jusque dans les glaciers de la Suisse : à quarante lieues de distance les cimes argentées de la *Jungfrau*, du *Wetterhorn* et du *Stockhorn* se détachent sur l'azur de l'horizon : cette belle nature de la Suisse semble jeter son reflet sur les paysages de l'Alsace et donner un avant-goût du spectacle grandiose qui s'offre à chaque pas sur cette terre classique du beau.

Il y a dans la manière dont la ville est groupée sur les flancs de sa colline quelque chose qui rappelle la physionomie des villes du moyen-âge ; cette physionomie a toutefois beaucoup perdu de son caractère depuis que les trois monuments qui la décoraient, le château, l'ancienne église et la grande tour, ont disparu du sol. La génération actuelle a vu s'effacer ces derniers vestiges de l'âge féodal, pour faire place à des édifices nouveaux. Concentrée à cette époque dans une étroite enceinte au sommet du côteau, la vieille ville était entourée de fortifications dont il existe encore de nombreux restes.

Comme son nom l'indique, *Altkirch* doit son origine à une ancienne église que la tradition fait remonter aux premiers temps de l'établissement du christianisme en Alsace. L'absence de toute trace historique nous empêche de fixer l'époque certaine de la fondation de cette église. Etait-ce la chapelle de Saint-Morand, située à proximité de la ville dans la vallée de ce nom, ou bien l'église de la Vierge située au centre même de la haute ville ? A défaut de documents écrits, nous allons rechercher le mot de cette énigme dans l'architecture de ce dernier édifice. L'architecture est une langue à part qui supplée souvent la chronique ; chaque époque a son idiome. Nous avons conservé un dessin de cette église dont la démolition, motivée par des symptômes de ruine qui se sont manifestés en 1844, est à jamais regret-

table : ce qui frappe, au premier aspect de ce dessin, c'est la différence sensible qui existe entre le style de la tour et celui du corps de l'église. Le clocher, dont la teinte sombre dénotait une haute antiquité, portait le cachet de l'époque byzantine, tandis que l'église était construite dans le style ogival du XIIIe siècle ; cette différence tranchée prouve jusqu'à l'évidence que le clocher appartenait à une église d'une fondation bien antérieure à cette dernière époque ; ce qui fortifie cette supposition, c'est l'incohérence qui existait entre les constructions : il a été facile de se convaincre, lors de la démolition, que l'église avait été simplement adossée contre le clocher, dont elle était entièrement indépendante et qu'elle remplaçait un édifice antérieur qui devait offrir une disposition tout autre. Il paraît même qu'une partie des sculptures de l'église primitive a été réemployée dans la seconde construction : ainsi, on y a retrouvé des chapiteaux de colonnes portant des figures d'oiseaux et d'animaux, disposition particulière aux édifices byzantins. Il est donc permis de conclure de ces observations que l'ancienne église d'Altkirch (*die alte Kirche*), celle à laquelle la ville doit son nom, remontait au moins au VIIe siècle, époque à laquelle l'architecture byzantine se développa en Occident. Une tradition souvent reproduite et dont il nous est impossible de vérifier l'exactitude plaçait la fondation d'Altkirch dans la vallée de Saint-Morand, à côté d'une ancienne chapelle dédiée à St-Christophe que l'on faisait remonter également aux premiers âges du christianisme ; il y a quelques années, on voyait encore les derniers vestiges du chœur de cette chapelle, qui ont disparu lors de l'agrandissement du cimetière de la ville. Les chartes des comtes de Ferrette auxquels est due la fondation de la ville actuelle, ne parlent que d'une *villa* ou *ferme* qui existait près de St-Christophe et qui certes ne dépassait point les limites étroites du hameau d'aujourd'hui ; car l'acception restreinte de ce mot latin ne permet point d'en étendre le sens au mot *ville*. Le sol d'alentour n'a d'ailleurs conservé aucune trace de cette ville problématique ; quoique la terre y ait été profondément remuée par la culture, il n'est jamais apparu le moindre vestige de fondations. On est dès-lors forcé de revenir à l'idée la plus rationnnelle, celle qui place la fondation d'Altkirch sur la colline où la ville s'est groupée petit à petit autour de l'antique église et du château.

Le titre le plus ancien qui fasse mention d'Altkirch porte la date de l'année 1102. C'est une charte par laquelle Théodoric, comte de Mon-

béliard fit donation au prieuré de Saint-Mihiel, en Lorraine, de l'église d'Amange ; elle se termine ainsi : « *Actum publicè apud Alti-« kirch anno ab incarnat. Dom. MCII, regnante Henrico imperatore.* » (Donné publiquement à *Altkirch*, l'an 1102, sous le règne de l'empereur Henri). Le même titre porte la signature de la comtesse Hermentrude, épouse de Théodoric et de son fils Louis. (1)

A cette époque donc, Altkirch appartenait au comté de Montbéliard, et son château qui devait exister déjà dans la seconde moitié du XIe siècle, paraît avoir été construit par la famille des comtes de ce nom qui venaient parfois y résider. Le comte Théodoric eut cinq fils qui se partagèrent ses domaines : Louis, comte de Mousson ; Frédéric, comte de Montbéliard et plus tard de Ferrette ; Théodoric, comte de Montbéliard ; Renault, le *louche (strabus)*, comte de Bar ; et Etienne, évêque de Metz (2). Une charte datée de 1125, et mentionnée dans l'*Histoire de Lorraine*, par Dom Calmet (3), est signée : « *Reinoldus comes de Bar, et Fridericus frater ejus de Phirreto.* » (Frédéric de Ferrette). La seigneurie d'Altkirch est advenue par succession à ce Frédéric, premier du nom, auteur de la branche de Ferrette. Schœpflin nous apprend que Frédéric II, son petit-fils fonda la ville d'Altkirch au commencement du XIIIe siècle. Il se reporte, à cet égard, à une charte de l'an 1215, par laquelle Frédéric octroya à l'abbaye des Bernardins de Lucelle : « *dans son municipe de Haltkiliche*, « *qu'il a édifié dans son temps, un emplacement convenable pour y con-« struire une maison avec toutes ses dépendances.* (4) » Il est écrit dans cette charte que l'abbé de Lucelle Berthold d'Aurach (beau-frère du comte Frédéric, qui avait épousé sa sœur Helwidis), avait contribué pour un marc d'argent à réparer les fortifications et retranchements de ce municipe (*ad emendandam loricam, seu vallum, ejusdem villæ Burgensibus tùm marcam argenti contulisse).* Schœpflin ajoute, et son autorité en pareille matière ne saurait être contestée, que c'est dans ce hameau qu'il faut rechercher la véritable origine de la cité d'Alt-

---

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, page 515, éd. 1728.

(2) Schœpflin, *Als. ill.*, t. II, p. 609.

(3) T. II, p. 276.

(4) *Ego Fridericus, Comes Firretarum, notum facio me beatæ D. G. S. V. Mariæ in Lucellensi ecclesiâ et fratribus ibidem D. servientibus in municipio meo nomine* Haltkiliche, *quod tempore meo ædificavi, contulisse locum aptum in quo domum cum aliis mansionibus necessariis ædificent.*

kirch *qui renferma*, dit-il, *l'ancien village (vicum) dans ses murailles.* Il faut donc admettre, malgré la version contraire, que ce village ou ce bourg, entièrement indépendant de la ferme de Saint-Morand, était compris dans l'enceinte de la ville actuelle, puisque celle-ci seule était entourée de fortifications et qu'il n'existe à Saint-Morand aucune trace d'ouvrages de ce genre. Saint-Morand, comme nous le verrons plus loin, a acquis une certaine importance par suite de la fondation d'un couvent de Bénédictins de l'ordre de Cluny et par les vertus du saint homme que le Sundgau a adopté pour son patron.

Il nous reste à invoquer un témoignage pour fixer l'époque probable à laquelle remonte la construction du château d'Altkirch. On lit dans la vie de Saint-Hugo, abbé de Cluny, que ce religieux a résidé pendant quelque temps à Altkirch, où il était venu rendre visite au comte Louis et à la comtesse Sophie, son épouse. Ce comte Louis, dont nous avons parlé plus haut, mourut vers l'année 1066 ; Hugo avait été élu abbé de Cluny en 1048 ; c'est donc dans l'intervalle qui s'est écoulé entre ces deux dates que la visite de ce dernier à Altkirch eut lieu et qu'il est question pour la première fois de l'existence du château, c'est-à-dire au milieu du XIe siècle. (1)

La ville d'Altkirch qui, par sa position géographique était située au centre de l'ancien Sundgau, formait également le centre du comté de Ferrette. A l'époque Carlovingienne, le Sundgau comprenait toute la partie sud de l'Alsace : la carte de Schœpflin lui assigne pour limites, au midi, les régions les plus reculées du Jura, et au nord, la ligne de démarcation entre la haute et la Basse-Alsace ; sous la période germanique, ces limites furent considérablement restreintes ; elles s'arrêtaient, d'une part, aux ramifications que le Jura projetait vers le nord, et de l'autre, à la rivière de la Thur. Dans les anciennes chartes, le Sundgau était considéré tantôt comme partie intégrante de l'Alsace, tantôt comme une province séparée. Sous la domination de la maison d'Autriche, les gouverneurs de l'Alsace portaient le titre de préfets de la haute Alsace et du Sundgau. Les comtes Jean de Habsbourg et Wolfgang de Fürstemberg, qui furent préfets (*Landvögte*) en 1389 et en 1508 portèrent ce titre. En 1648, le traité de Munster transmit à la France le Landgraviat des deux Alsaces, *avec*

(1) M. l'abbé FUES, *Der heilige Morand*, p. 25.

le Sundgau; ce qui justifierait, à de certains égards, la distinction établie.

A l'époque où la puissance des comtes de Ferrette était à son plus haut période et où elle s'étendait sur la majeure partie du Sundgau, le nom de cette province était souvent pris pour synonyme de celui du comté de Ferrette. La comtesse Jeanne, héritière du dernier comte (1336), appelle son domaine *ses terres Sundgowiennes.* Dans une charte de 1361, Rodolphe, duc d'Autriche, s'exprime ainsi : « *Les hommes résidant dans notre province du Sundgau, dans notre comté* « *de Ferrette.* » (1)

La place importante que la ville d'Altkirch occupa dans le Sundgau comme résidence habituelle des archiducs d'Autriche motivait ces explications sur l'étendue et la position géographique de cette partie de l'Alsace.

Le comté de Ferrette se subdivisait en six seigneuries : Ferrette, Altkirch, Thann, Belfort, Delle et Rougemont. Landser, Massevaux et l'avocatie de Cernay en faisaient également partie pendant quelque temps.

Outre le château et la ville, la seigneurie d'Altkirch renfermait six majorats : 1° celui de la *Largue* dont dépendaient les villages de Largitzen (l'ancienne *Larga* des Romains), Uberstrass, Friessen, Hindlingen, Strueth, Mertzen (Moritzheim), St-Ulrich, où il existait un prieuré, Altenach, St-Léger et Manspach ; 2° celui du *Val de Hundsbach* comprenant Hundsbach, Berentzwiller, Jettingen, avec les fiefs de Francken, Willer, Hausgauen, Schwoben, Zœssingen, Walbach, Heuwiller, Tagsdorf, Emlingen, Wittersdorf, Walheim, Obermorschwiller, Tagolsheim et Aspach (ces trois derniers villages formaient vers la fin du XVIIe siècle un majorat séparé) ; 3° celui de *Bettendorf* composé des villages de Bettendorf, Hirtzbach et Henflingen. Le village de Saint-Léger (Sant-Luckar) situé dans les environs de Hirtzbach et compris dans le même majorat, n'existe plus ; 4° celui de *Ballersdorf* ; 5° celui d'*Illfurth* ; 6° celui de *Hochstatt*, composés chacun d'un village seulement. (2)

Parmi les fiefs dépendant de la seigneurie d'Altkirch on remarquait ceux de Montjoye (en allemand Froberg) dont le domaine comprenait

(1) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, t. II, p. 31 et 32.
(2) *Idem*, t. II, p. 36.

une partie des villages de Hirsingue, Heimersdorf et Ruederbach. Charles, comte de Montjoye, chevalier de l'ordre de St-Lazare avait magnifiquement restauré le château d'Hirsingue vers 1750; il n'en reste plus aujourd'hui qu'un bâtiment délabré; le fief de Ramstein, à Jettingen; celui de Hagenbach, sur la Largue, qui a donné son nom à une famille noble dont l'un des membres, le fameux landvogt de Charles-le-Téméraire, s'est rendu tristement célèbre dans les fastes de l'Alsace au xve siècle; le fief de Reinach qui, dans la seigneurie d'Altkirch comprenait quatre châteaux et trois villages: Hirtzbach, Heidwiller, Frœningen et Luemschwiller. Suivant Schœpflin, le château de Heidwiller, qui existe encore en partie, était un beau monument d'architecture gothique; la vue dont on y jouit vers la chaîne des Vosges est une des plus belles de l'Alsace. Le château de Frœningen était cité parmi les plus remarquables par ses imposantes fortifications. Celui de Carspach ou Carolsbach, près d'Altkirch, appartenait aux nobles de Ferrette; il avait été engagé jusqu'en 1365, à la famille de Waldner.

Il paraît que les archiducs d'Autriche attachèrent plus d'importance au château d'Altkirch qu'à celui de Ferrette, quoique ce dernier fût d'une structure plus splendide et d'un ordre plus élevé. Cette préférence, comme nous l'apprend Schœpflin, était due à la position centrale d'Altkirch et à son site plus agréable: à ce titre, il convenait mieux à ces souverains pour la gestion de leurs affaires lorsqu'ils venaient visiter leurs possessions d'Alsace. Comme position guerrière, ce château n'offrait que peu de ressources; son accès et celui de la ville, dont il n'était séparé que par un fossé, présentaient, il est vrai, de grandes difficultés, mais dominée comme elle l'est par trois hauteurs, le *Rebberg*, le *Roggenberg* et l'*Illberg*, la place n'était pas en mesure de résister longtemps à une attaque ennemie. La haute ville, entièrement environnée de fortifications, avait une forme ovale: deux énormes tours rondes la flanquaient à l'Est et à l'Ouest; il ne nous reste sur la date de leur construction aucune donnée précise. Vers le Midi, derrière l'Hôtel-de-Ville, il existait une troisième tour moins élevée que les deux premières et dont on voit encore la base. La grosse tour de l'Est, celle qui appartenait au château, n'était pas aussi ancienne qu'on le présumait; lors de sa démolition, en 1845 [1], on a trouvé

[1] Il a fallu 200 kilogrammes de poudre pour démolir cette masse énorme com-

dans le massif de ses fondations seize pièces d'argent dont plusieurs portent l'effigie de St-Ambroise, évêque de Milan, d'autres le nom de *Galeaz Milan*, et une seule le nom de Henri v, roi d'Angleterre, avec cet exergue : *Francorum et Angliæ rex;* cette dernière pièce date donc de l'époque où le vainqueur d'Azincourt occupait le trône de France (1415—1422). Jean-Galeaz Visconti vivait à Milan vers la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe ; c'est donc à cette dernière époque qu'il faut rattacher la fondation de la tour du château. Démolie en partie pendant la guerre de Trente ans, elle n'avait plus dans ces derniers temps que vingt mètres d'élévation. Schœpflin, en parlant de la destruction du château par les Suédois, prétend que cette tour n'avait plus que trente pieds de haut, à l'époque où il écrivait. Le château se terminait vers le Midi par une petite tour connue sous le nom de *Hexenthurm* et renfermait un puits taillé dans le roc à une grande profondeur; on n'en voit plus trace aujourd'hui.

Ce n'est que vers le milieu du XIIIe siècle qu'il est sérieusement question d'Altkirch dans l'histoire. Un fait remarquable qui se passa dans cette ville en 1232, nous offre une curieuse scène de mœurs de cette époque à demi-barbare, et nous donne une idée de l'empire qu'exerçait alors le pouvoir théocratique. Il s'était élevé un différend entre l'évêque de Bâle, Henri de Thoun, et le comte Frédéric II, de Ferrette, le fondateur d'Altkirch ; la nature du conflit n'est pas bien précisée par les historiens ; il s'agissait, à ce qu'il paraît, de quelques droits féodaux dont l'un et l'autre prétendait s'arroger la jouissance sur des biens situés dans l'Alsgau et le Salgau. La persistance de l'évêque aigrit le caractère du comte et le jeta dans une violente exaspération. Une rencontre eut lieu à Altkirch entre les deux prétendants ; l'évêque s'y était rendu en grand équipage avec une suite nombreuse de prêtres et de laïques. Frédéric, pour persuader son adversaire, eut recours à la logique de la force : il ordonna à ses gens de s'emparer de l'évêque et de tout son cortége, fit faire main-basse sur les effets précieux que le prélat avait emportés avec lui et le retint pendant quelque temps prisonnier au château. Henri ne fut mis en liberté qu'après avoir signé un acte, par lequel il renonçait à

---

posée de quartiers de roc mal dégrossis, dont la plupart ont été employés à la construction de l'église qui occupe aujourd'hui l'esplanade du château.

toutes prétentions sur les domaines contestés et fut forcé de donner des ôtages pour garantir l'exécution de son engagement.

Cet acte d'odieuse violence ne resta pas longtemps impuni. A peine délivré de la captivité, l'évêque porta plainte au landgrave Albert de Habsbourg et le 21 décembre de la même année, la sentence fut rendue à Meyenheim, lieu où les Landgraves de la Haute-Alsace tenaient ordinairement cour de justice. Le comte Frédéric dut s'engager par serment, avec trois de ses chevaliers, à chercher, soit par prières, soit à prix d'argent, soit par force à retrouver à Altkirch ou à Ferrette ou dans toute l'étendue de ses domaines, ce qui pouvait exister encore des objets enlevés à l'évêque et de les lui rendre en bon état. Quant aux effets dont il ne serait plus possible de rentrer en possession, il fut tenu d'en rembourser la valeur d'après l'estimation d'une commission de chanoines et de nobles à désigner par l'évêque, et de fournir en outre le cautionnement que cette commission exigerait. La justice du Landvogt ne se borna pas seulement à accorder ce dédommagement matériel à l'évêque. Un attentat aussi grave sur la personne sacrée d'un prélat semblait exiger une expiation toute particulière. Aussi Frédéric fut-il condamné à subir, avec tous les siens, la peine ignominieuse de l'*Harnescar* : cette punition était généralement réservée alors aux hommes de haute lignée qui s'étaient rendus coupables de quelqu'énorme méfait. Bien que les historiens ne soient point d'accord sur la signification réelle du mot Harnescar, il paraît que cette peine consistait à forcer le coupable à charger sur ses épaules une selle ou un chien et à parcourir avec ce singulier fardeau une distance déterminée, sous les yeux du public. L'étymologie de cette expression, dont on retrouve les racines dans la langue anglaise qui, comme l'on sait, procède de l'ancien saxon, confirmerait l'opinion des historiens : en effet, le mot Harnescar paraît être un composé du mot *Harness* qui, dans cette langue, signifie *Harnais*, et du mot *Carry* qui signifie *porter*. Ainsi, l'on peut admettre que le patient portait à son cou une partie du harnachement d'un cheval, joug humiliant qui assimilait l'homme à la brute. S'il ne fallait faire la part des mœurs de l'époque et du prestige souverain qui entourait le clergé, on comprendrait difficilement que la fierté de race des seigneurs du moyen-âge pût se plier à cette cruelle humiliation ; mais l'histoire nous a conservé de nombreux exemples de souverains qui, pour expier un sacrilége, allaient faire amende honorable nu-pieds et la corde au cou

devant la porte des cathédrales. Ce n'est plus la justice humaine, mais bien une main divine qui semblait s'appesantir sur ces coupables de haut parage.

Au jour fixé pour l'exécution de la sentence, Frédéric se rendit à Bâle, accompagné de ses chevaliers et de tous les gens de sa maison : comme principal coupable, il dut se soumettre le premier à la peine de l'Harnescar ; après lui, ses hommes d'armes et ses serviteurs, suivant leur grade ou le rang de leur naissance. Frédéric endossa sa charge près de la porte Saint-Paul (*das Spahlen-Thor*) et fut forcé de franchir le long trajet qui la sépare de la cathédrale. Là il s'agenouilla devant le grand portail, et après avoir récité une prière, il fut forcé d'aller trouver l'évêque en ville, de se prosterner plusieurs fois devant lui et d'implorer son pardon. Il délia ensuite le prélat des engagements qu'il avait pris dans sa prison, rendit les ôtages qu'il en avait reçus ainsi que les actes dressés à ce sujet, et jura qu'il ne ermettrait jamais les pieds sur le territoire de l'évêque, sans en avoir obtenu de lui ou de son successeur la permission spéciale. Ce n'est pas tout encore : après cette longue série d'humiliations, il fut prescrit au comte de faire abandon à l'église de Bâle des domaines de Wolfswiller et de Diephswiller, objet du litige, avec tous leurs droits et dépendances et de les recevoir ensuite à bail. S'il était toutefois prouvé, soit par titres, soit par témoins, que l'évêque eût des droits antérieurs à la propriété de ces domaines, le comte devait offrir en don à la même église, d'autres propriétés de la même valeur. Enfin, pour mettre le comble à ces incroyables exigences, l'évêque força Frédéric à jurer sur les saintes reliques que dans le délai d'un an, il ferait ratifier ces conventions par son fils Louis avec lequel il était alors en dissentiment. Le serment du père ne paraissait point une garantie suffisante ; il fallait, pour y mettre le sceau, la parole de son héritier; à cette seule condition, l'évêque lui promit le baiser de paix. Hors de là, ni trève, ni merci : si Frédéric avait le malheur d'éprouver un refus de la part de son fils, tous ses domaines, tous ses châteaux, ainsi que les églises qu'il avait sous son patronage seraient mis au ban; anathême sur lui, sur sa famille entière, sur les habitants de ses domaines...... Après avoir reçu de lui ce serment, l'évêque et son chapitre lui remirent des lettres scellées par lesquelles ils priaient le pape de lui accorder l'absolution ainsi qu'à ses complices.

Toute la population d'Altkirch, entraînée dans la solidarité du crime qui s'était commis sur son territoire, dut prendre sa part de cette grande et solennelle expiation. Les habitants reçurent l'ordre de se rendre en procession à Bâle; en signe d'humilité, les hommes furent forcés de se raser la tête. Arrivés à la porte de la ville, ils déposèrent leurs habits pour se revêtir de la haire des pénitents. Sous le porche de la cathédrale ils se posternèrent tous et durent se soumettre à une pénitence particulière que le doyen du chapitre leur imposa. Il n'y eut d'exception pour aucun des habitants de la ville: car tous ceux qui, pour une cause quelconque, n'avaient pu assister à la procession, reçurent l'invitation expresse de se rendre à Bâle six jours après, sous peine d'être excommuniés. La comtesse et ses dames d'honneur furent seules dispensées de prendre part à cette démarche expiatoire; par contre, on leur imposa l'obligation d'envoyer à Bâle, avec la première procession d'Altkirch, un délégué spécial chargé d'offrir des présents en leur nom à l'église.

La carrière du comte Frédéric, marquée par des vicissitudes qui portèrent un rude coup à sa puissance, se termina par un événement tragique. Il fut jeté dans un cachot et étranglé à la fin de cette même année 1232 (1) par son fils Louis, auquel l'histoire a donné le nom de *Grimmel (le Furieux)*. Ce forfait, dont il faut rechercher la cause dans l'exaspération que Louis ressentit en apprenant le serment de son père, fait planer un souvenir lugubre sur les annales des comtes de Ferrette. La réprobation de l'histoire a attaché son stigmate au nom du meurtrier, en y accolant la terrible épithète de *parricide*. Ce monstre eut le triste courage de survivre à son crime: banni par l'empereur et frappé d'excommunication par le pape, il vécut trente-huit ans encore; cette longue vie, en activant ses remords, dut être son plus cruel châtiment. En 1236, il fit un voyage en Italie pour implorer son pardon du souverain pontife. Il tomba dangereusement malade à Rieti et fut relevé d'excommunication par les confesseurs pontificaux. En reconnaissance, il légua tous ses biens à l'église romaine, à l'exception de deux fermes situées à Hagenthal et à Dirlinsdorf,

(1) Le mois de janvier n'était pas alors le premier de l'année: il en restait, selon le calcul adopté par l'église et par plusieurs nations, encore plus de deux à courir et dans cet intervalle, en la même année 1232, ce Louis que Frédéric devait contraindre à consentir, sous peine de damnation, se saisit de son père, le plongea dans un cachot et l'étrangla. (DE GOLBÉRY, *Antiquités d'Alsace*.)

qu'il laissa à sa femme. Le pape Grégoire IX accepta son testament, par une lettre datée de Viterbe, en 1237 (1).

Quoique ces faits se rattachent plus particulièrement à l'histoire du comté de Ferrette, ils ne sortent point du cadre de cette notice, puisqu'ils nous apprennent à connaître la famille du fondateur d'Altkirch. C'est à Berthold, de Ferrette, évêque de Bâle, que cette ville devait la reconstruction de son ancienne église; une inscription gravée sur l'une des clefs-de-voûte de cet édifice gothique, et retrouvée lors de sa démolition, témoigne de ce fait et en fixe la date à 1255. Berthold était frère de Louis-le-Parricide; par sa mère Helwige d'Aurach, il était neveu du cardinal Cuno, évêque de Porto, ainsi que de Berthold, abbé de Lucelle; nommé chanoine à Bâle, en 1223, et à Strasbourg en 1233, il fut investi de la dignité épiscopale en 1249 et mourut à Altkirch, le 10 décembre 1262 (2). Ce fut lui qui excommunia Rodolphe de Habsbourg par ordre exprès du pape.

L'ancienne chapelle de St-Christophe, dont nous avons parlé au commencement de cette notice était desservie par des chanoines vers la fin du XIe siècle. Lorsque Frédéric de Montbéliard prit possession du comté de Ferette, il enrichit cette chapelle et y attacha de nombreux bénéfices: mais le zèle des chanoines fut loin de répondre à ses généreuses intentions. S'il faut en croire les annales des Bénédictins, des habitudes de simonie s'étaient introduites dans le saint lieu et ne contribuèrent pas peu à le discréditer. Frédéric résolut de mettre un terme à ces désordres, et suivant le conseil que lui donna l'évêque Burckard de Bâle, il pria Saint-Hugo, abbé de Cluny, d'envoyer quelques moines bénédictins à St-Christophe. Bientôt une petite colonie de ces religieux vint s'installer au couvent que Frédéric avait fait construire. Une difficulté se présentait: ils ne connaissaient point la langue du pays. Constantin, le prieur du couvent, fit part de cette difficulté au chef de l'ordre qui lui envoya un jeune prédicateur du nom de Morand, originaire des environs de Worms et possédant parfaitement la langue allemande. Cet homme, d'une vertu austère, se fut bientôt acquis dans le Sundgau une réputation de sainteté qui fit affluer vers lui les populations d'alentour. Il convertit en prêchant d'exemple. Sa vie fut celle d'un chaleureux apôtre du christianisme.

(1) MURATORI, *Antiq. Ital. med. ævi*, tom. I, p. 704.
(2) *Basilea sacra*, p. 237.

Aussi la légende populaire, toujours si prompte à saisir le côté merveilleux d'une existence d'élite, a-t-elle semé dans l'histoire de sa vie une foule de miracles; tant il est vrai que le prestige du surnaturel s'attache à la mémoire d'un homme qui par la trempe supérieure de son génie ou de ses vertus, a su planer au-dessus du vulgaire. Son tombeau, placé dans l'église qui porte son nom, est aujourd'hui encore un lieu de pélerinage très-fréquenté. Saint-Morand est mort le 3 juin 1115; la chambre du cloître où il mourut et qui sert aujourd'hui d'oratoire à l'hospice que la ville y a fondé, est décorée de belles fresques qui représentent les principaux miracles du saint et sa béatification. Peintes par Appiani (1), en 1768, alors que le couvent était occupé par les Jésuites, ces fresques avaient été recouvertes d'un badigeon blanc, à l'époque de l'expulsion de la compagnie; en 1829, au moment où la ville faisait exécuter les travaux d'appropriation du nouvel hospice, le hasard fit reconnaître l'existence de ces peintures; la couche de plâtre fut enlevée avec soin et les peintures mises entièrement à jour. L'artiste italien à qui sont dues ces compositions, avait su tirer un parti remarquable de son sujet; aux quatre coins de la salle il a représenté la Foi, l'Espérance, la Charité et la Religion; ces quatre figures sont dessinées avec beaucoup de sentiment et largement drapées. Quatre grands tableaux rappellent les miracles du saint, entr'autres la guérison du comte Frédéric Ier de Ferrette, atteint de paralysie. La peinture du plafond représente St-Morand montant au ciel, soutenu par un groupe d'anges: c'est là un morceau capital qui décèle une main de maître; il règne dans l'ensemble de ces différentes compositions une belle ordonnance et une parfaite entente du dessin. Quel dommage que le pinceau d'un restaurateur sans talent soit

---

(1) Le peintre *Andrea Appiani*, originaire de Milan, a laissé dans cette ville plusieurs œuvres remarquables, entr'autres les peintures à fresque de l'église Sainte-Marie de Celse et les plafonds du Palais-Royal. Il s'était acquis un nom célèbre dans le genre spécial des fresques dont il avait étudié le secret dans les loges de Raphaël au Vatican. Napoléon lui conféra le titre de peintre impérial, le décora de l'ordre de la Légion-d'Honneur et de la Couronne-de-Fer et le nomma membre de l'Institut des sciences et des arts en Italie. Appiani était fort jeune à l'époque où il peignit les fresques de Saint-Morand. Il est bien regrettable que l'œuvre de ce grand artiste n'ait pu être conservée dans sa pureté originale et qu'elle ait subi, comme tant d'autres, l'injure d'une restauration maladroite qui, aux yeux des amis de l'art, est une véritable dégradation!

venu dénaturer le caractère primitif de ces peintures ! Il ne reste à admirer aujourd'hui de l'œuvre originale que les lignes du dessin et le jet hardi de la composition; tout le reste est noyé sous le gâchis moderne.

Le couvent de St-Morand a compté parmi ses prieurs un membre de la famille de Ferrette, Frédéric, fils d'Ulrich Ier, qui était entré dans l'ordre des Bénédictins ; Jean de Luceria ; Martin Granter, de Colmar, prêtre distingué par ses talents ; le baron Jean-Jacques de Morimont ; Henri Goldelin ; Pierre Gauvandus, recteur du collége de Dôle ; Philibert Poissenot, docteur en théologie ; Hugues de Grammont et le cardinal Andrias, évêque de Constance. En 1622, l'archiduc Léopold d'Autriche fit donation du couvent aux jésuites de Fribourg ; ils reconstruisirent le cloître en 1752. Vendu comme domaine national pendant la Révolution, ce vaste bâtiment est devenu la propriété de la ville en 1827. Une inspiration d'humanité lui a donné sa dernière et sa plus noble consécration, en l'érigeant en hospice pour l'arrondissement d'Altkirch. Depuis quelques années le département y a placé le dépôt des enfants trouvés et des orphelins pauvres du ressort ; le site riant au milieu duquel ce bâtiment s'élève, en fait un des plus beaux établissements hospitaliers de l'Alsace.

Vers la fin du XIIIe siècle, lorsque l'élément populaire, en lutte avec l'esprit féodal, commença à se dégager de ses entraves pour se formuler en institutions et entrer dans cet immense mouvement qui a produit l'organisation communale, la ville d'Altkirch possédait déjà un corps de magistrats électifs ou de conseillers de la commune. Les confréries religieuses d'abord, les tribus de métiers ensuite, furent les jalons où vint se grouper peu-à-peu cette constitution indépendante. Le titre d'érection de la première confrérie, en 1287, mentionne l'existence des magistrats d'Altkirch, à cette époque : cette confrérie comptait parmi ses membres plus de cinquante familles nobles ; en tête figuraient Albert II, le Sage, duc d'Autriche; son épouse Jeanne, comtesse de Ferrette, et le duc Rodolphe, leur fils. Les statuts des corporations d'ouvriers ont disparu de nos archives ; empreintes curieuses des mœurs du temps, ces chartes populaires nous auraient révélé sans doute des détails d'un certain intérêt : c'est là une lacune bien regrettable.

A partir de l'année 1324, époque de la mort du comte Ulrich II, le nom de Jeanne de Ferrette, son héritière, se trouve souvent mêlé à l'histoire de notre ville; elle figure dans plusieurs actes portant con-

cession de droits et priviléges à la seigneurie d'Altkirch. Femme d'un grand caractère et d'une intelligence supérieure, elle possédait à un haut degré la tactique des affaires. Dans des circonstances menaçantes, elle sut, par son esprit souple et diplomatique, se ménager de puissantes alliances et conserver ses droits intacts. Versée dans l'étude des lettres, elle connaissait à fond la langue latine et s'exprimait avec la plus grande facilité dans cette langue. Ce talent la servit admirablement lorsque peu de temps après la mort de son père, elle entreprit le voyage d'Avignon pour solliciter du pape la confirmation de ses titres au comté de Ferrette qui, alors, n'était plus qu'un fief de l'évêché de Bâle. Le discours latin qu'elle adressa au souverain pontife lui valut l'accueil le plus gracieux : sensible à cette rhétorique d'une femme il s'empressa d'accéder à sa demande. Son mari, Albert-le-Sage, fit agrandir Altkirch et acheva les fortifications qui environnaient la ville haute [1].

La désolation régnait dans la haute Alsace, en 1375, lors de la seconde invasion des compagnies franches commandées par le chevalier français Enguerrand de Coucy : une querelle de succession avait fourni le prétexte de cette guerre sanglante. Le sire de Coucy revendiquait la propriété des biens que sa mère Catherine d'Autriche avait reçus à titre de douaire et que la maison d'Autriche refusait de délivrer ; ces biens étaient situés dans le Brisgau, en Argovie et en Alsace. Après une première apparition dans la Basse-Alsace, en 1365, Coucy alla recruter des renforts et revint en 1375 à la tête d'une armée d'au moins 40,000 hommes, parmi lesquels il comptait 5,000 lances, 6,000 arbalètes, et 4,000 fantassins armés et équipés ; le reste de sa troupe ne se composait que d'un ramassis de gens mal vêtus et mal armés, espèce de barbares qui ne rêvaient que meurtre et pillage [2]. Les villes de l'Alsace avaient pris d'énergiques mesures contre ces hôtes dangereux ; de tous côtés, les habitants de la campagne, ramassant ce qu'ils avaient de plus précieux, étaient venus se réfugier dans les villes fortes et dans les châteaux : mais il manquait un plan d'ensemble, et l'armée de Coucy put traverser presqu'impunément les plaines de l'Alsace. Arrivée dans le Sundgau, elle ne trouva qu'un désert. Le duc Léopold avait fait incendier tous les

---

(1) *Basilea sacra*, p. 189, 269.

(2) Walther Strobel, *Vaterländische Geschichte des Elsasses.*

villages et toutes les habitations isolées situées sur ses domaines ; il avait en même temps fait dépouiller la campagne de tous ses produits, afin de ne laisser aucune prise à ces bandes forcenées. Coucy eut hâte de se rendre en Suisse : il y essuya de grandes pertes et revint en Alsace, en traversant le Hauenstein, au mois de janvier 1376. Cette fois le Sundgau ne fut pas épargné : Altkirch reçut la première visite de l'ennemi. Une division de l'armée tenta de prendre la ville d'assaut pendant la nuit. Abandonnés à leur seule défense, les habitants se préparèrent à une résistance désespérée ; ils allaient infailliblement succomber sous le nombre, lorsque tout-à-coup une grande lueur vint illuminer la ville et jeter l'épouvante dans les rangs ennemis. A la vue de ce météore, que la chronique attribue à l'intervention miraculeuse de la Vierge, patronne de l'église, les habitants d'Altkirch reprirent courage. Obéissant alors à une de ces inspirations suprêmes que dicte le danger, toute la population, en état de prendre les armes, se porta héroïquement au-devant de l'ennemi ; elle avait à sa tête les chevaliers Henri de Morimont et Frédéric de Burnkirch. Un engagement vigoureux eut lieu sous les murs de la ville, et la même nuit les soldats de Coucy battirent en retraite. Cette action d'éclat coûta la vie à trois des plus vaillants défenseurs d'Altkirch, les deux chefs dont nous venons de citer les noms et un boulanger du nom de Henri Scheuler. Henri de Morimont appartenait à cette famille des comtes de Mœrsperg qui figurent parmi les illustrations de l'ancienne Alsace et dont le manoir démantelé pendant la guerre de Trente ans est une des ruines les plus imposantes du Sundgau. Inscrite en traits ineffaçables dans le souvenir des habitants, la tradition de cet événement nous a été transmise sous la forme colorée de la légende. Il y a deux ans, à peine, nous avons retrouvé dans les archives le document qui révèle les noms des trois citoyens qui se sont dévoués pour le salut de la ville. Le même document rapporte que, chaque année, la ville célébrait l'anniversaire de sa délivrance ; un service funèbre, en commémoration des victimes, précédait la cérémonie. Ce pieux usage a cessé depuis quelques années seulement. Un monument en pierres avait consacré le souvenir de ce fait historique : c'était une belle statue de la Vierge, placée à l'angle sud du chœur de l'ancienne église, sous un campanille gothique richement sculpté ; détachés avec soin, lors de la démolition de cet édifice, ces restes sont conservés à l'Hôtel-de-Ville. Il paraît toutefois que les compagnies anglaises in-

cendièrent une partie de la ville, celle du moins qui se trouvait en dehors des fortifications, puisqu'ils ne pénétrèrent point dans la ville haute. Ce fait est confirmé par les lettres-patentes que le duc Léopold délivra à la ville d'Altkirch en 1398, et par lesquelles il accorda immunité complète de toutes impositions, pendant dix ans, à tous ceux qui reconstruiraient les maisons brûlées pendant les guerres, et promit la remise des impôts échus à ceux qui viendraient habiter la ville (1).

Catherine de Bourgogne, femme du duc Léopold-le-Superbe, avait reçu de son mari, en 1407, l'administration et l'usufruit de ses possessions dans le Landgraviat supérieur de l'Alsace. Elle visita la seigneurie d'Altkirch en 1410, et accorda à cette ville le droit d'*Ohmgeld* ou d'*Umgeld*, espèce d'octroi sur les objets de consommation, à charge par les magistrats de construire un puits et une citerne dans l'intérieur des fortifications, afin de prémunir la ville contre le manque d'eau en cas de siége ou d'incendie. Les lettres-patentes que la duchesse a délivrées à ce sujet et qui sont conservées dans les archives, témoignent de l'intérêt particulier qu'elle portait *à ses chers et fidèles sujets d'Altkirch ;* elles portent son sceau ducal parfaitement conservé et tel que la gravure de Schœpflin le représente avec le double écusson aux armes d'Autriche et de Bourgogne.

Nous retrouvons le nom d'*Altkirch* dans l'histoire d'un de ces sanglants épisodes qui ont signalé la lutte héroïque des Suisses pour leur indépendance. Lorsque le dauphin Louis vint, à la tête des Armagnacs, porter assistance à la maison d'Autriche contre les ligues des communes suisses, il choisit Altkirch comme point de concentration de ses troupes et y établit son quartier-général en 1444, après la mémorable bataille de Saint-Jacques. On connaît le dévouement des 1500 confédérés, leur lutte héroïque contre cette vaillante armée de 30,000 hommes *commandée par la fleur des capitaines de France* (2). La ville de Bâle, craignant d'être saccagée par les Armagnacs, entra en négociations avec le jeune prince. Les pères du Concile qui se

(1) *Wir Leupolt von Gots gnaden Hertzog ze Oestreich, ze Steyr, ze Kernden, und ze Krain, Graf ze Tyrol, Wan wir Kuntlich und eygentlich underwiset sein dasz in unser Stat ze Altkirch von des Kriegs und Brunst wegen so vor zeiten da beschehen ist noch vil hüser wüste und ungebüwet ligen*....... (Archives de la ville.)

(2) De Barante, *Hist. des Ducs de Bourgogne.*

trouvait alors réuni à Bâle et que présidait Æneas Sylvius Piccolomini qui devint plus tard pape sous le nom de Pie II, s'entremirent activement pour le succès de ces négociations : elles eurent pour résultat la retraite du dauphin dans le Sundgau, où son armée exerça les plus cruels ravages et inquiéta les possessions de la maison d'Autriche. Louis divisa son armée en plusieurs subdivisions qui, chacune, reçurent l'ordre d'occuper un point différent du pays : déjà elles avaient pris possession d'Altkirch, de Dannemarie, de Montreux *(Münsterol)*, d'Ensisheim et de quelques châteaux (1). Des scènes d'une épouvantable barbarie signalèrent la présence des Armagnacs dans le Sundgau : le meurtre, le pillage et l'incendie y étaient à l'ordre du jour. Le jeune prince dont les instincts cruels laissaient entrevoir déjà la sombre figure de Louis XI, ne mit aucun frein à ces désordres. Epuisés par les exactions qui pesaient sur eux, les habitants des riches campagnes du Sundgau furent réduits à la plus affreuse misère.

Au mépris du traité de paix qu'il avait conclu avec les Bâlois, Louis fit de fréquentes excursions sur leur territoire. De nouvelles négociations furent entamées. Une députation de la ville de Bâle et du Concile se rendit auprès de lui à Altkirch, pour le prier d'épargner la ville. (2). Louis se montra dur et hautain ; il reprocha aux Bâlois d'avoir fait cause commune avec la Confédération suisse contre la noblesse et se plaignit des actes d'hostilité, dont il avait été lui-même l'objet sous les murs de la ville. En congédiant la députation, il annonça qu'il enverrait prochainement à Bâle des délégués chargés de transmettre aux magistrats ses dispositions ultérieures. Grande fut la surprise des Bâlois, lorsque, le 20 septembre, les délégués du prince leur déclarèrent, en présence des pères du Concile et des envoyés de Berne et de Soleure, « que depuis longtemps le roi de France avait « été le protecteur de la ville de Bâle et que celle-ci était mise en de« meure, au nom du roi, de rendre hommage au dauphin son fils, « qui était prêt, non seulement à confirmer à la ville ses anciennes « libertés, mais encore à lui en octroyer de plus importantes. » Promesses et menaces demeurèrent sans effet ; les Bâlois tinrent ferme et le dauphin dut accepter des propositions de paix. Les négociations qui s'étaient continuées à Altkirch (3), se terminèrent à Ensisheim.

(1) WALTHER STROBEL, *Vaterländische Geschichte des Elsasses.*

(2) *Ibid.*

(3) DE BARANTE, *Hist. des Ducs de Bourgogne.*

Le 30 mars suivant, les Armagnacs quittèrent le Sundgau, laissant derrière eux une large trace de sang ; c'est une page de plus à ajouter à cette épopée douloureuse qui marqua la vie des peuples au moyen-âge. Un fléau destructeur avait passé sur ces beaux pays de la Haute-Alsace, si richement dotés par la nature. Des villages entiers devinrent la proie des flammes. Ceux du comté de Ferrette se rachetèrent de l'incendie par une contribution de 500 florins.

L'heure du repos tardait bien à sonner pour ce malheureux pays. Une guerre de récriminations suscitée par la haine dont furent l'objet les nobles qui avaient soutenu les Armagnacs, vint de nouveau répandre la terreur dans le Sundgau. La ville de Bâle donna le signal de la lutte, en envoyant, le 12 avril 1445, une troupe de 300 hommes s'emparer du château de Blotzheim, appartenant à Gœtz Henri d'Eptingen qui avait combattu contre les Suisses à Saint-Jacques. Le landvogt Pierre de Mœrsperg, celui-là même qui sur le champ de bataille s'était jeté aux genoux du sire de Chabannes, le conjurant de ne pas épargner un seul des confédérés, défendit aux habitants du comté de Ferrette de vendre des denrées aux Bâlois. Les hostilités devinrent alors plus menaçantes : le 3 mai, Bâle envoya 2500 hommes dans le Sundgau. Près d'Altkirch, Ferrette et Oltingen, où il existait un approvisionnement de blé, ils s'emparèrent de 500 rézeaux de céréales et d'une masse de bétail qu'ils emmenèrent à Bâle avec un grand nombre de prisonniers. Cet état de crise empira, lorsque le grand conseil de Bâle déclara déchus de leurs droits de bourgeoisie tous les nobles qui avaient secondé le dauphin. La plupart de ces nobles appartenaient à la Haute-Alsace ; la décision qui les frappait devint un germe de luttes continuelles dont le peuple des campagnes fut toujours l'innocente victime ; partout dans les seigneuries de Landser, de Ferette et d'Altkirch, les Bâlois promenaient la torche de l'incendie. Le 2 avril 1446, ils vinrent au nombre de mille hommes attaquer le comte Jean de Thierstein qui commandait à Altkirch (1) : ils tuèrent quatre hommes, emmenèrent dix prisonniers, firent main basse sur six cents pièces de bétail à Carspach et à Hirtzbach, et livrèrent ces villages aux flammes. Hirsingue fut épargné, moyennant une contribution de 200 florins. Il fallut l'intervention du Rheingraf Louis, pour faire cesser ces désordres. Plus tard, en 1466, lorsque les troupes de la Confédération

(1) A. Walther Strobel.

helvétique envahirent les domaines autrichiens de la Haute-Alsace et renouvelèrent les actes de vengeance dont la ville de Bâle avait donné l'exemple, le bailliage d'Altkirch put se racheter du pillage par le paiement de deux mille florins (1).

En 1469, lorsque l'archiduc Sigismond eut engagé ses domaines alsaciens à Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, la seigneurie d'Altkirch eut à supporter sa part des cruels traitements que le landvogt Pierre de Hagenbach fit subir aux habitants du Sundgau. Originaire du village de ce nom, qui faisait partie de la seigneurie d'Altkirch (2), cet homme a laissé dans l'histoire le souvenir d'un tyran : rappeler ses actes, c'est faire un tableau des souffrances de tout un pays. Le pouvoir, dans de pareilles mains, ne pouvait durer. Sigismond, après avoir consigné la somme nécessaire pour le rachat de ses domaines, envoya contre lui une armée de 3000 hommes : soutenu par les villes libres et par la noblesse attachée à la maison d'Autriche dont Jean de Hirtzbach et Lazare d'Andlau portaient la bannière, il eut bientôt reconquis son autorité dans les provinces. Le chevalier Hermann d'Eptingen fut nommé landvogt : Hagenbach, arrêté par Richard de Zæssingen, petit-fils d'un ancien bailli d'Altkirch, fut mis en jugement et décapité en 1474. La famille de cet homme cruel possédait à Altkirch un domaine qui conserva longtemps le nom de *Hagenbacherhoff :* un titre de 1468, déposé aux archives de la ville, mentionne les servitudes attachées à cette propriété.

Plusieurs seigneurs du pays qui avaient fait hommage au Bourguignon furent forcés de se soumettre de nouveau à la maison d'Autriche. Leurs traitements et leurs anciens revenus leur ayant été retirés à la mort de l'intendant Hagenbach, ils avisèrent un expédient peu honorable pour se procurer des ressources. Vers la Saint-Jean de 1474, ils pénètrèrent en masse dans les domaines du sire de Blamont, firent main-basse sur ses chevaux et sur tout son bétail et vinrent avec leur butin à Altkirch pour y mener joyeuse vie. Cet acte d'audace faillit leur coûter cher : le chevalier Lazare d'Andlau, à qui la ville et le château d'Altkirch avaient été engagés par la maison d'Autriche, les laissa entrer l'un après l'autre en ville ; quand ils y furent tous réunis, il ordonna de fermer les portes et les retint prisonniers. Ces nobles

---

(1) A. Walther Strobel.

(2) Schœpflin, *Als. ill.*, t. II, p. 38.

pillards ne furent rendus à la liberté qu'après avoir juré de donner satisfaction au sire de Blamont, dès qu'ils en seraient requis par le duc d'Autriche ou son landvogt.

L'empereur Maximilien Ier, roi des Romains, à son retour d'une expédition contre le roi de France Charles VIII, s'arrêta pendant quelque temps au château d'Altkirch. C'est de là qu'il écrivit, le 23 janvier 1452, à son cousin l'archiduc Sigismond, pour lui annoncer la fin prochaine de la guerre (1). La ville d'Altkirch doit à Sigismond l'institution de sa première foire en 1490 : la seconde lui fut accordée par un diplôme de Maximilien, en 1501.

Bientôt la Haute-Alsace offrit le spectacle d'une de ces grandes convulsions populaires qui, dans le siècle précédent, avaient ensanglanté une partie de la France. Le souffle de la Réforme vint raviver la haine des paysans contre la noblesse et le clergé : comprimée longtemps par la force des institutions féodales, l'idée d'indépendance prit texte de ce grand mouvement religieux pour organiser une nouvelle *Jacquerie* aussi terrible que la première. *Jacques Bonhomme*, cette personnification dérisoire du paysan serf, crut le moment venu de secouer ses entraves. Le signal de l'insurrection du Sundgau partit du village d'Hellfrantzkirch, appartenant à la seigneurie de Landser. Vers Pâques de l'année 1525, un prêtre du nom de Jean Berner souleva la campagne par ses prédications incendiaires ; il se posa en apôtre de la liberté chrétienne et des droits de l'homme ; cet aliment nouveau, jeté au milieu d'une masse ignorante, eut bientôt fanatisé les esprits. Mathias Nidhard d'Eschentzwiller, saisissant la bannière de l'église, en fit le drapeau de la révolte et ramassa autour de lui une foule de paysans : le mouvement se communiqua à tout le pays avec une rapidité électrique. Ces bandes révoltées parcoururent comme un fléau toute la Haute-Alsace, incendiant les églises, les couvents, les chapelles, portant le ravage et la mort dans les domaines du clergé et de la noblesse. A Altkirch, où elles passèrent à plusieurs reprises, elles pillèrent le couvent de Saint-Morand, tuèrent un prêtre dans l'église et emportèrent les vases sacrés de l'autel. Henri Goldelin, le prieur du couvent, parvint à se sauver en traversant l'Ill à la nage (2). Tous les titres constitutifs des propriétés ou rentes du couvent furent lacérés

(1) A. Walther Strobel.

(2) Vie de Saint-Morand, *Act. sanct.*, § VI, 39.

et jetés au vent. Quand cet esprit de vertige se fut calmé, la justice atteignit quelques uns des insurgés : cinq des dévastateurs du couvent furent décapités : ce sont Morand Fromann, Nicolas Betler, Pierre Schad, Jean Eberlin et Antoine Rieberg (¹).

Depuis cette époque, jusqu'à la guerre de Trente ans, l'histoire d'Altkirch n'offre que peu de particularités remarquables. En 1523, la régence d'Ensisheim avait délivré à la ville des lettres de garantie pour la conservation de ses droits, priviléges et immunités. Ces garanties furent renouvelées en 1536 par Jean-Louis, comte de Soultz, seigneur engagiste d'Altkirch. Un diplôme de l'empereur Rodolphe II, daté de 1599, confirma tous les priviléges dont la ville avait joui sous ses prédécesseurs et porta défense expresse à tous comtes, seigneurs et grands avoyers de la troubler dans la possession de ces droits. Elle est toutefois assujettie envers les seigneurs, à certaines dîmes sur les comestibles et boissons : cela résulte d'une transaction passée en 1574 entre la ville et Jean-Guillaume de Reinach, Gall de Roggenbach et Berthold de Reinach, par laquelle il fut réglé que ces seigneurs auraient le droit de prélever douze pots par chaque foudre de vin introduit en ville.

La seigneurie d'Altkirch fut engagée dans la seconde moitié du XVIe siècle au comte Jean-Jacques Fugger ; il régla en 1558 les droits de la ville et de la commune de Hirtzbach sur la forêt de Saint-Léger, située sur le territoire de l'ancien village de ce nom, détruit pendant les guerres (²). Cette forêt qui portait dans le temps le nom de *Sant-Luckar-Wald*, et aujourd'hui celui de *Glückerwald*, est une des plus belles propriétés de la ville.

Altkirch, en sa qualité de chef-lieu de la seigneurie servait souvent de résidence aux familles nobles de Sundgau : la plupart d'entr'elles y possédaient des maisons auxquelles leur nom est resté attaché. Ce sont les Ramstein, les Pfirt ou Ferrette, les Hagenbach, les d'Andlau, les Fugger, les Reinach.

Une confrérie religieuse en l'honneur de St-Sébastien avait été fondée dans cette ville en 1512 à la sollicitation du comte Rodolphe de Soultz, seigneur engagiste d'Altkirch et juge héréditaire dans la

---

(¹) Vie de Saint-Morand, *Act. sanct.*, § VI, 39.

(²) La chapelle du village a seule échappé à la destruction : elle est encore debout au milieu des champs de blé qui avoisinent la forêt.

chambre impériale de Rothwyl. Il fit cette demande tant en son propre nom qu'en celui de deux compagnies d'arquebusiers et tireurs à flèches. Une bulle du pape Paul v, conservée dans nos archives, confirma cette institution le 4 février 1617, et lui octroya de larges indulgences.

Pendant la guerre de Trente ans, Altkirch fut pris plusieurs fois d'assaut par les Suédois; la première fois, en décembre 1632 elle fut saccagée et son château qui jusqu'alors avait résisté à toutes les attaques ennemies (1), fut complétement démantelé. Fatigués du joug que l'armée suédoise faisait peser sur eux, les paysans du Sundgau se levèrent en masse et résolurent de massacrer les garnisons que l'ennemi avait laissées dans les villes de la Haute-Alsace; ils se réunirent au nombre de 4000 hommes et marchèrent d'abord sur Ferrette dont la faible garnison était hors d'état de leur résister. Le lieutenant-colonel d'Erlach qui commandait la place fut précipité du haut du château, après avoir vu égorger tous ses soldats; ce n'était là que le premier acte d'un horrible drame; pour assouvir leur soif de vengeance, ils coupèrent en morceaux le cadavre du malheureux officier et promenèrent en triomphe ses restes mutilés. Arrivés à Altkirch ils se rendirent maîtres de la ville, et montrèrent ces trophées sanglants à un officier du nom de Chaumare qu'ils firent prisonnier en le menaçant d'un pareil sort; ils y tuèrent 24 cavaliers et plusieurs soldats suédois. Mais le moment de l'expiation ne tarda point à arriver. Le commandant Harpf, cantonné à Hésingue, livra bataille aux insurgés et leur tua mille hommes. Blotzheim, où un grand nombre d'entr'eux s'étaient retranchés fut livré aux flammes. Le Rheingraf Othon-Louis était arrivé sur ces entrefaites avec de nouvelles troupes : il rencontra à Dannemarie 1500 paysans armés et les massacra tous jusqu'au dernier dans le cimetière où ils avaient pris position (2).

Au mois de mai les hostilités recommencèrent dans le haut pays. Montecuculli qui commandait un corps de Lorrains et qui était alors stationné à Lure rentra en Alsace par le comté de Montbéliard. Le commandant Schaumberg et le comte de Salm se joignirent à lui; bientôt Altkirch et plusieurs localités du Brisgau tombèrent sous son pouvoir. Le Rheingraf, auquel la Suède et la France avaient conféré le titre de gouverneur-général de l'Alsace accourut, livra bataille aux

(1) Schoepflin, *Als. ill.*, t. II, p. 37.
(2) A. W. Strobel, *Geschichte des Elsasses*.

impériaux près d'Ensisheim et revint s'emparer d'Altkirch. En 1634, pendant que le duc Henri de Rohan, que le roi de France avait envoyé en Alsace, était occupé à organiser son plan de campagne, le duc de Lorraine s'était de rechef emparé de la plupart des petites villes de la Haute-Alsace. Rohan vint établir son quartier général à Montbéliard, le 16 janvier, avec la ferme résolution de faire déguerpir les Lorrains de leurs positions. La ville d'Altkirch, par sa situation au milieu d'un pays riche en subsistances, était un des principaux greniers d'approvisionnement des troupes impériales. Le général français s'y rendit vers la fin du mois, la prit d'assaut et la livra au pillage.

Réunie à la France, en 1648, par le traité de Munster, la ville d'Altkirch conserva son titre de chef-lieu de bailliage ou district [1]. Pendant les agitations de la Fronde qui vinrent jeter un nouveau germe de trouble dans l'Alsace, cette ville, si cruellement éprouvée par les désastres de la guerre, eut à subir de nouvelles vicissitudes. Occupée comme Belfort et Huningue par les troupes de la Fronde, elle fut reprise en 1654 par le corps d'armée français, commandé par le maréchal La-Ferté-Senneterre qui, en même temps, s'empara de la forteresse de Landscron, située à l'extrême limite du Sundgau, sur le *Blauen*. Turenne passa sous les murs d'Altkirch en 1674, lorsqu'il vint surprendre l'aile gauche de l'armée impériale qui avait de rechef pénétré en Alsace, sous le commandement de l'électeur de Brandebourg, et était venue se cantonner le long de l'Ill depuis Strasbourg jusqu'à Altkirch.

La seigneurie d'Altkirch fut comprise dans l'acte de donation que Louis XIV fit, en 1659, au cardinal Mazarin qui, dans cette même année, avait succédé au comte d'Harcourt dans les fonctions d'intendant d'Alsace. En 1769, le château passa à titre d'emphytéose dans les mains du procureur fiscal du bailliage; la duchesse d'Aumont-Mazarin transmit ses droits sur ce domaine à son fils le duc de Valentinois; enfin,

---

(1) Elle conserva également ses armoiries qui rappelaient l'origine et le nom de la ville : une église sur champ d'azur. Le brevet qui les confirme, lui fut délivré le 24 juillet 1699 par d'Hozier, garde de l'Armorial de France ; elles furent légèrement modifiées par le nouveau diplôme que Louis XVIII lui envoya le 3 avril 1824, avec cette légende : *D'azur à une église d'argent, couverte de gueules, ajourée et ouverte d'azur, sur une terrasse de sinople, le clocher en forme de tour carrée, couvert aussi de gueules et croisé d'or.*

le 24 mars 1845, la ville d'Altkirch acquit ce domaine de son dernier possesseur, le prince de Monaco Florestan Ier; une expropriation pour cause d'utilité publique, motivée par la construction de l'église qui, aujourd'hui, occupe la place du manoir féodal, précéda cette acquisition. A en juger par les nombreux documents de nos archives qui ont trait à l'administration du fief Mazarin, les habitants du bailliage n'eurent point à se louer des procédés de leur gracieux seigneur; il ne leur ménagea ni tailles ni corvées et poussa les rigueurs au point de faire poursuivre les corvéables par voie d'exécution militaire. Un de ses successeurs, Guy d'Aumont-Mazarin, voulut même s'approprier le droit d'*Ohmgeld*, dont la duchesse Catherine de Bourgogne avait autorisé, en 1410, la perception au profit de la ville; mais ses prétentions fléchirent devant l'opposition que les magistrats lui signifièrent, après avoir consulté quelques avocats au conseil souverain d'Alsace. Le 27 août 1750, ce conseil rendit un arrêt, portant défense aux préposés des villages dépendants des terres de Mazarin, de recevoir aucuns bourgeois ni manants sans l'autorisation des officiers du seigneur, à peine de nullité de ces réceptions.

La guerre de succession d'Espagne, qui décida de la réunion définitive de l'Alsace à la France, amena de nouvelles péripéties dans les destinées du pays: cette longue campagne, qui commença en 1702, fut marquée par des combats sanglants sur les bords du Rhin. Le comte de Mercy, feldmarschall de l'armée impériale d'Allemagne, qui commandait les troupes alliées, pénétra en Alsace le 21 août 1709, en passant sur le territoire bâlois; son armée vint camper à Otmarsheim; il leva dans tout le pays d'alentour d'énormes contributions de guerre. Le 25 août, le bailli d'Altkirch reçut de lui, coup sur coup trois sommations qui l'invitaient à livrer au camp 6000 rations de fourrages, à envoyer immédiatement des délégués à Otmarsheim avec pleins-pouvoirs de traiter du paiement des contributions arriérées et de fournir un à-compte notable sur celles non encore échues. Ces sommations étaient suivies de la menace d'une exécution militaire par le fer et le feu. A peine le maréchal d'Harcourt, qui commandait l'armée française, fut-il instruit de l'invasion de Mercy, qu'il envoya le général Dubourg avec une division de l'armée pour lui livrer bataille: la rencontre eut lieu le 26 août près de Rumersheim: les troupes impériales, attaquées à la baïonnette, furent mises complétement en déroute; dans leur fuite précipitée, elles firent crouler le pont de Neuen-

burg que Mercy avait fait jeter sur le Rhin. Le comte fut blessé et laissa 2000 morts sur le champ de bataille.

Durant la plus grande partie du XVIIIe siécle, les annales de la seigneurie d'Altkirch n'ont recueilli aucun fait saillant. L'historique de cette époque ne serait qu'un aride commentaire des procès et des luttes de tout genre que la ville eut à soutenir contre les jésuites de Saint-Morand qui prétendaient entr'autres s'arroger le droit de nomination du curé de la paroisse et du maître d'école. Ils firent toutefois des adeptes dans la population d'Altkirch : les frères Jean et George Biegeisen, originaires de la ville, acquirent une certaine célébrité par les ouvrages ascétiques qu'ils composèrent. Jean Biegeisen était l'auteur d'un ouvrage anonyme, ayant pour titre : *Die Auswanderung der Heidelberger Prædikanten.* (1)

Altkirch a donné naissance à quelques hommes supérieurs, parmi lesquels nous citerons Jean-Ulrich Surgant, chanoine et curé à Bâle, où il mourut en 1503, après y avoir publié un *Manuale parochorum* et plusieurs traités théologiques; le docteur Bernard Œglin qui, à la même époque, occupait avec distinction une chaire de jurisprudence à l'université de Bâle; l'abbé Vogel, chanoine de la basilique de Lorette à Rome, qui s'est rendu célèbre par son talent archéologique et auquel la ville doit la mise en ordre et la rédaction de l'Inventaire de ses archives antérieures à 1789. Il mourut à Rome, le 26 août 1817. Voici ce que les journaux du temps ont publié sur son compte :

« Après avoir fait les plus brillantes études à Strasbourg et s'être « perfectionné dans les langues étrangères et les sciences naturelles; « après s'être fait connaître à Paris par ses talents précoces, il refusa « les offres les plus avantageuses, particulièrement celle d'accompa« gner M. le comte Choiseul-Gouffier dans son voyage en Grèce. Au « commencement de la révolution française, il était curé dans un vil« lage près d'Altkirch. Condamné à la déportation, il se retira d'a« bord en Suisse et de là en Italie, où Pie VI l'honora de sa protec« tion. En 1814, le pape régnant lui donna un canonicat de Lorette. « Il a laissé un grand nombre de manuscrits précieux qu'il a légués à « un ami, par les soins duquel on espère qu'ils ne tarderont pas à « voir le jour. » Cette espérance est encore à réaliser : il serait à désirer que cet ami inconnu ne laissât point se perdre dans l'oubli des

(1) A. W. STROBEL. — GOLBÉRY, *Antiq. d'Als.*

documents qui pourraient être profitables à la science. Doué de la patience du Bénédictin, passionné pour les études historiques, l'abbé Vogel a dû recueillir à Rome, dans ce sanctuaire des grandeurs passées, des matériaux d'un grand intérêt. Il est à regretter qu'il n'ait point eu l'idée de confier ce dépôt à sa ville natale. C'est une lacune de plus à ajouter à toutes celles qui existent dans nos archives : une grande partie des chartes qui remontaient à la domination des archiducs d'Autriche dans le Sundgau, ont été transportées à Innspruck, ancienne résidence de ces princes; d'autres ont disparu pendant la tourmente révolutionnaire de 89.

Lorsque l'Assemblée constituante effaça de la carte de France l'ancienne division territoriale pour y substituer un régime mieux en harmonie avec les institutions nouvelles, Altkirch fut choisi, à raison des avantages de sa position, comme chef-lieu de l'un des trois arrondissement du Haut-Rhin. Ce titre modeste, que des droits acquis autant que des nécessités administratives semblaient devoir lui assurer sans conteste, lui est disputé depuis vingt ans par la ville de Mulhouse. Ce n'est point ici le lieu de rappeler les nombreuses péripéties de cette question de clocher qui, dans ces derniers temps, s'était posée sur le terrain d'une polémique brûlante. L'opinion publique s'est hautement prononcée en faveur du maintien des droits acquis. Mulhouse est assez parée de sa gloire industrielle pour ne point regretter un titre qui n'ajouterait rien à son importance.

Après les désastres de 1815, Altkirch subit le premier choc de l'invasion : elle fut témoin de cette héroïque retraite d'une division de l'armée française, disputant pied à pied aux ennemis le sol de la patrie. Le général Lecourbe, commandant du corps d'observation du Jura était venu dans cette ville pour y diriger les manœuvres qui firent de cette campagne un chef-d'œuvre de tactique militaire; touché de l'accueil chaleureux qu'il reçut de la part des habitants, il leur exprima sa reconnaissance dans une lettre pleine de sentiments nobles et patriotiques.

Si le nom d'Altkirch n'est qu'un nom obscur dans l'histoire d'Alsace, si cette ville n'a pu apporter son contingent à l'illustration du pays, elle s'est conquis du moins une place dans l'histoire monumentale. Sa nouvelle église, dont le style, inspiré par celui de l'époque à laquelle remonte l'origine de la ville, rappelle une des plus belles périodes de l'architecture religieuse, est une de ces œuvres qui font époque dans l'art : elle constate une des phases de ce mouvement de

transformation qui de nos jours semble s'opérer dans le domaine de l'architecture. Expression vivante du progrès humain, à ses divers états, l'architecture marche avec le courant des idées, grandit, se développe, se resserre dans la mesure du génie ou du sentiment de l'homme ; identifiée avec toutes les tendances de la société, elle en porte partout l'empreinte. Dans les siècles primitifs, alors que l'idée n'était qu'en germe, elle est fruste et barbare : cette enveloppe grossière disparaît peu à peu sous l'influence de la civilisation ; sous le ciseau du sculpteur grec, l'architecture devient monument, elle touche par la pureté de la forme à l'idéal du beau ; plus tard, le souffle du Christianisme, en passant sur la beauté païenne, vient épurer le génie de l'artiste et l'initier à un autre ordre de beauté, celle où le cœur domine avec le sentiment religieux, celle qui s'est traduite par les prodigieuses conceptions du moyen-âge, celle qui a revêtu l'idée religieuse de toutes les splendeurs de l'art, depuis l'humble chapelle jusqu'à la vaste cathédrale : style byzantin, style roman, style gothique, trinité de l'architecture sentimentale qui sut élever le temple de la prière à la proportion d'un Dieu, sublime manifestation du génie de l'homme, à cette époque où la foi reniant l'impossible élevait vers le ciel ces édifices de géant, comme un défi jeté aux âges futurs. Cette période de poésie dans l'art chrétien s'arrêta au XVe siècle, comme si, pour atteindre un idéal aussi grandiose, l'esprit de l'artiste avait épuisé sa sève. La renaissance, en revenant aux traditions de l'art grec, inaugura cette architecture pompeuse, chargée de sculptures, de bas-reliefs, de riches détails, qui marqua une transformation radicale dans l'art et qui fut le moule où vint se former le style moderne. Au dix-huitième siècle, l'architecture devint froide et sevère ; partout le compas, nulle part le sentiment : à voir quelques-uns de ces temples sans couleur et sans caractère, ces lignes sèches, ces ornements empruntés à l'art païen, on sent que la foi religieuse ne guidait point le crayon de l'artiste ; la pompe du christianisme, ses symboles mystérieux ont l'air d'un hors-d'œuvre dans ces édifices où tout parle à l'œil, rien au cœur.

Une heureuse réaction semble s'opérer aujourd'hui en faveur de l'architecture du moyen-âge. L'art ne peut rester stationnaire au milieu du mouvement d'idées qui se produit autour de nous : le sentiment religieux qui se retrempe dans l'application des principes libéraux de l'Évangile se réflétera naturellement sur l'architecture. C'est

ce qu'a compris l'auteur du plan de l'église d'Altkirch : en entrant dans cette voie nouvelle, M. Boltz, l'habile architecte de ce monument, a rompu avec les traditions de l'école : il a senti qu'il y avait mieux à faire que ces églises modernes presque toutes taillées sur le même patron, toujours recopié dans sa froide nudité. Il est de cette phalange d'artistes qui comprennent que le temps est venu de rendre à l'idée religieuse la forme qu'elle a revêtue dans les premiers siècles de la foi, tout en l'appropriant aux exigences actuelles du culte. Hâtons-nous de le dire toutefois, son travail n'est pas un vain pastiche des monuments du moyen-âge ; il a pris l'art chrétien dans son symbolisme le plus pur, dans la période romane et byzantine, celle qui a le mieux su idéaliser le christianisme monumental. Par une heureuse synthèse de ses formes les plus belles, il a réussi a combiner l'idée romane avec les progrès de l'art à tel point que son travail est presqu'une création nouvelle. Le plein - cintre s'y développe dans toute sa majesté : toutes les parties du monument sont entr'elles en puissante harmonie, s'élancent, se confondent, se résument dans un ensemble grandiose pour se perdre dans l'idée de l'infini ; c'est une gamme toujours ascendante qui élève l'âme à la comptemplation et au recueillement, une réunion de tons qui forment ce que M. de Lamartine appelle *la musique de l'œil,* en parlant d'architecture.

Le plan du monument a la forme d'une croix latine ; sa façade offre un agencement simple et gracieux de la ligne droite et du plein-cintre ; un système de contre-forts montant jusqu'au dernier étage de la tour accuse largement cette échelle de progression qui donne à l'ensemble une forme si élancée. L'artiste a réuni le type prédominant de son œuvre dans la fenêtre géminée que surmonte la grande rosace placée à la hauteur des galeries : cette fenêtre se reproduit avec une forme plus riche dans les deux pignons du transcept où l'harmonie se complète par un système de fenêtres plus petites également couronnées de rosaces et rappelant la façade principale. Des deux côtés de la grande nef les pénétrations de la voûte sont éclairées par un rang de huit rosaces entièrement semblables à celles qui se combinent avec les fenêtres du transcept : à l'intérieur elles se rattachent à des fenêtres simulées qui correspondent à l'espace occupé par les combles des bas-côtés. L'abside a la forme d'un polygone : elle est éclairée par sept fenêtres parfaitement semblables à celles du transcept.

La structure intérieure de l'édifice répond entièrement à ces condi-

tions d'unité qui sont le cachet de son style extérieur; un double rang de huit colonnes à riches chapiteaux, sépare la nef des bas-côtés; ces colonnes sont reliées entr'elles par des arcs-doubleaux surmontés d'une frise qui règne dans tout le pourtour de l'édifice. Au-dessus des colonnes, et pour supporter la retombée des voûtes, s'élèvent des colonnettes engagées dans le massif des murs et rattachées aux pilastres qui soutiennent les arcatures des rosaces. Dans cet ensemble harmonieux qui partout a pour générateur le plein-cintre, aucun luxe exubérant de moulures ne fait dévier le regard au profit de telle ou telle partie de l'édifice; l'œil se repose avec calme dans la contemplation de l'ensemble, parcequ'il rencontre partout ce caractère insaisissable et immatériel qui constitue le beau, qui est comme le type immuable de l'idéal. Sous ces voûtes sombres et mélancoliques, on sent qu'il n'y a place que pour l'idée de Dieu. Félicitons l'artiste d'avoir si bien interprété le sentiment de l'esthétique religieuse. Espérons que son œuvre, qui se ressent des nécessités économiques de l'époque, sera parée bientôt du dernier caractère qui lui manque, les vitraux coloriés; sur ces immenses rangées de rosaces et de verrières, il y a place pour écrire tout un poème biblique: cette magie du clair-obscur, ces harmonies étranges, ces jeux fantasques de la lumière traversant les mosaïques de couleur, prêteront un nouveau charme à la création de l'artiste. Ce sera une splendeur nouvelle à ajouter aux splendeurs de l'architecture.

Nos anciens monuments étaient l'œuvre de toute une époque; les générations venaient tour à tour y apporter leur pierre et élever de gradins en gradins ces pyramides de granit d'où la pensée de l'homme s'élançait vers le ciel. L'église d'Altkirch sera l'œuvre d'une seule génération; commencée depuis cinq ans à peine, elle a été coulée d'un seul jet dans le moule du sentiment religieux et livrée au culte le 21 avril dernier. L'Alsace, si riche en monuments, possède aujourd'hui un beau monument de plus.

Charles Goutzwiller,
Secrétaire de la Mairie d'Altkirch.

CHRONIQUE.

ARCHÉOLOGIE.

Le Muséum algérien, situé au rez-de-chaussée de la colonnade, derrière le Musée égyptien, dans une longue galerie qui reçoit le jour du côté du levant, a été ouvert il y a quelque temps. Quatre statues, une vingtaine de bustes, un grand nombre de bas-reliefs, des cénotaphes d'inscriptions, de chapiteaux, de colonnes et une des plus belles mosaïques qu'il y ait en France, composent ce Musée, dû à notre glorieuse conquête africaine. Cette mosaïque, appliquée sur le mur, en face des croisées, et richement encadrée, représente Neptune avec Amphitrite dans un char traîné par 4 chevaux marins entouré de tritons et de poissons. Tous ces ouvrages sont évidemment de l'époque romaine.

Quelques inscriptions arabes artistement mises en relief par des ciseaux patiens et habiles, enrichissent aussi ce Musée.

— On vient de découvrir à l'église de Millam, village de l'arrondissement de Dunkerque, deux tableaux précieux. L'un, dont le sujet est l'Annonciation, est de Mathieu Elias; l'autre, représentant le triomphe de la Vierge, est d'Annibal Carrache.

— On a procédé récemment à l'exhumation partielle d'une cité romaine enfouie sous un mamelon des bords de la Laigne, département de l'Aube. Cette ville souterraine se nommait Lans-sur-Laigne, et par corruption Lansaine. Ces jours-ci on vient de déblayer l'emplacement d'un théâtre antique; on a rencontré des débris de colonne : un coup de pioche a fait sortir des vases de terre cuite d'une grande délicatesse de forme, un reste de sculpture en pierre, représentant un personnage ressemblant à un Esculape. On a visité une cave de l'ancien monde. Il est à regretter que les fouilles ne se poursuivent pas sur une plus grande étendue.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Tous les ouvrages qui paraîtront dans les deux départements du Rhin, et dont il sera déposé deux exemplaires au bureau, seront annoncés dans la *Revue d'Alsace*.

Ceux que le comité de direction jugera mériter un examen spécial seront soumis à l'appréciation d'hommes compétents, analysés et signalés à l'attention publique.

En vente chez **Treuttel** & **Würtz**, libraires, Grand'rue n° 15, à Strasbourg :

G. De Félice. Histoire des protestants de France, depuis l'origine de la Réformation jusqu'au temps présent. — 1 vol. in-8°. — Broché. — 5 fr.

E. Chastel. Histoire de la destruction du Paganisme dans l'empire d'Orient (ouvrage couronné par l'Institut). — 1 vol. in-8°. — Broché. — 7 fr. 50 c.

M. de Ring. Histoire des Germains depuis les temps les plus reculés jusqu'à Charlemagne, pour servir d'introduction à l'histoire de l'empire germanique. — in-8°. — Broché. — 7 fr. 50 c.

F. de Castelnau. Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du Sud. — Histoire du voyage. — T. 1er. — in-8°. — 7 fr. 50 c.

A. von Humboldt's *Kosmos*, t. 1er et 2. — in-8°. — 20 fr.

A. von Humboldt's *Ansichten der Natur*. — 2 *Bände*. — 3te *Ausgabe*. — in-12. 10 fr.

W. von Humboldt's *Briefe an eine Freundin*. 2 *Bände*. — in-8°. — *4te Auflage*. — 17 fr. 60.

Général G. Pepé. Histoire des révolutions et des guerres d'Italie en 1847, 1848 et 1849. — in-8°. — 5 fr.



1 2 3 4 mètres.

Moitié de la Mosaïque de Bergheim (Haut-Rhin)

HISTOIRE

DE LA TRANSLATION AU MUSÉE DE COLMAR

d'une mosaïque romaine, découverte à Bergheim en 1848,

DES DANGERS QU'ELLE A COURUS, DES EFFORTS QUI ONT ÉTÉ FAITS POUR LA SAUVER, ETC.,

D'APRÈS

LES DOCUMENTS OFFICIELS.

Les lecteurs de la *Revue* se rappellent, sans doute, le récit d'un *Iconophile*, publié dans notre numéro du mois de mars dernier. Il rendait compte des travaux exécutés pour l'appropriation de l'église des *Unterlinden* de Colmar, à un Musée, dans lequel étaient alors et sont encore aujourd'hui déposés les restes d'une mosaïque découverte à Bergheim. Il portait un jugement sevère sur des faits concernant les fresques de l'église, et se rendait, en quelque sorte, l'écho des doléances publiques sur l'état de dégradation de la mosaïque, résultat des moyens employés pour sa translation.

Ce cri d'alarme, jeté par un ami sincère des monuments de nos vieux âges, a eu du retentissement. L'opinion, bonne protectrice d'ordinaire, s'est emparé du sujet et l'a fait sien : elle a demandé aux administrateurs, ainsi qu'aux patrons de la découverte et de la translation, compte des décisions prises et des moyens d'exécution. Sans doute, elle arrivait un peu tard, car le mal était consommé, mais enfin, elle a voulu reconnaître dans la foule des accusateurs quels devaient être les accusés. Chacun, isolément, a si bien défendu sa cause qu'au-

jourd'hui même l'opinion de quelques-uns est indécise. Dans ce conflit de passions et d'intérêts, de récriminations et de responsabilités, la vérité serait longtemps encore obscurcie, si l'on ne se hâtait de mettre sous les yeux du juge les pièces de ce long procès. Elles guideront sa conscience et la justice qui revient à chacun, lui sera rendue en connaissance de cause.

Des fautes graves et nombreuses ont été commises; elles ont eu pour conséquence la mutilation d'un monument remarquable. A qui la responsabilité? telle est la question soumise au public. — Afin de rester dans les bornes d'une rigoureuse impartialité, la *Revue* n'a point voulu confier à l'un de ses collaborateurs le soin de formuler un jugement; elle a donc dû se borner à mettre sous les yeux de ses lecteurs les documents officiels qui lui ont été communiqués avec empressement par M. West, alors préfet du Haut-Rhin.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE DE LA MOSAÏQUE DEPUIS SA DÉCOUVERTE JUSQU'A SA TRANSLATION A L'ÉGLISE DES UNTERLINDEN.

N° 1.

Le Maire de Bergheim au Préfet du Haut-Rhin. — (8 novembre 1848.)

« J'ai l'honneur de vous informer, qu'un citoyen de notre ville vient de découvrir dans une de ses propriétés une belle mosaïque très bien conservée dont l'existence paraît cependant remonter à plusieurs siècles.

« Il n'existe aucun indice, qu'à l'endroit où elle se trouve, il y ait eu un édifice quelconque. Je crois donc qu'il conviendrait, dans l'intérêt de l'histoire et des antiquités, de la faire examiner par des hommes spéciaux qui pourront définir son origine et le but dans lequel elle a été placée là, et qui jugeront peut-être convenable de la faire placer dans un de nos musées.

« Vous voudrez bien, dans le cas où vous ordonnerez cette vérification, en faire supporter les frais au département.

« G. Radat. »

N° 2.

Réponse du Préfet. — (9 novembre 1848.)

« J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire pour m'annoncer la découverte d'une mosaïque qui vous paraît remonter à plusieurs siècles.

« Je vous remercie de cette communication, et je charge le citoyen Hugot, bibliothécaire de la ville de Colmar, d'aller examiner ce monument.

« Veuillez bien lui faciliter de tous les moyens qui sont en votre pouvoir, l'exploration que je confie à son zèle.

« FAWTIER. »

N° 3.

Rapport de M. Hugot au Préfet. — (12 novembre 1848.)

« Vous avez bien voulu me charger, d'aller examiner quel degré d'intérêt pouvait présenter une *mosaïque*, dont M. le maire d'Oberbergheim vous annonçait la découverte récemment faite dans l'habitation de l'un des citoyens de cette ville.

« Je me suis empressé, M. le Préfet, de me rendre à votre invitation, et le samedi, 11 de ce mois, m'étant transporté à Bergheim, je me présentai en votre nom à M. le maire, qui voulut bien me conduire sur les lieux.

« La mosaïque découverte se trouve dans un jardin appartenant au sieur Heckenauer, et situé à une petite distance, au N. O., hors des murs de la ville, au canton ou lieu dit : *die Frœhne*, sur l'emplacement de constructions anciennes.

« Elle a été rencontrée à une profondeur d'environ 50 ou 60 centimètres, il y a deux ans déjà, par le sieur Heckenauer, qui avait tenu sa découverte cachée jusqu'aujourd'hui.

« La neige et la terre boueuse dont elle est recouverte en ce moment, ne m'ont permis de la voir que d'une manière fort incomplète. Mais ce que j'en ai pu découvrir, suffit pour faire juger de son importance.

« Elle se compose, quant au dessin, dans la partie que j'ai fait mettre à jour et qui forme vraisemblablement l'encadrement d'un sujet, elle se compose, dis-je, de compartiments rectangulaires, entourés d'une corde et surmontés de deux ou plusieurs segments de cercle.

« Le travail de mosaïque, proprement dit, a été exécuté en petits cubes d'un centimètre environ et d'une matière fort dure, qui a reçu un beau poli, autant que j'en ai pu juger par le contact du bout des doigts. Ils sont blancs dans la partie qui forme le fond de la mosaïque, rouges ou noirs dans les figures dessinées sur le fond.

« Les blancs m'ont paru présenter tous les caractères extérieurs d'une matière calcaire, de la pierre à lithographier de Munich; les noirs ont l'aspect de la cornienne; les rouges, le ton grave du porphyre.

« Ce beau monument que M. Heckenauer et M. le maire de Bergheim, m'ont assuré avoir plusieurs mètres carrés, se trouve, Monsieur le Préfet, au milieu de constructions anciennes, auxquelles les habitants du lieu ne rattachent aucune tradition historique ou superstitieuse.

« Elles ont fourni au propriétaire du jardin, dans les travaux de déblai qu'il a fait exécuter pour niveler le sol, une masse assez considérable de

moëllons. Je l'ai laissé occupé à sortir des fondations un bloc de pierre de 70 à 80 centimètres cubes.

« Sur la question que je lui adressai, de savoir s'il n'avait point rencontré de ciment parmi les décombres, il me répondit affirmativement, et comme je lui exprimais le regret de n'en pas trouver, il m'apporta une grosse masse de ciment qu'à ma grande satisfaction, je reconnus pour être du ciment romain. Un tuilot à rebords, ramassé sur les lieux, vint ajouter à ce premier indice un nouveau degré d'autorité; et trois médailles trouvées au même endroit et à la même profondeur, l'une de Constantin-le-Grand [1], l'autre de Constance II et la troisième de Tetricus (?) complètent en ce moment l'ensemble des objets qui peuvent, quant à présent, nous aider à conjecturer l'époque à laquelle appartient le monument découvert.

« Il faut, Monsieur le Préfet, dans les explorations du genre de celle que vous avez bien voulu me confier, de même que dans la plupart des branches des études historiques, procéder de la même manière qu'en histoire naturelle, et suivre la même méthode d'investigation : observer, décrire avec soin, induire.

« J'ajouterai donc quelques détails encore.

« On a trouvé sur l'emplacement de la mosaïque des plaques de marbre, rouge, blanc et noir. Un trident de fortes proportions, qui, par une circonstance assez singulière, ressemble, au dire de l'une des personnes qui m'accompagnaient et qui a vécu en Espagne, entièrement à un instrument qui sert dans ce pays à cultiver la vigne; mais dont l'usage n'a, de souvenir d'homme, jamais été connu en Alsace.

« Enfin, dans une propriété, contiguë à celle de M. Heckenauer, dans le jardin de M. Keller, jardinier, on a trouvé une si grande quantité de tuilots à rebord, qu'ils ont suffi pour élever un mur de plusieurs pieds de haut et de long. Le citoyen Keller rencontre habituellement dans son jardin, ce qu'il appelle des *centimes;* mais la description qu'il m'a donnée de ces pièces de monnaie, m'y a fait reconnaître des médailles, ou petits bronzes de Claude-le-Gothique avec la biche au revers.

« J'ai vu, dans la cave du même citoyen, des fondations anciennes sur lesquelles reposent les murs de son habitation. Elles m'ont paru avoir tous les caractères de constructions antiques. Elles se composent à la base d'une couche de moëllons, sur lesquels on a étendu un lit de ciment qui, à son tour, a reçu dans sa partie supérieure des briques posées de champ et liées entre elles, sur les flancs, par une couche de ciment très fin. Sur ces briques étaient posées à plat, en forme de pavé, des briques ou carreaux unis aux briques, posées de champ, par une légère couche de ciment.

---

(1) Elle a été donnée à un curé.

« Le lieu dit, ou canton, dans lequel est situé le jardin du citoyen Keller, se nomme *die Bockesbrück*. Peut-être serait-il possible de tirer quelques inductions d'un pareil nom ; j'en dirai autant du mot *die Frœhne* qui désigne le canton de la mosaïque.

« Les détails, dans lesquels je viens d'entrer auprès de vous, Monsieur le Préfet, me paraissent suffisants pour établir avec certitude que les restes de constructions découverts à Bergheim, dénotent l'existence, sur les lieux, d'une habitation gallo-romaine. Je joins à ce rapport une carte que j'ai dressée pour indiquer la direction des voies romaines dans notre département. J'ai pensé qu'il pouvait y avoir quelqu'intérêt à rapprocher entre eux le monument de Bergheim et le tronçon le plus voisin de la voie romaine.

« Il me reste à vous soumettre brèvement, Monsieur le Préfet, l'exposé des moyens que je crois utiles à employer, pour assurer la conservation du précieux monument dont l'existence vient de nous être revélée ; pour préparer son acquisition au profit du département, et pour compléter l'ensemble des recherches auxquelles il devra donner lieu.

« J'aurais donc l'honneur de vous proposer, Monsieur le Préfet :

« 1° De faire découvrir, dès aujourd'hui, en ma présence, et dans toute son étendue, la mosaïque, afin de pouvoir juger, en pleine connaissance de cause, de sa valeur et de son importance ;

« 2° Cette opération terminée, recouvrir soigneusement la mosaïque de paille et de terre par-dessus, pour faciliter les travaux de déblai, lorsqu'il s'agira d'enlever ce précieux monument et pour le préserver de la gelée, ainsi que de toutes autres dégradations ou dommages ;

« 3° Prier M. le maire de Bergheim, de vouloir bien entrer en négociation avec le propriétaire, le citoyen Heckenauer, pour l'acquisition de sa récolte prochaine (ce qui sera peu couteux, le sol n'étant pas planté), et pour l'acquisition de sa mosaïque. Lui faire suspendre tout travail de nivellement ;

« 4° Le prix convenu, demander au conseil général les fonds nécessaires pour l'acquisition et les opérations de transport, de restauration et d'installation à Colmar ;

« 5° Recommander au maire de Bergheim, de veiller avec la plus scrupuleuse attention, si le citoyen Heckenauer continue ses travaux de nivellement, à ce que les *blocs de ciment*, les *tuilots*, les *briques* soient recueillis et mis en tas sur place ; à ce que les fragments de *poterie*, de *marbre*, les *outils en bronze ou en fer*, les *médailles*, enfin, tous les objets de quelque valeur ou de quelqu'intérêt soient déposés à la mairie de Bergheim, et qu'il en soit dressé un *état* par le greffier ou toute autre personne capable dans la commune.

« Tels sont, Monsienr le Préfet, les détails que j'avais à vous soumettre : l'extrême rapidité, avec laquelle j'ai dû rediger ce rapport, vous disposera, sans doute, à les accueillir avec indulgence, quelqu'insuffisants qu'ils soient pour faire convenablement apprécier l'importance et le haut degré d'intérêt que présente le précieux et rare monument dont vous avez bien voulu me confier l'exploration.

« Je joins également à ce rapport, Monsieur le Préfet, un essai de croquis figurant ce que j'ai vu de la mosaïque, et une coupe du mur qui se trouve servir de fondations à l'habitation du citoyen Keller.

« L. HUGOT. »

N° 4.

Le Préfet au maire de Bergheim. — (15 novembre 1848.)

« La mosaïque est placée sous la surveillance du maire. Des recommandations lui sont faites pour en assurer la conservation. — Il lui est également recommandé, de se concerter avec M. Hugot, relativement à l'acquisition de la mosaïque.

« FAWTIER. »

N° 5.

Le Préfet à M. Hugot. — (15 novembre 1848.)

« J'ai reçu et j'ai lu avec un vif intérêt le rapport que vous m'avez adressé le 13 de ce mois sur la mosaïque récemment découverte à Bergheim.

« Je donne des ordres pour que ce monument soit placé sous la protection de l'autorité locale qui sera chargée d'en assurer la conservation. Je recommande également qu'aucune fouille ne soit pratiquée, si ce n'est sous votre direction, et je vous engage vivement à continuer celles que vous avez commencées.

« Je ne doute point que, soit le conseil général, soit le ministre de l'intérieur, ne mette à ma disposition les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses de fouille, acquisition, transport, etc. Mais je ne pourrai solliciter une allocation qu'au vu d'un devis détaillé de toutes les dépenses, d'un procès-verbal également détaillé des fouilles pratiquées, ainsi que d'un plan figuratif de la mosaïque. L'ouverture de la session du conseil général étant fixée au 21 de ce mois, vous reconnaîtrez qu'il y a urgence dans l'envoi de votre travail. Vous pouvez compter dans tous les cas sur le remboursement de vos déboursés.

« Je vous prie enfin, de vous concerter avec le maire de Bergheim, pour débattre le prix d'acquisition de la mosaïque.

« FAWTIER. »

N° 6.

M. Hugot au Préfet. — (21 novembre 1848.)

« Sur l'invitation que vous avez bien voulu m'en adresser, je me suis rendu de nouveau, le 15 de ce mois, à Bergheim.

« J'avais principalement pour but,

« 1° d'apprécier, plus complétement que je n'avais pu le faire dans une première visite, l'importance de la mosaïque; de déterminer ses dimensions, de juger de son état de conservation, et

« 2° de vous mettre à même, par conséquent, de fixer avec quelque certitude, le chiffre de la subvention que vous vous proposez de demander au conseil général pour cet objet.

« La mosaïque de Bergheim, par l'époque seule à laquelle elle remonte, présente déjà un véritable caractère d'intérêt.

« Elle est le premier monument de ce genre que l'on ait, jusqu'à présent, découvert en Alsace.

« Elle offre, à certains égards, non seulement de l'analogie, mais encore une parfaite identité avec quelques-unes des belles mosaïques trouvées en France et en Angleterre.

« Elle mesure plus de 80 mètres carrés (plus de 10 mètres de longueur sur 8 de largeur).

« J'en ai fait découvrir 25 mètres carrés. Le dessin représente des compartiments formés par des cercles, des parallélogrammes, des carrés, des cordes ou torsades, etc., en cubes rouges, blancs et noirs.

« Elle est restée, sauf quelques endroits endommagés par le feu (?) dans l'origine, et plus récemment par la main des propriétaires actuels, dans un parfait état de conservation.

« J'ai trouvé sur les lieux des fragments de placage en marbre de 7 espèces différentes; des débris de revêtement de murailles peintes à fresque, en brun rouge, ainsi que cela est ordinaire.

« Elle repose sur un massif ou muraille horizontale construite en moëllons, sur laquelle on a étendu une couche de ciment très fin, de 4 centimètres d'épaisseur, qui sert de lit aux cubes liés au ciment et entre eux par un mastic blanc.

« Il me paraît indubitable que la mosaïque de Bergheim dénote l'existence sur les lieux d'une villa gallo-romaine très importante.

« J'ai, en effet, trouvé des restes de construction de même origine, à 15 ou 20 mètres de ce monument. A 70 ou 80 mètres du même endroit, on a ramassé, par charretées, des fragments de tuiles à rebord, et dans une première communication, j'ai eu l'honneur de vous signaler cette circonstance de la construction d'un mur de plusieurs mètres de long et de haut, avec des matériaux de même nature également recueillis dans les environs. Je ne

doute nullement, par ce que l'on sait de l'étendue de certaines habitations élevées à la campagne, dans les Gaules et en Angleterre par les Romains, que tous ces débris, tous ces restes de constructions antiques ne proviennent que des dépendances d'une même villa.

« C'est ce que pourront apprendre, d'une manière plus certaine encore, les fouilles que, vraisemblablement, Monsieur le Préfet, vous ferez entreprendre sur les lieux.

« Le temps me manque pour mettre au net un croquis que j'ai fait sur place d'un compartiment central. J'aurai l'honneur de vous l'adresser plus tard; je me borne en ce moment, à vous adresser un aperçu fort incomplet, à ce que je crois, des dépenses à faire, pour transporter à Colmar la mosaïque de Bergheim, si cette translation est reconnue nécessaire.

« L. HUGOT. »

La dépense approximative qu'occasionnera le transport de la mosaïque est évaluée par M. Hugot à, ci. . . . . 1365 fr. 35 c.

Le prix d'acquisition à environ. . . . . 900 — — »

TOTAL . . . . 2265 fr. 35 c.

N° 7.

Conseil général. — Session de 1848. — *Séance du* 29 *novembre.*

« Le conseil entend, avec un vif intérêt, les renseignements qui lui sont donnés sur la mosaïque découverte à Bergheim. — Il résulte de ces renseignements et de ceux fournis par le citoyen Hugot, que cette mosaïque forme l'un des plus précieux monuments de ce genre, et qu'elle est, par son caractère et son étendue, digne au plus haut degré d'être conservée et de figurer parmi les plus curieuses collections d'objets antiques.

« Le conseil, après discussion, autorise le citoyen Préfet, à acquérir la mosaïque en question au nom du département et à en faire don à la commune qui concourra pour moitié, tant aux frais d'acquisition qu'à ceux d'enlèvement et de translation, en laissant, en cas de concurrence, la préférence au chef-lieu du département. Il vote à cet effet un crédit de 2400 fr.»

N° 8.

M. Hugot au Préfet. — (8 décembre 1848.)

« J'ai l'honneur de vous remettre le contrat de vente, sous seings-privés, par lequel les propriétaires de la mosaïque de Bergheim la cèdent au département du Haut-Rhin.

« Un seul d'entre les propriétaires n'a pas voulu souscrire aux conditions du contrat. C'est une femme qui habite Ribeauvillé.

« M. Chauffour, avocat, que j'ai consulté sur les moyens à employer pour arriver à se rendre possesseur de la portion qui appartient à ce dernier, a bien voulu m'en indiquer deux :

« 1° *La voie de faits*, qui donnerait lieu à une action en dommages contre le département;

« 2° *La demande en licitation* ou partage. La chose vendue étant impartageable et vendue aux trois quarts.

« M. Chauffour a bien voulu m'assurer qu'il n'existe point de loi spéciale applicable au cas particulier qui se présente.

« L. HUGOT. »

N° 9.

Acte de Vente. — (3 décembre 1848.)

« Les soussignés Jean Heckenauer, vigneron; Clément Münsch, voiturier; Ursule Bühr, veuve de Bernard Ruthy, sage-femme et Joseph Grenez, tailleur d'habits, tous demeurant à Bergheim, vendent et cèdent, sous la garantie de droit, de toute saisie et revendication, au département du Haut-Rhin, au nom duquel stipule et accepte M. Louis-Philippe-Marie Hugot, bibliothécaire de la ville de Colmar, en vertu d'une délégation spéciale de M. le préfet, en date du 1er décembre 1848, une mosaïque, se trouvant dans leurs propriétés, situées au ban de Bergheim, dit *Frœhne*.

« En conséquence, lesdits vendeurs autorisent le département à faire faire toutes les fouilles et tous les travaux qui seront nécessaires pour extraire et déterrer ladite mosaïque, la garantir de toute dégradation et la transporter hors de leurs propriétés et ce pendant les 8 mois, à partir de ce jour jusqu'au 1er août 1849.

« Le département aura de plus le droit de faire couper et déraciner tous arbres et de faire disparaître tous autres objets qui gêneraient pour les travaux. Il ne pourra être tenu à niveler les terrains, ni à remettre les choses au même état.

« Dans cette vente sont aussi compris de droit et sans augmentation de prix, fixé ci-après pour la mosaïque, tous les objets antiques de quelque nature et valeur qu'ils soient, qui se trouveront tant dans le terrain occupé par la mosaïque en dessus et en dessous que dans celui qui l'environne et la circonscrit par une ceinture de cinq mètres de large sur chacun des côtés.

« Ne sont point compris dans le prix fixé ci-dessous, mais également considérés comme vendus au département, tous objets en or ou argent, lesquels seront payés selon leur valeur intrinsèque, sauf les droits légaux des parties.

« Cette vente a été consentie moyennant une somme de dix francs par chaque mètre carré de ladite mosaïque, lequel prix de vente M. Hugot engage et oblige le département à payer auxdits vendeurs, sans intérêts, dans le mois de l'enlèvement de ladite mosaïque.

« Au moyen dudit prix de vente, les vendeurs ne pourront exiger aucune indemnité pour dégats et dégradations qui pourraient avoir été commis sur lesdites propriétés.

« Il est de plus formellement convenu que, si dans le reste de la propriété de chacun des vendeurs, il devait se trouver plus tard d'autres objets antiques d'une valeur approximative égale ou supérieure à celle de la mosaïque, les vendeurs s'interdisent dès-à-présent la faculté de les céder à qui que ce soit avant de les avoir proposés au département du Haut-Rhin, aux mêmes prix et conditions que dessus et avant d'avoir reçu une réponse négative.

« Les vendeurs s'engagent à ne faire, d'ici à l'époque des travaux d'enlèvement ci-dessus fixée, aucune espèce de travaux sur les parties de leurs propriétés qui sont l'objet des présentes. »

N° 10.

M. Hugot au Préfet. — (28 juillet 1849.)

« La mosaïque de Bergheim est en ce moment complétement déblayée; je m'empresse d'avoir l'honneur de vous en informer. Elle a subi, anciennement déjà, de graves mutilations. Il n'y a guère d'intact que ce que j'avais eu le temps de voir l'hiver dernier; malgré tout, ce qui reste aujourd'hui de ce monument suffit grandement pour lui donner de l'intérêt et pour lui conserver sa destination projetée.

« L. Hugot. »

N° 11.

M. Hugot au Préfet. — (De Bergheim, le 12 août 1849.)

« La dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, il y a eu samedi 8 jours, j'avais cru pouvoir vous annoncer que je pourrais procéder à l'enlèvement de la mosaïque de Bergheim, dans le courant de la semaine qui vient de s'écouler; mais la nécessité de rendre par le dessin tous les détails de ce monument et de placer les couleurs, retardera de quelques jours encore cette opération.

« Je suis à peu près fixé sur les moyens que j'emploierai pour y procéder. Il me paraît très possible d'attaquer la mosaïque, en la fouillant par dessous; de faire tomber au fond de la tranchée les rognons qui servent de lit aux couches superposées de ciment, sur lesquelles repose la mosaïque; d'obtenir ainsi une sorte de plafond que l'on cherchera à consolider, soit en em-

ployant le plâtre, soit tout simplement en se servant de petites planchettes maintenues entre 3 ou 4 vis de menuisier, et d'opérer la rupture des couches à l'aide de lignes pesier, de manière à les briser à l'endroit même où l'on aura cessé la fouille.

« Si l'on parvient à obtenir des carreaux entiers, on les placera sur des panneaux à rebord en maintenant les lèvres des cassures, soit par du plâtre, soit par de la glaise.

« Si les carreaux se brisent sous la pesée en plusieurs fragments, on pourra les placer dans les panneaux, en ayant soin de les y maintenir par le fond, à l'aide d'une couche de ciment de Vassy, lequel servira également à rejointoyer ou raccorder les fragments entre eux.

« M. le commandant Lornier, à qui j'ai eu l'honneur de communiquer les moyens que je me proposais d'employer, a bien voulu m'indiquer le ciment de Vassy, comme remplissant parfaitement notre objet, par la facilité avec laquelle il se manie et par la promptitude avec laquelle il se solidifie.

« J'aurai à fixer votre attention, M. le Préfet, sur cette circonstance que l'un des propriétaires de la mosaïque, qui en possède à peu près 1 ou 2 mètres carrés, se refuse toujours à la vendre.

« M. I. Chauffour, que sur les avis de M. votre prédécesseur j'avais consulté à cet égard, ne voyait que deux moyens à employer, et j'ai eu l'honneur de les soumettre à M. Fawtier dans une lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire à ce sujet, mais dont il m'est impossible de rappeler la date, ne l'ayant pas sous les yeux.

« M. de Golbéry, qui est venu avant hier, pense que la chose pouvant être considérée comme impartageable, on peut assigner le propriétaire en question à bref délai.

« J'attendrai, Monsieur le Préfet, que vous ayez bien voulu m'indiquer la marche que vous jugez le plus convenable de suivre, avant de rien entreprendre à cet égard.

« J'aurai à vous demander également, M. le Préfet, de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que mes avances puissent m'être remboursées. Mes dépenses à Bergheim sont journalières et mes revenus seraient très loin d'y suffire.

« M. de Golbéry a été très satisfait de la mosaïque et l'a vraiment admirée. C'est, m'a-t-il dit, le plus beau monument de ce genre qu'il ait vu.

« L. HUGOT. »

« *P. S.* J'espère avoir l'honneur de pouvoir mettre sous vos yeux, d'ici à peu de jours, Monsieur le Préfet, le dessin de notre monument. Ainsi que j'avais l'honneur de vous l'exprimer samedi dernier, M. Caillot, architecte, à l'obligeance de qui j'ai recouru pour ce travail, y met un soin tout-à-fait religieux.

« La garde, fournie par les compagnies du 31e de ligne, continue à faire le service de la mosaïque. Si, comme vous le désirez, Monsieur le Préfet, et comme les soldats l'espèrent, ce service est payé, ce sera une dépense imprévue : dans ma pensée, un garde-champêtre devait suffire ; mais je m'étais grandement trompé ; rien n'étant plus timide et plus mauvais gardien qu'un garde de cette nature. »

N° 12.

Arrêté du Préfet, *N°* 33,310. — (14 août 1849.)

« Vu un rapport de M. Hugot, bibliothécaire-archiviste de la ville de Colmar, en date du 28 juillet 1849, duquel il résulte que la mosaïque qui a été découverte à Bergheim, et dont le conseil général a voté l'acquisition dans sa session de 1848, est aujourd'hui entièrement déblayée, mais qu'elle a subi, anciennement déjà, de graves mutilations, et qu'elle ne présente d'intact qu'une surface de quelques mètres carrés.

« Considérant que, suivant contrat passé entre M. Hugot, au nom du département, et les propriétaires des terrains, dans lesquels elle a été découverte, cette mosaïque doit être achetée au prix de 10 fr. le mètre carré ;

« Qu'il importe, dès-lors, de faire constater exactement son état de conservation, afin de déterminer celles de ses parties qui offrent véritablement de l'intérêt sous le rapport artistique, et qui, par conséquent, sont susceptibles d'être achetées ;

« Arrête :

« Art. 1er. Une commission est instituée, à l'effet de visiter la mosaïque dont il s'agit, et de faire rapport du résultat de la vérification, à laquelle elle aura procédé.

« Art. 2. Sont nommés membres de cette commission :

MM. de Golbéry, membre du conseil général du département ;
Lornier, chef de bataillon du génie, à Colmar ;
Hartmann, architecte, à Colmar ;
Lejeune, architecte du département ;
Lebert, propriétaire à Colmar.

« Art. 3. . . . . Les commissaires se réuniront à la mairie de Bergheim, pour de là se transporter sur les lieux. Ils trouveront d'ailleurs auprès de M. le maire de cette commune et auprès de M. Hugot, qui assistera la commission, toutes les indications dont ils auront besoin pour l'accomplissement de leur mission.

« Art. 4. Des expéditions, etc.

« Le Préfet, West. »

N° 13.

Rapport de la commission au Préfet. — (21 août 1849.)

« La commission, à laquelle vous avez confié la mission de visiter la mosaïque de Bergheim, a regretté l'absence de M. Lornier, commandant du génie à Colmar, et celle de notre savant compatriote M. de Golbéry, dont la science archéologique lui eut été si précieuse.

« Les soussignés ont donc l'honneur de vous soumettre le résultat de leur inspection sur les lieux, faite selon votre désir le dimanche 19 de ce mois, en présence de M. le maire de Bergheim et de M. Hugot.

« En voyant ce précieux monument d'art de l'époque gallo-romaine, destiné à un déplacement pour figurer dans le musée de Colmar, nous avons remarqué avant tout, combien un transport pourrait le détériorer, et combien il conserverait plus d'intérêt en restant sur les lieux mêmes.

« D'abord l'enlèvement indispensable par fractions nécessiterait toute l'intelligence d'un homme de l'art et toute l'adresse des ouvriers les plus habiles. On ne saurait donc, sans imprudence, confier une pareille restauration à des mains inexpérimentées, au risque de voir mutiler une œuvre qui, malgré les ravages du temps, est encore d'une richesse remarquable.

« En effet, à notre grand étonnement, nous avons trouvé la composition du dessin dans un état complet de conservation. Une grande partie de la mosaïque est si intacte que l'idée d'un déplacement nous aurait inspiré des craintes bien sérieuses, si nous n'avions pas rencontré dans le zèle intelligent et les lumières de M. Hugot toutes les garanties possibles au cas, où il présiderait aux opérations si délicates de l'enlèvement et de la reconstruction de la mosaïque.

« Toutefois, et malgré la confiance entière qu'inspire l'homme éclairé, auquel la ville de Colmar a remis la conservation de ses collections d'art, nous n'avons pu nous trouver en présence de ce monument rare de l'époque romaine, sans apprécier tout l'avantage qu'il acquiert à être visité sur les lieux mêmes de sa fondation. Là, entouré de tout ce qui peut charmer l'imagination et donner de la vie à des souvenirs historiques, il pourrait peut-être devenir l'objet principal de recherches archéologiques que cette première découverte est de nature à encourager. L'enlèvement de la mosaïque arrêterait probablement toute tentative ultérieure.

« Ce que le savant archéologue souhaitera avant tout de contempler, ce sera de voir la mosaïque sur les lieux mêmes où sa pénétration trouvera des aliments dignes de lui et peut-être de la science historique. — La ville de Bergheim, en conservant la mosaïque romaine, gagnera à être visitée par de nombreux étrangers; ses magistrats conserveront, sans doute, avec sollicitude un monument qui témoigne de son antique origine.

« Ces considérations nous ont paru si dignes d'attention, qu'il nous a été, en quelque sorte, indifférent d'établir un métrage pour déterminer celles des parties de la mosaïque qui sont susceptibles d'être achetées. Car la composition ornementale, partant du centre, forme, par la liaison hardie et ingénieuse d'une torsade, un tout qu'on ne saurait diviser. Détacher quelque chose de ce que le temps a épargné, ou bien, déplacer un pareil monument pour détruire tout son intérêt local qu'il serait si naturel de lui maintenir, ce serait commettre un acte de vandalisme inconciliable avec les idées de généreuse acquisition et de conservation qui ont présidé la décision du conseil général du département.

« *Les membres de la commission*,

« LEJEUNE. — A. HARTMANN. — H. LEBERT. »

N° 14.

M. Hugot au Préfet. — (27 août 1849.)

« J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'opération, très simple du reste, que j'ai dirigée pour mettre la mosaïque de Bergheim à découvert.

« Le rapport qui, vraisemblablement, vous a été adressé par la commission que vous avez chargée d'apprécier la mosaïque, me dispense d'entrer, auprès de vous, dans aucun détail sur la valeur de ce monument, comme objet d'art, et sur l'intérêt qu'il peut offrir sous le point de vue historique.

« Je dois donc me borner à vous soumettre le résultat des fouilles, et l'état des dépenses qu'elles ont entraînées.

« Je regrette, Monsieur le Préfet, de n'avoir point à vous adresser un travail plus intéressant.

« J'ai commencé les travaux de déblai le 23 juillet dernier, après être convenu, en présence de M. le maire de Bergheim, du prix à donner aux ouvriers pour leur journée. Ce prix débattu a été fixé à 2 francs, sans vin, la journée commençant à 5 heures du matin et finissant à 8 heures du soir.

« Ce dernier terme a toujours été dépassé.

« J'avais eu soin de ne prendre que des ouvriers, sur l'adresse et sur la probité desquels je pouvais compter.

« Les terres, provenant des déblais, ont été, pour ainsi dire, sassées pelletée par pelletée. Un ouvrier, muni d'un rateau, avait de plus été placé sur le rejet, afin d'étaler les terres et de s'assurer, sous mes yeux, qu'aucun objet précieux, quelque petit qu'il fût, ne pût échapper aux recherches.

« Ces précautions n'ont pas été couronnées d'un bien grand succès : à part un camée en cornaline rouge, ayant servi de cachet monté à jour sur bronze, et présentant une tête laurée, tournée à gauche, dont j'établirai l'âge ailleurs, je n'ai trouvé aucun objet précieux.

« J'ai cru devoir recueillir néanmoins, comme pouvant servir d'indices et confirmer mes conjectures sur l'époque à laquelle appartient le monument,

les objets les plus indifférents en apparence, lorsqu'ils présentaient le caractère antique : tels sont de nombreux tessons ou fragments de poterie, des tuileaux à rebord, des fragments de tuyeaux ou conduits de chaleur, des enduits peints, des blocs de ciment et de mortier, des fragments de verre, des clous, un ou deux outils, etc., etc.

« Les cubes, provenant de dégradations anciennes, ont été ramassés un à un et avec soin.

« Il en est de même des nombreux fragments de placage en marbre que j'ai rencontrés parmi les déblais, ou que j'ai trouvés encore sur place.

« J'ai fait transporter tous ces débris à la bibliothèque de la ville de Colmar; ils sont réunis à ceux que j'avais rapportés aux mois de novembre et décembre 1848, et que j'avais déposés, suivant les intentions de M. le Préfet, votre prédécesseur, parmi les collections de même nature que possède la ville.

« Dès que la mosaïque a été mise complétement à découvert, je me suis empressé, Monsieur le Préfet, de vous en informer par une lettre qui vous a été remise, pour plus de célérité, par un exprès, et je me suis immédiatement occupé du dessin qu'il était indispensable de prendre, pour procéder plus tard, avec assurance, à l'installation du monument aux Unterlinden.

« M. Caillot, architecte, qui, avec l'assentiment de votre prédécesseur, avait établi le devis des dépenses à faire pour extraire, transporter et installer la mosaïque, qui, de plus, avait bien voulu faire le travail préparatoire du projet des Unterlinden, s'est, à ma prière, et ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en prévenir à ma première visite, occupé de cette partie de notre opération.

« J'ai l'honneur de joindre son dessin à ce rapport. Tous les détails en ont été relevés le compas à la main; je regrette, Monsieur le Préfet, de ne pouvoir vous remettre que la minute de M. Caillot; j'aurais désiré pouvoir vous en adresser une copie; le dessin ci-joint a été exécuté en plein air, au soleil, à la poussière, avec des mains toutes chargées de la terre, provenant de mesures prises directement sur la mosaïque; il manque nécessairement de la fraicheur d'un travail exécuté dans le cabinet.

« Les parties non teintes figurent les mutilations.

« Notre intention était d'y placer les couleurs; mais notre travail, ayant été forcément interrompu, il est resté inachevé, quant à l'indication des couleurs qui nuancent la mosaïque.

« Pendant que M. Caillot consacrait son temps à dessiner, j'ai fait déblayer les murs qui servaient d'enceinte à la mosaïque, et j'ai cherché, autant que pouvait me permettre les ressources peu étendues du crédit voté, à suivre leur direction.

« J'aurai l'honneur de vous en adresser le plan avec la coupe et les cotes.

« Sur ce plan seront également indiquées les tranchées que j'ai cru devoir

faire ouvrir, afin de reconnaître, au moins, les dépendances immédiates de la mosaïque.

« Cette opération m'a fait découvrir une petite salle, ou mieux un cabinet, attenant à la mosaïque du côté du Nord-Est.

« Ce cabinet avait été, dans l'origine, orné de mosaïques; mais je n'en ai plus trouvé que quelques traces seulement. Celle du pavement était d'un travail plus fin que celui de la mosaïque qui fait l'objet de ce rapport.

« J'ai trouvé sur le sol même de cette partie de l'édifice, des fragments de moulure, dont le profil sera joint aux plans et coupes que j'aurai l'honneur de vous adresser.

« J'y ai de plus rencontré de petits cubes en pâte vitreuse. Il est facile de conjecturer leur ancienne destination, et même, par ce qui nous est connu des constructions anciennes, de préciser les parties du petit appartement, auxquelles ils servaient d'ornement.

« J'ai retrouvé, dans le même lieu, un autre détail de construction, tout aussi bien caractérisé de l'une des habitudes des architectes gallo-romains : la retraite qui sert d'appui ou de base aux enduits dont les murs sont revêtus.

« Ces enduits, dans leur partie inférieure étaient encore, sur ce point de l'édifice, recouverts de quelques fragments du placage en marbre qui formait les socles.

« J'ai cru devoir également explorer les environs de la mosaïque, pour y rechercher les traces des constructions anciennes, dépendantes du corps des bâtiments, auxquels appartenait la mosaïque, et pour compléter à cet égard, mes investigations de cet hiver.

« J'ai retrouvé, dans tous les alentours, des fragments de placage en marbre, des débris de poteries et de verre antiques; mon intention était de vous présenter le plan de tous ces vestiges anciens; l'interruption de notre travail ne m'a pas permis de suivre mon projet.

« Je m'en réfère d'ailleurs au plan qui est joint à un rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser, cet hiver, à votre prédécesseur, et qui n'a besoin que d'être complété dans quelques-unes de ses parties.

« Je dois ajouter cependant, Monsieur le Préfet, que j'avais disposé les propriétaires voisins à laisser faire, sans exiger d'indemnité, et lorsque la saison des récoltes aurait été passée, toutes les fouilles nécessaires pour restituer, autant que possible, le plan de l'édifice antique, et de ses dépendances.

« J'ai insisté sur l'intérêt qui se serait attaché à cette partie du travail dans mon rapport à votre prédécesseur.

« Ainsi que j'avais eu l'honneur de vous en soumettre la pensée, j'ai, à partir du 5 août dernier, fait exiger une sorte de droit d'entrée, des curieux qui viennent pour voir la mosaïque. Je l'ai fixé à 10 centimes par personne, et l'on est très peu rigoureux dans la perception.

« Ce droit d'entrée a produit jusqu'au 26 août inclusivement la somme de 207 francs : 56 francs environ sont entre mes mains. Le reste est déposé chez le sieur Joseph Heckenauer, l'un des propriétaires de la mosaïque, qui s'est chargé de percevoir les 10 centimes, et sur la probité de qui on peut se reposer en toute assurance.

« J'aurais eu l'honneur de proposer d'employer, une partie de l'argent ainsi reçu, à payer les dommages causés par la foule sur les propriétés voisines, et qu'il a été impossible d'éviter.

« Il me reste à vous faire connaître, Monsieur le Préfet, l'état de mes dépenses.

(M. Hugot établit ici l'état de ses dépenses en 1849 ; elles se montent à 403 fr. 15 c. — Puis il fait l'inventaire des pièces qui accompagnent son rapport.)

« Je ne dois point vous laisser ignorer, Monsieur le Préfet, que j'avais trouvé à Colmar, dans les dispositions toutes généreuses de quelques personnes, le moyen d'économiser les 320 francs, prévus dans le devis pour le transport de la mosaïque. Ces personnes voulaient bien se charger de faire faire ce transport par leurs chevaux et sur des wagons suspendus.

« L. Hugot. »

N° 15.

Conseil général. — Session de 1849. — *Séance du* 28 *août.*

« Dans sa session de 1848, le conseil, sur le rapport de M. le Préfet, avait décidé l'acquisition de la mosaïque de Bergheim et la cession de ce monument précieux à la commune qui contribuerait pour moitié, tant aux frais d'acquisition, qu'à ceux d'enlèvement et de translation.

« La ville de Colmar, par une délibération de son conseil municipal, a satisfait à la condition imposée par le conseil général. Mais le rapport d'une commission spéciale, nommé par M. le Préfet, pour examiner la mosaïque, conclut par des raisons de conservation, au maintien du monument sur l'emplacement sur lequel il a été découvert.

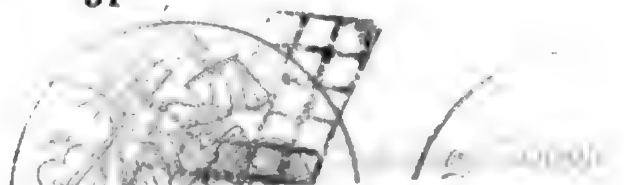
« Ces conclusions sont vivement combattues : Il est établi que, malgré les difficultés d'enlèvement, la translation de la mosaïque pourra se faire, sans détérioration notable ; qu'il est d'ailleurs convenable, d'en doter la ville de Colmar, qui possède déjà une collection scientifique et artistique remarquable.

« Le conseil, appréciant ces observations, maintient sa résolution prise dans la session de 1848. »

N° 16.

M. P. de Golbéry au Préfet. — (Kientzheim, le 31 août 1849.)

M. de Golbéry, correspondant de l'Institut, informe le Préfet qu'il a « complétement ignoré l'arrêté qui le désigne pour faire partie de la commission chargée de constater l'état de la mosaïque de Bergheim. »



N° 17.

Le Maire de Colmar au Préfet. — (4 septembre 1849.)

« J'ai l'honneur de vous prier, de vouloir bien adjoindre M. Caillot, architecte, à M. Hugot, dans les travaux à exécuter pour l'enlèvement de la mosaïque de Bergheim et son placement dans l'ancienne église des *Unterlinden* à Colmar.

« Vous n'ignorez pas, Monsieur le Préfet, avec quel dévouement M. Caillot a déjà secondé le bibliothécaire de la ville dans les opérations préparatoires. Je me plais dès-lors à espérer que vous accéderez à ma demande.

« Chappuis. »

Lettre du même jour qui, à raison de la saison avancée et de la longueur de l'opération d'enlèvement, demande l'autorisation d'élever un abri en planches pour garantir les ouvriers des intempéries.

N° 18.

Le Préfet au Maire de Colmar. — (15 septembre 1849.)

« Je vous autorise, suivant la demande qui fait l'objet de votre lettre du 4 septembre courant, à faire établir un hangard en planches pour abriter les ouvriers chargés des travaux d'enlèvement de la mosaïque. — Je vous prie, de donner les ordres nécessaires pour la construction de ce hangard.

« West. »

N° 19.

Réclamation des propriétaires. — (17 septembre 1849.)

« Monsieur le Prefet à Colmar (Haut-Rhin).

« Nous sousigne Propriaitaire de la mosaique de Bergheim déclaron de avoir une reponce aux plous taut de Monsieur le Prefet de Colmar.

« Pour savoir de quel maniére de nous en raprentre s'il faut couvrir la mosaique où sil vous voulez la enléver nous pouvons blus la carter les nouit sont frais est les soltat sont Parti qui ont carte la mosaique nous avons était à Colmar pour barler à M le prefet mais il était absant est monsieur Houget était partie ausi que nous avons laisser deux mot écrit si vous voullez nous faire savoir aux blutaut est nous voulon bartager c'est argent que nous avons ramasser est nous trouvon que la mosaique était déja vendu en desous le bris quel valait. est il à des beauvre probriaitaier nous en brion de nous rentre une reponse aux blutaut est àtraiser la lettre à nous méme.

Bernard Ruthis. — Joseph Heckenauer. — Clementz Munsch.

N° 20.

Le Préfet au Maire de Colmar. — (19 septembre 1849.)

« Je viens de recevoir des propriétaires intéressés de Bergheim une lettre par laquelle ils demandent avec insistance que la mosaïque soit enlevée im-

médiatement pour la soustraire aux dégradations, auxquelles elle est exposée et que le prix d'acquisition soit soldé.

« La ville de Colmar, étant devenue cessionnaire du monument, je ne puis que vous prier de prendre les mesures les plus promptes pour sa translation.

« Je crois devoir ajouter que les fonds votés par le conseil général, en 1848, pour l'acquisition de la mosaïque, sont disponibles, et que cette assemblée n'a point modifié, dans sa session de 1849, son vote de l'année précédente à cet égard.

« West. »

N° 21.

Le Maire de Colmar au Préfet. — (4 octobre 1849.)

« Je désirerais, qu'avant d'arriver à la mauvaise saison, la mosaïque de Bergheim pût être enlevée et transportée à sa destination.

« Pour que cette opération s'accomplisse avec plus de célérité, il serait important de la voir confier à un homme qui, par ses connaissances pratiques, nous soit une garantie de sa prompte et bonne exécution.

« C'est dans cette vue que j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien charger M. Boillot, Joseph-Bernard, inspecteur-voyer de la ville, de la direction des travaux.

« Chappuis. »

N° 22.

Le Préfet au Maire de Colmar. — (8 octobre 1848.)

« Du moment où M. Boillot, inspecteur-voyer de la ville, est en situation, par ses connaissances pratiques, de garantir la prompte et bonne exécution du travail de translation de la mosaïque, je ne vois aucun inconvénient, à ce qu'il soit chargé de cette mission. — Cette lettre répond à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois.

« West. »

N° 23.

M. Boillot au Préfet. — (30 octobre 1849.)

Adresse le métrage des parties intactes de la mosaïque. 28 mètres carrés reposent sur la propriété de Heckenauer; 10,08 sur celle d'Ursule Bühr, Ve Ruthy; 1,40 sur celle de Greney, Joseph et 14,16 sur celle de Clément Munsch. En tout 53 mètres 64 centimètres carrés dont le prix est de 536 fr. 40 cent.

Nota. Dans ce métrage n'est point comprise la partie qui repose sur la propriété de la Ve Feisthauer de Ribeauvillé : elle se compose d'environ 2 mètres carrés, formant l'un des angles de la mosaïque. La propriétaire n'a point voulu la céder aux conditions du marché et malgré les offres plus favorables qui lui ont été faites, l'acquisition n'a pu avoir lieu. Cette partie de la mosaïque est encore aujourd'hui sur place.

N° 24.

M. Boillot au Préfet. — (4 novembre 1849.)

« Les mécomptes que j'ai aussitôt éprouvés à l'enlèvement de la mosaïque, m'ont fait différer l'envoi de l'estimation des terrains que j'ai l'honnenr de vous adresser avec le présent, dans l'espoir d'en vaincre les difficultés, et de vous donner une solution satisfaisante; mais, malgré les soins les plus minitieux et l'essai de procédés divers, j'ai le regret de vous annoncer qu'ils n'ont point répondu à mon attente, et que j'ai cru devoir cesser les travaux jusqu'à nouvel ordre pour ne point augmenter inutilement les dépenses, si, comme j'en ai presque la certitude, la commission que j'ai l'honneur de vous proposer de nommer pour vérifier l'état de la mosaïque, partage ma conviction. Je suis persuadé que son enlèvement deviendrait extrêmement onéreux, si on tenait à l'opérer coûte que coûte. En effet, on n'y parviendra jamais sans la détériorer considérablement par suite du mauvais état du lit, sur lequel elle repose. Ce lit se compose d'une couche de rognons de moëllons d'une épaisseur de 10 à 20 centimètres, sur laquelle on a coulé un bain de mortier, variant de 3 à 8 centimètres d'épaisseur, adhérant parfois à la couche supérieure qui est un ciment de briques de 2 à 4 centimètres d'épaisseur, sur laquelle seulement sont scellés les cubes au moyen d'un mastic d'une grande ténuité. Ces différentes couches sont réduites à un tel état de pourriture et si souvent traversées de racines, qu'il est rare d'enlever une portion de la mosaïque, sans la voir aussitôt tomber en morceaux, souvent même en poussière. Tel est le résultat de mes expériences, bien qu'elles aient été opérées dans les conditions les plus favorables, c'est-à-dire sur des parcelles isolées qui m'ont permis de les approcher de toutes parts. Quant à sa reconstruction, elle me paraît encore plus difficile et plus dispendieuse que son enlèvement. Je doute même que des ouvriers spéciaux, tels qu'il s'en trouve en Italie, puissent vaincre ces nombreux obstacles sans des frais exorbitants; car notre ciel d'Alsace est loin de présenter des conditions aussi favorables que celui des pays méridionaux. En tous cas, les dernières grandes pluies ont encore augmenté l'humidité de la mosaïque, et il y a évidemment aujourd'hui moins de chances de réussite qu'au mois d'août, époque de sa découverte. D'ailleurs, quand même il serait reconnu qu'on puisse l'enlever, je serais d'avis d'y surseoir jusqu'au printemps prochain par raison d'économie et autres que j'aurai l'honneur de vous soumettre, si vous le désirez. Seulement, Monsieur le Préfet, il est important que la commission, que j'ai l'honneur de vous proposer, se transporte aussitôt sur les lieux, où, si vous le jugez à propos, je lui donnerai toutes les explications désirables et lui indiquerai les divers moyens que j'ai employés. Il est surtout important, de nommer des personnes qui soient convaincues de la facilité de l'opération, afin d'expérimenter immédiatement leur système d'enlèvement,

car il n'y a que l'expérience qui puisse modifier une opinion plus ou moins fondée.

« La décision est urgente, parce que les frais de garde finiront par absorber le crédit voté. « BOILLOT. »

N° 25.

Le Préfet au Maire de Colmar. — (6 novembre 1849.)

« M. le Maire, lors de la session du conseil général, au mois d'août dernier, j'ai cru devoir charger une commission spéciale du soin de vérifier l'état de la mosaïque de Bergheim, afin de me mettre en situation d'entretenir le conseil général de la suite à donner à son vote de 1848, concernant l'achat et le transport de ce monument.

« La commission a consigné, dans son rapport, des observations qui m'ont paru graves, car elles tendaient à mettre en doute la possibilité de la translation du monument à Colmar, à moins de l'exposer à des dégradations irréparables. — Vous avez, M. le Maire, combattu ces appréhensions au sein du conseil général, et sur vos observations cette assemblée a passé à l'ordre du jour, décidant ainsi qu'il ne serait rien modifié à son vote de 1848.

« Le conseil municipal de Colmar, ayant d'ailleurs voté la moitié de la somme allouée par le conseil général, pour l'achat et le transport à Colmar de la mosaïque, j'ai, sur votre proposition, nommé M. Boillot, régisseur des travaux, et j'ai mandaté au nom de cet agent un premier à compte sur les frais de régie.

« Je croyais les travaux en cours d'exécution, lorsqu'à la date du 4 novembre courant, M. Boillot m'a adressé un rapport, duquel il résulte, qu'après avoir fait l'essai de divers procédés, il ne lui paraît pas possible d'opérer l'enlèvement de la mosaïque sans compromettre ce monument et sans s'exposer à des dépenses considérables. M. Boillot m'a, en même temps, exprimé le désir que ses observations fussent soumises à une commission spéciale qui serait chargée de vérifier l'état de la mosaïque et de prononcer sur l'efficacité des moyens d'enlèvement déjà essayés ou qui pourraient être proposés.

« Si ces appréhensions, émises par M. Boillot, sont fondées, ainsi qu'il est permis de le craindre, puisqu'elles concordent avec celles émises par la commission nommée au mois d'août ; si l'on ne peut transférer la mosaïque sans risquer de la briser de telle sorte que la recomposition serait ou impossible ou excessivement dispendieuse, il y aurait lieu d'examiner ce qu'il conviendrait de faire pour ne pas s'écarter des intentions du conseil général et du conseil municipal de Colmar qui, l'un et l'autre, ont voulu la conservation et non la destruction du monument.

« Dans cet état de choses, je ne puis qu'admettre la proposition de M. Boillot, tendant à provoquer l'avis d'une commission spéciale sur les mesures à prendre ultérieurement dans l'intérêt de la mosaïque.

« J'ai l'honneur de vous adresser une expédition de l'arrêté que je viens de prendre à cet effet. Vous jugerez sans doute convenable, dans l'intéret de la ville de Colmar, de vous rendre également à Bergheim et d'assister à la visite des lieux, ainsi qu'aux discussions de la commission. Peut-être jugerez-vous utile, de vous faire accompagner des personnes dont les lumières et le concours vous paraîtraient désirables.

« West. »

L'arrêté dont il s'agit, charge la commission de vérifier les difficultés que présente la translation. Dans les cas où elle reconnaîtrait l'impossibilité d'opérer cette translation, elle est invitée à faire ses propositions, tendant à assurer soit provisoirement, soit définitivement, la conservation de la mosaïque. — Sont nommés membres de cette commission : MM. Deubel, membre du conseil général ; de Golbéry, ancien procureur général ; Lornier, commandant du génie ; Boltz et Caillot, architectes.

Le 10 novembre, M. Lornier informe le préfet que ses occupations ne lui permettent pas, de se rendre le 11 sur les lieux. M. Lornier ajoute : « Cependant, je regretterai d'autant plus, de ne pouvoir accepter la mission que vous avez bien voulu me confier, que je suis persuadé que l'enlèvement et le transport de cette mosaïque n'est qu'une œuvre de temps et de soin. »

Le même jour, M. de Golbéry annonce qu'une indisposition grave l'empêche de concourir à la délibération.

M. Boltz était absent de Colmar ; il n'a connu sa nommination qu'après le jour fixé pour la réunion.

N° 26.

Rapport de la Commission au Préfet. — (13 novembre 1849.)

« Conformément à votre arrêté, en date du 8 novembre courant, qui a désigné une commission, à l'effet de vérifier les difficultés que présenterait la translation à Colmar de la mosaïque découverte à Bergheim, en suite de votre lettre du 10, qui a remis la réunion, primitivement fixée pour le 11, à aujourd'hui 13, à 10 heures du matin,

MM. Deubel, membre du conseil général du département,
Caillot, architecte, à Colmar,
Lornier, commandant du génie,

s'étant seuls, parmi les membres de la commission, trouvés à l'heure indiquée à Bergheim, se sont rendus à la mairie et de là sur l'emplacement de la mosaïque.

« Après un examen attentif de l'état, dans lequel se trouve ce monument si remarquable, et en présence de :

MM. Chappuis, maire de Colmar,
Hugot, bibliothécaire-archiviste,
Boillot, inspecteur-voyer,

et après avoir entendu M. Reinhart, géomètre à Ribeauvillé, qui vous avait écrit à l'effet de se charger des travaux d'enlèvement, la commission a l'honneur de vous exposer :

1° que malgré l'avancement de la saison, et quoiqu'une assez forte partie du crédit voté, soit déjà absorbé par des dépenses accessoires, il y a cependant lieu de procéder sans désemparer à l'enlèvement de la mosaïque et à son transport à Colmar, où elle serait déposée dans l'ancienne église des Unterlinden ;

2° que l'enlèvement peut être effectué par un procédé qui a été indiqué sur place par M. Lornier, commandant du génie, et qui pourra faire le sujet d'une note spéciale qui vous sera adressée ultérieurement ;

3° que pour assurer l'exécution du procédé et en même temps diminuer la dépense, il y aurait avantage à confier les travaux à un détachement de sapeurs du génie, composé de 1 sergent, 1 caporal et 8 travailleurs, en tout 10 hommes, qui seraient guidés par M. Boillot, inspecteur-voyer.

« La commission se confiant dans l'intérêt que vous portez à la réussite du projet en question, vient donc vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien en écrire à M. le général commandant la 5me division active, pour que le détachement de sapeurs soit dirigé le plus tôt possible sur Bergheim, où il resterait en cantonnement jusqu'à l'achèvement du travail.

« LORNIER, CAILLOT et DEUBEL, Dr méd. »

N° 27.

Le Préfet au général de division Marey-Monge, à Colmar. — (14 nov. 1849.)

« Une mosaïque, d'une richesse encore remarquable, malgré les ravages du temps, et qui remonte à l'époque gallo-romaine, a été découverte à Bergheim.

« Le conseil général du département en a fait l'acquisition et l'a concédée ensuite à la ville de Colmar.

« Des doutes s'étant élevés sur la possibilité de la translation du monument au musée de cette ville, j'ai chargé une commission de se rendre sur les lieux, à l'effet de s'assurer du plus ou du moins de difficulté que présenterait cette translation.

« M. Lornier, commandant du génie à Colmar et l'un des membres de la commission, pense que l'enlèvement peut être effectué par un procédé qu'il indique, mais il exprime le désir que, pour plus de sûreté, ces travaux soient confiés à un détachement de sapeurs du génie.

« Je vous serai obligé, M. le général, de vouloir bien seconder la translation à Colmar d'un monument aussi plein d'intérêt, en mettant à ma disposition pour le travail dont il s'agit, un détachement des sapeurs du génie,

en cantonnement à Ingersheim, composé de un sergent, un caporal et huit travailleurs.

« Les hommes de ce détachement recevraient la remunération fixée par les règlements, et je suis assuré que leur séjour, pendant 10 ou 15 jours à Bergheim, qui est une bonne commune, n'offrira aucun inconvénient pour la discipline.

« WEST. »

N° 28.

M. Marey-Monge au Préfet. — (17 novembre 1849.)

Un détachement, composé d'un sergent, un caporal et huit hommes sont mis à la disposition de la personne que M. le Préfet est prié de désigner.

Le 19 novembre, M. le Préfet répond au général que le détachement devra déférer aux réquisitions de M. Boillot, et travailler sous sa direction.

Le 22 novembre, M. le Préfet donne à M. Boillot avis du départ des sapeurs du génie et l'invite « à poursuivre les travaux avec toute l'activité possible. »

N° 29.

M. Boillot au Préfet. — (9 décembre 1849.)

« J'ai l'honneur de vous adresser l'état d'émargement, etc. . . .

« J'ai le regret, Monsieur le Préfet, d'ajouter que mon opinion n'a pas changé sur le mauvais état de ce monument, c'est-à-dire que sa reconstruction, si toutefois elle est encore possible, deviendra tellement dispendieuse qu'on sera forcé d'y renoncer. En effet, et ainsi que je l'ai signalé dans mon rapport, la maçonnerie et les ciments sont entièrement décomposés et pénétrés couche par couche par la glace, de telle manière qu'il n'y a pas un cube adhérant au ciment et qui ne cède sous la moindre pression. Mais grâce à la gelée et uniquement à la gelée, notre opération a assez bien réussi jusqu'à ce jour, et j'ai même l'honneur de vous prier de m'autoriser à suspendre les travaux pendant les temps de dégel, car, après avoir détaché une pièce de 1 mètre 25 décimètres carrés environ, elle s'est brisée en neuf morceaux, non compris de nombreuses fractions dont nous n'avons plus recueilli que les cubes. Je pense que la dépense n'en serait guère augmentée en raison du peu de besogne qu'on opère pendant le dégel; mais dans l'un et l'autre cas mes prévisions seraient dépassées, si nous n'étions pas favorisés par la gelée.

« BOILLOT. »

N° 30.

M. Boillot au Préfet — (5 janvier 1850.)

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état d'émargement justifiant le 4e à-compte que vous avez bien voulu me faire délivrer pour l'enlèvement de la mosaïque, que je suis enfin parvenu à achever, grâce à la gelée, le 29 décembre dernier.

« Malgré ma répugnance, à concourir à la mutilation de ce monument, j'ai fait tous mes efforts pour justifier votre confiance, et vous pouvez être persuadé, Monsieur le Préfet, que je n'ai épargné ni soins ni peines pour atteindre ce but qui a fait défaut à mon dévouement: car, malgré les plus minutieuses précautions, je n'ai recueilli, pendant les temps de dégel, que ce que j'avais prévu dans mon rapport du 4 novembre, c'est-à-dire une désagrégation complète de la maçonnerie et, par suite, des cubes qui ont été recueillis et étiquetés avec soin pour chaque brisure. Les ruptures sont au nombre de 10 dont 5 assez notables; toute la mosaïque a produit 68 morceaux dont seize se sont rompus, soit dans le trajet aux voitures, soit en les chargeant, ce qui porte leur nombre à 84, auxquels il faut ajouter les 8 que j'avais détachés en octobre et qui, par leur peu de cohésion, m'ont fait prendre la liberté de vous adresser mon rapport du 4 novembre.

« Je regrette, Monsieur le Préfet, de n'avoir pas eu une meilleure occasion, pour vous donner une preuve de mon zèle et de mon dévouement.

« BOILLOT. «

N° 31.

Le Préfet au Maire de Colmar. — (12 avril 1850.)

« A la suite du vote émis par le conseil général de ce département, dans sa session de 1849, j'ai, sur votre proposition, nommé M. Boillot, régisseur des travaux d'enlèvement et de translation à Colmar de la mosaïque de Bergheim.

« Le 5 novembre 1849, M. Boillot m'a adressé un rapport, duquel il résulte, qu'après avoir fait l'essai de divers procédés, il ne lui paraissait pas possible d'opérer l'enlèvement de la mosaïque sans compromettre ce monument et sans s'exposer à des dépenses considérables. M. Boillot exprimait en même temps le désir que ses observations fussent soumises à une commission spéciale qui serait chargée de vérifier l'état de la mosaïque et de se prononcer sur l'efficacité des moyens déjà essayés.

« Une commission a été nommée. Elle a visité la mosaïque et conclu à la possibilité de la translation à Colmar.

« Conformément à ses conclusions, des sapeurs du génie ont été mis à la disposition de M. Boillot pour opérer la translation, et le 3 janvier dernier, vous m'avez annoncé, sans entrer, toutefois, dans aucun détail, que les travaux d'enlèvement étaient terminés.

« Je vous prie, Monsieur le maire, de vouloir bien me faire connaître les dispositions qui ont été prises pour le placement de la mosaïque à Colmar.

« Je serai charmé de savoir également si, comme je l'espère, elle n'a point souffert du transport et quel est son état de conservation.

« WEST. »

Nous n'avons pas trouvé la réponse de M. le Maire parmi les pièces dont nous avons eu communication. Nous y suppléons par le récit de

ce que nous savons sur le dépôt de la mosaïque dans l'église des *Unterlinden* et sur son état à l'époque du 12 avril.

Dès le mois de juillet 1849, la société *Martin Schœngauer* a exécüté, à ses frais, les travaux d'appropriation de l'église à un musée. Cette société destinait la nef au placement de la mosaïque : à cet effet, elle fit établir une aire en blocaille ; c'est sur ce sol et sur celui de l'avant-nef, que l'on recouvrit d'une couche inégale de sable, que furent déposés, sans ordre de rapprochement et surtout sans précautions suffisantes, les divers fragments de la mosaïque, les uns intacts, les autres brisés, ainsi que l'indique M. Boillot. Lorsque le dégel est survenu, le plâtre, dont on avait garni les contours arrachés des fragments, est tombé en poussière. La même chose est arrivée au ciment qui reliait les uns aux autres les petits cubes dont est composée la mosaïque. Alors, au moindre choc, au plus léger mouvement, les cubes se sont détachés ; les fragments, posés sur les amas montueux de sable, se sont de nouveau brisés, affaissés sous leur propre poids, au point que plusieurs d'entr'eux, qui présentaient une surface assez étendue, se sont divisés en trois, quatre et même cinq parties.

Enfin, au moment où M. le préfet écrivit la lettre du 12 avril, de plus dangereux accidents encore se manifestaient : la dessication du sable arrivant, a déterminé, dans les surfaces planes, des mouvements qui devinrent de jour en jour plus sensibles.

La destruction du monument semblait inévitable, et l'on considérait généralement sa perte comme assurée. L'on conçoit que, dans cet état, personne ne songea ou n'osa plus aborder sa restauration. Cependant, dans le courant du mois de mai, on allait, dit-on, faire un essai, lorsque la lettre avec laquelle commence la 2e partie de ces documents, fut adréssé à M. le maire de Colmar.

SECONDE PARTIE.

ÉTAT DE LA MOSAÏQUE APRÈS SA TRANSLATION. — EFFORTS TENTÉS POUR LA SAUVER.

N° 32.

Au Maire de Colmar. — (6 mai 1850.)

« Le transport de la mosaïque dans l'église des Unterlinden a trompé les prévisions des hommes qui se sont occupés de cette question. Aujourd'hui on se trouve réduit à recourir aux essais les plus incertains, peut-être même

les plus périlleux, quant à la conservation des restes déjà si détériorés du monument.

« Les soussignés ont la conviction fondée qu'un moyen, proposé par l'un d'eux et longuement discuté, offre des chances certaines de succès pour la conservation des parties existantes et, au besoin, pour la restauration complète de la mosaïque.

« Le procédé dont il s'agit, différant complètement de ceux qui ont été proposés jusqu'ici, il leur importe d'opérer librement et en dehors de toute espèce de contrôle. Ils déclarent en outre que cette expérimentation se fera à leurs frais et sous leur responsabilité personnelle qu'ils n'entendent nullement décliner.

« En conséquence, ils vous proposent, Monsieur le Maire, de mettre à leur disposition deux des fragments actuellement déposés aux Unterlinden, fragments qu'ils mettront sous vos yeux dès que leur travail sera terminé.

« L. Boltz et Ch. Geiger, architectes; R. A. Richard;
Ed. Bavelær et J. Liblin. »

N° 33.

Réponse du Maire de Colmar. — (25 mai 1850.)

« Conformément au désir, exprimé dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 du courant, je vous autorise à faire sur deux fragments de la mosaïque de Bergheim, les expérimentations que vous projettez, sous votre responsabilité personnelle et à la condition expresse que ces fragments n'éprouveront aucune altération.

« Je vous autorise de plus, à faire ces expérimentations librement et en dehors de toute espèce de contrôle.

» Chappuis. »

Dès le lendemain, la clef du musée fut remise par M. Boillot aux signataires de la lettre du 6 mai. On désigna, en présence de l'agent de la ville, un fragment d'environ un mètre carré pour être soumis à l'essai du procédé. Le surlendemain, trois brisures, disséminées çà et là servirent à une expérimentation préliminaire qui répondit d'une manière plus que satisfaisante au résultat que l'on s'était promis.

Détacher les cubes de l'ancienne maçonnerie sans en détruire l'arrangement primitif; les reconsolider ensuite, tel était le problème à résoudre; tel fut aussi le résultat, obtenu en moins de trois heures de travail, sur trois fragments d'une surface fort minime, il est vrai, mais assez importante pour faire disparaître toute espèce de doute quant à la possibilité de reconsolidation. Jusque-là les hommes les plus compétents qui s'étaient occupés de la mosaïque, la disaient à jamais perdue; depuis, l'opinion s'est heureusement modifiée à cet égard.

La principale difficulté se trouvant ainsi vaincue, MM. Boltz et Geiger, guidés par un sentiment d'intelligente conservation, résolurent de faire un dessin exact du monument. Le croquis, rédigé à Bergheim, alors que la mosaïque était encore sur place, fut étudié pour servir, autant que possible, à l'exécution de ce projet ; mais on ne tarda pas à y reconnaître de nombreuses imperfections, et il fallut renoncer à faire de ce travail le point de départ du nouveau dessin. On procéda donc en dehors de toute donnée antérieure, et le premier août dernier, l'image fidèle de la mosaïque, de ses couleurs et de ses nuances, était reproduite.

Il s'agissait alors, d'aviser aux moyens d'assurer les ressources nécessaires à la reconsolidation de tous les fragments. Le conseil général devait se réunir le 26 du même mois. On pensa, qu'eu égard à ses votes précédents, il ne refuserait pas de s'imposer un dernier sacrifice pour assurer, cette fois, le salut des restes de la mosaïque ; il fut donc décidé que l'on solliciterait son concours et que, pour l'obtenir, on lui donnerait des preuves décisives de l'efficacité du procédé de reconsolidation. On opéra sur le fragment désigné en présence de M. Boillot, et on lui rendit non seulement sa solidité primitive, mais encore tout le brillant qu'il avait dans l'origine. Plusieurs membres du conseil vinrent s'assurer du succès de l'opération et s'en retournèrent très satisfaits.

Tel était l'état de la question, lorsque M. le Maire de Colmar vint demander au conseil général un nouveau témoignage de sollicitude. La lettre suivante initiera le lecteur dans la combinaison que M. le Maire a bien voulu patroner.

N° 34.

M. le docteur Richard au Maire de Colmar. — (1er août 1850.)

« Vous savez que la Société Martin Schœngauer, que vous présidez, s'est engagée dans des dépenses considérables, pour approprier et convertir en musée l'ancienne église du couvent des Unterlinden, que la ville lui a concédée.

« Ces dépenses ont absorbé, non seulement les ressources ordinaires de la société, mais encore, dans l'avenir, une cotisation volontairement consentie par un grand nombre de ses membres, payable en trois annuités, et qui, lorsqu'elle sera intégralement versée, paraît devoir suffire à peine pour couvrir les premiers et indispensables frais d'établissement.

« En attendant, les travaux restent suspendus ; et, s'il en faut croire la rumeur publique, qui, cette fois, paraît bien informée, de nombreux souscripteurs menacent de se retirer, parce qu'ils désespèrent de l'avenir, et ne croient point que l'œuvre, entreprise à si grands frais, puisse jamais être achevée.

« Ainsi, Colmar aurait été sur le point de posséder un musée remarquable, et cette noble espérance, il faudrait y renoncer subitement ; parce qu'une panique, fondée seulement, je l'espère, sur des renseignements incomplets ou erronés, serait venue, à un moment fatal, décourager la société, et ruiner à jamais son avenir.

« Cette question demande une attention sérieuse. L'art ne serait pas seul à être atteint d'une cruelle et profonde blessure ; des intérêts d'un ordre moins élevé, mais que l'on ne peut ni ne doit négliger, seraient compromis du même coup. Qu'il me suffise de dire ici que les travaux exécutés dans l'église des Unterlinden ne peuvent servir qu'à un musée ; et que, pour donner à cet édifice une autre destination, il faudrait défaire, à peu près, tout ce qui a été fait jusqu'à présent.

« C'est contre ces idées de découragement qu'il importe, dès aujourd'hui, de lutter avec courage et persévérance.

« La société Schœngauer, réduite à ses seules ressources, échapperait difficilement, je le crois, au sort qui la menace ; un peu d'aide, même, ne la sauverait pas : il faut qu'une organisation puissante consolide ce qui est fait déjà, et assure l'avenir. En conséquence, j'ai l'honneur, Monsieur le Maire, de vous proposer la combinaison suivante :

« La ville de Colmar possède, dans sa bibliothèque, une collection de tableaux de vieux maîtres allemands des XVe et XVIe siècles ; collection dont le musée du Louvre lui-même n'offre pas l'équivalent pour cette période de l'art. Ces tableaux occupent un espace considérable, et sont si mal éclairés pour la plupart, qu'ils sont à peu près perdus pour l'étude. Aux Unterlinden ils pourraient être exposés les long de vastes murailles, encore dégarnies, admirablement éclairées, et trouver enfin une place digne de leur haute valeur. Il va sans dire que la ville, sans aliéner sa propriété, ne les mettrait là qu'à titre de dépôt, sous la garde d'un conservateur spécial.

« Cet apport de la ville aura pour avantage, de donner immédiatement au musée une importance majeure, de rassurer les souscripteurs découragés, et d'enlever tout prétexte à la retraite.

« La mosaïque de Bergheim, que l'on considérait comme perdue, et qui va être restaurée par les soins de quelques amis de l'art, augmentera encore cette importance. Vous avez vu par vous-même, M. le Maire, des fragments de cette mosaïque parfaitement consolidés, et vous avez pu vous convaincre, combien était sûr, prompt et peu dispendieux le procédé qui doit être employé pour sa restauration entière.

« Pour réaliser ce projet, qui n'a certes pas l'inconvénient d'être d'une exécution difficile ou gigantesque dans ses proportions, il faut lui créer un point d'appui solide dans l'opinion publique ; il faut intéresser à sa réussite tout le département. Déjà plusieurs villes du Haut-Rhin ont donné un exemple qui mérite d'être suivi. Mulhouse, Thann, Guebwiller, d'autres encore, je crois, ont voté un subside annuel. Il faut qu'un acte si intelligent, si libéral, soit proposé à l'imitation des autres villes du Haut-Rhin. Il faut que le le musée des Unterlinden ne soit pas le musée de la seule ville de Colmar, mais qu'il devienne celui du département tout entier.

« Le conseil général, dans sa prochaine session, peut réaliser toutes ces espérances. Il suffirait d'une somme peu considérable pour permettre d'achever les travaux commencés, et d'un faible subside annuel pour servir d'encouragement et d'exemple. Cet exemple serait suivi sans aucun doute. Le conseil général a déjà donné d'autres preuves de son dévouement éclairé aux intérêts de l'intelligence. C'est lui qui a voté une somme de 2000 fr. pour le transport de la mosaïque de Bergheim à Colmar. Il ne faut pas que ce sacrifice reste inutile. Or, laisser la mosaïque dans l'état déplorable où nous la voyons maintenant, ce n'est pas seulement condamner à une ruine complète et très prochaine un monument précieux de l'antiquité, c'est perdre tout le fruit de ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que c'est une circulaire, émanée de la préfecture du Haut-Rhin, qui a provoqué le vote des trois villes nommés plus haut. Les précédents obligent.

« Jose espérer, Monsieur le Maire, que vous voudrez bien faire valoir ces considérations auprès du conseil général et leur prêter l'appui de votre autorité.

« Dr R. A. Richard. »

Une lettre, à peu près semblable à celle qu'on vient de lire, fut adressée par M. le docteur Richard au président du conseil général. Cette lettre saisissait l'assemblée de la question de secours pour la mosaïque. Une longue discussion s'engagea sur l'emploi des fonds votés précédemment par le conseil, sur l'état du monument et sur l'ur gence de lui venir en aide. Tous les membres du conseil se montraient disposés à voter un nouveau secours, lorsque M. Frédéric Hartmann fit la proposition, de confier à l'administration départementale la surveillance de la reconsolidation et du placement de la mosaïque.

M. le maire de Colmar s'empressa de répondre qu'il ne pensait pas que l'administration municipale de Colmar méritât la suspicion de négligence que la proposition tendait faire naître ; que dans une question d'art un administrateur est, de fait, incompétent pour la résoudre et que, dans ce cas, il doit s'entourer d'hommes spéciaux ; que c'est

ce qui a été fait pour la mosaïque et que, si le résultat n'avait point répondu aux espérances de l'administration, c'est que les avis contradictoires des hommes appelés à résoudre la difficulté, avaient causé des lenteurs et créé de graves embarras ; que l'administration ne pouvait, en bonne justice, être responsable des fautes qui ont été commises; qu'au surplus, le conseil général pouvait être assuré de l'extrême sollicitude qu'elle apporterait dans l'emploi du nouveau crédit, destiné à assurer la restauration de la mosaïque.

Ces explications déterminèrent M. Hartmann à ne point insister, et le conseil formula son vote par la délibération suivante.

N° 35.

Conseil général. — (Séance du 3 novembre 1850.)

« M. le président donne lecture d'une lettre, par laquelle M. le docteur Richard demande : 1° Une subvention du département pour la restauration et le placement de la mosaïque découverte à Bergheim et transportée à Colmar au musée des Unterlinden ; 2° que ce musée soit déclaré départemental.

« Il résulte des diverses explications qui sont données que, par suite de son extraction et de son transport, la mosaïque est dans un état de dégradation tel, que son existence serait compromise, si l'on ne créait les ressources nécessaires pour sa restauration immédiate.

« Le conseil, après une longue discussion, considérant que le département a déjà fait un sacrifice pour doter la ville de Colmar de la mosaïque de Bergheim, et qu'il importe de pourvoir sans retard à sa conservation, vote, au sous-chapitre XXII du budget, un crédit de mille francs, pour concourir à la restauration et au placement de ce monument, à titre de dernière subvention pour cet objet, et sous la condition expresse qu'aucun travail ne sera entrepris avant que la ville de Colmar se soit engagée à l'achever et aura consacré à cette destination les sommes nécessaires.

« Le conseil passe à l'ordre du jour sur la proposition de classer le musée de Colmar comme départemental. »

Depuis le vote du conseil, des démarches ont été faites dans le but de commencer immédiatement les travaux. On espérait les terminer avant l'hiver. Mais l'administration du département a répondu qu'il ne peut rien être mandaté du crédit de 1000 fr. avant l'année 1851 ; qu'en outre, ce crédit ne sera disponible qu'autant que le conseil municipal de Colmar se sera engagé, par une délibération formelle, à faire tous les frais supplémentaires que pourront occasionner la reconsolidation et le placement de la mosaïque.

Cette circonstance qui aurait pour résultat d'ajourner indéfiniment les travaux et de continuer ainsi l'état périlleux que l'on espérait faire cesser, a déterminé le comité de direction de la *Revue d'Alsace* à recourir à une combinaison qui permettra de se passer momentanément des secours du département et de la ville de Colmar, en même temps qu'elle assurera la conservation réelle et la reproduction, par le dessin, d'un monument qui a éprouvé, en moins de deux ans, plus de misères et de dégradations que ne lui en ont infligé quatorze siècles d'existence ignorée.

En conséquence, le dessin en sera reproduit avec toutes les couleurs par le procédé de chromolithographie de M. Simon, lithographe à Strasbourg. Les bénéfices de cette publication seront exclusivement affectés aux travaux de reconsolidation et de placement.

En offrant aujourd'hui à ses abonnés le spécimen d'une moitié réduite du dessin de la mosaïque, la *Revue* leur fournit le moyen de se faire une idée exacte de la valeur et de la beauté de l'un de nos plus remarquables monuments historiques. Le Comité de Direction fait un appel à tous les hommes que n'absorbent pas les préoccupations exclusives du jour, et chez qui le respect du passé n'est pas entièrement anéanti. Un dernier hommage est dû à la mosaïque de Bergheim : le public le lui rendra d'une façon tout aussi désintéressée que les hommes qui se sont occupés de la sauver.

Conditions de la souscription.

La publication aura lieu dès que le nombre des souscripteurs sera de 200.

Le prix du dessin sera de 10 fr.

On souscrit :

A Colmar : au bureau de la *Revue d'Alsace.*

A Mulhouse : chez M. Rupp, agent de la Société industrielle.

A Altkirch : chez M. Goutzwiller, greffier de la mairie.

A Belfort : au bureau du *Journal de Belfort.*

A Strasbourg : chez MM. Treuttel et Würtz, Schmidt, libraires, et Simon, lithographe.

A Schlestadt : chez M. Dorlan, avocat.

A Saverne : chez M. le docteur Levis.

A Bischwiller : chez M. le docteur Luroth.

A Wissembourg : chez M. Haas, Albert, architecte.

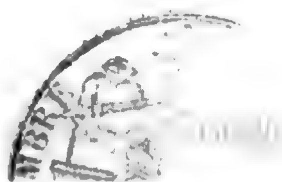
A Haguenau : chez M. Billot, professeur.

ÉLOGE DE GRANDIDIER.

Uno avulso, non deficit alter.

Au moment où Schœpflin fermait les yeux, et où son héritage scientifique et littéraire fut remis, selon la volonté du testateur, à la ville de Strasbourg, on devait craindre que les recherches fatigantes auxquelles il s'était livré, pour éclaircir l'origine et les destinées de notre province, ne fussent arrêtées ou du moins interrompues. Heureusement il n'en fut rien. A l'ombre de la cathédrale et abrité par les puissantes institutions de l'église catholique, vivait alors un jeune ecclésiastique, dont le talent et l'érudition précoces avaient frappé Schœpflin. L'abbé Grandidier (Philippe-André), dont je veux parler, était né à Strasbourg le 29 novembre 1752; il n'avait donc que dix-neuf ans à l'époque de la mort de l'auteur de l'*Alsace illustrée;* mais comme lui, il avait eu, au berceau déjà, l'amour du travail; dans sa jeune mémoire, les faits de l'histoire s'étaient classés comme par enchantement; à dix ans, il avait composé un traité de mythologie et une histoire abrégée de la république romaine. Je ne suis ni partisan ni admirateur d'un développement intellectuel anticipé; mais souvent aussi « la vertu, c'est-à-dire la force, n'attend pas le nombre « des années, » et lorsque la fleur de Mars n'est ni flétrie ni étiolée par les gelées d'Avril, ou en termes plus simples, lorsque l'âge mûr ne donne point un démenti aux promesses de l'enfance, on ne peut qu'admirer ces organisations privilégiées qui combinent ou qui pensent à un âge où d'autres se livrent aux distractions futiles.

Grandidier appartenait à une famille d'austères magistrats, originaire de Lorraine; son aïeul avait été ennobli en 1629 par le duc Charles IV; son père, avocat au parlement de Metz, était venu finir ses jours en Alsace, et put encore jouir des succès littéraires du jeune abbé. A l'âge de quatorze ans, Philippe-André Grandidier avait reçu la ton-



sure, et dix-huit mois plus tard, il signalait son attachement à l'église de Strasbourg, en publiant le panégyrique des évêques Saint-Arbogast et Saint-Amand. A dix-neuf ans, il était nommé archiviste de l'évêché de Strasbourg.

La vie de Grandidier est toute entière dans ses travaux, c'est-à-dire dans les ouvrages érudits qui sont la preuve palpable de l'activité intellectuelle de ce savant, en vain caché dans le sanctuaire, où la renommée mondaine vint le chercher, au détriment peut-être de son calme et de son bonheur.

En essayant de reconstruire la vie de Grandidier, sans connaître de lui autre chose que ses ouvrages imprimés, sans être nanti d'une seule lettre autographe, je suis peut-être téméraire; cependant, j'ai la présomption d'avoir deviné sa pensée, et compris son caractère, en lisant avec attention les révélations intimes qui, sous le titre de préfaces, sont en tête de ses trois ouvrages capitaux. Peut-être aussi m'est-il permis, en raison d'occupations analogues qui ont absorbé huit ou dix ans de ma vie, de porter un jugement sur un confrère du siècle dernier; je me hâte de demander pardon d'une expression qui ne me sied point lorsque je parle d'un prédécesseur modèle.

Quelques-uns de mes lecteurs n'ignorent pas, sans doute, que les archives de l'ancien évêché de Strasbourg ont été, à l'époque de nos tourmentes révolutionnaires, fondues dans les archives départementales, et qu'elles en forment la section peut-être la plus importante. Ces nombreux parchemins et ces liasses plus volumineuses encore ont été analysés minutieusement par Grandidier, et le résultat de ce labeur se trouve consigné dans vingt-cinq volumes in-folio manuscrits, copiés d'une autre main que celle de l'archiviste, probablement sur des feuilles volantes écrites par lui-même. Dans quel asyle, en quel recoin se trouvent aujourd'hui ces minutes, précieuses reliques d'un travailleur infatigable? Je l'ignore et j'en suis réduit aux conjectures. Quoiqu'il en soit, il m'a été donné de jouir de son œuvre et d'y puiser d'utiles enseignements. Les volumes de l'inventaire Grandidier sont reliés et pourvus de registres qui en rendent l'usage facile. Le résumé des titres est fait d'une manière si consciencieuse et si complète que, dans beaucoup de circonstances, il peut dispenser de la lecture du document lui-même. L'ensemble du travail est presqu'au niveau des exigences, quelquefois un peu pédantesque, de la science contemporaine.

Quelle idée dominante a soutenu les forces du jeune archiviste pendant qu'il était à l'œuvre? Car, pour se vouer à ce labeur, le plus souvent monotone et ingrat, il faut un mobile pris en dehors des intérêts matériels. Sans aucun doute, l'abbé Grandidier, appelé avant l'âge de vingt ans à des fonctions austères, mais honorables, soutenu par le patronage du cardinal-évêque, Louis Constantin de Rohan, et promu peu à peu lui-même à diverses dignités au sein du clergé de Strasbourg, Grandidier éprouva un vif sentiment de gratitude à l'endroit de cette église dont il était l'un des prêtres favorisés; puis, indépendamment de cette impression naturelle que des esprits moins bien doués que le sien auraient pu ressentir, il y avait en lui un désir instinctif de gloire littéraire que la vie ecclésiastique avait amorti peut-être, sans parvenir à l'étouffer. Ainsi dévoré du besoin de travail intellectuel, qui n'est que le besoin d'action refoulé et replié sur lui-même, il dut se dire que pour lui, prêtre, il n'y avait qu'un moyen de rester à la fois fidèle à ses devoirs de renoncement et à sa nature intime, c'était de consacrer en quelque sorte au sanctuaire, aux intérêts et à la gloire même de l'église de Strasbourg, ses forces, sa patience, ses veilles, ses aspirations inquiètes et le don de composition littéraire qu'il possédait à un éminent degré. D'une part, Grandidier analysait et inventoriait des chartes et des pièces de procédure; puis, avec une ambition bien permise, il utilisait ces documents, en reconstruisant à leur aide le passé de l'église; il en était l'archiviste et s'en fit l'historien : abeille ingénieuse, il construisait la ruche, puis, il y déposait le miel.

Schœpflin avait circonscrit le cercle de son activité de collecteur; il rapportait à l'Alsace et au pays de Bade la plupart de ses travaux; Grandidier, en débutant, limita encore davantage le champ de ses recherches; avec un sentiment artistique exquis, il avait deviné que, pour écrire l'histoire d'un pays, il faut un fil conducteur, que l'unité d'action est indispensable dans une œuvre d'art. Or, pour l'Alsace, cette unité n'existe nulle part, si ce n'est dans l'épiscopat de Strasbourg; la série des évêques qui se sont succédé sur ce siége, doit tenir lieu en ce pays, longtemps morcelé et balloté entre deux grandes nations rivales, de la succession de rois, de ducs ou de comtes qui forment, dans l'histoire d'autres provinces, le lien unitaire. En entreprenant de composer l'histoire de l'église de Strasbourg, Grandidier obéit donc à la fois aux règles élémentaires et intimes des grandes

compositions littéraires ou artistiques et à la voix de son cœur, qui lui commandait de glorifier les princes de l'Église, dont il relevait par tous les liens de la reconnaissance et de l'attachement filial.

De 1776 à 1778 parurent les deux premiers volumes de son histoire ecclésiastique de Strasbourg ; l'auteur avait alors 25 ans.

L'exorde de ce bel ouvrage, qui malheureusement ne conduit le lecteur qu'à l'entrée du xe siècle, est d'une facture grandiose. Je ne résiste pas au désir d'en transcrire un passage qui pourra en même temps faire connaître le style de l'auteur.

« Une antiquité, qui remonte aux temps apostoliques, le dépôt sa- « cré de la foi conservé pendant plusieurs siècles dans une suite non « interrompue d'évêques, la sainteté des pontifes, la haute naissance « des prélats, la régularité du clergé, la science cultivée dans des an- « ciens et célèbres monastères, sont de glorieux titres qui assurent à « une église un droit incontestable à la vénération publique, et celle de « Strasbourg les réunit à tous égards. — Elle nous retrace sans cesse « dans la liste de ses évêques une espèce de nécrologe, où, comme « dans une galerie immense, elle rappelle à l'Allemagne et à la France « les noms des anciennes maisons, par qui elle a été décorée, les « grands services des prélats qui l'ont enrichie et soutenue, et les « vertus des saints pasteurs qui l'ont édifiée.

« Recommandables par leurs vertus, leur mérite, leurs talents, on « a vu les évêques de l'église de Strasbourg s'illustrer dans tous les « genres. — Les uns ont obtenu les honneurs de la sainteté ; les au- « tres ont éclairé l'univers par leurs écrits . . . . aussi propres aux « exercices paisibles du ministère sacré qu'au métier bruyant des ar- « mes, dans les diètes de l'empire, dans les armées des empereurs, « tour à tour ministres de la religion et soutiens de l'État, nos évê- « ques ont souvent arrêté la chûte de l'empire opprimé dans l'anar- « chie, ou ébranlé par les guerres du sacerdoce.

« Parcourez la longue suite de ces pontifes, vous compterez pres- « que autant de fils de nos anciens ducs d'Alsace que d'évêques . . . « Fils, frères, neveux d'empereurs, de rois, de princes, tels sont les « titres de noblesse que plus de 90 évêques ont laissés à l'évêché de « Strasbourg, titres qui l'ont fait et le feront à jamais passer pour une « des plus anciennes et des plus nobles églises du monde. »

Quelque court que soit ce fragment, il laisse entrevoir les qualités de l'écrivain ; on a pu reconnaître dans cette phrase à la fois ample

et limpide, dans cette coordonnance sonore, dans cette allure majestueuse, une réminiscence des grands siècles de notre littérature.

Mais Grandidier n'est pas un rhéteur, la beauté de son langage ne sert point à draper et à cacher le vide ; Grandidier, il peut s'en vanter lui-même, a étudié les chartes. — « Semblables à ces miroirs qui rap-
« prochent les objets qu'ils représentent, ils en donnent des idées
« plus vraies et plus justes, quelques fois même, ils découvrent une
« infinité de petits ressorts cachés, inconnus aux annalistes ou igno-
« rants ou partiaux. . . . C'est avec la plus grande utilité que nous
« avons travaillé d'après ces espèces de mineurs infatigables qui décou-
« vrent les métaux, en laissant aux autres le soin de les polir. «

Dans ce même discours préliminaire, auquel je viens d'arracher quelques lambeaux, il récapitule les points principaux du long récit, dans lequel il va s'engager. Ce n'est pas seulement la vie des évêques qu'il veut raconter ; il analysera leurs statuts ; il dira les révolutions que l'Alsace a éprouvées dans la religion et dans les mœurs, et l'établissement des abbayes, des monastères et des collégiales, et l'origine de toutes les familles nobles d'Alsace qui possèdent des fiefs de l'évêché de Strasbourg ; en d'autres termes, c'est, sous le titre d'Histoire ecclésiastique, une histoire presque complète de la province qu'il entreprend.

Et maintenant quel sera son guide dans cette entreprise longue et ardue ? Il le proclame lui-même, son guide sera la *vérité ;* et il tient parole. Grandidier est impartial ; l'étude des documents originaux fortifie l'intelligence et assainit le jugement ; c'est l'eau limpide des montagnes qui désaltère la soif de l'ouvrier. Grandidier applique partout et toujours les règles d'une saine critique aux traditions et aux faits indistinctement transmis par les siècles ; en scrutant les origines de l'Église, il fait la part de l'alliage qui s'est mêlé à l'or pur ; chrétien, il respecte les dogmes, mais il discute la légende, et ne craint point de déclarer que tel fait, réputé certain, est controuvé ; fils soumis et respectueux de l'Église, il ne cache point les fautes commises à l'abri de sa main protectrice ; il flétrit les abus introduits dans des siècles barbares ; c'est une âme candide qui craindrait de ternir sa virginité, si la mission de l'historien n'était pour elle un véritable sacerdoce.

En étudiant et en écrivant, Grandidier a d'ailleurs un autre but encore. Il met son cœur à découvert dans la préface d'un autre ou-

vrage qui parut une dizaine d'années plus tard ; et je ne crains pas d'anticiper sur les faits, en citant les paroles auxquelles je fais allusion : car elles vont peindre d'un seul trait l'homme et le penseur.

« Nés avec un goût décidé pour l'histoire et surtout pour celle de « notre patrie, nous nous sommes vus, dès nos plus jeunes années, « entraînés par une impulsion irrésistible dans la carrière des lettres. « — C'est en les cultivant que nous avons cherché le bonheur et le « repos, et nous y avons du moins rencontré le premier, si nous n'y « avons pas toujours trouvé le second. — L'étude est devenue pour « nous une amie éclairée et sensible qui, nous délivrant du joug des « passions, dans un âge où l'on ne se soustrait guères à leur empire, « nous a conduits à cette philosophie religieuse et tranquille qui nous « fait un devoir d'aimer les hommes sans les craindre et de vivre avec « eux sans les haïr. »

D'où vient cette amertume et la profonde tristesse que respirent ces lignes ? Comment se fait-il que ce jeune prêtre, protégé par un cardinal-évêque et comblé des faveurs de l'église; comment se fait-il que ce littérateur historien qui, à l'âge de 25 ans, était membre de vingt-et-une sociétés savantes et comptait parmi ses amis des hommes illustres dans le monde; comment se fait-il qu'une espèce de désespoir concentré se soit emparé de lui, et qu'il arrive à l'une de ces maximes que Larochefaucault n'aurait peut-être pas reniées? — « *Aimer les hommes, sans les craindre! — Vivre avec eux, sans les haïr!* » — Les hommes ont donc fait bien du mal à ce lévite, et sa robe ne l'a donc pas suffisamment couvert contre les attaques des envieux et des méchants ? C'est que Grandidier avait goûté du fruit défendu de la gloire mondaine ; il s'était fait homme de lettres, non pas dans l'acception qui s'attache aujourd'hui à cette qualification ; mais enfin, il était descendu dans la lice, où s'agitent en tout temps les ambitions les plus élevées et les plus mesquines ; il avait glissé sur la pente fatale, où les esprits les meilleurs et les plus forts vont presque toujours se perdre ; il était devenu susceptible en raison même des attaques dont il se voyait l'objet ; et l'irascibilité, ce fléau des littérateurs, paraît aussi, par moment, s'être emparé de son beau naturel dont la douceur formait la base, et qui dominait en dernière analyse la misanthropie qui aurait voulu surgir.

Peut-être, demandera-t-on avec quelqu'étonnement, par quel bout on a pu attaquer un écrivain qui ne traitait aucune question contem-

poraine, et qui se réfugiait dans les études les plus sevères pour échapper, comme il le dit avec une adorable naïveté, « au joug des passions. » Eh bien, on lui fit la guerre avec des armes peu courtoises, et en portant l'attaque sur un terrain, où l'auteur devait se croire parfaitement abrité ; on lui reprochait d'embrasser des systèmes trop hardis, de ne point respecter tel ou tel document jusqu'ici réputé authentique. Ses détracteurs ne se montraient point à découvert ; ils portaient leurs coups dans l'ombre ; ils procédaient par insinuation ; pour faire tort au littérateur, pour l'irriter, ils suspectaient sa foi. Le cardinal Constantin de Rohan était mort, et, par un de ces revirements trop communs dans la vie des auteurs qui s'abritent sous les ailes des grands, son successeur ne lui était plus ni favorable, ni même indulgent. — « Mon cœur m'impose un silence respec« tueux, » dit-il autre part, « en embrassant la main qui paraissait « frapper un ingrat, tandis qu'elle n'accablait qu'un homme toujours « vrai, toujours reconnaissant, naturellement timide, et *peut-être trop « modeste.* »

Si l'homme profondément malheureux se peint dans ces premières lignes, l'homme de lettres se peint tout entier dans le dernier trait.

Malheureusement la santé de Grandidier s'altéra au milieu des contrariétés qu'on lui faisait subir. Il n'était point cuirassé contre ces attaques; s'il avait vécu dans un temps d'agitation pareil au nôtre, où l'injure a passé dans le langage journalier des hommes de lettres, peut-être serait-il vite arrivé à comprendre que le silence du mépris est la leçon la plus sévère que le talent et le caractère, injustement attaqués, puissent donner à des adversaires de mauvaise foi. Mais en temps de calme les coups d'épingles sont sensibles. On lui fermait les archives des abbayes et des monastères; on craignait — erreur incroyable et j'allais dire insensée — que ce caractère droit et bienveillant n'abusât de la confiance qu'on aurait en lui. L'argent nécessaire pour continuer l'impression de l'*Histoire de l'église de Strasbourg* vint aussi à manquer; de sorte qu'il arriva que les matériaux étaient prêts, que le troisième volume se trouvait même composé, sans que la publication pût se poursuivre. Chagrin cuisant pour un auteur, voué de plus par devoir au célibat, et qui ne connaît d'autre paternité que celle de ses œuvres intellectuelles ! Aussi l'archiviste de l'évêché, à mesure qu'il avançait dans cette voie du désillusionnement que nous subissons tous avec plus ou moins de résignation.

aussi Grandidier, disons-nous, se fit-il de plus en plus timide et triste; et je ne pense pas qu'il ait trouvé un contrepoids suffisant dans les titres et les emplois honorifiques dont il fut peu à peu surchargé. Ainsi, après avoir été nommé protonotaire du Saint-Siége, puis grand-vicaire du diocèse de Boulogne, et successivement chanoine de Haguenau, de Neuwiller, du grand chœur de Strasbourg, il obtint aussi, comme son devancier Schœpflin, la qualité d'*historiographe du roi en Alsace*.

S'il m'est permis de deviner, à quelle dénomination Grandidier a pu être le plus sensible, je dirai que le titre de chanoine du grand chœur a dû lui sourire plus que tout autre. — La cathédrale, c'était là sa véritable patrie. — On n'a point, pendant une quinzaine d'années, conversé avec les grands caractères historiques qui se rattachent à un établissement religieux, tel que celui de Notre-Dame de Strasbourg, on n'a point épuisé la sève de sa jeunesse au milieu des documents qui constatent un grand passé, sans se fondre dans l'institution, et je dirai même, dans l'édifice qui en est l'expression la plus complète, le symbole matériel le plus élevé. Chaque fois que Grandidier traversait à pas lents la nef, ou que, poussé par le désir de respirer un air plus pur, il montait sur la plate-forme, chaque fois il a dû s'attacher davantage à cet édifice sans pareil et se sentir irrésistiblement entraîné à en être le minitieux annaliste, comme il avait voulu être l'historien de l'église immatérielle de l'antique Argentorat. Aussi, lorsqu'en 1782 il publia son *Essai historique et topographique sur l'église cathédrale de Strasbourg*, peut-il, à bon droit, s'énoncer ainsi dans la préface: « Les recherches que j'ai faites, dès ma plus « tendre enfance sur les antiquités de l'histoire de ma patrie, les res- « sources que me présentent les monuments de cette église dont j'ai « l'honneur d'être membre, m'ont mis à même de donner au public « tout ce qu'elle peut offrir de remarquable. » — Et de même que, lors de la publication de son premier ouvrage, il avait proclamé l'histoire « l'*Echo de la vérité,* » il pouvait répéter ici que « la vérité « guidait sa plume. »

Cet opuscule est divisé en deux parties bien distinctes; la première renferme l'histoire particulière de la cathédrale, son origine et les révolutions qu'elle a subies; la seconde est purement topographique; elle en détaille toutes les parties avec une exactitude assez minitieuse. Cependant, ici Grandidier n'était pas au niveau de sa tâche, et par

une raison toute simple : dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les yeux du public n'étaient pas encore ouverts à l'architecture ogivale ; un esprit d'élite, tel que Grandidier, devinait bien tout ce qu'une construction, comme celle de notre cathédrale, renfermait de grandeur, de grâce et de beauté ; mais le goût était corrompu par le système hybride qui régnait alors dans l'architecture sacrée ; la tradition des maîtres architectes du XIIIe au XVe siècles s'était pour ainsi dire perdue ; il s'agissait de retrouver et de vulgariser les lois géométriques qui avaient présidé à leur conception ; il fallait une espèce d'initiation nouvelle pour comprendre les effets de la voûte gothique et pour suivre avec amour l'agencement mystérieux qui a produit le dôme de Cologne, et la flèche de notre cité. Dans la description, un peu aride, de Notre-Dame de Strasbourg, Grandidier est l'homme de son siècle, qui se débat contre le préjugé vulgaire ; il sent fort bien que le grès des Vosges serait plus beau dans son coloris natif que sous la couche de plâtre qui dérobe les délicatesses de l'ornementation ; il dit, mais timidement, comme un homme qui craint d'être hué, « qu'en reblan« chissant la nef, on lui a fait perdre cette teinte vénérable et cette « obscurité imposante qui augmente dans les temples le respect reli« gieux » ; il passe en revue tous les autels, toutes les chapelles ; il indique les sujets représentés dans les reliefs des portails ; mais la langue lui fait défaut, lorsqu'il regarde la façade, œuvre merveilleuse d'Erwin, et sa pensée se perd dans ce labyrinthe de colonnettes qui enveloppent, comme un lierre exubérant, le tronc de l'édifice et s'élancent, légères et sveltes, vers le ciel.

En publiant son ouvrage sur la cathédrale, Grandidier avait eu le dessein de renoncer dorénavant à la carrière de l'écrivain : « Ces « essais, » avait-il dit, « sont le dernier hommage que je rends à la « muse de l'histoire. — Je l'ai servie longtemps avec fidélité et même « aux dépens d'une santé qu'un travail assidu avait altérée. — Je ne « l'abandonne cependant que malgré moi, au milieu de ma carrière. « — Quoique comblé de ses faveurs, je dois sacrifier une ingrate à « mon propre repos pour suivre les traces de muses qui, pour être « plus légères, n'en sont que plus aimables. — Concentré désormais « entre les devoirs de mon état et l'attrait d'une vie douce et tran« quille, je rechercherai dans le sein de la divinité et de l'amitié, ce « bonheur que les lettres ne peuvent donner lorsqu'elles sont empoi« sonnées par l'envie et par l'intrigue. »

Vous le voyez, c'est toujours la même plainte. Combien la blessure, faite à ce cœur aimant, n'a-t-elle pas dû être profonde, à voir ces cicatrices que l'homme, soutenu par la foi divine et par l'amitié terrestre, ne craint point de mettre à nu. « Je suis entré très jeune, » dit-il autre part, « dans la carrière littéraire, à l'âge de 17 ans; à un « âge où je ne connaissais pas encore les hommes. — Je me les re- « présentais alors tous bons, justes, honnêtes, reconnaissants; ils « m'ont détrompé. — Je regrette de voir mon illusion détruite, mais « je ne hais point ceux qui ont cherché à me nuire. — Je leur par- « donne la calomnie, et je ne sentirai jamais avec amertume que le « regret de ne pouvoir leur être utile. »

Il me semble qu'à la lecture de ces aveux aussi simples que naïfs, on ne peut s'empêcher d'aimer l'homme qui les fait, et en même temps de le plaindre.

Grandidier toutefois rompit l'engagement qu'il venait de prendre, de ne plus s'occnper de sujets historiques et de vouer ses loisirs aux muses légères; et il a très-bien fait, de ne point tenir parole; car le peu de vers que je connais de lui sont, sinon détestables, du moins médiocres, et puis la reprise des travaux dignes de lui, nous a valu un volume de l'*Histoire ecclésiastique, militaire, civile et littéraire de la province d'Alsace*, publiée en 1787 et dédiée au roi Louis XVI, dans les termes suivants :

« J'ose présenter à V. M. l'histoire d'une province qui fut le ber- « ceau de la monarchie et qui a été recommandable dans tous les siè- « cles par son amour et sa fidélité envers les princes qui lui ont donné « des lois.

« L'Alsace, distinguée par les grands événements dont elle fut le « théâtre, a goûté longtemps le bonheur et la paix sous les ancètres « d'une reine qui fait les délices et l'ornement de la France. Elle ré- « vère encore le sang de ses anciens maîtres dans l'auguste compagne « qui partage avec vous le plus beau trône du monde. »

Deux ans plus tard, cette princesse, les délices de la France, était obligée de se sauver de nuit de son palais de Versailles; et quatre ans de plus, elle montait sur l'échafaud.

Grandidier ne vit point ces temps de funeste mémoire; occupé de fouiller le passé, il oubliait peut-être le présent et ne croyait sans doute pas que l'orage qui allait emporter « ce plus beau trône du monde », était déjà tout formé sur les bords de l'horizon.

Je n'ai que peu de choses à dire de l'Histoire d'Alsace de Grandidier ; ce n'est qu'un beau fragment, une promesse : car l'auteur arrive à peine au commencement du VI[e] siècle. Comme l'histoire de l'église de Strasbourg, cet ouvrage est le résultat de recherches et d'études faites sur les sources, et quoique la science contemporaine ait produit sur les antiquités celtiques et sur le séjour des Romains dans les Gaules, des travaux plus complets que celui de Grandidier, le volume de notre auteur n'en forme pas moins, pour l'histoire primitive de notre province, un beau tableau d'ensemble, qui sera lu avec fruit par les érudits et les hommes du monde. Dans le discours préliminaire, il retrace le plan de ce travail que la mort devait interrompre; il parle surtout des difficultés d'une histoire spéciale de notre province, et caractérise, avec une haute impartialité, ses prédécesseurs, parmi lesquels le père Laguille et Schœpflin occupent sans contredit le premier rang.

Je ne puis m'expliquer l'abandon que fit Grandidier de son histoire de l'église et l'entreprise de ce nouveau travail, que par son désir d'échapper aux critiques, et par l'invincible dégoût, qu'il éprouvait, à l'endroit d'un ouvrage qui lui avait valu tant de déboires et qui avait été l'occasion des interprétations les plus malveillantes.

Je ne puis me dispenser de parler sommairement des travaux accessoires de Grandidier, ne serait-ce que pour donner une idée de son activité dévorante. Ainsi, indépendamment de son labeur journalier d'archiviste, il était collaborateur de l'art de vérifier les dates, de la collection de la Vie des saints, publiée par Godessard, et de la *Germania sacra*, éditée par Don Gerbert, abbé de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire ; il publia une série de vues pittoresque d'Alsace avec commentaire — ouvrage précurseur de celui de Schweighæuser et Golbéry ; — puis une série de mémoires historiques, dont je donne ci-joint la nomenclature (1) ; il s'occupait de physique, de beaux-arts,

(1) Mémoire sur les francs-maçons.

Mémoire historique sur l'origine des mines d'argent de Sainte-Marie-aux-Mines.

Anecdotes historiques et littéraires sur la canonisation des saints.

Épître de Saint-Jacques.

Ignorance des siècles de barbarie : le duel.

Nécessité de corriger les anciens bréviaires.

Observations sur deux monuments singuliers de la simplicité de nos pères :

Sur le goût des anciens Allemands pour le vin (Haut-Rhin) ;

de littérature, et payait un tribut au goût du XVIIIe siècle, en faisant, comme je l'ai dit plus haut, des vers, qui n'ajouteront rien à sa renommée.

Tant de travaux, imposés à une organisation frêle et délicate, auraient suffi pour raccourcir une carrière, que les nombreux amis de l'homme et du savant auraient voulue longue et heureuse; mais le désenchantement, auquel j'ai plus d'une fois fait allusion dans le cours de ce récit, avait tari la sève de cette existence, et longtemps avant l'âge sa tête était penchée vers la tombe, parce que son cœur s'était brisé en silence dans la lutte avec les hommes.

Dans les premiers jours d'octobre 1787, il s'était rendu à l'abbaye de Lucelles, située sur les frontières du Haut-Rhin et de la Suisse, dans un pays agreste, où l'automne amène déjà par moments les frimas d'un hiver anticipé. Grandidier arrivait au milieu de cette communauté de l'ordre de Citeaux, pour y poursuivre ses recherches laborieuses dans la bibliothèque et les archives du couvent; mais, à peine arrivé, il fut saisi d'une fièvre inflammatoire qui l'enleva au bout de quatre jours de maladie. Ses derniers moments furent ceux d'un sage chrétien; il rassurait, il consolait les moines consternés, qui entouraient son lit de douleur; il répondait à haute voix aux prières des agonisants; il indiquait lui-même du doigt, dans le rituel, les rubriques que le prêtre ému ne parvenait point à trouver.

J'ai entendu dire, qu'à voir cette maladie, au cours si rapide et si fatal, quelques membres de la famille de Grandidier avaient conçu le soupçon d'un empoisonnement. Je n'articule qu'avec une extrême réserve cette indication, sans y ajouter, pour ma part, la moindre croyance. Le poison qui dévore et qui arrive au même résultat infaillible que le sublimé corrosif, c'est le chagrin; depuis plus de douze ans Grandidier en avait éprouvé les lentes morsures; il avait été blessé à la fois dans son amour-propre d'auteur et dans sa juste susceptibilité d'homme d'église dont on suspectait la foi. L'homme et le prêtre étaient tous deux frappés au vif; les racines par lesquelles l'arbre tenait à la terre, la cime qu'il élevait vers le ciel, étaient à la

---

Sur les priviléges des Strasbourgeois;

Sur la captivité de Richard d'Angleterre, et sur ses chansons.

Un mémoire historique pour servir à l'histoire littéraire des poètes érotiques du XIIIe siècle.

fois entamées ; un premier souffle glacial de l'hiver fit le reste. En succombant, Grandidier n'avait pas accompli sa 35me année.

Un citoyen de Strasbourg, collecteur infatigable (1) de toute espèce de documents relatifs à l'histoire d'Alsace et à nos illustrations locales, conserve un portrait authentique de l'auteur de l'église de Strasbourg. J'ai longtemps tenu mes yeux fixés sur ces contours délicats, empreints d'une inexprimable douceur ; une profonde émotion s'est emparée de moi, et si le lien mystérieux qui unit deux âmes, n'est point une illusion de nos sens, si ce n'est point de ma part une présomption de penser que ce lien a pu s'établir entre un prédécesseur modèle, et un successeur élève, j'avouerai n'avoir détaché mes regards de cette gravure, qui exerçait sur moi un empire irrésistible, qu'après m'être bercé de l'espérance que je retrouverai un jour dans Grandidier une âme protectrice et amie.

L. Spach,
archiviste en chef de la préfecture du Bas-Rhin.

(1) M. Heitz, imprimeur-libraire.

ÉTUDE

SUR L'ENDIGUEMENT DES RIVIÈRES TORRENTIELLES DE L'ALSACE,

AU POINT DE VUE DE L'UTILITÉ AGRICOLE.

I. INTRODUCTION.

Aussi haut que l'on remonte dans l'histoire de l'Alsace, on trouve les industrieux habitants de cette province en lutte permanente avec les eaux ; il semble que ces dernières n'aient quitté qu'à regret leur antique empire et veuillent encore par des invasions périodiques ou par de soudains éclats de leur colère faire acte de souveraineté. Et, en effet, pendant de longues séries de siècles les flots régnèrent sans partage sur ce sol que foule de nos jours une nombreuse population ; où s'élèvent aujourd'hui des villes, des villages sans nombre, où l'œil n'aperçoit au loin que riches vallons, que plaines fertiles, s'étendait un lac immense qui couvrait à la fois l'Alsace, le Brisgau, le Palatinat, le pays de Bade. Deux torrents principaux alimentaient ce vaste bassin ; les âges y accumulaient en silence d'épaisses couches de testacés ; les eaux des lacs supérieurs, s'élançant des crêtes du Jura, minaient lentement les montagnes calcaires du Sundgau et portaient au loin leurs débris fécondants : lorsque tout-à-coup les convulsions souterraines qui élevèrent le Kaysersthul sur ses laves, saisissant le sol d'un immense ébranlement, ouvrirent à Bingen une large trouée, les flots aussitôt s'y engouffrant avec furie, laissèrent à sec une partie de leur domaine.

Le Rhin, à cette époque, n'avait point encore baigné de ses eaux les pieds des Vosges et de la Forêt-Noire ; la nature s'en servait pour applanir et fertiliser les vastes terrains qu'embrassent aujourd'hui les principautés de Schwartzenberg, de Fürstenberg et de la Haute-Souabe; barré par le massif des rochers de Schaffhouse, il débordait sur cette immense plaine, la sillonnait en tout sens et allait au loin vers l'Orient, rejoindre le lit du Danube. Mais bientôt, lorsqu'il eut achevé la tâche que lui avait assigné la Providence, il renversa les boulevards jusqu'alors infranchissables qui refoulaient ses eaux, rongea de ses vagues puissantes les montagnes qui s'étendaient de Schaffhouse à Bâle et se dirigeant vers le nord, combla d'un amas prodigieux de débris les basfonds des vallées. Dans les mêmes temps, l'action plus active des courants élargit, creusa profondément leur unique déversoire et peu-à-peu sortirent des ondes les fertiles plaines de l'Alsace.

Les Romains trouvèrent cette contrée peuplée de rares habitants grouppés ça et là entre les marais humides et les sombres forêts qui la couvraient. Le Rhin n'était plus désormais que la grande artère destinée à recevoir et à porter à l'Océan les eaux des nombreux torrents qui affluaient de ses montagnes et la sillonnaient en tout sens. Dès-lors commencèrent les luttes des riverains contre le liquide élément, et bientôt il ne fut point de localité dont la chronique ne conservât le souvenir de quelque immense désastre, de quelque inondation terrible qui avait en un instant transformé des champs fertiles en un désert de sable, enlevé des troupeaux, des hommes, renversé des maisons, détruit des villages entiers.

Ici, impuissants à se garantir, les habitants fuyaient le fléau et allaient ailleurs fixer leurs demeures; d'autres, plus riches et plus nombreux, se couvrirent de digues épaisses ; mais le plus souvent ces travaux mal conçus ou mal exécutés ne résistaient point aux efforts des eaux et bientôt il fallait les refaire pour prévenir de nouveaux malheurs. Toutefois avec les progrès des sciences et des arts, les moyens de défense se perfectionnèrent ; grâce à des dépenses considérables, à des œuvres puissantes, les ingénieurs parvinrent sur quelques points à se rendre complétement maîtres d'un fleuve ou d'un torrent. Mais quoique nous semblions arrivés à l'apogée de notre civilisation, c'est à peine si depuis quelques années les hommes de l'art sont d'accord sur les moyens de résister aux eaux d'une manière efficace et il n'est point encore en Alsace une seule rivière dont les

bords soient généralement disposés, de manière à protéger à la fois le riverain contre la fureur des flots et à lui permettre de tirer tout le parti possible de leur puissance fécondante.

II. DES CAUSES QUI TENDENT A MODIFIER LE RÉGIME DES RIVIÈRES A FOND MOBILE.

L'homme qui est parvenu à dompter une à une toutes les forces de la nature et à les faire servir au développement de sa puissance, semble avoir échoué presque partout dans sa lutte séculaire avec un élément à l'asservissement duquel il eut dû consacrer tous ses efforts. Et de nos jours même, si l'art de défendre les bords des rivières à fond mobile n'est plus dans son enfance, du moins, ainsi que nous venons de le faire observer, les résultats obtenus sont-ils bien rares et bien peu importants.

Les motifs de cette impuissance sont de plusieurs natures : et d'abord, disons-le, les causes qui tendent à modifier le régime des rivières n'avaient jamais été suffisamment étudiées ; en second lieu tous les travaux exécutés l'avaient été isolément et sans esprit d'ensemble, enfin les moyens d'exécution n'ont jamais été combinés de manière à se trouver en rapport avec l'importance des travaux et le développement qu'il eut été convenable de leur donner. Nous allons passer en revue ces diverses questions.

Formation des bancs de gravier et des atterrissements.

Les rivières n'ont plus de nos jours un courant assez rapide et ne débitent plus des masses d'eau assez considérables pour pouvoir comme dans les premiers âges du monde détruire peu à peu des montagnes entières et rouler dans leurs flots des rochers immenses. Quelques torrents dans le voisinage de leur source et sur leurs pentes les plus fortes, déplacent bien encore des pierres d'un fort diamètre, lorsque, gonflés par une fonte subite des neiges ou par une pluie diluvienne, ils ont acquis pour quelques heures une force inaccoutumée ; mais en général les rivières torrentielles les plus puissantes ne transportent plus à de grandes distances que des vases et des sables fins. Les grèves même dont leur lit est encombré n'éprouvent que des déplacements fort restreints et ne sont composés en général que des matériaux que le courant enlève aux rives voisines.

Cette assertion se trouve pleinement confirmée par les consciencieuses observations qu'ont faites sur le cours du Rhin M. Chaperon, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées et son ancien collégue, M. Legromm, dont l'Alsace déplore encore la perte. Nous extrairons du travail de ces habiles ingénieurs le passage suivant :

« Les bancs de graviers, disent-ils, que l'on voit se former journelle-« ment dans le lit du fleuve sur toute cette étendue, ne peuvent être « attribués au dépôt des matériaux que les eaux charient depuis les « montagnes de la Suisse, car le Rhin et l'Aar, son principal affluent, « traversent de grands lacs très profonds, qui ne peuvent être fran-« chis que par les matières les plus tenues, telles que l'argile et le « sable fin. Au-dessus de Bâle, les eaux coulent dans un lit de rocher « de forme invariable, où l'on ne remarque aucune grève, et ce n'est « qu'au-dessous de cette ville, lorsque les berges cessent d'être for-« mées d'un poudingue résistant, que les îles et les bancs de gravier « commencent à se montrer. Les cailloux ne peuvent pas non plus « être amenés par les rivières qui descendent des Vosges et de la « Forêt-Noire, puisque l'on voit des bancs de gravier tout aussi bien « au-dessus qu'au-dessous de ces affluents. Les grèves surgissent d'ail-« leurs à l'étiage et quand les eaux sont limpides, aussi bien qu'à l'é-« poque des crues ; et l'on peut alors constater directement qu'elles « n'entraînent pas un caillou, lorsqu'on les regarde couler sur un « fond de rocher, comme par exemple, à la chute de Schaffhouse. On « peut d'ailleurs s'assurer facilement que l'apparition d'une grève cor-« respond invariablement à la destruction d'une rive supérieure voi-« sine. »

Ces observations ne peuvent nous laisser aucun doute sur la nature et l'origine des bancs de gravier. Quant au sable fin, aux matières argileuses, aux vases que les rivières charient à l'époque des crues, ces substances étant beaucoup plus légères que les graviers, restent bien plus longtemps en suspension dans l'eau, sont transportées beaucoup plus loin et ne se déposent que sur les îles basses, dans les bras abandonnés par le courant et généralement dans tous les endroits où la vitesse de l'eau se trouve subitement diminuée. Ce n'est donc pas le lit principal qui reçoit ces dépôts ; remarquons toutefois qu'il y a lieu d'excepter de cette règle l'embouchure des rivières qui se jettent directement dans une mer dépourvue de marée ; en ce point toutes

les eaux devenant brusquement stagnantes, les sables fins se déposent naturellement au fond même du lit.

Conditions naturelles de stabilité d'une rivière de direction rectiligne à parois homogènes et à volume d'eau constant.

Ces principes posés, recherchons quelles sont les conditions de la stabilité du lit d'un cours d'eau dans les divers cas qui peuvent se présenter.

Supposons d'abord une rivière dont les berges soient rectilignes et parallèles, dont les bords et le fonds soient partout de même nature, et admettons qu'elle débite constamment le même volume d'eau. Dans ce cas, l'observation nous apprend que sur une même section transversale, le point où la vitesse est la plus grande se trouvera à la surface et à égale distance des deux bords ; elle ira en diminuant depuis le milieu jusqu'aux rives et depuis la surface jusqu'au fond.

Le maximum de profondeur correspondra au même point que l'on désigne sous le nom de *Thalweg* et suivra la même loi de décroissance ; enfin la ligne de superficie de l'eau formera une courbe convexe dont le sommet se trouvera également en ce point.

La largeur et la profondeur de la rivière dépendront à la fois de la quantité d'eau débitée et de la résistance des matériaux qui composent les bords et le fond : si nous n'avions supposé l'équilibre déjà complétement établi nous dirions que les deux rives s'écarteront et que le fond se creusera jusqu'à ce qu'il y ait équilibre entre la résistance de ces parois et la vitesse des filets d'eau qui les mouillent. Quant à la pente, à la superficie suivant un profil longitudinal, elle sera parallèle à la pente du fond. Enfin, la vitesse moyenne du courant résultera à la fois : de cette pente, de la forme de la section transversale et du volume d'eau débité. Telles sont les conditions de la stabilité du lit d'une rivière dans le cas que nous avons admis ; c'est évidemment le plus favorable ; mais il est bien rare qu'il se présente, à moins que déjà l'art ne soit venu en aide à la nature.

Conditions naturelles de stabilité du lit rivière de direction curviligne à parois homogènes et à volume d'eau constant.

Si l'une seule des circonstances qui déterminent le cas précédent fait défaut, aussitôt le régime de la rivière se modifie ; supposons, en effet, que toutes conditions égales d'ailleurs il arrive que, soit par la

nature ou la configuration du sol, soit par une cause accidentelle quelconque, la direction du courant soit changée en un seul point et vienne se jeter obliquement contre une berge rectiligne. Aussitôt, si les matériaux qui la composent ne sont point suffisamment résistants, cette rive se corrodera. La corrosion se fera d'abord lentement et d'autant plus lentement que l'angle d'incidence sera plus faible ; mais dès qu'il aura acquis quelque développement, les éléments de la brèche faite au rivage se présenteront normalement à l'action des eaux ; dès-lors cette action deviendra bien plus puissante et la corrosion se poursuivra plus rapidement. — Pour regagner son lit, le courant repoussé par le rivage, s'infléchira en continuant à le ronger, suivant une courbe dont le rayon dépendra à la fois de la direction des eaux à leur arrivée, de leur vitesse et de la résistance des bords. Ainsi la courbe ira d'abord en s'agrandissant d'une manière continue, mais bientôt, par suite de l'accroissement même de la longueur du lit, la pente du fond se fera moindre, la vitesse diminuera, l'action corrosive du courant deviendra de plus en plus faible et enfin s'arrêtera tout-à-fait quand il y aura équilibre entre cette force et la résistance des berges. En quittant le premier coude, le courant, se dirigeant vers la rive opposée, ira la frapper à son tour obliquement et y produira un coude semblable. Cette déformation du lit se propagera ainsi de proche en proche, et tout le cours de la rivière prendra une forme sinusoïdale.

Dans ces nouvelles conditions le Thalweg ne sera plus au milieu du lit, il se rapprochera du rivage jusqu'au sommet de chaque courbe pour s'en éloigner à partir de ce point. Ce résultat, dû à la force centrifuge, sera plus ou moins grand suivant que la vitesse et l'angle d'incidence augmenteront ou diminueront. Avec le Thalweg se déplaceront également, en coincidant toujours avec lui, le point de plus grande profondeur et le sommet de la courbe de superficie ; les lois de décroissance de la vitesse et de la profondeur, resteront d'ailleurs les mêmes. Quant à la forme du lit dans le sens longitudinal il se modifiera avec la forme et la vitesse du Thalweg ; celle-ci étant plus grande au sommet de chaque courbe concave, la profondeur y sera également plus grande et ira en diminuant jusqu'au point d'inflexion qui relie deux courbes ; par contre la vitesse moyenne de la masse sera plus grande au point d'inflexion puisqu'une même quantité d'eau doit y passer par une moindre section.

Il nous reste à rechercher ce que deviennent les matériaux que les eaux enlèvent en creusant les anses dont nous venons de décrire la formation. Remarquons dans ce but que le courant s'élançant hors de l'une de ces anses pour se jeter sur la rive opposée, et le Thalweg l'abandonnant avec lui, la vitesse diminuera le long de la première rive, au-dessous du point de sortie. Dès-lors les graviers viendront s'y déposer et y donneront naissance à un banc qui s'allongera tant que les corrosions continueront; puis il s'exhaussera peu à peu, les eaux s'y amortiront de plus en plus, les sables fins et les matières argileuses s'y déposeront, la végétation s'y développera; les mêmes causes enfin produiront les mêmes effets sur toute la longueur de la rivière et bientôt on la verra, entre deux rives nouvelles et parallèles, s'éteindre en serpentant à travers la plaine.

Conditions naturelles de stabilité du lit d'une rivière à direction curviligne, à parois non-homogènes et à volume d'eau variable.

D'après ce que nous venons de voir, le lit d'une rivière pourra se retrouver ainsi dans de nouvelles conditions de repos et il y persévérera tant qu'une cause accidentelle ne viendra pas de nouveau changer la direction du courant. Mais nous avons admis jusqu'ici que les berges et le fond étaient partout de même nature, que le volume d'eau débité était invariable, tandis qu'il est bien rare que ces circonstances favorables se trouvent toutes réunies.

Autrefois les cours d'eau étaient beaucoup plus réguliers; et cela devait être, car les montagnes étaient couvertes de forêts qui, absorbant les brouillards, et garantissant la terre de l'action directe du soleil, y entretenaient une très grande humidité; les eaux qui pouvaient s'infiltrer dans d'épaisses couches de détritus, ne s'écoulaient que peu à peu et entretenaient les sources d'une manière continue. Mais de nos jours presque toutes les montagnes sont nues, les forêts tombent peu à peu sous la hache des défricheurs; les averses s'écoulent rapidement, et entraînent les terres végétales dans le lit des torrents; les neiges se fondent au premier coup de soleil, à la première pluie chaude; les terres se déssèchent et les sources tarissent en été. Les rivières sont ainsi sujettes à des eaux très basses et à des crues subites; mais avec le volume des eaux, la vitesse et la direction du courant tendent continuellement à changer; il s'en suit donc que le plus souvent les bancs de sable qui se sont formés pendant les eaux

basses ou moyennees, sont attaqués à l'époque des crues et réciproquement. — D'un autre côté, les berges et le fond des rivières sont rarement homogènes, le terrain sur lequel elles ont à se creuser leur lit est toujours plus ou moins accidenté, enfin une foule de causes fortuites viennent agir sous la direction du courant; aussi les cours d'eau de la nature de ceux que nous avons à étudier, c'est-à-dire les rivières torrentielles, sont sujets à des changements continuels. Leur lit n'a réellement quelque stabilité que lorsque sa pente est très faible et lorsque les berges sont dans les anses concaves d'une nature très résistante et ne permettent point au courant, même à l'époque des crues, de leur enlever des matériaux pour en former de nouvelles grèves.

Les études précédentes peuvent déjà donner une idée des travaux qu'il y aura lieu d'exécuter pour donner, aux moins de frais possibles, à une rivière torrentielle, un lit constant et utiliser ses eaux au profit de l'agriculture. Nous allons examiner comment jusqu'ici les travaux de cette nature ont été compris, puis rechercher la solution la plus complète du problème.

Jean-Jacques Maritz.

(La fin à la prochaine Livraison.)

NÉCROLOGIE.

ANTOINE CONTE,

ancien Conseiller d'État et Directeur général des Postes.

Notre Alsace s'enorgueillit depuis longtemps, et certes à bon droit, d'avoir plus que toute autre province à population égale, donné à la France des généraux et des hommes de guerre éminents.

Les Kléber, les Kellermann, les Lefebvre, les Rapp et tant d'autres, dont la liste serait trop longue à citer en ces lignes, ont fait rejaillir sur elle une bonne part de la gloire acquise à la mère-patrie sur tous les champs de bataille de l'ancienne République et de l'Empire.

Dans l'ordre civil, les services des enfants de l'Alsace ont été sans doute moins éclatants ; cependant nous pouvons aussi nous en glorifier et revendiquer comme nôtres, des hommes d'État et des administrateurs dont la France entière a pu apprécier le mérite.

Parmi ces derniers l'un des plus distingués et des plus dignes de regrets est M. Conte, ancien directeur général des postes, ancien député et conseiller d'État, dont une cruelle maladie vient de terminer récemment à Strasbourg la longue, utile et honorable carrière.

M. Conte est né à Colmar dans ce dernier tiers du XVIII[e] siècle qui mit au monde une si remarquable génération, génération non moins belle et vigoureuse de corps qu'énergique par le cœur et riche par l'intelligence ; génération que la révolution de 1789 trouva toute prête pour sa grande œuvre, et qui donna à ses conquêtes, à ses conceptions, à ses discordes, à ses crimes mêmes, ce cachet de grandeur

et d'héroïsme antiques dont nos tristes discordes contemporaires semblent tout au plus la parodie.

Le jeune Antoine Conte venait de terminer avec éclat ses études au collége de Colmar, lorsque la coalition de Pilnitz lança contre la France cet insolent manifeste que l'Europe allait bientôt expier par la prise de toutes ses capitales et la ruine de toutes ses monarchies. Comme beaucoup d'autres jeunes Alsaciens, appartenant à toutes les classes de la société et à tous les partis, il s'empressa de répondre au défi de l'étranger, en prenant un fusil et en allant se placer dans les rangs d'un de ces bataillons de volontaires dont l'uniforme devait briller de tant de gloire. Mais une maladie qu'il fit dès le début de la campagne de 1792, et les démarches de sa famille qui ne le destinait pas à l'état militaire, furent cause qu'il obtint un congé de réforme et put revenir dans sa ville natale se préparer à rendre au pays des services non moins utiles que ceux du champ de bataille.

Employé d'abord à la recette générale du Haut-Rhin, Antoine Conte n'avait pas tardé à mériter par ses connaissances en comptabilité et par sa rigide probité un de ces postes de confiance qui ne se donnent guères aux jeunes gens de son âge. Il était depuis quelques années déjà fondé de pouvoirs du receveur général, lorsque par suite des conquêtes de l'Empire, il vit s'ouvrir pour lui une carrière plus digne de ses éminentes facultés.

C'était après les campagnes d'Iéna et de Friedland; le grand-duché de Berg venait d'être créé, et donné successivement par l'empereur à Murat, puis au frère aîné du Président actuel de la République. Il s'agissait d'organiser à la française ce pays, conquis par nos armes. M. le comte Beugnot, commissaire impérial à ce délégué, avait prié M. Félix Desportes, alors préfet du Haut-Rhin, de lui désigner deux hommes de confiance, pour être placés à la tête des bureaux de l'administration communale et de la comptabilité. M. Desportes, qui se connaissait en mérite, sut discerner celui de M. Conte, avec lequel cependant il n'avait eu que quelques rapports de service, et il le recommanda au ministre, ainsi qu'un autre jeune colmarien, M. Blanchard, qui fut peu après nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur dans le grand-duché de Berg, tandis que M. Conte était nommé chef de division de la comptabilité.

Il remplissait ces fonctions avec une rare distinction, et avait contribué, pour une grande part, à faire aimer l'administration française

aux Allemands, si susceptibles du grand-duché, lorsqu'en 1812 l'empereur Napoléon, avant d'aller se mettre à la tête de la grande armée pour la fatale expédition de Russie, s'arrêta quelques jours à Dusseldorf.

Suivant sa coutume, durant toutes ses résidences momentanées dans les chefs-lieux des différentes parties de son Empire ou des états qui en dépendaient, Napoléon avait voulu se faire rendre compte de l'administration du pays, et il travaillait à cet effet avec le comte Beugnot, lorsqu'à une de ses questions, ce dernier ne trouva pas de suite réponse, et pressé de nouveau, finit par s'écrier : *Si Conte était ici, il nous dirait cela!* — Qu'on aille quérir ce M. Conte, reprit l'empereur, et le chef de division ayant été introduit, il lui fit subir un véritable interrogatoire sur l'état des finances, la situation des recouvrements, et les ressources possibles du grand-duché de Berg. M. Conte répondit à tout avec tant de précision et de lucidité que Napoléon se plut à prolonger assez longtemps l'entretien. Il congédia toutefois le chef de division sans lui témoigner par aucune parole bienveillante sa satisfaction, mais peu de semaines après, ce dernier apprit à son grand étonnement qu'il était nommé directeur général du trésor dans le grand-duché de Berg.

M. Conte conserva ces éminentes fonctions jusqu'à la fin de la domination française en Allemagne. Les événements qui suivirent la perte de la bataille de Leipsic, l'ayant forcé d'abandonner ce poste et de quitter Dusseldorf, il se retira à Strasbourg, où il prit sa part de dévouement dans les rangs de la garde nationale pendant le mémorable blocus de 1814.

La chûte de l'Empire l'avait précipité d'une haute position et laissé sans emploi avec une fortune peu considérable et une famille nombreuse. M. Conte trouva dans son affection pour ses enfants le courage de recommencer sa carrière. La direction générale des postes venait d'être donnée par le roi Louis XVIII à M. Beugnot; cet ancien ministre du grand-duché de Berg offrit une place dans son administration à M. Conte, et l'ex-directeur général du trésor consentit à rentrer au service comme chef de bureau de la comptabilité des postes.

Sa capacité éprouvée ne tarda pas à le faire remarquer de nouveau, quoiqu'il fût obligé de lutter à force de travail et de talent contre l'espèce de suspicion à laquelle le condamnaient à cette époque les sou-

venirs de ses services et de sa position sous l'Empire. La comptabilité des administrations financières, ayant été centralisée en 1824 au ministère des finances, M. Conte dut à son seul mérite d'être nommé chef de la division des postes, des monnaies et des loteries.

La révolution de juillet le trouva à la tête de cette division du ministère des finances. Jusqu'alors occupé de ses devoirs spéciaux, il n'avait pas été homme politique dans l'acception ordinaire du mot, quoiqu'il fût loin de rester indifférent aux destinées de son pays, et quoiqu'il eût conservé religieusement toutes ses amitiés d'un autre temps. M. le baron Louis, qui avait repris le ministère des finances, s'était trouvé à même d'apprécier depuis longtemps le caractère et l'aptitude de M. Conte. Il comprit que si sa modestie le retenait au second ou au troisième rang, son expérience et ses facultés l'appelaient au premier ; il prit l'initiative de cet avancement si mérité et proposa au roi Louis-Philippe de confier la direction de l'administration des postes à l'ancien directeur du trésor du grand-duché de Berg.

Et, comme autrefois, le chef de division de Dusseldorf, le chef de division des finances reçut, sans l'avoir sollicité, sans l'avoir même espéré ni désiré, ce haut grade de la hiérarchie administrative qu'il devait payer par de nouveaux services rendus au pays, mais aussi par le sacrifice de tout le reste de sa vie à la haine et aux calomnies des partis.

Car, et c'est ici le lieu de le dire, notre époque est dure aux hommes que l'importance de leurs fonctions dans l'Etat expose à la fois aux plates adulations des uns, et à l'envie, aux dépits rancuneux des autres. On ne leur pardonne ni leurs succès, ni leurs services, tant que ces derniers paraissent devoir être un titre à de nouveaux succès. S'ils sont riches, on les accuse de s'être enrichis par des bénéfices illicites ; s'ils sont pauvres, on leur reproche de vouloir s'enrichir ; s'ils tiennent compte de leurs anciennes relations, on les taxe de népotisme ; s'ils refusent de faire droit aux sollicitations des parents et des amis, on les flétrit du nom d'ingrats, de parvenus sans mémoire et sans cœur. Ils auront beau faire, ils n'échapperont pas à ces Némésis de la renommée et de la puissance, et plus ils verront venir à eux les honneurs publics, plus ils seront en butte aux attaques des partis et aux injures des appétits qu'ils n'auront pu satisfaire.

Ainsi advint à M. Conte. Comme tous les hommes publics de ce temps-ci, il a été souvent, trop souvent calomnié, et comme la haine

même la plus exagérée ne put trouver à mordre sur sa haute probité, on imagina de le poursuivre jusques dans ses affections de famille; on lui fit un crime d'avoir conservé dans ses bureaux un fils malade et déjà employé des postes avant l'avènement de son père à la direction générale; on lui reprocha le juste avancement obtenu laborieusement et pas à pas par ses deux autres fils; on accusa à la fois le député d'être ministériel et le directeur général d'être trop indépendant des ministres; enfin, et jusqu'à l'amitié que lui témoignait le roi, tout devint contre lui occasion de calomnies et d'attaques indignes. Mais heureusement pour la morale publique, il vient un jour où la calomnie se tait et a honte d'elle-même; ce jour, hélas, c'est le jour de la mort du calomnié, et ce jour est venu pour M. Conte, lui apportant au prix du deuil et des larmes de sa famille ce respect des partis que la tombe seule a encore le privilége de commander.

Et pourtant peu de carrières administratives furent plus fécondes et plus utiles au pays que celle de M. Conte. Avant lui le service des postes coûtait presqu'autant à l'Etat qu'il ne lui rapportait. L'arbitraire le plus désordonné régnait avant lui dans ce service; point d'instructions générales où les agents inférieurs pussent apprendre leurs devoirs; point de répartition proportionnelle des dépêches suivant les distances; point de sécurité ni de célérité pour leur transport et pour leur distribution; presque point de conventions d'échange avec les pays étrangers. Le service de mer, abandonné à des entreprises particulières hors de tout contrôle et de toute responsabilité, enfin, cette sorte de désarroi général, provenant de réglements sans cohésion, d'agents sans hiérarchie, de comptabilités locales sans surveillance suffisante, de modes de communication incomplets, irréguliers et sans garanties.

M. Conte s'appliqua d'abord à apporter dans les frais généraux du service toutes les économies compatibles avec ses exigences bien entendues. Et il fit si bien que les produits des postes, qui ne s'élevaient en 1829 qu'à 29 millions et quelques centaines de mille francs, presqu'entièrement absorbés par les frais d'administration, atteignirent sous sa direction près de 50 millions.

Certes, c'était déjà un beau résultat. Mais l'administration des postes est moins une régie fiscale qu'un service d'utilité publique. Les bonnes économies que sut faire le nouveau directeur général, servirent donc en partie à payer des dépêches nouvelles devenues néces-

saires. Le nombre des petites directions locales et des distributions fut augmenté de près de cinq cents, en sorte que les localités de France les plus éloignées, les plus oubliées jusqu'alors, eurent désormais leurs communications épistolaires assurées et faciles, et ne durent plus rien envier sous ce rapport aux grands centres de population. C'est là un service rendu à la cause du peuple, aux idées d'égalité sociale, que n'ont pas su comprendre pendant dix-huit ans les journaux les plus exclusivement voués à la défense de cette cause et de ces idées.

Un autre service rendu par M. Conte aux intérêts du peuple des campagnes est l'organisation des facteurs ruraux; cette organisation n'existait pas avant son entrée en fonctions, et par ses soins elle devint non-seulement la source de produits pour le trésor, mais encore un moyen d'existence pour un grand nombre d'habitants pauvres des campagnes, en même temps qu'elle ouvrait aux populations rurales en général des voies nouvelles de développement intellectuel et matériel.

L'augmentation des lignes de parcours et l'accélération de la marche des courriers, accélération qui fit gagner en moyenne près du tiers du temps employé avant lui pour l'expédition des dépêches, sont aussi des actes de M. Conte, éminemment empreints de la véritable intelligence des intérêts des masses.

A Paris tout le monde a pu remarquer et admirer avec quelle célérité et quel ordre le service des facteurs s'est effectué sous sa direction supérieure, grâce aux omnibus-poste qui les transportent dans les divers quartiers, et les relient à toutes les immombrables artères de la vie parisienne.

Les relations internationales ne lui doivent pas moins que les relations à l'intérieur. Les paquebots-postes de la Méditerranée et de la Manche sont encore une de ses œuvres. Cette flotille qui en temps de guerre pourrait rendre d'utiles services à la marine militaire, ne sert pas seulement à rapprocher de nous les nations séparées par les mers, elle sert aussi à montrer avec honneur dans leurs ports le pavillon français, et à leur donner une haute idée de notre puissance.

Enfin la création des bureaux de postes voyageant sur les chemins de fer est encore à revendiquer pour M. Conte, et clot en quelque sorte la série des améliorations matérielles qu'il a apportées au service des dépêches.

La partie théorique de ce service ne lui fait pas moins d'honneur, et nous dirions même volontiers qu'elle lui fait plus d'honneur encore. Il élabora et publia ce beau *Dictionnaire des Postes*, code de toutes les instructions, de tous les règlements et de toutes les indications utiles à la fois aux agents de l'administration et au public. Cet ouvrage pourrait être considéré comme ayant pour le service des postes la même valeur et la même importance que la promulgation du Code civil eut naguères pour l'ensemble de notre législation. Aussi M. Conte y travailla-t-il longtemps, et avec cet amour que l'on a pour les travaux destinés à nous survivre. Peut-être n'y aurait-il pas d'exagération à émettre le vœu que la juste reconnaissance de l'administration des postes appelât ce dictionnaire le *Code-Conte*, comme depuis longtemps la reconnaissance de la nation a restitué au Code civil son nom de Code-Napoléon.

Deux autres publications, moins importantes, mais qui ont aussi leur mérite, la *Division territoriale de la France* et le *Manuel des franchises* furent éditées par ses soins.

Jusqu'à présent nous avons essayé de montrer M. Conte dans sa vie d'administrateur; il nous reste à esquisser quelques traits de sa vie privée. Peu d'hommes eurent des goûts plus simples, un commerce plus sûr et plus agréable, un plus parfait souvenir des amitiés anciennes, et plus de bonhomie dans les formes, unie à plus de finesse dans l'esprit. Même au temps le plus brillant de sa carrière, il ne connut jamais de plus grand bonheur que la vie de famille. C'est au milieu d'elle qu'il aimait à se reposer le soir après les travaux du cabinet ou les séances de la chambre, et il ne la quittait qu'avec peine dans les occasions où les exigences de sa position l'appelaient aux réceptions de la cour ou des ministres. Ceux qui ont été admis dans cet intérieur de famille, ne sauraient avoir oublié la douceur des affections ni cette pureté des joies domestiques qu'on y respirait. Le père de famille s'y montrait dans toute sa bonté. Assailli parfois par les importuns et les solliciteurs jusques dans ces petites réunions intimes de chaque soir, il n'opposait ni morgue ni impatience aux demandes même des plus fâcheux ou des moins méritants, et s'il ne pouvait obliger, il tâchait de rendre son refus moins amer par la cordialité de son accueil. La bienveillance et la gaité de son caractère aimaient surtout à se donner carrière avec les visiteurs récemment venus de l'Alsace à Paris. Il se plaisait à leur parler dans le bon et rude allemand du pays, à leur

conter ou à leur faire conter des nouvelles de sa chère Alsace, enfin à les recevoir en affectueux compatriote.

Cette aménité joviale le suivait d'ailleurs volontiers dans ses relations de service, et elle avait pour ses subordonnés des charmes tout particuliers, dont plusieurs d'entre eux doivent encore se souvenir. Il la portait même chez le roi Louis-Philippe, dont la bienveillance, et l'on peut dire, l'amitié pour M. Conte ne se sont jamais démentis. Nés tous deux dans la même année, en 1773, il semblait que cette parité d'âge fut un lien de plus entre le roi et son directeur général des postes. Aussi, lorsqu'en 1847 M. Conte, fatigué des affaires et déjà atteint du mal auquel il devait succomber, résolut de se retirer et fit part de ce projet de retraite au roi : « Non, non, mon cher Conte, ne nous quittons pas, » s'écria Louis-Philippe, « ensemble nous sommes venus sur cette terre, ensemble il faudra que nous en délogions. »

Prédiction royale qui, a deux mois de distance, le 19 juin et le 26 août 1850, vient de se réaliser.

FRANTZ REINER.

En notre époque de luttes intestines, de passions politiques dédaigneuses de tout ce qui n'est pas elles, de tout ce qui ne les sert pas ou ne les flatte pas, il se rencontre de plus en plus rarement des hommes d'intelligence assez désintéressée et de cœur assez fier pour préférer l'isolement à la dépendance des partis, et l'étude solitaire des antiquités locales à la poursuite de la fortune ou de cette influence éphémère que donnent et reprennent si vite les révolutions.

M. Frantz Reiner était l'un de ces hommes : certes, avec les connaissances si variées qu'il avait acquises, avec cet esprit vif et prompt dont il était doué, surtout avec sa rare facilité d'élocution, il eût pu, comme tant d'autres, s'enrôler avec quelques chances de succès dans les rangs militants de la politique, et essayer de parvenir, en se mettant au service d'un parti. Mais, quoiqu'il prit très au sérieux ses devoirs de citoyen, il se sentit toujours et successivement trop d'aspirations d'artiste, trop de besoin d'indépendance, ou trop d'amour des vieux livres et des vieilles pierres, pour laisser prendre racine en son cœur aux ambitions ordinaires de notre temps.

Né à Strasbourg, dans une famille qui peut à bon droit s'honorer des services rendus au pays par plusieurs de ses membres, et qui comptait parmi ces derniers le vainqueur de Valmy, Frantz Reiner fit de brillantes études au lycée de sa ville natale. Il semblait appelé à l'école polytechnique par sa remarquable aptitude aux sciences mathématiques, aptitude qui, par un privilége assez rare, s'alliait en lui à l'amour passionné des arts et de la littérature, mais une difformité de taille, résultat d'une chûte faite dans son enfance, l'obligea à renoncer à se présenter au concours. Son père, architecte du département du Bas-Rhin et professeur à l'école d'artillerie de Strasbourg, le fit alors admettre comme son suppléant pour ce dernier emploi; il lui destinait en outre la survivance de sa charge d'architecte, et Frantz Reiner fut envoyé à Rome, pour y étudier l'art des Primatice et des Vignole. Ce fut à Rome, à la vue des merveilles classiques de l'antiquité, que se développa en lui le goût des études historiques. Il n'avait pas d'ailleurs les qualités ou les défauts qui font aujourd'hui de l'architecture une profession plutôt qu'un art. Le désir du gain, l'ambition de s'enrichir, étaient dès-lors et restèrent toujours étrangers à Frantz Reiner. Il sentait trop vivement la beauté des œuvres monumentales pour se résoudre à diriger des constructions vulgaires; il aurait voulu être architecte pour travailler à des dômes Saint-Pierre ou à des cathédrales de Strasbourg, non pour réparer un mur mitoyen ou une maison d'école. Aussi, lorsqu'enfin il put se décider à quitter Rome, prit-il la résolution de renoncer à toute carrière dont les devoirs ne pourraient se concilier avec ses goûts d'artiste et d'érudit, et il n'accepta pas la place d'architecte-adjoint du département, à laquelle sa capacité bien connue venait de le faire nommer.

La Révolution de Juillet, survenue sur ces entrefaites, fut sans doute aussi pour quelque chose dans cette renonciation de Frantz Reiner à toutes fonctions publiques, renonciation d'autant plus méritoire, ou, si l'on veut, excentrique, que sa fortune n'était pas assez considérable pour l'autoriser à dédaigner un emploi lucratif. Ainsi que son père et quelques autres membres de sa famille, il gardait un pieux attachement à la famille royale exilée, attachement d'autant plus honorable aux yeux des hommes de cœur de tous les partis, qu'il était pur de tout calcul égoïste, et que, pour se montrer au grand jour, il attendit la mauvaise fortune des Bourbons de la branche aînée.

A cette occasion, nous citerons une anecdote qui nous paraît caractériser assez exactement les sentiments chevaleresques et désintéressés de Frantz Reiner :

Lors du voyage du roi Charles x en Alsace, l'ancien château de Saverne, appartenant à M. Reiner père, avait été désigné pour le logement du monarque ; Frantz Reiner s'occupa avec ardeur et dépensa beaucoup d'argent à mettre les appartements en état d'abriter dignement pour une nuit le roi de France, qui, avant de quitter Saverne, voulut adresser ses remerciements à son hôte. Aux témoignages de satisfaction et aux offres de protection du roi, Frantz se borna à répondre qu'il ne demandait ni ne désirait pas d'autre récompense que la permission de consacrer par une inscription sur la porte de sa maison l'honneur qu'elle venait de recevoir. Et, en effet, une plaque de marbre avec inscription commémorative de la visite de Charles x fut placée au-dessus de la porte d'entrée. Mais deux ans après, ces mêmes flots de peuple qui avaient salué avec tant d'enthousiasme l'arrivée de Charles x en Alsace, excités par le récent écho des événements de juillet 1830, se ruèrent sur la maison Reiner, menaçant de la dévaster, si l'on n'enlevait pas la plaque royaliste. Frantz Reiner ne se laissa pas effrayer par ces cris et ces menaces, il se plaça sur le seuil de sa maison et déclara qu'il la laisserait démolir plutôt que de céder à l'émeute. Et, il faut le dire à l'honneur du peuple de Saverne, le noble courage de ce refus le désarma, et la maison et même la plaque furent respectées.

Depuis qu'une paralysie à jamais regrettable clouait M. Schweighæuser sur son fauteuil, la recherche des antiquités alsaciennes s'était presqu'entièrement arrêtée. Reiner fut l'un des premiers à lui rendre l'essor et à lui imprimer une direction nouvelle. Ses intéressantes communications à la société des sciences et arts du Bas-Rhin, publiées dans les recueils de la société, révélèrent des points archéologiques inconnus jusqu'alors sur la carte d'Alsace. Les bas-reliefs gallo-romains du Kempel, exhumés par ses soins, classés et inventoriés par sa judicieuse critique, vinrent restituer à un canton oublié du Mark-Wald, entre Dabo et Saverne, son auréole de haute antiquité. Le *dolmen* du Druide, le *vallum* des envahisseurs, le *lucus* gallo-romain, les débris romans et ogivaux du moyen-âge, devinrent tour à tour l'objet de ses investigations. L'école du dix-huitième siècle avait trop dédaigné ces derniers monuments, qu'elle croyait flétrir

Né à Strasbourg, dans une famille qui peut à bon droit s'honorer des services rendus au pays par plusieurs de ses mémbres, et qui comptait parmi ces derniers le vainqueur de Valmy, Frantz Reiner fit de brillantes études au lycée de sa ville natale. Il semblait appelé à l'école polytechnique par sa remarquable aptitude aux sciences mathématiques, aptitude qui, par un privilége assez rare, s'alliait en lui à l'amour passionné des arts et de la littérature, mais une difformité de taille, résultat d'une chûte faite dans son enfance, l'obligea à renoncer à se présenter au concours. Son père, architecte du département du Bas-Rhin et professeur à l'école d'artillerie de Strasbourg, le fit alors admettre comme son suppléant pour ce dernier emploi; il lui destinait en outre la survivance de sa charge d'architecte, et Frantz Reiner fut envoyé à Rome, pour y étudier l'art des Primatice et des Vignole. Ce fut à Rome, à la vue des merveilles classiques de l'antiquité, que se développa en lui le goût des études historiques. Il n'avait pas d'ailleurs les qualités ou les défauts qui font aujourd'hui de l'architecture une profession plutôt qu'un art. Le désir du gain, l'ambition de s'enrichir, étaient dès-lors et restèrent toujours étrangers à Frantz Reiner. Il sentait trop vivement la beauté des œuvres monumentales pour se résoudre à diriger des constructions vulgaires; il aurait voulu être architecte pour travailler à des dômes Saint-Pierre ou à des cathédrales de Strasbourg, non pour réparer un mur mitoyen ou une maison d'école. Aussi, lorsqu'enfin il put se décider à quitter Rome, prit-il la résolution de renoncer à toute carrière dont les devoirs ne pourraient se concilier avec ses goûts d'artiste et d'érudit, et il n'accepta pas la place d'architecte-adjoint du département, à laquelle sa capacité bien connue venait de le faire nommer.

La Révolution de Juillet, survenue sur ces entrefaites, fut sans doute aussi pour quelque chose dans cette renonciation de Frantz Reiner à toutes fonctions publiques, renonciation d'autant plus méritoire, ou, si l'on veut, excentrique, que sa fortune n'était pas assez considérable pour l'autoriser à dédaigner un emploi lucratif. Ainsi que son père et quelques autres membres de sa famille, il gardait un pieux attachement à la famille royale exilée, attachement d'autant plus honorable aux yeux des hommes de cœur de tous les partis, qu'il était pur de tout calcul égoïste, et que, pour se montrer au grand jour, il attendit la mauvaise fortune des Bourbons de la branche ainée.

A cette occasion, nous citerons une anecdote qui nous paraît caractériser assez exactement les sentiments chevaleresques et désintéressés de Frantz Reiner :

Lors du voyage du roi Charles x en Alsace, l'ancien château de Saverne, appartenant à M. Reiner père, avait été désigné pour le logement du monarque ; Frantz Reiner s'occupa avec ardeur et dépensa beaucoup d'argent à mettre les appartements en état d'abriter dignement pour une nuit le roi de France, qui, avant de quitter Saverne, voulut adresser ses remerciements à son hôte. Aux témoignages de satisfaction et aux offres de protection du roi, Frantz se borna à répondre qu'il ne demandait ni ne désirait pas d'autre récompense que la permission de consacrer par une inscription sur la porte de sa maison l'honneur qu'elle venait de recevoir. Et, en effet, une plaque de marbre avec inscription commémorative de la visite de Charles x fut placée au-dessus de la porte d'entrée. Mais deux ans après, ces mêmes flots de peuple qui avaient salué avec tant d'enthousiasme l'arrivée de Charles x en Alsace, excités par le récent écho des événements de juillet 1830, se ruèrent sur la maison Reiner, menaçant de la dévaster, si l'on n'enlevait pas la plaque royaliste. Frantz Reiner ne se laissa pas effrayer par ces cris et ces menaces, il se plaça sur le seuil de sa maison et déclara qu'il la laisserait démolir plutôt que de céder à l'émeute. Et, il faut le dire à l'honneur du peuple de Saverne, le noble courage de ce refus le désarma, et la maison et même la plaque furent respectées.

Depuis qu'une paralysie à jamais regrettable clouait M. Schweighæuser sur son fauteuil, la recherche des antiquités alsaciennes s'était presqu'entièrement arrêtée. Reiner fut l'un des premiers à lui rendre l'essor et à lui imprimer une direction nouvelle. Ses intéressantes communications à la société des sciences et arts du Bas-Rhin, publiées dans les recueils de la société, révélèrent des points archéologiques inconnus jusqu'alors sur la carte d'Alsace. Les bas-reliefs gallo-romains du Kempel, exhumés par ses soins, classés et inventoriés par sa judicieuse critique, vinrent restituer à un canton oublié du Mark-Wald, entre Dabo et Saverne, son auréole de haute antiquité. Le *dolmen* du Druide, le *vallum* des envahisseurs, le *lucus* gallo-romain, les débris romans et ogivaux du moyen-âge, devinrent tour à tour l'objet de ses investigations. L'école du dix-huitième siècle avait trop dédaigné ces derniers monuments, qu'elle croyait flétrir

en les appelant gothiques. — Reiner s'appliqua à rechercher et à signaler les nombreux rudiments du style ogival qui existent en Alsace, et l'on peut dire que sa vive admiration pour eux prépara ou contribua à préparer la vogue qui aujourd'hui est advenue aux monuments des 13e, 14e et 15e siècles.

Bientôt la fondation de la *Revue d'Alsace*, fondation à laquelle il prit la plus grande part, permit à Frantz Reiner de donner un cadre spécial aux études historiques et archéologiques sur l'Alsace. Chargé de la direction de ce recueil, il ne tint pas à lui que la Revue ne prît racine dans les habitudes locales et ne devint l'hôte obligé du foyer de famille. Mais alors comme aujourd'hui, en 1835 comme en 1850, le temps n'était pas aux études historiques trop consciencieuses et trop impartiales. Reiner avait banni la politique de la Revue ; le public préoccupé de politique abandonna l'erudit recueil pour relire les premiers Paris des journaux de partis. Cet abandon fut sensible à Reiner, car il était immérité.

Cependant cette première période de la Revue d'Alsace fut marquée par quelques bons travaux dûs pour la plupart à la plume de son directeur. L'article qu'il publia dans le 1er numéro sur l'emploi de la dorure et des couleurs comme éléments de décoration monumentale a pu et dû inspirer la restauration de la cathédrale de Strasbourg telle que nous la voyons en œuvre actuellement.

Les articles sur les grottes du Meissenthal et sur divers autres vestiges antiques des environs de Saverne, jettent quelques lueurs nouvelles sur cette curieuse époque de nos Vosges alsaciennes, qui, antérieure aux documents écrits, ne peut arriver à être connue que grâce au flambeau de l'archéologie. Enfin quelques nouvelles et quelques poésies éparses dans les divers numéros de l'ancienne Revue d'Alsace révèlent dans Frantz Reiner une des plus nobles qualités qui font le poète, la sensibilité du cœur, l'aspiration vers tout ce qui est saint et beau.

Un petit volume publié, je crois, en 1842 ou 1843, et donnant la vie de Ste-Odile, sert aussi à montrer toute la flexibilité du talent de Reiner, et l'art avec lequel il sut allier la bonhomie et la gaie naïveté du style des légendes du moyen-âge à l'érudition et au profond respect des traditions religieuses.

Parent de l'illustre abbé Grandidier, dont la mort prématurée laisse encore à faire presque toute notre histoire d'Alsace, il avait reçu le

dépôt des manuscrits du savant historiographe, et dès longtemps il se préparait avec un soin pieux à les éditer. Les deux premiers volumes de l'histoire des évêques de Strasbourg ayant seuls vu le jour, ainsi que le 1er volume de l'histoire d'Alsase, et la première de ces publications s'arrêtant à l'avènement de l'evêque Werner (1001 de notre ère), tandis que l'autre arrive seulement au commencement du sixième siècle et à la fondation plus ou moins authentique de la cathédrale de Strasbourg par Clovis, Reiner avait une tâche immense à remplir, car il ne se proposait pas seulement de publier les manuscrits laissés inédits par Grandidier, mais encore de continuer l'œuvre interrompue par sa mort si regrettable. Il avait su rassembler dans ce but un très grand nombre de matériaux, et des notes du plus grand intérêt, non seulement pour *l'Histoire des évêques de Strasbourg*, mais aussi pour la réédition de *l'Essai sur la cathédrale de Strasbourg*, cet ouvrage où Grandidier eut le tort si risible aujourd'hui, mais facile à expliquer par les goûts classiques de l'époque, d'appeler barbare le chef-d'œuvre du style ogival.

Dans les dernières années de sa vie Frantz Reiner avait aussi conçu le plan d'un autre ouvrage capital, pour lequel il mit en œuvre toute sa vaste érudition, et dont les premières pages, appuyées de notes nombreuses, doivent se trouver parmi les papiers qu'il a laissés. Il s'agissait d'une histoire des migrations des peuples, et de leur filiation par la comparaison de leurs idiômes. Dieu n'a pas permis à Frantz Reiner de mener à fin ce travail.

Depuis quelques mois sa santé s'était altérée, sans que rien toutefois ne dût faire prévoir une mort prochaine, lorsqu'au retour d'un petit voyage à Saverne, il se trouva plus sérieusement indisposé. Et au bout de quelques jours il s'éteignit à l'âge de 54 ans, avant même que ses plus dévoués amis eussent appris sa maladie. La ville de Strasbourg et l'Alsace perdent en lui un conservateur zélé de leurs antiquités, un explorateur intelligent de leurs annales, un champion dévoué de leurs intérêts de décentralisation, enfin un de ces savants modestes, qui loin du bruit du monde et de la politique, travaillent en silence à vulgariser le passé historique de la province natale.

Louis Levrault.

RÉFLEXIONS

PROVOQUÉES PAR UNE DEMANDE DU MINISTRE DES FINANCES,

CONCERNANT

UNE MODIFICATION AUX STATUTS DES COMPTOIRS D'ESCOMPTE.

L'industrie et le commerce sont d'accord aujourd'hui pour confesser hautement l'importance des services que leur rendent les comptoirs d'escompte et les magasins généraux. Ces deux institutions parallèles l'une à l'autre sont, en effet, la sauve-garde du travail industriel et des opérations commerciales, livrés autrefois à la discrétion des commissionnaires et des maisons de banque particulières. Aussi, depuis que ces institutions, dues à l'initiative du gouvernement provisoire, sont établies, les maisons de banque ont disparu; c'est à peine si, en Alsace, une ou deux sont restées debout. On conçoit, dès-lors, le mauvais vouloir, l'hostilité même de certaines personnes à l'encontre des comptoirs d'escompte et des magasins généraux; mais ce que l'on ne concevrait pas, c'est qu'un gouvernement, quel qu'il fût, partageât ce mauvais vouloir, cette hostilité même, et que des tentatives fussent constamment dirigées contre ces utiles et fécondes institutions pour les amoindir.

Cependant une proposition, émanée du ministère des finances, paraît, à quelques personnes trop méfiantes peut-être, revêtir le caractère d'hostilité dont nous venons de parler. D'autres, mieux avisées, ne la considéreront que comme une inspiration malheureuse, fruit de cette tendance déplorable du passé vers l'excès de la centralisation administrative. Cette proposition est, en effet, trop excentrique, trop

destructive de sa nature pour qu'elle puisse être dangereuse, car il ne s'agit de rien moins que de dépouiller les actionnaires de la plus importante des prérogatives que leur confère imprescriptiblement l'intelligence de leurs intérêts. C'est la nomination en quelque sorte discrétionnaire des directeurs que M. le ministre essaie de revendiquer!

Ne suffit-il pas d'énoncer cette proposition pour la faire condamner aussitôt comme excentrique et comme destructive?

Tout le monde connaît les bases constitutives des comptoirs d'escompte. Ils marchent avec les fonds des actionnaires exclusivement; l'État n'intervient que pour la garantie d'un tiers des fonds engagés, tandis que les communes, où sont établis les comptoirs, garantissent le deuxième tiers. Or, en retour de cette garantie parfaitement illusoire au point de vue des risques que courent l'État et les communes, le ministre a la prérogative d'investir comme directeur un des trois candidats que lui présentent les actionnaires, les seuls véritablement intéressés dans ce choix, et de plus, l'État exerce un contrôle et une surveillance qui le mettent à l'abri de toute éventualité désastreuse.

C'est en vain que l'on cherche dans les éléments constitutifs de l'institution, la source du droit que M. le ministre demande qu'on lui adjuge. L'abandon de la part des seuls intéressés du soin de désigner la personne en qui ils ont confiance pour la gestion de leurs fortunes, constituerait la plus extraordinaire des innovations de notre temps; ce serait l'abdication la plus étrange du droit que confère la possession, et si quelque chose doit étonner les hommes réfléchis, c'est qu'une semblable proposition émane de ceux-là précisément que l'opinion doit considérer comme les défenseurs naturels du droit sacré de la propriété. Les exagérations en toutes choses conduisent à des conséquences subversives qu'il est du devoir de tout citoyen de ramener aux termes rationels des lois sur lesquelles repose notre ordre social.

Mais, admettons pour un instant que, par un de ces actes usurpateurs d'un pouvoir égaré, le droit que nous sommes, hélas! forcés de défendre, soit momentanément méconnu. Il en résulterait instantanément d'incalculables malheurs pour l'activité industrielle et commerciale du pays. La confiance se retirerait des comptoirs d'escompte qui ont besoin, pour prospérer, d'être entourés de la garantie et de l'appui moral qu'apportent avec eux les hommes qui sont en ce moment préposés à leur direction; tous sont des hommes d'élite, inve-

stis de la confiance de leurs concitoyens, dont les antécédans sont connus et qui ne sont arrivés à ce degré de considération publique que par une vie sans reproches, une probité à toute épreuve et une prudence consommée en matière commerciale.

Nous n'avons pas l'intention d'établir un parallèle désobligeant entre les fonctionnaires de l'État et ceux des entreprises indépendantes. Mais nous ne pouvons nous dispenser de prendre dans ce parallèle un argument qui a une haute portée dans la question. Si M. le ministre avait le pouvoir discrétionnaire d'imposer aux fondateurs des comptoirs d'escompte des créatures de son choix, il est certain qu'il en userait. Il arriverait donc fort souvent que les directeurs seraient des hommes pour la plupart inconnus, et qui présenteraient rarement les qualités que nous trouvons réunies dans les directeurs actuels. Ces fonctions deviendraient entre les mains du ministre une monnaie destinée à récompenser des services et des dévouements que la morale ne justifie pas toujours ; elles deviendraient un instrument au service des passions politiques, instrument aveugle dont les vues ne dépassent jamais l'horizon de l'intérêt personnel. Étrangers au pays ou bien dévoués à une pensée qui a raison la veille, qui a tort le lendemain, les directeurs ne manqueraient pas d'entraîner dans le chemin de leurs propres vicissitudes, les nouveaux établissements de crédit dont l'indépendance est pourtant la première condition de prospérité. C'est là un de ces écueils que l'industrie et le commerce doivent éviter à tout prix. Leur existence n'est point éphémère comme celle des gouvernements ; elle repose sur des lois moins factices, plus durables, et qui ne peuvent, en aucun cas, être associées à l'inconstance des événements.

Mais ces considérations nous écartent de la question du droit qu'il nous suffira de poser de nouveau, pour faire ressortir une fois de plus l'excentricité de la proposition de M. le ministre des finances.

De fait les comptoirs d'escompte sont la chose des citoyens qui leur confient une partie de leur fortune. La désignation des gérants de cette fortune leur appartient de droit rigoureux et absolu.

Vit-on jamais un emprunteur abandonner la gestion de ses affaires à celui qui le cautionne ? Il accepte tout au plus ses conseils, sa surveillance indirecte. Vit-on jamais un propriétaire se dépouiller de son droit de propriété, pour le conférer à son voisin qui se dit plus ha-

bile et dont cependant la fortune périclite? On reconnaîtra que, si cela s'est vu, le bonhomme qui se dépouillait était un insensé.

Ainsi, lorsque nous disions, en commençant, que la demande de M. le ministre n'était point un acte d'hostilité, mais bien le fruit d'une tendance traditionnelle vers l'excès de la centralisation administrative, nous pensons être resté dans les bornes de la vérité. Non, il ne peut entrer dans la pensée du gouvernement d'amoindrir d'abord, pour les tuer ensuite, des institutions de crédit qui, en moins de trois années d'expérience, ont conquis le premier rang des établissements d'utilité publique; qui, dans plusieurs circonstances de la vie agitée et précaire faite à l'industrie et au commerce par les revirements politiques, ont sauvé d'une ruine menaçante les établissements les plus considérables; qui, en un mot, ont pris des racines que l'on ne saperait pas sans courir de sérieux dangers. Or, répétons-le, une semblable pensée n'entre point dans l'esprit de M. le ministre qui nous a, au contraire, donné la preuve de ses sympathies dans un discours prononcé par lui, lorsqu'il s'agissait de la prorogation du comptoir d'escompte de Paris. Sa proposition, si elle n'était pas le résultat de la tendance que nous avons signalée, ne pourrait être que l'indice d'une préoccupation toute favorable à l'institution : celle de sa prospérité qui, bien à tort sans doute, peut, à certains égards, paraître mieux assurée, si l'on en rattachait la direction aux lois communes de nos administrations publiques.

Si nous avons trouvé la véritable cause de la proposition qui nous occupe, il nous sera facile de prouver aussi que, sur ce point comme sur les autres, elle est sans fondement. En effet, jamais institutions, de quelque nature qu'elles soient, n'ont présenté des résultats plus brillants que les comptoirs d'escompte. Pour être exact et précis, nous nous bornerons à donner un court aperçu de la situation du comptoir d'escompte de Colmar et de celui de Mulhouse, sur lesquels nos connaissances ne sauraient être en défaut.

A Colmar, le comptoir a escompté ou encaissé, depuis le mois de mai au 31 décembre 1848 : 9,881,961 fr., représentés par 13,456 effets, admis à l'escompte ou à l'encaissement. En 1849, ses opérations se sont élevées à la somme de 17,944,889 fr. et le premier sémestre de 1850 en porte le chiffre à 10,558,407 fr. Le dividende, payé aux actionnaires, a été de 12 p. $^0/_0$, tous frais d'administration payés.

A Mulhouse, la situation n'est pas moins brillante. Le dividende soldé aux actionnaires a été également de 12 p. % pour l'année 1849, et les opérations du premier sémestre de 1850, présentent une augmentation sensible sur l'époque correspondante. 14,683 effets ont été présentés à l'escompte ou encaissés; ils représentent le chiffre énorme de 11,826,815 francs.

Dans les autres localités où sont établis des comptoirs, la même prospérité existe. Lorsque ces établissements seront mieux connus, cette prospérité décuplera sans aucun doute, car ils deviendront le centre de toutes les opérations, l'intermédiaire naturel et moralisateur de l'activité industrielle et commerciale du pays. Autrefois les tribunaux de commerce étaient absorbés par les contestations des maisons de banque avec leurs commandités. Aujourd'hui ces procès qui, en difinitive, emportaient toujours un lambeau de la triste considération que s'étaient acquise ces maisons, ont disparu; et pourtant le chiffre d'affaires traitées par elles était loin d'atteindre le niveau de celles qui se traitent aux comptoirs d'escompte, sans contestations, sans usure et conséquemment tout à fait au profit de la moralité des relations.

Depuis que les comptoirs fonctionnent, a-t-on vu de ces déplorables déconfitures qui ont entraîné dans leur chute d'honorables industriels, de laborieux négociants et surtout des centaines de pauvres ouvriers? De semblables catastrophes sont moins fréquentes et deviendront de jour en jour plus rares; car aujourd'hui, pour avoir accès au crédit il faut se soumettre à l'examen d'un conseil qui scrute d'une manière consciencieuse et prudente, les moyens et la probité de celui qui a recours à l'institution, qui admet le faible comme le fort, mais qui écarte sagement l'usure, la spéculation et l'immoralité.

Si M. le ministre des finances qui est en définitive un praticien fort habile, veut bien, avant de se laisser entrainer par la tendance bureaucratique, réfléchir un peu sérieusement à la portée de sa demande pour l'avenir des comptoirs, il sera le premier à la déclarer excentrique, intempestive et téméraire. Forcé de reconnaître la prospérité constante d'établissements auxquels se rattachent les plus graves intérêts du pays, il sera naturellement amené à étudier les causes de cette prospérité; et nous ne doutons pas qu'il classera au premier rang de ces causes l'excellente direction qui est imprimée partout aux opérations commerciales par les hommes qu'ont désignés les prin-

cipaux intéressés. Rien ne peut être utilement changé sous ce rapport, toute tentative contraire à l'ordre actuel ne pourrait être considérée, en présence des résultats obtenus, que comme un acte d'hostilité qui n'entre certes pas dans les vues du gouvernement.

Les dangers que nous signalons sont si réels, si évidents, que la proposition ministérielle a été repoussée catégoriquement partout où elle a été soumise aux délibérations des actionnaires et des conseils municipaux. Dans notre département, la ville de Mulhouse a, la première, donné le signal de la résistance à l'empiétement dont s'agit; la ville de Colmar suivra sans aucun doute l'exemple de sa voisine, et le ministre, mieux éclairé, ne donnera aucune suite à la malheureuse idée que nous combattons.

Th. Zurlinden,
négociant et juge au tribunal de commerce.

LE ROI D'YVETOT.

Il était un roi d'Yvetot
Peu connu dans l'histoire,
Se levant tard, se couchant tôt,
Dormant fort bien sans gloire;
Et couronné par Janneton
D'un simple bonnet de coton.
. . . .
. . . .
Quel bon petit roi c'était là!
. . . .

BÉRANGER.

Dans une petite maison de la rue de la Canebière à Marseille, vivait, en 1793, un portier qui était en même temps tailleur; pendant toute la journée il raccommodait, en chantant, les vêtements de ses pratiques, et sa femme vendait des pommes de terre frites aux gens du voisinage qui considéraient le pain comme un objet de luxe. Parmi les habitants de la maison et au nombre des bonnes pratiques du tailleur, se trouvait une famille corse qui, très souvent, avait recours à la cuisine de la portière.

Le père Mathieu et sa digne épouse faisaient un crédit illimité à cette famille: la noble et bonne figure de la mère et les loyales paroles du fils aîné, leur étaient de suffisantes garanties. Ce dernier, officier d'artillerie, venait de temps en temps à Marseille; il s'arrêta un jour dans la loge du brave portier, qui était né aux environs d'Yvetot, et lui dit: — Père Mathieu, si jamais je deviens quelque chose en France, je vous nomme roi d'Yvetot.

— Et moi, — répondit le tailleur en riant, — je vous proclame généralissime de mon armée.

— Merci, — dit l'officier, — en attendant mieux, je m'en contenterai.

— Pensez-vous peut-être commander un jour l'armée française?

— Qui sait! je porte le bâton de maréchal dans ma poche.

— En vérité, vous êtes ambitieux, mon général.

— Un peu, et Votre Majesté?

— O mon Dieu! ma Majesté serait très heureuse, si elle possédait dans son village natal, une maisonnette, une chambre d'auberge et une boutique de tailleur.

— Vous êtes d'une modestie rare; je vous promets tout cela d'avance, Sire.

— Je vous souhaite plusieurs palais de marbre, monsieur le général.

En ce moment survint une vieille bohémienne qui demanda à leur dire la bonne aventure; ils lui tendirent leurs mains dont elle examina attentivement les lignes heureuses et les lignes fatales, puis elle leur dit: — Vous serez rois tous deux, citoyens.

— Rois! — s'écria le tailleur. — Et lequel sera le plus puissant?

— Vous, — répondit-elle, en se tournant vers le lieutenant.

— Et le plus heureux?

— Vous, — ajouta-t-elle, en regardant Mathieu. Le tailleur se mit à rire aux éclats et l'officier s'éloigna rêveur.

Le jour suivant, le lieutenant partit pour rejoindre son régiment; sa famille se rendit à Paris et le tailleur se mit à son travail habituel pendant que sa femme vendait des pommes de terre.

Il avait depuis longtemps oublié son horoscope, lorsqu'un matin il reçut par la poste une très jolie somme d'argent avec une lettre ainsi conçue:

« Je suis général: il est juste que vous deveniez roi d'Yvetot; je vous envoie l'argent nécessaire, pour subvenir à vos premiers frais d'installation.

Général BUONAPARTE. »

Le tailleur enchanté, comme on le pense, partit pour son pays natal. A son arrivé, il apprit qu'on allait vendre les restes d'un vieux château, appelé le palais du roi d'Yvetot; on le lui adjugea, moyennant quelques assignats. Il fit abattre les veilles tourelles, et les ruines servirent à bâtir un cabaret dont l'enseigne portait: *A la République d'Yvetot.*

Il n'osait alors être question de rois. Peu après, l'ancien lieutenant d'artillerie devint général en chef; puis il renversa les derniers débris de la République.

— La bohémienne aurait-elle prédit vrai ? — s'écria le père Mathieu, quelques jours après le 18 Brumaire, — mon officier a tiré de sa poche le bâton de maréchal, trouvera-t-il une couronne ?

Le jour où le général Buonaparte mit sur son front la double couronne de France et d'Italie, le père Mathieu changea l'enseigne de son cabaret; on y lut : *Au Roi d'Yvetot.* Et ses habitués, le verre en main, lui donnèrent en riant le titre de Roi d'Yvetot, au moment où le Saint-Père sacrait le nouveau César.

— La bohémienne avait lu dans l'avenir, — pensait le cabaretier, — nous commençons tous deux notre dynastie et nous sommes presque cousins.

Pendant que le grand homme conquérait des provinces et des royaumes, le modeste souverain d'Yvetot se contentait d'ouvrir un débit de tabac et un restaurant sous la direction de sa cuisinière Jeanneton.

— Mon cousin fait plus de chemin que moi, — disait le roi Mathieu, il a déjà parcouru toute l'Europe, et moi, je n'ai pas encore perdu de vue le clocher de mon village; qui sait cependant, si tous deux nous n'arriverons pas au même but.

Lorsque l'empereur abandonna l'épouse aimée du général Buonaparte, pour s'unir à une princesse d'Autriche, le père Mathieu, qui avait perdu sa femme, épousa sa cuisinière Jeanneton.

— O ! — disait-il, en secouant tristement la tête, — mon cousin devient fou; il oublie son origine : cela lui portera malheur. Moi, je reste Mathieu comme devant et j'aime mieux Jeanneton qu'une archiduchesse.

Pendant la période de triomphes et de gloire du puissant monarque, un homme du peuple, un homme illustre osa chanter les tranquilles vertus du bon roi d'Yvetot; la chanson devint très populaire et alla jusqu'à troubler le sommeil du maître-souverain qui, fort mécontent, demanda le nom de l'auteur. On assure que dans le moment où il ne savait encore, s'il devait punir ou pardonner, un homme d'esprit, probablement Talleyrand, lui dit en riant : — Sire, V. M. a bien voulu laisser au peuple français le droit de penser et d'écrire un peu. Mazarin faisait grand cas de ce droit, ainsi que son auguste élève.

Voulez-vous être moins indulgent pour le peuple ? Il paie bien, laissez-le chanter pour son argent ; quant à moi, je crois qu'une chanson de plus, c'est tout juste une conspiration de moins.

Cette chanson ne fit pas seulement sensation à la cour ; elle fut aussi de haute importance pour le royaume d'Yvelot, où elle produisit presque une révolution politique. La révolution dont il s'agit, ne prend pas place dans l'histoire ; elle dura à peine vingt-quatre heures et ne causa la mort de personne. Les habitants du village, auxquels la chanson était parvenue et qui avaient appris dans quelle liaison Mathieu s'était trouvé avec leur empereur, s'unirent, apprirent à ceux qui ne les savaient pas, l'histoire et la chanson, et proclamèrent Mathieu, roi d'Yvetot.

Le cabaretier fit un excellent usage de sa puissance ; il ne destitua personne, excepté le maître d'école qu'il remplaça avantageusement.

Ainsi se fit cette révolution, sans effusion de sang.

Après la bataille de Waterloo, Mathieu doit avoir écrit à l'empereur pour mettre ses états à sa disposition ; mais la lettre ne parvint pas et Napoléon se jeta dans l'armée anglaise.

— Ah ! — disait souvent le roi d'Yvetot, la bohémienne avait raison : je suis plus heureux que mon cousin ; il vit prisonnier sur une île lointaine et moi je règne en paix dans mon village.

A. Kræmer.

MES SOUVENIRS DE TRENTE ANS,

ÉCRITS EN 1850.

Conspiration du 19 août 1820. — Conspiration de Belfort. — Affaire du colonel Caron. — Procès de Roger, Forel et Jaussaud. — Procès de Jacques Kœchlin.

Mulhouse, 6 novembre 1850.

A MESSIEURS DU COMITÉ DE DIRECTION DE LA REVUE D'ALSACE.

Messieurs, d'après le programme mis en tête de la première livraison, la *Revue d'Alsace* doit, entre autre, accorder une publicité rétrospective à tous les événements, à tous les faits de notre histoire contemporaine, présentant un certain intérêt, et dans lesquels l'Alsace, ou les hommes qui lui appartiennent, ont été appelés à jouer un rôle.

Je vous fais aujourd'hui, Messieurs, une communication qui peut entrer dans ce cadre. Invité par M. de Vaulabelle, l'auteur de la remarquable *Histoire de la chute de l'Empire et les deux Restaurations*, à lui fournir des notes sur quelques événements politiques de la seconde Restauration, auxquels je me suis trouvé mêlé, dans une position très-humble, avec d'autres de mes concitoyens, j'ai été amené à donner à ces notes l'étendue et la forme d'un récit, que je viens offrir à la *Revue d'Alsace*, si elle le trouve assez digne d'intérêt pour l'accueillir.

En livrant à une publicité indiscrète, peut-être, des noms propres qui ont dû trouver place dans *Mes Souvenirs*, où ils apparaissent, au reste, sous un jour tout honorable, je dois néanmoins en demander pardon aux hommes qui portent ces noms ; car le moment pourrait être assez mal choisi pour glorifier des actions du temps passé, qui, dans un certain monde d'aujourd'hui, sont au contraire devenus des titres de réprobation. Ce n'était peut-être pas le cas de nommer, par le temps qui court, les citoyens qui ont, à une autre époque, fait les plus périlleux efforts et les plus grands sacrifices pour le triomphe de la liberté, quand on voit attaquer jusque du haut de la tribune nationale, les hommes et les choses de nos deux Révolutions de Juillet et de Février, et tous ceux qui, de près ou de loin, ont pris part aux luttes qui les ont amenées.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

F. Zickel-Kœchlin.

La publication des *Souvenirs* de notre correspondant commencera à partir de la livraison de décembre et sera continuée sans interruption.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous avons sous les yeux un charmant volume, dédié par M. Mathieu Rissler à ses enfants adoptifs, les élèves de l'Asile agricole de Cernay. C'est un cours d'agriculture, de viticulture et de jardinage, sorti des presses de M. Baret, imprimeur à Mulhouse.

Cet excellent ouvrage est divisé en vingt six chapitres ou, pour mieux dire, en vingt-six leçons d'une clareté et d'une concision remarquables. Ce qui mérite surtout des éloges, c'est le classement logique des matières, la sobriété du langage enseignant qui dénotent l'homme pratique. Une seule lecture suffit, nous ne dirons pas pour comprendre, mais pour être à même d'enseigner tout ce que le maître nous apprend ou nous explique. Aucune digression spéculative ou théorique ne vient obscurcir la leçon ; tous les faits, résultat d'une longue expérience, se succèdent avec rapidité, s'enchaînent avec clarté et se vérifient instantanément par la compréhension la moins exercée, dans l'étude de la science agricole.

M. Rissler a bien fait, de dédier son livre à la colonie de Cernay. C'est, certes, la meilleure méthode que l'on puisse mettre à la disposition de jeunes intelligences. Nous voudrions la voir entre les mains de tous les jeunes gens de nos écoles primaires qui sont destinés à demander à la terre leur existence de tous les jours ; nous voudrions la voir entre les mains de tous les praticiens qui n'obéissent en général qu'à la tradition routinière des temps passés. Ils apprendraient, en vingt-six leçons, ce que le petit nombre n'apprend en partie qu'après vingt années de dures travaux ; ils apprendraient à se rendre compte de leurs opérations de culture et à éviter les erreurs que l'homme de science et l'homme pratique remarquent à chaque pas qu'ils font dans nos campagnes ; ils apprendraient enfin à économiser la matière, le temps et les forces qui sont les principaux éléments du travail agricole.

En accordant une médaille d'or à M. Rissler, pour son *Traité d'agriculture pratique*, la Société d'agriculture du Haut-Rhin a pris l'initia-

tive d'un encouragement bien mérité. Nous avons la conviction qu'en ceci, elle n'a fait que devancer le témoignage de haute estime que l'opinion porte à l'un des agronomes du département les plus dévoués au progrès.

F. Marcon.

CHRONIQUE.

Altkirch, 30 octobre 1850.

Un tableau d'une importante valeur artistique a été récemment découvert par un de nos curés de campagne. C'est une de ces œuvres de grand maître, longtemps enfouie dans la poussière et dans l'oubli, et que le hasard vient de rendre au jour. Le sujet de ce tableau, dont la date remonte à 1606, est empreint d'une sombre poésie : il représente une tête de mort couchée sur un livre et dans un état de décomposition avancée ; les yeux, que l'artiste a animés d'un dernier et pâle rayon de lumière, se tournent vers un papillon aux ailes dorées, et que le peintre semble avoir placé là comme le symbole de la vie qui s'échappe. Les détails de cette composition sont rendus avec une science anatomique, une vérité d'expression et une finesse de touche qui révèlent un talent consommé. Sur la bouche entr'ouverte et crispée se dessine un sourire qui semble la suprême ironie du néant ; composition bizarre et sinistre à la fois, ce tableau a produit sur nous une impression que nous renonçons à traduire. Pour exprimer le sentiment de tristesse sous l'influence duquel l'artiste a traité son sujet, il y a inscrit ces paroles de la Bible : « *Quæ priùs anima mea tangere nolebat, nunc cibi mei sunt.* » (Job, cap. VI, v. 7.) — «Ce qui d'abord aurait soulevé mon cœur devient aujourd'hui ma nourriture.»

Nous avons essayé en vain de déchiffrer le monogramme du peintre qui se trouve à côté de cette inscription. Il n'en reste plus que des formes incertaines et presque effacées, parmi lesquelles nous avons cru distinguer les lettres *G. R.* Cette donnée insuffisante ne permet que difficilement de hasarder une opinion sur le nom de l'auteur. Des hommes plus compétents que nous, y reconnaîtront peut-être le pinceau de *Guido Reni* (le Guide), ce brillant élève d'Annibal Carrache, qui vécut de 1575 à 1642. Ce qui nous paraît incontestable, c'est que le tableau appartient à l'école italienne et qu'il est l'œuvre d'un grand

artiste. Nous laissons aux appréciateurs le soin de décider cette question, et nous nous bornons à faire des vœux pour que cette page remarquable soit placée au Musée du Louvre. M. l'abbé Rolla, curé de Blotzheim, qui en est le possesseur, se déciderait, sans doute, dans l'intérêt de l'art, à la céder à l'administration du Musée.

Ch. G.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Tous les ouvrages qui paraîtront dans les deux départements du Rhin, et dont il sera déposé deux exemplaires au bureau, seront annoncés dans la *Revue d'Alsace.*

Ceux que le comité de direction jugera mériter un examen spécial seront soumis à l'appréciation d'hommes compétents, analysés et signalés à l'attention publique.

Cours d'agriculture, de viticulture et de jardinage, dédié aux élèves de l'Asile agricole de Cernay, par Matthieu Rissler, père. — Mulhouse. — Imprimerie de P. Baret, place de la Bourse, nº 2. — Un beau volume in-12. — Prix : 2 fr.

Histoire d'Alsace, depuis les temps les plus réculés jusqu'à nos jours, par X. Boyer, conseiller à la cour d'appel de Colmar. L'ouvrage, dont l'impression est confiée aux presses de M. Hoffmann de Colmar, formera trois forts volumes grand in-8º, imprimés en caractères neufs et sur papier velin; il paraîtra en 30 livraisons de 3 à 4 feuilles au prix de 1 fr. la livraison. On souscrit : à Strasbourg, chez M. Derivaux ; à Colmar, chez M. Reiffinger ; à Mulhouse, chez M. Perrin ; à Paris, chez M. Moreau, au Palais-National et chez les libraires leurs correspondants en France et à l'Étranger.

Der Pfingstmontag,

(LE LUNDI DE LA PENTECOTE).

COMÉDIE D'ARNOLD,

Illustrée par Théophile Schuler.

Dans le courant de la désastreuse année 1816, parut à Strasbourg un livre assez étrange.

Œuvre d'un rare talent, ce livre était, de plus, une bonne action. Il fut vendu pour secourir les villages voisins de Strasbourg que l'incendie et les autres *malheurs et misères de la guerre* avaient ruinés.

L'auteur ne s'était pas nommé; mais l'on sut bientôt que ce n'était autre que M. Arnold, professeur en droit.

Quant à l'œuvre elle-même, c'était une comédie en cinq actes, en vers, écrite dans différents dialectes de l'Alsace, particulièrement dans celui de Strasbourg.

Singulière destinée que celle d'une idée! C'est bien d'elle qu'on peut dire, ce que disait le sculpteur de son bloc de marbre:

Sera-t-il Dieu, table ou cuvette?

Voyez plutôt Arnold. A son point de départ, il ne procède pas autrement que les vanneurs d'adverbes, les éplucheurs de participes, les écosseurs de prépositions de la fantastique académie, créée jadis par le bon Nodier. Il part de cette vérité très-reconnue, mais assurément fort prosaïque, que l'étude des patois est d'une haute importance pour l'histoire de leurs langues-souches; il recueille, en con-

séquence, pendant de longues années, toutes les particularités de l'idiome du Bas-Rhin, proverbes, dictons, sentences de la sagesse des nations, locutions singulières propres au pays, enfin, le dictionnaire complet des étrangetés du dialecte; il se fait une orthographe à lui, pour écrire comme on prononce à Strasbourg; il étudie, jusque dans ses moindres détails, le langage des bourgeois, des ***Frau-Basen*** et des érudits; puis, le moment venu de mettre en œuvre toutes ces richesses, de donner une forme à tous ces matériaux, il en fait . . . . . *une comédie !* Le savant en *us*, en eût fait un lexique.

A ce caprice, ou mieux, à cette inspiration du poète, se joint, chez lui, le goût raisonné, sûr du critique.

« L'idylle, la chanson, l'élégie, » dit-il dans sa préface, « sont pour les dialectes des campagnes, des formes suffisantes; la forme dramatique convient bien mieux à l'idiome des cités: j'ai donc fait une comédie; et comme il me fallait un large espace pour y étaler toutes mes richesses acquises, ma comédie n'a pas eu moins de cinq actes. »

Certes, un auteur doit être cru, lorsqu'il nous fait assister, avec si peu de coquetterie, au déshabillé de sa pensée. Mais, outre ces raisons si justes, si logiques, deux autres causes n'ont-elles pas, à l'insu d'Arnold, peut-être, agi sur sa détermination?

D'abord, la forme dramatique ne se présentait-elle pas, plus naturellement qu'une autre, à son esprit? — je le croirais, sans peine. Arnold possédait d'éminentes facultés pour le théâtre. Son dialogue est vif et net; l'action se développe bien et marche rapidement par le seul fait des personnages: l'auteur n'a pas besoin de venir à leur aide avec ce qu'on appelle, dans l'argot du métier, des *ficelles*, comme le directeur des marionnettes, qui passe ses doigts dans les manches de ses poupées; non, tous ces personnages sont bien réels, bien vivants, ils se tiennent sur leurs jambes d'eux-même, et sans fil-d'archal; chacun parle exactement le langage qui lui convient; le dialogue est richement semé d'excellents traits de caractère: c'est une œuvre vivace et pleine de saveur. Si ces précieuses qualités ne se retrouvent pas dans plusieurs scènes épisodiques, sur lesquelles nous reviendrons, où l'action est entièrement suspendue, cela tient évidemment au but philologique que l'auteur se proposait avant d'avoir donné une forme à sa pensée, et à l'immense quantité de richesses qu'il avait amassées et auxquelles il fallait donner une place. Ces scènes là me rappellent un musée plein d'objets précieux, mais plein jusqu'à l'encombrement.

Il y avait là de quoi défrayer six comédies, au lieu d'une. Ceci peut servir à expliquer le penchant d'Arnold pour la forme dramatique. On n'est pas impunément si bien doué ; et dans un esprit élevé surtout, qui n'a pas la prétention d'être propre à toute chose, cette préférence pour l'instrument dont on joue si bien, n'est qu'une preuve de droiture et de modestie.

Une seconde cause, ai-je dit, a dû diriger le choix d'Arnold.

Il y avait, en 1816, huit ans déjà, qu'à une autre extrêmité de l'Alsace, sur la frontière suisse, un autre poète, usant aussi d'un dialecte populaire, différent de celui du Bas-Rhin, avait publié un petit livre, dont il est nécessaire de dire ici quelques mots.

Ce livre, assurément bien connu de la plupart de mes lecteurs, était intitulé : *Poésies alémanniques, par Jean-Pierre Hebel.*

Me proposant de consacrer, dans cette *Revue*, une étude spéciale aux *Poésies alémanniques*, je me contenterai d'indiquer ici quelques analogies et quelques différences entre l'œuvre de Hebel et celle d'Arnold, nécessaires à l'intelligence de l'une et de l'autre.

L'Alsace, tant de fois envahie, tant de fois conquise, cette *pomme de discorde de toute l'Europe,* comme l'appelle un vieux dicton populaire, occupée d'abord par deux familles gauloises rivales, puis par les Romains, ravagée par les Huns et les hordes germaniques, conquise par les Franks, convertie au christianisme par des moines irlandais et écossais; l'Alsace, qui a compté parmi les chanoines de ses abbayes et de ses cathédrales les empereurs Charlemagne, Louis-le-Débonnaire et Saint-Henri ; de nouveau désolée, au dixième siècle, par les arrière-petits-fils d'Attila, plus tard encore par les Anglais, les Armagnacs, le *Bundschuh* et les Suédois, et enfin rendue à son origine gauloise par sa réunion à la France ; terre féconde et généreuse, où chaque catastrophe semblait n'avoir tracé qu'un sillon, afin qu'il en sortit des moissons plus abondantes, l'Alsace a conservé, dans ses mœurs et dans son langage, des empreintes de tous ces peuples qui l'ont foulée. Ce ne sont plus aujourd'hui que de légers vestiges, aussi frustes que les sculptures gallo-romaines du Donon, et à peu près indéchiffrables pour tous, hors quelques savants qui éprouvent périodiquement le besoin de se prendre aux cheveux ; mais cette poussière frémit encore sous la main qui la remue : on sent qu'elle a été vivante.

Tout est loin, cependant, d'avoir disparu. Deux dialectes, fort anciens l'un et l'autre, règnent sur toute la province. Au Nord, celui du Bas-Rhin se mêle et va se confondre avec l'idiome du Palatinat. Au Midi, le dialecte alémannique, ou souabe, ou helvétique colore de teintes vigoureuses le langage non seulement du Sundgau, mais encore de tout le Haut-Rhin, qui conserve, jusqu'à Colmar, ces sons âpres et gutturaux, auxquels on reconnaît déjà le voisinage des Alpes. A la limite constante et invariable qui partagea de tout temps l'Alsace en deux moitiés, sous les Gaulois comme sous les Romains, où s'arrêtèrent, depuis, les deux landgraviats, les archevêchés de Besançon et de Mayence, les évêchés de Bâle et de Strasbourg, où s'arrêtent de nos jours les deux départements du Rhin; là aussi, les deux dialectes se rencontrent, mais sans se confondre. A Colmar et à Schlé-stadt, villes placées en de-çà et au de-là de cette limite, à cinq lieues l'une de l'autre, le contraste se fait déjà sentir. Dans le Haut-Rhin, le *Pfingstmontag* passe pour fort difficile à lire; je ne doute pas qu'aux environs de Strasbourg, il n'en soit de même des *Poésies alémanniques*. Le langage populaire du Bas-Rhin s'est perfectionné au contact de la langue écrite: ce résultat est dû, surtout, à Strasbourg, ville savante, voisine de l'Allemagne, où l'étude de la langue allemande fait partie de toute éducation libérale. Dans le Haut-Rhin, qu'aucun courant littéraire n'a jamais traversé, l'idiome est resté stationnaire; il ne diffère que très-peu de celui qu'on y parlait au quinzième siècle.

Hebel et Arnold sont les incarnations poétiques de ces deux dialectes (1). Chacun d'eux a manié le sien magistralement; chacun y a dé-

---

(1) Les notes suivantes pourront servir à compléter ce parallèle. Celles, relatives à Arnold, sont empruntées à la biographie du poète, écrite par un de ses amis, M. Rauter, professeur et doyen à la Faculté de droit de Strasbourg, et imprimé en tête de la nouvelle édition du *Pfingstmontag*.

1760. *Jean-Pierre* HEBEL naît à Hausen près de Schopfheim, duché de Bade, de parents pauvres. — (11 mai.)
Élevé à Lörrach et à Carlsruhe.
Fait ses études à Erlangen.
Devient précepteur au *Pædagogium* de Lörrach.

1780. *Jean-George-Daniel* ARNOLD naît à Strasbourg. (18 février.) Son

couvert des pierres précieuses jusqu'à lui inconnues, les a taillées et enchassées avec un art admirable, mais avec des différences profondes

	père était maître tonnelier, aisé sans être riche.
1791. Sous-diacre à Carlsruhe.	Dans les premières années de la révolution, il est forcé d'accepter un petit emploi dans les bureaux de la guerre du département du Bas-Rhin.
	1795 à 1797. Se livre à quelques essais littéraires dont il reste encore des traces, notamment une *Chronique de Strasbourg pendant la révolution* (1789 à 1795), et quelques poésies.
1798. Professeur au gymnase de cette ville.	A dix-huit ans, il se démet de son emploi et accepte un poste de précepteur privé.
	1801. (Septembre.) Part pour l'université de Göttingue, où il étudie surtout l'histoire et le droit. Pendant les vacances, il visite Hambourg, Berlin, Dresde, etc.
	1803. (Septembre.) Il quitte Göttingue et revient à Strasbourg par Jéna, Weimar et Nuremberg. A Jéna, il visite Schiller qui lui donne une lettre pour Gœthe. Il s'arrête peu à Strasbourg et part bientôt pour Paris.
	1804. Création des écoles de droit en France. Une place de professeur est assurée à Arnold. Il part pour l'Italie.
1805. Conseiller ecclésiastique.	1806. (Avril.) Un décret impérial le nomme professeur à l'école de droit de Coblentz. Il y reste jusqu'en 1809.
1808. Directeur du Lycée à Carlsruhe. — La même année, il publie ses *Poésies alémanniques*. —	

dans la pensée, le sentiment et l'expression; différences qui tiennent encore plus à la personnalité du poète qu'au génie de l'idiome, ou à la nature des sujets traités.

Partis du même point, ils ont à peine fait quelques pas, qu'ils marchent déjà en sens opposé.

Tous deux sont des penseurs sérieux, qui aiment l'humanité et se préoccupent de ses destinées; mais ils expriment leur amour d'une façon si diverse, que l'on dirait que, pour chacun d'eux, l'objet est autre.

Arnold, s'il vivait encore de nos jours, passerait à coup sûr pour ce qu'on appelait naguère, en politique, *un conservateur*. Il a le respect de la tradition, dans l'état comme dans la famille; il professe le culte du passé, et chérit les vieux usages autant que les vieux proverbes; il est fier, pour ses personnages, de l'opulence et des titres

---

Carlsruhe. (La 6me édition a paru en 1831.)

1809. M. de Lezai-Marnésia quitte la préfecture de Coblentz pour celle de Strasbourg. Arnold, qu'il estimait, obtient d'être nommé professeur d'histoire à l'Université de Strasbourg, avec promesse de la première chaire vacante à la Faculté de droit. Deux ans après, il devint professeur de droit romain.

Plus tard, il accepte encore les fonctions de conseiller de préfecture, et est nommé membre du directoire de la confession d'Augsbourg.

1816. Il publie le *Pfingstmontag*.

1818. Fait un voyage en Angleterre. — Sous le ministère Decazes, il est nommé doyen de la Faculté de droit.

1826. Meurt à Schwetzingen, le 22 septembre.

1829. Meurt le 18 février, jour anniversaire de sa naissance.

honorifiques dont il les a dotés ; l'un est du grand conseil, et marie sa fille au fils d'un sénateur de Brême ; l'autre n'est que du petit conseil, mais il ne veut pas que son fils épouse celle qu'il aime, parcequ'elle est trop pauvre. Celui-là ne prendrait point une fille *sans dot*, à l'exemple du bon seigneur Anselme. Esprit observateur plus que sympathique, fin et ingénieux, mais rarement ému, l'auteur a eu le talent peu vulgaire de ne pas se substituer à ses personnages, et de leur laisser toute leur libre allure ; mais à travers un grand nombre de jugements exprimés, dans cette œuvre, sur les hommes et sur les choses, il semble qu'on entrevoie vaguement le légiste, homme probe et sagace, mais ennemi un peu systématique de toutes les innovations, même des meilleures, le professeur qui croit, de très bonne foi, voir dans les trente mille lois qu'il explique, le principe protecteur et conservateur de la société.

Hebel s'inquiète peu des lois : il n'en parle pas ; de la fortune, pas davantage. Les personnages qu'il met en scène ne savent pas s'ils sont riches ou pauvres ; lui-même n'en sait rien. Il cherche pourtant aussi à conserver quelque chose : c'est le souvenir de ceux qui ne vivent plus. Comme il se lamente, quand il pense que la maison, berceau et asile de tant de générations, tombera un jour de vétusté, et qu'il entend déjà le perce-bois tarauder les charpentes ! Comme il s'inquiète de savoir si le pauvre mort qui gît dans le cimetière du village n'est point troublé par le *sans-repos*, (l'horloge) du clocher ! Avec quelle ferveur il prie, le soir, pour tous ceux qui s'endorment, la conscience légère ! Avec quel attendrissement il contemple la mère qui veille, pendant la nuit de Noël, près du berceau de son enfant, et qui lui prépare pour son réveil un bel arbre chargé de fleurs et de sucreries. Nul ne connaît, mieux que lui, toutes les faces de la vie honnête, laborieuse des campagnes ; nul n'a pour elle plus de sympathie. C'est que, sous le poète, il y a le prêtre, le prêtre philosophe, que l'habitude ne peut ni émousser ni racornir, témoin obligé de toutes les douleurs et de toutes les joies de l'homme, mais témoin toujours ému ; parcequ'un berceau et une tombe sont deux choses également graves.

Hebel qui, des deux, a eu la fortune d'être le premier en date, a, dès l'abord, conquis et occupé sa place avec une autorité si grande et si incontestable, qu'un plus tard venu, même à talent égal, ne pouvait plus la lui disputer ; et c'est là, je pense, la seconde des

raisons qui ont déterminé Arnold à se tourner vers la forme dramatique.

Chacun étant ainsi paisible possesseur de son champ, et la gloire de l'un ne pouvant faire ombre à celle de l'autre, n'est-il pas étrange qu'Arnold, qui parle, un peu dédaigneusement peut-être, de l'idylle, de la chanson, de l'élégie, *formes suffisantes pour les dialectes des campagnes*, se croie obligé de citer l'exemple assez lointain de Théocrite, et ne prononce pas seulement le nom de Hebel.

---

§ I.

LA COMÉDIE.

Arnold, ayant fait son choix et adopté résolument la forme dramatique, peu de poètes, certes, étaient mieux doués que lui pour faire du *Pfingstmontag* une excellente comédie. — D'où vient donc, que cette œuvre, malgré tous ses autres mérites, soit à peine une pièce de théâtre?

Beaucoup d'Alsaciens, de Strasbourgeois surtout, qui ont pu voir plusieurs fois la comédie d'Arnold, représentée aux applaudissements et à la grande joie de tous les assistants, souriront, sans doute, de ma question, et me croiront atteint de la manie du paradoxe.

Je leur répondrai que des représentations données en société, devant un public ami de l'auteur ou des acteurs, n'ont jamais consacré sérieusement la valeur d'une œuvre écrite pour la scène. La rareté de ces réunions, la retenue qu'elles imposent à la critique, les mettent déjà, pour ainsi dire, hors des conditions communes de l'art; le parti pris d'avance d'applaudir ou de critiquer tel ou tel acteur, leur ôte à peu près toute signification; il n'y a que le public vrai, le public d'une salle de théâtre, qui soit le juge naturel de cette sorte d'ouvrages, et celui-là, je le crois, a toujours manqué au *Pfingstmontag*. S'il n'est pas plus éclairé, plus infaillible qu'un autre, il a du moins une qualité sans égale pour devenir un juge impartial: l'indifférence absolue pour tout ce qui n'est pas son amusement. Et c'est pourquoi, les succès d'émotion ou de rire que lui arrache un auteur, sont glorieux comme des victoires.

Mais, sans demander au public une opinion qu'il ne formulera peut-être jamais, cherchons, sur d'autres voies, ce qui manque au *Pfingstmontag*, pour être réellement un ouvrage dramatique.

J'ai pensé souvent (qu'on me pardonne cette conjecture, que je crois bien voisine de la vérité), j'ai pensé souvent que, longtemps avant d'avoir terminé ses recherches, complété son glossaire du dialecte strasbourgeois, Arnold, entraîné par le feu de la jeunesse, excité de plus par la curiosité de voir quelle tournure auraient de beaux vers dans ce langage, auquel il avait consacré déjà tant de soins, devait avoir adopté un plan général, tracé ses principaux caractères, puis, sans se préoccuper davantage de ce qui n'était que détails et accessoires, s'était mis aussitôt à écrire quelques scènes.

C'était, sans doute, pendant cette belle période de l'année de l'étudiant, que l'on appelle les mois de vacances, peut-être pendant une course à travers les Vosges. Je me figure le voir jeune, alerte, plein d'illusions, respirant avec délices l'air libre de la montagne, n'étant pas encore rassasié, comme le pauvre docteur Faust, de philosophie, de théologie, de jurisprudence et de médecine, le cœur plein d'amour et la bourse assez mal garnie, mais n'importe ! toujours content : n'avait-il pas, en effet, le soleil, la verdure des bois, les sources, les ruines, les oiseaux, les nuages et le paysage qui changeait vingt fois par jour, et cette famille strasbourgeoise, sa fraîche création, qui l'entourait en balbutiant ses premiers vers. Là, dans un sentier de la forêt, marchait le jeune poète entre STARKHANS, le constructeur de bateaux, et MEHLBRUEJ, le fabricant de pompes à incendie, qui lui parlaient gravement des affaires importantes du grand conseil et du petit conseil ; plus loin, derrière eux, venaient, déjà fatiguées, les deux mères de famille DORTHEE et ROSINE, causant ménage, marché, lessive ; sur le bord du ruisseau, les trois jolies filles LISSEL, CHRISTINE et KLÆREL cueillaient des fleurs et jetaient un regard à la dérobée sur leur amoureux ; tandis que le vieux LIZENZIAT, débitant son prétentieux jargon mi-parti de français et d'allemand, coquetait, faisait la roue et papillonnait autour d'elles. Et puis, avoir vingt ans, une foi robuste, un cœur généreux et enthousiaste, et régner en maître dans ce petit monde qu'on a créé, loin des importuns, loin des ennuyeux qui eussent effarouché ces chers fantômes ; seul avec la nature et les rêves de son cœur, quelle vie ! quelle vie ! — Mais déjà s'épanouit dans les prés la fleur du colchique d'automne, surnommée par les écoliers *la fleur du collier de misère* ;

allons, poète ! il est temps de mettre fin à ces rêveries ! Il faut quitter ces hauteurs, descendre, descendre toujours ! Vois-tu là-bas, sur les bords du Rhin, Strasbourg la ville savante, la ville brumeuse ! c'est là qu'il faut que tu te renfermes pendant dix mois, si tu veux être bien sage, si tu veux devenir un homme important et faire ton chemin dans le monde. Assez rêvé ! Assez chanté ! Il faut replier cet album plein de vers et de croquis, empaqueter dans le havresac du voyageur ces rayons du soleil couchant, ces senteurs de la forêt, toute cette famille STARKHANS, qui n'existe pas, tu le sais bien ! va maintenant t'occuper *de choses sérieuses*, mon garçon ! déjà les savants ouvrent leurs *collegia*, et tu n'y es pas encore ! va-t'-en étudier le Digeste, pâlir sur les Pandectes, annoter Justinien, Ulpien, Papinien et Tribonien, commenter Crusius, Schrevelius, Ganzius, Hafenmusius et Scherschleiferius ; tu seras, un jour, docteur en droit et conseiller de préfecture !

Dix mois ! c'est un peu long ! — dit le pauvre poète obligé de se résigner, — mais, du moins, après dix mois d'un travail fastidieux, je reviendrai dans ces mêmes forêts, revoir ce beau soleil et ce beau paysage ; j'y retrouverai mon loisir, ma liberté ; et la source des beaux vers, pour avoir été comprimée, n'en jaillira que plus abondamment.

Erreur ! erreur ! de tout ce que tu rêves là, rien ne se fera comme tu le penses. Tu espères revenir en ces lieux ? Tu ne les reverras jamais. Tu comptes ajouter, dans dix mois, quelques centaines de vers au *Pfingstmontag ?* D'ici à quatre ou cinq ans, tu n'en écriras peut-être pas une page.

C'est ce qui arriva, et plus d'une fois, sans doute. Pour un poète, Arnold avait fait une place trop large aux dignités, dans sa vie. Sans les fonctions nombreuses qu'il a, je ne dirai pas recherchées, du moins acceptées, le *Pfingstmontag*, au lieu d'être son œuvre unique, serait aujourd'hui le point de départ seulement d'une série glorieuse de poésies alsaciennes. Trois ou quatre comédies encore, de la valeur du *Pfingstmontag*, mais conçues et écrites au point de vue de la représentation théatrale, pouvaient fixer l'idiome du Bas-Rhin, et doter notre province d'une littérature originale.

Ces longues interruptions dans le travail sont la vraie cause de l'insuffisance du *Pfingstmontag* comme pièce de théâtre. Dans de pareilles conditions, la verve tarit, l'ardeur s'attiédit, la suite et l'enchaînement des idées s'effacent. Le biographe d'Arnold ne dit nulle part en

quelle année, à quelle époque il a travaillé spécialement à sa comédie. Je crois qu'il s'en est occupé un peu toute sa vie, tantôt recueillant des matériaux, tantôt les mettant en œuvre, avec des retours d'enthousiasme, certes, mais sans durée; toujours interrompu, toujours tiraillé en sens contraires, et ne jouissant jamais d'un loisir assez long, pour pouvoir accomplir d'un seul jet une notable partie de son œuvre. Le séjour de trois ans qu'il fit à Coblentz, parait avoir été un de ces temps d'arrêt, si rares dans son existence. D'après des documents qui émanent d'Arnold même, M. Rauter n'hésite pas à déclarer que ce fut la plus belle période de sa vie. Le *Pfingstmontag* y gagna-t-il? sans l'affirmer, je suis tenté de le croire, avec d'autant plus de raison, qu'on n'a retrouvé que fort peu d'autres poésies de lui et de cette époque.

Mais, en 1816, quand du haut des remparts de Strasbourg assiégé, il vît l'incendie se promener dans les campagnes; quand il sut que la misère et la désolation s'étaient établies là où, peu auparavant, habitaient tant de familles heureuses qui louaient Dieu, et qui, maintenant, n'avaient plus d'autre langage que des pleurs et des blasphêmes; alors l'homme se réveilla: le poète, un peu captif, un peu travesti en masque sous la simarre du professeur, sous les broderies du conseiller de préfecture, sentit que la poésie est bonne à quelque chose; cette œuvre, objet d'un amour si passionné, mais si inconstant, qui fût peut-être restée inachevée, il la reprit avec ardeur dès qu'il eut songé qu'elle pouvait donner du pain et des vêtements à des compatriotes malheureux. Cette fois, toute autre considération disparut devant la volonté de l'homme de bien, et il témoigne lui-même, dans sa préface, du contentement que lui ont procuré les soirées qu'il a consacrées à ce travail.

Par malheur, les nouvelles conditions, dans lesquelles se trouvait placée la comédie, durent influer sur elle. Une des premières nécessités imposées à l'auteur, était de travailler vite, pour que les secours arrivassent à temps. Le point de vue du théâtre fut, sans doute aussi, quelque peu abandonné: qui eut osé songer alors à faire représenter une pièce nouvelle? Je pense, que c'est à ces circonstances diverses qu'il faut attribuer quelques scènes injouables, entièrement épisodiques et d'une longueur démesurée, dont j'ai déjà parlé (1), où l'auteur

(1) Page 514, vers la fin.

a volontairement oublié qu'il écrivait pour le théâtre. D'abord, celle où tous les jeux des enfants, selon les saisons, sont décrits ou nommés : elle a quatre pages et près de quatre-vingt vers [1]. Celle, bien plus longue, où MEHLBRUEJ, le fabricant de pompes à feu, fait la leçon à REINHOLD qui vient d'être reçu docteur en médecine, lui apprend comment on guérit toutes sortes de maladies avec des remèdes sympathétiques, et fait étalage de ses connaissances en physiognomie [2]. Celle, enfin, du *Meistergesang*, où chacun des personnages est forcé d'improviser, à son tour, une chanson sur un sujet donné. Elle n'a pas moins de douze pages [3]. La plupart de ces scènes sont délicieuses à lire ; elles montrent le talent d'Arnold sous des faces extrêmement variées, mais elles ne seraient pas supportées au théâtre.

Il faut croire aussi que l'auteur, prévoyant qu'après le *Pfingstmontag* il n'aurait plus le temps d'entreprendre un autre ouvrage de longue haleine, aura voulu déposer dans celui-ci tout son glossaire de l'idiome strasbourgeois. Car il est bon de ne pas oublier que sa première intention avait été de faire le dictionnaire complet du dialecte ; seulement, au lieu de le classer par ordre alphabétique, il l'a parlé, il l'a chanté, il l'a rendu vivant : ce dont on ne saurait trop le louer.

En somme, Arnold avait trop de talent, et même le talent tout spécial de l'auteur dramatique, pour ne pas faire une excellente comédie, s'il l'eut sérieusement voulu, et s'il eut toujours écrit dans des circonstances favorables. Mais ses fluctuations de volonté sont évidentes : je n'en veux d'autres preuves que les aveux de l'auteur lui-même.

Dans sa préface, il demande qu'on lui sache gré d'*avoir observé les trois unités, pour ne point mécontenter les juges de la ville et de la campagne*. — Dans la comédie, on lit au bas de la table des personnages : *la scène se passe alternativement dans la maison de l'une des trois familles, et, à partir de la deuxième scène du dernier acte, dans le jardin de* STARKHANS, *à proximité de la ville*. Certes, ce n'est point là une observation bien rigoureuse de l'unité de lieu. Gœthe en fait la remarque, et il ajoute : *l'auteur n'a point indiqué, en tête des scènes, les changements de lieux ; c'était probablement pour ne point confesser aux*

(1) Acte III, scène I.
(2) Acte III, scène IV.
(3) Acte V, scène VIII.

amateurs des trois unités, les fréquents déplacements de ses personnages.

Il appelle sa pièce : *une série de conversations, se rattachant à une action simple, et destinée à faire ressortir les qualités les plus saillantes de l'idiome strasbourgeois. S'efforcer d'atteindre à un vif intérêt dramatique devenait, dès-lors, d'autant plus étranger au dessein de l'auteur, que des situations graves, pathétiques, sentimentales, seraient quelque peu dépaysées dans cette sorte de langage.*

A la fin du troisième acte, Reinhold, que j'ai déjà nommé, est, par une méprise, accusé d'avoir fabriqué de fausses lettres de change. Tout le quatrième acte est rempli des querelles que fait naître cette nouvelle dans les familles qu'il fréquentait. Comme on le pense bien, le pauvre garçon est parfaitement innocent. Eh bien ! sa justification se passe derrière la coulisse, absolument comme la mort d'Hippolite. Au commencement du cinquième acte, Reinhold, qui n'a pas paru depuis qu'il est accusé, ce qui l'a dispensé de témoigner aucune douleur, aucune colère, vient, tout joyeux, avec son ami Wolfgang, lequel, dans le *récit* d'usage, lui apprend qu'il avait été pris pour un autre, et injustement soupçonné. — Certes, des vaudevillistes que personne ne songerait à comparer à Arnold, auraient tiré un tout autre parti de cette situation. Preuve de plus que l'idée de faire une comédie n'était pas toujours présente à l'esprit de notre poète, ou qu'elle lui tenait médiocrement à cœur.

Enfin, dans un exemplaire de la première édition annoté de sa main et conservé dans sa famille, il avait indiqué la suppression d'un grand nombre de passages de toute longueur, formant un total d'environ 42 pages [1]. Toute la scène du *Meistergesang* en était. Son biographe pense que ces retranchements avaient pour but de rendre la pièce plus propre à la représentation. — Il est à jamais regrettable que l'auteur, tout en laissant subsister, pour les lecteurs, la première édition, de laquelle je ne voudrais pas retrancher un seul vers, n'ait point taillé lui-même dans son œuvre une pièce de théâtre. Il fallait porter la hache dans cette forêt-vierge, émonder cette végétation trop luxuriante, trop touffue ; il fallait donner du mouvement aux parties languissantes, mettre en action ce qui n'était que raconté : il eut été

(1) Dans la première édition, la comédie a 188 pages. 42 pages, c'est plus d'un cinquième de la pièce, plus de la longueur d'un acte.

amplement dédommagé de sa peine. Le mérite d'Arnold n'est pas amoindri, parce qu'il a donné au *Pfingstmontag* sa forme actuelle; mais il avait annoncé une comédie, et j'aurais voulu qu'il eut prouvé qu'il était capable, comme j'en suis convaincu, d'en faire une excellente; et de plus, des représentations nombreuses auraient donné à son œuvre une popularité qui est rarement acquise à des livres faits seulement pour être lus.

A part ces réserves, sur lesquelles je n'ai insisté longuement, que pour faire comprendre à des admirateurs absolus qu'il ne faut pas chercher dans Arnold autre chose qu'il n'avait envie de donner; à part ces réserves, il m'est doux de ne plus trouver que matière à louanges dans l'œuvre de notre ingénieux compatriote.

Le *Pfingstmontag* a paru assez important à Gœthe, pour qu'il lui consacrât une vingtaine de pages de son livre *de l'art et de l'antiquité*. Je vais reproduire quelques-uns des jugements qu'il en porte [1] : une telle autorité mérite d'être citée.

Gœthe aussi pense que le *Pfingstmontag* a été l'œuvre d'une vie tout entière, et la preuve qu'il en donne, est pleine de finesse et de vérité. « Les premières impressions de l'enfance, dit-il, les joies et les douleurs de la jeunesse, les réflexions pénibles et, enfin, la contemplation mûre et sereine d'un sujet que nous aimons, quoiqu'il nous oppresse, et précisément, parce qu'il nous oppresse : tout cela était nécessaire pour accomplir une telle œuvre....... on ne trouverait pas dans la pièce entière une seule expression creuse, venue par hasard, ou de remplissage. » — Ailleurs, ce sont des éloges d'autre sorte. « Nous croyons pouvoir affirmer, dit-il, qu'entre les différents personnages sont réparties toutes les nuances de la langue, auxquelles on reconnaît avec précision l'état, les occupations, les habitudes des

---

(1) Gœthe a donné une analyse très-détaillée de la comédie, scène par scène. Il l'a écrite pour faire connaître le *Pfingstmontag* dans les parties de l'Allemagne où le dialecte du Bas-Rhin devient déjà difficile à comprendre. « Notre principale intention, dit-il, est d'amoindrir pour le lecteur les difficultés de détail, en lui donnant une idée générale de l'ensemble de chaque scène. »

Je ne reproduirai point cette analyse. Mes compatriotes alsaciens peuvent tous, avec un peu plus ou moins de peine, lire le *Pfingstmontag* dans l'original, et mes lecteurs français, si j'en ai, gagneraient peu de chose à connaître le plan d'une comédie qui ressemble à deux mille autres comédies. Ce n'est point là ce que l'œuvre d'Arnold présente de plus remarquable.

hommes ; c'est le dictionnaire vivant de l'idiome , » et, à ce sujet, il démontre combien cette forme de dictionnaire est supérieure à toute autre : « Ces nuances ne peuvent être indiquées dans un vocabulaire par ordre alphabétique, parce que nous n'y apprenons pas *qui* se sert de telle ou telle expression, ni dans quelles circonstances on l'emploie. D'où résulte la nécessité d'indiquer, dans ces livres, que tel mot est familier ou populaire, que tel autre appartient au langage de la canaille ; tel autre, enfin, n'est employé que par les petits enfants et les nourrices. » — Plus loin, il loue Arnold d'avoir fait un portrait si fidèle, si ressemblant de sa ville natale. « La ville, d'un bout à l'autre , ses rues grandes ou petites, ses places et ses impasses, auberges et autres lieux de plaisir, sont dépeints au dedans et au dehors. Les passe-temps et les jeux des vieillards et des enfants, les préjugés, superstitions, fantômes, que sais-je encore ! se présentent à nous, chacun à son tour ; de telle sorte qu'il ne reste pas, dans tout le tableau, un seul point obscur. »

Une œuvre qui justifie de telles louanges venues de si haut, qui réunit tant de mérites divers, n'a pas besoin que l'on fasse beaucoup d'efforts pour mettre en lumière toute sa valeur. Le seul défaut sérieux qu'on puisse lui reprocher, c'est trop d'abondance, de richesse, de luxe : péché charmant, qu'il faut bien se hâter d'excuser, ne fut-ce que pour sa rareté. Quoi qu'il en soit, le *Pfingstmontag* est un magnifique tableau d'intérieur, peint dans la manière vigoureuse de Rembrandt. L'opulence toute flamande du fond et des accessoires n'écrase pas les personnages ; ils se détachent avec un relief vraiment magistral. Ce ne sont pas seulement des caractères bien tranchés, étudiés avec soin, dessinés avec une rare fermeté, et groupés de la manière la plus ingénieuse ; un autre intérêt s'attache à eux, intérêt qui grandira chaque jour : ils sont la peinture fidèle et animée d'une société qui a disparu. Ils ont déjà, pour nous, quelque chose de cette grandeur mystérieuse que donne la mort. La muse d'Arnold a plus de rires que de larmes ; mais, on le voit bien çà et là, il a peint avec émotion et respect ce vieux Strasbourg qu'il avait connu dans son enfance, et que l'orage de la révolution a emporté.

La scène se passe en 1789. Arnold avait neuf ans alors : il a donc vu, et bien vu le monde qu'il devait peindre un jour. Le Strasbourg de cette époque ne ressemblait guère au Strasbourg d'à-présent. L'esprit français avait bien pu gagner la noblesse, les hauts fonctionnaires

et les administrations; il n'avait pas entamé la bourgeoisie, qui restait toujours sur ses gardes, et se montrait rétive à la langue et aux manières françaises. Notre poète représente très-ingénieusement cet état de choses. Des seize personnages qui prennent part à l'action, un seul, le Lizenziat, vieille bête infatuée, entremêle son allemand-strasbourgeois de quelques mots français, qu'il prononce, Dieu sait comme! Il est la fable et la risée de tous les autres, et il le mérite bien par tous ses ridicules; mais ce qui est cause surtout qu'il leur sert de cible et de plastron, ce n'est pas qu'il parle mal le français (les autres n'en peuvent pas juger), c'est qu'il *parle français*. Ce seul trait donne le cachet de l'époque. — Par une rare sagacité d'artiste, l'auteur a introduit dans sa pièce plusieurs personnages parlant un allemand autre que celui de Strasbourg. Cette combinaison lui a fourni des contrastes piquants, et a donné plus d'étendue à sa gamme. Les érudits, Christlieb et Wolfgang, pasteurs du culte évangélique, et Reinhold, médecin, s'expriment en haut-allemand. Ce dernier a des façons de parler tant soit peu nébuleuses, que de bonnes gens prennent pour de la poésie, et qui n'est, au fond, que du pathos. Dans la troisième scène du premier acte, Lissel et Christinel, sa cousine, font des efforts incroyables pour comprendre ce langage superlatif, mais, peine perdue! il n'en résulte qu'une série de coq-à-l'âne et de méprises fort comiques, et l'auteur, dans les actes suivants, n'a point prolongé cette situation un peu compromettante pour un amoureux, et qui pouvait lui donner un vernis de niaiserie. Glæsler, marchand à Colmar, parle un autre dialecte, qui n'est pas, je suis fâché de le dire, celui du Haut-Rhin. Ce n'est pas, du moins, ainsi que l'écrivait, de son vivant, l'auteur de l'admirable chanson

Vom unfernünftige Frässe,
Esch Männiger scho krepiärt.....

Claus, valet de ferme, né dans le Kochersberg, à quelques lieues de Strasbourg, a, lui aussi, un langage à part. Il est dommage qu'Arnold n'ait pas introduit, pour compléter ces contrastes, un juif dans sa pièce: l'argot des juifs, en Alsace, a une saveur et une originalité particulières. Le vieux Lizenziat jette à travers tous ces idiomes son jargon bigarré comme un œuf de Pâques. L'ensemble est plein d'intérêt et de variété.

Ce que l'on ne saurait trop admirer, c'est la verve continue d'Arnold, au milieu de tous ces détails bien faits pour la refroidir; c'est

la grâce avec laquelle il porte tout ce bagage érudit; c'est surtout de voir avec quel art prodigieux il a su assouplir un dialecte assez trivial, jusqu'au point de le rendre propre à exprimer les sentiments les plus délicats, les plus élevés. Ce n'est que par une modestie aussi honorable qu'elle est rare, qu'il a pu dire : « *Des situations graves, pathétiques, sentimentales, seraient quelque peu dépaysées dans cette sorte de langage.* » Son œuvre elle-même donne un démenti à sa préface. Quel dommage que sa carrière ait été si courte, et que la poésie y ait occupé si peu de place ! C'est nous, ses lecteurs, que je plains; nous, qui avons été déshérités de quelques chefs-d'œuvre; pour lui, sa gloire est assurée : le nom d'Arnold durera autant que l'idiome dans lequel il a chanté.

La première édition du *Pfingstmontag* était depuis longtemps épuisée, lorsqu'un jeune peintre alsacien, M. Théophile Schuler, entreprit d'illustrer la comédie d'Arnold. De là, fort heureusement, la nécessité de réimprimer le texte, que beaucoup de lecteurs ne pouvaient plus se procurer. M. E. Simon, imprimeur-lithographe, à Strasbourg, a accepté les charges de cette double publication, et grâce à lui, nous possédons une édition de luxe de l'œuvre commune au poète et au peintre strasbourgeois. L'Alsace saura gré à M. Simon de sa patriotique entreprise.

Cette deuxième édition est imprimée en format petit in-folio, à deux colonnes. Elle a été confiée aux presses de M. Silbermann; c'est assez dire qu'elle est magnifique. Elle contient, outre la comédie, un choix de poésies d'Arnold, en haut-allemand, une notice biographique sur le poète, par M. Rauter, enfin, le jugement de Gœthe sur le *Pfingstmontag*. On a eu soin d'indiquer, en tête des scènes, les changements de lieu, d'après Gœthe même. On aurait dû désigner par des astériques les vers que l'auteur voulait qu'on retranchât à la représentation. — De son côté, M. Simon a orné sa publication d'une charmante feuille de titre imprimée en couleurs, d'un portrait d'Arnold, d'après Guérin, remarquable par l'expression de bonté spirituelle qui fut le trait caractéristique de l'homme, et enfin, des quarante illustrations dessinées par M. Théophile Schuler, que j'examinerai dans un prochain article.

R. A. Richard,
docteur en médecine, à Colmar.

ÉTUDE

SUR L'ENDIGUEMENT DES RIVIÈRES TORRENTIELLES DE L'ALSACE,

AU POINT DE VUE DE L'UTILITÉ AGRICOLE.

III. DE LA DÉFENSE DES RIVES.

EXPOSÉ DE LA THÉORIE DES ANCIENS INGÉNIEURS.

Conditions générales de la défense des rives d'un cours d'eau.

Nous venons d'étudier l'action des eaux sur les bords et le fond de leur lit; nous avons vu quelles sont les conditions naturelles d'équilibre résultant de cette action dans les diverses circonstances qui peuvent se présenter; nous allons maintenant passer en revue les divers moyens artificiels employés jusqu'à ce jour pour suppléer à celles de ces conditions qui font défaut, et maintenir ainsi le lit d'une rivière dans un état de stabilité aussi complet que possible.

La direction générale du lit, nous pouvons le conclure de ce qui précède, a une grande influence sur l'action du courant, et la forme rectiligne est celle qui présente le plus de garanties contre cette action; aussi voit-on partout les ingénieurs, qui se sont occupé de la défense des rives d'un cours d'eau, chercher à en adoucir les sinuosités, à le rectifier. Ici, par de solides barrages ils ferment les bras secondaires; là, ils recoupent plusieurs détours, par un canal direct et forcent les eaux à le parcourir; ils ne laissent enfin à la partie de la rivière dont ils s'occupent que le moindre nombre de coudes. Dans les portions rectilignes et convexes des rives, ils ne font presque point de travaux de défense et se bornent, quand elles ne sont point assez

élevées pour protéger les récoltes contre les inondations, à les garnir de simples digues de bordage. Dans les anses, au contraire, dont le terrain n'est généralement point assez compacte pour résister à l'action corrosive du courant, ils concentrent tous leurs moyens de préservations.

La défense des parties concaves est en effet celle qui présente le plus de difficultés, et à vrai dire ce n'est que tout récemment que l'on est arrivé à les vaincre. Tous nos anciens ingénieurs, voire même les plus célèbres d'entre eux, tels que Bélidor et Bossut, avaient à cet égard des idées complétement fausses. Ils basaient leur théorie sur la propriété qu'ils attribuaient aux ouvrages saillants établis sur une rive, tels que les épis, jetées ou éperons, de réfléchir le courant et de le rejeter vers la rive opposée. Dès qu'il la rencontrera, disaient-ils, il y creusera une anse et reviendra sur la première rive, d'où on le repoussera avec un nouvel ouvrage, et ainsi de suite. Il suffira donc d'un éperon à chaque coude pour défendre tout le cours d'une rivière. De plus, comme en avant et en arrière de chacune de ces jetées la vitesse sera à peu près nulle, il s'y fera des dépôts de gravier, qui les consolideront et qui, s'élevant peu à peu au niveau des hautes eaux, formeront une rive nouvelle et invariable, dont les saillants des éperons détermineront le contour.

DÉFAUTS DE LA THÉORIE DES ANCIENS INGÉNIEURS.

Malheureusement l'expérience n'est pas venue confirmer la théorie conçue par ces ingénieurs. Un éperon ne possède nullement la propriété de rejeter le Thalweg sur la rive opposée; au contraire, l'eau se gonflant au-devant de l'ouvrage et se déprimant fortement en arrière, il en résulte un courant secondaire qui, longeant l'éperon depuis sa tête jusqu'à sa racine en aval, exerce sur le courant principal une puissante attraction et le ramène, dès qu'il a contourné l'ouvrage, sur la rive dont on voulait l'éloigner. De plus, la différence de vitesse entre les eaux du Thalweg et celles dont le mouvement se ralentit tant en avant qu'en arrière de la jetée, donne lieu sur ces points à plusieurs remous. Deux d'entre eux, dirigés vers le milieu du lit, y déterminent des tourbillons extrêmement dangereux pour la navigation, deux autres, dirigés vers les rives, les corrodent et tendent à déraciner l'épi. Il se forme, il est vrai, un banc de sable au-dessous de celui-ci,

entre le courant secondaire et le Thalweg, mais ce dépôt ajoute d'autant moins à la solidité de l'épi que les matériaux qui le composent proviennent uniquement des corrosions des berges, et des affouillements qui se font au pied de la jetée.

Pour combattre ces actions destructives, développées par l'ouvrage lui-même, on fut obligé de défendre les épis par des enrochements et de construire des éperons de remous, au-dessus et au-dessous de l'éperon principal; plus tard on a multiplié ces ouvrages moins saillants; enfin, M. Desfontaine, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, fit ce qu'il appelait des tapis enrochés ou éperons garnis de libages et reliés aux rives par des courbes très-allongées. Mais tous ces travaux n'atteignaient point le but que l'on se proposait, et souvent même le courant, changeant brusquement de direction, abandonnait la berge que l'on s'était donné grand peine à défendre et venait se jeter avec furie sur un ouvrage moins solide, qu'il engloutissait avant qu'on ait eu le temps de le protéger; on fut ainsi conduit à en accumuler un si grand nombre, que la rive s'en trouvait à peu près entièrement revêtue; de plus, on fut obligé de décaper successivement les parties saillantes de tous les ouvrages qu'on avait établis à grands frais.

SYSTÈME DES INGÉNIEURS MODERNES.

L'observation de tous les phénomènes hydrauliques et surtout de ceux dont le cours du Rhin nous présente des exemples si nombreux et si frappants, confirme en tout point ce que nous venons d'exposer; l'on a donc été amené à conclure, que le meilleur mode de revêtement est celui qui se développe suivant une courbe régulière et continue.

Quant aux matériaux destinés à composer ce revêtement, ils devront être suffisamment résistants et disposés de manière à gêner le moins possible le mouvement de l'eau. Les plantations de rosaux ou d'osiers, les clayonnages, les revêtements en gazons, en fascines, en péré, sont employés généralement suivant la nature du sol et la vitesse du courant; mais pour le Rhin on a adopté exclusivement l'usage des enrochements à pierres perdues, et des saucissons en branchages farcis de moëllons ou graviers. Ces derniers sont excellents l'orsqu'il s'agit de maîtriser en peu de temps une corrosion très-rapide; ils ne constituent toutefois qu'un moyen de défense temporaire, limité par la durée des matériaux qui les composent. Les enroche-

ments à pierres perdues peuvent seuls convenir à un travail définitif; dans l'origine, on pensait qu'ils résisteraient mieux en les disposant suivant un talus très-doux, mais l'expérience ayant démontré que l'action même du courant tendait à les ranger suivant un talus à 45°, on a été conduit à simplement échouer les libages sur la rive à défendre. Dès l'abord il se produit quelques affouillements, les pierres se tassent, l'on est obligé d'en ajouter des nouvelles, mais bientôt elles s'arrêtent et l'enrochement se consolide de lui-même. Il ne reste plus alors qu'à régulariser, au moyen des gazons ou des pèrés, la partie supérieure de la berge que les eaux n'atteignent que rarement.

Il résulte de ce qui précède, qu'en défendant les anses concaves, ainsi que nous venons de l'exposer, et garnissant les parties des rives, qui ne sont point en but à l'action directe du courant, de simples digues de bordage, on peut concevoir la certitude de maîtriser complétement un cours d'eau, quel que soit sa puissance. Mais tout projet de cette nature devra être précédé de l'étude approfondie du régime des eaux contre lesquelles on veut opérer ; il faudra déterminer avec soin la hauteur et l'écartement à donner aux digues qui, sur toute leur longueur, devront être parallèles ; ces dimensions devront être telles que le lit puisse donner un libre passage aux plus fortes eaux, et enfin, il est essentiel, ainsi que nous le ferons ressortir plus loin, qu'il ne soit point assez large pour que les eaux moyennes ou basses puissent divaguer entre deux rives trop écartées.

Ces conditions peuvent toutes être remplies pour les cours d'eau dont le volume ne varie pas d'une manière excessive. Ceux alimentés par les glaciers, tels que le Rhin, sont dans ce cas ; aussi, depuis l'adoption des principes que nous avons développés ci-dessus, la défense des rives de ce fleuve a fait des progrès considérables, et il n'est plus impossible de prévoir le temps, où son cours sera complétement régularisé.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES ENDIGUEMENTS DES RIVIÈRES TORRENTIELLES DU HAUT-RHIN.

Conditions de la défense des rives, propres aux rivières torrentielles.

L'endiguement des rivières torrentielles proprement dites dont nos plaines sont sillonnées, a été également, depuis des siècles, l'objet des études des hommes de l'art. Les archives des travaux publics du

département contiennent de vastes dossiers uniquement composés: des plaintes et requêtes des riverains, des rapports et devis des ingénieurs, des ordres d'exécution des intendants d'Alsace, des procès-verbaux d'adjudication, des mémoires des entrepreneurs, des états de répartition entre les communes des frais et corvées. Mais, malgré les travaux considérables, exécutés successivement jusqu'à l'époque de la première révolution, sur les bords de l'Ill, de la Lauch, de la Thurr, de la Doller, de la Fecht et autres, il ne paraît pas que l'on soit arrivé à des résultats bien satisfaisants, car de tous ces endiguements, il ne reste plus aujourd'hui que de rares débris.

A la suite de la révolution de 89, la direction de ces travaux ayant été abandonnée par l'administration, les riverains ont eu seuls à s'en préoccuper; mais, malgré la création des syndicats, ils n'ont fait, en général, que des efforts isolés et infructueux. Le peu de succès de leurs tentatives est dû, à la fois, au manque d'ensemble dans l'exécution des ouvrages et à la faute qu'ils ont commise, en assimilant complétement les rivières dont le volume ne varie pas dans une proportion très-considérable, à celles dont les variations sont telles que, tantôt elles débitent des masses d'eau énormes et tantôt elles ne présentent à l'œil étonné qu'un mince filet divaguant dans un lit d'une largeur démesurée et presqu'entièrement à sec.

Le problème, envisagé sous ce point de vue, est, en effet, bien plus difficile et n'avait pas reçu jusqu'à ce jour de solution bien satisfaisante. Mais les travaux exécutés récemment par M. Ant. Herzog, fils, sur le torrent de la Fecht, paraissent devoir jeter une vive lumière sur cette question. Les ravages exercés par ce torrent, surtout vers le point où, quittant la vallée de Munster, il s'élance dans la plaine, ont laissé de nombreuses traces, tant sur le sol lui-même que dans la mémoire des riverains. L'un des plus impétueux de l'Alsace, il serpentait sans direction fixe sur une vaste plage de gravier; son lit, qui n'est presque point encaissé, laissait échapper, lors des crues, des torrents d'eaux furieuses qui, après avoir rompu les ponts, les chaussées, et comblé parfois le canal d'alimentation de la ville de Colmar, allaient à travers les prés, les champs, les vignes, porter au loin la ruine et la désolation. Les maisons d'Ingersheim et d'Ostheim n'étaient point à l'abri de leurs irruptions, et souvent les murs de Turckheim avaient peine à protéger les habitants de cette ville.

DESCRIPTION DES ANCIENS TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LA FECHT.

Dès les premiers temps de la réunion de l'Alsace à la France, on voit les ingénieurs s'efforcer de maintenir la Fecht dans son lit. C'est principalement sur les travaux exécutés entre Turckheim et Ingersheim que les documents abondent, et l'on peut, en passant en revue les plans qui s'y rapportent, suivre les phases diverses de ces travaux. En 1720, on n'avait encore construit que quelques portions de digues destinées à protéger les points les plus menacés; bientôt elles s'étendirent; des éperons vinrent à leur tour défendre, soit directement certains points de la rive, soit les digues elles-mêmes; plus tard la ville de Colmar fit construire une forte chausée qui, en 1760, s'étendait sur la rive droite, depuis la prise d'eau du canal du Logelbach jusque vers les carrières du Lätzenberg; ces travaux s'accrurent successivement, et enfin, en 1778, on voyait, tant autour de la ville de Turckheim, que depuis la prise d'eau jusqu'au pont d'Ingersheim, et depuis l'extrêmité du Lätzenberg jusqu'au même pont, se développer un ensemble de puissantes digues tout hérissées d'éperons.

Ces digues avaient été exécutées avec un grand luxe de précautions. Leur hauteur était de 3^m, leur épaisseur à la crête de 4^m et à la base de 20^m; le talus extérieur était au $1/_4$ et le talus intérieur d'un peu moins de 45°. Le pied de la digue était armé du côté du torrent d'un fort tunage, construit avec des piquets de chêne de 9^c de diamètre, de 1^m 66^c de hauteur; espacés de 66 en 66^c ces piquets, qui ne dépassaient le sol que d'environ 50^c, étaient reliés entre eux par un clayonnage en saule ou aulne de 85^c de hauteur. Ce clayonnage, qui se prolongeait ainsi à 35^c au-dessous du fond du lit, était garni du côté de la digue des plus gros cailloux ou rochers, que l'on trouvait dans le lit du torrent; les interstices en étaient remplis avec du gravier. Sur les talus on plantait en quinquonce, à 66^c de distance, des boutures de saule, qui en prenant racine formaient un revêtement de menus branchages destinés à amortir l'action des eaux. Tous les matériaux composant la digue, étaient pris dans le lit de manière à le nettoyer et former au milieu une cunette de 15^m environ de large, destinée à donner la direction au courant. Enfin du côté d'Ingersheim, renchérissant encore sur ces dispositions, l'on avait défendu les abords du village par un revêtement en charpente et des chaînes d'arbres établies sur un fort timage. Le torrent pouvait ainsi

s'étendre entre la grande digue de droite, le pied du Lätzenberg et la digue gauche ; son lit n'avait pas moins de 200^m en amont et allait se rétrécissant jusque vers le pont d'Ingersheim dont les piles laissaient aux eaux 55^m de passage.

Si nous nous sommes étendus sur la description de ces travaux qui n'existent plus, c'est que nous tenions à faire ressortir combien a dû être destructive la cause, qui malgré des réparations incessantes, dont le chiffre ne s'est pas élevé à moins de 18000 fr. en 1799, a fini par les anéantir complétement. Il n'en restait presque plus de traces, lorsqu'en 1844, à la suite de grandes inondations, le gouvernement organisa en syndicat, les propriétaires intéressés à l'endiguement de la Fecht.

DESCRIPTION DES TRAVAUX RÉCEMMENT EXÉCUTÉS SUR LA FECHT.

Le projet, qui avait été dressé par l'administration des ponts et chaussés, se résumait, sauf une légère modification du tracé, au rétablissement de l'ancienne digue de la rive droite. Mais par suite des vices inhérens à l'organisation des syndicats, rien ne se faisait et l'on put prévoir que ce projet, comme tant d'autres, resterait dans l'oubli jusqu'à ce qu'une nouvelle irruption du torrent soit venue le rappeler à la mémoire des parties intéressées ; lorsque l'un des propriétaires riverains, M. Antoine Herzog, fils, impatient de ces contretemps, résolut de se mesurer à lui seul avec des difficultés jusqu'alors invaincues. Aussitôt il fit l'acquisition de nombreuses parcelles sur les deux rives, tant pour y asseoir les ouvrages qu'il projetait, que pour leur donner un but de quelqu'importance ; les travaux marchèrent rapidement sous son active et intelligente direction, et bientôt l'on put voir le torrent dompté par des barrages, qu'il franchit en grondant, couler paisible entre deux digues resserrées.

Les travaux de M. Antoine Herzog, qui ont un développement de 1350^m, prennent naissance non loin du pont de Turkheim, auquel, dans l'intérêt de leur conservation, il serait d'une haute importance de les relier. Ils devaient être continués jusqu'au pont d'Ingersheim, mais cette commune a voulu achever elle-même cette intéressante entreprise. Les digues n'ont que 2^m d'épaisseur au couronnement, leur hauteur moyenne au-dessus du sol est de 1^m 50^c, elles sont soutenues à l'intérieur par un talus à 45° et du côté du torrent par un glacis

à pente douce; pour les former, M. Herzog creuse, à 2^{m} de distance, deux fossés parallèles de 0^{m} 60^{c} de profondeur et y plante, à 40^{c} de distance l'un de l'autre, des piquets de 2^{m} 30^{c} environ de haut; puis, il dispose, entre ceux qui ont vue sur la rivière, une couche de menus branchages et relie ces piquets par un clayonnage. Enfin, à 1^{m} en avant de cette ligne, sur l'emplacement du glacis, il établit un nouveau clayonnage de 0^{m} 70^{c} de hauteur. Ces travaux préparatoires terminés, il forme le corps des digues et le talus intérieur avec du gravier pris dans le milieu du lit, et réserve les gros cailloux pour le glacis. Bientôt la végétation se développe; tous ces piquets et branchages, exclusivement composés de saules, prennent racine; les interstices des cailloux se remplissent de matières argilleuses, de plantes qui les relient et en forment un sol compact, couvert d'une épaisse et vigoureuse oseraie.

Les deux digues sont éloignées au sommet de 31^{m}40^{c}, ce qui donne au lit une largeur moyenne de 27^{m}. 50^{c}. Quatre barrages de diverses hauteurs sont repartis sur la partie endiguée, et réduisent à 3$^{1}/_{2}$ millimètres par mètre la pente du fond, qui était primitivement de 7$^{1}/_{2}$ millimètres. Enfin, le lit rectifié, faisant une inflexion pour diriger les eaux directement sous le pont en pierres d'Ingersheim, M. Herzog a placé précisément en ce point un de ses barrages; le changement de direction de l'eau se fait donc sur la chute même et sans danger pour les rives qui sont en ce point revêtues de gros libages. Une description plus détaillée de ces travaux sortirait du cadre, dans lequel nous devons nous renfermer; il nous suffira d'observer que les digues actuelles, qui sont bien loin de présenter le caractère de solidité des anciennes, résistent depuis 6 ans environ à l'action des eaux et n'ont fait que se consolider par cette action même, tandis que des autres il ne reste pour ainsi dire plus aucune trace. C'est sur ce point que nous devons porter toute notre attention, afin de bien faire ressortir le vice inhérent aux dispositions qui avaient été autrefois adoptées.

DÉFAUTS DES ANCIENS TRAVAUX D'ENDIGUEMENT DE LA FECHT.

Le lit de la Fecht, tel que l'avaient limité les anciens ingénieurs, était, nous l'avons dit plus haut, de forme irrégulière et variait en largeur de 55^{m} jusqu'à 200^{m}. Il semblerait que les eaux du torrent, pouvant s'étendre à leur aise sur un aussi vaste terrain, ne devaient plus avoir aucune action sur les digues; c'est ainsi, sans doute, que

raisonnaient les auteurs de ces travaux, et c'est en cela précisément, comme nous allons le démontrer, que consistait leur erreur. Dans le milieu de l'espace abandonné au torrent, ils creusaient, il est vrai, une cunette qui, à l'étiage, recevait toutes les eaux; mais aussitôt l'époque des crues arrivée, elles commençaient à déborder et se répandaient, en suivant les parties les plus basses, dans l'espace compris entre les digues; bientôt, continuant à grossir, elles corrodaient en amont les rives non endiguées et déplaçaient les graviers du fond; puis, tant à cause des différences de vitesse, résultant des diverses largeurs du lit, que par suite de l'irrégularité préexistante de ce lit, de profondes ravines les creusaient, et de nouveaux dépôts de gravier se formaient sur divers points. Les remous, produits par les éperons, aidaient d'ailleurs puissamment à accélérer ces effets; ainsi peu à peu le Thalweg qui, pendant quelque temps, avait suivi la cunette, se déplaçait et prenait une forme curviligne. Dès-lors le courant ne tardait point à venir se heurter avec violence, ici à la montagne, plus loin aux digues; et, une fois commencé, ce travail de destruction ne pouvait que se propager rapidement. Si, une première année, les digues résistaient, si même on y faisait de couteuses réparations, l'action destructive n'en continuait pas moins avec une intensité en rapport avec la hauteur des eaux. Le Thalweg se creusait de plus en plus profondément, sa forme devenait de plus en plus sinueuse, et enfin le torrent venait battre en brèche le pied des digues avec une force irrésistible.

Telles sont les causes qui, malgré d'incessants travaux, devaient rendre toujours précaire l'existence des anciennes digues de la Fecht, et enfin consommer leur ruine, lorsqu'à la suite de la révolution de 89, l'état des finances ne permit plus de les entretenir convenablement.

AVANTAGES DES NOUVEAUX TRAVAUX D'ENDIGUEMENT DE LA FECHT.

M. Herzog a suivi une marche toute différente qui devait le conduire au succès; et, en effet, le torrent resserré entre deux digues, ne peut plus, par les eaux ordinaires, divaguer entre elles, et ne trouve plus le champ nécessaire pour se développer en courbes dans son propre lit. Les chutes amortissent d'ailleurs assez sa vitesse pour lui ôter toute force de corrosion par les eaux ordinaires, les digues se trouvent ainsi complétement à l'abri pendant la majeure partie de

l'année. En sera-t-il de même à l'époque des crues, et ne doit-on pas craindre que les hautes eaux, dont la vitesse est d'autant plus grande que le lit a été plus rétréci, n'attaquent avec violence les travaux qui les ont dépouillées de leur domaine?

Il n'en est rien, et c'est ici au contraire, que ressort l'une des propriétés les plus remarquables du système adopté par M. Herzog. Les grandes eaux, non seulement ne travaillent pas à la destruction de ses digues, mais tendent au contraire à les consolider; en effet, dès qu'elles arrivent en plus grande abondance, leur niveau s'élève rapidement le long des glacis qui soutiennent les digues, et bientôt elles coulent à pleins bords entre deux rives parallèles, rectilignes, homogènes et suffisamment protégées. Il n'y a dès-lors pas de motif pour que ces eaux viennent à miner l'une ou l'autre, et les légères anfractuosités du fond sont de trop peu d'importance pour faire dévier le Thalweg, qui se maintient à égale distance des deux rives. Il y a plus, le torrent concourt lui-même à la régularisation de son lit; l'observation nous apprend en effet qu'il tend à l'approfondir (1), mais comme les crêtes des barrages sont invariables, il en résulte que cette action va en diminuant depuis le pied de chacun d'eux jusqu'au sommet du suivant, de telle sorte que les chutes s'accroissent, que la pente du lit s'amoindrit et que la vitesse diminue. Cet effet se continuera jusqu'à ce que, par les hautes eaux, il y ait équilibre entre leur force de corrosion et la résistance des matériaux qui composent le fond. (2)

---

(1) Au-dessous du premier barrage en amont se trouve cependant un dépôt de gravier considérable, qui semble contredire cette affirmation; mais ce banc provient des corrosions que le courant exerce sur la partie des rives qui n'est point encore endiguée dans la commune de Turckheim. Ce dépôt, très-dangereux pour les travaux de M. Herzog, doit faire comprendre aux riverains, combien il importe de les prolonger, et, en général, combien il est essentiel d'adopter un système complet d'endiguement, au lieu d'exécuter çà et là quelques portions isolées.

(2) D'après les tables de l'administration des ponts et chaussées, cet équilibre aura lieu, lorsque la pente sera réduite de telle manière que la vitesse ne soit plus que de $0^m 914$ par seconde. C'est la vitesse, au-dessous de laquelle l'eau n'a plus la force nécessaire pour entraîner les cailloux. La Fecht, débitant par les hautes eaux $93{,}39^m$ cubes par seconde, le calcul indique que le fond du lit devra être à très-peu de chose près horizontal.

Remarquons ici que, par suite de cette diminution de vitesse, la hauteur devient plus grande; d'un autre côté, il est vrai, le travail qui s'opère au pied des digues, vient suffisamment augmenter en ce point la capacité du lit, mais comme l'approfondissement n'a pas lieu également partout, M. Herzog y supplée, en réglant la hauteur des digues, de manière que leur sommet reste toujours parallèle au fond. Il dispose enfin, en prévision de l'approfondissement du lit, les grillages qui reçoivent l'eau au pied des chutes. De l'examen de ces travaux on peut conclure, nous le croyons, si toutefois la commune de Turckheim a soin de les relier avec ceux qu'elle a fait exécuter elle-même, que désormais le lit de la Fecht se maintiendra dans un état de stabilité parfait, et qu'il suffira ainsi de quelques travaux d'entretien, dont le produit des osiers couvriront les frais, pour protéger les riverains contre les invasions du torrent.

CONCLUSION GÉNÉRALE, RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENDIGUEMENT DES RIVIÈRES TORRENTIELLES.

On voit le rôle important que jouent ici les barrages, et l'on peut s'étonner à juste titre que la commune d'Ingersheim se soit décidée à n'en point établir dans la partie de la rivière qui s'étend sur son territoire.

Cette suppression aura le grand inconvénient, de laisser aux eaux moyennes et même aux basses eaux une vitesse assez grande, pour qu'une faible irrégularité du fond puisse devenir dangereuse; de plus, à l'époque des crues cette vitesse n'étant point réduite par des ressauts, devient énorme, sans tendre jamais à diminuer comme dans le système des barrages; enfin, les changements de direction ne pouvant plus se faire sur ces barrages, il devient très difficile de protéger les coudes. La commune d'Ingersheim a d'ailleurs fait une pénible expérience à cet égard; tous les travaux qu'elle avait déjà éxécutés ayant été enlevés à plusieurs reprises et notamment à la dernière crue.

La seule objection que l'on puisse, dans notre pensée, opposer aux travaux de M. Antoine Herzog, c'est qu'ils sont assez couteux; mais au fond, n'est-il pas plus économique de faire des travaux chers, mais durables, que d'avoir chaque année à recommencer. Ajoutons que ces travaux sont, il est vrai, revenus fort chers à leur auteur, vu qu'il a dû acheter son expérience par des tâtonnements dispendieux, et

que, d'un autre côté, il ne possède le long des rives que d'étroites lanières de terrain très-chèrement acquises ; mais ils n'en serait point de même sur le communal d'Ingersheim. Là, le torrent divaguant sur un lit qui a plus de 300^{m} en largeur moyenne, sa rectification assurerait à la commune environ 27 hectares de prés par kilomètre d'endiguement. Leur valeur couvrirait largement les frais de leur nivellement et tous les travaux de rectification du cours d'eau.

Les barrages présentent d'ailleurs un avantage qu'au point de vue de l'agriculture nous devons hautement apprécier. Ils portent à chacune de leurs extrémités de larges vannes qui permettent d'organiser, pour toutes les prairies voisines, un excellent système d'irrigation ; par les eaux même les plus basses, il est facile d'utiliser toutes celles que débite la rivière ; enfin, quand elle charrie du limon et des matières argileuses, on peut, sans danger aucun, laisser pénétrer derrière les digues telle quantité d'eau qu'on le jugera convenable, en couvrir les mauvais terrains aussi longtemps qu'il sera nécessaire, et les transformer rapidement en d'excellentes prairies.

Nous pouvons donc conclure que, pour toutes les rivières qui sont dans les conditions de la Fecht, et c'est le cas de presque toutes les rivières torrentielles, le système conçu et appliqué par M. Herzog, paraît le meilleur. Le lit du torrent, resserré entre deux digues parallèles et coupé par des barrages, qu'on a soin de disposer de manière qu'il y en ait un à chaque coude, se compose d'une suite de portions rectilignes, et sera ainsi dans les meilleures conditions de stabilité. Le tout sera de calculer la largeur du lit et la hauteur des digues, de manière que la section transversale puisse donner passage à la quantité d'eau voulue ; puis, de déterminer le nombre, l'espacement et la hauteur des barrages, de manière que toutes ces dimensions s'accordent avec la pente finale que prendra le lit. M. l'ingénieur Prud'homme a développé, à cet égard, des calculs fort intéressants pour les hommes de l'art, dans un mémoire qu'il a redigé naguère d'après les instructions du conseil général, afin de s'assurer, si les travaux de M. Herzog satisfaisaient à toutes les conditions requises en pareille matière. La nature de cette notice ne nous permet point d'entrer dans des détails purement du ressort des ingénieurs ; nous eussions voulu la terminer par quelques considérations sur les diverses manières dont a été régie la partie administrative des travaux d'endiguement ; nous eussions voulu faire ressortir l'influence qu'ont exercée

successivement sur leur développement la grande association formée, en 1503, entre les riverains du Rhin, le mode d'administration, mis en vigueur après la réunion de l'Alsace à la France, et, enfin, l'institution des syndicats qui tire son origine de la loi de 1807 sur le desséchement des marais. Le narré de quelques-uns des conflits qu'excitaient entre communes voisines, entre habitants de rives opposées des travaux exécutés par les uns ou les autres ; la reproduction de quelques pages curieuses sur les plaintes des corvéables, sur les réclamations du tiers-état, lorsque déjà commencaient à gronder sourdement les colères de 89, et enfin, quelques réflexions sur les causes de l'impuissance de l'organisation actuelle du service des endiguements, n'eussent point été sans intérêt pour le lecteur ; mais le cadre, dans lequel nous devons resserrer notre travail, est trop étroit pour comporter tous ces développements.

Jean-Jacques Maritz.

SOUVENIRS D'UN CONTEMPORAIN,

SUR LES ÉVÈNEMENTS DE 1820 A 1823,

EN ALSACE.

Conspiration du 19 août 1820. — Conspiration de Belfort. — Affaire du colonel Caron. — Procès de Roger, Forel et Jaussaud. — Procès de Jacques Kœchlin.

Tout le monde sait que la période du règne des Bourbons, appelée *seconde Restauration*, fut signalée, dans l'intervalle des années 1816 à 1823, par de nombreuses tentatives, ayant toutes pour but avoué ou secret leur expulsion sans retour et le triomphe de la liberté et de l'indépendance de la France ; on voulait avant tout soustraire la France au joug de l'étranger, qui lui avait deux fois imposé l'antique dynastie, à la suite des malheurs de la patrie.

Après s'être associés d'abord aux luttes électorales et parlementaires, qui déjà alors ont jeté tant de vie et d'éclat sur cette époque de notre histoire contemporaine, les hommes de tous rangs, voués à cette propagande politique, voyaient avec impatience que, dans ces luttes toutes pacifiques, la liberté perdait néanmoins chaque jour quelque terrain, et que le trône restauré des Bourbons de la branche aînée (comme trente ans plus tard celui de la branche d'Orléans), se montrait inaccessible aux réformes dont l'heure avait sonné et que réclamait la grande voix du pays ; désespérant alors, comme en 1848, du salut de la France par l'emploi des seules voies d'une propagande pacifique, les hommes les plus haut placés dans l'opinion libérale, songèrent sérieusement à débarrasser le pays de l'unique obstacle qui s'opposait

à son émancipation définitive ; l'expulsion sans retour des Bourbons fut dès-lors résolue.

Dans ces luttes nouvelles et non sans danger, où les hommes de cœur de tous les points de la France allaient s'engager, chaque département était, pour ainsi dire, appelé à fournir son contingent de combattants. Déjà dans la *conspiration, dite du 19 août 1820*, jugée par la cour des pairs, et qui a eu un si grand retentissement, le Haut-Rhin, l'un des départements réputés alors les plus patriotes, avait été appelé, avec Paris et quelques autres départements du Nord et de l'Est, à jouer un certain rôle. Sur cinq représentants dont se composait, à cette époque, la députation du Haut-Rhin, quatre appartenaient à cette noble et courageuse phalange de l'extrême gauche qui, du haut de la tribune nationale, battait incessamment en brèche le vieil édifice, que des athlètes, plus vigoureux encore, devaient faire crouler; c'étaient *Voyer-d'Argenson*, *Ed. Bignon*, *Georges Lafayette* et *Jacques Kœchlin*, l'un des membres de cette grande et belle famille Kœchlin de Mulhouse, dont peut s'enorgueillir le pays tout entier auquel elle appartient.

Afin de préparer les voies à la coopération que devait apporter le Haut-Rhin dans le mouvement du 19 août 1820, *Manuel*, de glorieuse mémoire, était venu en Alsace, passer quelque temps chez son collègue et ami *Voyer-d'Argenson*, aux forges d'Oberbruck, où il avait de fréquentes entrevues de chasse avec les Kœchlin et quelques autres citoyens du pays qui étaient dans le secret de l'affaire. Le colonel *Fabvier*, ce chevalier sans peur et sans reproche de l'époque (devenu plus tard un des prévenus déférés à la cour des pairs), était arrivé, dans le même but, en Alsace, chez M. Voyer-d'Argenson et chez MM. Jacques et Nicolas Kœchlin. Un autre Bayard de l'époque, le colonel *Brack*, était venu s'installer sous les auspices de MM. Kœchlin, comme artiste-amateur, à la lithographie Engelmann, à Mulhouse, d'où il faisait, sans éveiller le moindre soupçon, ses excursions artistiques dans les diverses localités de l'Alsace, particulièrement là, où se trouvaient établies des brigades de douaniers, qu'en sa qualité de fils du directeur des douanes de Strasbourg, il se chargeait d'enrôler dans la légion de la liberté dont la formation, en Alsace, lui avait été confiée. Un autre militaire de distinction, le lieutenant-colonel *Caron*, récemment retiré à Colmar, homme de résolution et d'entraînement qui, deux ans après, a payé de sa tête sa témérité et sa confiance

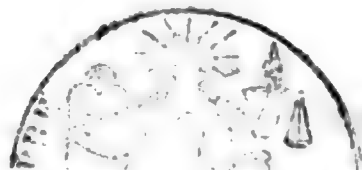
chevaleresque dans la loyauté de l'uniforme français, s'était chargé de la mission hardie et périlleuse d'aller enlever et d'amener à Mulhouse, pour le jour même du 19 août, où le mouvement devait éclater simultanément à Paris, à Lille et sur d'autres points, un escadron d'un régiment de dragons, tenant garnison dans les Vosges, à Épinal. Ce fut au milieu d'un banquet patriotique, donné dans ce but à Mulhouse, le 19 août, à Voyer-d'Argenson, et où étaient conviées les notabilités du parti libéral de tout le département, et au moment où l'on attendait de minute en minute l'arrivée de l'escadron de dragons, pour faire la levée de boucliers convenue ; ce fut à ce moment qu'on apprit, par un émissaire secret envoyé d'Épinal, l'arrestation du colonel Caron, opérée la veille, sur la dénonciation du chef d'escadron, M. de L'Étang, qu'on avait désigné comme un homme sur qui l'on pouvait compter, et auquel Caron s'était spontanément présenté, pour lui faire la proposition d'enlever son escadron pour l'amener à Mulhouse.

Cet épisode de la conspiration du 19 août 1820, qui avorta en même temps par d'autres causes, à Paris, à Lille, etc., ainsi que la part active que devait y prendre le département du Haut-Rhin, a figuré en son temps au procès instruit et jugé par la cour des pairs, où le colonel Caron, le colonel Fabvier et un autre accusé, arrêté dans les Vosges, M. Monchy, ont été du nombre des inculpés acquittés par l'arrêt de la cour des pairs. Quant à Voyer-d'Argenson, Manuel, le colonel Brack, les Kœchlin et d'autres citoyens du Haut-Rhin, qui avaient été dans le secret de l'affaire, l'information judiciaire, dirigée à leur encontre, ne parvint pas, quelque zèle ardent qu'y mit M. Desclaux, procureur général à Colmar, secondé par M. Millet de Chevers, alors premier président, à les atteindre et à les incriminer suffisamment, pour être mis en accusation devant la cour des pairs (1).

Ce fut un an plus tard, en 1821, que se préparait et s'organisait,

---

(1) Plusieurs citoyens du Haut-Rhin avaient, en attendant, été assignés comme témoins à charge à la cour des pairs, à Paris, pour faire reconnaître l'idendité d'un des accusés, M. Monchy, prévenu d'avoir été envoyé comme émissaire à M. Voyer-d'Argenson, à Oberbruck, que les magistrats instructeurs serraient lui-même d'assez près, pour lui faire craindre un moment sérieusement son arrestation. Il existait, entre autre, au dossier d'informations de la cour des pairs, une lettre de M. Millet de Chevers, premier président de la cour royale de Colmar, qui proposait de transférer M. Monchy, de Paris à Colmar, et de lui faire parcourir, entre deux gendarmes, dans une voiture découverte, toutes les communes où l'on pré-



sur une plus vaste échelle encore, la *conspiration de Belfort*, où le département du Haut-Rhin fut choisi, cette fois, pour foyer et principal point de départ, ainsi que l'a d'ailleurs proclamé, en l'honneur de l'Alsace, le général Lafayette, dans un toast porté par lui, en 1830, dans le grand banquet des Alsaciens, réunis à Paris, et que l'illustre général avait été appelé à présider en sa qualité de député du Bas-Rhin.

CONSPIRATION DE BELFORT.

La conspiration de Belfort, qui appartient aujourd'hui, comme toutes les autres tentatives du même genre, à notre histoire contemporaine, présentait sans contredit les chances les plus réelles de succès. Sa réussite devait devancer de vingt-cinq ans la révolution de Février 1848, où la nation, reconquérant ses droits imprescriptibles, se donnait, par le suffrage universel du peuple, la forme de gouvernement et les institutions de son libre choix.

Le mouvement insurrectionnel et révolutionnaire qui devait partir cette fois de Belfort, et dont le point de départ avait été fixé à la nuit du 1er au 2 janvier 1822, était une émanation directe de la charbonnerie, importée d'Italie en France, à la suite des révolutions de Naples et du Piémont, de 1821. Cette formidable association secrète avait étendu rapidement son vaste réseau sur toute la France et jusque dans l'armée, où elle comptait de nombreux adeptes parmi les sous-officiers et les officiers de tous grades, même parmi les officiers supérieurs de l'artillerie et du génie.

Le 29e régiment de ligne, dans lequel servait Armand Carrel, tenait alors garnison à Belfort et dans quelques autres villes du Haut-Rhin. Ce fut ce régiment, où la charbonnerie avait de fortes ramifications, qui devait donner (sous le commandement du colonel Pailhès, des grenadiers à pied de l'ex-garde impériale, arrivé dans ce but jusque dans les murs de Belfort), le signal d'une levée de boucliers, destinée à être le prélude d'une grande révolution populaire dans la France entière; car elle différait en cela des autres tentatives de Thouars, de Saumur, de Nantes, de Poitiers, de Larochelle, etc., où des hommes d'action ont, pour ainsi dire opéré isolément dans l'espoir d'agir

---

tendait qu'il avait passé pour se rendre à Oberbruck chez M. d'Argenson, afin de faire reconnaître l'émissaire, et de suivre ainsi sa trace! Ce moyen ingénieux et nouveau dans les fastes judiciaires, ne fut pas goûté par la cour des pairs.

sur les masses par l'ascendant de leur témérité et de leur courage personnel. Ici, à Belfort au contraire, les hommes les plus considérables de la France libérale, des députés en renom, enfin, devaient venir se mettre courageusement à la tête du mouvement, pour se constituer, sur le lieu même, en gouvernement provisoire et organiser, d'après les bases de la constitution républicaine de l'an III, les administrations départementales et communales; la nation était en même temps appelée à élire une assemblée constituante, qui devait décider, souverainement, de la forme définitive du gouvernement, ainsi que des institutions à donner à la France.

Ces députés, alors investis du mandat de représentants du pays à l'Assemblée législative de l'époque, étaient (l'histoire en a déjà recueilli les noms); *Lafayette*, *Dupont* (de l'Eure), *Voyer-d'Argenson*, *Jacques Kœchlin et de Corcelles*, père, tous les cinq faisant partie du comité d'action institué dans la vente suprême de la charbonnerie, dont le siége était à Paris, au domicile de M. de Schonen, conseiller à la cour royale et l'un des membres les plus prononcés de la vente suprême.

A côté des dispositions prises à Paris et dans les départements éloignés de l'Alsace, des intelligences avaient été ménagées, par des agents discrets et actifs, dans les départements voisins, notamment à Besançon, Nancy, Metz et Strasbourg. Le colonel Brice, qui avait commandé, en 1815, un corps de partisans en Lorraine, et qui y jouissait, à ce titre, d'une grande popularité, opérait sur Metz et Nancy, d'où il devait amener à Belfort, pour prendre part au mouvement qui s'y préparait, deux fils du maréchal Ney, qui avaient à venger, sur les Bourbons, le sang de leur illustre père.

Bazard, Buchez et *l'infatigable* Joubert (comme l'appelait l'acte d'accusation dans le procès de Belfort) opéraient sur d'autres points, et formaient principalement le lien de correspondance entre Belfort et Mulhouse, désigné d'abord comme centre de réunion des cinq députés, et d'où le gouvernement provisoire se serait porté sur Colmar et Strasbourg.

A Strasbourg, c'étaient le colonel Brack, que nous avons déjà vu jouant un rôle actif en Alsace, dans l'affaire du 19 août 1820, et puis le commandant Conrad (mort général, commandant la légion étrangère d'Espagne dans la dernière guerre contre les Carlistes). Le mouvement de Belfort réussissant, ces deux officiers supérieurs, en hom-

mes résolus, devaient s'emparer du commandement de la place de Strasbourg, pendant qu'une partie de la garnison en serait sortie pour aller combattre la phalange insurrectionnelle marchant vers Strasbourg. Ce plan avait été arrêté dans les derniers jours de décembre 1821, dans une réunion nocturne de la vente centrale des carbonari de Strasbourg, présidée par le colonel-directeur d'artillerie, dans les appartements duquel se réunissait la vente centrale. Pour donner une idée de l'importance de l'organisation de la charbonnerie en Alsace, et du secret que gardaient religieusement tous ses adeptes, c'est qu'on ignore généralement encore de nos jours, à Strasbourg même, cette circonstance d'une vente centrale de carbonari, présidée par un des officiers supérieurs les plus éminents de la garnison, et dont faisaient partie, entre autres notabilités, un ancien préfet de l'Empire, M. Rudler, un ancien commissaire-ordonnateur des armées, M. Chastelain, le colonel Brack, le commandant Conrad, etc., etc.

La garnison de Neuf-Brisach, dont faisaient partie les lieutenants Carrel et de Grometty du 29e de ligne, depuis longtemps dans le secret du mouvement qui se préparait dans le même régiment à Belfort, devait marcher sur Colmar, chef-lieu du département, sous la conduite du général en retraite Dermoncourt, qui avait commandé cette place en 1815. Le maire de Neuf-Brisach, M. Leroi, ancien colonel d'artillerie, qui avait également été mis dans le secret de l'affaire, gardait, en attendant, la ville à la disposition du corps insurrectionnel. M. Leroi était en outre désigné pour aller former à Colmar, avec plusieurs autres citoyens notables du pays, entre autres : M. Nicolas Kœchlin, de Mulhouse, M. Frédéric Hartmann, de Munster, M. le docteur Morel, ancien maire de Colmar, et M. Blanchard, ancien commissaire-ordonnateur des armées impériales, le noyau de l'administration centrale, appelée à gérer les affaires du département, sous le gouvernement provisoire qui devait être institué à Belfort, le jour de l'insurrection.

Dans cette dernière ville, une administration municipale avait été organisée dès la veille, d'après la constitution de l'an III, ayant à sa tête M. Charles Blétry (nommé maire de Belfort à la révolution de juillet 1830) et M. Réchou, père, vieux et incorruptible patriote de 1789.

Tout était donc, comme on le voit, parfaitement disposé, à l'intérieur comme à l'extérieur de Belfort, pour imprimer au mouvement

qui se préparait, une marche régulière et triomphante. Des cinq députés, désignés pour composer le gouvernement provisoire à instituer le jour même de la prise d'armes de la garnison, deux étaient déjà depuis quelques jours arrivés incognito en Alsace, pour y attendre leurs collégues; c'étaient Jacques Kœchlin et Voyer-d'Argenson; l'un se tenant à portée, à Mulhouse, où le gouvernement provisoire devait s'installer d'abord, ainsi qu'on l'a vu plus haut; l'autre, dans ses forges d'Oberbruck, à quelques lieues de Mulhouse et de Belfort.

Lorsque le point de réunion des cinq députés révolutionnaires eut été décidé à Belfort, au lieu de Mulhouse, la maison de campagne de M. Réchou, située à quelques kilomètres de la ville, fut désignée pour être mise à la disposition du général Lafayette et de son fils, Georges Lafayette, attendus à Belfort du 1er au 2 janvier, pour venir se joindre à Voyer-d'Argenson et à Jacques Kœchlin. Dupont (de l'Eure) et de Corcelles avaient été empêchés par une cause indépendante de leur volonté. Déjà la *voiture de cérémonie* était commandée pour aller chercher et amener à Belfort, le 2 janvier, les deux illustres voyageurs; l'uniforme du général Lafayette et celui de son fils, ancien officier de hussards, avaient été apportés précédemment de Paris, pour leur être remis à Belfort. De leur côté, Voyer-d'Argenson et Jacques Kœchlin se tenaient prêts à se trouver au rendez-vous, au jour fixé. Jacques Kœchlin arrivait même en poste, déjà dans la nuit du 1er au 2 janvier, jusque devant l'Hôtel-Dauphin, au faubourg de Belfort, quand un de ses neveux, parti avant lui de Mulhouse en courrier, put l'avertir par un mot de convention, jeté dans la voiture, *que le coup était manqué!* Jacques Kœchlin, profitant du trouble qui régnait encore à ce moment aux environs de l'Hôtel-Dauphin, fut assez heureux de rebrousser chemin, à la vue même des gendarmes et des patrouilles qui parcourraient le faubourg; il se retira en toute hâte à Oberbruck chez son ami d'Argenson, qu'il surprit au milieu de la nuit, se préparant également pour le rendez-vous de Belfort, fixé au 2 janvier au matin.

D'un autre côté, MM. Lafayette, père et fils, partis en poste de leur terre de Lagrange, en compagnie de M. Jérémie Kœchlin, entrepreneur de roulage, qui leur servait de guide sur la route de son service, arrivaient en poste, dans cette même nuit du 1er au 2 janvier, jusque dans le faubourg de Lure, à deux postes de Belfort. Là, leur voiture fut arrêté par M. de Corcelles, fils, un des conspirateurs en fuite, parti

à cet effet en courrier, depuis Belfort, immédiatement après le coup de pistolet tiré sur le commandant de place, lequel est devenu le signal de la déroute de cette malheureuse soirée du 1er janvier. M. de Corcelles, fils, sa mission heureusement accomplie, continua sa route sur Paris, et la voiture de MM. de Lafayette prit aussitôt le chemin de la campagne de M. Martin (de Gray), située entre Lure et Besançon, et où, *après une visite de quelques jours, faite à son honorable ami et collègue à la chambre des députés*, le général et son fils retournèrent tranquillement à Paris.

Que se passait-il à ce moment dans les murs de Belfort? On a déjà vu que le colonel Pailhès était arrivé de Paris, et se trouvait depuis quelques jours caché à Belfort, pour prendre, à jour et heure déterminés, le commandement de la place et la direction du mouvement militaire. Le colonel avait été mis en rapport avec ceux des officiers et des sous-officiers du 29e de ligne, qui devaient lui amener tout le régiment. Il avait lié des intelligences avec les quelques patriotes de Belfort même, qui avaient été mis dans le secret de la conspiration; c'étaient Charles Blétry; Réchou, père et fils; le lieutenant Roussillon, officier en demi-solde; Beaume, fils; Georges; Netzer; Petitjean, etc., etc. Chez ce dernier se trouvait établi le dépôt des drapeaux et des cocardes tricolores, secrètement confectionnés pour la troupe, dans les ateliers de MM. Kœchlin, à Mulhouse. Disons à cette occasion, en passant, que la hardiesse et la confiance des conspirateurs étaient telles, qu'en plein midi, l'un d'eux, le lieutenant Dublar, de Paris, entrait dans Belfort, tenant sous le bras un porte-manteau rouge, rempli de cocardes tricolores!

Dans les hôtels de Belfort et du faubourg, étaient arrivés successivement de Paris, une nuée de jeunes gens déterminés, sortis tous des diverses ventes de carbonari de la capitale, pour venir prendre part au mouvement révolutionnaire, qui devait, cette fois, partir de l'Alsace, terre de liberté et de courage civique, que venait de glorifier naguères la bouche éloquente du général Foy, dans un banquet patriotique que lui avait offert la ville de Mulhouse. Au nombre de ces conspirateurs venus de Paris, citons, à côté de Bazard, Buchez, Joubert, de Corcelles et Dublar, déjà nommés, un des Scheffer, Guinard, Paulin, Dubochet, Guinand, Rouen jeune, Pance, Salveton, Didier, Lescuyer, Sigaux, Brunel, Canizi, Grenier, Vernière, le jeune de Bœcklin (du Haut-Rhin), Roberjot de Lartigues, etc., etc. Ajoutons

à cette liste, les noms des quatre officiers en non-activité: MM. Pégulu, Desbordes, Lacombe et Brue, échappés tous trois dans la conspiration du 19 août 1820, et recueillis dans les établissements de MM. Kœchlin et de M. Voyer-d'Argenson. Ce sont ces trois officiers qui, arrêtés au faubourg de Belfort, dans la soirée du 1er janvier, et déposés au corps-de-garde de la porte de France, furent délivrés par le lieutenant Manoury du 29e, qui commandait le poste et qui, fortement compromis lui-même, s'enfuit avec eux.

Dans cette soirée du premier de l'an, tout était prêt pour la prise d'armes fixée au 2 janvier au matin. L'adjudant sous-officier Tellier, du 29e régiment, avait été choisi, comme instrument actif et discret, pour préparer tous les détails de cette prise d'armes. Par les soins intelligents de cet adjudant, les postes principaux de la place avaient été composés de soldats et de chefs, sur lesquels on pouvait compter. Toute la journée du 1er janvier avait été employée par lui, en courses et pourparlers avec les autres sous-officiers gagnés à la conjuration.

Après l'appel du soir, entre 8 et 9 heures, Tellier fait monter dans sa chambre, à la caserne, une dizaine de sous-officiers, pour assigner à chacun son rôle pour le lendemain matin, et pour leur donner ses dernières instructions; mais il advint que deux de ces sous-officiers étaient initiés, à cet instant, pour la première fois au complot auquel ils devaient prendre part quelques heures plus tard. Ces deux sous-officiers, soit qu'ils voulussent s'assurer par eux-mêmes, si, comme l'adjudant Tellier venait de le dire, leurs capitaines étaient réellement du complot, soit par toute autre inspiration, se rendirent encore le même soir chez leurs chefs, pour mieux sonder le terrain, sur lequel ils devaient s'aventurer. Les deux capitaines, dont aucun n'était dans le secret, se hâtèrent d'aller prévenir leur colonel, et de se transporter avec lui et avec le lieutenant de roi, commandant la place, à la caserne du régiment, où ils trouvèrent déjà une partie des soldats armés, descendant dans la cour, et les autres occupés à faire leurs sacs et à mettre des pierres aux fusils.

Tellier, prévenu de tout cela à temps, courut au poste de la porte de France, pour avertir le lieutenant Manoury, que tout était découvert. Cet officier se hâta d'emmener Tellier dans une maison voisine du poste, dans laquelle se trouvaient réunis, attendant le moment d'agir, le colonel Pailhès, en uniforme des grenadiers à pied de l'ex-garde, portant une ceinture rouge avec deux pistolets et un poignard;

le lieutenant Peugnet du 29ᵉ, les officiers en non-activité Roussillon, Pégulu, Brue, Desbordes, Lacombe et autres. Le lieutenant Peugnet, enveloppé de son manteau, qui cachait son sabre et deux pistolets attachés aussi à une ceinture rouge, se rendit aussitôt, lui seul, à la caserne, pour s'assurer, si le rapport de l'adjudant Tellier était exact, et pour juger par lui-même, s'il y aurait néanmoins encore quelque chose à tenter par un hardi coup de main. Mais il revint bientôt auprès des autres conjurés, pour leur confirmer que tout espoir de ce côté était perdu. Le lieutenant Manoury retourna à son poste, à la porte de France, et les autres conjurés, réunis dans la maison, au nombre de sept ou huit, se disposèrent à sortir de la ville pour se porter au faubourg, où ils formèrent un groupe qui fut bientôt grossi par la jonction de tous les conspirateurs du dehors.

Dans ces entrefaites, et pendant que le colonel du 29ᵉ consignait le régiment à la caserne, et procédait à une première enquête, le lieutenant de roi, M. le commandant Toutain, sortait de la place avec un détachement commandé par un lieutenant; il se présente au rassemblement qui s'était formé au faubourg, et il enjoint à ceux qui le composent, de se retirer. Mais à l'instant même, le lieutenant Peugnet, qui se trouvait à la tête du rassemblement, ouvre son manteau, et saisissant un de ses pistolets, il le décharge à bout portant sur le lieutenant de roi, en s'écriant : « Commandant, vous êtes à moi! » Le lieutenant de roi tombe baigné dans son sang, quoique la balle eût été amortie par la croix de Saint-Louis, qu'elle était venue frapper sur la poitrine de cet officier. Le cri : Aux armes! part en même temps du sein du rassemblement; mais les conjurés, dont la plupart étaient même sans armes à ce moment, se dispersent avec le lieutenant Peugnet et le colonel Pailhès; quelques-uns d'entre eux sont arrêtés au faubourg même ou dans l'intérieur de la ville, au moment où ils en sortaient; de ces derniers étaient les quatre officiers en non-activité, Pégulu, Brue, Desbordes et Lacombe, déposés au poste de la porte de France, et avec lesquels s'évada le lieutenant Manoury, commandant de ce poste.

Ceux des conjurés qui n'avaient pas été arrêtés sur place, se dispersèrent, cette nuit même, dans toutes les directions; les uns reprenant, par les chemins détournés, la route de Paris; les autres, se jetant dans les Vosges ou dans les montagnes du Jura, limitrophes de la Suisse. L'adjudant Tellier et un autre sous-officier du 29ᵉ, furent

plus tard recherchés jusque dans une ferme en Suisse, où ils avaient trouvé un refuge; Tellier y fut arrêté et livré aux gendarmes français, pendant que son malheureux camarade se soustrayait à l'arrestation, en se faisant sauter la cervelle. Le colonel Pailhès et le lieutenant Dublar, errants dans les montagnes, et descendus dans une auberge de la ville de Thann, située à la sortie de la vallée de ce nom, y furent arrêtés de leur côté; le colonel, après avoir franchi à la nage, en voulant se sauver, le torrent de la Thur qui s'échappe de cette vallée. Buchez, Guinand, Paulin, Dubochet, Brunel, Canizi, Rouen, Pance, Grenier, Salveton, Vernière, tous accusés parisiens; le lieutenant Roussillon et Netzer, de Belfort; le lieutenant de Grometti du 29e, ainsi que les sous-officiers Chotteau, Pacquetet, Frache, Gosselin, Saint-Vincent et Battisti, avaient été mis en arrestation à Belfort même ou aux environs.

Après sept mois de détention préventive dans les prisons de Colmar, le moment était venu pour les accusés, au nombre de quarante-quatre, dont vingt-trois sous la main de la justice, de compter avec les juges royaux. C'était au mois de juillet 1822. A cette époque encore, on se trouvait sous l'empire du Code de 1808, pour les jugements par jurés. Les préfets pouvaient, *selon leur bon plaisir*, pour nous servir d'une expression du temps, choisir les jurés appelés à juger les crimes et les délits politiques, parmi les électeurs et les trois cents plus imposés du département, et parmi les fonctionnaires de l'ordre administratif à la nomination du roi et les employés des administrations, jouissant d'un traitement de quatre mille francs. Aussi *à cela*, selon une autre expression du temps, M. le comte Puymaigre, alors préfet du Haut-Rhin, *ne fit faute:* on comptait, dans la liste du jury, pour l'affaire dite *conspiration de Belfort*, à côté de ce que le corps électoral offrait de plus sûr en *royalistes quand même*, tout une fournée de fonctionnaires et d'employés d'administration, salariés et révocables! Les assises étaient présidées par le premier président de la cour de Colmar lui-même, M. Millet de Chevers, connu pour son royalisme ombrageux et exalté; M. Desclaux, procureur général, royaliste plus exalté encore, occupait le premier siége du ministère public, où il réquérait contre *tous* les accusés, présents et absents, sans admettre de circonstances atténuantes pour aucun, la peine de mort.

Mais si les chefs de l'administration et de la justice mettaient ainsi tout en œuvre pour obtenir une condamnation en masse, et voir

dresser l'échaffaud dans un pays jusqu'alors vierge d'exécution politique, les citoyens les plus considérables, au risque, pour quelques-uns, de se compromettre gravement et de se voir englobés dans l'accusation du complot et d'attentat déféré à la cour d'assises de Colmar, ne négligèrent aucun moyen pour neutraliser les desseins sanguinaires qu'affichaient ainsi les premiers magistrats du département; c'étaient des répressailles hautement avouées par la morale politique de l'époque. Des démarches incessantes étaient faites auprès de ceux des jurés restés accessibles malgré le triage qu'en avait fait d'avance l'administration; toutes les ressources de l'influence que pouvaient exercer sur les uns ou les autres, les hommes les plus considérés dans l'opinion si généralement libérale du pays, étaient mises en usage; des moyens plus efficaces encore n'étaient pas négligés, et le pays tout entier, en s'applaudissant de ce que son sol n'a pas été arrosé du sang des victimes vouées alors à l'holocauste politique, a conservé bon souvenir des sacrifices faits, dans ce louable but, par des citoyens assez connus de tous, pour avoir besoin de les désigner ici à l'admiration et à la reconnaissance publiques.

Le Haut-Rhin a également conservé bon souvenir des nobles efforts faits par les défenseurs des accusés, pour disputer leurs têtes à l'échaffaud, par les Raspieler, Verny, Dornès, Antonin, Sandherr, Baillet, Fleurent, Marande, Maudheux, Bach et Belin, du barreau de Colmar. Il a associé à sa reconnaissance, le nom de cet avocat-général de la cour royale, disgracié et relégué à Cayenne, après le jugement de la conspiration de Belfort, comme soupçonné d'avoir montré (n'osant pas dire plus) trop d'indulgence et de mollesse dans la partie de l'instruction et de l'accusation, qu'il avait été chargé, par le chef du parquet, de suivre contre les accusés connus et contre d'autres inculpés plus haut placés, qu'on espérait pouvoir comprendre dans l'accusation. L'Alsace entière a surtout gardé bon souvenir à l'une des illustrations du bareau de Paris, à M. Barthe, autorisé par le garde des sceaux, ministre de la justice d'alors, à venir en Alsace pour prêter le secours de son éloquence et l'appui de son honorable caractère, à l'un des accusés, au jeune Guinand, le plus compromis de ses coaccusés. Il faut avoir été admis dans l'intimité de M. Barthe, avoir pu saisir et recueillir les épanchements de son cœur et de son esprit, pour pouvoir apprécier tout ce que renfermait de noble et de généreux, l'âme de cet homme de bien, de ce modèle des défenseurs offi-

cieux des accusés politiques de tous rangs, dont nos discordes civiles grossissaient incessamment la liste. Ce fut grâce à sa présence au milieu de ses confrères du barreau de Colmar; grâce à cette sollicitude de tous les instants et à la haute influence qu'il savait exercer, sans le faire apercevoir, sur les délibérations destinées à arrêter un bon plan général de défense, qu'on a vu, pour la première fois peut-être en province, la défense d'un procès politique de cette importance, conduite avec ensemble, avec talent et avec un éclatant succès au bout, sans qu'aucun esprit de rivalité ou de jalousie vînt un seul instant compromettre une si belle cause. Aussi est-ce à M. Barthe principalement, que l'opinion générale et reconnaissante du pays, attribua le triomphe inespéré d'un arrêt qui, sur quarante-quatre accusés de complot et d'attentat à la sûreté de l'Etat, se réduisait à une condamnation de cinq ans de détention, *pour non-révélation*, prononcée contre le colonel Pailhès, Guinand, le lieutenant Dublar et l'adjudant sous-officier Tellier; ce dernier quoique ayant paru au procès, au double titre d'accusé et de dénonciateur, par les aveux qui lui avaient été arrachés après son arrestation.

L'arrêt de la cour d'assises de Colmar a été rendu, après dix-huit jours durant de plaidoiries, à la date du 13 août 1822. Les quatre condamnés, après avoir été répartis dans des maisons centrales de détention différentes, ne subirent pas toute leur peine; ils furent successivement grâciés au bout de deux ou trois ans de détention.

N'oublions pas, en attendant, d'accorder aussi une bonne part de l'heureux résultat de ce grand procès politique, aux témoins à charge et à décharge appelés à y déposer. Durant l'instruction du procès, comme aux assises à Colmar, où la population témoignait en général un vif intérêt aux accusés, tous les témoins, à très peu d'exceptions près, ont mis une réserve extrême dans leurs dépositions sur le compte des accusés assis sur les bancs, et surtout dans ce qui pouvait incriminer ceux de leurs complices, grands et petits, que, pour cela même peut-être, le ministère public n'a pas osé mettre en prévention; car les rapports de police reçus de Paris, et les investigations minutieuses faites par l'administration et par la justice, dans les deux départements, ont dû faire connaître au ministère public les hommes les plus compromis dans la tentative insurrectionnelle et révolutionnaire de Belfort. Il ne pouvait, surtout, pas ignorer l'arrivée de Paris et la présence momentanée à Mulhouse et à Oberbruck, sans

motif avouable et pendant la réunion des chambres, des deux députés, Jacques Kœchlin et Voyer-d'Argenson ; le voyage mystérieux en Alsace, du général Lafayette et de son fils, et le changement de direction sur Gray, pris par la voiture, au milieu de la nuit du 1er au 2 janvier dans le faubourg de Lure. Il ne devait pas ignorer, non plus, la circonstance de la venue de cette chaise de poste (dans laquelle arrivait de Mulhouse Jacques Kœchlin, l'un des membres désigné pour le gouvernement provisoire) devant l'Hôtel-Dauphin à Belfort, dans la même nuit du 1er au 2 janvier, et son retour précipité sur Oberbruck ; non plus la circonstance de cette voiture de cérémonie, commandée pour aller prendre, à quelques kilomètres de là, le personnage important attendu le 2 janvier à Belfort.

Enfin, la seule inspection des drapeaux et des cocardes tricolores, saisis en si grande quantité à Belfort, devait faire voir que ces insignes révolutionnaires (les cocardes étaient imprimées en rouge et bleu sur velours blanc) sortaient évidemment d'une fabrique d'indiennes, et les ateliers de MM. Kœchlin, de Mulhouse, pouvaient cependant, seuls, être signalés au premier chef, pour cette fabrication d'un nouveau genre. Et pourtant aucune investigation judiciaire ne fut faite dans leurs ateliers.

Mais il est arrivé, quand la police administrative et judiciaire se croyait sur la voie d'une précieuse découverte, que la réticence des postillons, des domestiques, des aubergistes et des gens de la ville et de la campagne, interrogés en grand nombre, faisait perdre la piste aux investigateurs, et, en hommes d'expérience, les magistrats instructeurs préférèrent, sans doute, s'abstenir, plutôt que d'incriminer nominativement et sans aucune chance de condamnation, les plus compromis et les plus coupables à leurs yeux.

Citons, comme exemples, à l'appui de ce que nous venons de dire, quelques épisodes de ce drame de la conspiration de Belfort.

F. Zickel-Kœchlin.

(La suite à la prochaine Livraison.)

BIBLIOGRAPHIE.

Sous ce titre : *Saverne et ses environs*, M. Klein a publié un fort joli volume que tout le monde lira avec plaisir. Les touristes en particulier, artistes ou archéologues, qui visiteront Saverne, sauront gré à M. Klein de son intéressante publication ; ils trouveront là un guide précieux pour l'exploration de cette ville et de ses alentours, si riches d'aspects, de choses d'art et de souvenirs. L'auteur y fait les honneurs de sa petite ville de façon à satisfaire tous les lecteurs, c'est-à-dire en homme de goût qui vous épargne un vain étalage d'érudition, et sait se restreindre en de justes limites. S'il lui arrive d'exprimer une admiration enthousiaste en présence d'un beau site, si quelqu'orgueil patriotique respire parfois dans ses descriptions, on ne s'en étonnera pas, et personne, à coup sûr, ne songera à lui en faire un reproche; c'est que Saverne est, en effet, parmi tant de paysages gracieux qu'offrent les montagnes d'Alsace, un des points les plus pittoresques de cette belle province. Ajoutez à ces tableaux variés d'une nature romantique et agreste, les merveilles de l'industrie, ces magnifiques travaux du chemin de fer de Paris à Strasbourg qui, en cet endroit, unit l'Alsace à la Lorraine ; ces viaducs dignes des Romains ; ces longues trouées à travers la chaîne des Vosges ; le canal de la Marne au Rhin, toutes ces difficultés vaincues, tous ces gigantesques monuments de l'activité humaine, qui transforment un pays et portent la vie et le mouvement dans les plis les plus reculés des montagnes, et vous comprendrez aisément l'intérêt qui s'attache à des lieux où tout concourt à fixer l'attention du voyageur et charmer ses regards. Aussi se laisse-t-on volontiers entraîner par l'auteur dans ces attrayantes excursions de montagnes, au milieu de ces fraiches vallées, dans les gorges profondes, sur les sommets couronnés de vieux châteaux. Ça et là, le souvenir d'un fait historique, une légende pieuse ou chevaleresque viennent se mêler à la description d'un site ou d'une ruine, et faire diversion aux sentiments qu'éveille le spectacle d'une nature tour à tour riante et sauvage.

Comme on le voit, ce livre n'est pas fait spécialement pour telle ou telle catégorie de lecteurs ; il ne sera déplacé nulle part : l'homme du monde, l'artiste, voire même le savant y rencontreront tout au moins une lecture agréable, et ce n'est peut-être pas là son moindre mérite.

N'oublions pas de mentionner un coup d'œil historique sur la ville de Saverne, qui sert d'introduction à l'ouvrage de M. Klein. Cette notice retrace succinctement les principaux événements auxquels s'est trouvée mêlée la ville de Saverne, depuis l'époque romaine jusqu'à ces derniers temps. A propos du prince de Rohan, l'auteur n'a pas manqué de consacrer quelques pages à l'histoire du fameux collier, qui a été le sujet de tant de controverses de la part des historiens.

Nous ne pourrions sans injustice passer sous silence les accessoires qui font de ce livre une édition de luxe. L'impression en est très soignée; mais ce qui le recommande surtout, ce sont les dessins d'architecture exécutés par M. Mæstlé, ainsi que les belles lithographies dues au crayon de M. Laville, représentant les sites les plus remarquables de la contrée. Ces deux artistes ont dignement secondé l'auteur, et une bonne part d'éloges leur revient.

Théodore Kœnig.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Tous les ouvrages qui paraîtront dans les deux départements du Rhin, et dont il sera déposé deux exemplaires au bureau, seront annoncés dans la *Revue d'Alsace*.

Ceux que le comité de direction jugera mériter un examen spécial seront soumis à l'appréciation d'hommes compétents, analysés et signalés à l'attention publique.

Alsatia, *Jahrbuch für elsässische Geschichte, Sage, Alterthumskunde, Sitte, Sprache und Kunst, herausgegeben von* August Stoeber. — 1851. — *Preis: Zwei Franken.* — (Alsatia. Annuaire d'histoire, traditions, archéologie, mœurs, langage et arts en Alsace, par M. Auguste Stöber. — 1851.) — Mulhouse. — Imprimerie de J. P. Rissler. — Prix: 2 francs. — Se trouve chez les libraires des deux départements.

Sous presse pour paraître incessamment:

Annuaire du Haut-Rhin pour 1851. — Un volume in-12 d'environ 400 pages. — Colmar. — Imprimerie de Mme Ve Decker. — Prix: 4 fr. 50 c. — Se trouve chez les principaux libraires du département.

TABLE DES MATIÈRES. — PREMIÈRE ANNÉE.



